

Étude d'impact paysager

du projet de Saint-Martin-de-Lamps

Commune de Saint-Martin-de-Lamps



Projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps

Commune de Saint-Martin-de-Lamps

Volkswind France S.A.S.

S.A.S. au capital de 250 000€ R.C.S. Nanterre 439 906 934

55 Rue Émile Landrin, 92100 Boulogne Billancourt.

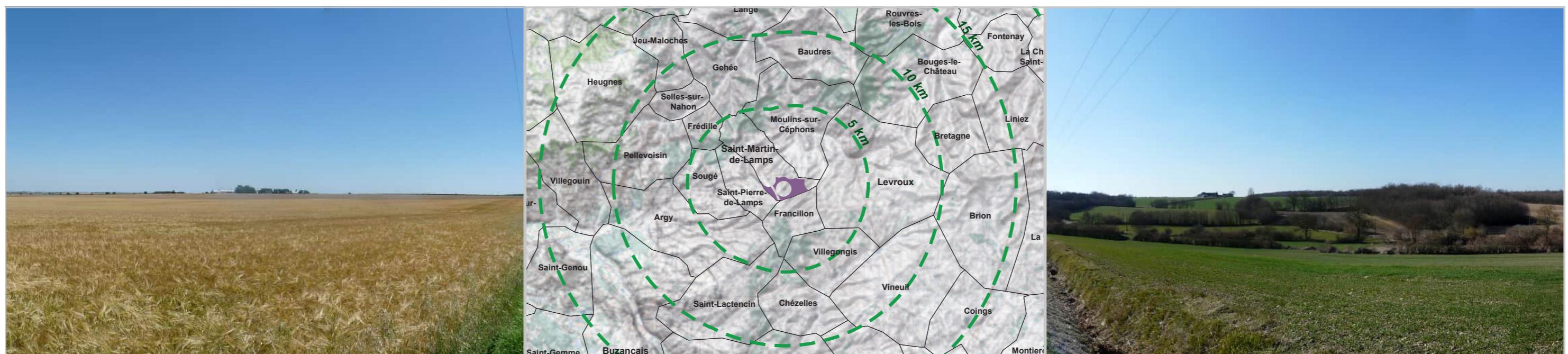
octobre 2012

Chapitre 1. État initial du site	5
1.1. Localisation géographique du site	7
1.2. Analyse paysagère.....	19
1.3. Analyse patrimoniale.....	35
1.4. État de l'éolien sur le secteur d'étude	65
 Chapitre 2. Impact paysager du projet	 71
2.1. Présentation du projet et évolution des implantations	73
2.2. Présentation de la méthodologie et analyse de la visibilité du projet.....	83
2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel	93
2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel	153
2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins.....	209
2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche	267
 Conclusion générale	 292

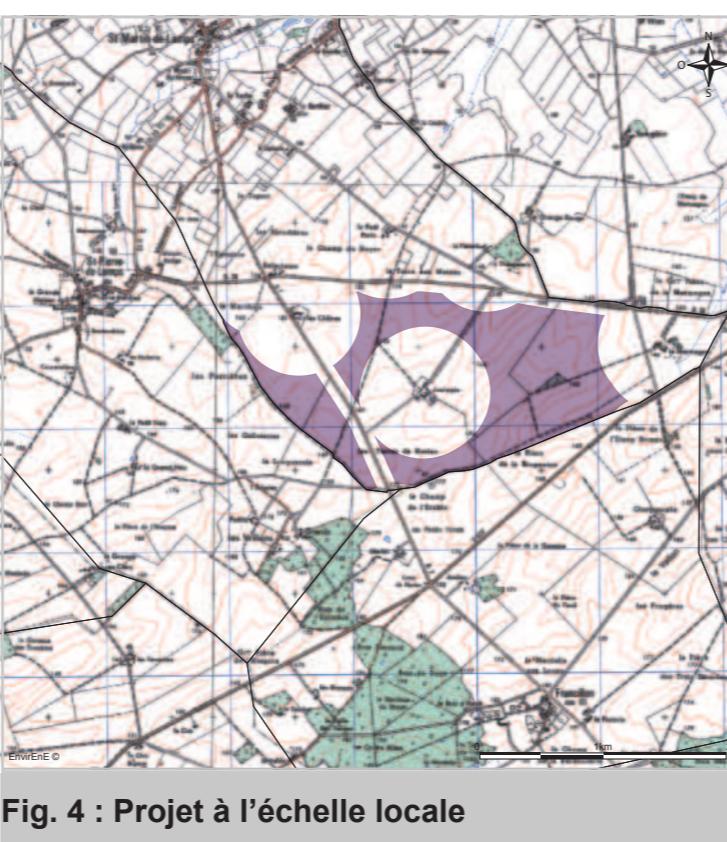
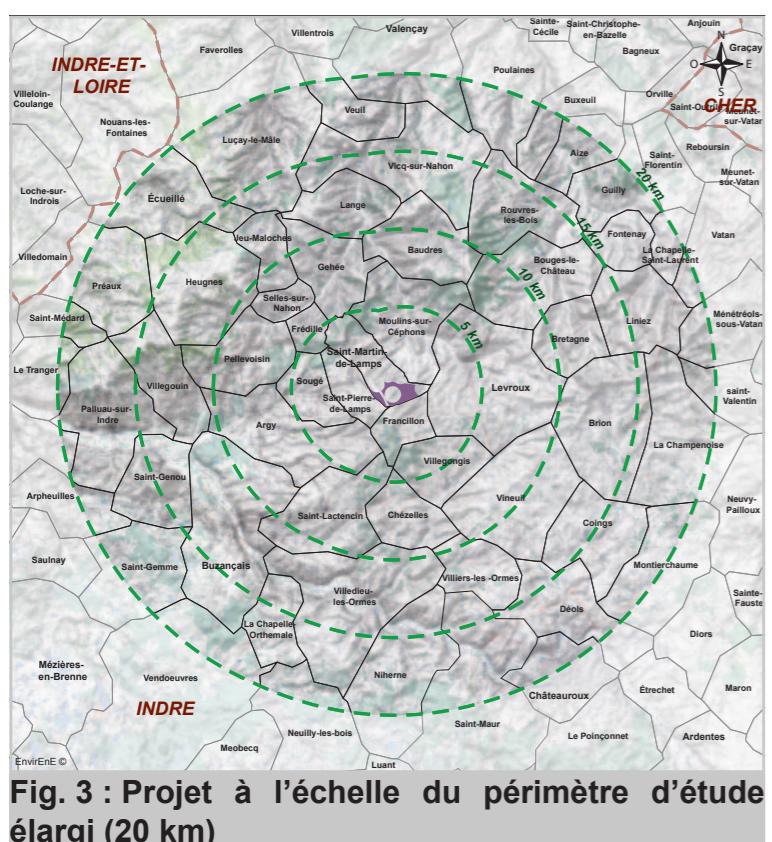
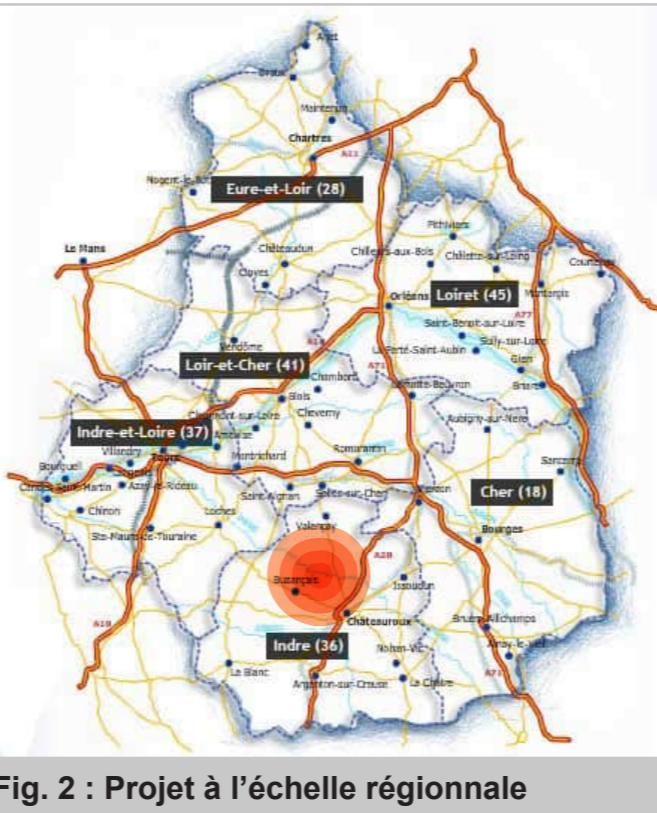
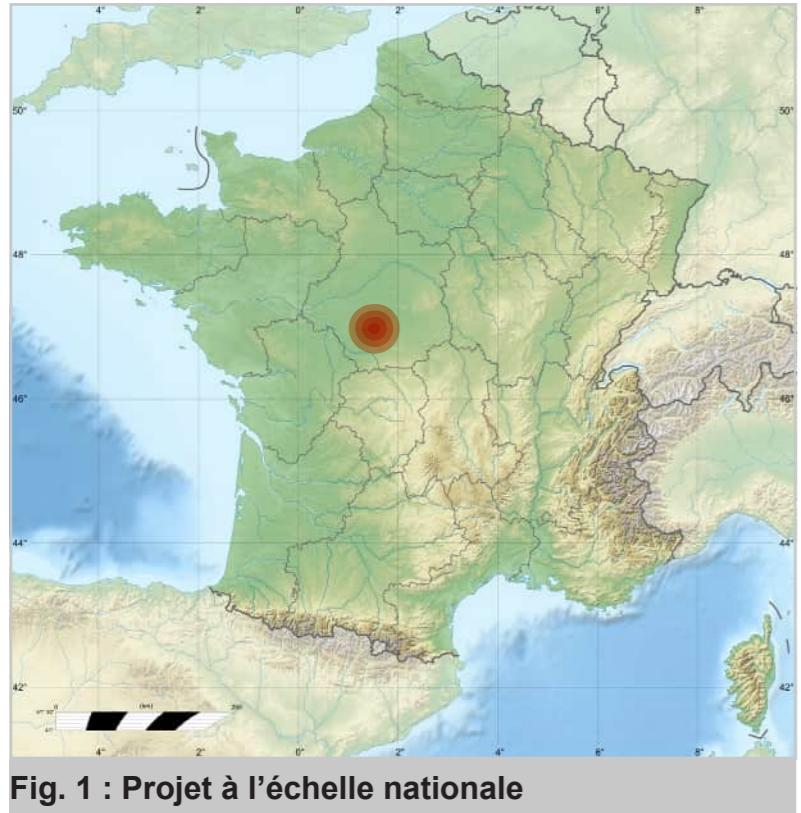
Chapitre 1. État initial du site

- 1.1. Localisation géographique du site
- 1.2. Analyse paysagère
- 1.3. Analyse patrimoniale
- 1.4. État de l'éolien sur le secteur d'étude

1.1. Localisation géographique du site



1. État initial



État initial du site : méthodologie

Ce premier chapitre présente, d'une part, l'environnement physique du territoire actuel concerné par le projet de Saint-Martin-de-Lamps, et d'autre part, les perceptions et la reconnaissance socio-culturelle qu'il soulève.

Cette analyse, issue de la bibliographie, d'observations cartographiques et de terrain permettra d'identifier les éléments anthropologiques, naturels et socio-culturels importants pour la détermination des enjeux paysagers du projet.

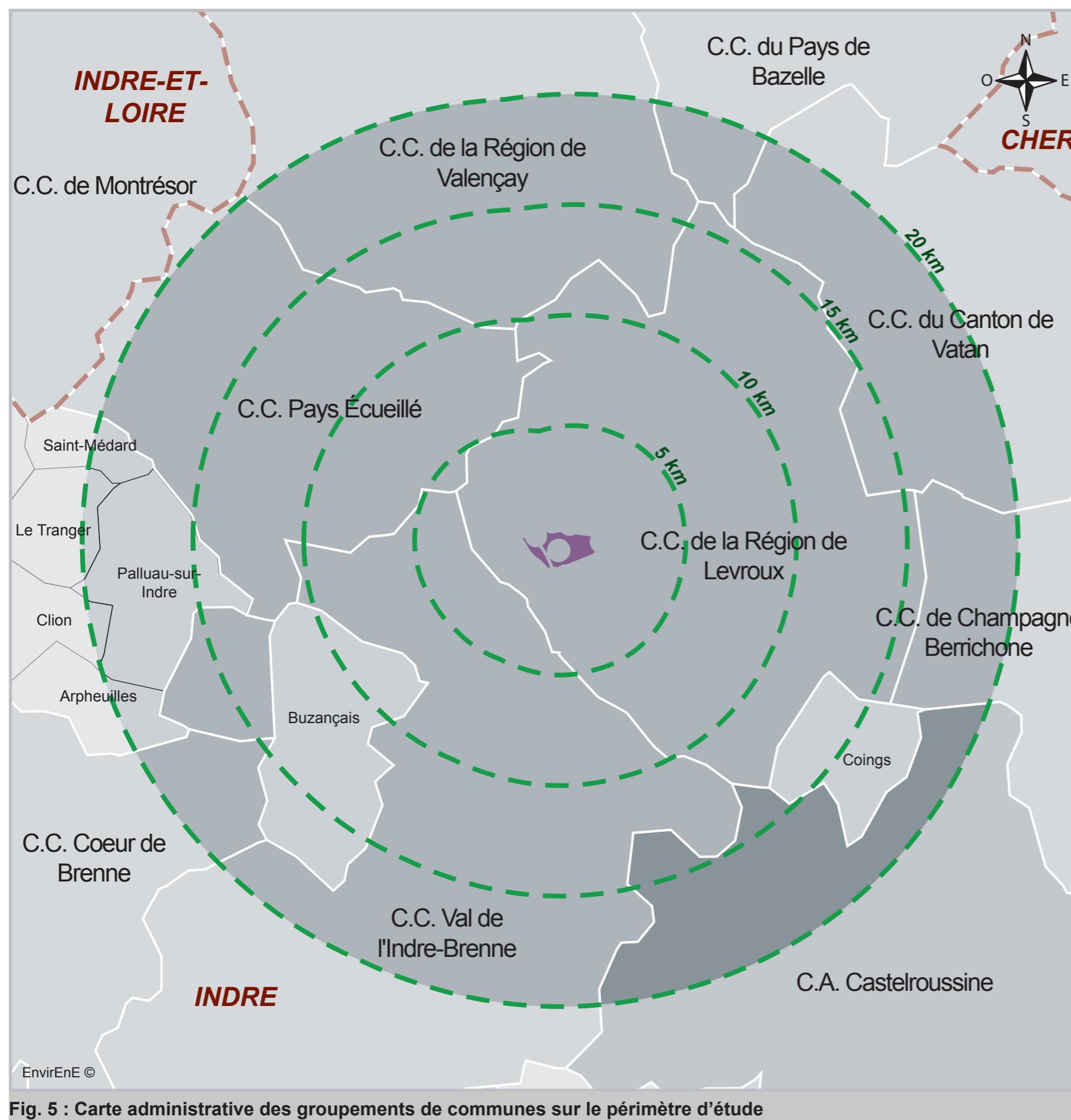
La description de l'état initial présentera successivement, dans un périmètre d'étude de 20 km autour du site du projet :

- La localisation géographique du site, qui détaillera :
 - L'organisation administrative du territoire d'étude,
 - Le réseau viaire,
 - Le relief,
 - Les milieux naturels,
- Une analyse paysagère du territoire,
- Une analyse patrimoniale du territoire,
- Une analyse de la reconnaissance socio-culturelle du territoire,
- La localisation des parcs éoliens voisins en instruction, accordés ou construits.

Localisation générale du projet

Le site du projet de Saint-Martin-de-Lamps se situe dans la région Centre, au sein du département de l'Indre.

Le projet se situe sur la commune de Saint-Martin-de-Lamps, à proximité des communes de Saint-Pierre-de-Lamps, Frédille, Levroux, Gehée, Francillon et Moulins-sur-Céphons.



1.1. Localisation géographique du site

Les groupements de communes du périmètre d'étude

La commune de Saint-Martin-de-Lamps appartient à la Communauté de Communes de la Région de Levroux qui comprend 12 communes :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Baudres - Bouges-le-Château - Bretagne - Brion - Francillon - Levroux | <ul style="list-style-type: none"> - Moulins-sur-Céphons - Rouvres-les-Bois - Saint-Martin-de-Lamps - Saint-Pierre-de-Lamps - Villegongis - Vineuil |
|--|---|

Le territoire d'étude à 20 km concerne également :

- La C.A. Castelroussine
- La C.C. Coeur de Brenne
- La C.C. de Champagne Berrichonne
- La C.C. de Valençay
- La C.C. du Canton de Vatan
- La C.C. du Pays de Bazelle
- La C.C. du Pays Écueillé
- La C.C. Val de l'Indre - Brenne

LÉGENDE

- Périmetres d'étude élargis
- Limites départementales
- Zone du projet éolien
- Communauté d'Agglomération
- Communautés de Communes
- Communes sans intercommunalité

1. État initial



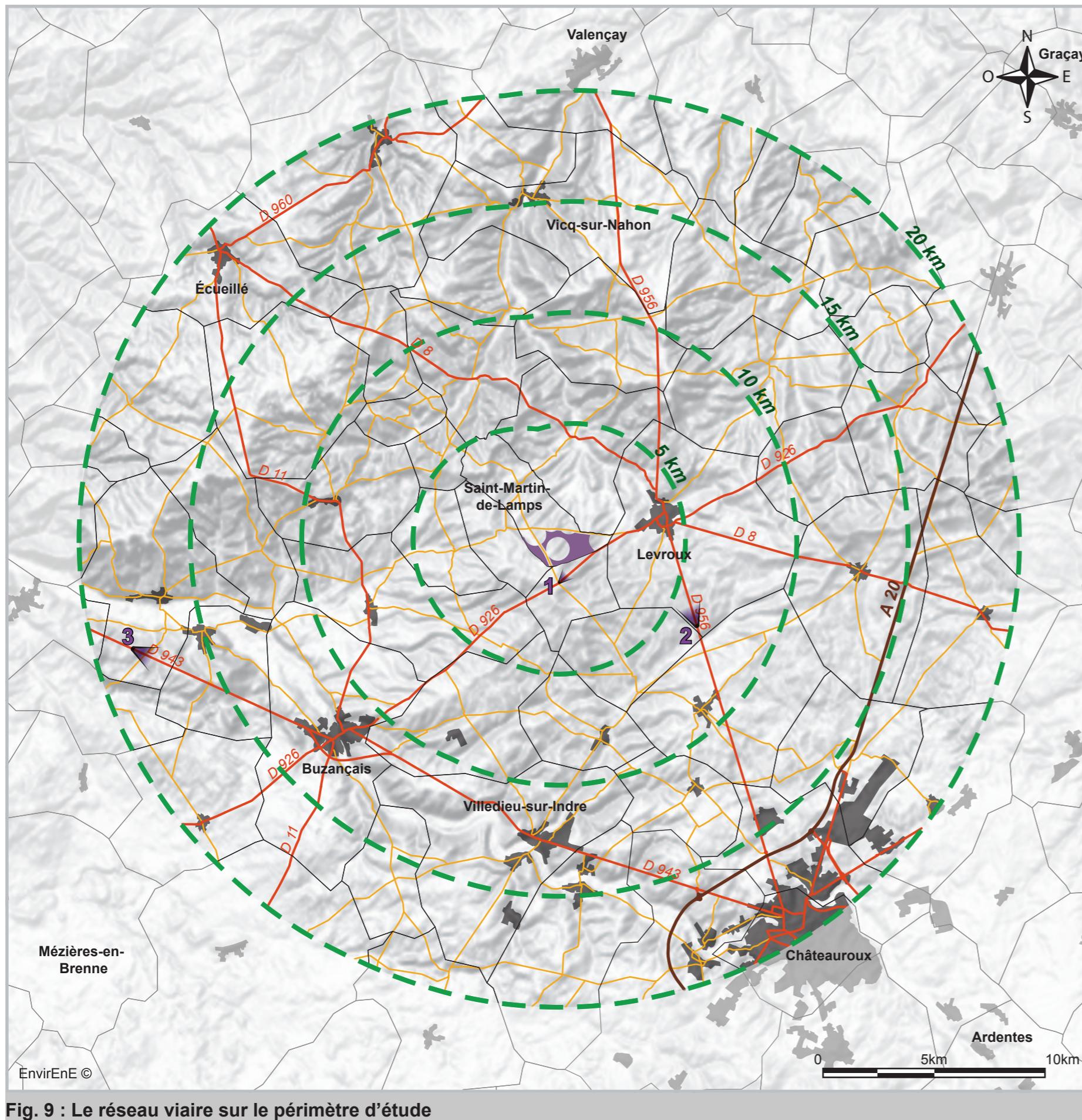
Fig. 6 : Vue sur le projet depuis la D926 au niveau du projet, vues larges et dégagées.



Fig. 7 : Vue depuis la D956 en direction de Levroux, paysage de plaine dégagé, la vue est guidée par l'alignement d'arbres.



Fig. 8 : Vue depuis la D943, les boisements sont un peu plus présents, on distingue certains reliefs.



1.1. Localisation géographique du site

Le réseau viaire

Le réseau viaire est relativement dense sur le périmètre d'étude. Ce réseau est à prendre en considération dans l'analyse du territoire car il constitue les axes de découverte principaux du paysage et sont ainsi de véritables «vitrines».

Les principales routes autour du projet de Saint-Martin-de-Lamps par ordre d'importance sont :

- L'autoroute A20 entre Châteauroux et Vierzon, à l'est de la zone d'étude.
- La départementale D943, axe Châteauroux - Buzançais - Châtillon-sur-Indre au sud-ouest de la zone d'étude.
- La départementale D956, axe Châteauroux - Levroux - Valençay à l'est de la zone d'étude.
- La départementale D926, axe Buzançais - Levroux - Vatan, longeant la zone du projet au sud.
- La départementale D8, axe Écueillé - Levroux - Issoudun, au nord de la zone d'étude.
- La départementale D11, axe Buzançais - Écueillé, à l'ouest de la zone d'étude.

1. État initial



Fig. 10 : La vallée du Modon vers Lucay-le-Mâle, le relief est accentué, les boisements bien présents



Fig. 11 : L'Indre au niveau de Villedieu-sur-Indre



Fig. 12 : Le Nahon, vers Fréville



Fig. 13 : Le relief permet des vues sur Levroux situé en contrebas.



Fig. 14 : Depuis la D956, au niveau de Vineuil, le relief est très modéré, les vues sont larges

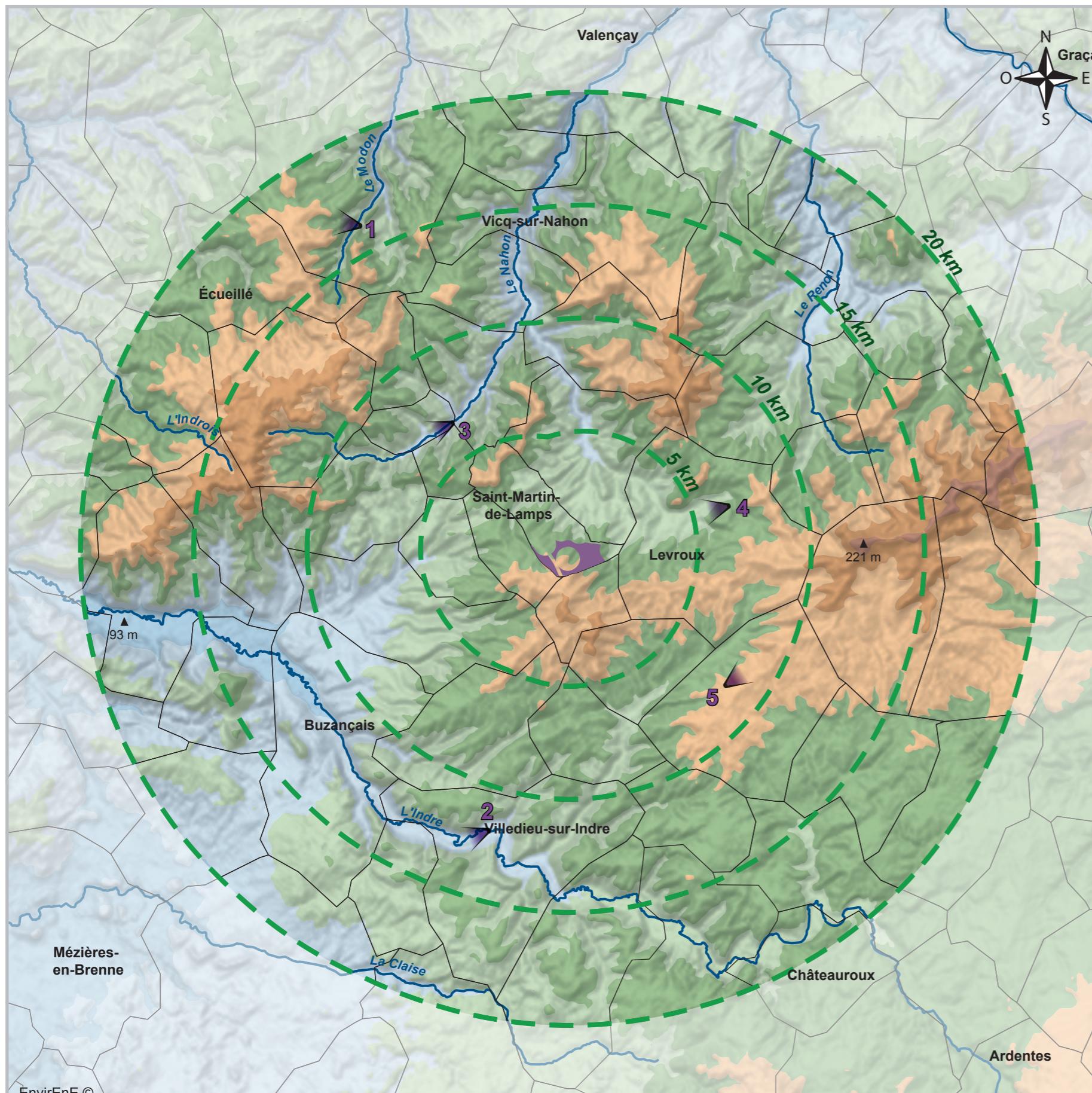


Fig. 15 : Carte du relief sur le périmètre d'étude

1.1. Localisation géographique du site

Le relief et le réseau hydrographique

Les altitudes sur le territoire d'étude du projet de Saint-Martin-de-Lamps s'étendent entre 93 m au sein de la vallée de l'Indre à l'ouest et 221m au nord de la commune de Brion, à l'est.

La topographie est donc relativement peu marquée avec un dénivelé de 128 mètres.

Plusieurs vallées traversent le territoire d'étude :

- La vallée du Nahon, la plus proche de la zone du projet au nord-ouest, peu marquée dans le paysage,
- La vallée du Renon au nord-est,
- La vallée de l'Indre, au sud, bien identifiable,
- Les vallées de l'Indrois, du Nodon et de la Claise à plus de 15 kilomètres du projet.

LÉGENDE

- Périmètres d'étude élargis
- Limites communales
- Zone du projet éolien
- Principaux cours d'eau

Altitudes :

86 - 106 mètres	146 - 166 mètres
106 - 126 mètres	166 - 186 mètres
126 - 146 mètres	186 - 206 mètres
	206 - 226 mètres

Sources : IGN Geofla, IGN Scan 25, IGN BD Alti100

1. État initial



Fig. 16 : La zone du projet : un territoire voué aux grandes cultures céréalières



Fig. 17 : Vers Fréville, le paysage est plus boisé



Fig. 18 : Vers Vicq-sur-Nahon, la végétation se fait plus dense



Fig. 19 : À proximité de Vineuil, le paysage est ouvert, agricole ponctué de quelques bois



Fig. 20 : Aux alentours de Buzançais, la forêt est bien marquée, elle ferme les vues lointaines.

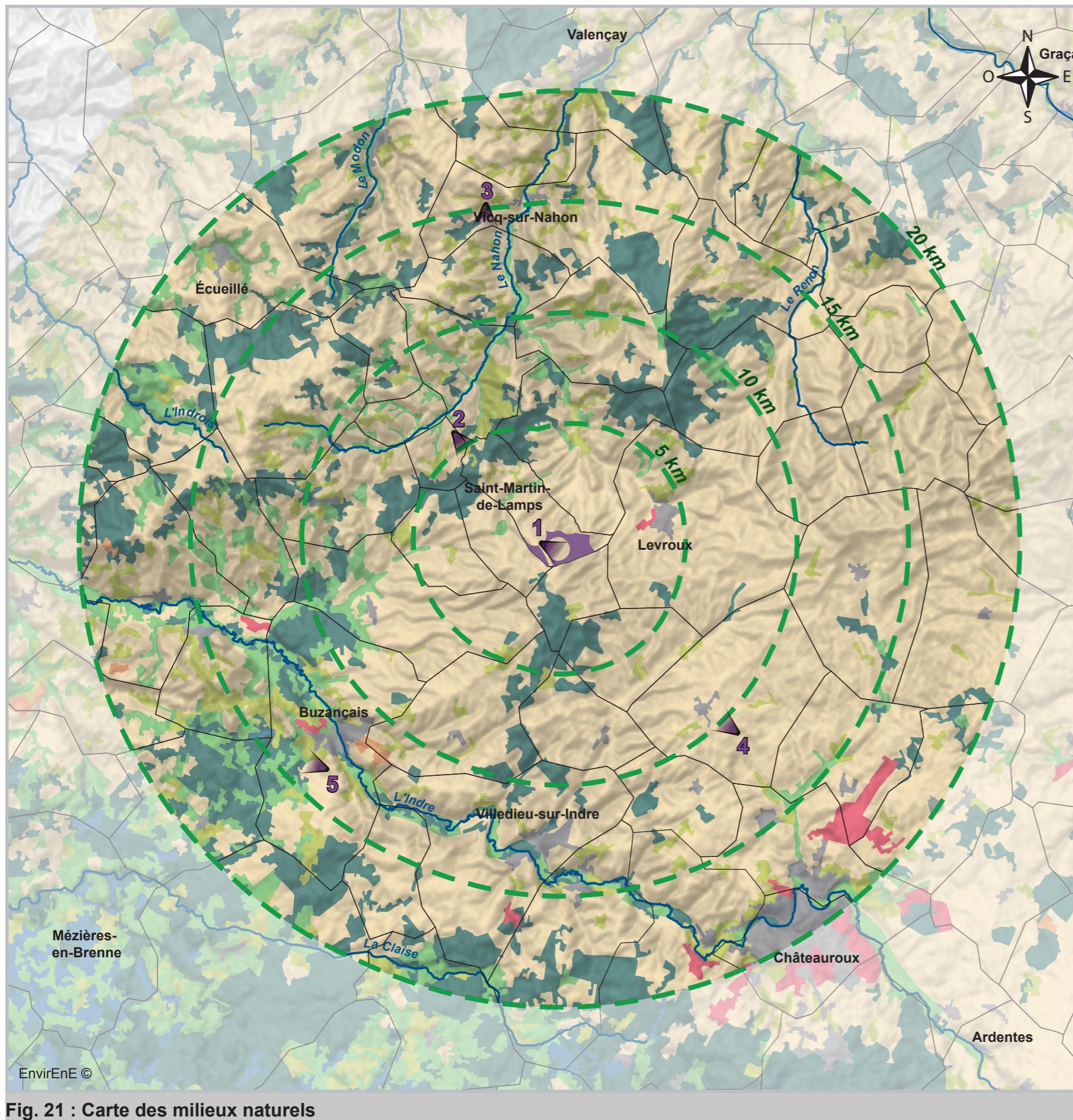


Fig. 21 : Carte des milieux naturels

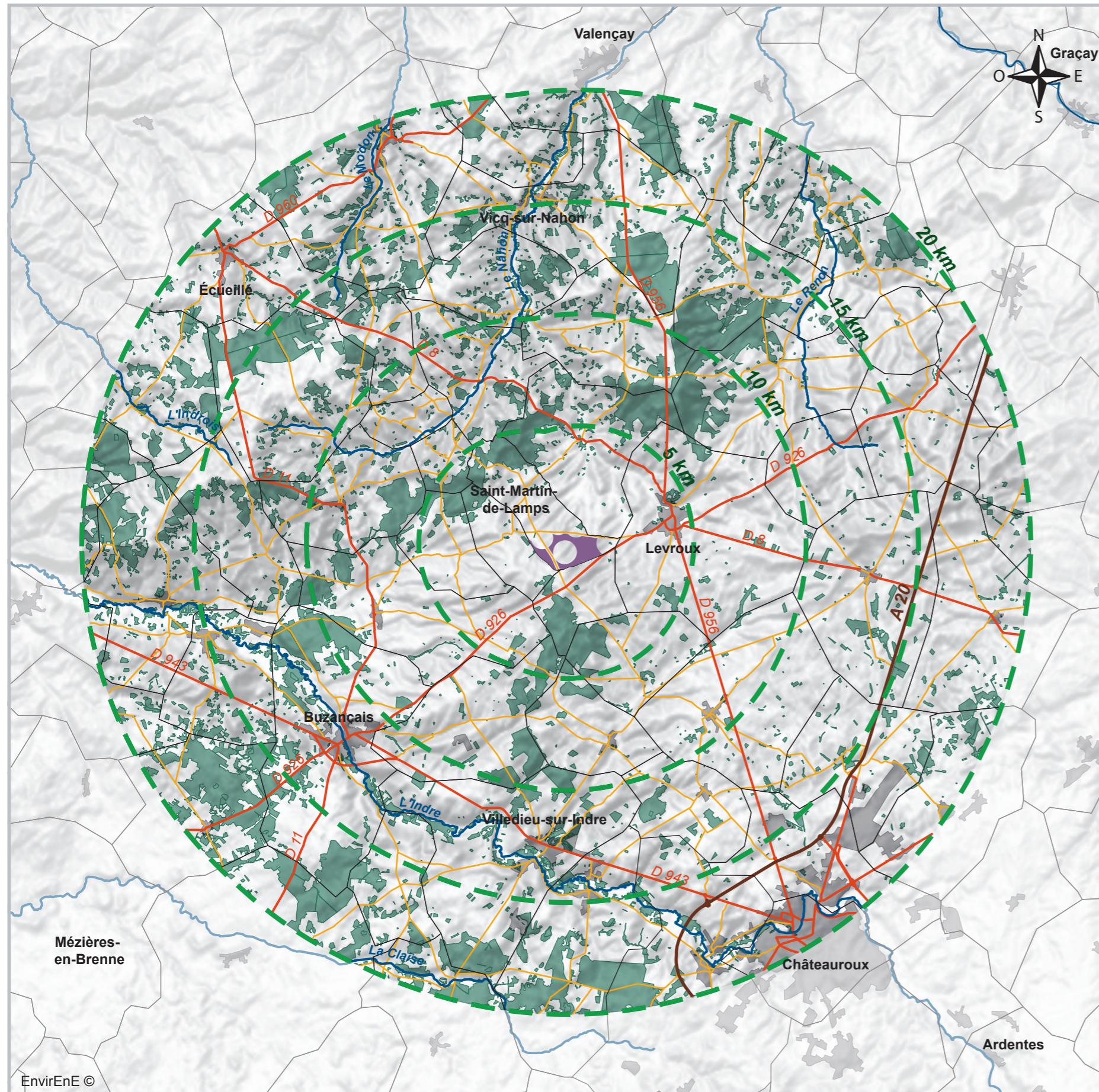
1.1. Localisation géographique du site

Les milieux naturels

Le territoire d'étude peut être découpé en plusieurs entités de milieux naturels. On remarque :

- Au sud-est de la zone d'étude, un territoire voué aux terres agricoles (terres arables en jaune clair sur la carte) avec quelques forêts et boisements. Les vues y sont larges et souvent dégagées.
- Au nord-ouest et sud-ouest, des territoires où les boisements sont beaucoup plus présents, associés avec des prairies et des zones agricoles hétérogènes.
- Les grands pôles urbains se distinguent également avec Buzançais et Levroux, villes de taille moyenne et Châteauroux qui constituent le pôle urbain majeur du territoire d'étude.

1. État initial



Synthèse

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps se situe au cœur du département de l'Indre, en région Centre. Le périmètre des 20 kilomètres jouxte les départements de l'Indre-et-Loir et du Cher.

On distingue plusieurs types de routes au sein du réseau viaire : les routes très fréquentées qui constituent les vitrines du paysage quotidien (D943, D956), les routes fréquentées proches du projet où les risques d'impact sont forts (D926, D8, D11) et enfin les routes peu fréquentées qui présentent moins de risques.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps présente un paysage de grand territoire agricole limité au nord-ouest et au sud-ouest par de nombreux boisements. On se situe donc dans un paysage de transition, entre les paysages ouverts de grand parcellaire agricole et les paysages boisés et plutôt fermés.

Le relief sur le secteur d'étude est peu marqué. Lorsque les vues sont dégagées, elles sont donc le plus souvent rasantes. Néanmoins, il est possible de remarquer des vues plongeantes comme par exemple sur la ville de Levroux.

LÉGENDE

- Périmètres d'étude élargis
 - Limites communales
 - Zone du projet éolien
 - Autoroutes
 - Routes principales
 - Routes secondaires
 - Principaux cours d'eau
 - Zones urbanisées et industrialisées
 - Principaux boisements

Sources : IGN Geofla, IGN Scan 25, IGN BD Alti100, Corine Land Cover

Fig. 22 : Carte de synthèse de l'analyse géographique du site de Saint-Martin-de-Lamps

1.1. Localisation géographique du site

1. État initial

1.2. Analyse paysagère



1. État initial

Méthodologie

En matière d'aménagement, certains sites ou espaces naturels peuvent être protégés et/ou réglementés pour des raisons esthétiques, culturelles ou bien encore environnementales (sites inscrits et classés, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...).

Les paysages du quotidien qui se situent en dehors de tels zonages n'en sont pas moins sensibles face aux modifications. Véritables supports de l'identité d'un territoire, certains de ces paysages du quotidien sont reconnus comme «paysages de valeur» voire «paysages de grande valeur». Ils doivent alors faire l'objet d'analyses complètes afin que le territoire puisse évoluer tout en préservant son identité.

Dans le cadre de cette étude d'impact, l'objectif sera donc de faire ressortir les sensibilités paysagères du territoire afin de préserver les éléments identitaires.

Pour ce faire, nous étudierons :

1. **Les unités paysagères**, pour une approche globale du territoire concerné par le projet de Saint-Martin-de-Lamps (périmètre de 20km), à l'intérieur desquelles nous ferons ensuite ressortir les secteurs sensibles.

2. **Les espaces naturels protégés** (zones Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique...),

Cette analyse se base principalement sur :

- L'Atlas des paysages de l'Indre édité par la DDE de l'Indre et la DIREN Centre,
- Des études de terrain.



Fig. 23 : Couverture de l'Atlas des paysages de l'Indre

1.2. Analyse Paysagère

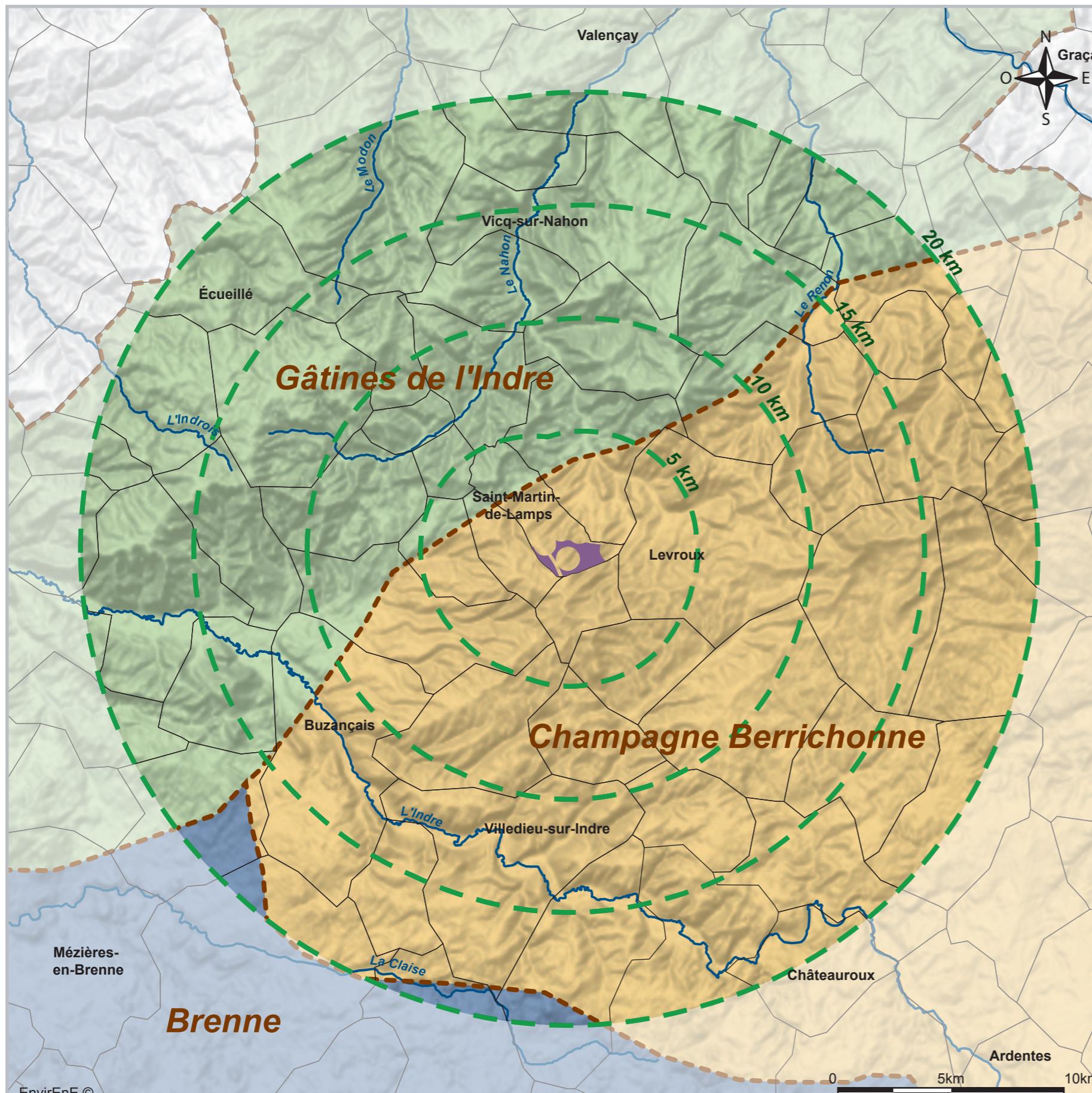


Fig. 24 : Carte des entités paysagères sur le territoire d'étude

Les entités paysagères

Une unité ou entité paysagère «correspond à un ensemble de composantes spatiales et de perceptions sociales qui par leurs caractères procurent une singularité à une partie de territoire concerné. Une entité paysagère se distingue de ses voisines par des différences de présence, d'organisations ou de formes de ces caractères. Les unités paysagères sont identifiées à grande échelle. Une unité paysagère = un paysage.» (Source : Méthode pour les Atlas des paysages, 2004)

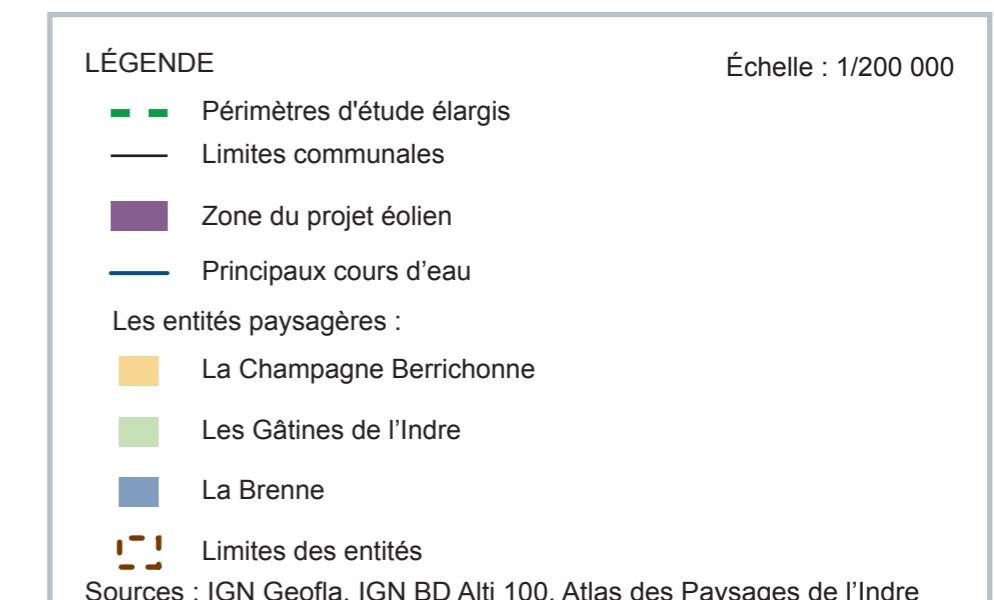
La DREAL Centre a défini plusieurs entités paysagères sur le département.

Le territoire d'étude est partagé entre 2 grandes entités :

- Les Gâtines de l'Indre
- La Champagne Berrichonne

Ces entités se distinguent nettement sur le terrain, notamment grâce à leurs différentes densités de boisements.

Au sud-ouest du territoire, on distingue l'entité de la Brenne, entité caractérisée par la présence de nombreux étangs mêlés à des prairies et des bois.



1. État initial

L'entité paysagère
> La Champagne Berrichonne



Fig. 25 : Quelques éléments structurants de l'entité paysagère

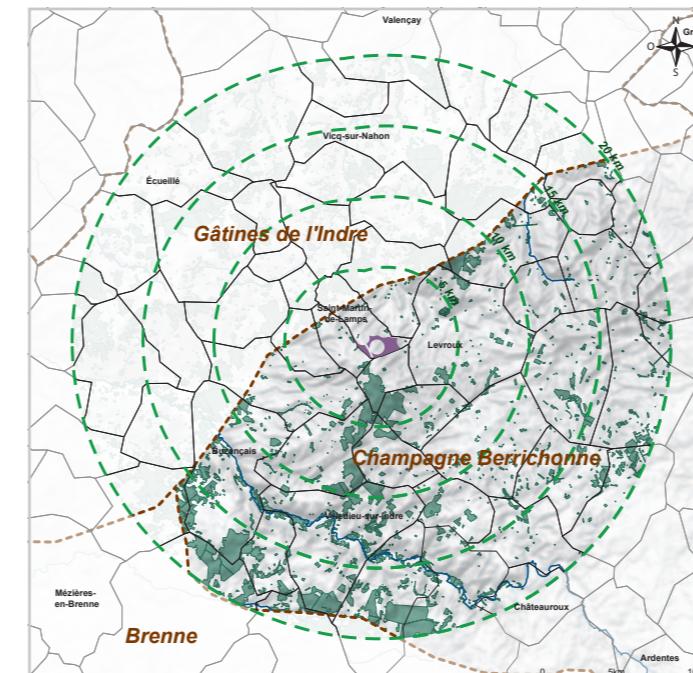


Fig. 26 : La Champagne Berrichonne

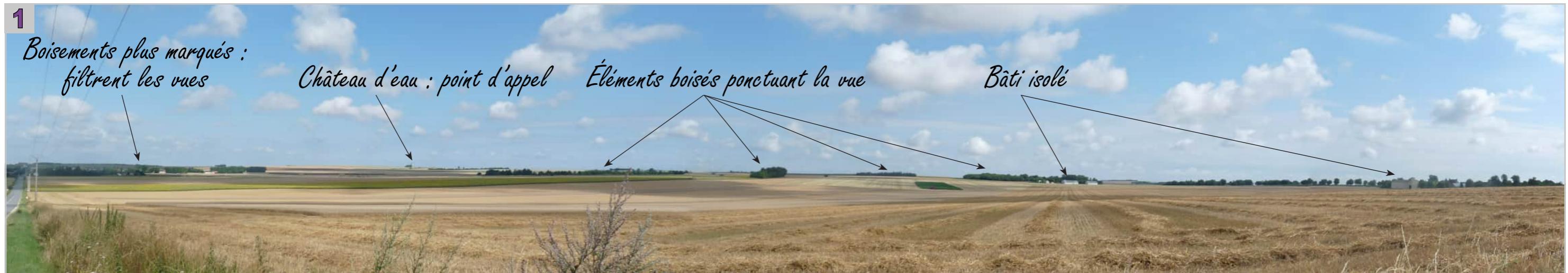


Fig. 27 : A la sortie de l'Autoroute, en direction de Brion, le panorama est large, les boisements ponctuent le paysage et cassent la monotonie des grandes parcelles agricoles



Fig. 28 : Aux alentours de Vineuil, sur la D7, le paysage est horizontal, structuré par la ligne électrique et quelques boisements

Entité paysagère - La Champagne Berrichonne Description de l'entité

La Champagne Berrichonne se distingue nettement de l'entité paysagère Les Gâtines de l'Indre par la différence de densité de boisement. En effet, une frontière nord-est/sud-ouest est bien visible si on regarde uniquement l'occupation du sol. Une ceinture de massifs boisés limite la Champagne Berrichonne.

Ce secteur est dédié principalement aux grandes cultures agricoles. Le grand parcellaire implique des vues larges et dégagées où les quelques boisements qui ponctuent le paysage se remarquent rapidement. Les éléments verticaux (châteaux d'eau, lignes électriques, églises...) constituent des points d'appels importants.

La champagne Berrichonne est une entité à faible amplitude morphologique ce qui implique une grande sensation d'horizontalité et une prégnance importante du ciel.

1.2. Analyse Paysagère

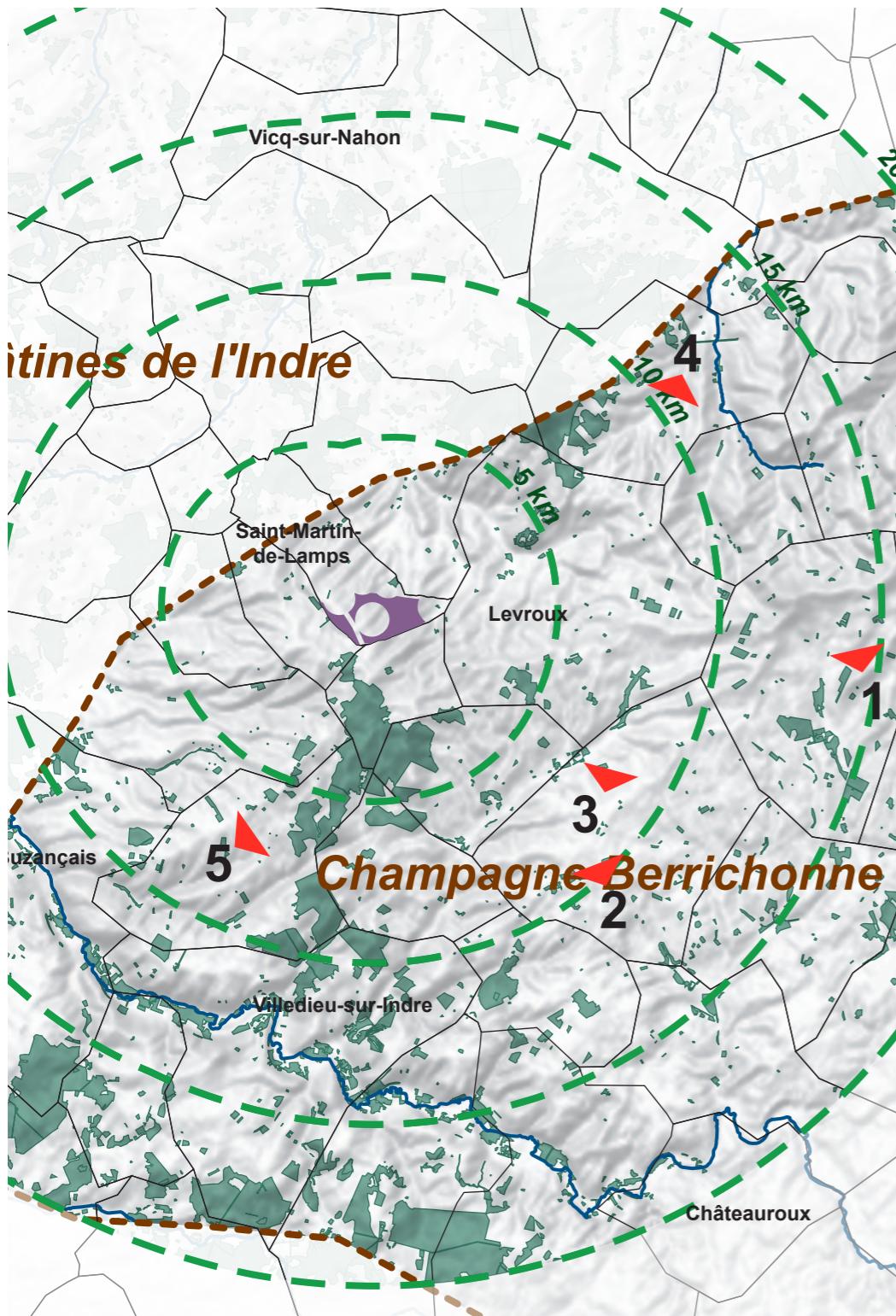


Fig. 30 : Vue rasante au niveau de Vineuil, le relief réduit à peine la profondeur de la vue.



Fig. 31 : Les légères ondulations ferment partiellement les vues et limitent les vues rasantes.



Fig. 32 : Plus à l'ouest, les vues rasantes sont limitées par les lisières des grands massifs boisés.

Entité paysagère - La Champagne Berrichonne

Enjeux vis-à-vis de l'éolien :

- En tant que site d'implantation :

Ce vaste plateau agricole est propice à une implantation éolienne raisonnée. En effet, leurs grandes étendues agricoles, avec peu d'éléments structurants, sont adaptées à l'échelle des éoliennes. Ces dernières peuvent venir compléter les points d'appels déjà existants sans les atténuer si l'implantation est bien réfléchie.

- En tant que zone de perception :

Les vues étant larges et le plus souvent dénudées, les éoliennes implantées dans ce paysage seront visibles. Néanmoins, dans la partie la plus boisée de l'entité, les boisements limitent la profondeur des vues et le parc sera donc moins visible.

Une implantation correctement réalisée dans ce type de paysage peut-être un atout pour le territoire en donnant de nouveaux points d'appel.

1. État initial

L'entité paysagère
> Les Gâtines de l'Indre



Fig. 33 : Quelques éléments structurants de l'entité paysagère

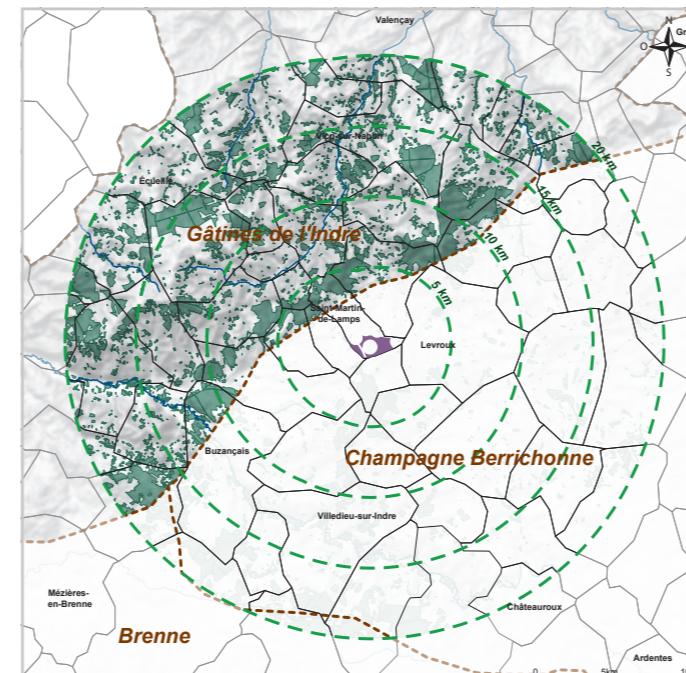


Fig. 34 : Les Gâtines de l'Indre

Entité paysagère - Les Gâtines de l'Indre Description de l'entité

La principale caractéristique des Gâtines de l'Indre réside dans leur forte densité de boisement. C'est d'ailleurs de grands boisements qui séparent cette entité de l'entité voisine de la Champagne Berrichonne.

Le relief est plus accentué sur cette partie de territoire, on peut être confronté à des vues frontales plus ou moins profondes. Les parties plus planes de cette entité présentent des vues rasantes mais qui sont toujours ponctuées de boisements qui filtrent et limitent les vues.

La présence de petites vallées ainsi que des boisements ont tendance à donner une image de « campagne bucolique » à cette entité.

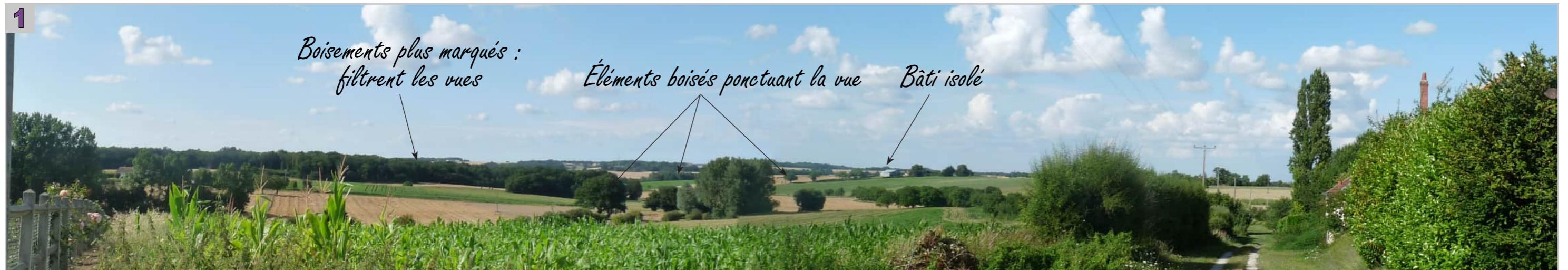


Fig. 35 : A la sortie de Pellevoisin, le relief module le paysage. Les boisements sont bien présents et filtrent les vues, le troisième plan est peu visible.



Fig. 36 : Aux environs d'Ecueillé, le relief est peu marqué. Les boisements s'imposent et réduisent la profondeur de la vue. Le château d'eau, seul point d'appel, se distingue peu

1.2. Analyse Paysagère

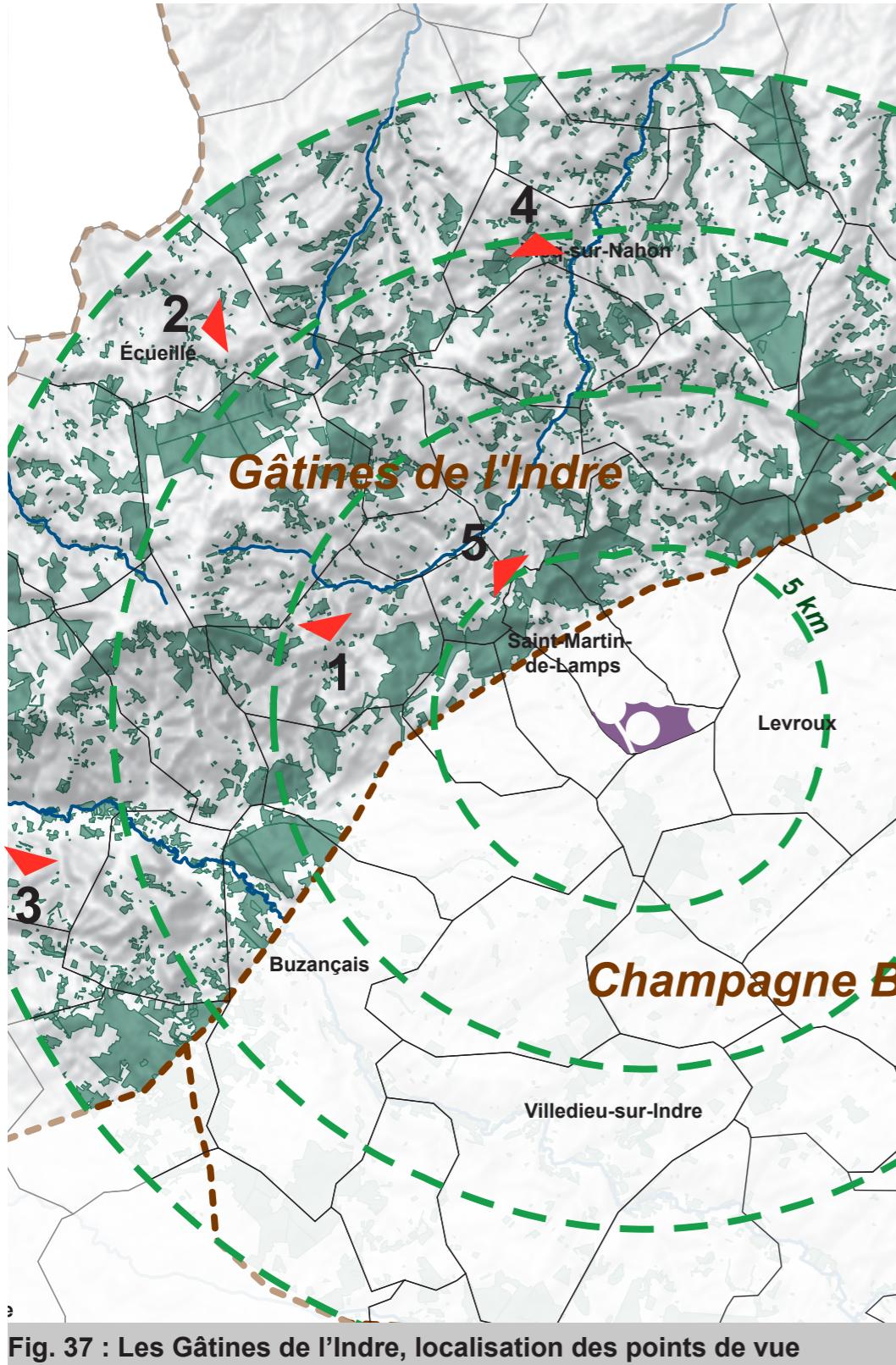


Fig. 38 : Le relief un peu plus marqué peut créer des vues presque frontales.



Fig. 39 : La succession de filtres boisés ferment entièrement les vues. Le relief crée des vues frontales.



Fig. 40 : Les vues rasantes sont possibles mais souvent limitées par le relief et les boisements.

Entité paysagère - Les Gâtines de l'Indre

Enjeux vis-à-vis de l'éolien :

- En tant que site d'implantation :

La présence de nombreux boisements, ainsi que l'ambiance intime qui se dégage des paysages de cette entité en font une zone moins propice à l'implantation d'éoliennes. En effet, les ruptures d'échelles entre des machines de 150 mètres de haut et les boisements bien présents sur le territoire poseraient problème.

- En tant que zone de perception :

Dans ce secteur, les vues sont le plus souvent limitées par les boisements et le relief. Les perceptions sont peu profondes, une visibilité complète des éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps est donc peu probable.

Néanmoins, il sera important de s'assurer que le projet n'aura pas d'impact sur ces paysages de petite échelle lorsque les éoliennes dépasseront au dessus des boisements.

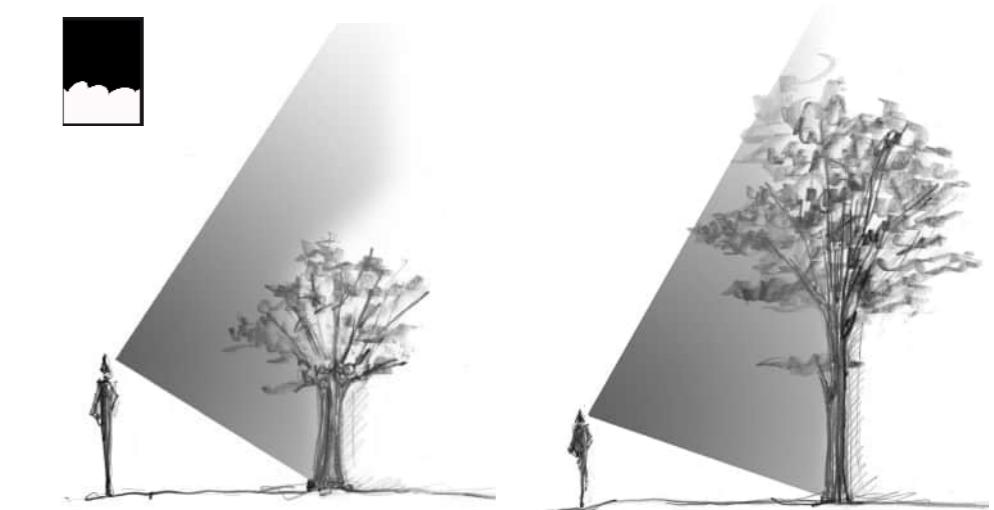


Fig. 41 : Vues masquées par la végétation

1.2. Analyse Paysagère

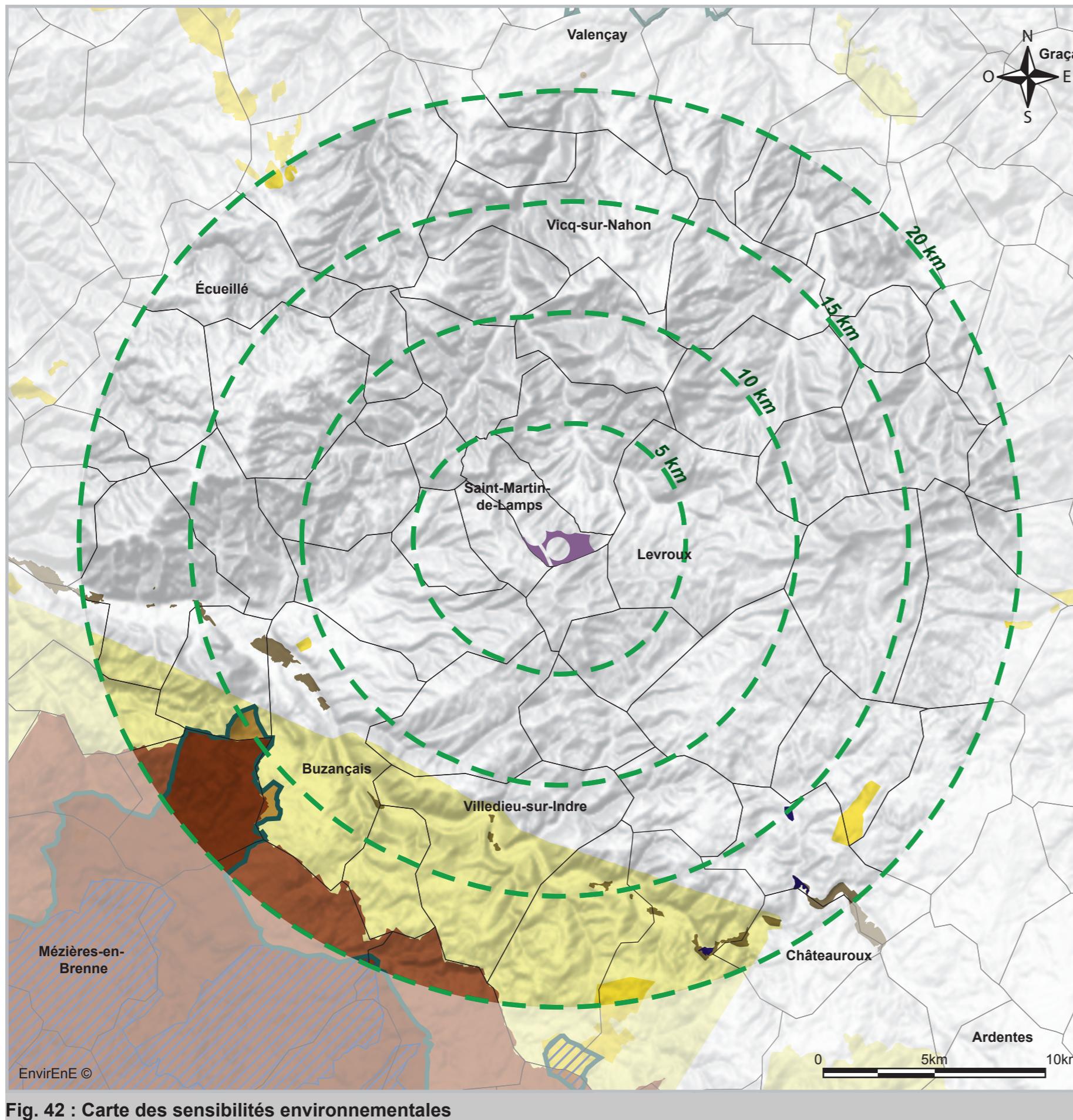


Fig. 42 : Carte des sensibilités environnementales

Les espaces naturels protégés

Au-delà de leur intérêt écologique, l'ensemble des espaces naturels protégés se caractérisent par des milieux bien particuliers qui génèrent des paysages naturels plus ou moins reconnus socialement.

Afin d'identifier le patrimoine naturel de qualité de notre périmètre d'étude élargi, l'ensemble des données environnementales (engagements et protections) ont été recensées. Quatre niveaux de protections environnementales sont présents à l'intérieur du périmètre d'étude de 20 km autour du projet de Saint-Martin-de-Lamps :

- **Les protections internationales :**
 - Trois Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).
- **Les protections européennes du réseau Natura 2000 :**
 - Deux Zones de Protection Spéciale (ZPS),
 - Deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
 - Un Site d'Importance Communautaire (SIC)
- **Les inventaires nationaux :**
 - 23 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dont 20 de type 1 et 3 de type 2.
- **Les protections départementales :**
 - Le Parc Naturel Régional de la Brenne
- **Les protections départementales :**
 - 3 Espaces Naturels Sensibles

LÉGENDE		Échelle : 1/200 000
—	Périmètres d'étude élargis	
—	Limites communales	
■	Zone du projet éolien	
■	ZNIEFF 1	
■	ZNIEFF 2	
■	Espaces Naturels Sensibles	
■	Parc Naturel Régional	
■	Natura 2000 - Site d'Intérêt Communautaire	
■	Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation	
■	Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale	
■	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux	

Sources : IGN Geofla, IGN BD Alti 100, DREAL - Centre

1. État initial

Les zones importantes pour la conservation des oiseaux

La directive européenne « directive oiseaux » de 1979, vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. Elle impose aux États membres l'interdiction de les tuer ou de les capturer intentionnellement, de détruire ou d'endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs dans la nature, de les perturber intentionnellement ou les détenir (exception faite des espèces dont la chasse est autorisée).

L'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Sur le périmètre d'étude élargi (20 km), 1 ZICO a pu être recensée :

- Forêt de Lancosme en Brenne.

À proximité du périmètre d'étude élargi, on recense 2 ZICO :

- Queue de Brenne : Etang des Loges, Grand et Petit Mez
- Brenne centrale

Les données sont issues de la DREAL Centre.

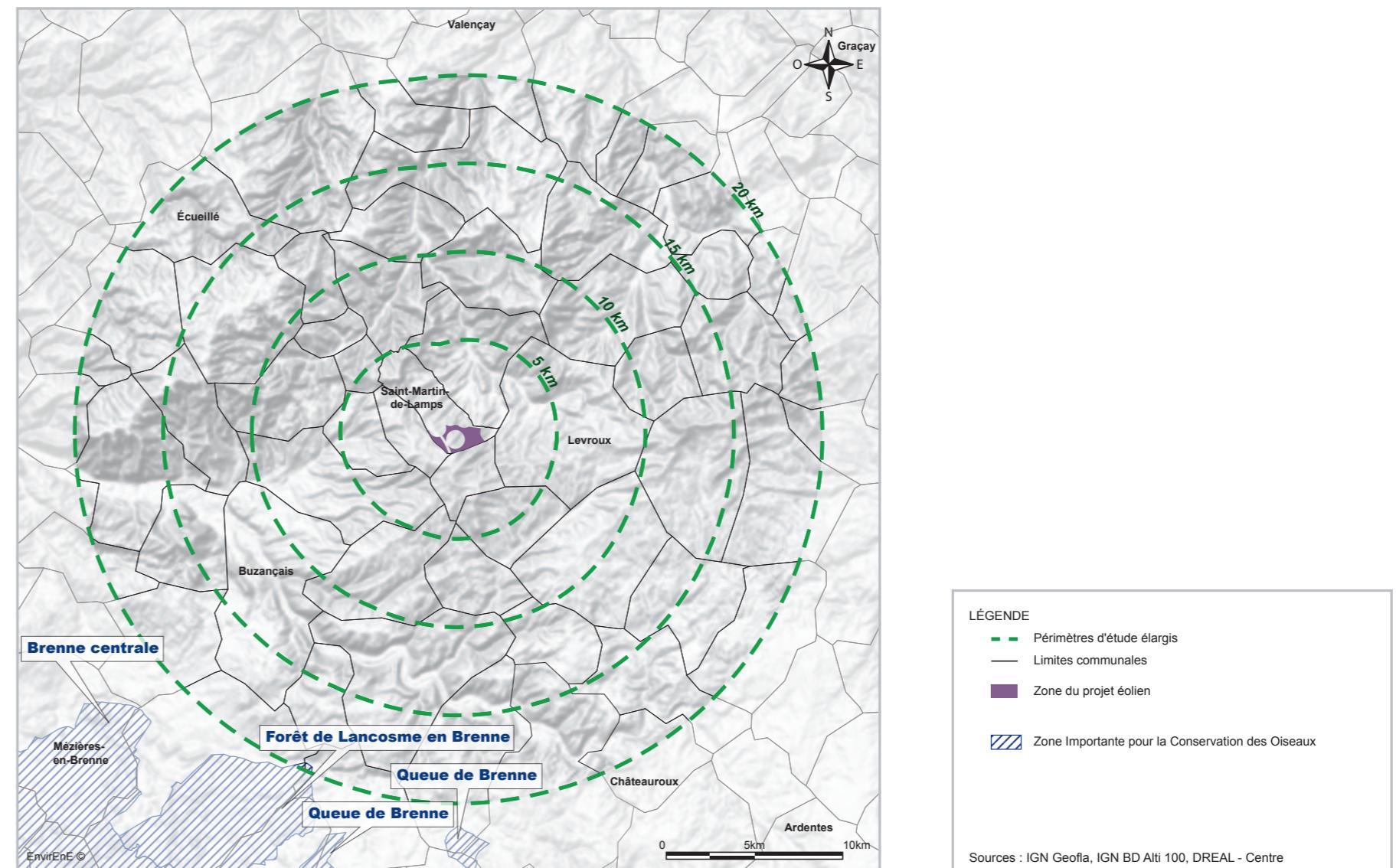


Fig. 43 : Carte des ZICO

DPT	TYPE DE PROTECTION	ID_DIREN	Nom de la protection	Surface km ²	Communes	Intérêt de la protection	Distance			
							Km	Proche	Semi éloigné	Loinain
36	ZICO	CE 07	Queue de Brenne : Etang des Loges, Grand et Petit Mez	7,46	Luant, Méobecq, Neuilly-les-Bois, Niherne, Saint-Maur	Etang, marais, roselières, forêt alluviale et prairies humides	21,3			
36	ZICO	CE 09	Forêt de Lancosme en Brenne	54,26	Méobecq, Migné, Neuilly-les-Bois, Vendoeuvres	Forêt mixte de résineux et de feuillus (chênaie-charmaie), landes, étangs, plantations de peupliers et bocages	19,6			
36	ZICO	CE 05	Brenne centrale	219,60	Azay-le-Ferron, Douadic, Lingé, Mézières-en-Brenne, Migné, Paulnay, Rosnay, Saint-Michel-en-Brenne, Vendoeuvres	Etangs, marais, roselières, prairies, bois de feuillu, landes, haies et bocage	22,9			

Fig. 44 : Tableau des ZICO (Source : DREALCentre)

1.2. Analyse Paysagère

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité d'habitats naturels et d'espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire.

Deux types de protection sont à distinguer :

- **Les Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, qui sont des sites écologiques relevant des directives européennes Oiseaux (1979).
- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, qui sont des sites écologiques relevant des directives européennes Habitats (1992).

La désignation des sites naturels devant figurer au réseau Natura 2000 a pris du retard et est encore en cours d'élaboration dans certains pays. Ainsi, l'on peut considérer les **sites d'importance communautaire (SIC)** qui sont des sites qui vont être intégrés au réseau Natura 2000 sous la dénomination de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'inventaire du réseau Natura 2000

Sur le périmètre d'étude élargi (20 km), **1 SIC, 2 ZPS et 2 ZSC** ont pu être recensés.

Les données sont issues de la DREAL Centre.

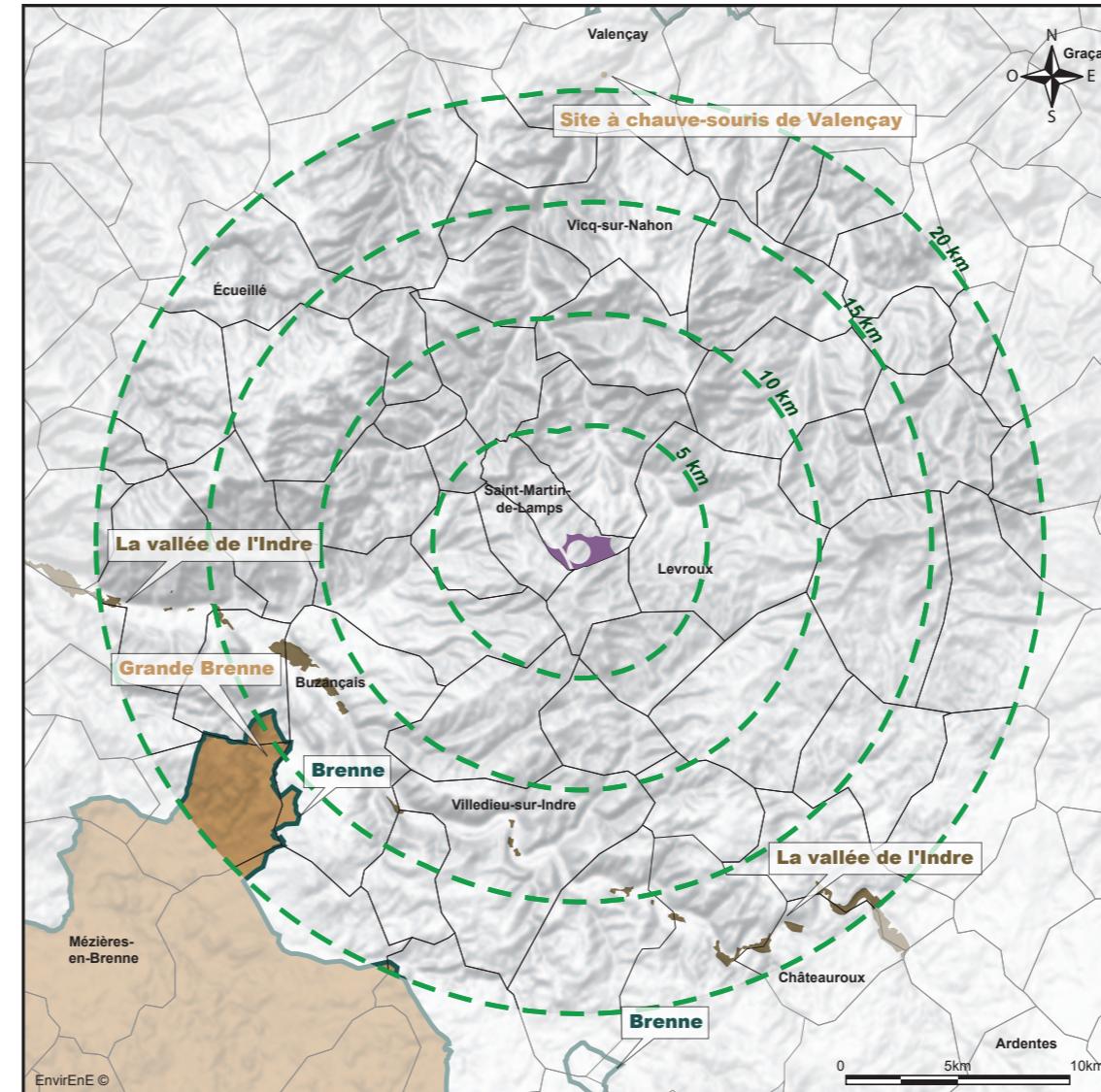


Fig. 45 : Carte du réseau Natura 2000

Fig. 46 : Tableau du réseau Natura 2000
(Source : DREAL Centre)

DPT	TYPE DE PROTECTION	ID_DIREN	Nom de la protection	Surface km ²	Communes	Intérêt de la protection	Distance		
							Km	Perc.	Surface
									Unité
36	SIC	FR2400537	Vallée de l'Indre	15,9938	Buzançais, La Chapelle-Orthezale, Châteauroux, Châtillon-sur-Indre, Clion, Déols, Etrechet, Fléré-le-Rivière, Niherme, Palluau-sur-Indre, Saint-Cyr-en-Jambot, Saint-Genu, Saint-Maur, Le Tranter, Villedieu-sur-Indre, Beaulieu-lès-Loches, Bridoré, Loches, Perrusson, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, Verneuil-sur-Indre	Deux plantes protégées au niveau national, vastes prairies (intérêt floristique et ornithologique), populations de Chauves-souris	11,7		
36	ZSC	FR2400534	Grande Brenne	580,5204	Azay-le-Ferron, Le Blanc, Buzançais, Chiray, Ciron, Douadic, Lingé, Lureil, Martizay, Mobeacq, Mézières-en-Brenne, Migné, Neuilly-lès-Bois, Nuret-le-Ferron, Paulnay, Pouligny-saint-Pierre, Rosnay, Ruffec, Saint-Gemme, Saint-Genou, Saint-Michel-en-Brenne, Saulnat, Vendoeuvres, Bossey-sur-Claize	Mosaïque de milieux naturels remarquables (prairies, étangs, landes, buttes de grès, bois, de marais...)	14,9		
36	ZSC	FR2400533	Site à chauve-souris de Valençay-Lye	0,0044	Valençay, Lye	Ce site accueille actuellement 30 % des Chauves-souris hibernantes du département de l'Indre (plus d'un millier d'individus et 6 espèces différentes).	21,3		

DPT	TYPE DE PROTECTION	ID_DIREN	Nom de la protection	Surface km ²	Communes	Intérêt de la protection	Distance		
							Km	Perc.	Surface
									Unité
36	ZPS	FR2410003	Brenne	583,11	Azay-le-Ferron, Buzançais, Le Blanc, Chiray, Ciron, Douadic, Lingé, Luant, Lureuil, Martizay, Mobeacq, Mézières-en-Brenne, Migné, Neuilly-lès-Bois, Niheme, Nuret-le-Ferron, Paulnay, Rosnay, Ruffec, Saint-Genou, Saint-Gemme, Saint-Maur, Saint-Michel-en-Brenne, Saulnat, Vendoeuvres	Mosaïque de milieux naturels (prairies, étangs, landes, buttes de grès, bois, marais, ...) tout à fait remarquable	14,9		
36	ZPS	FR2410023	Plateau de Chabris / La Chapelle-Montmartin	166,7	Chabris, Dun-Le-Poëlier, Fonteguenand, Menetou-sur-Nahon, Parpecay, Sainte-Cécile, Sembleçay, Varenne-sur-Fouzon, La Vernelle, La Chapelle-Montmartin, Maray, Saint-Julien-sur-Cher, Saint-Loup	L'intérêt de ce site repose essentiellement sur la richesse faunistique, notamment sur une avifaune typique des milieux de plaine, aussi bien cultivés que prairiaux, avec des espèces emblématiques telle que l'Outarde canépière, l'Oedicnème criard et le Hibou des marais, tous nicheraient ou moins réguliers sur le site et dont le statut de conservation est défavorable sur le plan national. D'autres espèces telles que le tarier des prés et la Vanneau huppé méritent également une attention particulière	23,0		

1. État initial

Les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique

Les ZNIEFF sont des **outils de connaissance nationale** du patrimoine naturel. Elles identifient et décrivent les sites d'intérêt pour les espèces vivantes et les habitats. Ces zones d'inventaire n'ont pas de valeur juridique directe. Toutefois, du fait de leur richesse naturelle, il est important de les considérer et d'évaluer l'incidence de tout futur projet sur ces zones.

Deux types d'inventaire ZNIEFF sont à dénombrer :

- **Les ZNIEFF de type I**, concernent des secteurs de petite taille, identifiés pour des éléments rares, remarquables, protégés, menacés, du patrimoine naturel.
- **Les ZNIEFF de type II**, concernent de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Ces ZNIEFF sont moins sensibles et englobent généralement les ZNIEFF de type I.

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique

Sur le périmètre d'étude élargi (20 km), les ZNIEFF suivantes ont pu être recensées :

- **20 ZNIEFF de type 1,**
- **3 ZNIEFF de type 2.**

L'inventaire de ces ZNIEFF est issu de la DREAL centre.

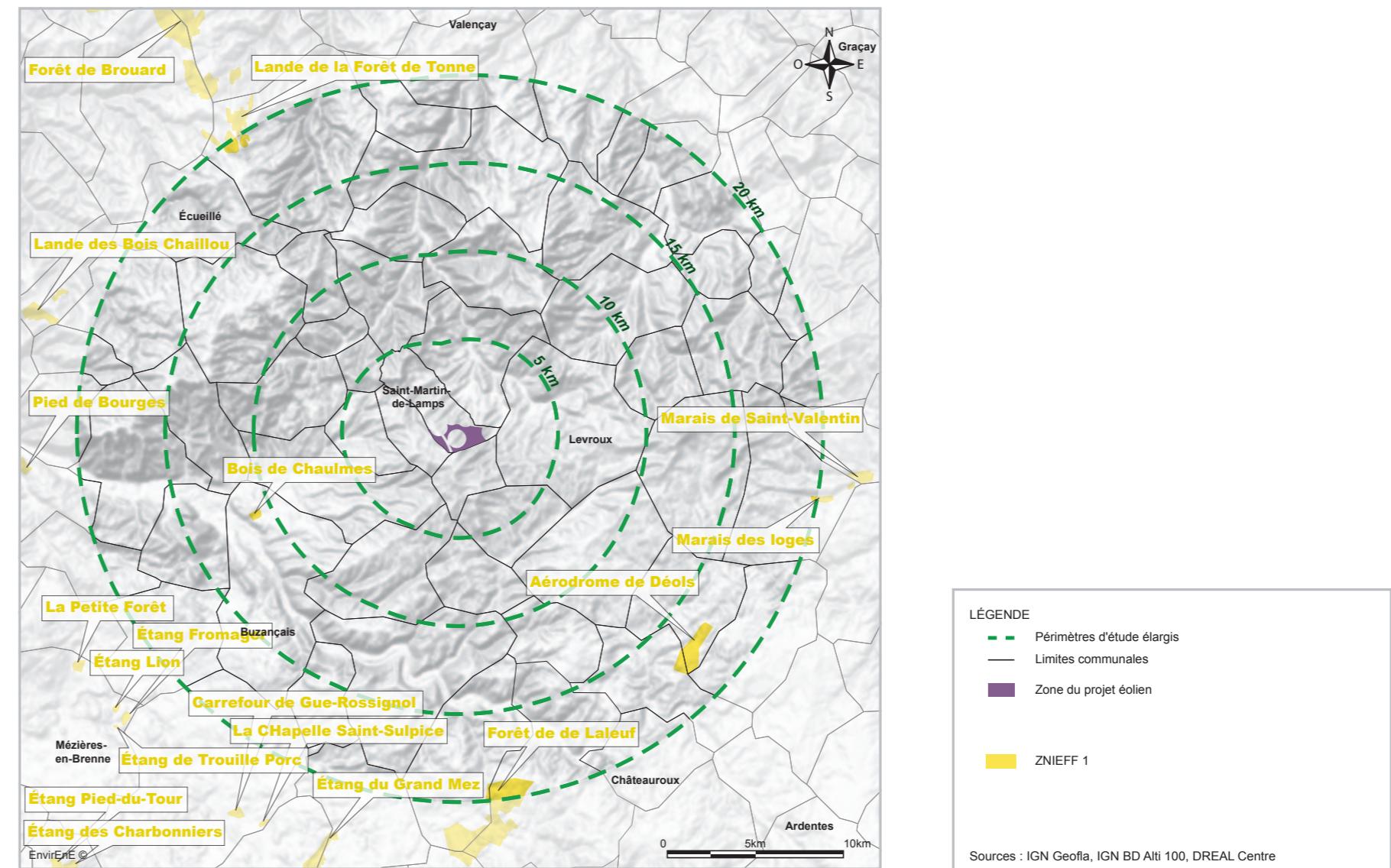


Fig. 47 : Carte des ZNIEFF de type 1

DPT	TYPE DE PROTECTION	ID_DIREN	Nom de la protection	Surface km ²	Communes	Intérêt de la protection	Distance		
							km	km élargi	km²
36	ZNIEFF 1	30140000	Bois de Chaulmes	0.25	Buzançais	Faunistique, Floristique	11,5		
36	ZNIEFF 1	30120000	Aérodrome de Déols	2,8	Coings, Déols	Faunistique, Floristique	16,3		
36	ZNIEFF 1	30190000	Marais des Loges	0,4263	La Champenois	Faunistique, Floristique, Paysager	18,9		
36	ZNIEFF 1	30010036	Forêt de Laleuf	5,476	Niherne, Saint-Maur	Faunistique	18,9		
36	ZNIEFF 1	41090001	Lande de la forêt de Tonne	5,3	Faverolles, Lucy-le-Mâle	Faunistique, Floristique	20,7		
36	ZNIEFF 1	30230000	Marais de Saint-Valentin	0,7715	Saint-Valentin, Sainte-Austreille	Faunistique, Floristique, Paysager	20,7		
36	ZNIEFF 1	30010017	Etang des Loges	3,459	Luant, Niherne, Saint-Maur	Faunistique, Floristique	21,2		
36,4	ZNIEFF 1	41120001	Lande des Bois de Chailou	1,643	Châtillon-sur-Indre, Villedômain		22,8		
36	ZNIEFF 1	30010015	Etang du Grand Mez	1,702	Meobecq, Neullay-lès-Bois	Faunistique	23,5		
36	ZNIEFF 1	30100000	Pied de Bourges	0,4009	Cilon	Faunistique	23,5		
36	ZNIEFF 1	30010022	La Chappelle Saint-Sulpice	0,1216	Meobecq, Vendoeuvres	Faunistique, Paysager, Pédagogique	23,7		
36	ZNIEFF 1	30010011	Etang Fromager	0,24	Mézières-en-Brenne	Faunistique	23,7		
36	ZNIEFF1	3001003	Carrefour de Gue-Rossignol	0,37	Vendoeuvres	Faunistique, Floristiques, Paysager, Pédagogique			
36	ZNIEFF 1	30010005	Etang Lion	0,12	Mézières-en-Brenne	Faunistique, Floristique	23,9		
36	ZNIEFF 1	30010010	La Petite Forêt	0,312	Mézières-en-Brenne	Floristique	24,1		
36	ZNIEFF 1	30010031	Etang de Trouille Porc	0,03	Mézières-en-Brenne	Faunistique, Paysager	24,7		
36	ZNIEFF 1	30060000	Communes de Varennes-sur-Fouzon et Évreaudière		Fontguenand, Varennes-sur-Fouzon, La Vermelle	Faunistique, Floristique	25		
36,37 .41	ZNIEFF 1	50230000	Forêt de Brouard	33,4	Châteauvieux, Faverolles, Mareuil-sur-Cher, Nouans-lès-Fontaines, Orbigny Saint-Alignan	Présence d'une unité de population bien constituée du Cerf rouge	27		
36	ZNIEFF 1	30010030	Etang des Charbonniers	0,4399	Migné	Paysager	31,7		
36	ZNIEFF 1	30010026	Etangs Pied-du-Tour	0,4277	Migné	Faunistique, Floristique	32,3		

Fig. 48 : Tableau des ZNIEFF de type 1 (Source : DREAL Centre)

1.2. Analyse Paysagère

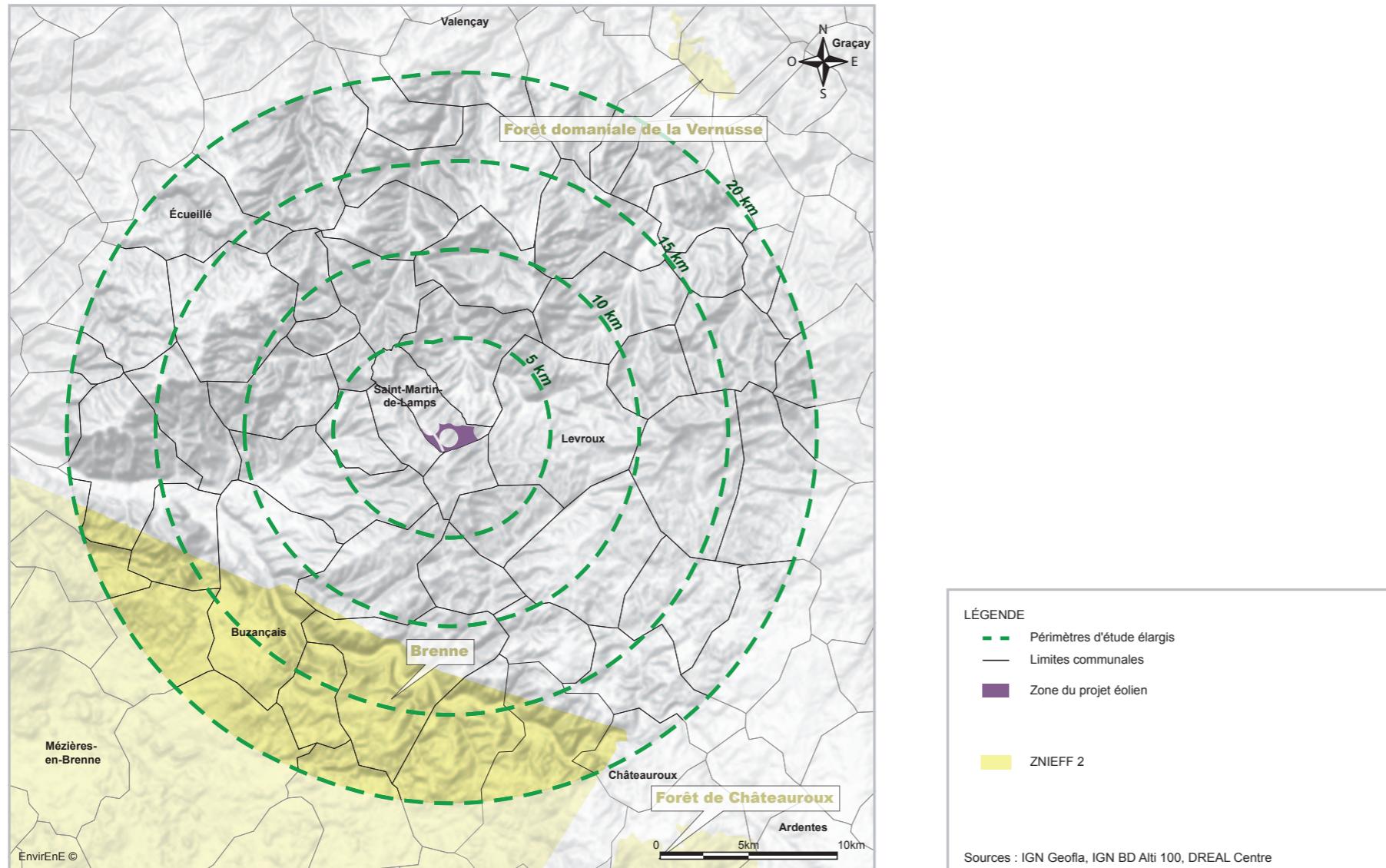


Fig. 49 : Carte des ZNIEFF de type 2

DPT	TYPE DE PROTECTION	ID_DIREN	Nom de la protection	Surface km ²	Communes	Intérêt de la protection	Distance			
							Km	Proche	Semi éloigné	Lointain
36	ZNIEFF 2	3001	Brenne	1277	Nombreuses communes	Faunistique, Floristique, Paysager	11,1			
36	ZNIEFF 2	3002	Forêt de Châteauroux	52,73	Aedentes, Arthon, Etrechet, Jeu-lès-Bois, Poinconnet, Velles	Faunistique	24			
36	ZNIEFF 2	3016	Forêt domaniale de la Vernusse	6,8	Bagneux, Buxeuil, Orville, Poulaines, Saint-Christophe-en-Bazelle	Faunistique, Floristique	23,2			

Fig. 50 : Tableau des ZNIEFF de type 2 (Source : DREAL Centre)

1. État initial

Les Espaces Naturels Sensibles

La politique « Espaces Naturels Sensibles » est née d'une loi - loi du 18 juillet 1985 - qui donne au Département les moyens de protéger et de valoriser la nature : pour ce faire, il préleve une taxe sur les permis de construire et en affecte le produit à l'acquisition et/ou l'aménagement de terrains.

En 1989, le Département de l'Indre a voté le principe de cette taxe. Au fil des années, des projets ont progressivement vu le jour, puis se sont concrétisés, affinés sur le terrain. Avec l'aide des services techniques du Conseil général, les communes - généralement maîtres d'ouvrage des projets - créent ainsi des espaces de nature, faits pour l'accueil et la sensibilisation du public.

Les 24 ENS de l'Indre se dispersent aux quatre coins du département, petits ou grands, en position de vallée, de pente ou de plateau - ou tout cela ensemble, ils donnent à découvrir des milieux originaux et divers.

Sur le périmètre d'étude élargi (20 km), on recense 3 ENS :

- Le Bois de la Ringoire
- Les prairies de l'Indre
- L'écoparc des Chènevières

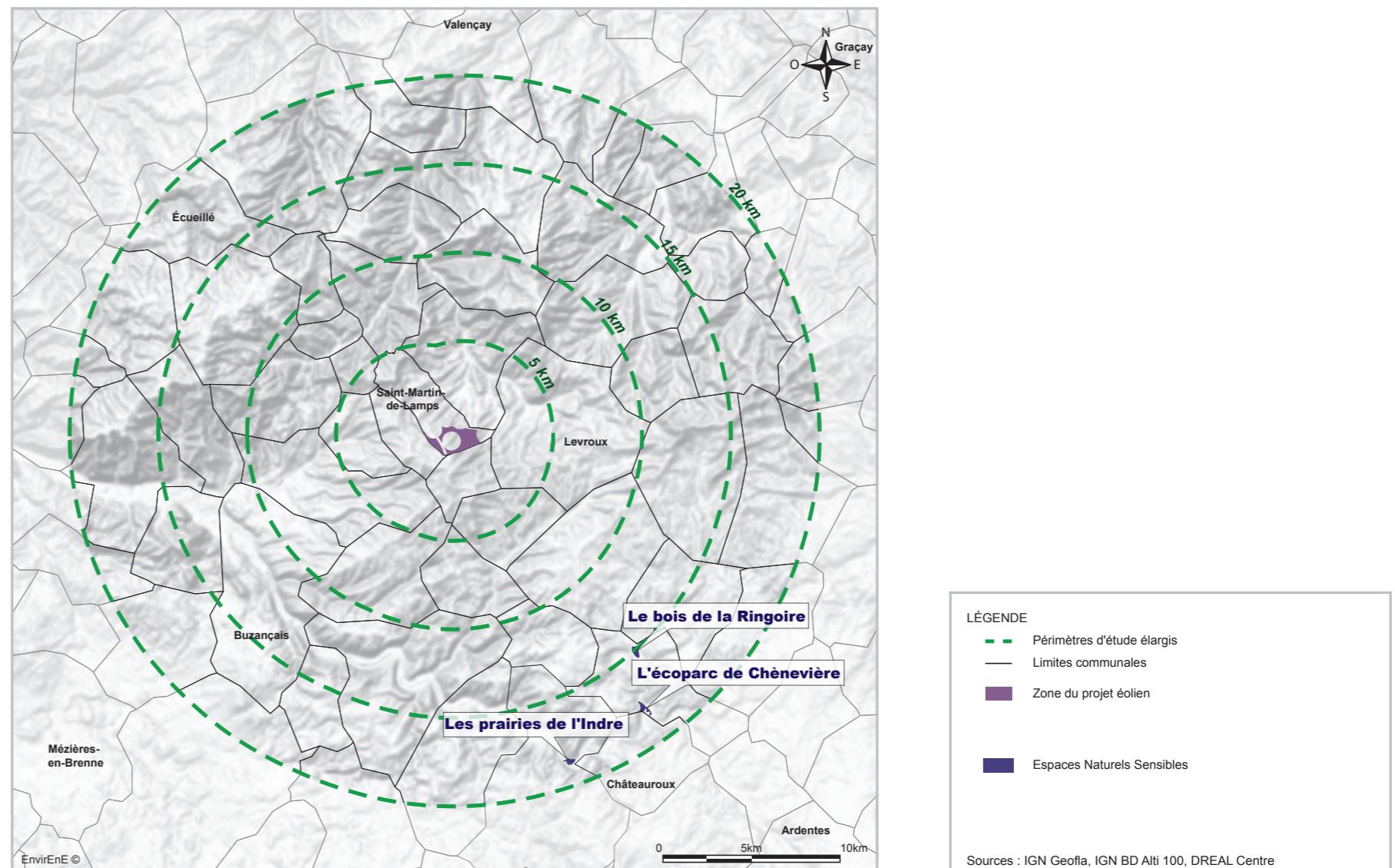


Fig. 51 : Carte des ENS (Source : CG 36)

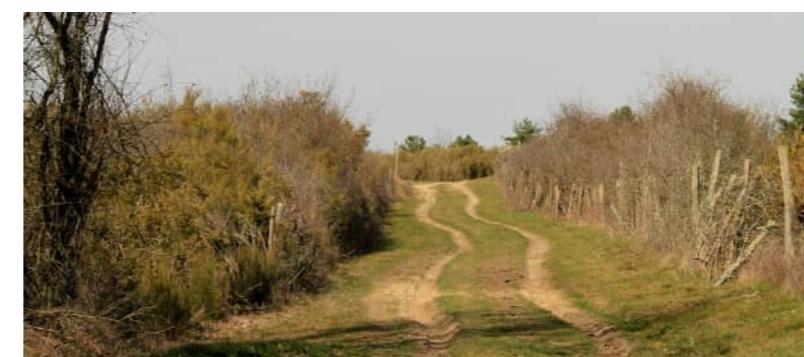
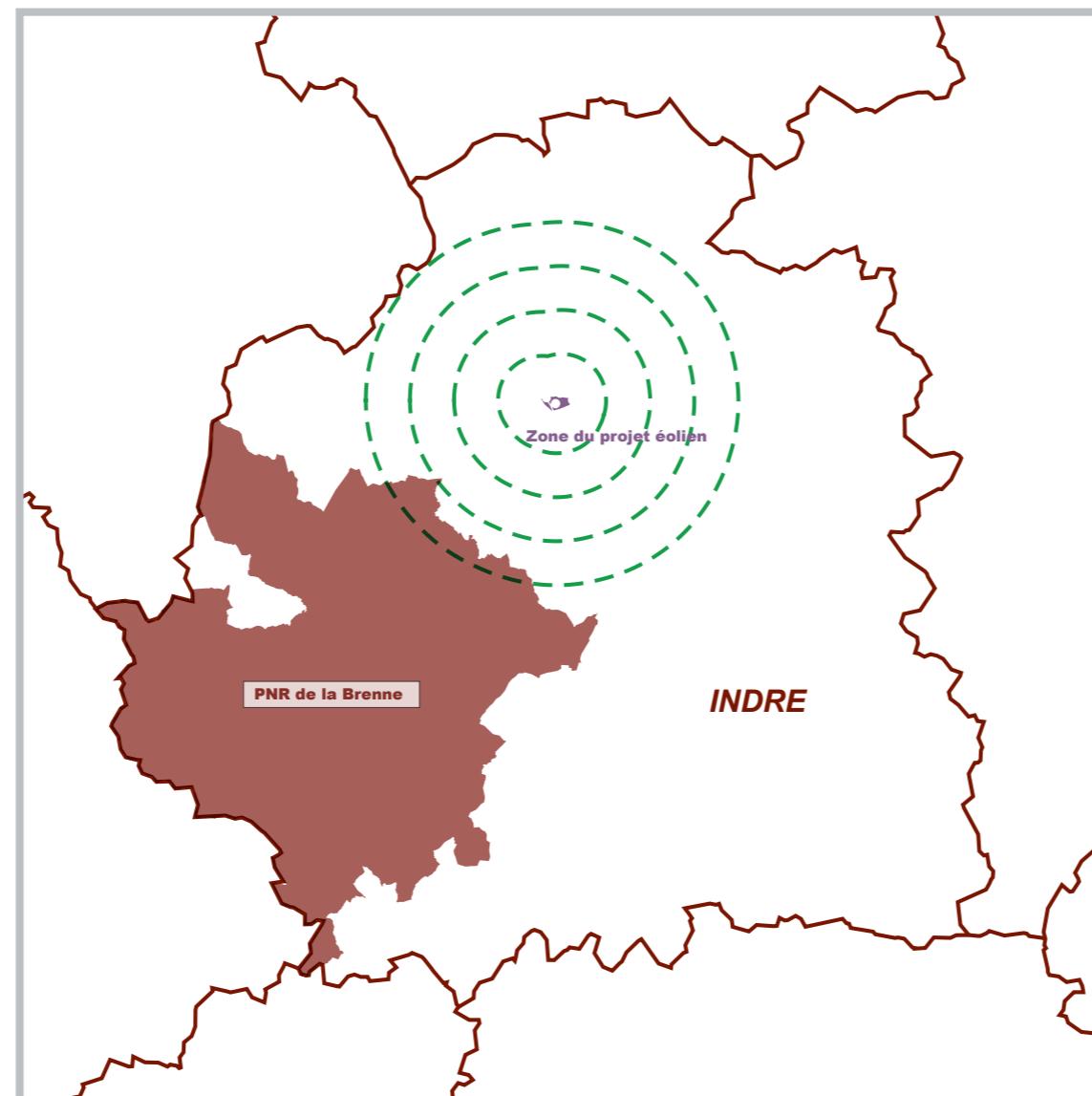
DPT	TYPE DE PROTECTION	Identifiant	Nom de la protection	Surface km ²	Communes	Intérêt de la protection	Distance			
							Km	Proche	Semi-éloigné	Loinam
36	ENS	P6ENS063001	Le bois de la Ringoire	0,19	DEOLS	milieu forestier	14,5			
36	ENS	P6ENS202001	Les prairies de l'Indre	0,15	SAINT-MAUR	prairie humide	18,4			
36	ENS	P6ENS063002	L'écoparc des Chènevières	0,2	DEOLS	prairie humide	17,2			

Fig. 52 : Tableau des ENS (Source : CG 36)

1.2. Analyse Paysagère



Parc
naturel
régional
de la Brenne



Le Parc Naturel Régional de la Brenne

Un Parc Naturel Régional est un territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Ce projet est concrétisé par la Charte du PNR.

Les PNR ont été institués par le décret du 1er mars 1967 et sont fondés sur une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités locales et des règles de gestion du territoire du parc permettant d'assurer un équilibre entre les objectifs de protection de l'environnement et de développement économique et social durable. Il existait 38 PNR sur le territoire français en avril 2000.

Les PNR sont les seuls instruments à couvrir de grandes zones humides françaises.

Sur le périmètre d'étude élargi (20 km), le Parc Naturel Régional de la Brenne est présent à environ 15 kilomètres de la zone du projet éolien.

Créé en 1989, le Parc naturel régional de la Brenne rassemble 47 communes qui se sont résolument engagées dans une politique de développement économique et social en harmonie avec la préservation des richesses de son patrimoine naturel et culturel.

A la rencontre du Berry, de la Touraine, du Poitou et du Limousin, le territoire du Parc offre des paysages exceptionnels.

Aujourd'hui, le Parc naturel régional de la Brenne œuvre à la préservation et à la valorisation du cadre de vie de ses 31000 habitants, par le maintien d'un patrimoine rural de qualité, la mise en place de services à la population, d'animations éducatives et culturelles, le développement d'un tourisme de nature et par un soutien sans cesse renouvelé auprès des artisans et commerçants qui font vivre ses villages.

(Source : PNR de la Brenne)

1.3. Analyse patrimoniale



1. État initial

1.3. Analyse Patrimoniale

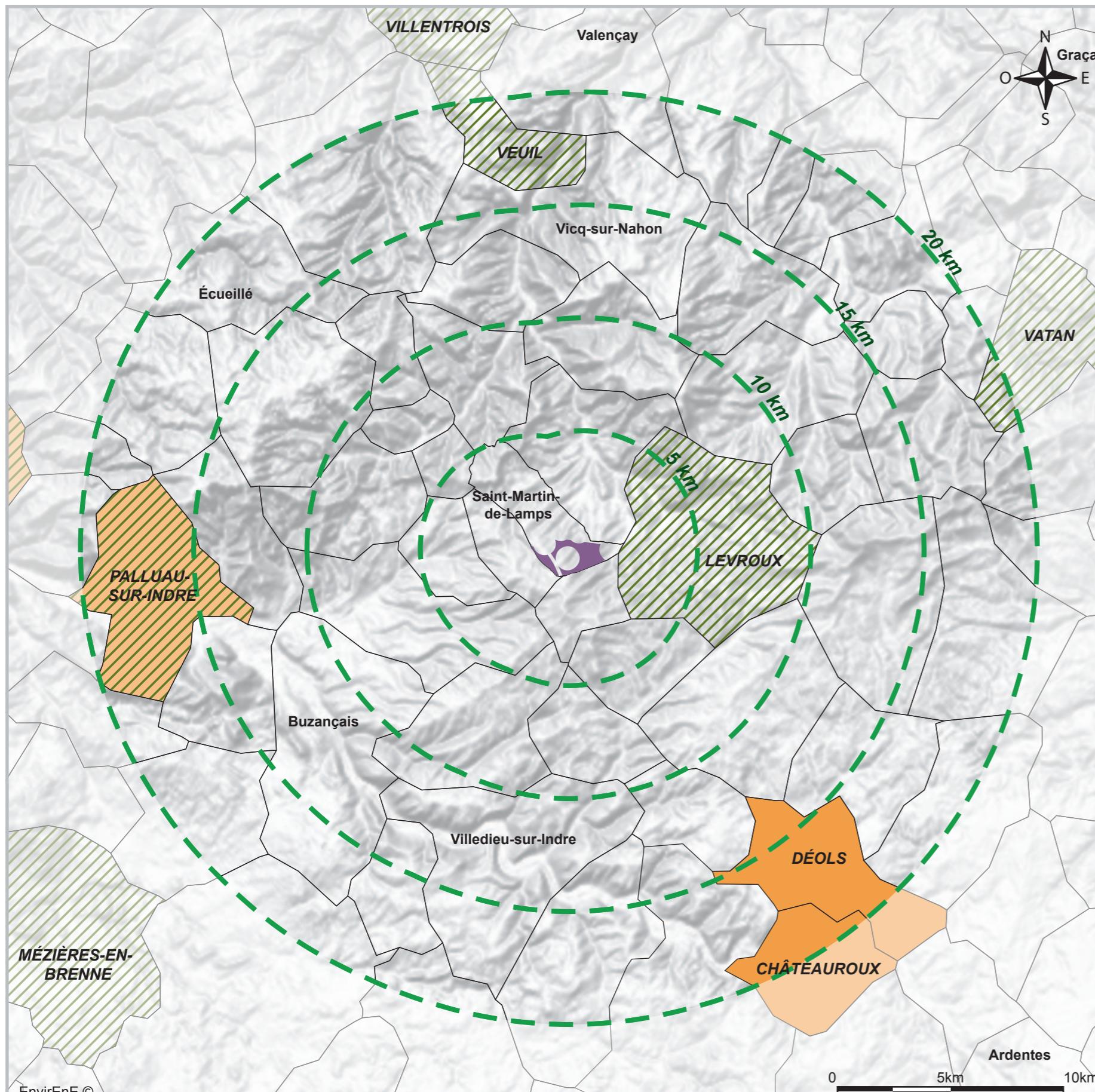


Fig. 53 : Localisation des éléments du patrimoine historique et culturel

Methodologie

Le recensement des éléments du patrimoine architectural, historique et culturel protégé dans le périmètre élargi à 20km autour du projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps (carte ci-contre) permet d'évaluer la sensibilité patrimoniale du site.

Cette phase de l'étude de l'état initial du site a pour objectif de déterminer le contexte culturel et patrimonial du territoire afin de cibler les zones sensibles. Un parc éolien a, par sa taille, un impact visuel potentiel sur de longues distances (une vingtaine de kilomètres par temps clair) et représente, par son aspect, une forme à connotation industrielle. Aussi, il est important de connaître et comprendre le tissu historique du lieu afin de préserver les points constitutifs de l'identité du territoire. Pour ce faire, nous étudierons successivement les sensibilités des :

- Monuments historiques inscrits et classés,
- Sites inscrits et classés,
- Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Les éléments patrimoniaux labellisés tels que les Plus Beaux Villages de France, les Pays et Villes d'Art et d'Histoire...

Cette analyse de l'état initial est suivie d'une étude de terrain afin d'évaluer l'importance de l'implication visuelle du parc sur le patrimoine.



1. État initial

Type de visibilités à étudier

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps peuvent avoir plusieurs types d'impact sur le patrimoine culturel et historique qui les entourent :

- Un risque de visibilité directe depuis l'élément patrimonial en question (figure 54).

Ce type de visibilité est possible lorsque l'élément patrimonial bénéficie de vues dégagées.

- Un risque de covisibilité entre l'élément patrimonial et le parc éolien avec le monument en premier plan et le parc éolien juste derrière : le risque est alors de voir tourner des éoliennes au dessus ou derrière le monument ce qui en modifie sa perception initiale (figure 55).

- Un risque de covisibilité entre l'élément patrimonial et le parc éolien avec le parc éolien en premier plan et le monument en arrière plan : la vue initiale sur le monument est alors modifiée. Ce risque est d'autant plus grand que la taille du parc éolien est importante et va donc atténuer la perception du monument (figure 56).

Les covisibilités sont possibles quand l'élément patrimonial présente une visibilité importante dans le paysage (élément situé sur un promontoire, une butte...). Une distance réduite entre le parc et l'élément patrimonial est également requise : dans le premier type de covisibilité si le parc est trop loin la taille des éoliennes sera minimisée par rapport à celle du monument et dans le second type, le monument a peu de chance d'être visible si la distance est trop importante.

L'étude du patrimoine du secteur d'étude va nous permettre de déterminer les éléments patrimoniaux et touristiques essentiels du secteur et ainsi dégager les sensibilités les plus fortes en terme de visibilité ou de covisibilité.

Les risques de visibilité et covisibilité seront présentés par des pictogrammes sous chaque illustration de monument historique :



Visibilité depuis le monument



Covisibilité avec le monument en premier plan



Covisibilité avec le parc en premier plan

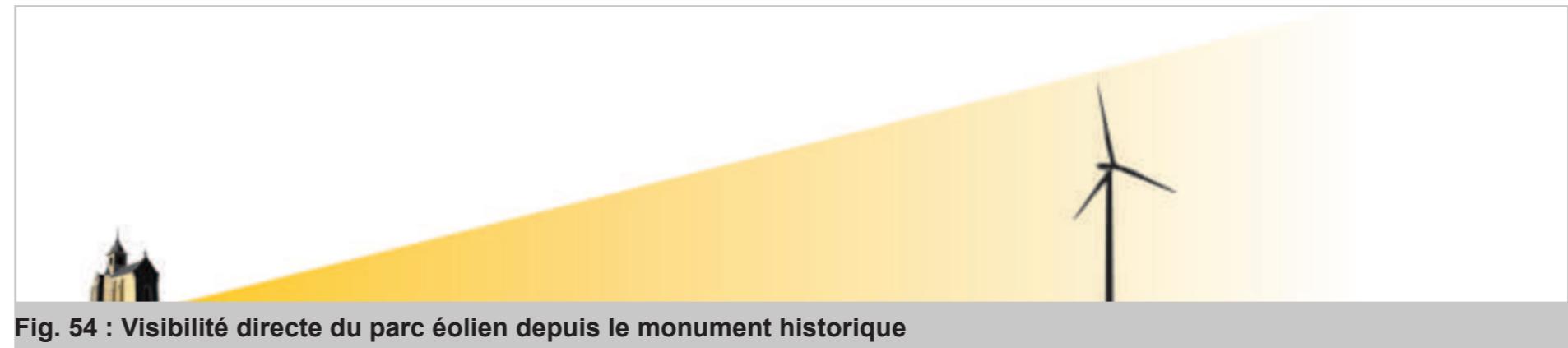


Fig. 54 : Visibilité directe du parc éolien depuis le monument historique

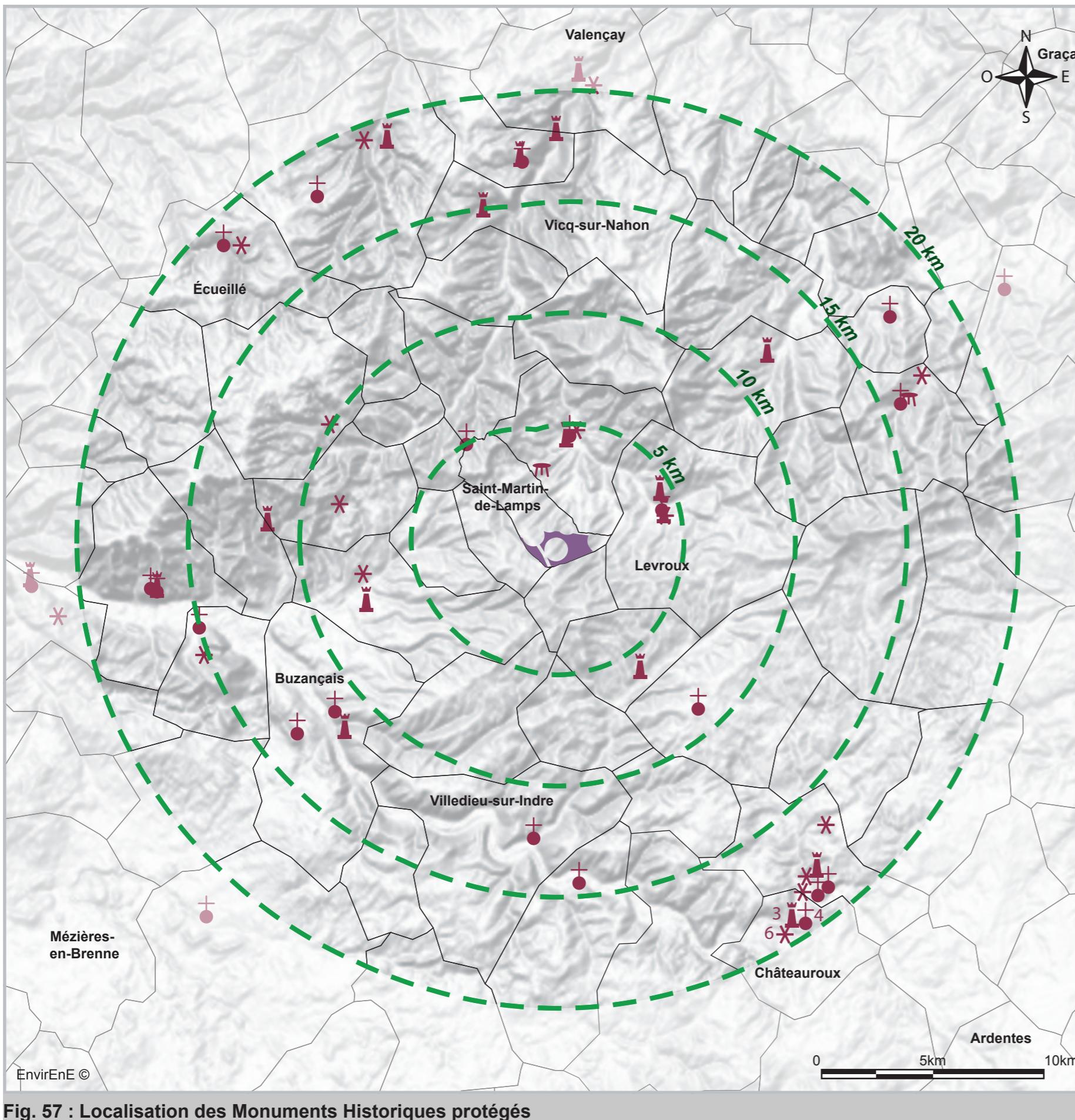


Fig. 55 : Covisibilité entre le monument historique et le parc avec une vue où le parc se situe en arrière plan



Fig. 56 : Covisibilité entre le monument historique et le parc avec une vue où le parc se situe en premier plan

1.3. Analyse Patrimoniale

**Les monuments historiques protégés**

L'ensemble des monuments historiques protégés inscrits ou classés ont été recensés sur les communes situées à moins de 20 kilomètres du projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Au total on dénombre 71 monuments historiques dont 25 monuments classés et 46 monuments inscrits.

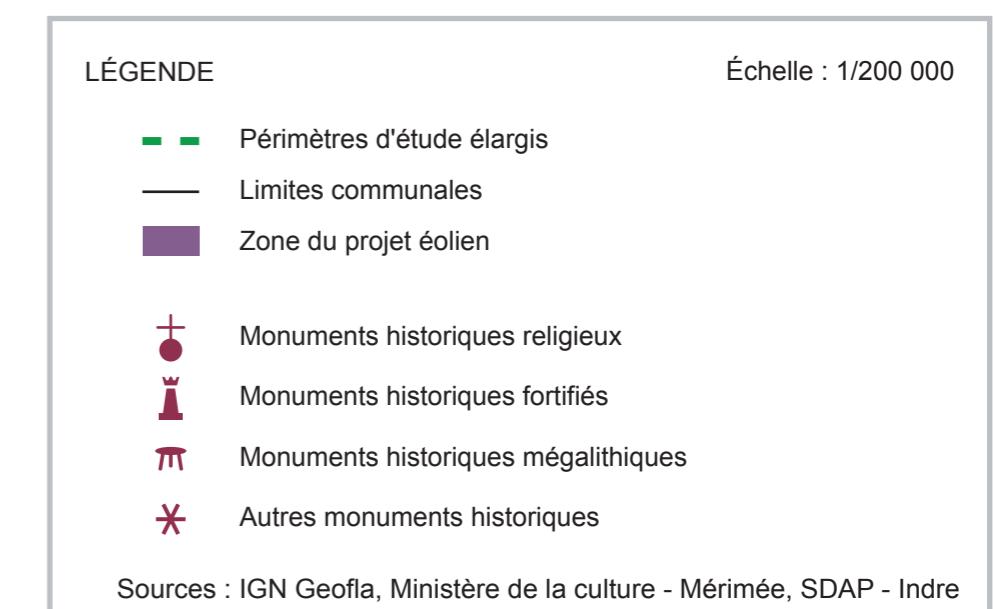
On regroupera les Monuments Historiques en 4 catégories :

- Les monuments religieux (églises, chapelles, abbaye...)
- Les monuments fortifiés (châteaux, fortifications...)
- Les monuments mégalithiques (dolmens, menhir...)
- Les autres monuments (maisons, immeubles...)

Pour chaque monument on précisera s'il existe un risque de visibilité ou de covisibilité en se basant sur la taille du monument, les vues possibles depuis le pied du monument et la distance le séparant du projet.

Cette information est indicative et présente uniquement le niveau de risque (fort ou faible) mais ne prévalue pas sur une étude de visibilité et covisibilité. Cette information permet de connaître les points les plus sensibles du territoire.

Pour plus de précisions, une analyse de la visibilité du projet a été effectuée. Elle est présentée page 87.



1. État initial

1.3. Analyse Patrimoniale

DEPT	COMMUNE	MONUMENT	ELEMENTS PROTEGÉS	MH	Distance	SITE				
				Classé	Inscrit	Km	Proche	Semi éloigné	Lointain	Oriente
36	Argy	Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent (ou B.A.) sur le tronçon Lucay	gare ; quai ; puits ; maison ; remise ferroviaire			8,47			O	
36	Argy	Château d'Argy	tour			8,60			O	
36	Bouges-le-Château	Château de Bouges	parc paysager ; glacière ; cour ; serre ; étang ; enclos ; pavillon ; pigeonnier			11,67			NE	
36	Buzançais	Chapelle Saint-Lazare	chapelle			11,80			SO	
36	Buzançais	Pavillon dit des Ducs	pavillon ; dépendance ; élévation			12,19			SO	
36	Buzançais	Chapelle de Beauvais, dite aux Bobines	chapelle et décor intérieur			13,87			SO	
36	Châteauroux	Château du Parc et manufacture de drap du château du Parc	tour ; pavillon ; logement d'ouvriers ; caserne ; escalier ; logis ; cour ; élévation			19,18			SE	
36	Châteauroux	Château Raoul	élévation ; toiture			19,20			SE	
36	Châteauroux	Ancienne église des Cordeliers	église			19,23			SE	
36	Châteauroux	Hôtel Perrichon	portail ; élévation ; toiture			19,27			SE	
36	Châteauroux	Ancien hôtel du Maréchal Bertrand	hôtel			19,28			SE	
36	Châteauroux	Ancienne porte de ville	tour ; élévation ; passage d'entrée ; toiture			19,28			SE	
36	Châteauroux	Hôtel dit de Conde	élévation ; toiture			19,37			SE	
36	Châteauroux	Eglise Saint-Martial	clocher			19,41			SE	
36	Châteauroux	Eglise Notre-Dame	église, décor intérieur			19,46			SE	
36	Châteauroux	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre	pavillon ; élévation			19,50			SE	
36	Châteauroux	Centre social (maison du Peuple)	centre de loisirs ; édifice sportif ; établissement de bienfaisance			19,54			SE	
36	Châteauroux	Immeuble à lucarne de type compagnonnique	lucarne			19,65			SE	
36	Châteauroux	Maison à lucarne de type compagnonnique	élévation ; lucarne			19,72			SE	
36	Châteauroux	Eglise principale Saint-André	église			19,73			SE	
36	Châteauroux	Maison à lucarne de type compagnonnique	élévation ; lucarne			19,85			SE	
36	Clin	Ancien manoir du Marteau	chapelle ; élévation ; toiture			22,95			O	
36	Clin	Château de l'Isle-Savary	douves ; chapelle ; escalier ; élévation ; tour ; toiture			23,32			O	
36	Clin	Chapelle de Varye, ou église Sainte-Colombe	chapelle			23,32			O	
36	Déols	Ancienne usine Marcel Bloch	cour ; atelier de fabrication ; pavillon ; portail ; élévation			16,57			SE	
36	Déols	Maison	chapiteau ; mur ; décor extérieur			18,26			SE	
36	Déols	Maison	porte			18,35			SE	
36	Déols	Eglise Saint-Etienne	église			18,39			SE	
36	Déols	Ancienne porte de ville	élévation ; toiture			18,41			SE	
36	Déols	Ancienne abbaye Notre-Dame-du-Bourg-Dieu	église ; crypte ; salle capitulaire ; enceinte ; tour ; collatéral ; chapiteau ;			18,52			SE	
36	Ecuillé	Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent (ou B.A.) sur le tronçon Lucay	gare ; quai ; puits ; maison ; remise ferroviaire			19,91			NO	
36	Ecuillé	Ancienne église Notre-Dame	église			20,47			NO	
36	Fontenay	Eglise Saint-Etienne	chapelle seigneuriale ; enfeu			17,03			NE	
36	Fréville	Ancienne abbaye Saint-Pierre du Landais (également sur commune de Saint-Martin-d	Les vestiges en élévation et les sols de l'abbaye			6,45			NO	
36	Heugnes	Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent (ou B.A.) sur le tronçon Lucay	gare ; quai ; puits ; maison ; remise ferroviaire			11,65			NO	
36	Levroux	Maison de bois, dite Maison Saint-Jacques	maison			3,72			E	
36	Levroux	Eglise Saint-Sylvain	église			3,73			E	
36	Levroux	Porte de Champagne	porte de ville			3,75			E	
36	Levroux	Vestiges du château	château			3,99			NE	
36	Lineiz	Eglise Saint-Martin	église			15,36			E	
36	Lineiz	Dolmen	dolmen			15,99			NE	
36	Lineiz	Tumulus elliptique	tumulus			16,89			NE	
36	Luçay-le-Mâle	Manoir de la Foulqueterie	chapelle			19,51			NO	
36	Luçay-le-Mâle	Ancien château	élévation ; toiture			20,18			N	
36	Luçay-le-Mâle	Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent (ou B.A.) sur le tronçon Luc	gare ; quai ; puits ; maison ; remise ferroviaire			20,72			NO	
36	Moulin-sur-Céphons	Dolmen et cromlech de La Pierre	mégalithe			4,12			N	
36	Moulin-sur-Céphons	Eglise	église			5,12			N	
36	Moulin-sur-Céphons	Motte féodale	motte			5,12			N	
36	Moulin-sur-Céphons	Vestiges d'un camp préhistorique	camp			5,41			N	
36	Niherne	Eglise	église			14,57			S	
36	Palluau sur Indre	Château	chapelle ; tour ; élévation ; toiture			17,83			O	
36	Palluau-sur-Indre	Ancienne église Saint-Laurent	église			17,81			O	
36	Palluau-sur-Indre	Ancienne collégiale Sainte-Menehould, actuelle église Saint-Sulpice	chapelle seigneuriale ; décor intérieur			17,82			O	
36	Pellevoisin	Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent (ou B.A.) sur le tronçon Lucay	gare ; quai ; puits ; maison ; remise ferroviaire			9,85			O	
36	Pellevoisin	Château du Mée	élévation ; toiture			12,85			O	
36	Saint Genou	Eglise Saint-Genou (ancienne abbatiale)	église			16,07			O	
36	Saint Genou	Lanterne des Morts d'Estrées	lanterne des morts			16,12			O	
36	Saint-Maur	Château de Laleuf	mur de clôture ; porte ; cour ; jardin ; communs ; décor intérieur ; étang			21,07			S	
36	Valençay	Rendez-vous de chasse de La Garenne, au parc de Chantemerle	logis ; pilier ; élévation ; clôture ; grille			20,91			N	
36	Valençay	Domaine du château de Valençay	allée ; forge ; cour ; fossé ; enclos ; ferme ; basse cour ; écurie ; abreuvoir			21,40			N	
36	Valençay	Gare	quai ; réservoir ; remise ferroviaire ; voie ferrée			22,05			N	
36	Vatan	Anciennes halles	halles			21,73			NE	
36	Vatan	Eglise Saint-Laurent	choeur ; porte ; abside			21,96			NE	
36	Vendoeuvres	Ancienne église Saint-Pierre et Saint-Paul de Beauché et la chapelle Sainte-Cath	chapelle			22,37			SO	
36	Veul	Eglise Saint-Pierre	église			17,68			N	
36	Veul	Château	château			17,81			N	
36	Veul	Château de la Tour du Breuil	pavillon			18,68			N	
36	Vicq-sur-Nahon	Château de la Moustière	communs ; chapelle ; pigeonnier ; élévation ; toiture			15,83			N	
36	Villedieu-sur-Indre	Eglise paroissiale Saint-Sébastien	église paroissiale			12,53			S	
36	Villegongis	Château	parc ; communs ; escalier ; élévation ; toiture ; terrain			5,95			SE	
36	Vineuil	Eglise	portail			8,72			SE	

Fig. 58 : Tableau des monuments historiques Inscrits et Classés

Liste des monuments historiques

Ce tableau prend en compte :

- La commune et le département où le monument se situe,
- Le type de protection (inscrit ou classé),
- L'époque d'édification du monument,
- Sa distance au site (en km),
- Le périmètre où le monument se situe par rapport au site (proche, semi-éloigné, lointain - code couleur violet à gris),
- La situation de l'élément protégé : si cet élément est à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'extérieur (code couleur vert et vert foncé).

En se référant à cet outil et à l'étude de la cartographie il est possible de distinguer rapidement quels seront les enjeux :

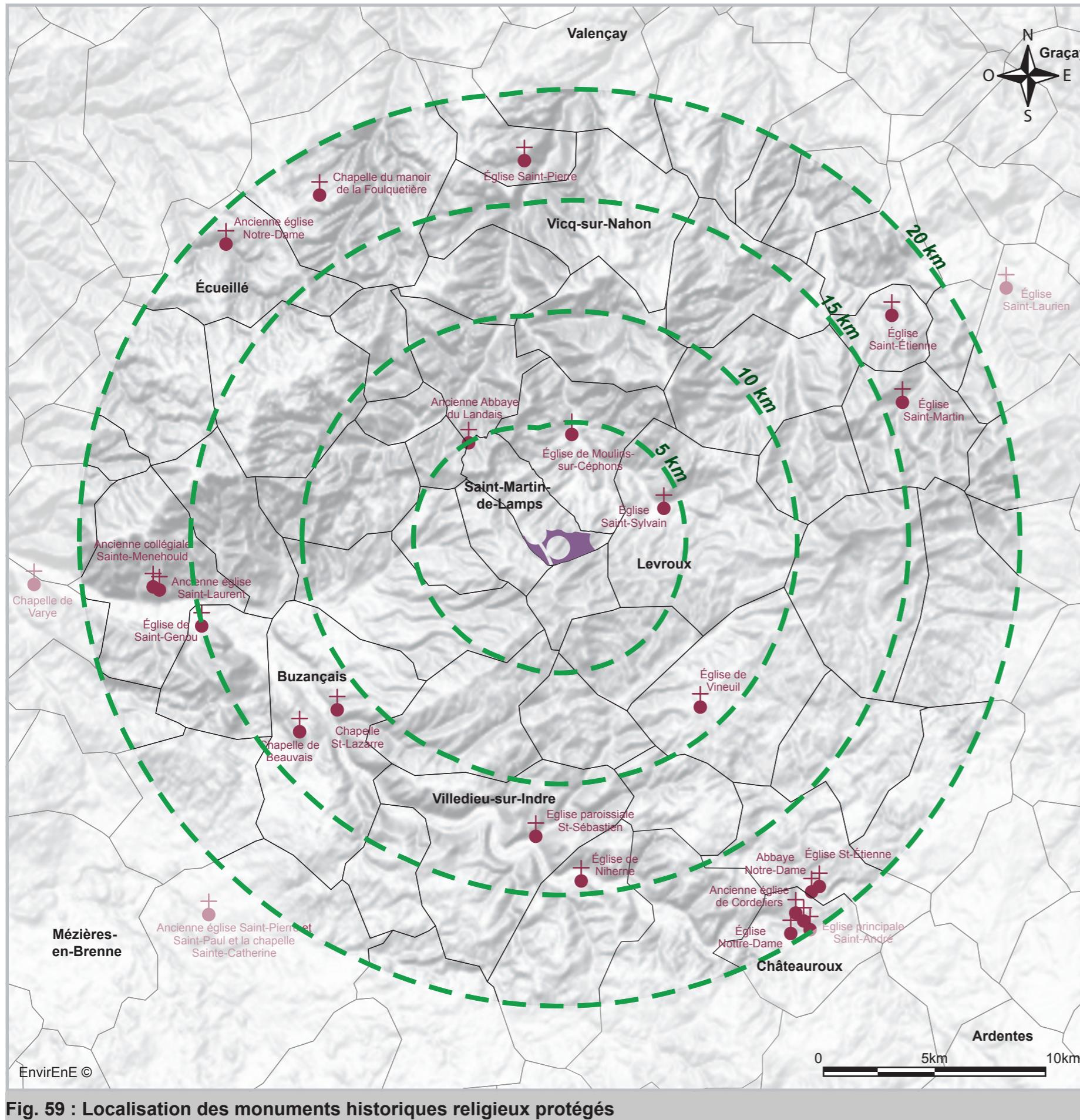
Les points de forte sensibilité

Les monuments historiques situés dans un périmètre proche ou semi éloigné, dont l'élément remarquable serait nettement perceptible (car situé dans des espaces non-boisés, dans un axe direct de visibilité, ou présentant une hauteur notable)

Les points de sensibilité plus faibles

- Les éléments historiques bas, de type petits dolmens, croix...
- Les monuments dont l'élément protégé est situé à l'intérieur d'un bâtiment. Beaucoup d'éléments protégés ne sont pas architecturaux mais artistiques et artisanaux et correspondent en effet à des pièces de sculptures ou de fonderie (ex: cloche, tabernacle)
- Les éléments très lontains (à plus de 20km du projet) dont l'impact est négligeable.
- Les monuments éventuellement masqués : situés dans des masses boisés denses, dans des creux de relief ou dans la trame de l'habitat.

1. État initial



Les monuments historiques religieux

Sur le territoire, on dénombre 25 monuments historiques religieux dont 10 monuments classés et 15 monuments inscrits.

Ces monuments sont essentiellement des églises (18 églises recensées). De manière générale, les églises présentent une sensibilité vis-à-vis de l'éolien du fait de leur taille et de leur silhouette. Elles peuvent en effet devenir des points de repère forts dans le paysage. L'implantation d'éoliennes peut venir modifier la perception de ces points de repère voir les annuler. Les études de covisibilité sont donc particulièrement importantes dans le cas de grandes églises à la silhouette bien définie.

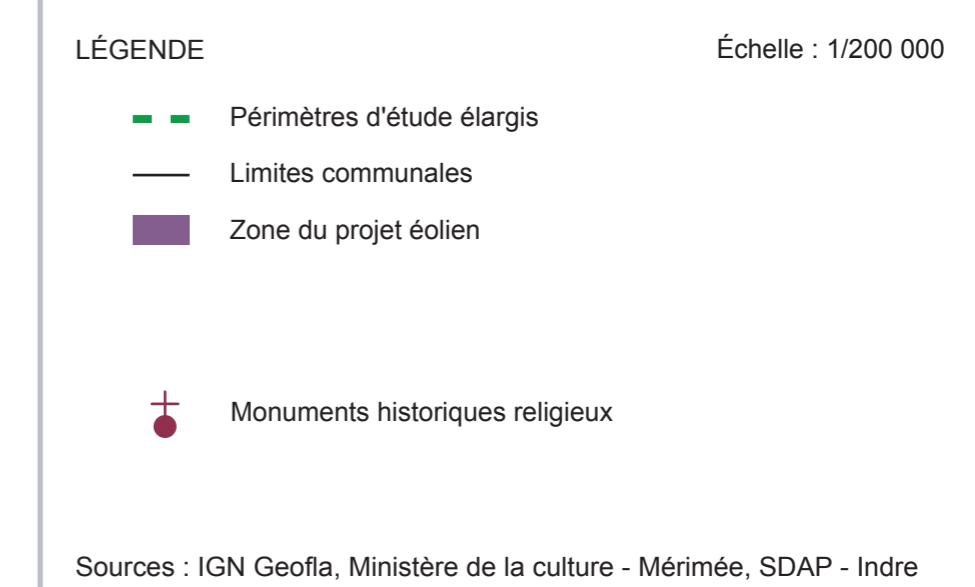


Fig. 59 : Localisation des monuments historiques religieux protégés

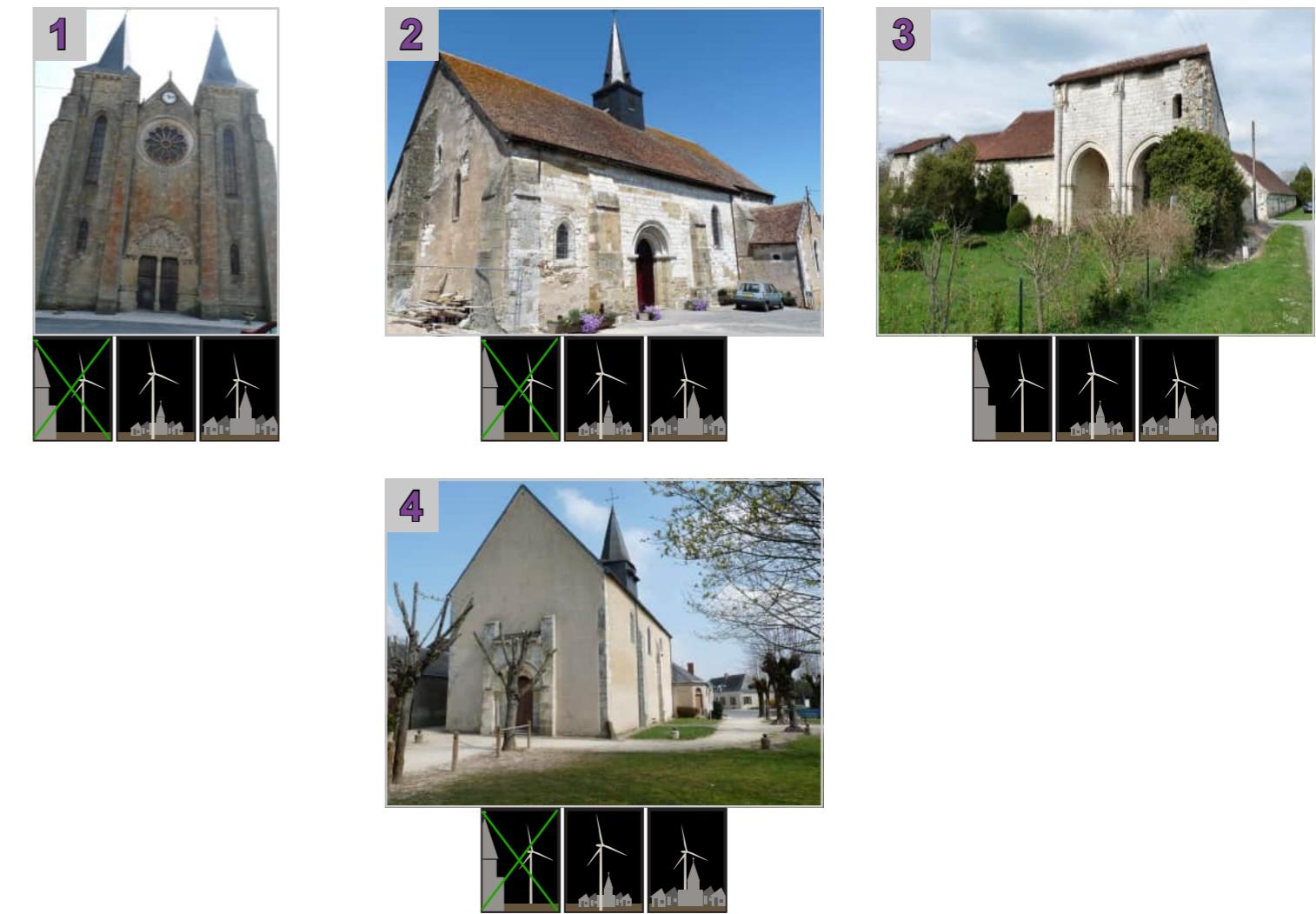
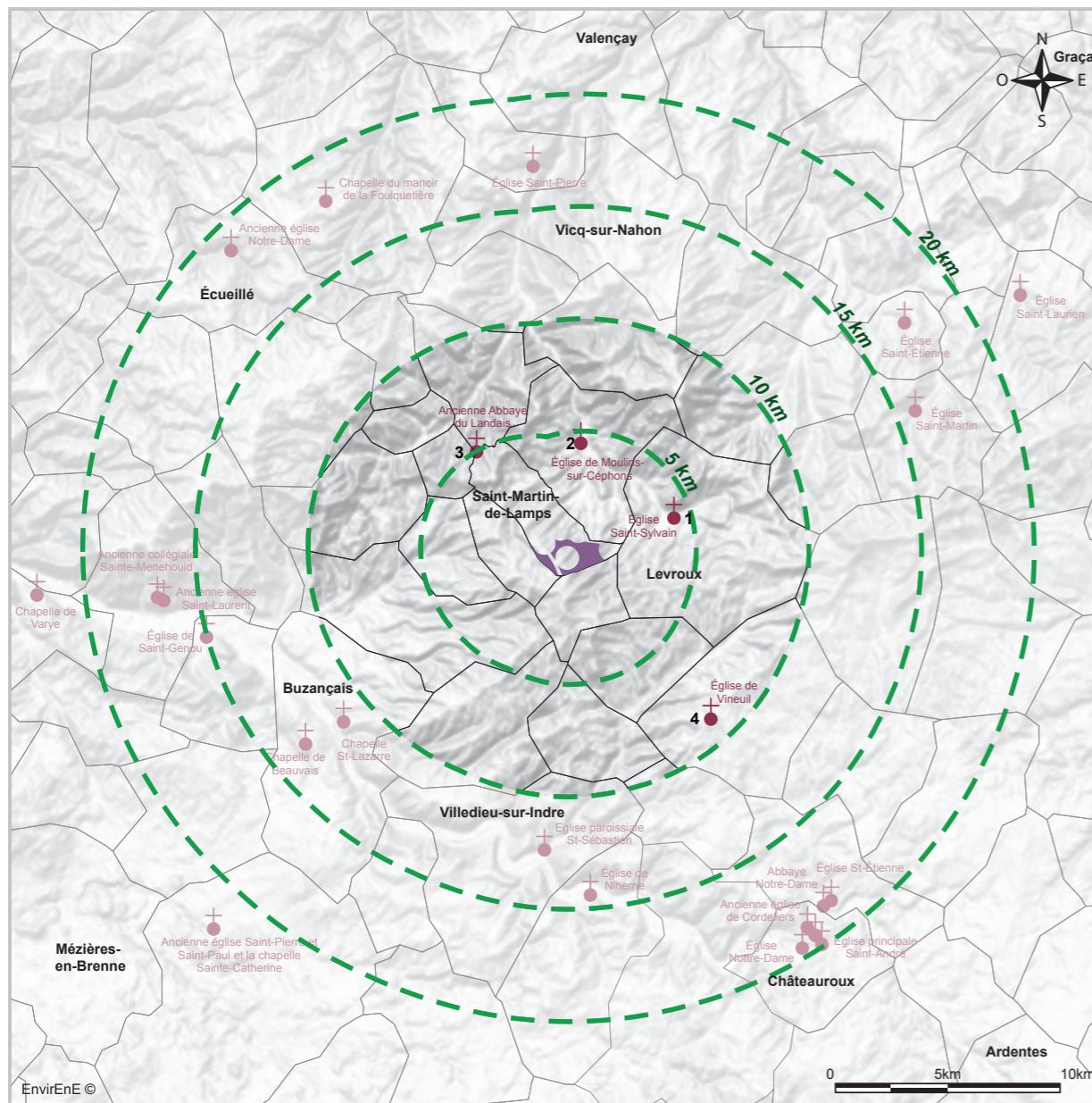
1.3. Analyse Patrimoniale

Les monuments historiques religieux du périmètre proche

A moins de 10 kilomètres, on compte 4 monuments historiques religieux.

Le monument le plus proche est l'église Saint-Sylvain à Levroux à 3,5 km.

A moins de 10 kilomètres du projet, des impacts en visibilités et covisibilités sont possibles. Il sera donc nécessaire de réaliser des photomontages depuis ces monuments et en recul quand une covisibilité est possible afin de déterminer ces impacts.



1	Levroux	Eglise Saint-Sylvain	3,73	E
2	Moulins-sur-Céphons	Eglise	5,12	N
3	Fréville	Ancienne abbaye Saint-Pierre du Landais (également sur commune de Saint-Martin-d'	6,45	NO
4	Vineuil	Eglise	8,72	SE

1. État initial

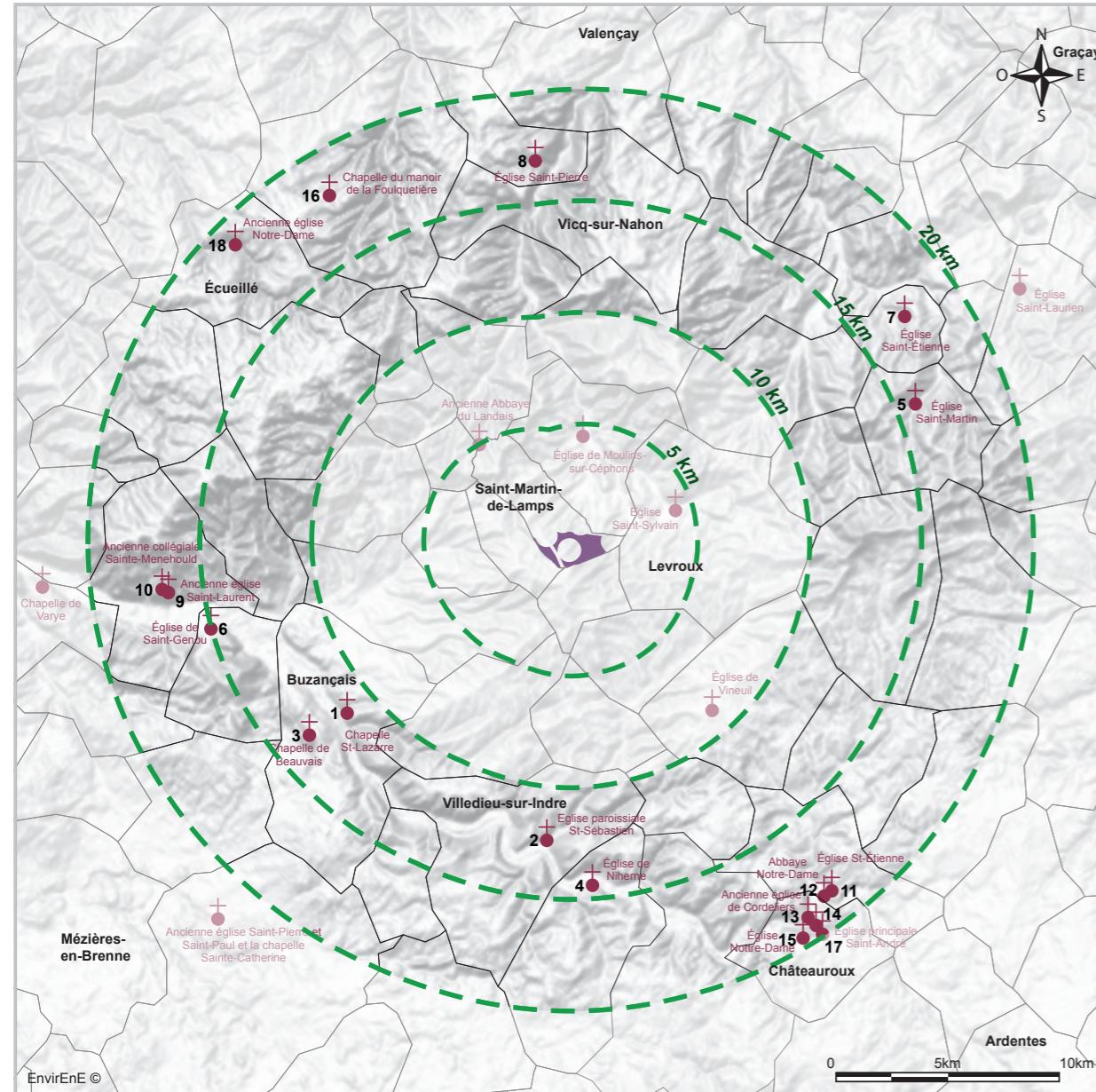
Les monuments historiques religieux du périmètre éloigné

Entre 10 et 20 kilomètres, on compte 17 monuments historiques religieux. 4 monuments se situent sur des communes appartenant au périmètre des 20 kilomètres mais sont éloignés de plus de 20 kilomètres du site.

À plus de 10 kilomètres, les risques de covisibilités avec le parc en premier plan sont faibles car la taille du monument sera très réduite. Par contre, dans le cas de monuments très haut, elle sera encore possible.

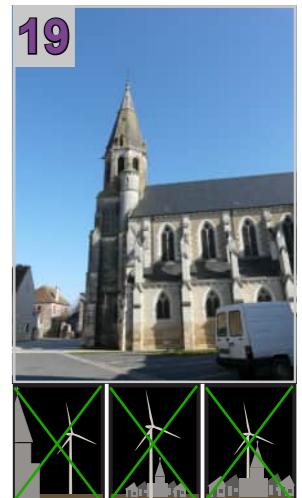
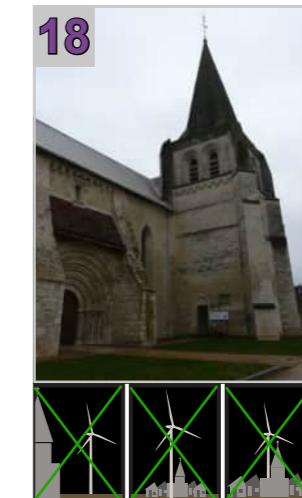
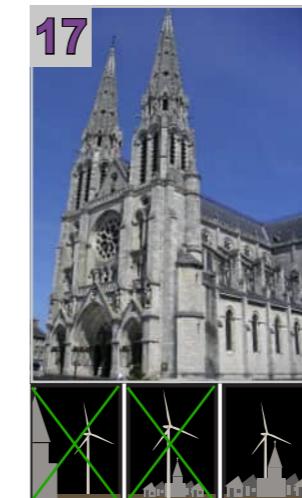
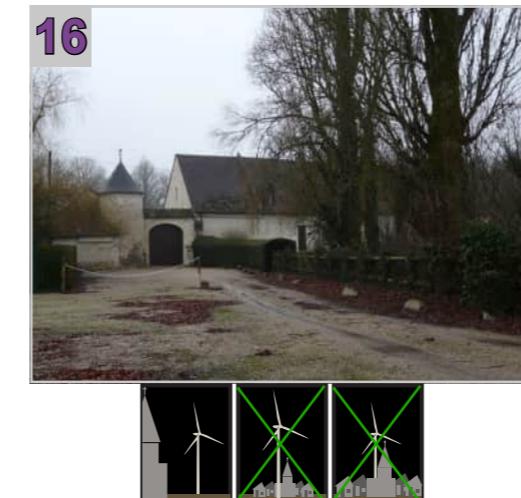
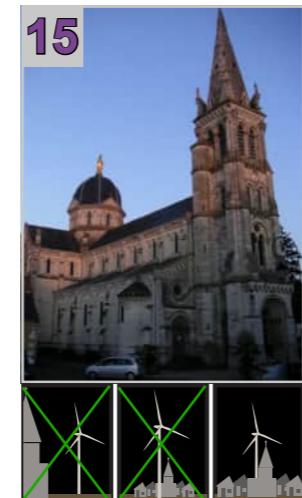
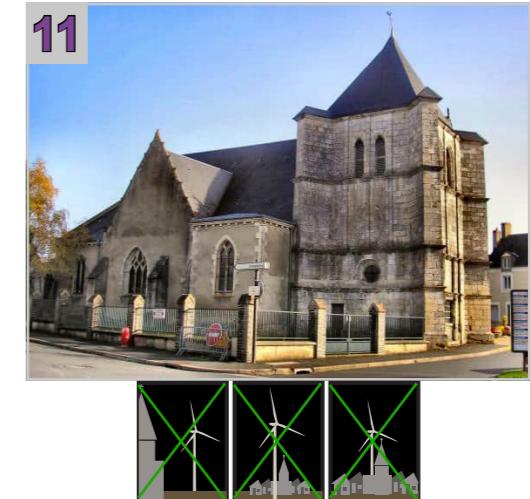
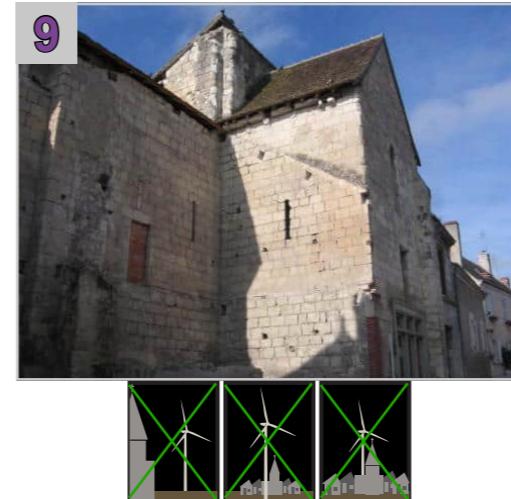
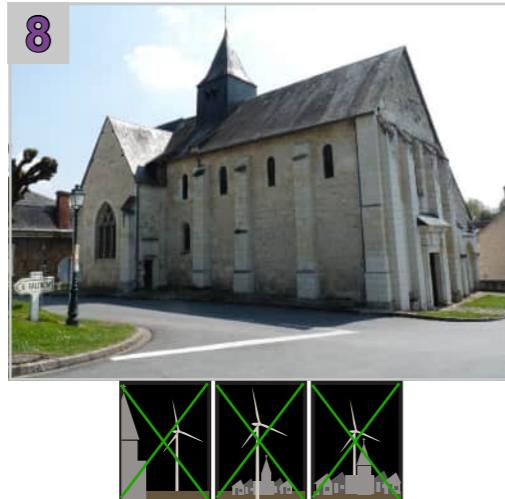
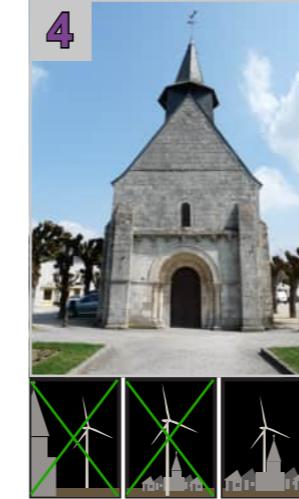
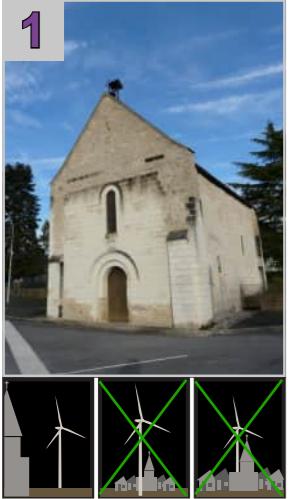
À plus de 15 kilomètres, les risques de covisibilités avec le monument en premier plan sont très réduits puisque la distance d'observation du parc est constituée de la distance séparant le parc et le monument plus une distance de recul par rapport au monument. La taille des éoliennes sera en effet très réduite.

À plus de 20 kilomètres, on estime que la taille des éoliennes est minime et donc que les risques de visibilités et de covisibilités sont très réduits voir nuls.



1	Buzançais	Chapelle Saint-Lazare	11,80	SO
2	Villedieu-sur-Indre	Eglise paroissiale Saint-Sébastien	12,53	S
3	Buzançais	Chapelle de Beauvais, dite aux Bobines	13,87	SO
4	Niherne	Eglise	14,57	S
5	Liniez	Eglise Saint-Martin	15,36	E
6	Saint Genou	Eglise Saint-Genou (ancienne abbatiale)	16,07	O
7	Fontenay	Eglise Saint-Etienne	17,03	NE
8	Veuil	Eglise Saint-Pierre	17,68	N
9	Palluau-sur-Indre	Ancienne église Saint-Laurent	17,81	O
10	Palluau-sur-Indre	Ancienne collégiale Sainte-Menehould, actuelle église Saint-Sulpice	17,82	O
11	Déols	Eglise Saint-Etienne	18,39	SE
12	Déols	Ancienne abbaye Notre-Dame-du-Bourg-Dieu	18,52	SE
13	Châteauroux	Ancienne église des Cordeliers	19,23	SE
14	Châteauroux	Eglise Saint-Martial	19,41	SE
15	Châteauroux	Eglise Notre-Dame	19,46	SE
16	Luçay-le-Mâle	Manoir de la Foulquière	19,51	NO
17	Châteauroux	Eglise principale Saint-André	19,73	SE
18	Ecuillé	Ancienne église Notre-Dame	20,47	NO
19	Vatan	Eglise Saint-Laurien	21,96	NE
20	Vendoeuvres	Ancienne église Saint-Pierre et Saint-Paul de Beauché et la chapelle Sainte-Cath	22,37	SO
21	Clion	Chapelle de Varye, ou église Sainte-Colombe	23,32	O

1.3. Analyse Patrimoniale



1. État initial

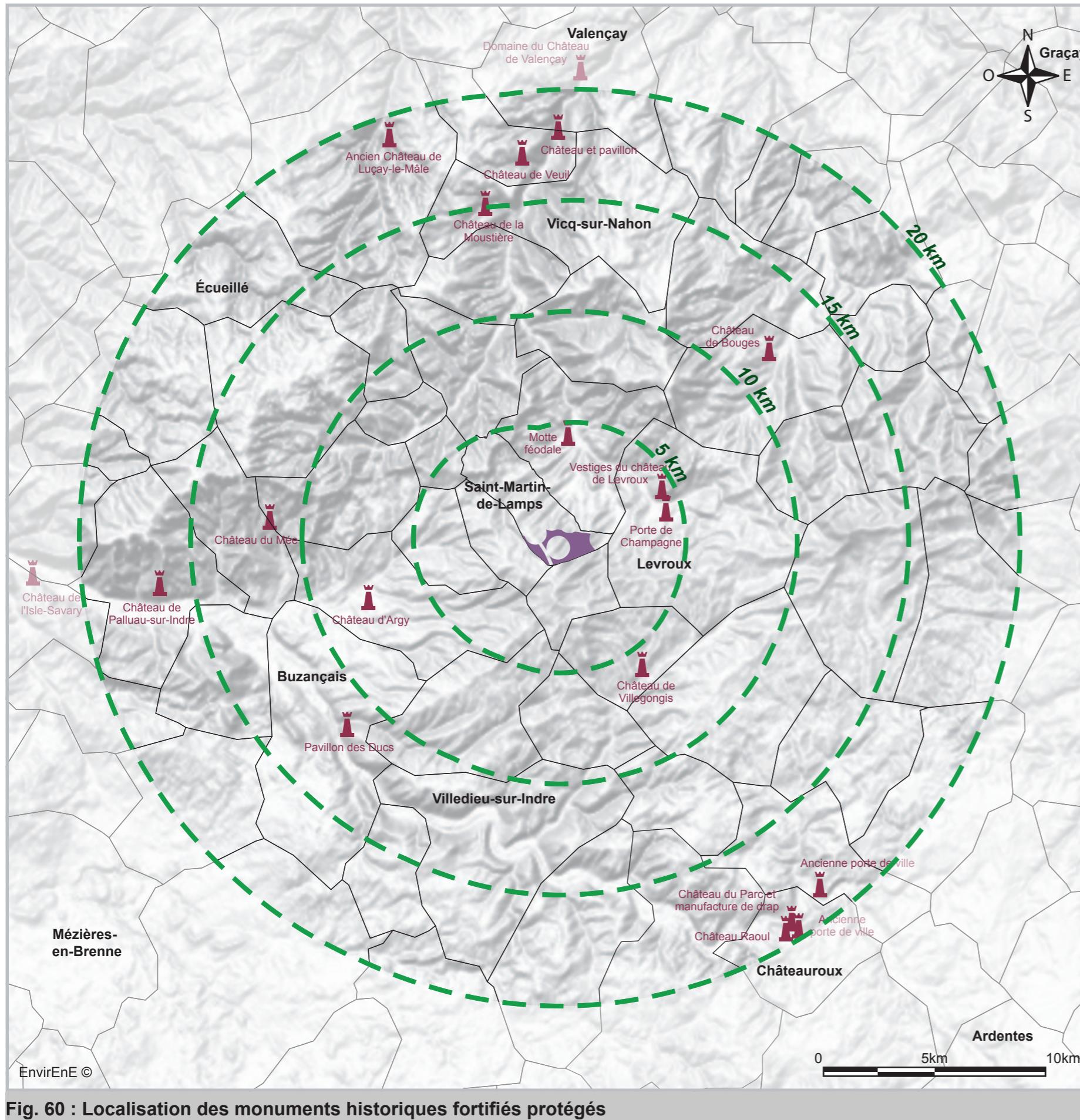


Fig. 60 : Localisation des monuments historiques fortifiés protégés

Les monuments historiques fortifiés

Sur le territoire d'étude on dénombre 20 monuments historiques fortifiés dont 9 monuments classés et 11 monuments inscrits.

La quasi totalité de ces monuments sont des châteaux (16 châteaux recensés). La majorité des châteaux se situe dans des parcs boisés et ne présentent donc pas de risques de visibilité directe depuis le pied du monument.

Néanmoins, pour certains châteaux assez hauts, des risques de visibilité depuis les étages peuvent subsister. De même pour les châteaux en situation de promontoire, les sensibilités vis-à-vis de l'éolien se feront en terme de visibilité et de covisibilité.

LÉGENDE

- - - Périmètres d'étude élargis
- Limites communales
- Zone du projet éolien
- Monuments historiques fortifiés

Échelle : 1/200 000

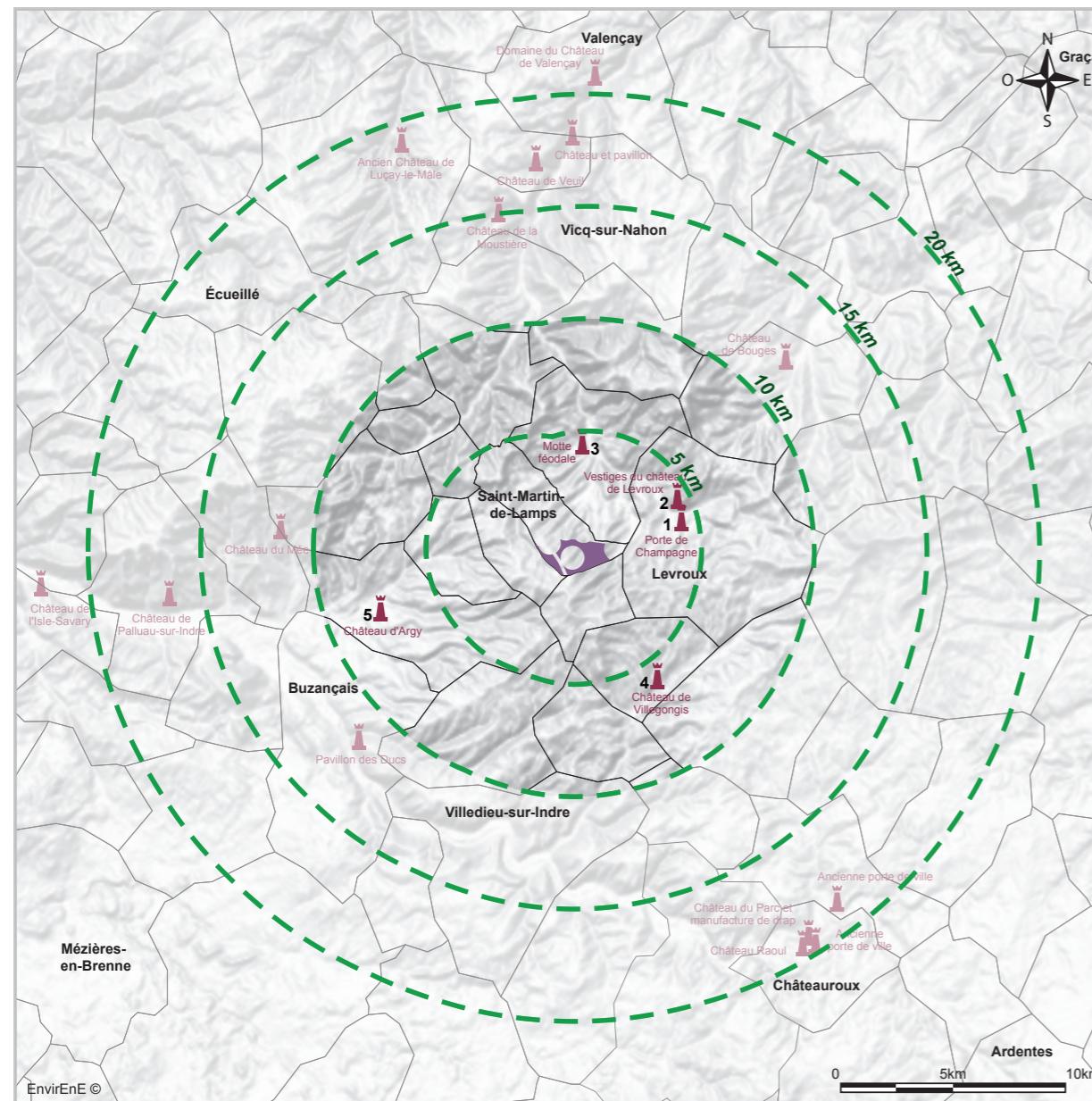
Sources : IGN Geofla, Ministère de la culture - Mérimée, SDAP - Indre

1.3. Analyse Patrimoniale

Les monuments historiques fortifiés du périmètre proche

A moins de 10 kilomètres, 5 monuments fortifiés sont susceptibles de présenter des risques de visibilité ou de covisibilité.

Les photomontages réalisés permettront de mesurer ces risques. Le château de Levroux, situé sur un promontoire, présente des risques de visibilité et de covisibilité. Les monuments moins hauts comme la porte de Champagne, située en centre bourg ne présente pas de sensibilité majeure car elle n'est pas visible depuis l'extérieur de bourg et ne présente pas de vue dégagée.



Enfin la Motte féodale et les châteaux de Villegongis et d'Argy ne présentent pas de vues dégagées depuis leur pied mais pourraient poser des problèmes de covisibilité à étudier.



Numéro	Nom du Monument	Description	Distan	Orientation
1	Levroux	Porte de Champagne	3,75	E
2	Levroux	Vestiges du château	3,99	NE
3	Moulins-sur-Céphons	Motte féodale	5,12	N
4	Villegongis	Château	5,95	SE
5	Argy	Château d'Argy	8,60	O

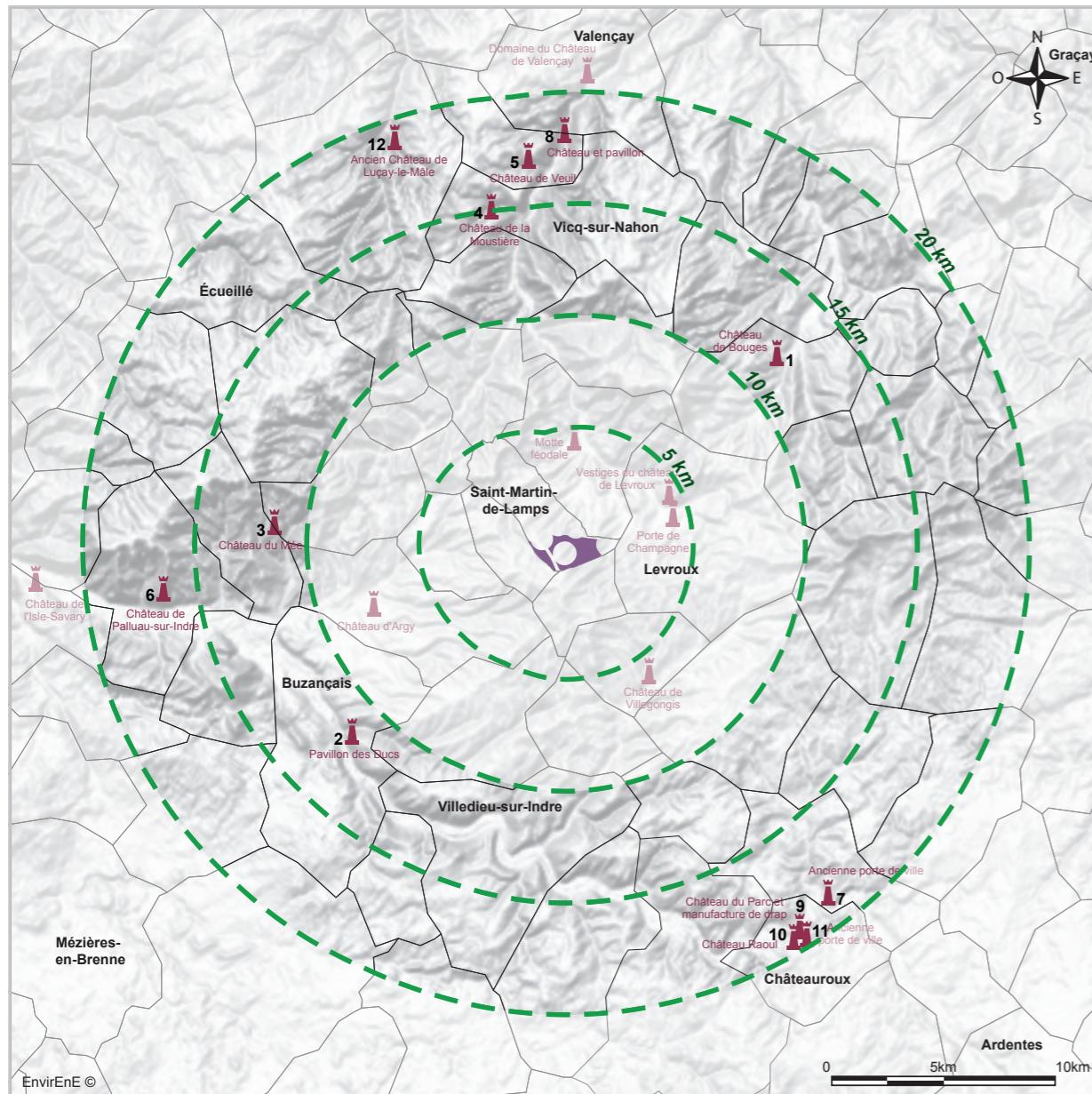
1. État initial

Les monuments historiques fortifiés du périmètre éloigné

Entre 10 et 20 kilomètres de distance au projet, on dénombre 11 Monuments Historiques fortifiés. On notera la présence de 4 monuments historiques fortifiés supplémentaires au sein des communes du périmètre d'étude mais à plus de 20 kilomètres.

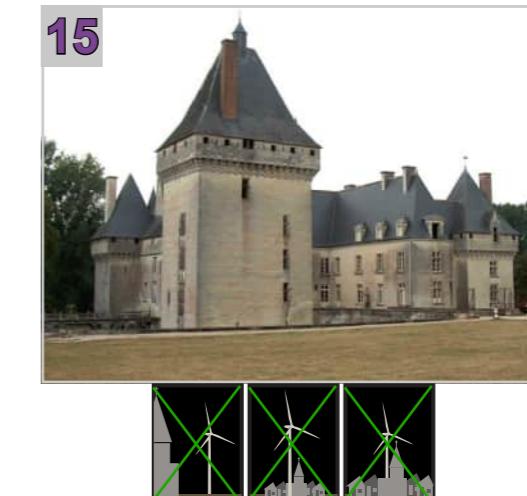
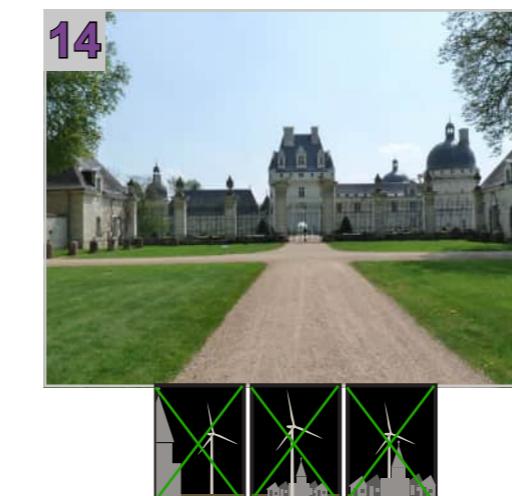
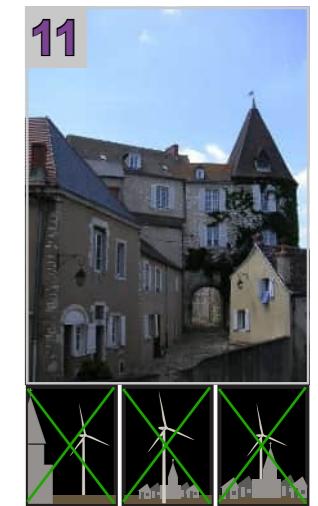
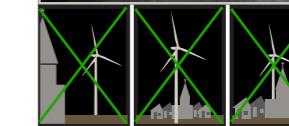
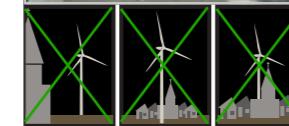
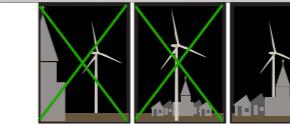
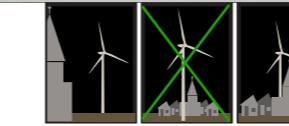
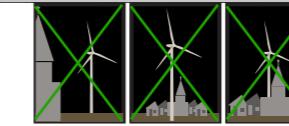
La majorité des monuments situés à plus de 10 kilomètres du projet ne présente pas de risque de visibilité ou de covisibilité, compte tenu de leur situation en centre bourg ou des parcs boisés qui les entourent.

Dans certains cas, il existe un risque de covisibilité qui sera à étudier.



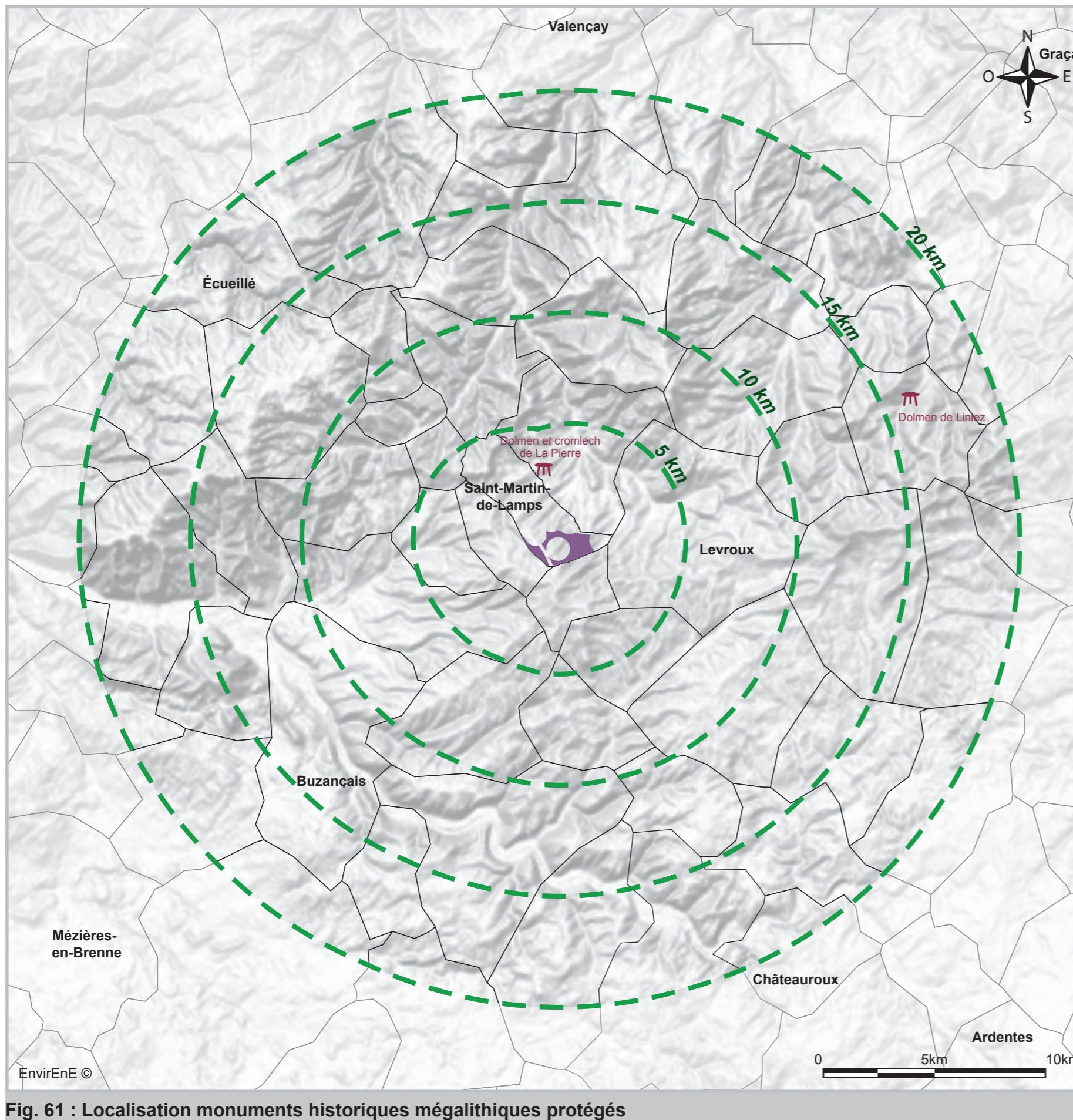
1	Bouges-le-Château	Château de Bouges	11,67	NE
2	Buzançais	Pavillon dit des Ducs	12,19	SO
3	Pellevoisin	Château du Mée	12,85	O
4	Vicq-sur-Nahon	Château de la Moustière	15,83	N
5	Veuil	Château	17,81	N
6	Palluau sur Indre	Château	17,83	O
7	Déols	Ancienne porte de ville	18,41	SE
8	Veuil	Château de la Tour du Breuil	18,68	N
9	Châteauroux	Château du Parc et manufacture de drap du château du Parc	19,18	SE
10	Châteauroux	Château Raoul	19,20	SE
11	Châteauroux	Ancienne porte de ville	19,28	SE
12	Luçay-le-Mâle	Ancien château	20,18	N
13	Saint-Maur	Château de Laleuf	21,07	S
14	Valençay	Domaine du château de Valençay	21,40	N
15	Clion	Château de l'Île-Savary	23,32	O

1.3. Analyse Patrimoniale

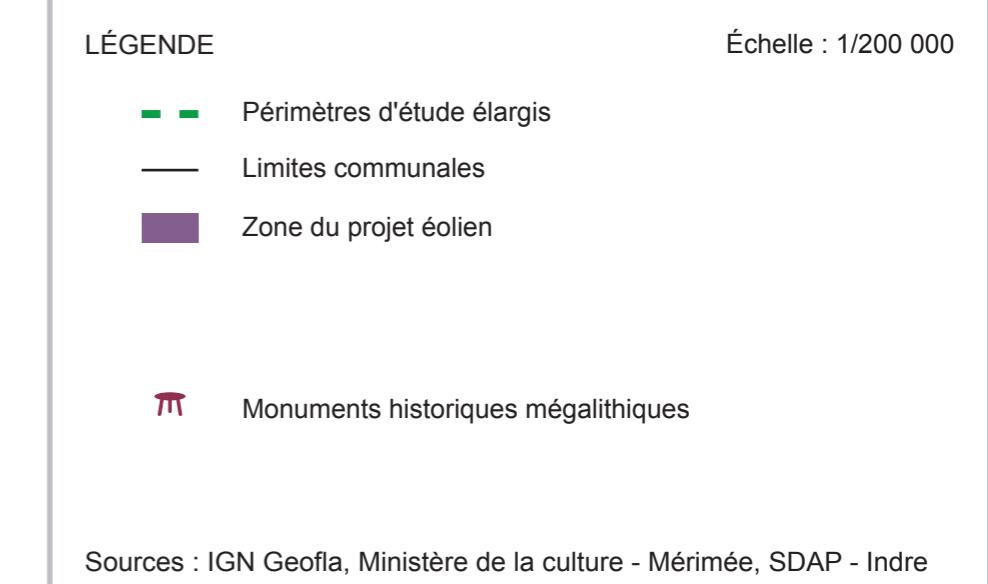


1. État initial

1.3. Analyse Patrimoniale

**Les monuments historiques mégalithiques**

Sur le territoire d'étude 2 monuments historiques mégalithiques classés sont présents.

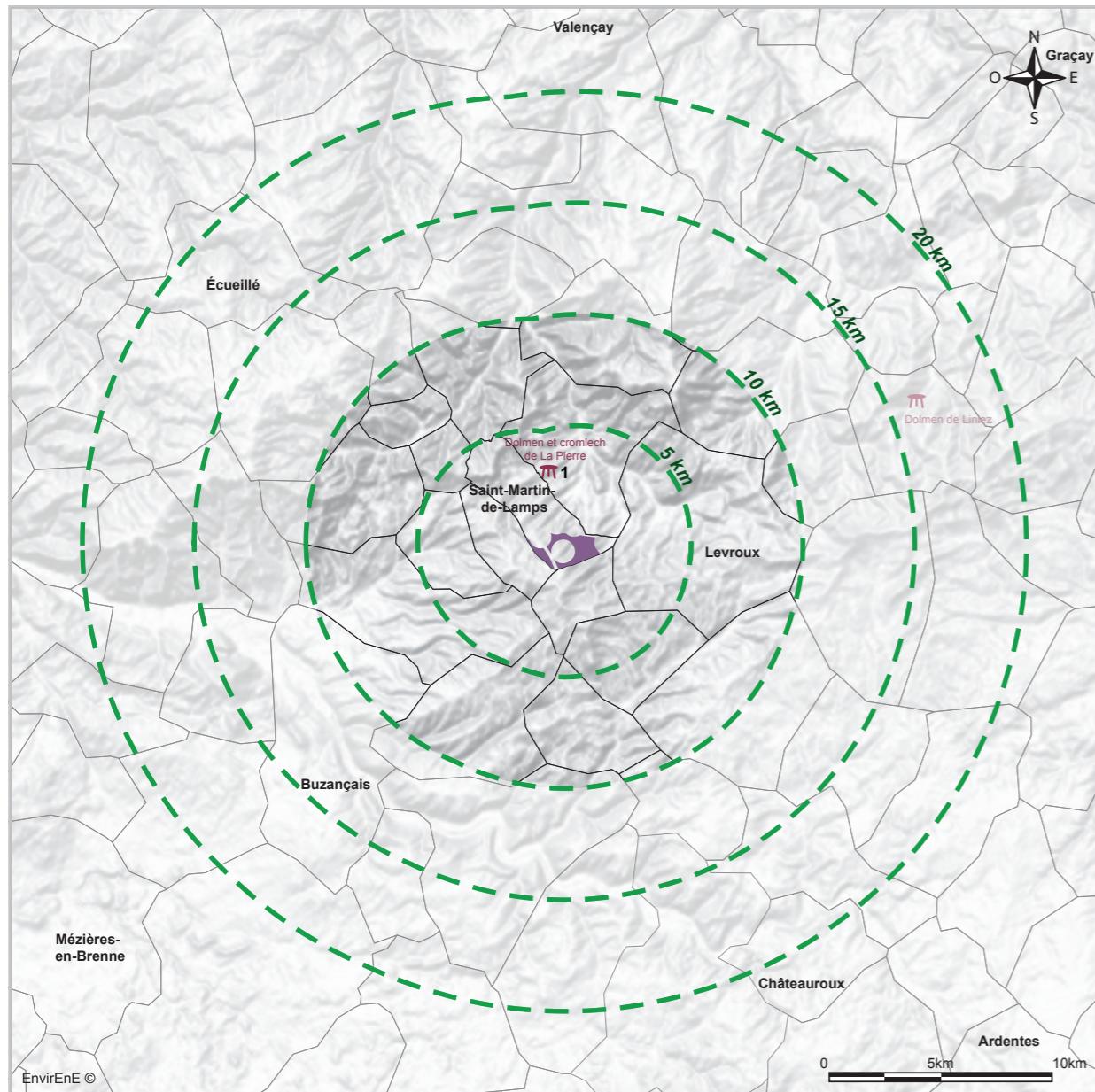


1. État initial

Les monuments mégalithiques du périmètre proche

Un seul monument mégalithique se situe à moins de 10 kilomètres du projet, il s'agit du Dolmen de Moulins-sur-Céphons.

Situé au milieu d'un parcellaire agricole plutôt dégagé, des visibilités et covisibilités avec le projet pourront-être possibles.



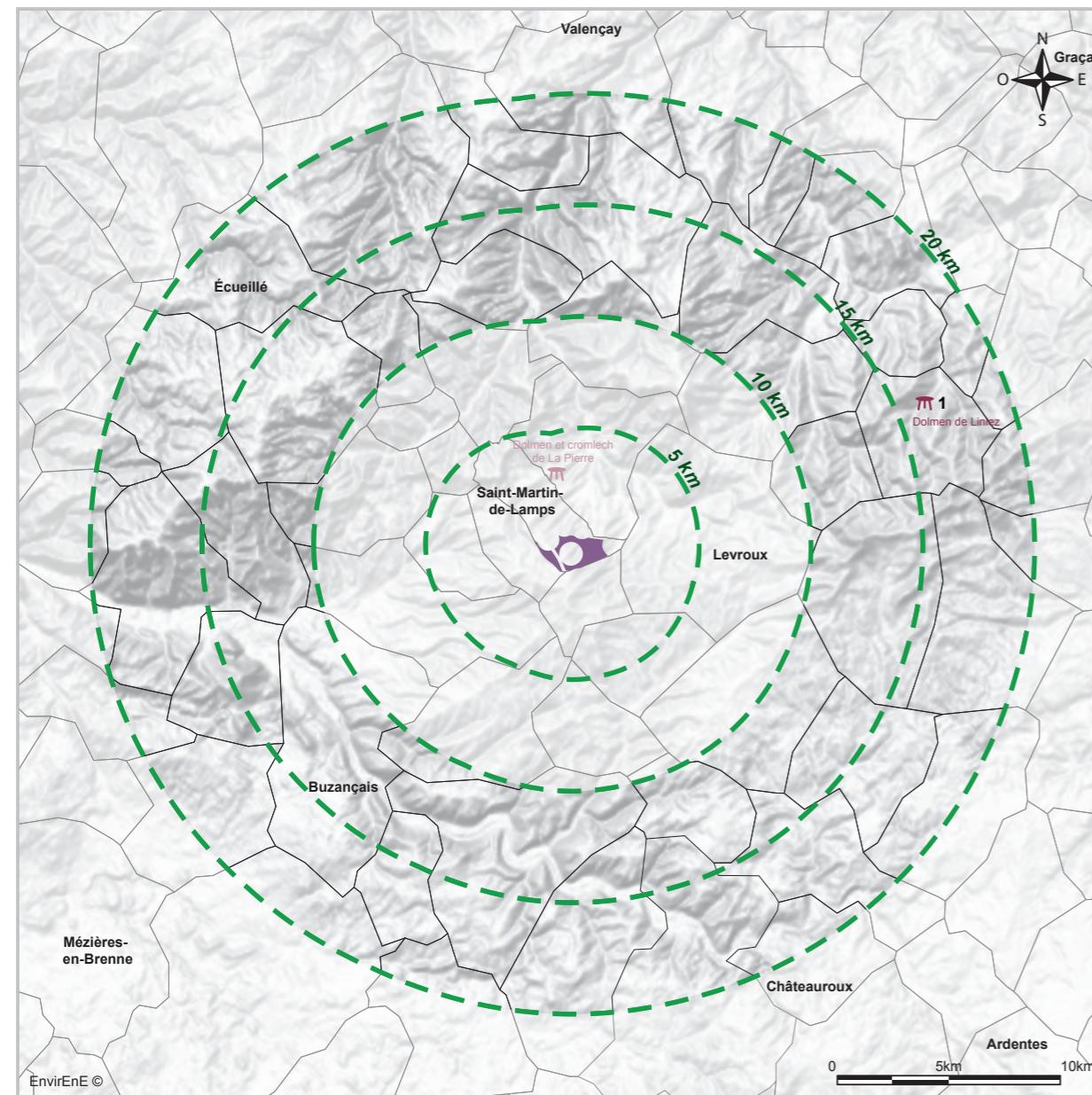
1 | Moulins-sur-Céphons | Dolmen et cromlech de La Pierre | 4,12 | N

1.3. Analyse Patrimoniale

Les monuments mégalithiques du périmètre éloigné

Seul le Dolmen du village de Liniez est présent entre les périmètres de 10 et de 20 kilomètres.

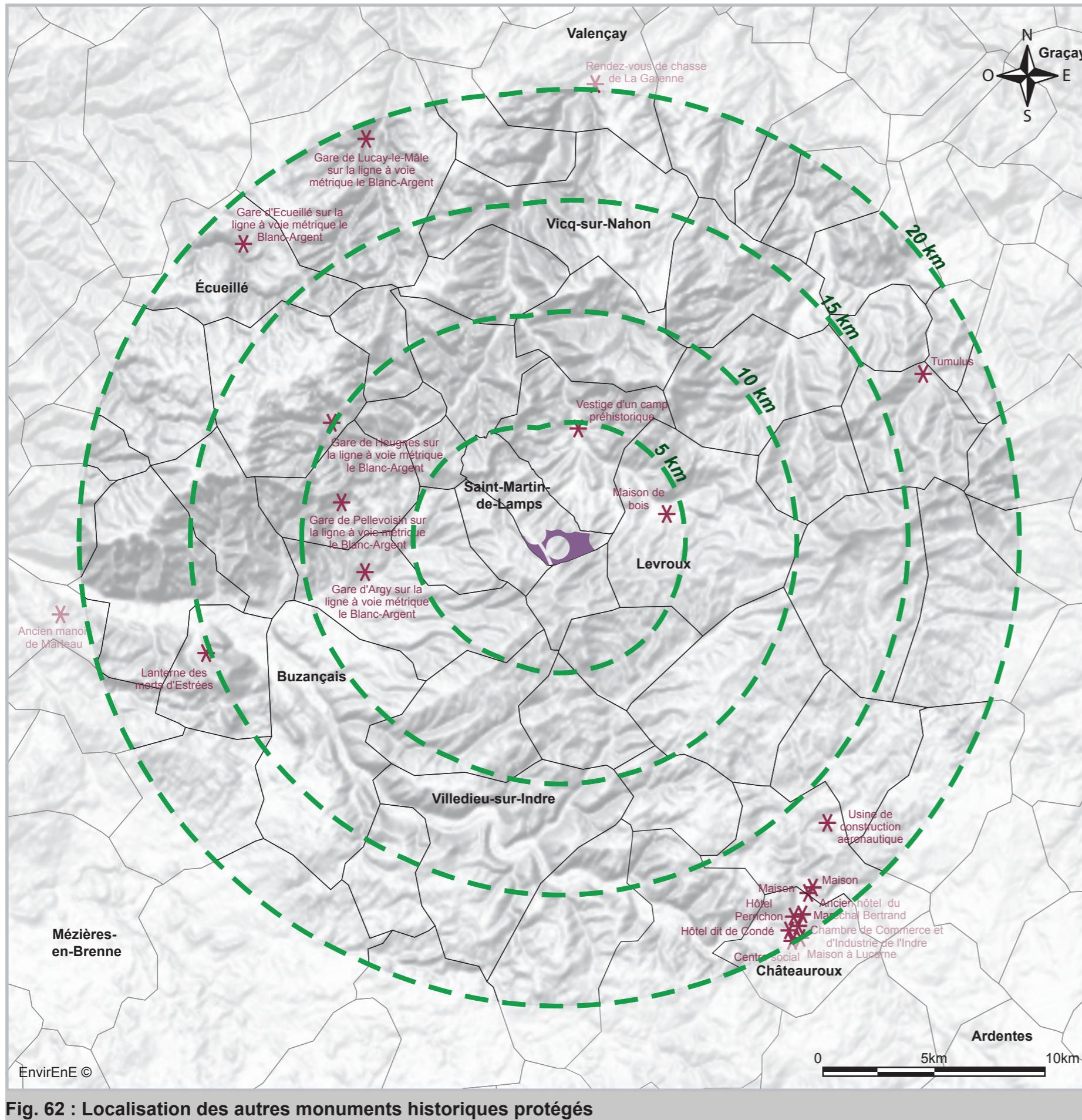
Comme le dolmen de Moulins-sur-Céphons, le dolmen de Liniez pourra présenter des visibilités et des covisibilités avec le projet. Néanmoins à cette distance les covisibilités devraient-être négligeables.



1	Liniez	Dolmen	15,99	NE
---	--------	--------	-------	----

1. État initial

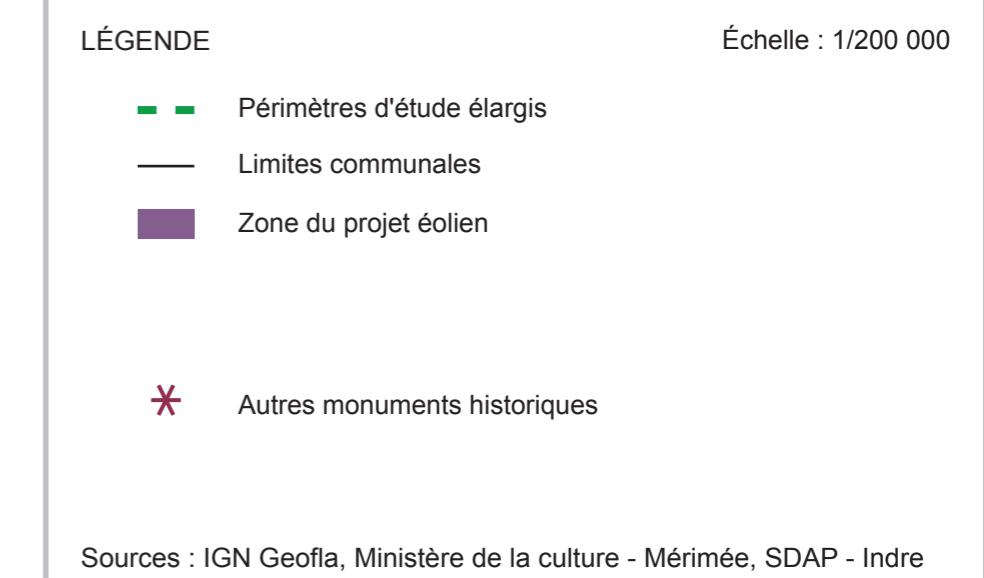
1.3. Analyse Patrimoniale



Les autres monuments historiques

Sur le territoire d'étude on dénombre 24 autres monuments historiques dont 4 monuments classés et 20 monuments inscrits.

Ces monuments sont des maisons situées en centre-bourg, des hôtels et la ligne à voie métrique le Blanc-Argent. Ces situations de centre-bourg réduisent les risques de visibilité depuis ces monuments. Leur faible hauteur réduit souvent les risques de covisibilité.



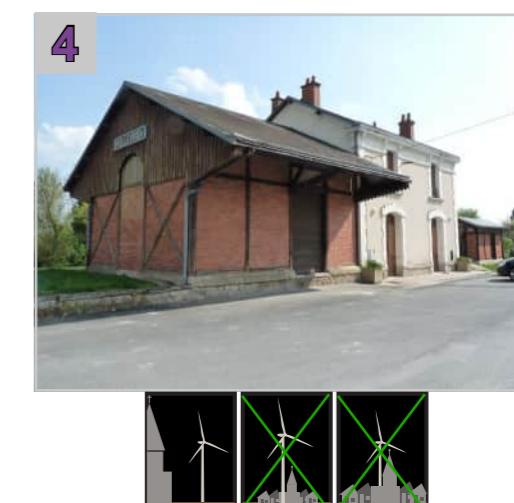
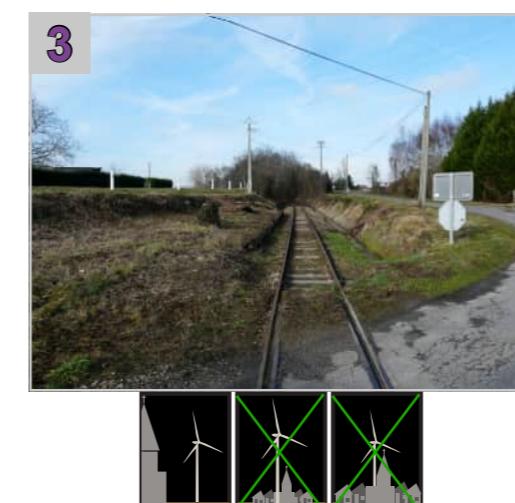
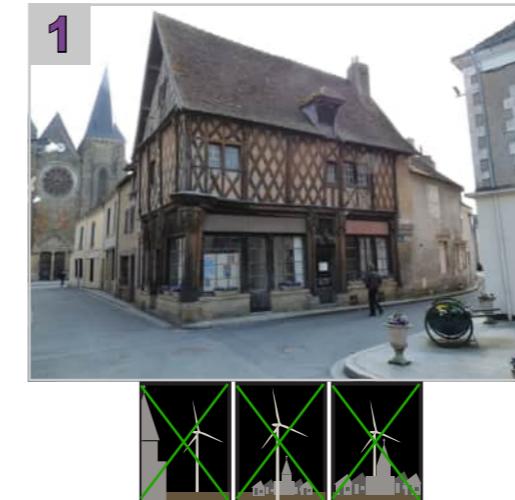
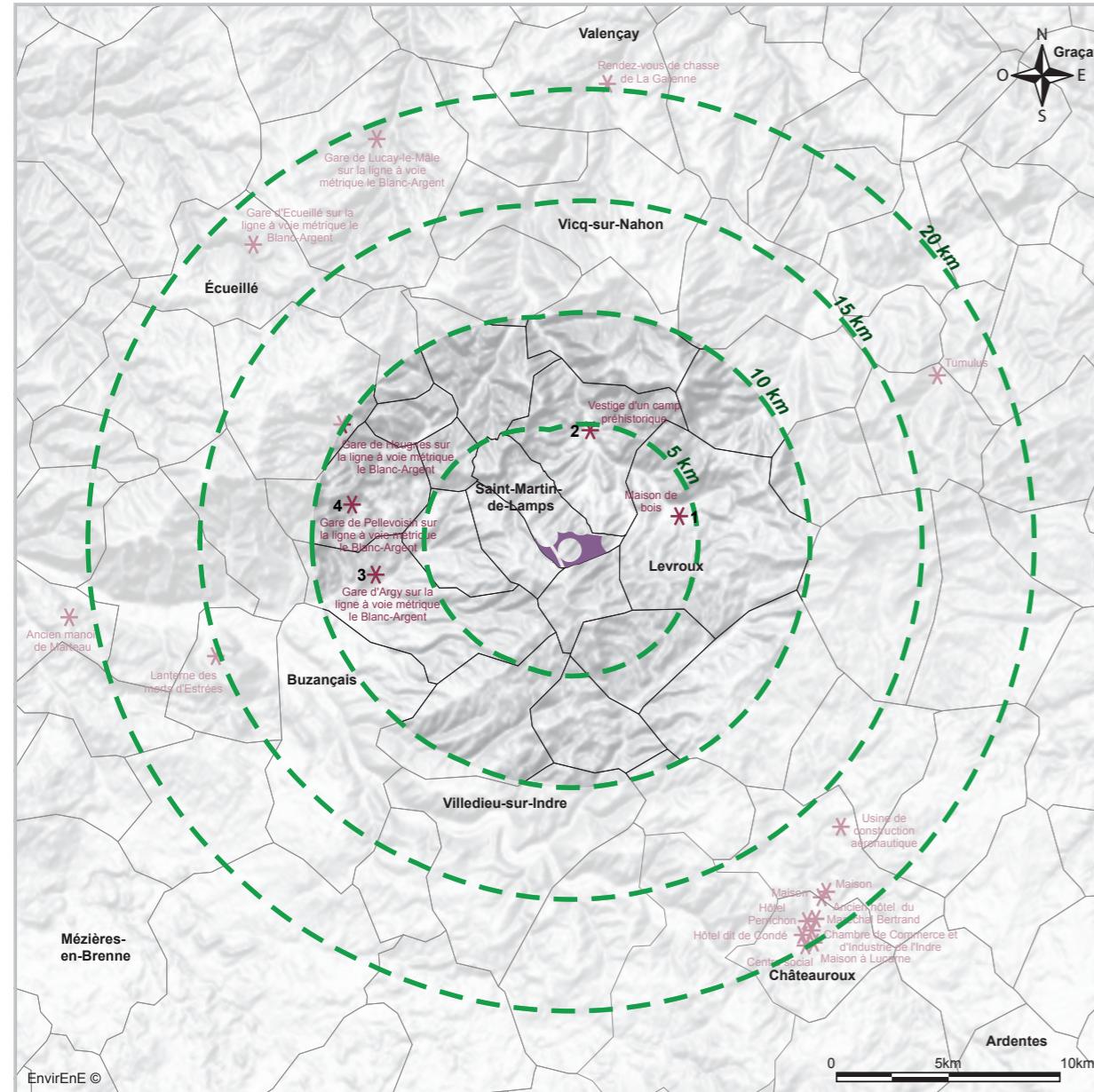
1. État initial

Les autres monuments historiques du périmètre proche

Dans le périmètre proche, à moins de 10 kilomètres du projet, on recense 4 monuments historiques.

Le plus proche est la maison de bois à Levroux. Cette maison, située en centre bourg, ne présente pas de vue dégagée et n'est pas visible depuis l'extérieur de la ville. Elle ne présente donc pas de risque potentiel de visibilité ou de covisibilité.

Les autres monuments à moins de 10 kilomètres n'ont pas une hauteur qui poserait des risques de covisibilité avec le projet. Les vues depuis ces monuments seront à étudier.



1	Levroux	Maison de bois, dite Maison Saint-Jacques	3,72	E
2	Moulins-sur-Céphons	Vestiges d'un camp préhistorique	5,41	N
3	Argy	Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent (ou B.A.) sur le tronçon Luçay	8,47	O
4	Pellevoisin	Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent (ou B.A.) sur le tronçon Luçay	9,85	O

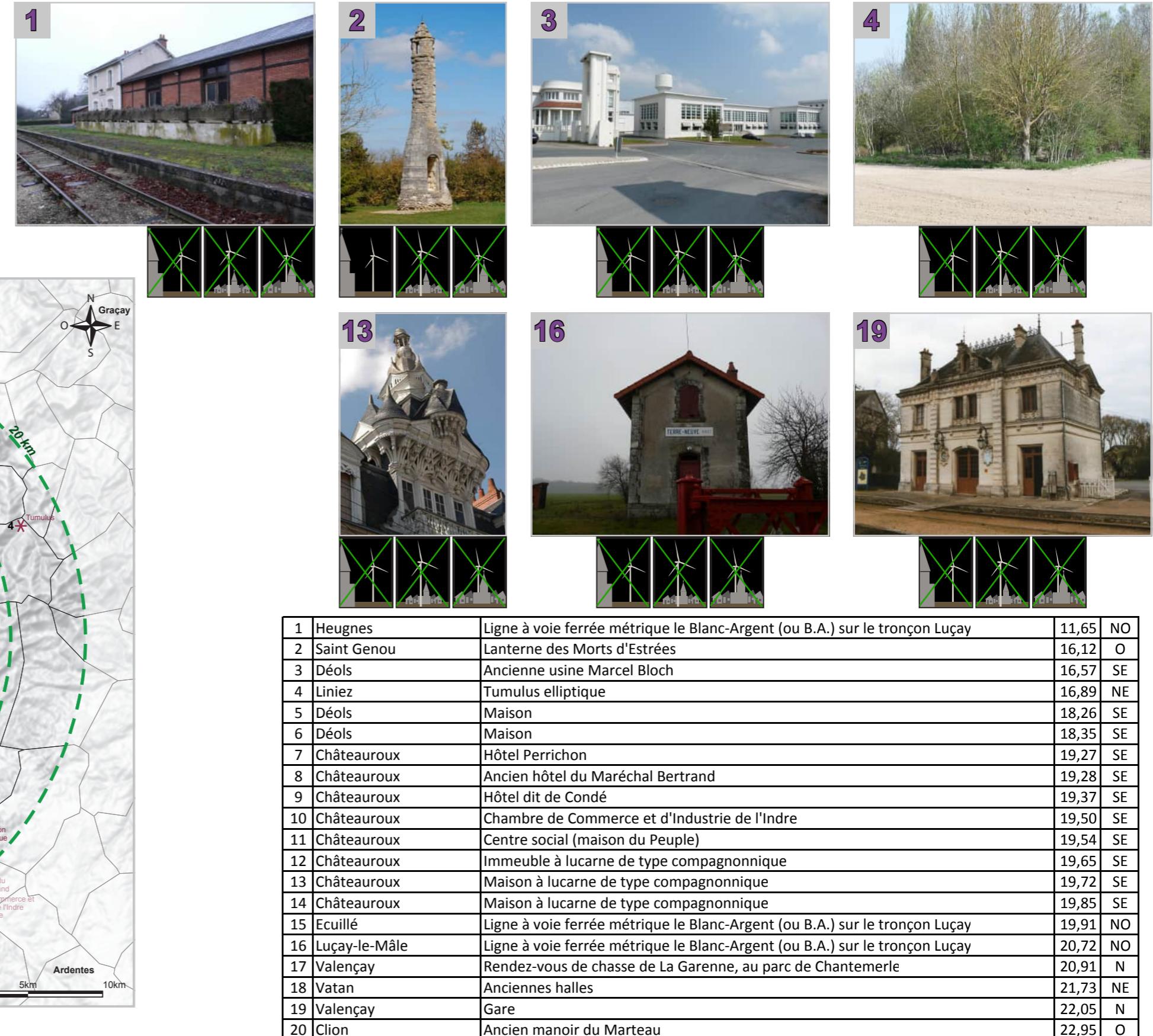
1.3. Analyse Patrimoniale

Les autres monuments historiques du périmètre éloigné

Quelques monuments historiques sont présents dans le périmètre éloigné.

La majorité des monuments ne pose pas de problème de visibilité ou de covisibilité (situation en centre bourg, monument de faible hauteur dont la visibilité est limitée dans le paysage).

Les visibilités seront étudiées depuis certains de ces monuments.



1. État initial

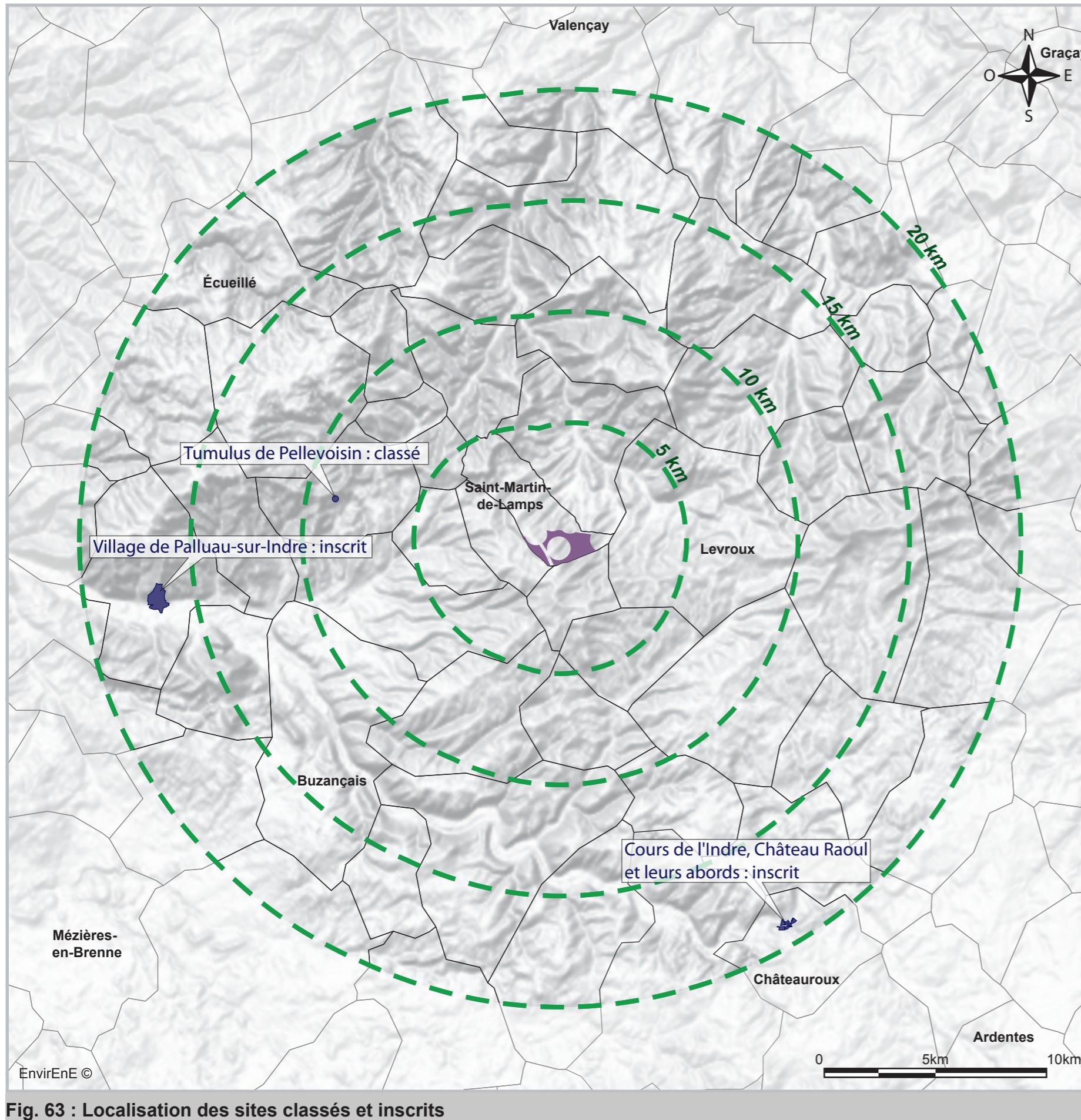


Fig. 63 : Localisation des sites classés et inscrits

Les Sites Classés et Inscrits

La protection au titre des sites résulte de la loi du 2 mai 1930 et vise à préserver et conserver les espaces naturels présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique ou pittoresque. La protection s'applique au périmètre propre du site et consiste en des mesures et interdictions à respecter.

Deux types de protection sont à distinguer :

- Les sites inscrits :

L'inscription intervient lorsque le site naturel présente un intérêt public suffisant pour justifier sa préservation. L'inscription impose certaines mesures de protection (camping, caravaning, villages vacances interdits sauf dérogation du préfet, abattage d'arbres soumis à l'avis de la commission départementale des sites...). Toutefois, elle peut autoriser certains travaux soumis à la surveillance du ministère chargé de l'Environnement.

- Les sites classés :

Le classement intervient lorsque le site naturel de grande qualité présente un intérêt public qui justifie sa conservation. Le classement impose de nombreuses interdictions (camping-caravaning-villages vacances interdits sauf dérogation du préfet, abattage d'arbres soumis à l'avis de la commission départementale des sites...), afin de maintenir en l'état le site classé.

Sur le territoire d'étude, on recense un site classé et deux sites inscrits.

LÉGENDE

- Périmètres d'étude élargis
- Limites communales
- Zone du projet éolien
- Sites protégés de la DREAL

Échelle : 1/200 000

Sources : IGN Geofla, IGN BD Alti 100, DREAL - Centre

1.3. Analyse Patrimoniale

Le Tumulus de Pellevoisin : Site classé à 10 km du projet

Le Tumulus de Pellevoisin fut le premier site classé de l'Indre (classé le 23 février 1928). Il a bénéficié d'un classement au titre de la loi de 1906 sur les monuments naturels de caractère artistique. Selon cette loi, ce sont les spécificités pittoresques et artistiques qui permettaient à un monument naturel de bénéficier d'une protection. Ce Tumulus (d'une dizaine de mètres de hauteur) est située dans l'enceinte de la maison de retraite de Pellevoisin, il est encerclé d'habitations. Alors qu'à l'époque de son classement, il était perçu comme un élément important dans le paysage, il est aujourd'hui peu perceptible. Seul le marronnier à son sommet qui dépasse au dessus des toitures du village peut attirer le regard. Le site est très peu indiqué et bien qu'à son sommet on peut remarquer une statue de la vierge et des bancs, son accès est actuellement fermé au public car le site demande des aménagements de sécurisation.

Aucune visibilité sur le projet ne sera possible depuis le pied du Tumulus. Les risques de covisibilités sont nuls car le Tumulus n'est pas perceptible hors du village.



Fig. 64 : Le Tumulus, au milieu des habitations de Pellevoisin

Le Village de Palluau-sur-Indre : Site Inscrit à 17 km du projet

La direction générale de l'architecture a retenu le village de Palluau en 1959 pour l'ensemble pittoresque qu'il constitue, tant au point de vue de l'unité de l'architecture que de la disposition du groupement urbain dans son ensemble paysager composé de champs et de la vallée de l'Indre.

La position du village en promontoire permet de bénéficier de vues privilégiées sur ce village à flanc de colline. Cette position permet aussi de bénéficier de vues panoramiques depuis le village orientées sud-est, vers Saint-Genou. Le parc éolien de Saint-Genou est d'ailleurs visible depuis le village.

Les risques de visibilité depuis le village sont à étudier. La covisibilité entre le village et le projet sera également à étudier mais à plus de 17km (distance séparant le site du projet + distance de recul), la taille des éoliennes du projet sera minimale, les risques de covisibilité seront donc minimes.

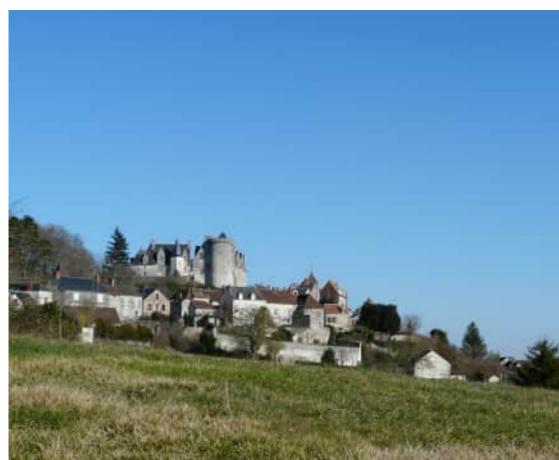


Fig. 65 : Le village de Palluau-sur-Indre

Les cours de l'Indre, Château Raoul et leurs abords : Site Inscrit à 19 km du projet

La commission départementale des sites dans sa séance du 15 avril 1942 a proposé l'inscription de l'ensemble paysager constitué par le château Raoul, le cours de l'Indre et ses abords pour son intérêt pittoresque. Ce sont également les alignements d'arbres accompagnant le château qui participent à l'intérêt du site. La protection vise le cours de l'Indre, les arbres des rives, le vieux pont de pierre et les terrains nus et bâtis (pour les façades, élévations et toitures).

Ce site, situé au coeur de Châteauroux ne bénéficie pas de vue dégagée, le risque de visibilité du projet de Saint-Martin-de-Lamps est nul. N'étant pas un site particulièrement en élévation, la covisibilité entre le site et le projet ne sera pas possible.



Fig. 66 : La propriété Balsan et le Château Raoul sur le bord de l'Indre

1. État initial

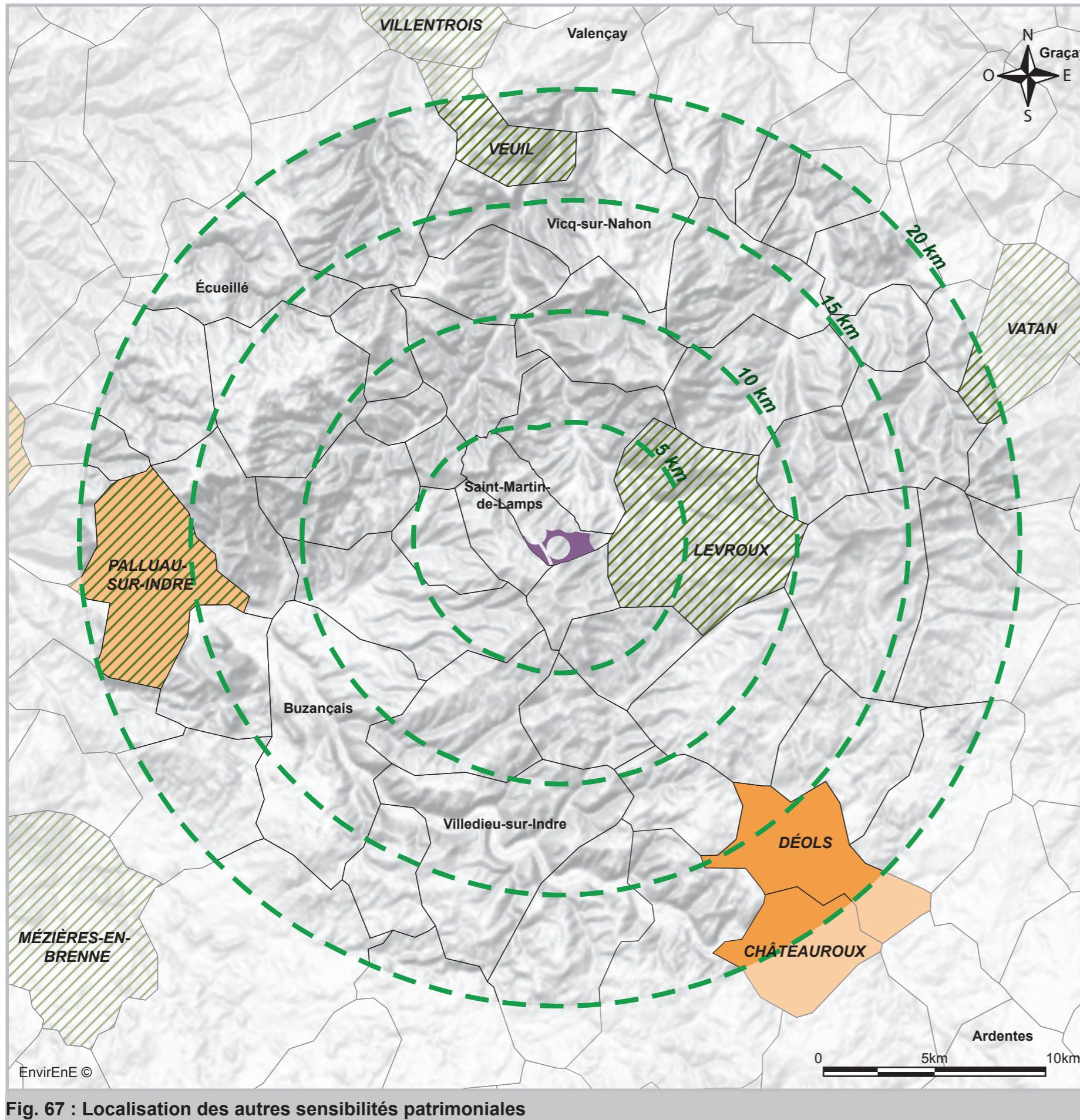


Fig. 67 : Localisation des autres sensibilités patrimoniales

Les autres sensibilités patrimoniales

Au sein du périmètre d'étude de 20 kilomètres, on constate d'autres sensibilités patrimoniales.

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (zppaup)

La ZPPAUP est un outil de protection ou de mise en valeur du patrimoine, créée par arrêté préfectoral après accord du conseil municipal. Il s'agit d'un document qui délimite un secteur plus particulièrement sensible sur le plan architectural et paysager. La protection s'applique au périmètre propre du site et fixe des mesures et interdictions à respecter.

2 ZPPAUP ont été recensées sur le périmètre d'étude (Délols et Châteauroux). Le village de Palluau-sur-Indre réalise actuellement une étude pour devenir une ZPPAUP.

Les villages pittoresques

L'association les villages de France a pour but de promouvoir la notoriété de petites communes rurales qui possèdent un patrimoine de qualité. L'objectif est de mettre en lumière des villages de caractère qui n'ont pas reçu le label des « plus beaux villages de France » mais qui méritent tout de même un détour. Cet inventaire nous renseigne sur la reconnaissance sociale de certains villages.

Quatre villages pittoresques ont été recensés sur le périmètre de 20 kilomètres : Levroux, Palluau-sur-Indre, Veuil et Vatan.

LÉGENDE

Échelle : 1/200 000

- - - Périmètres d'étude élargis
- Limites communales
- Zone du projet éolien
- ZPPAUP
- ZPPAUP en cours d'étude
- Villages pittoresques

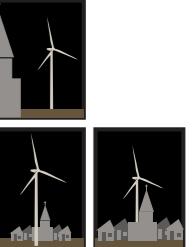
Sources : IGN Geofla, IGN BD Alti 100, DREAL - Centre, SDAP - Indre, Internet

1.3. Analyse Patrimoniale

Levroux : Village Pittoresque à 3.7 km du projet

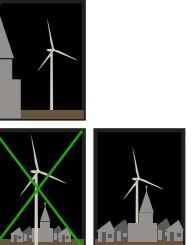
Le village est un point de rencontre entre les océans blonds de céréales et une agriculture marquée par l'élevage, les forêts et le vignoble. Le cours d'eau qui traverse la cité était indispensable au travail des mégisseries et parchemineries, des activités qui ont fait la richesse et la réputation du village au cours des siècles. C'est une cité qui se découvre au fil de ses ruelles moyenâgeuses, de ses vestiges de fortifications et du haut de son château sur la colline qui la domine. Le cuir est toujours une activité importante de la ville.

La ville de Levroux étant situé à proximité du projet, une étude détaillée des visibilités et des covisibilités est nécessaire.

**Palluau-sur-Indre : Village Pittoresque et zppaup en cours à 17 km du projet**

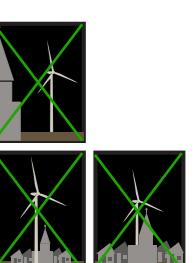
Le village s'élève sur un plateau abrupt dominant la vallée de la rivière Indre. Le sous-sol de ce promontoire calcaire cache des carrières de tuffeau dont ont été extraits les pierres de construction du village, du château et des églises. La construction du château justement a débuté au XI^e siècle pour ne s'achever qu'au XVII^e siècle. A son pied, l'église St Sulpice dont le choeur percé de fenêtres de style gothique flamboyant éclaire de belles statues polychromes.

La situation du village en promontoire peut induire des risques de visibilité et de covisibilité.

**Déols : zppaup à 18 km du projet**

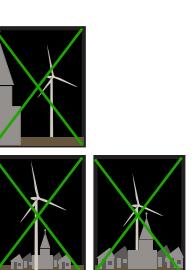
La ville se distingue par sa richesse historique : l'ancienne Abbaye Notre-Dame-du-Bourg-Dieu, l'église Saint-Étienne, plusieurs maisons ainsi que l'ancienne porte de ville. La ville présente aussi un patrimoine paysager intéressant avec l'Ecoparc situé à la confluence de l'Indre et de la Ringoire. Cet endroit, particulièrement riche en flore et en faune spécifique était occupé en partie par une prairie et en partie par un marais. Des mares et une source augmentent la biodiversité.

Au sein de la ville les vues sont limitées par le tissu urbain. Les covisibilités sont réduites à cette distance.

**Châteauroux : zppaup à 19 km du projet**

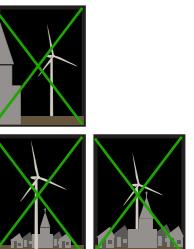
Châteauroux offre à ses résidents une qualité de vie appréciable et appréciée. A la jonction des grands terroirs du département, Châteauroux a veillé à préserver un environnement naturel de qualité : ses titres de «Ville quatre fleurs» et de «Grand prix national du fleurissement», sa forêt domaniale en témoignent. Les différents aménagements de l'Indre (la Vallée verte) proposent aussi bien des milieux naturels préservés, comme la prairie Saint-Gildas, que des espaces aménagés pour les sports et les loisirs.

Au sein de la ville les vues sont limitées par le tissu urbain. Les covisibilités sont réduites à cette distance.

**Vatan : Village Pittoresque à 22 km du projet**

Une promenade recommandée par l'office de tourisme fera connaître aux visiteurs les principaux attraits de la cité et notamment la halle aux grains construite à la fin du Moyen Age et qui est devenue aujourd'hui le lieu de manifestations et de fêtes publiques. Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Il faut découvrir encore l'église St Laurent et la Grange aux Dîmes, imposant bâtiment et l'un des rares édifices qui soit resté en bon état de conservation.

À 22 km du projet, les risques de visibilité ou covisibilité sont moindres.



1. État initial

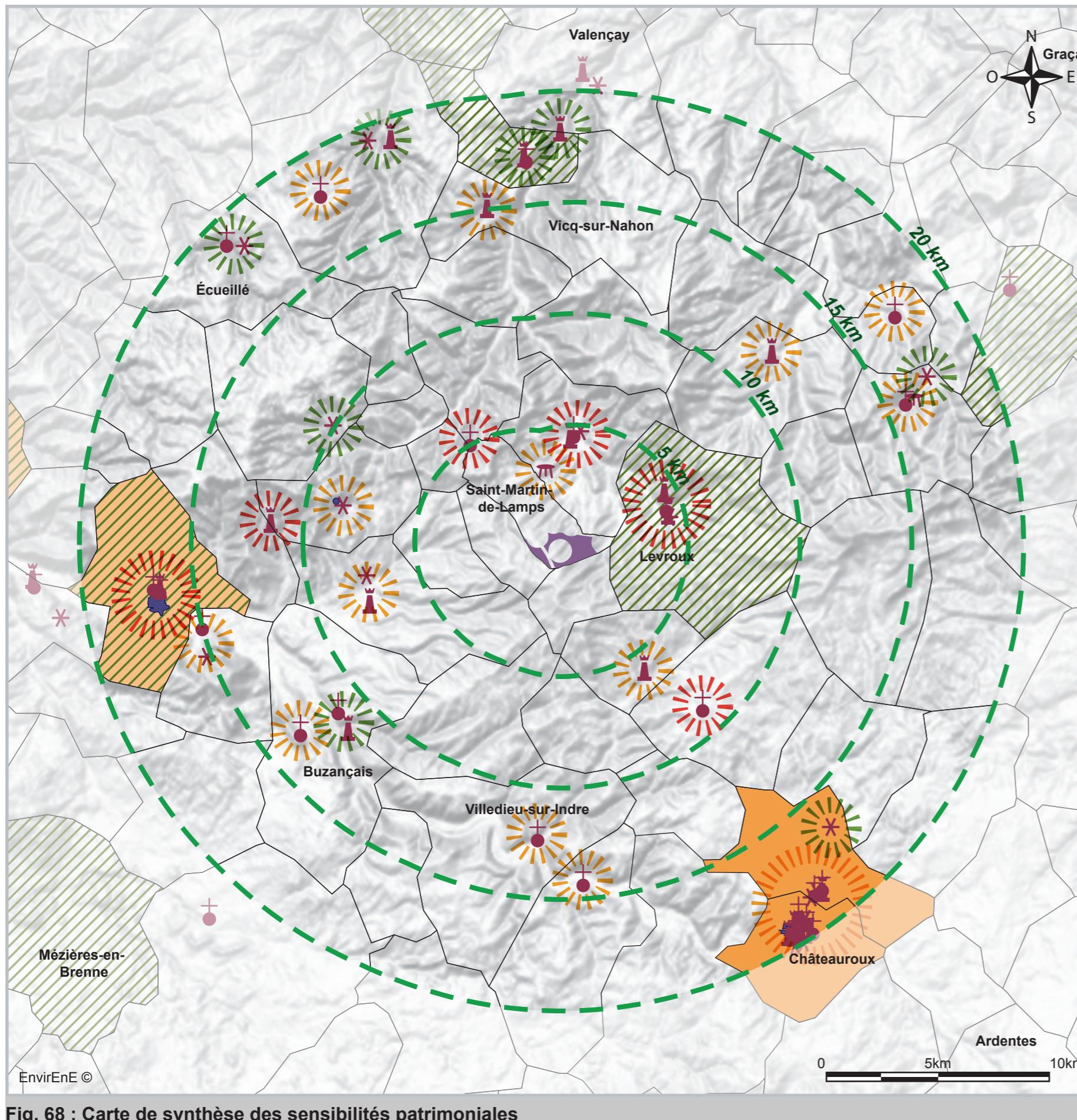


Fig. 68 : Carte de synthèse des sensibilités patrimoniales

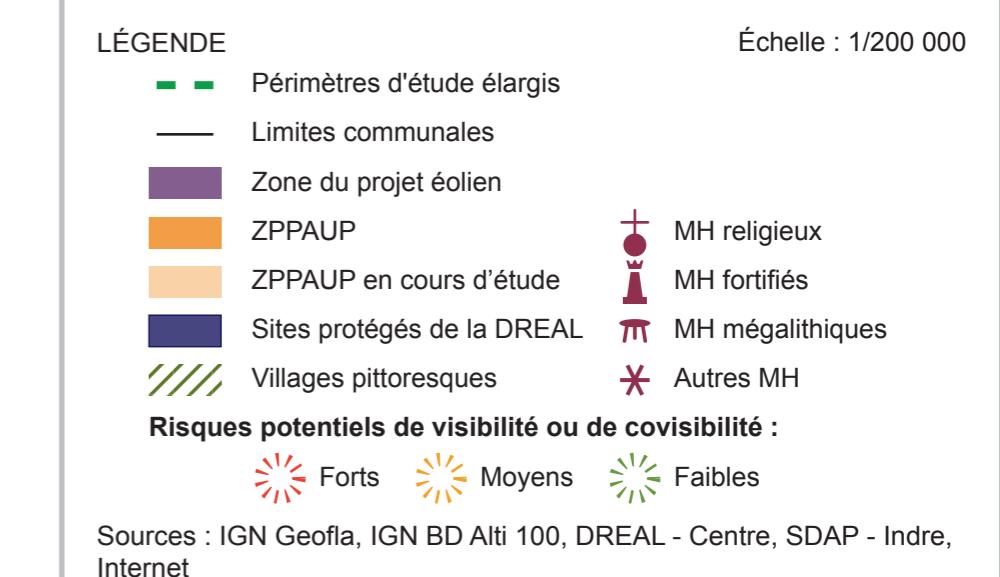
1.3. Analyse Patrimoniale

Synthèse de l'Analyse Patrimoniale

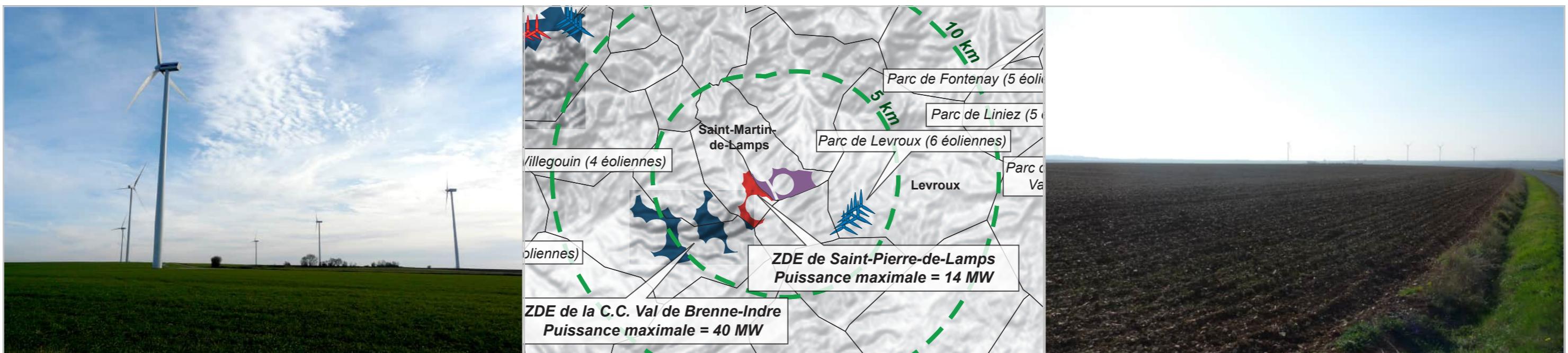
Cette carte de synthèse montre les points les plus sensibles du territoire vis-à-vis du projet de Saint-Martin-de-Lamps. Ce sont les Monuments Historiques les plus proches, ainsi que les villages de Levroux et Palluau-sur-Indre.

Beaucoup de monuments et de protections patrimoniales sont présentes sur les villes de Châteauroux et Déols mais la distance les séparant du projet et la situation des monuments en centre bourg réduisent les risques de visibilité et de covisibilité.

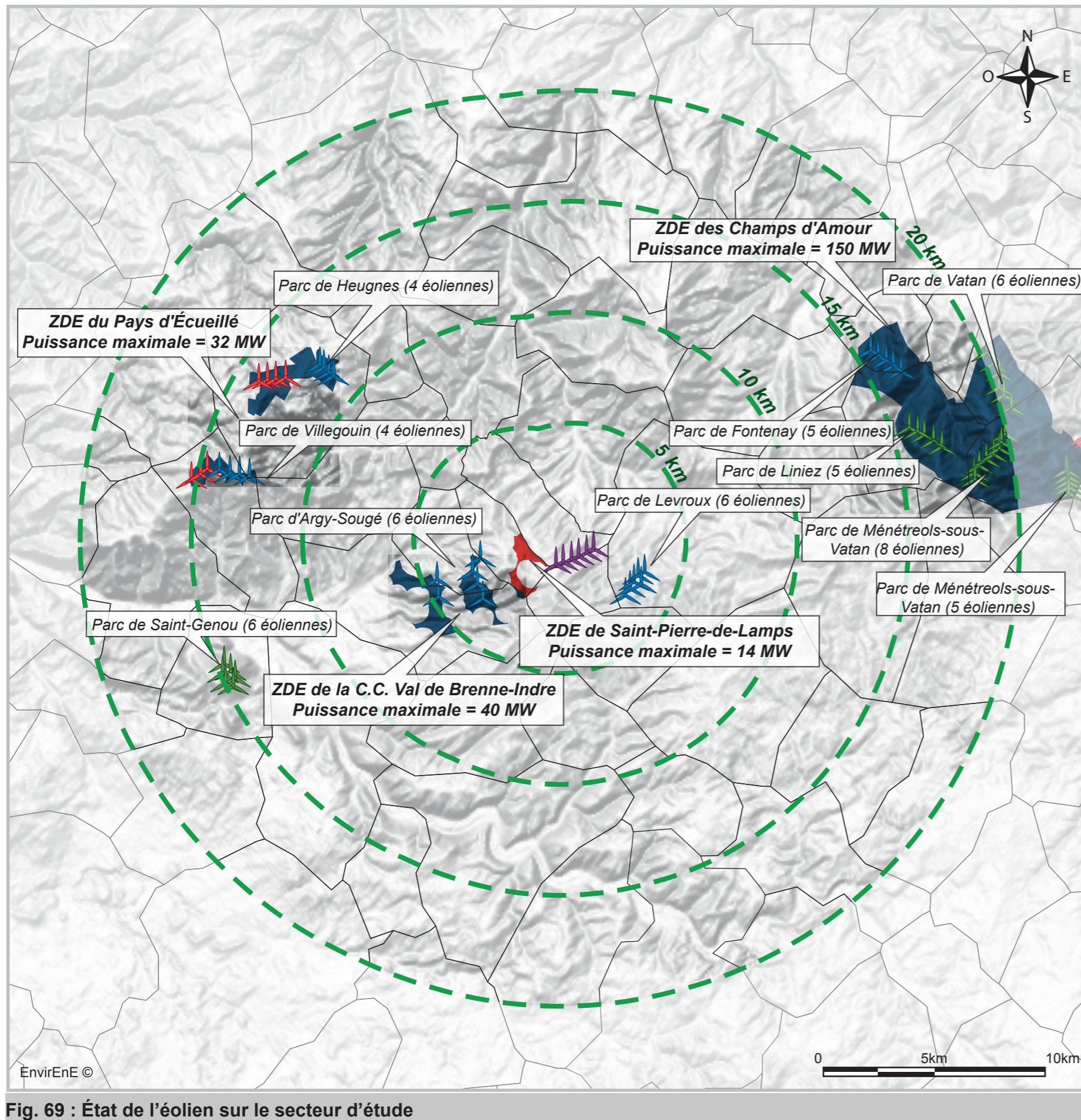
Les études de covisibilité et de visibilité des Monuments Historiques seront présentés dans la partie *Évaluation des impacts sur le paysage culturel* de cette étude d'impact paysagère.



1.4. État de l'éolien sur le secteur d'étude



1. État initial



1.4. ÉTAT DE L'ÉOLIEN SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE

ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE

Sur le périmètre d'étude de 20 kilomètres autour du projet de Saint-Martin-de-Lamps, on dénombre de nombreux secteurs concernés par des zones de développement de l'éolien ou par des permis de construire éolien.

La page suivante détaillera ces éléments (Z.D.E. et permis de construire)

1. ÉTAT INITIAL

PRÉSENTATION DES PARCS ÉOLIENS ET ZDE PROCHES

La ZDE de Saint-Pierre-de-Lamps, d'une puissance minimale de 8MW et maximale de 14 MW a été refusée par arrêté préfectoral le 07/12/2009.

La distance entre cette ZDE et le projet est de 300m. Ayant été refusée, aucun impact cumulé ne sera à étudier.

La ZDE Val d'Indre - Brenne, d'une puissance minimale de 8 MW et maximale de 40 MW. Actuellement en cours d'instruction, cette ZDE est composée de 3 secteurs d'une superficie totale de 5,5 km². Elle est située sur les communes de Sougé et Argy.

La distance entre cette ZDE et le projet est de 3 kilomètres au minimum.

Cette ZDE accueille le parc d'Argy-Sougé, dont le permis de construire est actuellement en instruction.

Le permis de **La Ferme éolienne de Levroux** déposé le 16/12/2004, est actuellement en cours d'instruction. Développé par Saga Énergie Éolienne, il se compose de 6 éoliennes d'une hauteur de 142 mètres et d'une puissance de 2 MW sur la commune de Levroux.

Ce parc est situé à 2.3 km au sud-est du projet de Saint-Martin-de-Lamps. La proximité entre les deux projets implique une étude détaillée des impacts cumulés potentiels.

La ZDE du Pays d'Ecueillé, d'une puissance minimale de 0 MW et maximale de 30 MW. Actuellement en cours d'instruction, cette ZDE est composée de 2 secteurs d'une superficie totale de 7,1 km². Elle est située sur les communes de Heugnes et Villegouin. **La distance entre cette ZDE et le projet est de 12 kilomètres au minimum.**

Sur cette ZDE a été déposé le 9/12/2005 le permis de construire du **Parc Éolien du Pays d'Ecueillé**. Développé par la société Gamesa se compose de 9 éoliennes sur la commune de Heugnes et 6 éoliennes sur la commune de Villegouin, toutes d'une hauteur de 123 mètres et d'une puissance de 2 MW. Les éoliennes de la commune d'Heugnes ont déjà fait l'objet d'une enquête publique le 9/6/2006. 4 éoliennes sur la commune d'Heugnes et 3 éoliennes sur la commune de Villegouin ont déjà été refusées (le 23/10/09 et le 8/2/2008). 8 éoliennes sont encore en cours d'instruction pour ce permis de construire.

Ce parc est situé à 12.9 km au nord-ouest du projet de Saint-Martin-de-Lamps. Une étude des impacts cumulés entre les deux projets est à réaliser.

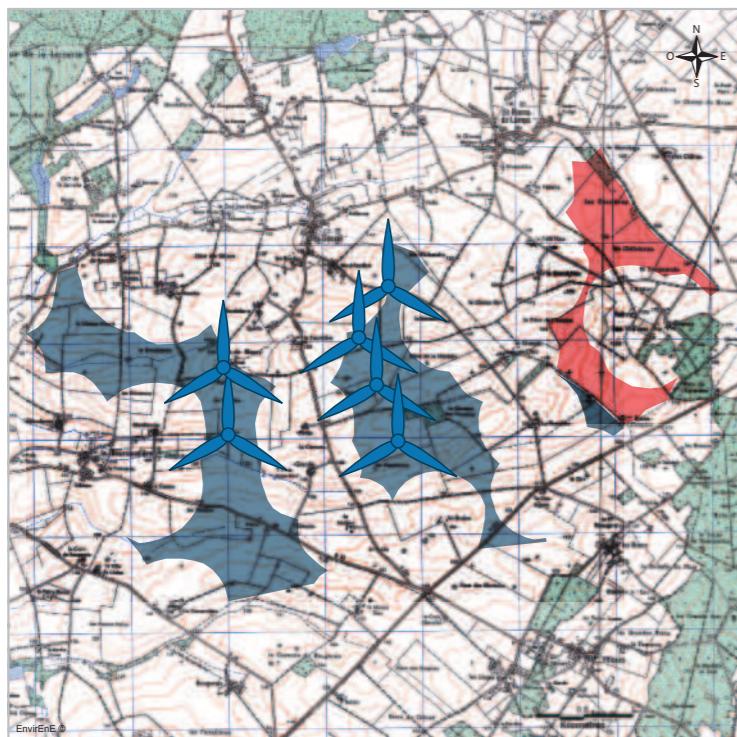


Fig. 70 : La ZDE de Saint-Pierre-de-Lamps et Val d'Indre - Brenne

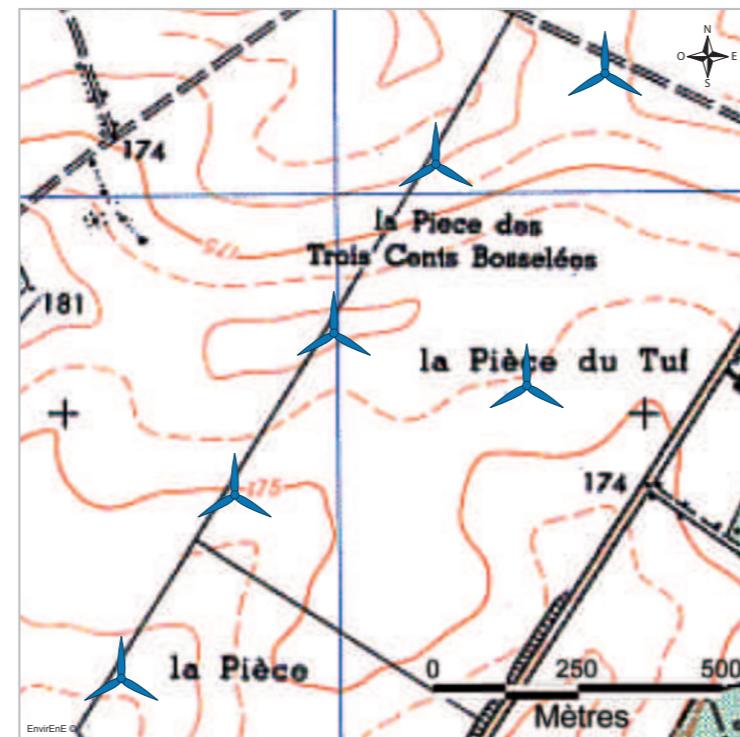


Fig. 71 : Ferme éolienne de Levroux

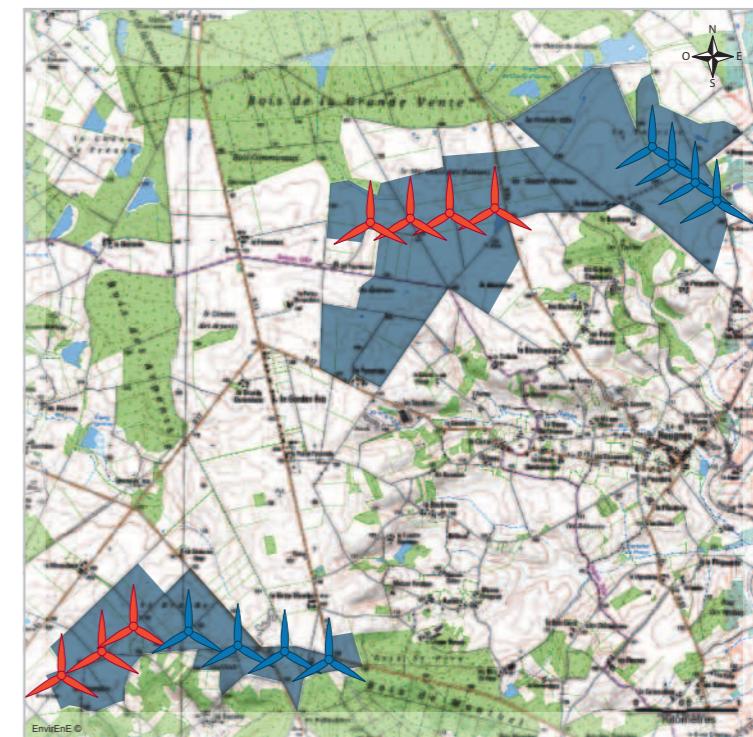


Fig. 72 : ZDE et parc éolien du pays d'Ecueillé

1.4. État de l'éolien sur le secteur d'étude

Le parc éolien des Rochers à Saint-Genou a été accordé en janvier 2007 et construit en septembre 2009. Développé par Volkwind France, il se compose de 6 éoliennes d'une hauteur de 140 mètres et d'une puissance de 2MW sur la commune de Saint-Genou.

Ce parc est situé à 15 km à l'ouest du projet de Saint-Martin-de-Lamps.



Fig. 73 : Parc éolien des Rochers

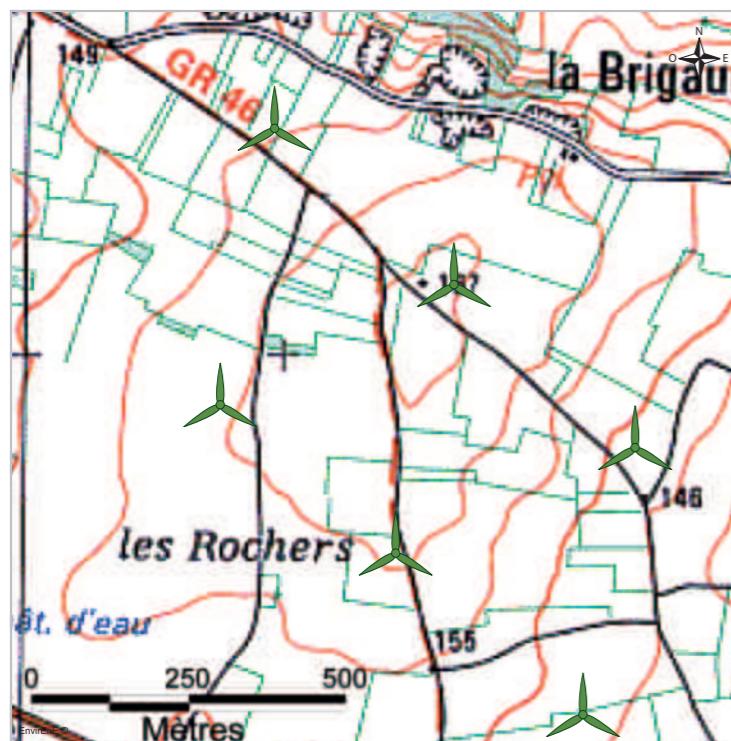


Fig. 74 : Parc éolien des Rochers à Saint-Genou

La ZDE des Champs d'Amour, d'une puissance minimale de 0 MW et maximale de 150 MW. Actuellement en cours d'instruction, cette ZDE est composée de 2 secteurs dont un sur le périmètre d'étude du projet d'une superficie de 39 km². Elle est située sur les communes de Fontenay, Liniez, Ménétréols-sous-Vatan, Vatan et Fontenay. La distance entre cette ZDE et le projet est de 14 kilomètres au minimum.

Sur cette ZDE plusieurs permis de construire éoliens ont été déposés :

Le parc éolien de Beauce à Fontenay déposé le 3/5/2007 est actuellement en cours d'instruction. Développé par la SOCPE de Beaucé et de Breuillebault, il se compose de 5 éoliennes d'une hauteur de 140 mètres et d'une puissance de 3 MW sur la commune de Fontenay. Ce parc est situé à 15.3 km au nord-est du projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Le parc éolien les Pièces des Vignes à Liniez a été accordé en février 2007. Développé et construit par la SOCPE des Pièces des Vignes, il se compose de 5 éoliennes d'une hauteur de 140 mètres et d'une puissance de 3 MW sur la commune de Liniez. Ce parc est situé à 15.2 km à l'est du projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Le parc éolien de Ménétréols-sous-Vatan a été accordé en février 2007. Développé par la société Gamesa, il se compose de 13 éoliennes d'une hauteur de 110 mètres et d'une puissance de 2 MW sur la commune de Ménétréols-sous-Vatan. Ce parc est situé à 17.4 km à l'est du projet de Saint-Martin-de-Lamps. La distance séparant le projet de ce parc est telle que les risques de covisibilité sont quasiment inexistantes.



Fig. 75 : Parc éolien les pièces des Vignes

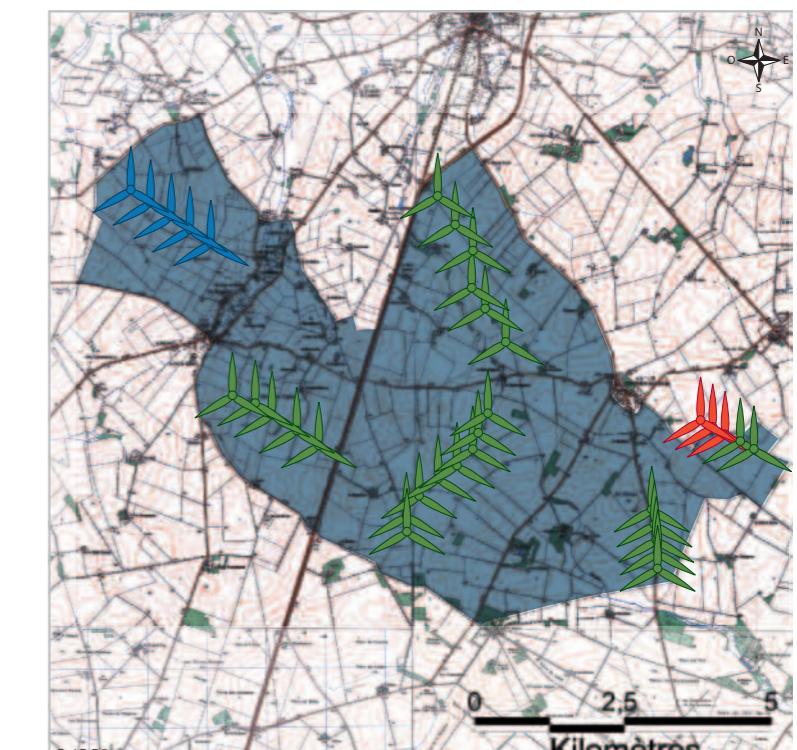


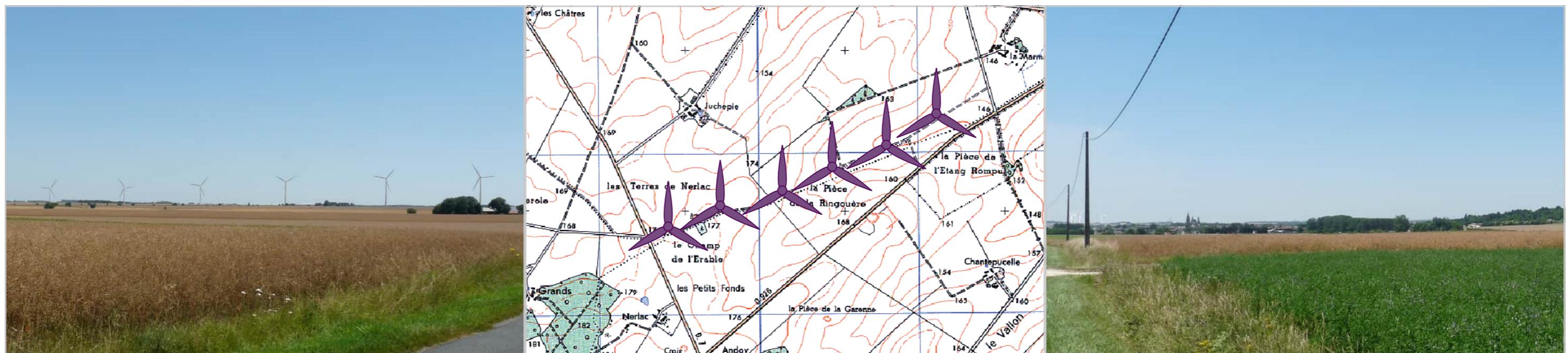
Fig. 76 : ZDE Champs d'Amour et parcs éoliens

Chapitre 2.

Impact paysager du projet

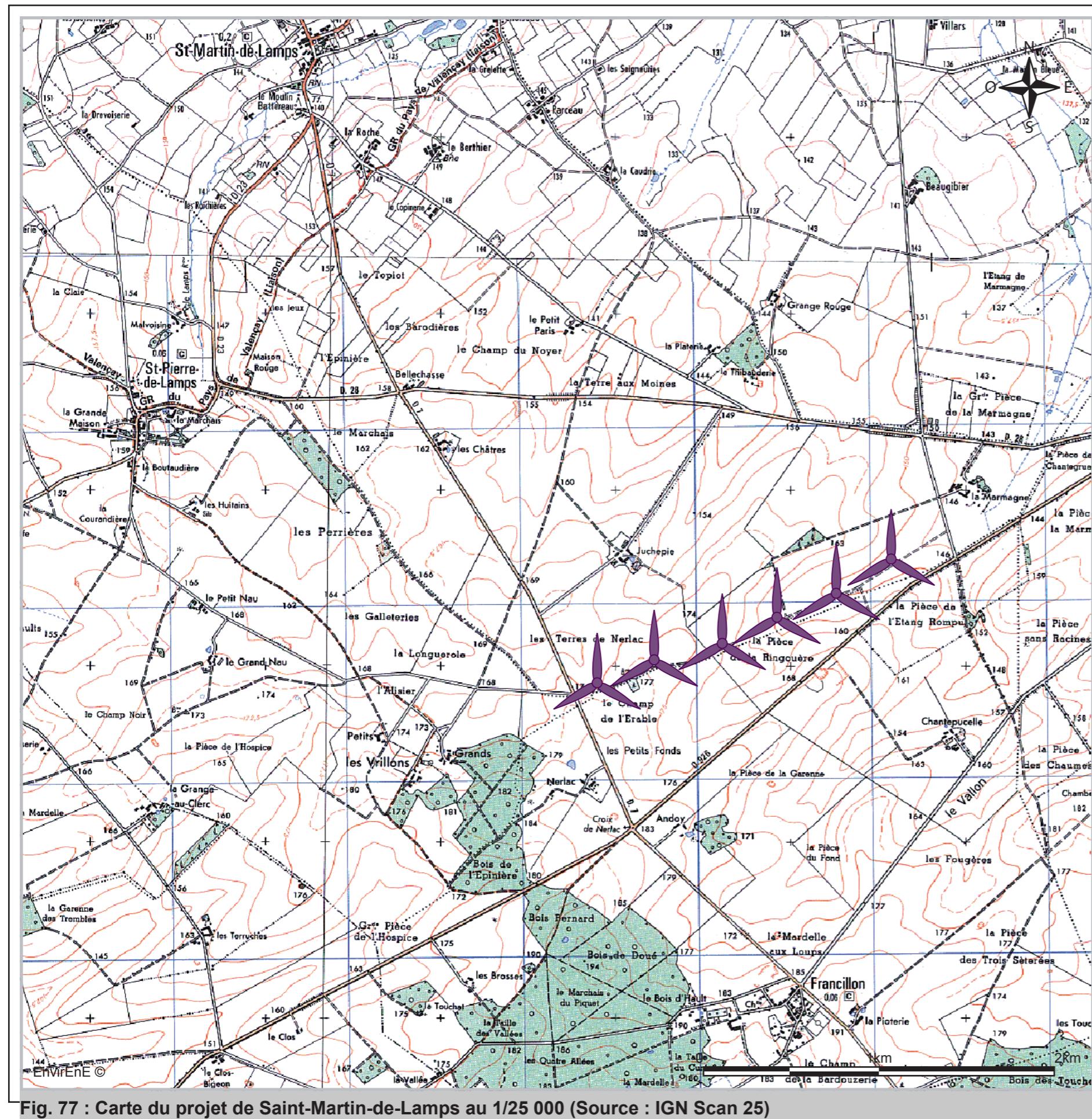
- 2.1. Présentation du projet et évolution des implantations
- 2.2. Présentation de la méthodologie et analyse de la visibilité du projet
- 2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel
- 2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel
- 2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins
- 2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche

2.1. Présentation du projet et évolution des implantations



2. Impact paysager du projet

2.1. Présentation du projet et évolution des implantations



Présentation du projet

La variante retenue pour le projet de Saint-Martin-de-Lamps se compose de six éoliennes implantées suivant une ligne d'axe est-ouest le long de la D926.

Les éoliennes du projet :

- Type de machine : Siemens SWT 101 2.3 MW
- Diamètre du rotor : 101 m
- Hauteur du mât : 99.5 m
- Hauteur totale : 150 m

Situation géographique du parc

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps se situe à une altitude moyenne de 160 m (147 à 177 mètres).

Il est situé entre les villages de Moulins-sur-Céphons, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Pierre-de-Lamps, Francillon et Levroux.

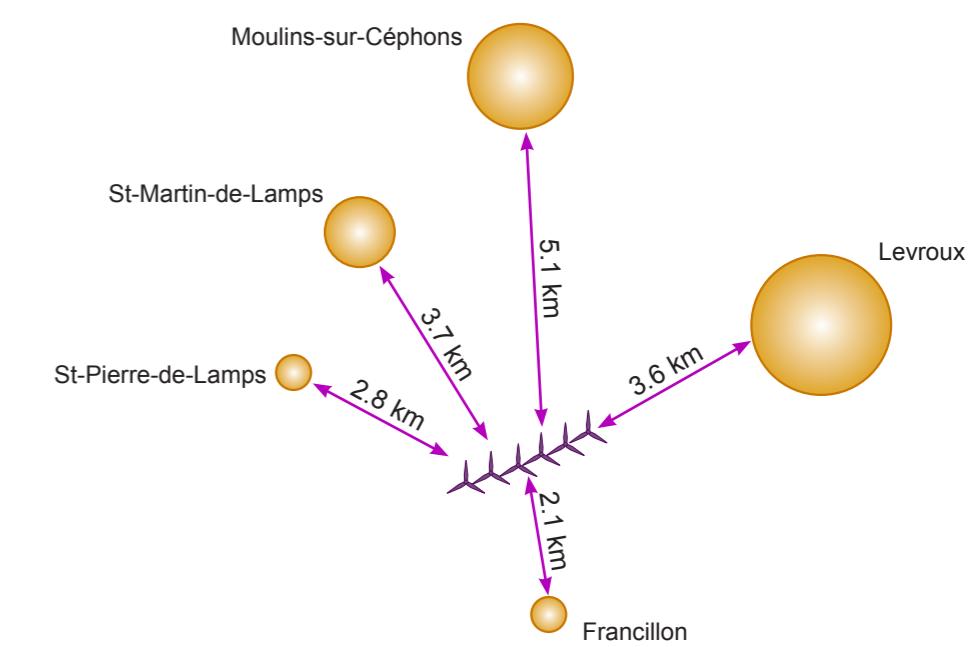


Fig. 78 : Situation du projet par rapport aux villages voisins

2. Impact paysager du projet

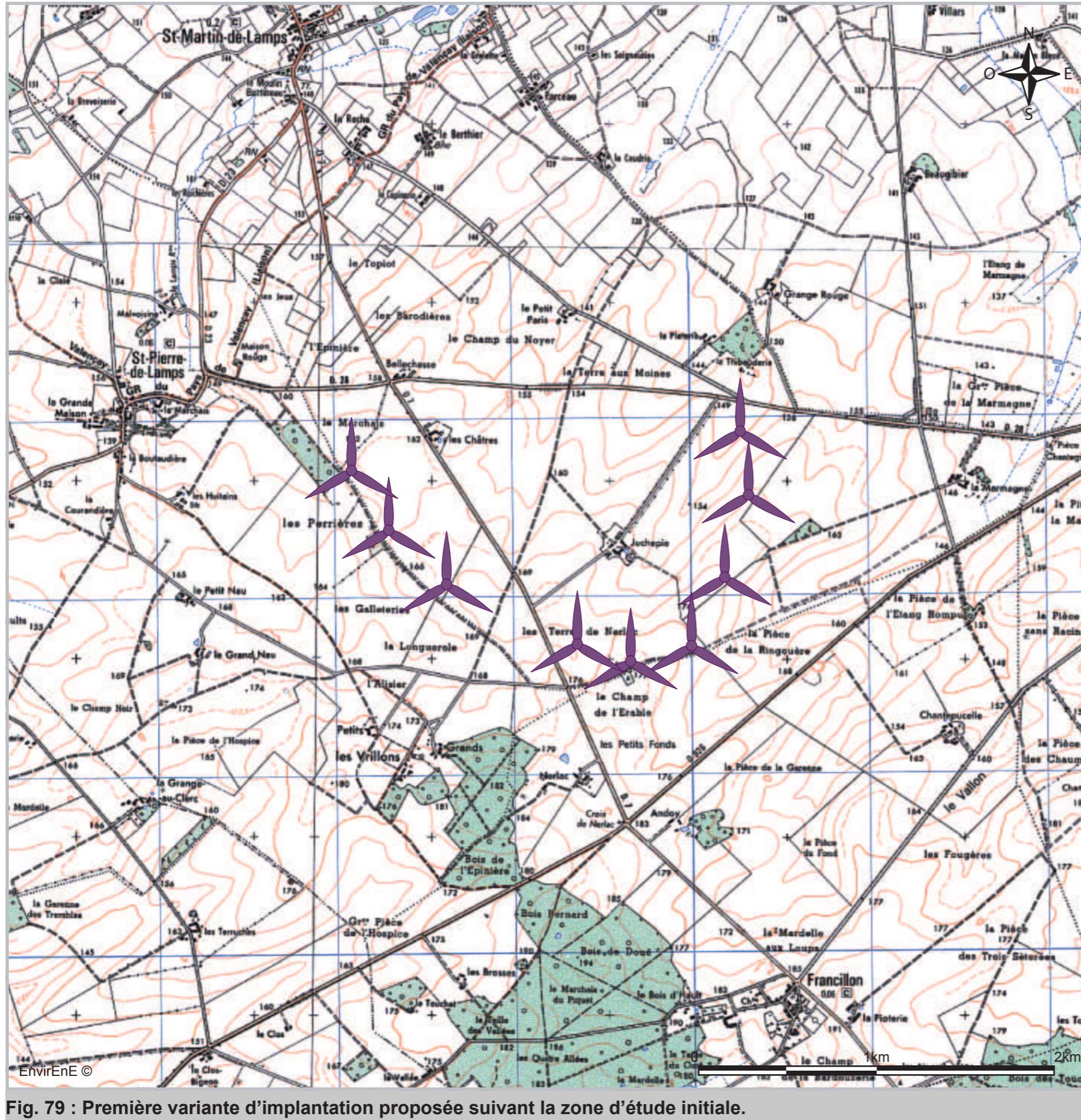


Fig. 79 : Première variante d'implantation proposée suivant la zone d'étude initiale.

Évolution du projet

Au cours de l'élaboration du projet, plusieurs propositions d'implantation ont été testées, suivant les contraintes techniques, environnementales, patrimoniales et paysagère du secteur d'étude.

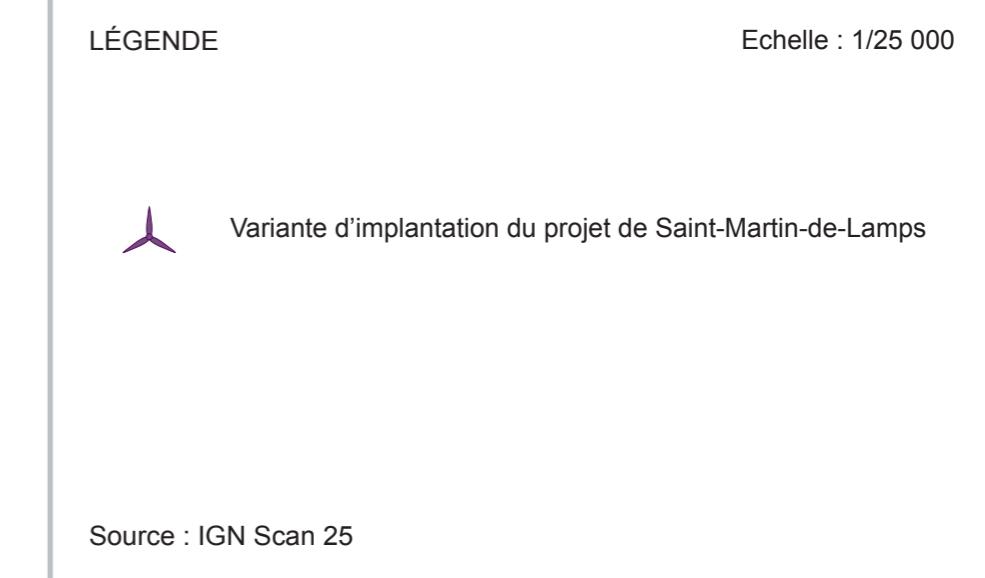
Le nombre de machines varie suivant chaque variante d'implantation.

Implantation initiale

L'implantation initiale reprend l'implantation proposée dans le cadre de la demande de permis de construire déposée en 2005. Elle était constituée de 9 éoliennes disposées en U autour de la ferme de la Juchepie.

Ce type d'implantation permet de créer un bouquet compact d'éoliennes dans le paysage.

Ce projet a été soumis à l'avis des services de l'Etat au début de l'année 2005.



2. Impact paysager du projet

2.1. Présentation du projet et évolution des implantations



Fig. 80 : Vue depuis la Michoterie, D926, l'implantation pose un problème de covisibilité avec Levroux et de lisibilité majeur

Évolution de l'implantation initiale

Les services de la DIREN, du SDAP et de la DDE ont émis leurs avis sur le permis de construire de Saint-Martin-de-Lamps en 2005.

Au niveau de l'aspect paysage et sites, une inquiétude est émise de la part du SDAP concernant la proximité du projet avec les monuments historiques de Levroux. L'implantation du parc en arc courbe rend le projet «non acceptable en l'état» pour la DIREN Centre. Enfin une demande d'étude sur la covisibilité avec le projet de parc éolien de Levroux a été émise. En effet, la courbe en U ne fait pas écho aux deux lignes de machines du projet de Levroux.

On constate ainsi sur les photomontages que l'organisation du parc en U est peu lisible. De plus, la covisibilité avec l'église de Levroux est forte, ce qui vient modifier profondément la vue initiale sur cet important élément de patrimoine. Les éoliennes posant le plus de problèmes sont celles qui sont le plus à l'est du projet.

11-AU-05 10:15 MAIRIE DE SAINT MARTIN DE LAMPS		02 54 35 79 29	PAGE: 1
Service Instructeur D.D.E. BEURHOU			
Boulevard George SAND 36110 SAINT PIERRE DE LAMPS Tél : 02-44-53-26-50 Fax : 02-44-27-24-47			
Affaire suivie par: Véronique PONS 02 54 53 21 46			
COMMUNE de ST MARTIN DE LAMPS A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE			
Numéro de dossier : PC3620105F0023			
Déposé le 17/02/2005			
Complété le			
Nom du demandeur : ENEOLE SARL			
Adresse des travaux : "Les Tuiles des Chênes" 36110 ST MARTIN DE LAMPS			
Destinataire : SARL ENEOLE SARL 4, route Landais 36110 SAINT PIERRE DE LAMPS			
A l'attention de Monsieur Florian GUERRE			
<p>Monsieur</p> <p>Suite au dépôt de la demande de permis de construire n° 20105 F 0023 sur la commune de Saint Martin de Lamps, la Direction Régionale de l'Environnement a transmis à mes services une demande de renseignements et pièces complémentaires concernant votre projet.</p> <p>Ce service émet un avis défavorable au projet tel que prévu, considérant qu'une nouvelle implantation d'éoliennes doit être proposée et demandant des données complémentaires sur l'avifaune nicheuse et migratrice, sur les chauves-souris ainsi que sur l'évaluation argumentée des impacts du projet sur ces espèces. Vous trouverez ci-joint une copie de ce courrier afin que vous puissiez fournir, dans les meilleures conditions, les éléments demandés par Mademoiselle Nathalie FROPIER.</p> <p>Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre a émis un avis défavorable sur ce projet au motif qu'il est actuellement de nature à porter atteinte au caractère du paysage rural et naturel constitutif du patrimoine architectural de la commune de Saint Martin de Lamps.</p> <p>Vous trouverez ci-joint une copie de ce courrier afin que vous puissiez fournir, dans les meilleures conditions, les éléments demandés par Monsieur Laurent DELFOUR.</p> <p>Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que la Direction Générale de l'Aviation Civile a émis un avis défavorable à votre projet considérant que celui-ci est incompatible avec l'exploitation de l'aérodrome de Châteauroux-Déols.</p> <p>Dans ces conditions, je vais être conduit à proposer à Monsieur le Préfet un arrêté refusant le permis de construire.</p> <p>En conséquence, je vous demande de bien vouloir me faire savoir quelle suite vous souhaitez donner à votre demande.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.</p> <p>Le 02/08/05 Le Directeur Départemental de l'Équipement, Robert BIAUD</p> <p>Copie à : Monsieur le Maire de Saint Martin de Lamps</p>			

11-AU-05 10:15 MAIRIE DE SAINT MARTIN DE LAMPS		02 54 35 79 29	PAGE: 1
Service Instructeur D.D.E. BEURHOU			
Boulevard George SAND 36110 SAINT PIERRE DE LAMPS Tél : 02-44-53-26-50 Fax : 02-44-27-24-47			
Affaire suivie par: Véronique PONS 02 54 53 21 46			
COMMUNE de ST MARTIN DE LAMPS A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE			
Numéro de dossier : PC3620105F0023			
Déposé le 17/02/2005			
Complété le			
Nom du demandeur : ENEOLE SARL			
Adresse des travaux : "Les Tuiles des Chênes" 36110 ST MARTIN DE LAMPS			
Destinataire : SARL ENEOLE SARL 4, route Landais 36110 SAINT PIERRE DE LAMPS			
A l'attention de Monsieur Florian GUERRE			
<p>Monsieur</p> <p>Orléans, le 27 avril 2005</p> <p>Enfin, le suivi proposé du site sur deux ans est insuffisant. Il convient de réaliser ce suivi (à définir plus précisément) sur une période minimale de trois ans.</p> <p>ASPECT PAYSAGE ET SITES</p> <p>L'ensemble du parc éolien comprend neuf machines disposées en arc courbe, ce qui rend le projet non acceptable en l'état.</p> <p>En conséquence, dans l'attente d'une nouvelle proposition d'implantation des éoliennes (disposition en ligne et parallèle à une des routes existantes) et de données complémentaires sur l'avifaune nicheuse et migratrice, et sur les chauves-souris, ainsi que sur l'évaluation argumentée des impacts du projet sur ces espèces, j'émets un avis défavorable.</p> <p>De plus, le site prévu se trouve à trois kilomètres d'un autre projet éolien à Levroux. Si ce dernier permis a été accordé, mon avis est également défavorable au motif de la covisibilité entre ces deux sites.</p> <p>Le Chef du Service Nature, Paysage et Habitat de la Vie MATHIAS MASSARDIER</p> <p>- Copie: S.D.A.P. de l'INDRE</p> <p>Le 02/08/05 Le Directeur Départemental de l'Équipement, Robert BIAUD</p> <p>Copie à : Monsieur le Maire de Saint Martin de Lamps</p>			

11-AU-05 10:15 MAIRIE DE SAINT MARTIN DE LAMPS		02 54 35 79 29	PAGE: 1
Service Instructeur D.D.E. BEURHOU			
Boulevard George SAND 36110 SAINT PIERRE DE LAMPS Tél : 02-44-53-26-50 Fax : 02-44-27-24-47			
Affaire suivie par: Véronique PONS 02 54 53 21 46			
COMMUNE de ST MARTIN DE LAMPS A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE			
Numéro de dossier : PC3620105F0023			
Déposé le 17/02/2005			
Complété le			
Nom du demandeur : ENEOLE SARL			
Adresse des travaux : "Les Tuiles des Chênes" 36110 ST MARTIN DE LAMPS			
Destinataire : SARL ENEOLE SARL 4, route Landais 36110 SAINT PIERRE DE LAMPS			
A l'attention de Monsieur Florian GUERRE			
<p>Monsieur</p> <p>Suite au dépôt de la demande de permis de construire n° 20105 F 0023 sur la commune de Saint Martin de Lamps, la Direction Régionale de l'Environnement a transmis à mes services une demande de renseignements et pièces complémentaires concernant votre projet.</p> <p>Ce service émet un avis défavorable au projet tel que prévu, considérant qu'une nouvelle implantation d'éoliennes doit être proposée et demandant des données complémentaires sur l'avifaune nicheuse et migratrice, sur les chauves-souris ainsi que sur l'évaluation argumentée des impacts du projet sur ces espèces. Vous trouverez ci-joint une copie de ce courrier afin que vous puissiez fournir, dans les meilleures conditions, les éléments demandés par Mademoiselle Nathalie FROPIER.</p> <p>Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre a émis un avis défavorable sur ce projet au motif qu'il est actuellement de nature à porter atteinte au caractère du paysage rural et naturel constitutif du patrimoine architectural de la commune de Saint Martin de Lamps.</p> <p>Vous trouverez ci-joint une copie de ce courrier afin que vous puissiez fournir, dans les meilleures conditions, les éléments demandés par Monsieur Laurent DELFOUR.</p> <p>Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que la Direction Générale de l'Aviation Civile a émis un avis défavorable à votre projet considérant que celui-ci est incompatible avec l'exploitation de l'aérodrome de Châteauroux-Déols.</p> <p>Dans ces conditions, je vais être conduit à proposer à Monsieur le Préfet un arrêté refusant le permis de construire.</p> <p>En conséquence, je vous demande de bien vouloir me faire savoir quelle suite vous souhaitez donner à votre demande.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.</p> <p>Le 02/08/05 Le Directeur Départemental de l'Équipement, Robert BIAUD</p> <p>Copie à : Monsieur le Maire de Saint Martin de Lamps</p>			

Fig. 81 : Avis des différents services de l'état

2. Impact paysager du projet

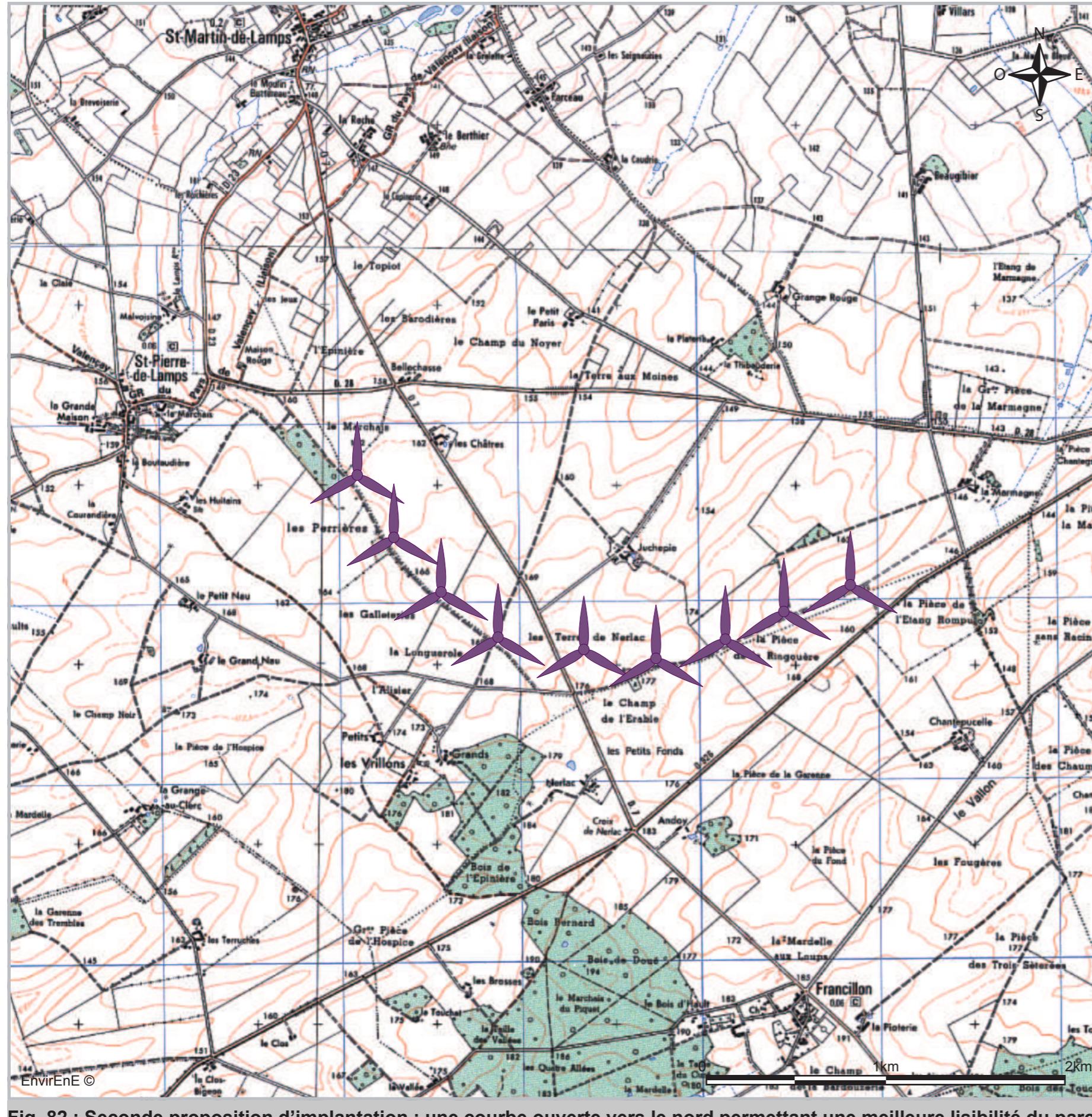


Fig. 82 : Seconde proposition d'implantation : une courbe ouverte vers le nord permettant une meilleure lisibilité du parc

Première mesure réductrice : Seconde proposition d'implantation

Afin d'améliorer la lisibilité du parc dans le paysage et réduire la covisibilité avec l'église de Levroux.

La nouvelle implantation proposée se présente donc comme une courbe ouverte sur le nord, composée de 9 machines.

Cette implantation présente une meilleure lisibilité au niveau de son organisation car elle permet des vues sous forme de lignes.

Les éoliennes les plus proches de Levroux qui rentraient en covisibilité avec l'église ont été déplacées de manière à créer une courbe ouverte ne présentant plus de covisibilité directe avec cet élément patrimonial.

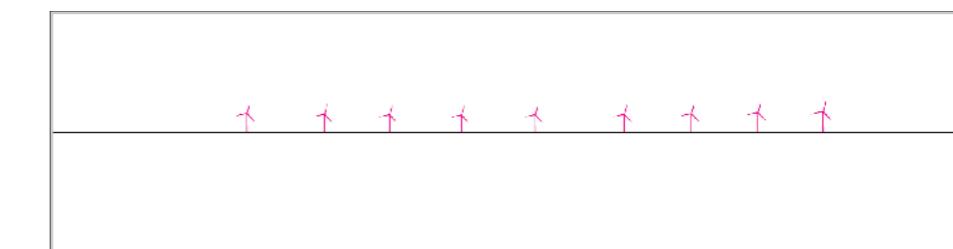
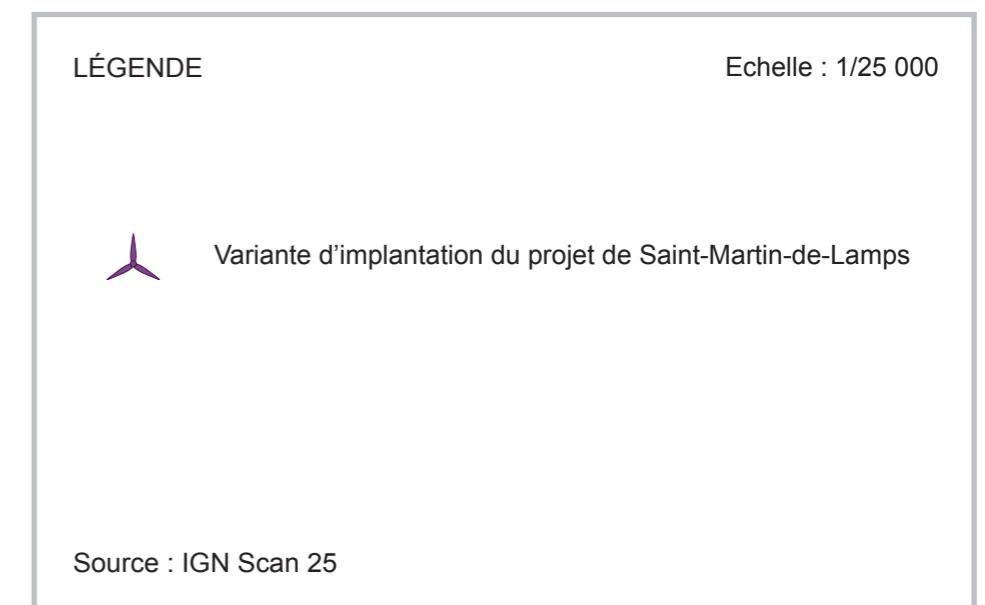


Fig. 83 : Organisation du parc depuis le nord



2.1. Présentation du projet et évolution des implantations



Fig. 85 : L'organisation du parc depuis le nord du projet, en vue proche. Le projet est plus lisible sous une forme de ligne



Fig. 86 : Vue depuis la Michoterie, D926, l'organisation du parc est plus claire mais le problème de covisibilité subsiste

Évaluation de l'impact de la 2ème proposition d'implantation

Le premier photomontage nous montre que l'organisation du projet avec cette implantation est bien meilleure : la ligne se lit bien dans le paysage, les espaces entre les éoliennes sont plus réguliers.

Au niveau de la covisibilité avec l'église de Levroux, les éoliennes les plus proches de l'implantation initiale ont été déplacées, la hauteur des éoliennes ne dépasse plus le clocher. Néanmoins, la covisibilité est toujours directe et gêne la vue sur l'église de Levroux. Un tel projet aurait un impact sur le paysage patrimonial très important.

Au regard de ces éléments, il paraît indispensable de supprimer les éoliennes entrant en covisibilité directe avec l'église de Levroux afin de préserver les vues sur cette église depuis le nord-est.

Les axes principaux de visibilité de l'église de Levroux sont les départementales D926 et D9. C'est donc par rapport à ces 2 axes que l'on va déterminer les éoliennes à supprimer. La D9 n'étant pas dans l'axe du parc, ce dernier ne rentrera jamais en covisibilité directe avec l'église de Levroux depuis cette route. Pour la D926, le schéma ci-dessous nous montre que ce sont les 4 éoliennes les plus à l'ouest du projet qui posent problème.

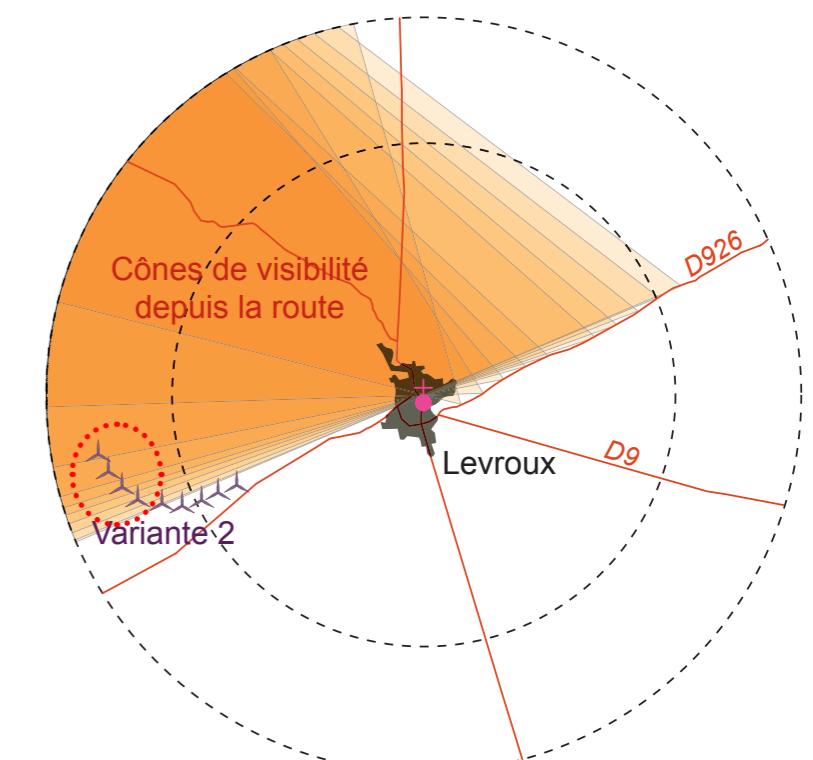


Fig. 84 : Covisibilité directe avec l'église de Levroux

2. Impact paysager du projet



Deuxième mesure réductrice : implantation finale

La deuxième mesure réductrice consiste à supprimer les 4 éoliennes les plus à l'ouest du projet en raison de la covisibilité directe avec l'église de Levroux. La courbure a également été supprimée. Une éolienne a été rajoutée à l'est du projet afin de créer un parc de 6 machines.

Ainsi, l'ensemble des éoliennes se concentrera d'un seul coté de l'église, en covisibilité indirecte quand l'église et le parc seront visibles dans le même plan. Depuis les routes principales où les vues sur l'église de Levroux sont remarquables, le parc apparaîtra dans un cône de vue différent de l'église et ne viendra pas modifier la perception directe du monument.

LÉGENDE

Echelle : 1/25 000



Éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps

Source : IGN Scan 25

Fig. 87 : Troisième proposition d'implantation : ligne légèrement courbe d'axe est-ouest le long de la D926

2.1. Présentation du projet et évolution des implantations



Fig. 88 : L'organisation du parc depuis le nord du projet, en vue proche. L'emprise du projet est moins large.



Fig. 89 : Vue depuis la Michoterie, D926, le parc n'entre plus en covisibilité directe avec l'église, il est bien visible également

Évaluation préliminaire de l'impact de l'implantation finale

On constate grâce aux photomontages que l'organisation du parc est bien lisible sous la forme d'une ligne de machines aux interdistances régulières. L'emprise du parc est moins large dans le paysage du fait de la suppression des éoliennes les plus à l'ouest.

La covisibilité avec l'église de Levroux, depuis la D926, sera indirecte, le parc éolien a une faible emprise et ne vient pas s'imposer dans le paysage.

Enfin, l'axe de l'implantation du projet de Saint-Martin-de-Lamps rentre en concordance avec l'axe du parc éolien de Levroux ainsi qu'avec l'axe des routes. On a la création d'axes en étoile depuis la ville de Levroux ce qui permet de suivre les perspectives du paysage.

Cette implantation répondant aux critères soulevés par les services de l'état (lisibilité, covisibilité avec Levroux, cohérence avec le parc éolien de Levroux) a donc été choisie comme implantation définitive du projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Ce dossier va maintenant s'efforcer de mesurer les impacts du projet tant sur un plan paysager que patrimonial.

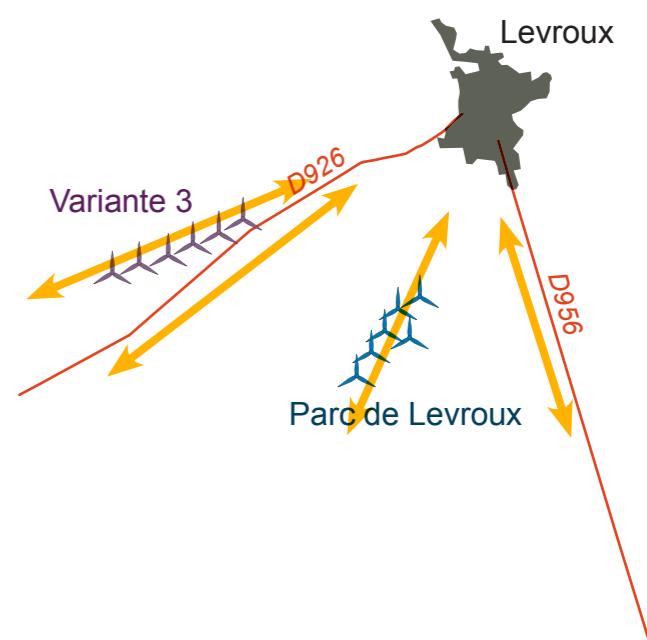
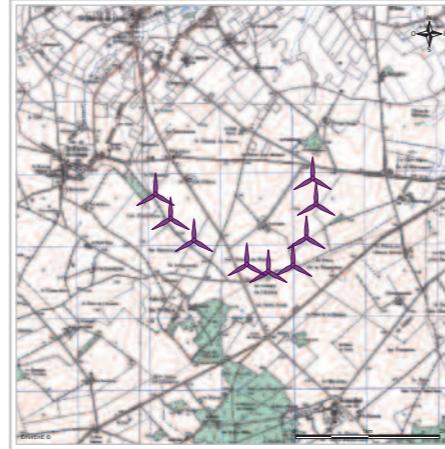
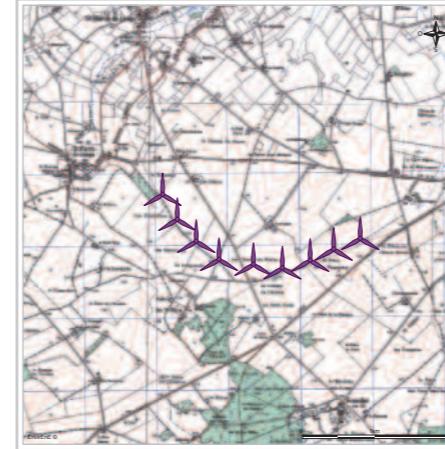
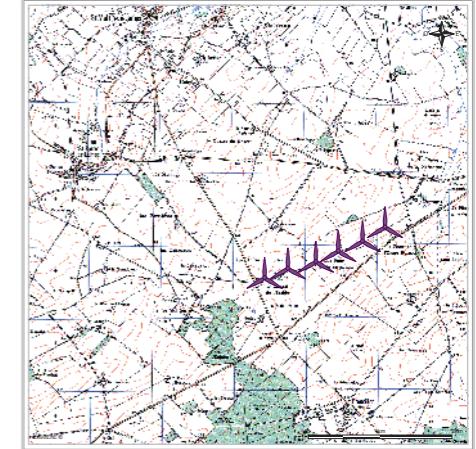


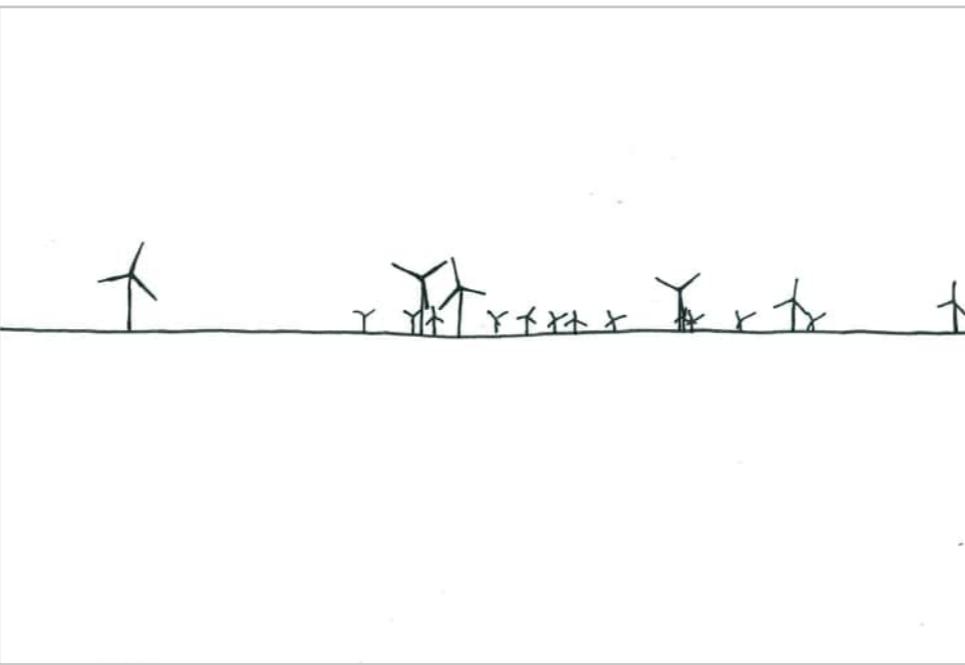
Fig. 90 : Concordance des axes des routes et du parc de Levroux avec l'axe de l'implantation finale

2. Impact paysager du projet

Synthèse des différentes propositions d'implantation

	Implantation initiale	Implantation intermédiaire	Implantation Finale
Proposition d'implantation			
Implantation	9 éoliennes organisées en U	9 éoliennes organisées en courbe ouverte sur le nord	6 éoliennes organisées en ligne droite
Avantages de l'implantation	Parc regroupé d'une emprise maximale peu importante pour ce nombre de machine	Parc d'une bonne lisibilité en gardant un bon nombre de machines	Bonne lisibilité, pas de covisibilité directe avec l'église de Levroux, cohérence avec le parc de Levroux
Inconvénients de l'implantation	Lisibilité moyenne, covisibilité forte avec l'église de Levroux	Covisibilité encore trop importante avec l'église de Levroux	Covisibilité indirecte avec l'église de Levroux à étudier
Mesure réductrice proposée et conclusion	Ouvrir la courbe pour améliorer la lisibilité du parc en déplaçant les éoliennes les plus à l'est ce qui réduira aussi la covisibilité	Supprimer les éoliennes entrant en covisibilité directe avec l'église (4 éoliennes à l'ouest)	Variante retenue pour le projet de Saint-Martin-de-Lamps

2.2. Présentation de la méthodologie et analyse de la visibilité du projet



2. Impact paysager du projet



Fig. 91 : Analyse des impacts visuels : points de vue dynamiques, sortie de bourg et point de vue haut



Fig. 92 : Analyse des impacts culturels : depuis le monument pour la visibilité, en recul pour la covisibilité

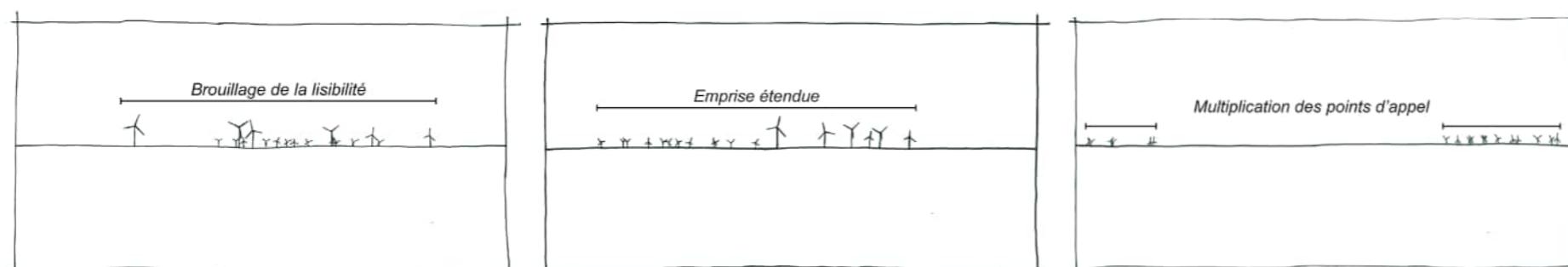


Fig. 93 : Analyse des impacts cumulés : les différents risques de la covisibilité

Présentation de la méthodologie

De manière générale, un paysage est une représentation que l'homme se fait d'un ensemble physique à travers ses filtres culturels.

Les impacts paysagers du projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps seront donc analysés sur ses composantes physiques et culturels afin de décrire le nouveau paysage qui sera vu et comment il sera perçu.

Analyse des impacts visuels :

Problématique : Est-ce que le projet s'insère de façon lisible et harmonieuse dans le paysage existant ou y a-t-il création d'un nouveau paysage dont la composition et/ou la structure est déséquilibrée ?

Vérification : À partir de photomontages réalisés depuis les lieux principaux d'observation du territoire, dans les périmètres immédiats, proches, semi-éloignés et lointains.

Analyse des impacts culturels :

Problématique : Est-ce que le projet entre en conflit avec un ou des éléments de valeur du patrimoine naturel, paysager et architectural ?

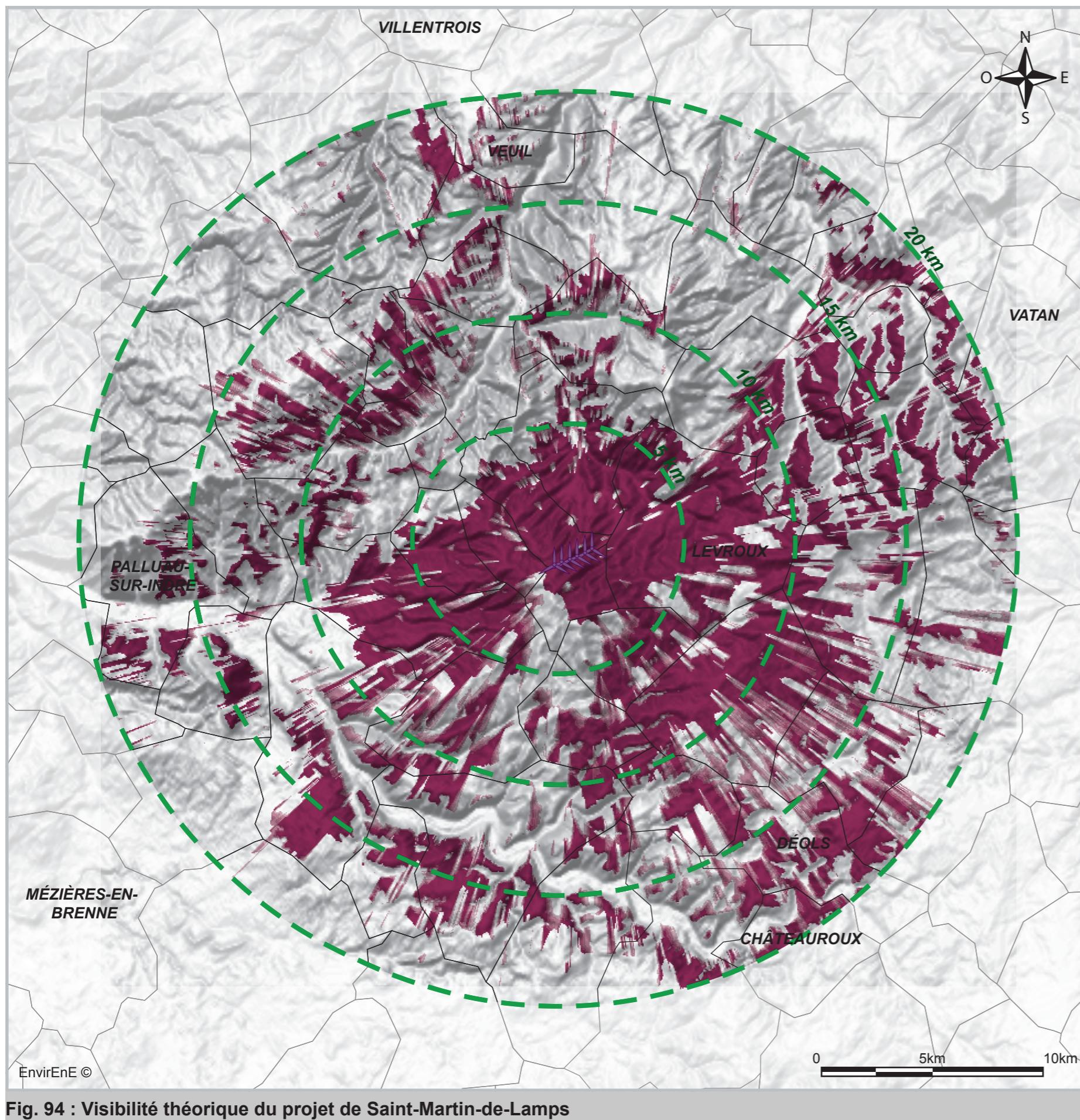
Vérification : À partir de photomontages, coupes et simulations virtuelles réalisées depuis ou en direction des sites de valeur du territoire, dans les périmètres immédiat, proche, semi éloigné et lointain.

Analysedesimpactscumulésaveclesparcsexistants,accordés et en instruction

Problématique : Est-ce que le projet entre en conflit avec les autres parcs éoliens présents sur le territoire d'étude ? La lisibilité des parcs n'est-elle pas altérée ?

Vérification : À partir de photomontages, coupes et simulations virtuelles réalisées depuis les lieux principaux d'observation du territoire où les covisibilités sont possibles.

2.2. Présentation de la méthodologie et analyse de la visibilité du projet



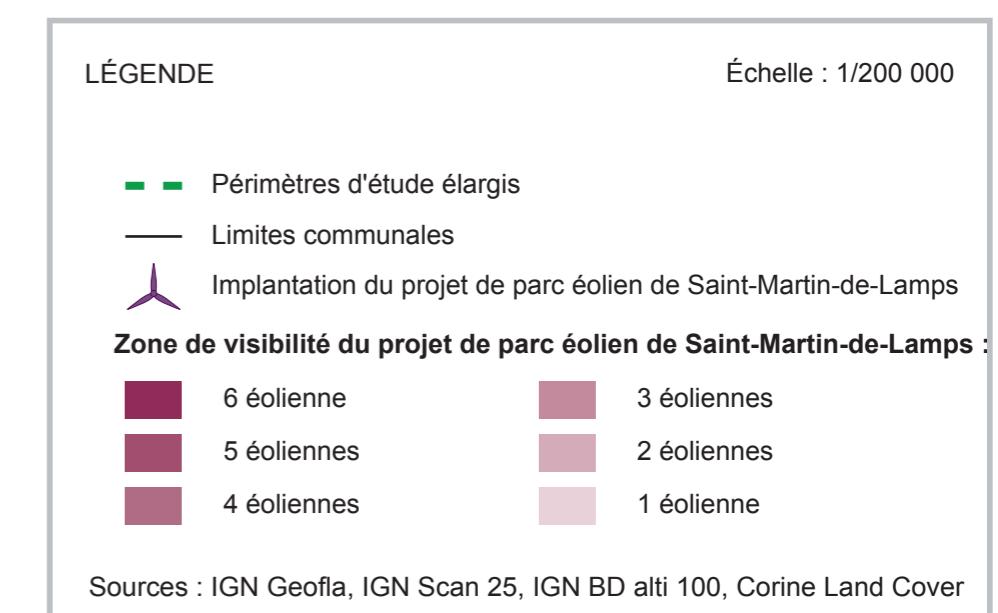
Analyse de la visibilité du projet

Grâce au logiciel WindPro il est possible de modéliser la visibilité potentielle du projet de Saint-Martin-de-Lamps. Ce logiciel se base sur un modèle numérique de terrain au pas de 100 mètres, ainsi que sur les surfaces boisées qui ont été numérisées grâce au fond IGN.

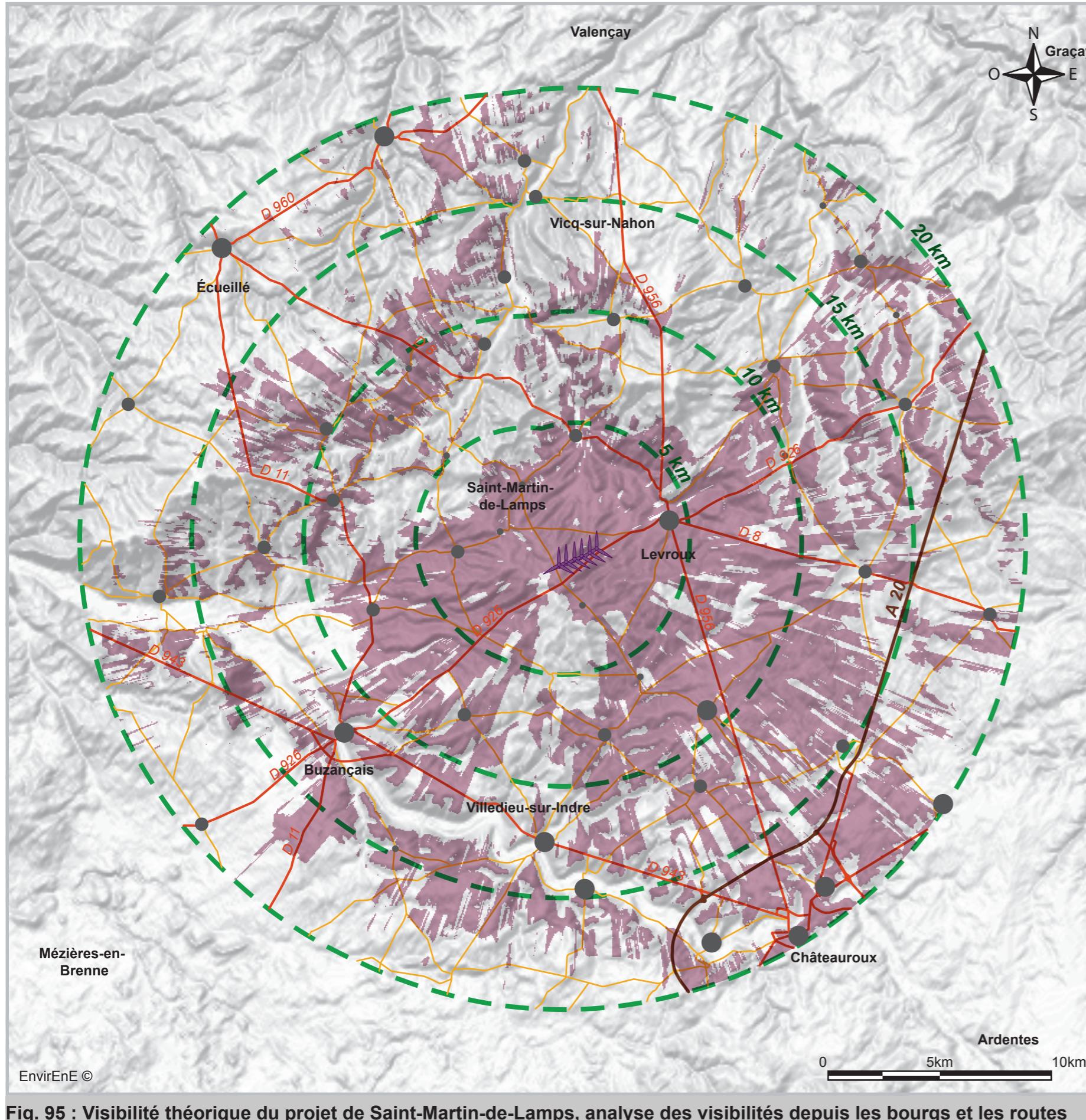
Les visibilités présentées sur la carte ci-contre sont des visibilités théoriques qui incluent les boisements et le relief sur le périmètre d'étude mais ne prennent pas en compte les éléments comme les haies ou le bâti qui peuvent impliquer des visibilités réduites. La précision du modèle numérique de terrain à 100 mètres est aussi un facteur limitant dans la fiabilité des résultats de calculs de visibilité.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps se situe au sein de la Champagne Berrichonne où les vues sont larges et peu limitées. Il en résulte une visibilité du projet large sur le sud-est du territoire. Au nord-ouest, les boisements des Gâtines limitent les vues, les perceptions sur le parc éolien seront moindres. Les points de vue choisis se concentreront donc dans la Champagne Berrichonne.

Grâce à cette modélisation, on constate également que la majeure partie de la zone de visibilité concerne l'ensemble des 6 éoliennes du parc. Les zones où seule une partie du parc est visible sont peu nombreuses.



2. Impact paysager du projet



Analyse de la visibilité du projet : impacts visuels

La superposition des zones de visibilité avec les routes et les bourgs permet de savoir quels seront les points de vue dynamiques et depuis les sorties de bourgs à réaliser.

On constate que des vues sur le projet de Saint-Martin-de-Lamps seront possibles depuis certaines routes fréquentées du secteur d'étude : les départementales D926, D956 et D8. Depuis les départementales D943, D11, D8 et l'autoroute, les vues sur le parc seront très ponctuelles, l'impact du parc sera moindre depuis ces routes.

Les bourgs proches du projet se situent en zone de visibilité, il sera nécessaire d'étudier l'impact du projet sur la sortie de ces bourgs (Levroux, Saint-Martin-de-Lamps, Saint-Pierre-de-Lamps, Fréville, Moulins-sur-Céphons, Francillon).

Les vues depuis les autres bourgs situés dans la zone de covisibilité seront étudiées pour les bourgs les plus importants (Vineuil, Déols, Châteauroux, Buzançais...).

Fig. 95 : Visibilité théorique du projet de Saint-Martin-de-Lamps, analyse des visibilités depuis les bourgs et les routes

2.2. Présentation de la méthodologie et analyse de la visibilité du projet

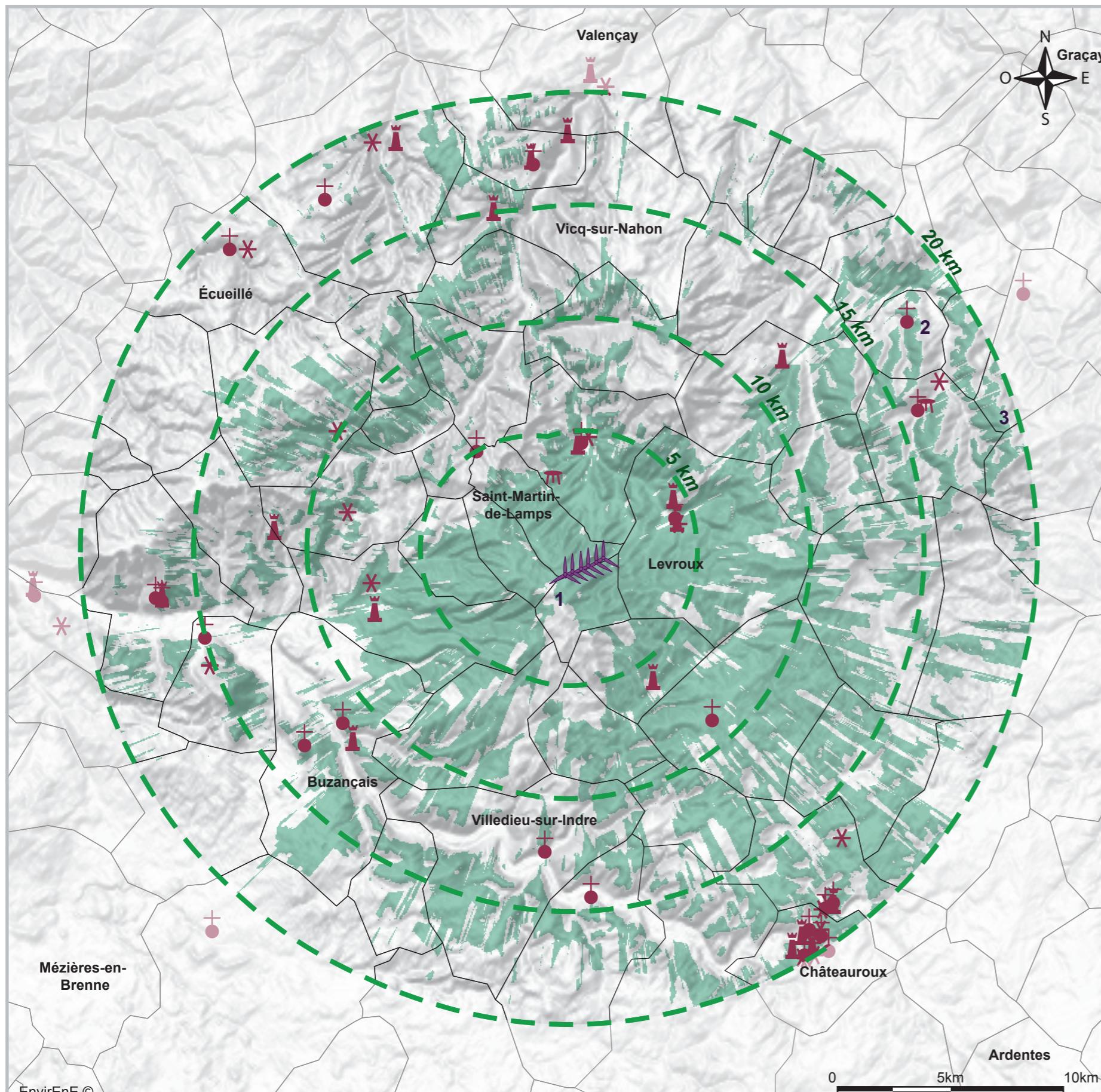


Fig. 96 : Visibilité théorique du projet de Saint-Martin-de-Lamps, analyse des visibilités depuis les MH

Analyse de la visibilité du projet : impacts culturels

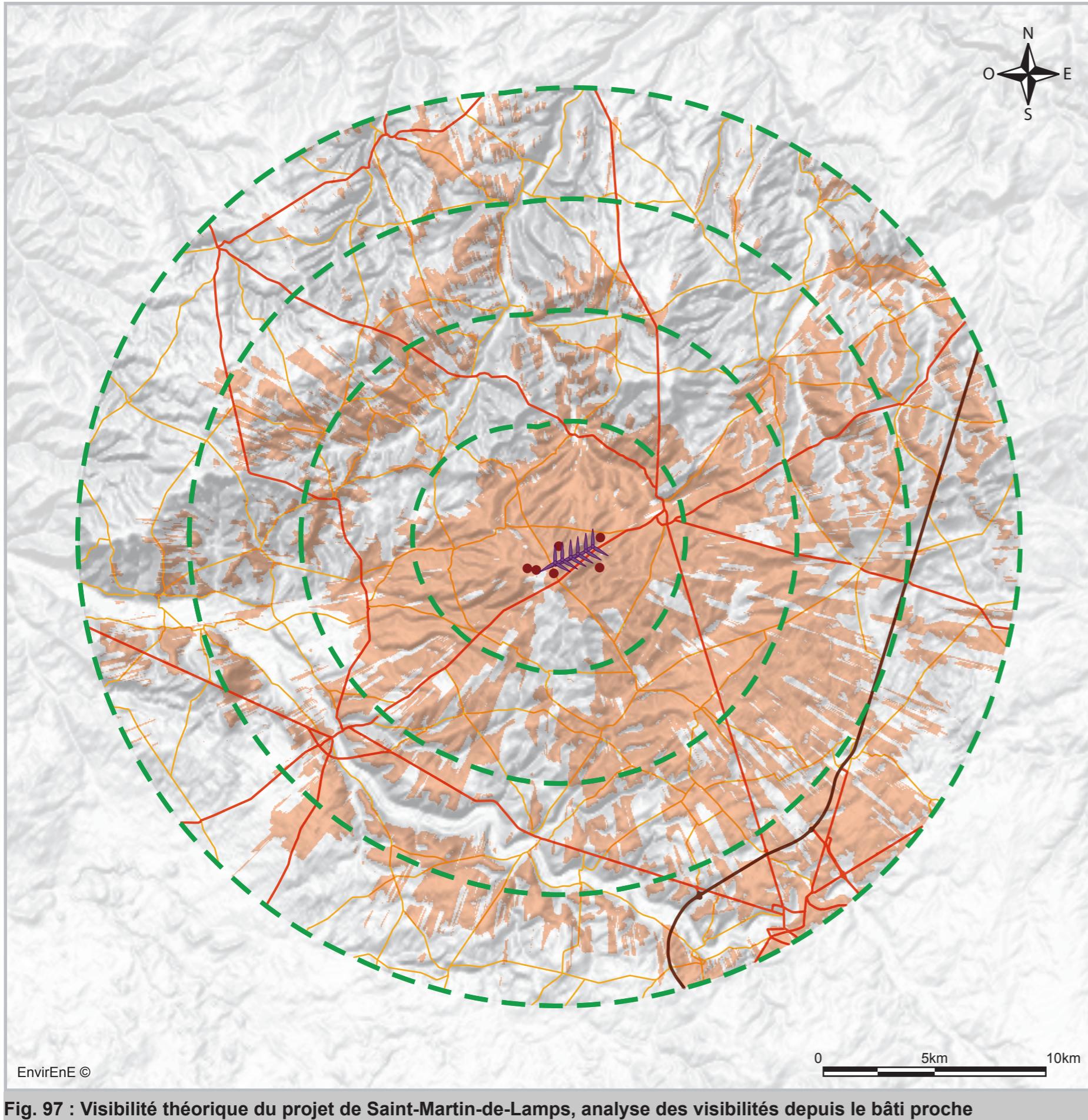
L'analyse de la visibilité, couplée à la carte des monuments historiques permet de connaître les éléments patrimoniaux qui seraient susceptibles de présenter une visibilité sur le projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps.

On constate sur cette carte que certains monuments ne devrait poser aucun problème de visibilité par rapport au projet, ce sont les monuments des communes de : Fréville, Bouges-le-Château, Niherne, Saint-Genou, Ecueillé, Luçay-le-Mâle et Veuil. Pour ces monuments où la visibilité sur le parc est très peu probable, une coupe topographique pourra justifier la non-visibilité du parc.

La carte des points de vue sera présentée avec les photomontages concernant les impacts culturels : 2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel.

LÉGENDE		Echelle : 1/200 000
	Périmètres d'étude élargis	
	Limites communales	
	Implantation du projet de parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps	
	Zone de visibilité d'au moins une éolienne du projet de parc de Saint-Martin-de-Lamps	
	Monument Historique religieux	
	Monument Historique fortifié	
	Monument Historique mégalithique	
	Autre Monument Historique	
Sources : IGN Geofla, IGN Scan 25, IGN BD alti 100, Corine Land Cover		

2. Impact paysager du projet

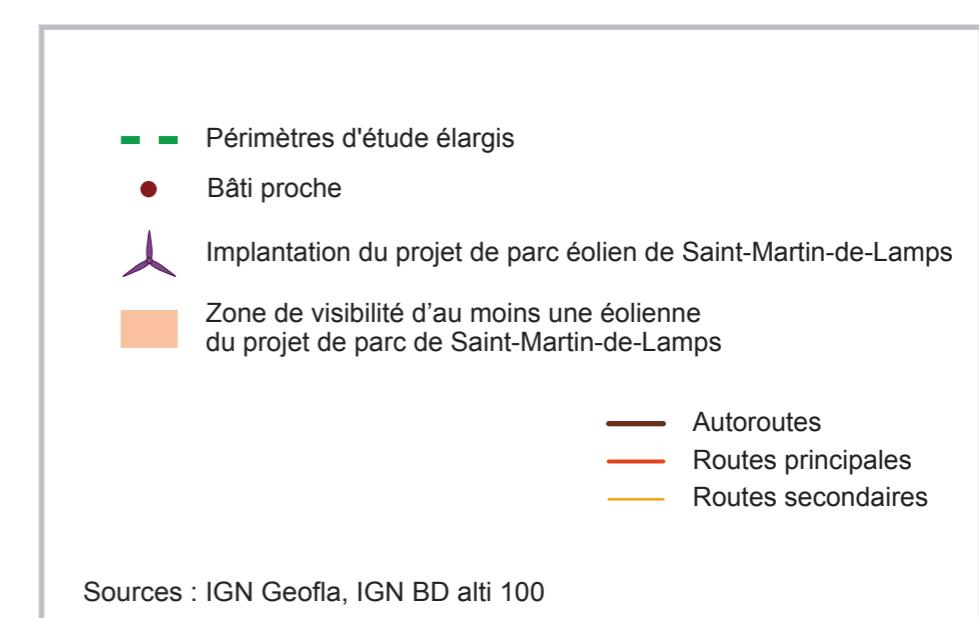


Analyse de la visibilité du projet : bâti proche

Des hameaux sont dans la zone de visibilité à proximité du projet de Saint-Martin de Lamps. Des points de vue ont donc été réalisés, sur demande des services de l'Etat, depuis ces zones d'habitations.

Celles-ci se situent sur les communes de Saint-Martin-de-Lamps, de Francillon et de Saint-Pierre-de-Lamps.

La carte des points de vue sera présentée avec les photomontages concernant les impacts culturels : 2.6. *Évaluation des impacts sur le bâti proche*.



2.2. Présentation de la méthodologie et analyse de la visibilité du projet

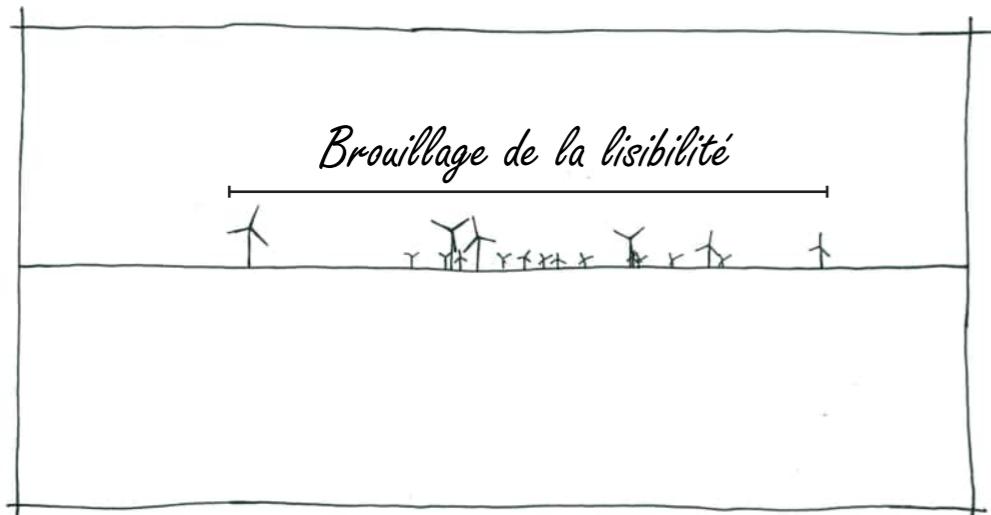


Fig. 98 : Covisibilité directe

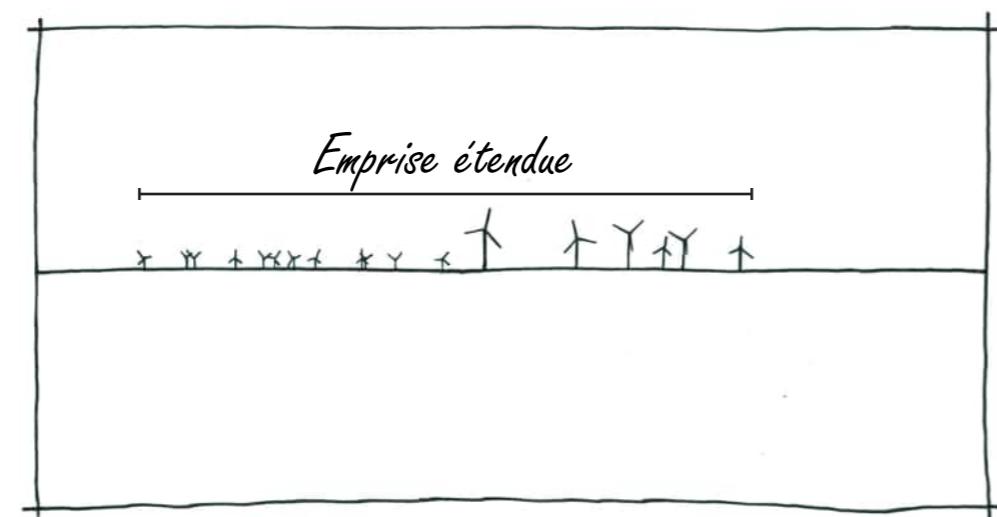


Fig. 99 : Covisibilité indirecte continue

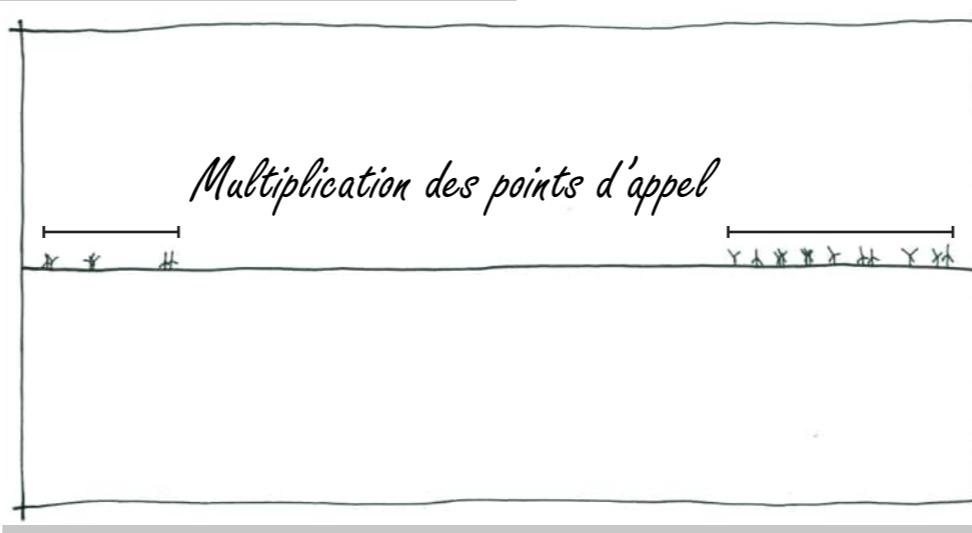


Fig. 100 : Covisibilité indirecte discontinue

Les différents types de covisibilités

Suivant l'angle de vue, différents types de covisibilités sont possibles :

- Covisibilité directe : les 2 parcs se confondent avec un parc en premier plan et un parc en arrière plan.
- Covisibilité indirecte : les 2 parcs apparaissent ensemble mais ne se chevauchent pas. Deux cas de figure :
 - Covisibilité indirecte continue : les deux parcs apparaissent l'un à côté de l'autre sans coupure.
 - Covisibilité indirecte discontinue : les deux parcs apparaissent de manière distincte.

Les risques des covisibilités

Les risques des covisibilités possibles au niveau du paysage sont :

- Une perte de lisibilité des parcs éoliens lors de covisibilités directes
- Un fort impact visuel dans le cas de covisibilités indirectes continues et donc d'une emprise étendue du développement éolien.
- Une saturation visuelle due à une multiplication des points d'appels lors de covisibilités indirectes discontinues.

L'ensemble des covisibilités sera donc étudiée grâce à la réalisation de photomontages de prises de vue.

Les points de prise de vue seront choisis grâce à l'étude de la visibilité de chaque parc par des simulations Windpro ainsi que par la visite sur le terrain. Cette partie est détaillée dans le chapitre 2.5.

2. Impact paysager du projet

Pour chaque point de vue étudié, des simulations ont été réalisées grâce au logiciel WindPro.

Une double page est consacrée à chaque point de vue réalisé.

Nom du point de vue et distance au projet

Localisation de la prise de vue

2. IMPACT PAYSAGER DU PROJET

POINT DE VUE N°12 : VUE DEPUIS LA D926
PÉRIMÈTRE PROCHE : MOINS DE 5 KM

LOCALISATION : COMMUNE D'ARGY
DISTANCE AU PROJET : 4.6 KM
ORIENTATION / PROJET : SO
ALTITUDE : 155 M
FOCALE DES PHOTOS UTILISÉES : 4.8 MM (EQ. 28 MM)

INTÉRÊT DU SITE :
Croisement de la D63 et la D926.
TYPE DE PERCEPTION :
Grands champs ouverts avec de petits bosquets qui guide le regard du spectateur et un grand boisement à droite qui stoppe la vue.

Caractéristiques du point de vue étudié

Vue existante

Photos assemblées en panorama

Page 118

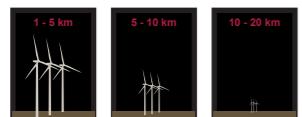
Etude d'impact paysager - Projet de parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps - Novembre 2010

Thème du point de vue



Paysage Patrimoine Covisibilité

Intérêt du photomontage



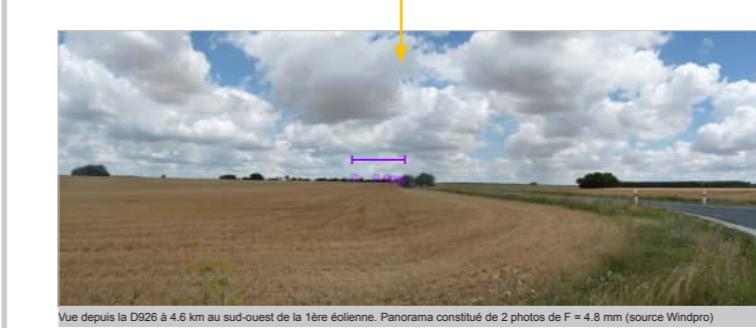
Éloignement



Orientation

Localisation des parcs sur le panorama (source : WindPro)

Localisation des parcs sur le panorama (source : WindPro)



Simulation de l'impact des parcs (source : WindPro)

Photos indépendantes

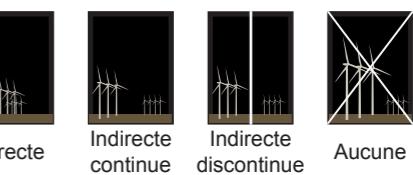
Visibilité proche



Visibilité lointaine



Type de covisibilité



Nom du point de vue et distance au projet

Synthèse des impacts

2. IMPACT PAYSAGER DU PROJET

2.3. ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE VISUEL

POINT DE VUE N°12 : VUE DEPUIS LA D926
PÉRIMÈTRE PROCHE : MOINS DE 5 KM

SYNTHÈSE DES IMPACTS :
Depuis la D926, quatre éoliennes du projet apparaissent au dessus des boisements. Les autres sont masquées par les haies accompagnant la route. Les mât des machines sont masqués à plus de leur moitié.
Malgré la proximité du projet (moins de 5 kilomètres), la taille des éoliennes ne s'impose pas dans ce paysage et va créer de nouveaux points d'appels en renforçant le dernier plan de perception.

Zoom à 400 % sur le photomontage

Le projet est visible, les éoliennes ne s'imposent pas et créent de nouveaux points d'appel.

Page 119

Zoom sur les photomontages

Conclusion

2.2. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ET ANALYSE DE LA VISIBILITÉ DU PROJET

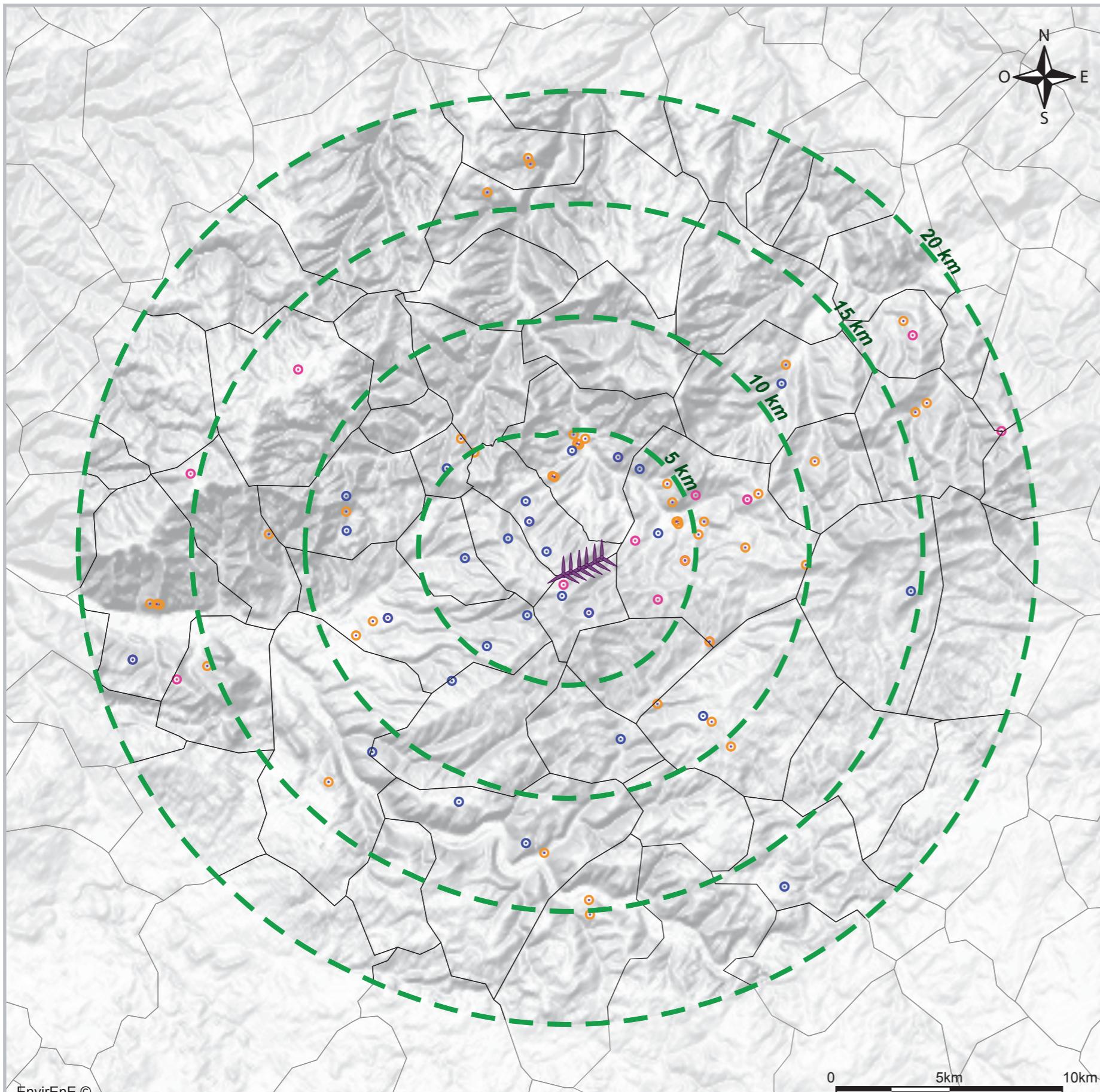


Fig. 101 : Carte des points de vue réalisés pour la réalisation des photomontages

POINTS DE VUE RÉALISÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉTUDE

Afin d'évaluer les impacts paysagers du projet sur le paysage visuel et culturel et les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens en place, 99 points de vue ont été réalisés.

Ces points de vue seront présentés suivant trois thèmes :

- l'analyse des impacts sur le paysage visuel (chapitre 2.3),
- l'analyse des impacts sur le paysage culturel (chapitre 2.4),
- l'analyse des impacts cumulés avec les parcs voisins (chapitre 2.5).

Chacun de ces chapitres présentera en détail les points de vue choisis. Les points de vue seront ensuite présentés dans l'ordre de leur éloignement au projet.

LÉGENDE	Échelle : 1/200 000
Périmètres d'étude élargis	
Limites communales	
Implantation du projet de parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps	
Point de vue impact paysage visuel	
Point de vue impact paysage culturel	
Point de vue impact cumulés avec les parcs voisins	

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



2. Impact paysager du projet

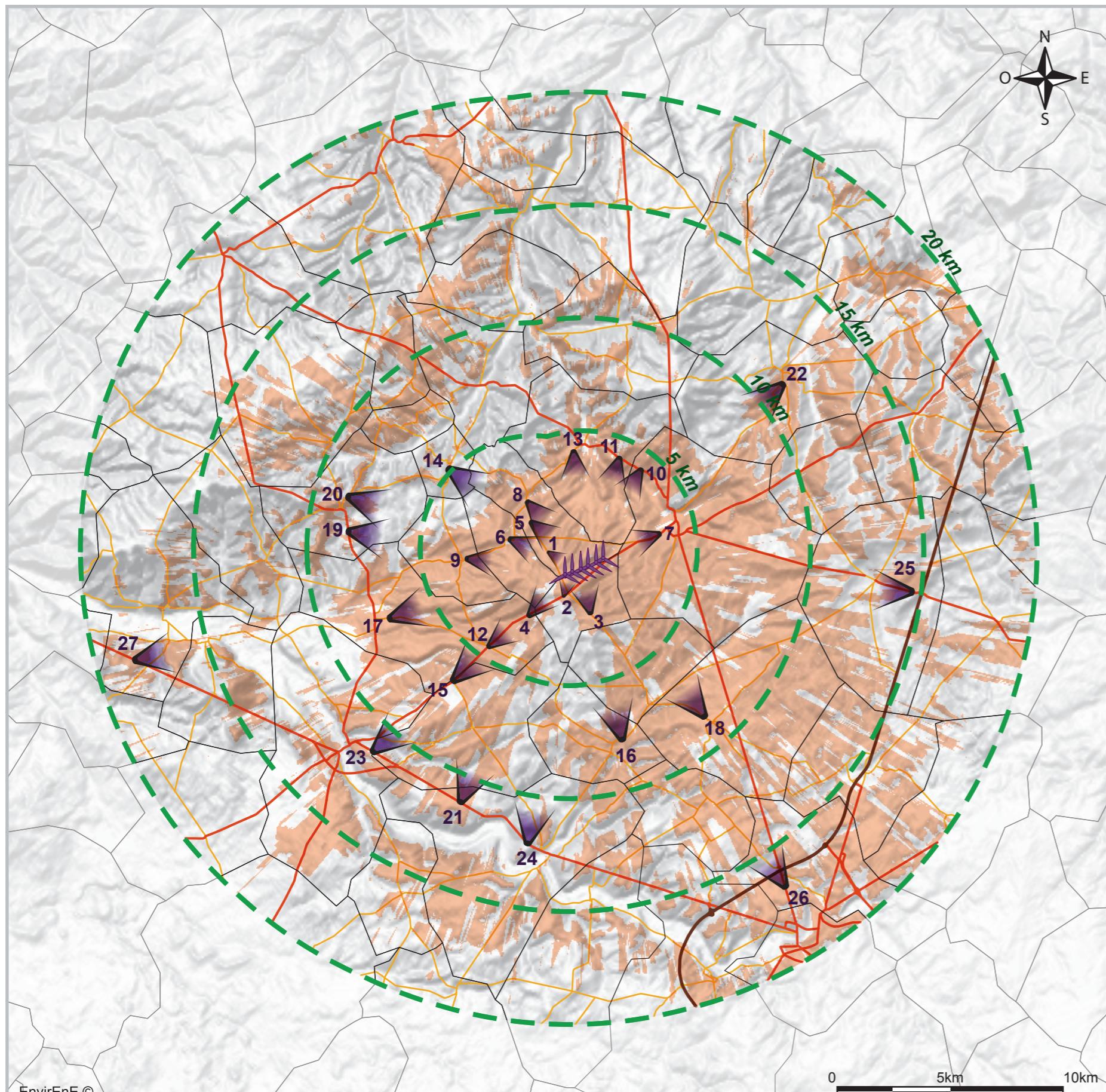


Fig. 102 : Carte des points de vue réalisés pour l'évaluation des impacts sur le paysage visuel.

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel

Points de vue réalisés

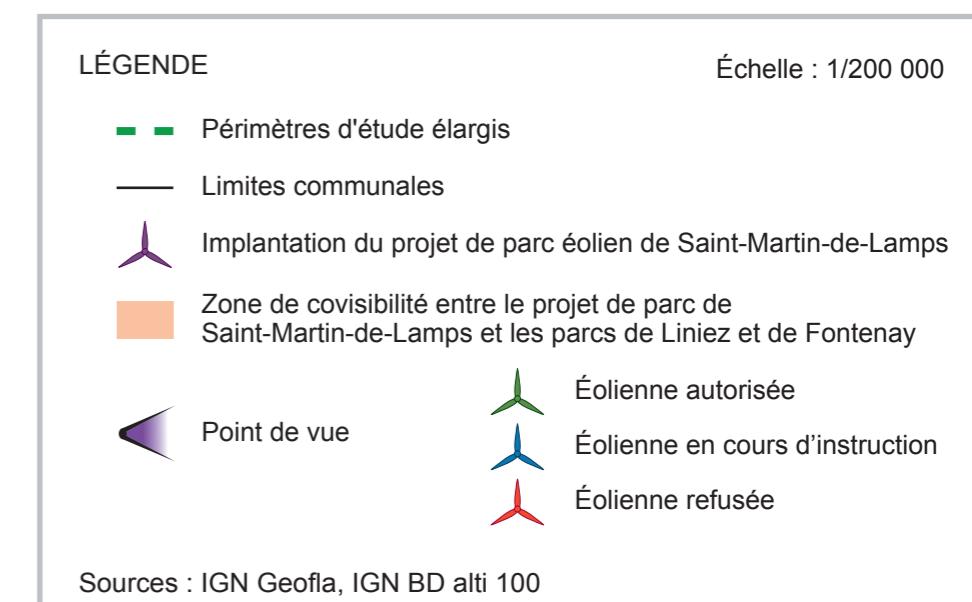
La carte ci-contre présente les points de vue réalisés pour l'évaluation des impacts sur le paysage visuel.

L'étude s'est concentrée sur la partie sud-est au sein de l'entité paysagère Champagne Berrichonne, où la visibilité sur le projet est la plus importante.

Les points de vue s'organisent autour de plusieurs thématiques :

- vues proches du projet pour comprendre son organisation dans le paysage,
- vues depuis les routes,
- vues depuis les sorties de bourgs,
- vues au sein des différentes entités paysagères.

Ils seront présentés du point de vue le plus proche au point de vue le plus éloigné du parc.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°1 : Organisation du parc

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Saint-Martin-de-Lamps

Distance au projet : 1 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 158 m

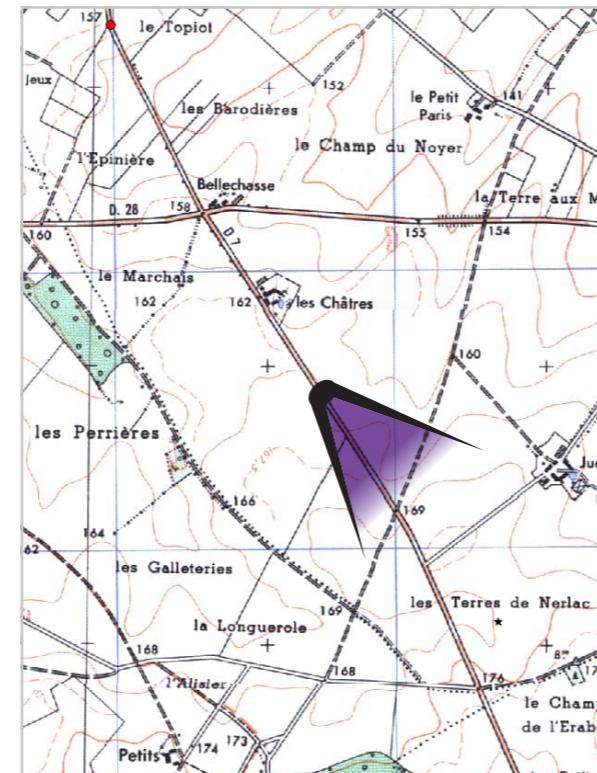
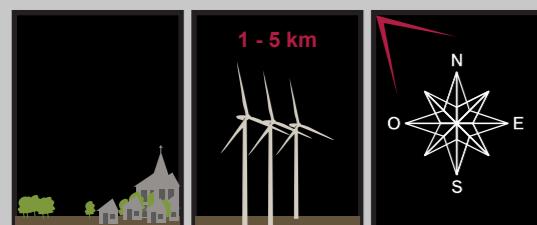
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

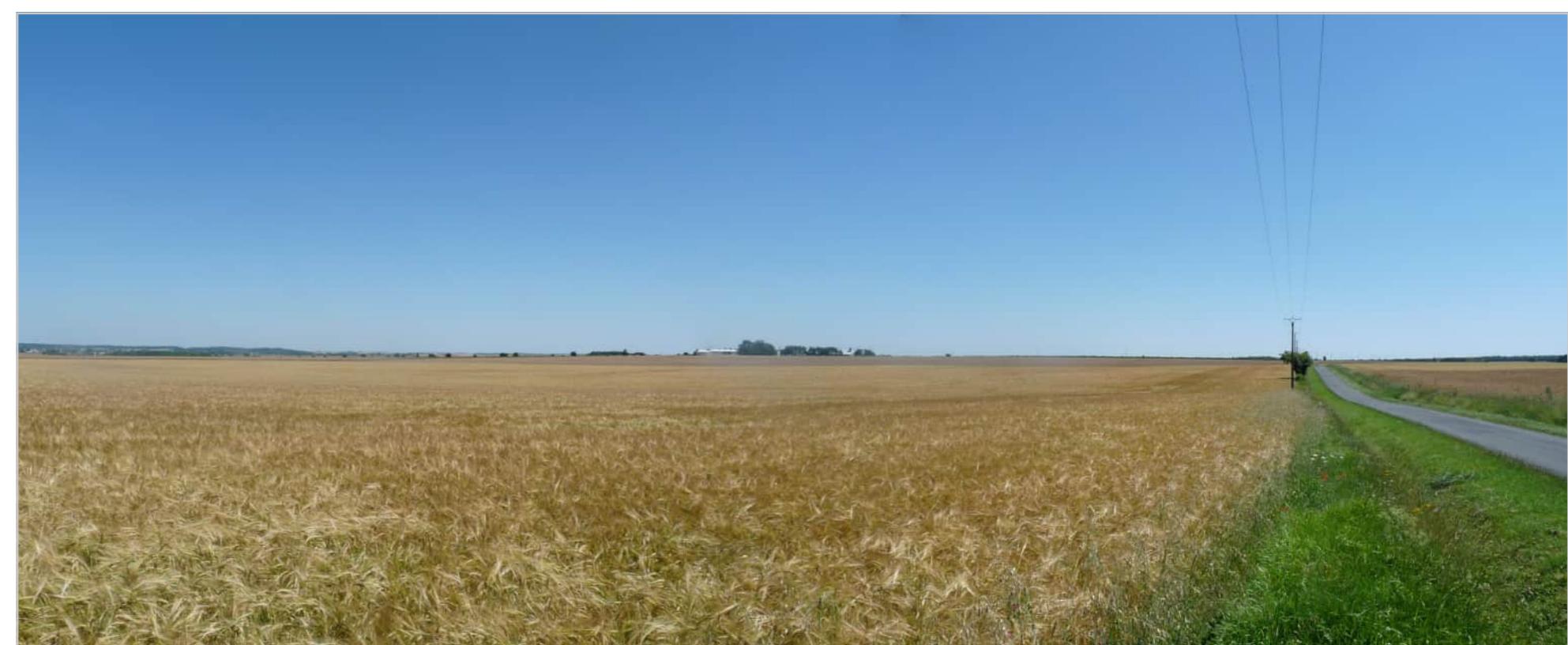
Vue très proche du projet depuis la D7.

Type de perception :

La perception ici est très plane, l'observateur porte attention en premier à l'horizontalité du paysage appuyé par le champ en premier plan. Le second plan est quasiment absent. Le troisième plan est peu marqué, on a une impression de profondeur importante.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D7 à 1 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis la D7 à 1 km au nord-ouest de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 200 % sur le photomontage

Point de vue n°1 : Organisation du parc

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Dans cette vue proche du projet, on remarque la ligne de 6 machines aux espacements bien réguliers. Le parc apparaît comme un ensemble cohérent.

L'observateur va pouvoir appuyer son regard qui avait alors tendance à se perdre dans le lointain, sur ce nouvel élément. Un nouveau paysage est créé.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps s'organise sous la forme d'une ligne régulière de 6 éoliennes, il créé un nouveau paysage qui ne paraît plus si infini.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°2 : Organisation du parc

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : 1.1 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 187 m

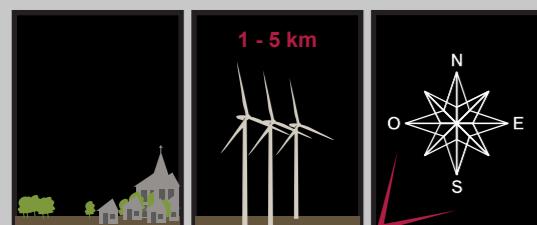
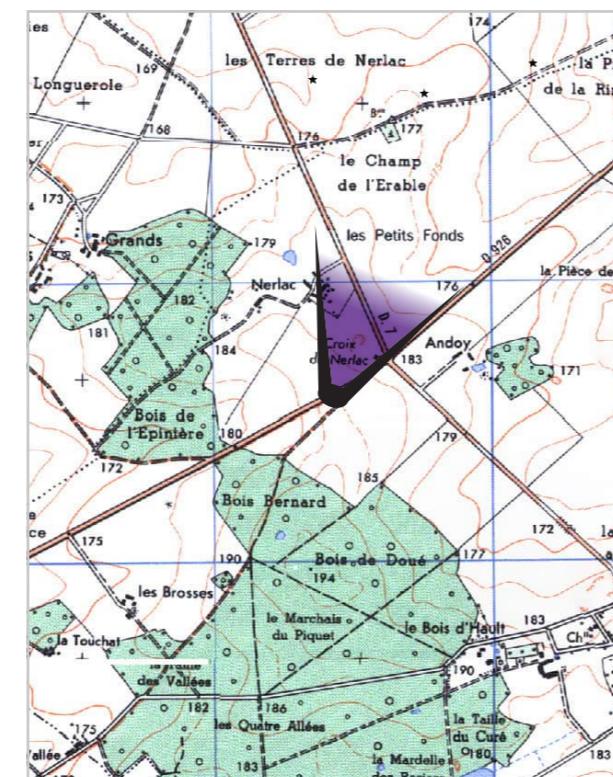
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue très proche du projet depuis la D926.

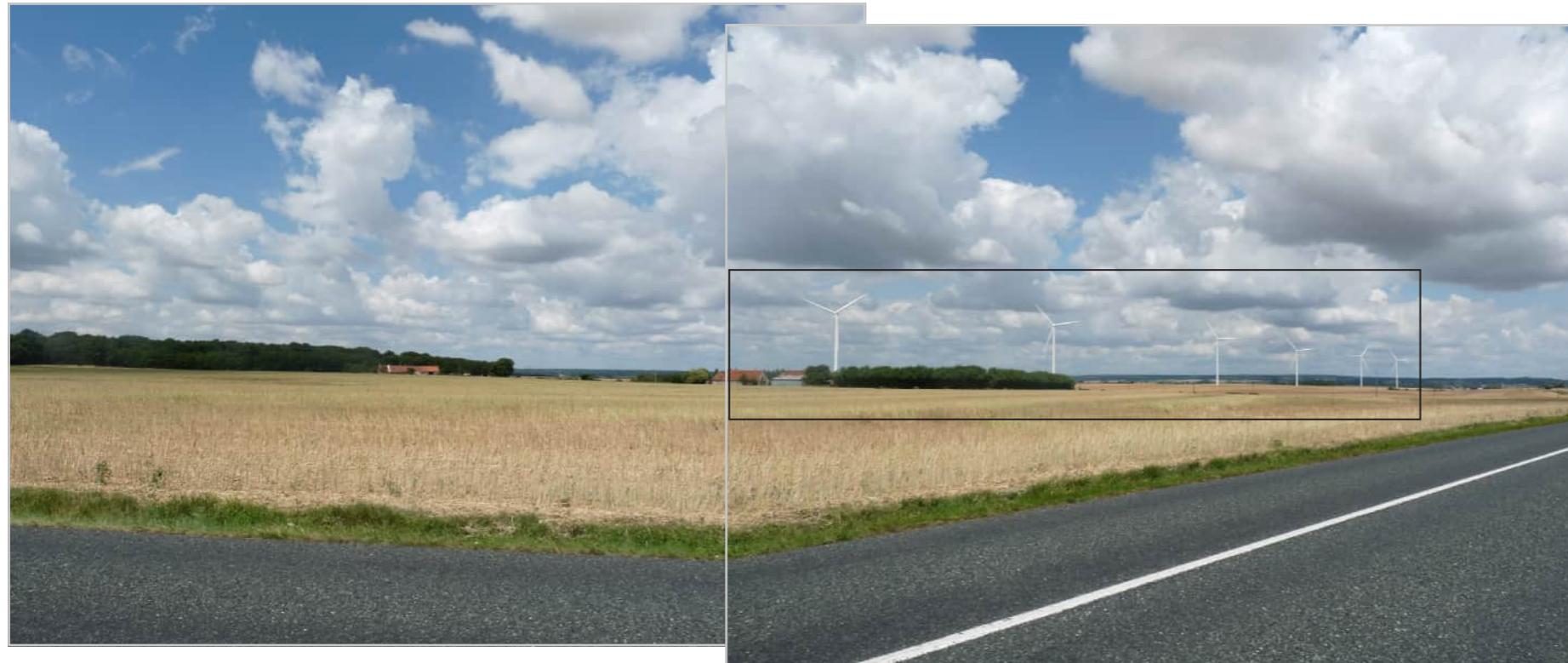
Type de perception :

Perception plane et profonde. Les deux boisements à gauche masquent le troisième plan qui, à droite, s'étend très loin.



Vue depuis la D926 à 1.1 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis la D926 à 1.1 km au nord-ouest de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 200 % sur le photomontage

Point de vue n°2 : Organisation du parc

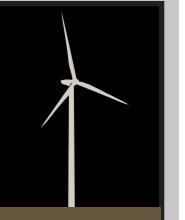
Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Les pieds de deux éoliennes sont masquées par les boisements en second plan. Les quatre autres machines sont visibles dans leur intégralité.

La ligne de machine se lit aussi ici très bien, dans l'axe de la route, elle offre une perspective intéressante.

La ligne de 6 éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps est bien lisible. En s'appuyant sur l'axe de la route elle guide le regard de l'observateur.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°3 : Sortie de Francillon

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : 2 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 186 m

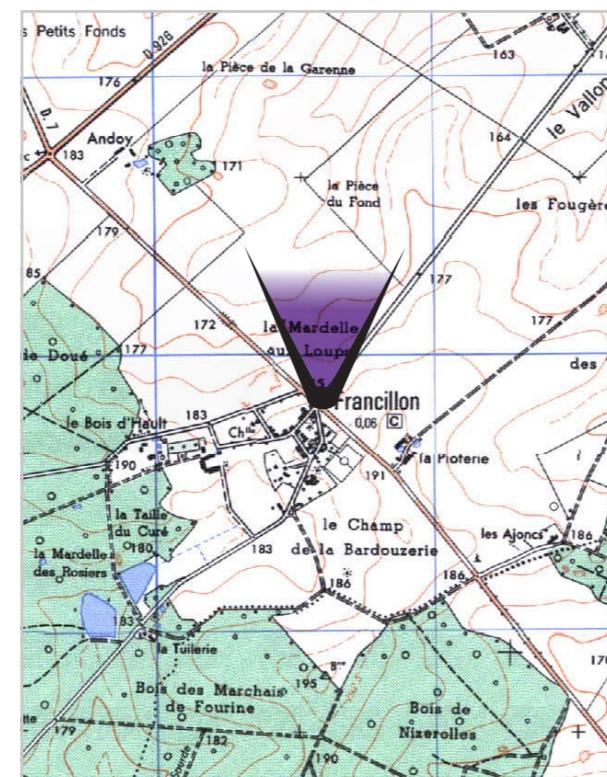
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

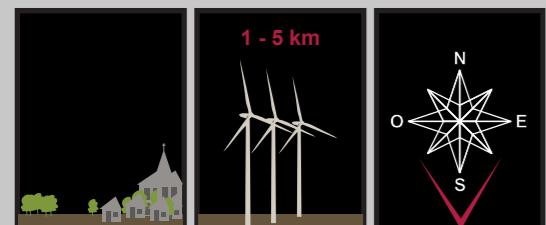
Sortie nord-est du bourg de Francillon, D7.

Type de perception :

La vue est large et dégagée, les perceptions sont lointaines. Le relief apparaît en arrière plan avec la ville de Levroux.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Francillon à 2 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis Francillon à 2 km au sud de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 200 % sur le photomontage

Point de vue n°3 : Sortie de Francillon

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis la sortie de Francillon, le projet de Saint-Martin-de-Lamps est visible dans son intégralité. Dans ce paysage plutôt plan, le parc vient créer un nouveau point d'appel et apporte une dynamique au paysage.

La lisibilité du projet est très bonne, il est aisément pour l'observateur d'interpréter la ligne d'éoliennes. L'interdistance entre les machines donne un sentiment de régularité intéressant.

Depuis la sortie de Francillon, le projet sera visible et bien lisible.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°4 : Vue depuis la D926

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune d'Argy

Distance au projet : 2.4 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 164 m

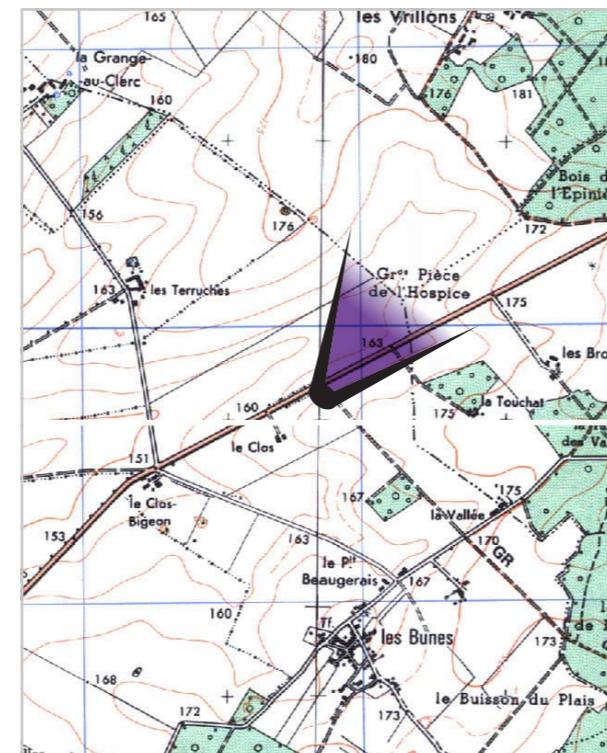
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

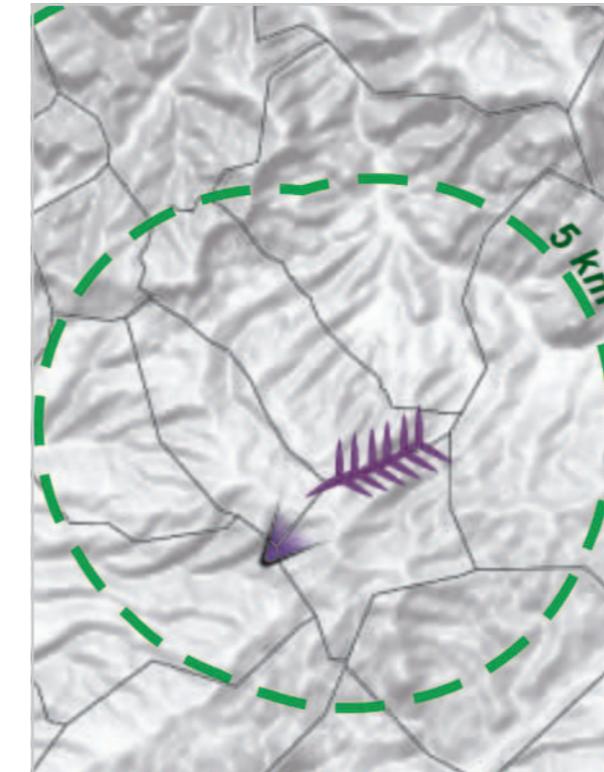
Vue proche du projet depuis la D926.

Type de perception :

La vue est large, de grands boisements occupent le troisième plan et stoppent la perception. Ce paysage ne présente pas de point d'appel majeur.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D926 à 2.4 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis la D926 à 2.4 km au sud-ouest de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400 % sur le photomontage

Point de vue n°4 : Vue depuis la D926

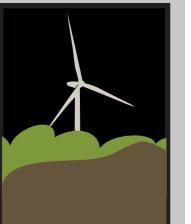
Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis la D926, à moins de 3 kilomètres du projet, les éoliennes apparaîtront au dessus des grands boisements du troisième plan.

Dans ce paysage où les points d'appels sont peu nombreux, le projet de Saint-Martin-de-Lamps apporte une nouvelle dynamique et est bien lisible sous la forme d'une ligne de 6 machines accompagnant la route.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps s'intègre bien dans ce paysage en étant bien lisible et en créant un nouveau point d'appel dynamique.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°5 : Organisation du parc

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Saint-Martin-de-Lamps

Distance au projet : 2.5 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 158 m

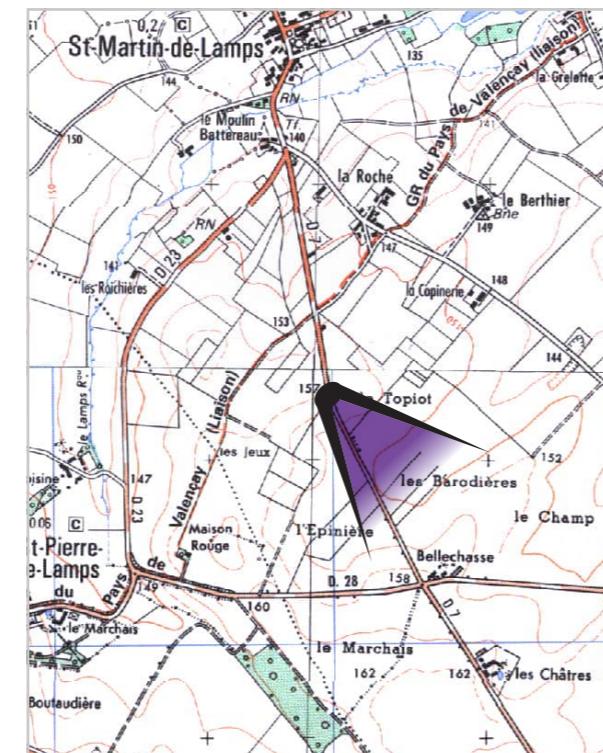
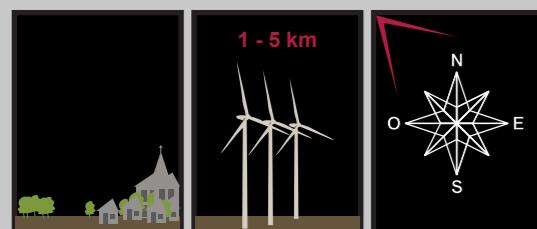
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

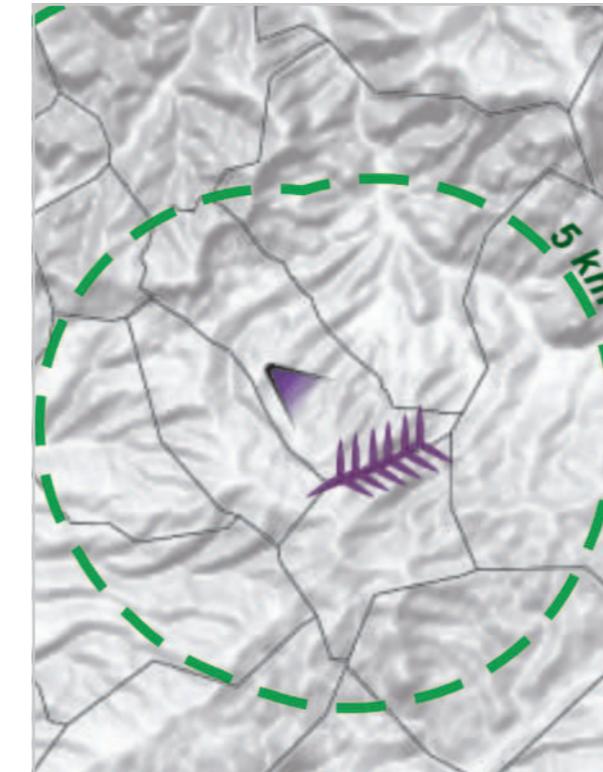
Vue proche du projet depuis la D7.

Type de perception :

La perception est large et lointaine à gauche de la route. A droite, le troisième plan est occupé par des boisements.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D7 à 2.5 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis la D7 à 2.5 km au nord-ouest de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400 % sur le photomontage

Point de vue n°5 : Vue depuis la D926

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaît en vue proche comme une ligne de machine aux espacements réguliers. La lisibilité est très bonne.

Dans ce paysage plan, la taille des éoliennes vient donner une nouvelle dimension à la perception, l'échelle du paysage qui était alors quasi absente est alors plus perceptible.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps s'organise sous la forme d'une ligne régulière de 6 éoliennes qui donne une échelle à un paysage qui était jusqu'alors plutôt plat.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°6 : Sortie de Saint-Pierre-de-Lamps

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Saint-Pierre-de-Lamps

Distance au projet : 2.7 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 153 m

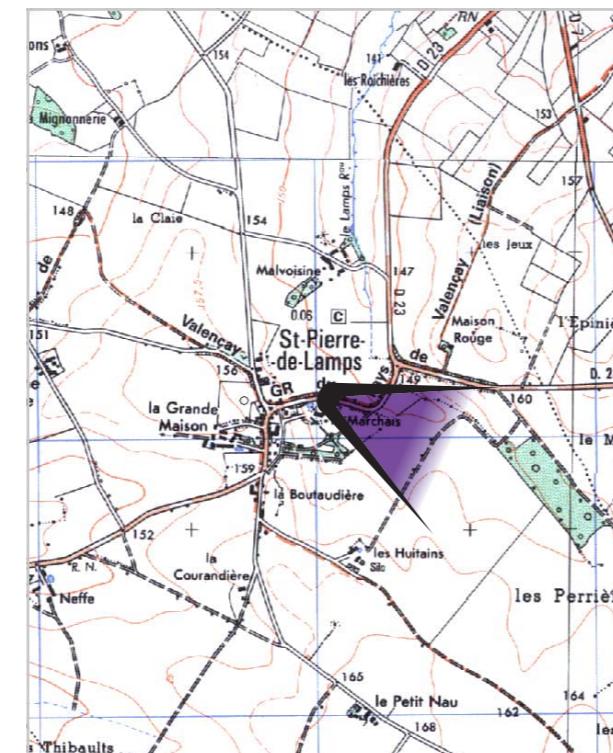
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

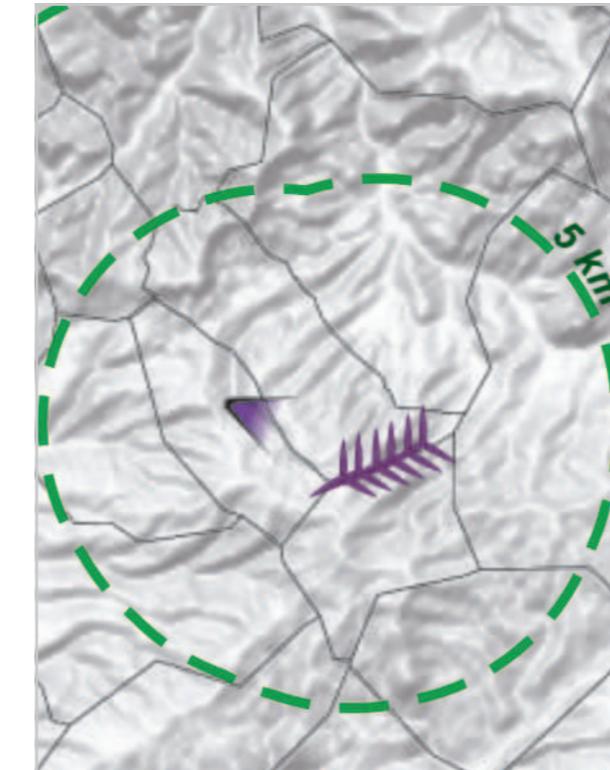
Sortie est de Saint-Pierre-de-Lamps, D28.

Type de perception :

La vue est ponctuée par de petits boisements qui filtrent la perception. En troisième plan, le relief vient stopper l'oeil de l'observateur.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis St-Pierre-de-Lamps à 2.7 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8$ mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel

Point de vue n°6 : Sortie de Saint-Pierre-de-Lamps

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

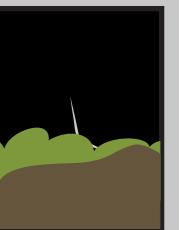
Sur la D28, à la sortie du village de Saint-Pierre-de-Lamps, les éoliennes du projet sont masquées à la fois par le relief et par les boisements. Il est possible que les pâles de la seconde machine en partant de la gauche soient perceptibles mais de manière très ponctuelle dans le paysage.

Le projet n'aura donc que très peu d'impact depuis la sortie de bourg de Saint-Pierre-de-Lamps.



Vue depuis St-Pierre-de-Lamps à 2.7 km à au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

Depuis la sortie de Saint-Pierre-de-Lamps, sur la D28, les pâles d'une éolienne pourront être perceptibles de manière ponctuelle.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°7 : Sortie de Levroux

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 2.7 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 139 m

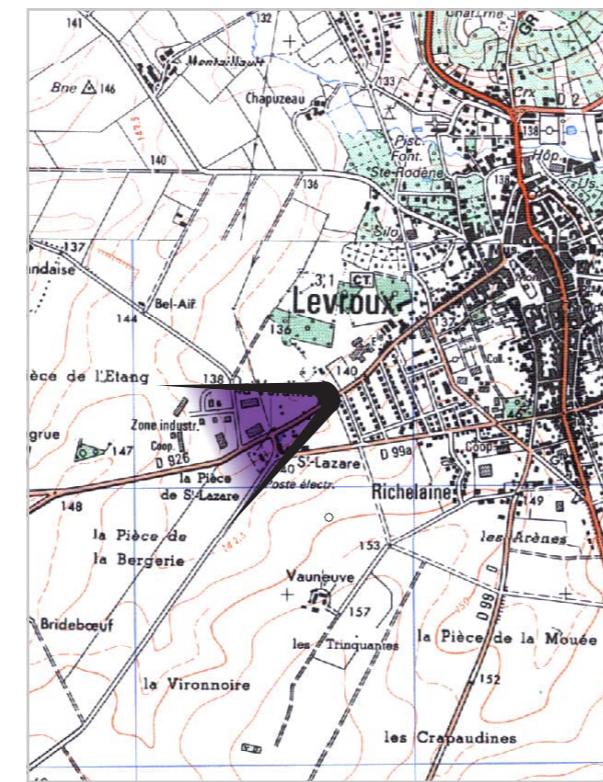
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

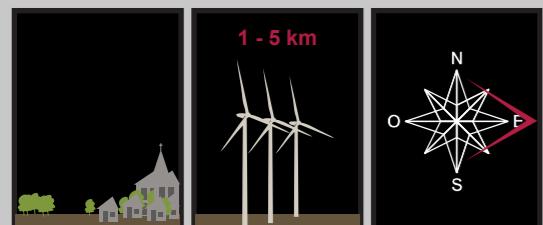
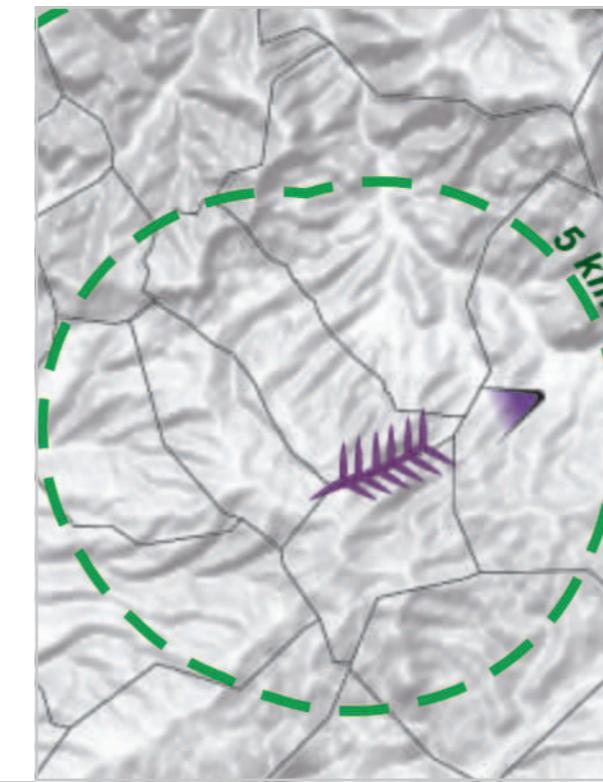
Sortie ouest de Levroux, D926.

Type de perception :

La vue est plutôt dégagée sur la gauche de la route, avec une perception sur les champs cultivés. Dans l'axe de la route, le bâti agricole ainsi que les boisements, viennent fermer cette perception, la ligne électrique fait office de point d'appel.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Levroux à 2.7 km à l'est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis Levroux à 2.7 km à l'est de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°7 : Sortie de Moulins-sur-Céphons
Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis la sortie de Levroux, les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaissent au dessus du relief et des boisements.

Le projet se présente sous la forme d'un ensemble de 5 éoliennes et d'une éolienne décalée sur la droite. Le bâti masque une partie de leur mât. On constate que la ligne électrique surplombe la taille des éoliennes, ce sont sûrement les poteaux électriques qui attireront le regard de l'observateur en premier.

L'impact du projet depuis la sortie de Levroux n'est pas négligeable mais il est atténué par la présence de la ligne électrique.



Zoom à 400 % sur le photomontage

Depuis la sortie de Levroux, les éoliennes de Saint-Martin-de-Lamps seront visibles mais masquées en partie par le bâti.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°8 : Sortie de Saint-Martin-de-Lamps

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Saint-Martin-de-Lamps

Distance au projet : 3.3 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 142 m

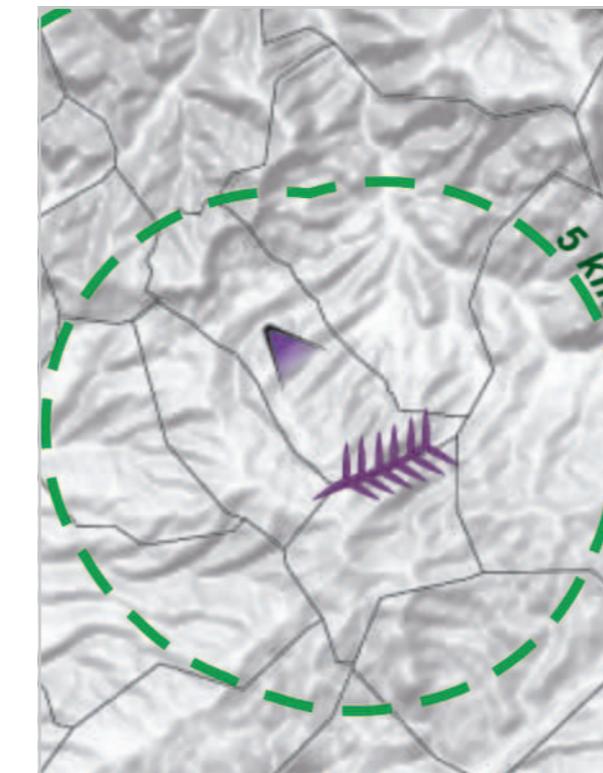
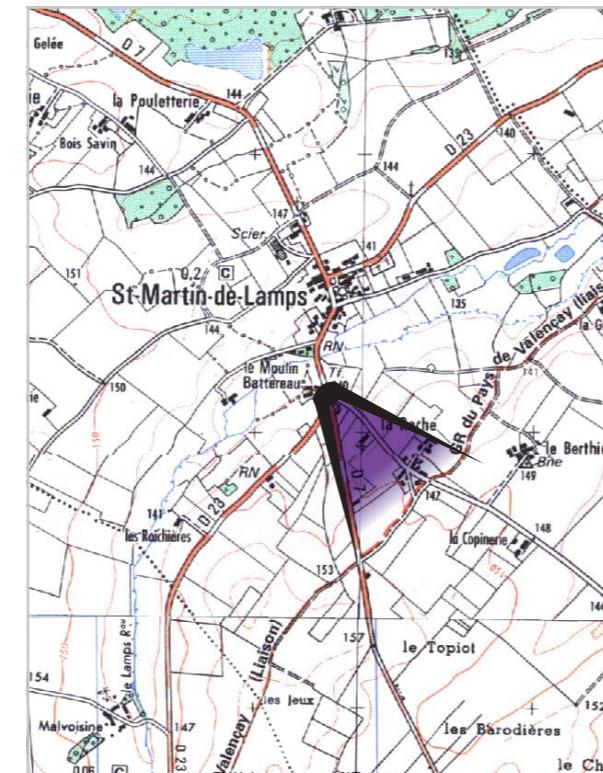
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Sortie est du bourg de Saint-Martin-de-Lamps, D7.

Type de perception :

Le léger relief présent en direction du sud-est stoppe la perception assez rapidement. Les dernières habitations de Saint-Martin-de-Lamps filtrent également la vue.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis St-Martin-de-Lamps à 3.3 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis St-Martin-de-Lamps à 3.3 km au nord-ouest de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400 % sur le photomontage

Point de vue n°8 : Sortie de Saint-Martin-de-Lamps

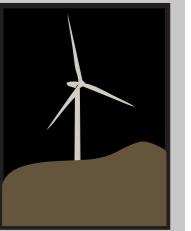
Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue, les éoliennes seront visibles en partie au dessus du bâti et au dessus du relief. Les pâles de 2 machines apparaissent au dessus des bâtiments et une éolienne se détache sur la droite.

L'impact est donc léger mais existant depuis la sortie de Saint-Martin-de-Lamps. La réduction du nombre de machines de ce projet a permis de réduire cet impact à une seule éolienne visible (contre 5 éoliennes avec la variante 2).

Depuis la sortie de Saint-Martin-de-Lamps, une éolienne du projet sera bien visible. Les autres machines sont masquées par le relief et le bâti.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°9 : Sortie de Sougé

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Sougé

Distance au projet : 4.2 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 142 m

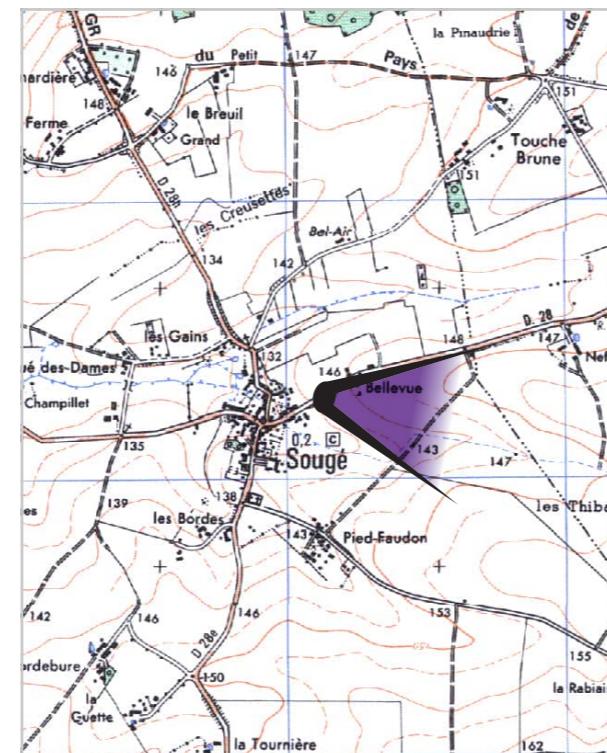
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

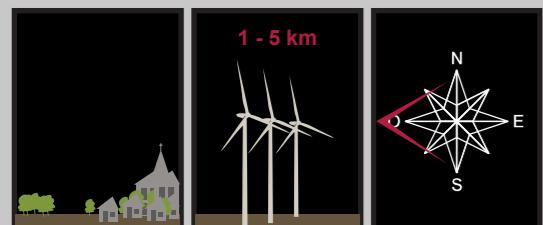
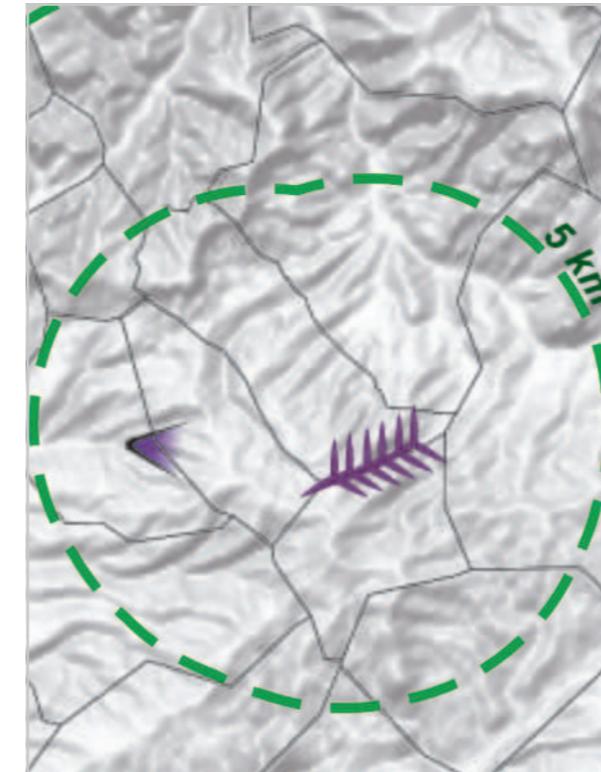
Sortie est du bourg de Sougé, D28.

Type de perception :

La perception est dégagée depuis ce point de vue mais le léger relief empêche une vue très lointaine.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Sougé à 4.2 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis Sougé à 4.2 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Photomontage et photographies réalisés depuis Sougé à 4.2 km à l'ouest de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°9 : Sortie de Sougé

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis la sortie de Sougé, le parc est en partie masqué par un bâtiment agricole. Une seule éolienne est visible. Le relief masque également une partie des machines.

L'impact du projet depuis la sortie de ce bourg est faible.



Zoom à 400 % sur le photomontage

Depuis la sortie de Sougé, le projet de Saint-Martin-de-Lamps pourra être visible mais en partie masqué par le relief.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°10 : Vue depuis la D8

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 4.2 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 139 m

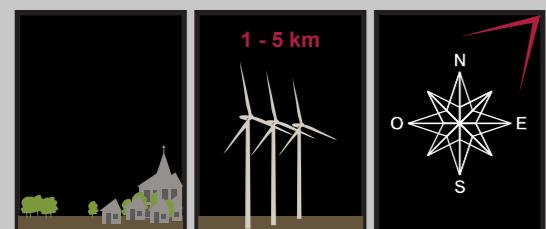
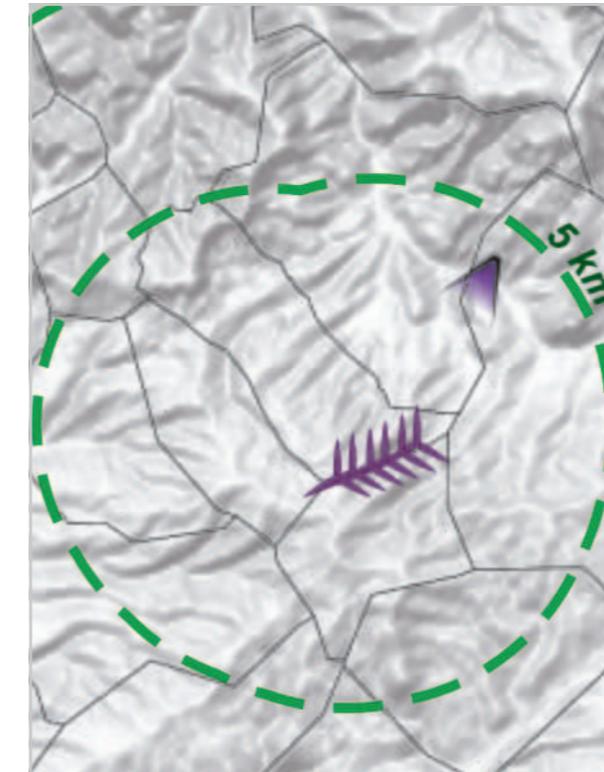
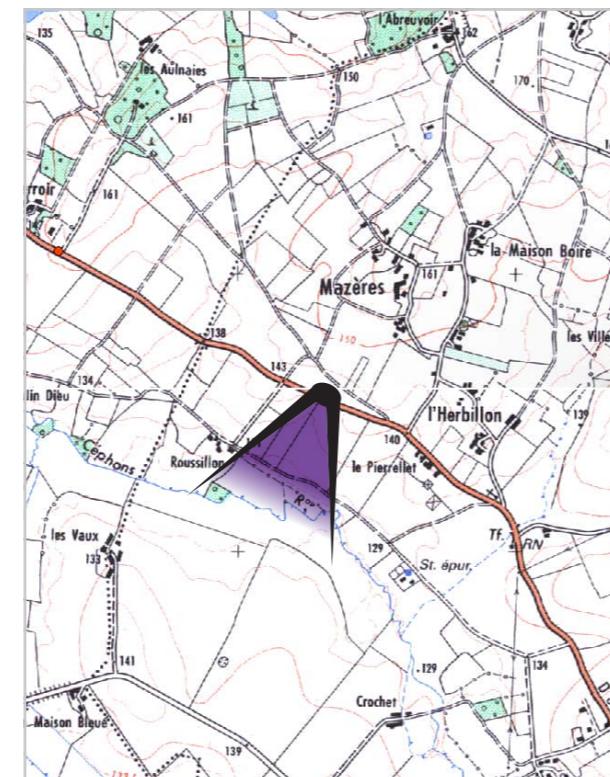
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis la D8 entre Moulins-sur-Céphons et Levroux.

Type de perception :

La perception est profonde mais une ripisylve crée un rideau végétal où l'oeil de l'observateur peut s'arrêter.



2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis la D8 à 4.2 km au nord-est de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400 % sur le photomontage

Point de vue n°10 : Vue depuis la D8

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps sera visible dans son intégralité depuis la D8 en direction de Levroux. La ligne de 6 éoliennes est bien lisible, l'emprise du parc dans ce paysage est modérée. L'espacement entre les machines est régulier.

Le parc accompagne le relief de l'horizon sans l'écraser. Le projet est visible sur la droite de la route en direction de Levroux, le conducteur devrait à peine le remarquer car il ne se situe pas dans l'axe de la route.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps sera visible depuis la D8, d'une manière bien lisible et adaptée à l'échelle du paysage.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°11 : Vue depuis la D8

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 4.5 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 155 m

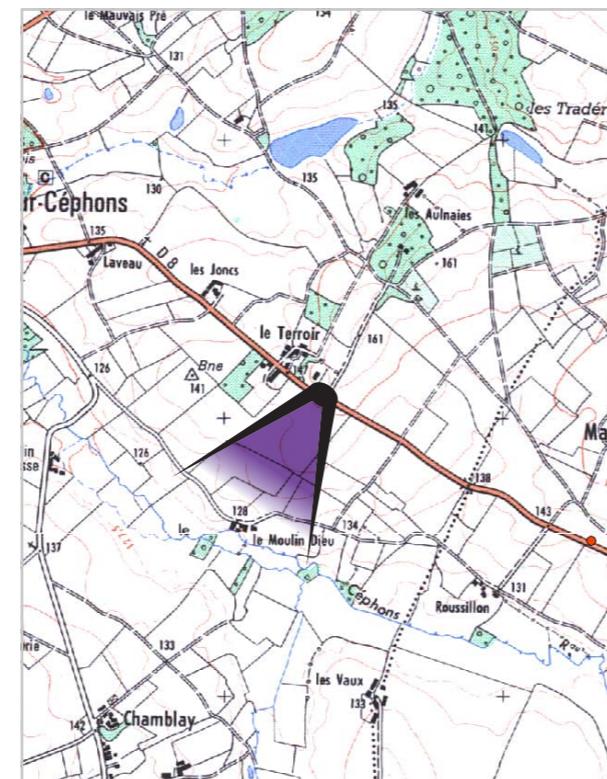
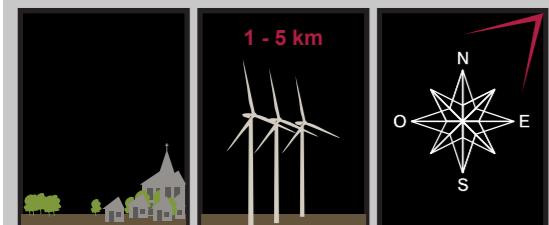
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

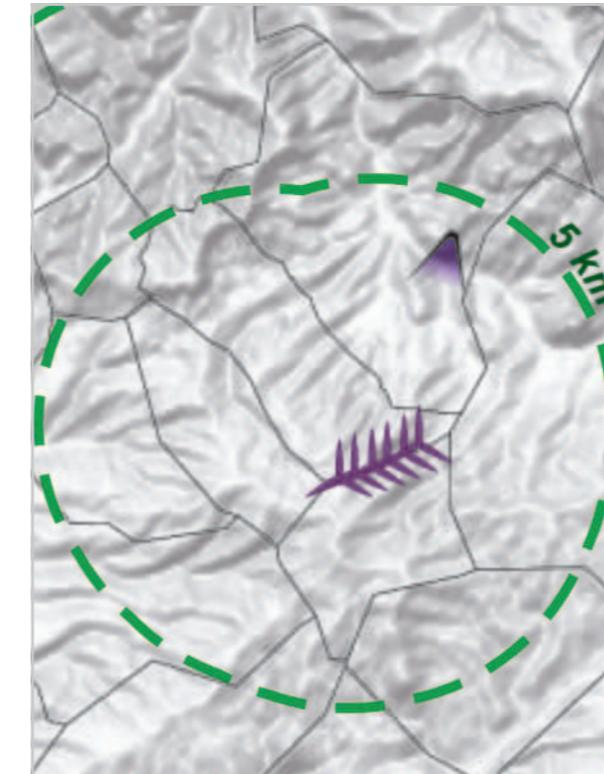
Vue depuis la D8 entre Moulins-sur-Céphons et Levroux.

Type de perception :

La vue est lointaine, agrémentée de petits bosquets. À cette période de l'année, le champ de maïs réduit la visibilité du conducteur.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D8 à 4.5 km au nord-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis la D8 à 4.5 km au nord-est de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°11 : Vue depuis la D8

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis la D8, le projet de Saint-Martin-de-Lamps sera visible dans son intégralité, sous la forme d'une ligne de 6 éoliennes espacées régulièrement. La lisibilité du parc est très bonne.

L'emprise du projet est raisonnable dans un paysage de cette échelle. On ne constate pas d'effet de rupture d'échelle du paysage puisque le relief est assez peu marqué ici.

À noter que, depuis la route et à la place du conducteur, cette vue plongeante risque de ne pas être possible à cause du talus qui longe la route.



Zoom à 400 % sur le photomontage

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps est visible dans son intégralité depuis ce point de vue, sur la droite de la D8 en allant vers Levroux.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°12 : Vue depuis la D926

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune d'Argy

Distance au projet : 4.6 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 155 m

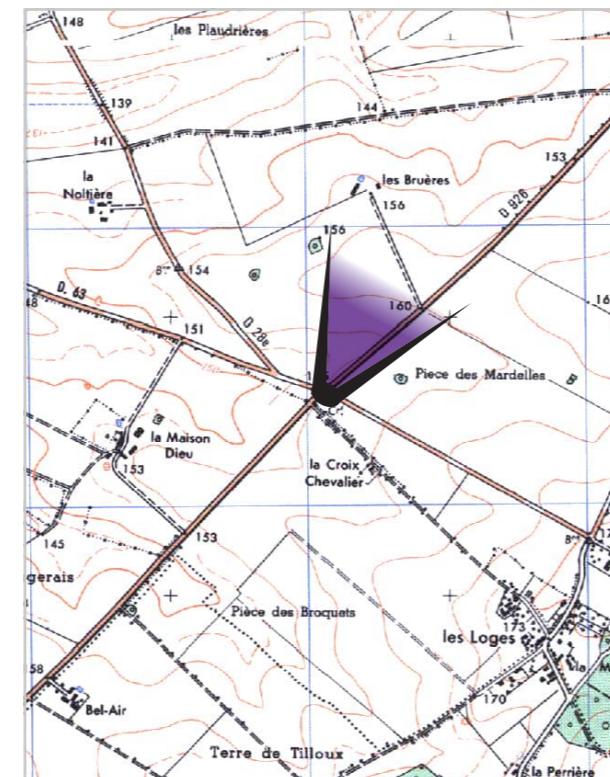
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

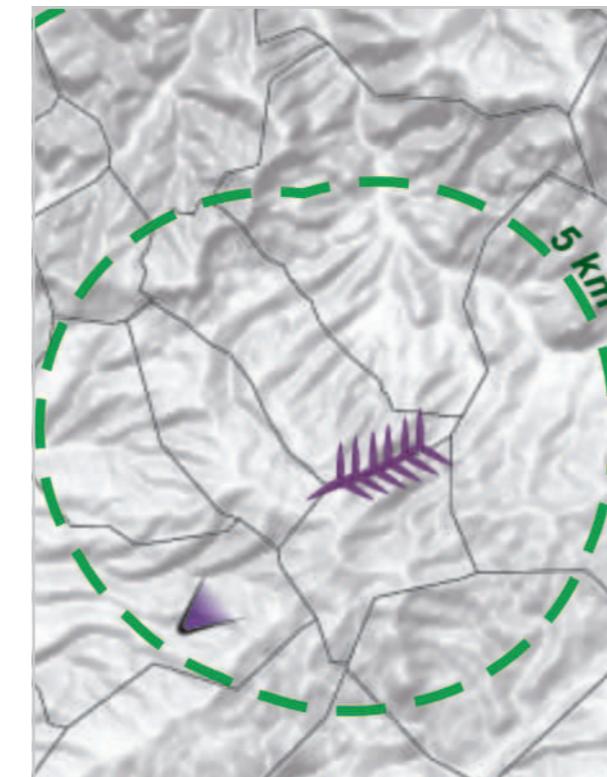
Croisement de la D63 et la D926.

Type de perception :

Grands champs ouverts avec de petits bosquets qui guident le regard du spectateur et un grand boisement à droite qui stoppe la vue.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D926 à 4.6 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm



2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis la D926 à 4.6 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8$ mm



Photomontage et photographies réalisés depuis la D926 à 4.6 km au sud-ouest de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8$ mm

Point de vue n°12 : Vue depuis la D926

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis la D926, quatre éoliennes du projet apparaissent au-dessus des boisements. Les autres sont masquées par les haies accompagnant la route. Les mât des machines sont masqués à plus de leur moitié.

Malgré la proximité du projet (moins de 5 kilomètres), la taille des éoliennes ne s'impose pas dans ce paysage et va créer de nouveaux points d'appels en renforçant le dernier plan de perception.



Zoom à 400 % sur le photomontage

Le projet est visible, les éoliennes ne s'imposent pas et créent de nouveaux point d'appel.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°13 : Sortie de Moulins-sur-Céphons

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 4.9 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 132 m

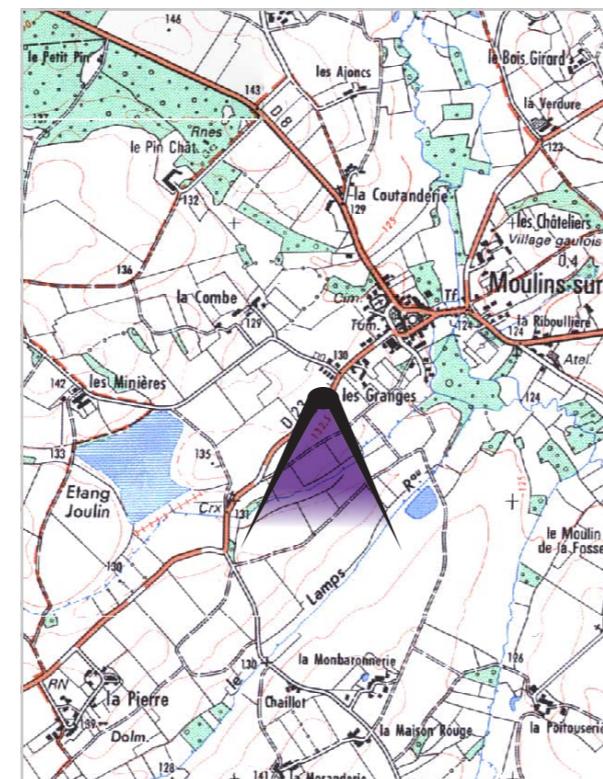
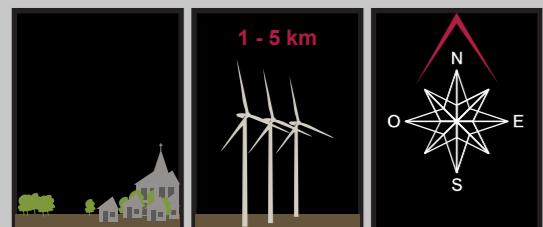
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

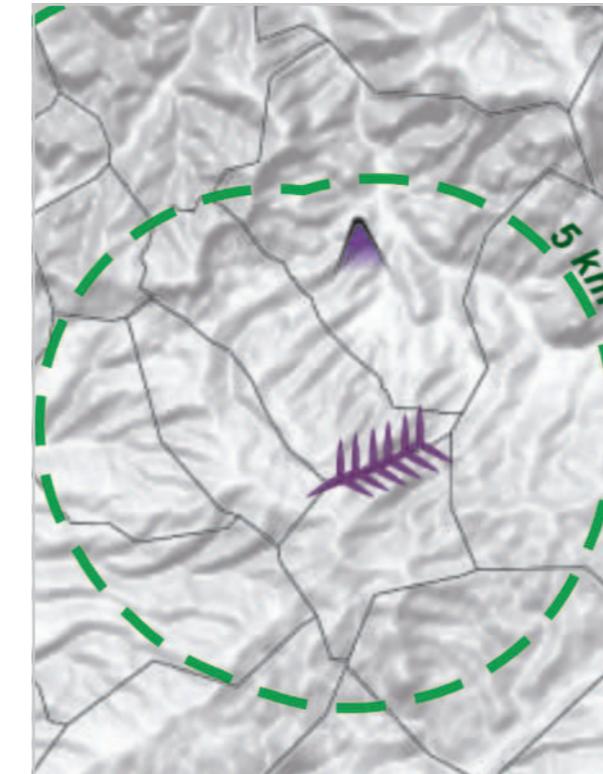
Sortie nord-ouest de Moulins-sur-Céphons, D23.

Type de perception :

La perception est large et lointaine depuis ce point de vue. Les boisements forment néanmoins une barrière filtrante qui peut stopper la vue en été.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Moulins-sur-Céphons à 4.9 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Photomontage et photographies réalisés depuis Moulins-sur-Céphons à 4.9 km au nord de la 1ère éolienne - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400 % sur le photomontage

Point de vue n°13 : Sortie de Moulins-sur-Céphons

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis la sortie de Moulins-sur-Céphons, le projet de Saint-Martin-de-Lamps sera visible à travers les boisements.

Sur le photomontage dont la photographie initiale a été prise en hiver, 5 éoliennes apparaissent derrière les arbres, il est probable que l'été elles ne soient plus discernables.

Une éolienne se détache à gauche du boisement pour apparaître presque dans sa totalité.

Depuis la sortie de Moulins-sur-Céphons, le projet de Saint-Martin-de-Lamps sera visible mais 5 éoliennes apparaissent dans la transparence des boisements.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°14 : Sortie de Frédille

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune de Frédille

Distance au projet : 6.7 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 169 m

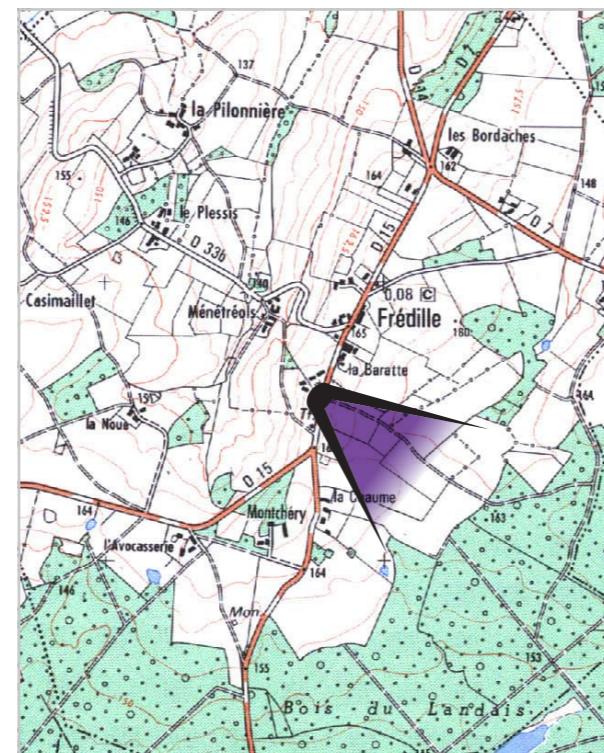
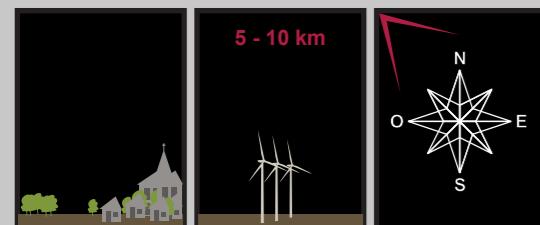
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

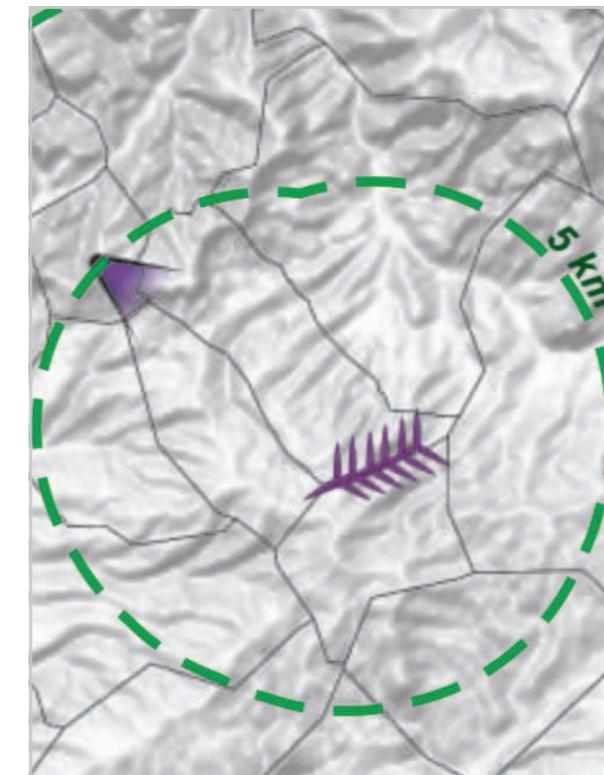
Sortie sud de Frédille, D15.

Type de perception :

Les boisements présents depuis ce point de vue stoppent et ferment la vue en supprimant le troisième plan.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Frédille à 6.7 km à au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel

Point de vue n°14 : Sortie de Frédille

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps sont entièrement masquées par les bois depuis ce point de vue.

À la sortie de Frédille, le projet n'aura donc pas d'impact paysager.



Vue depuis Frédille à 6.7 km à au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Les éoliennes ne sont pas visibles depuis la sortie de Frédille, l'impact est nul.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°15 : Vue depuis la D926

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune de Saint-Lactencin

Distance au projet : 6.8 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 152 m

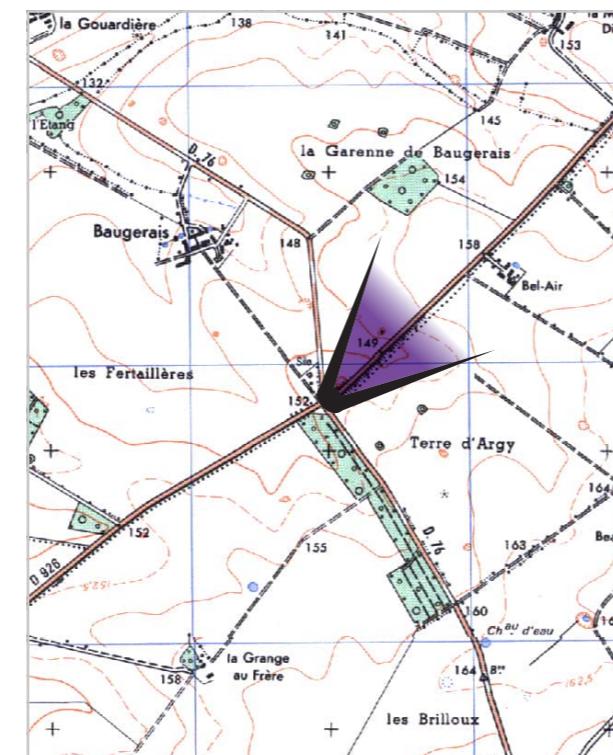
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis la D926 au niveau de Saint-Lactencin.

Type de perception :

La perception est assez lointaine depuis ce point de vue. Un bois, un bosquet et le bâtiment au centre du panorama créent des points d'appel.



2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis la D926 à 6.8 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Photomontage et photographies réalisés depuis la D926 à 6.8 km au sud-ouest de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°15 : Vue depuis la D926

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis la D926, le projet sera bien visible. Il apparaît sous la forme d'une ligne d'éoliennes dont le pied est masqué par le relief. L'interdistance entre les machines est bien régulière ce qui permet une bonne lisibilité du parc.

Le projet ne s'impose pas dans le paysage mais créera un nouveau point d'appel pour le conducteur.



Zoom à 400 % sur le photomontage

Le projet est visible, il s'intègre bien dans le paysage en créant de nouveaux points d'appels.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°16 : La Champagne Berrichonne

Périmètre semi-éloigné : de 5 à 10 km

Localisation : Commune de Chezelles

Distance au projet : 7.7 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 139 m

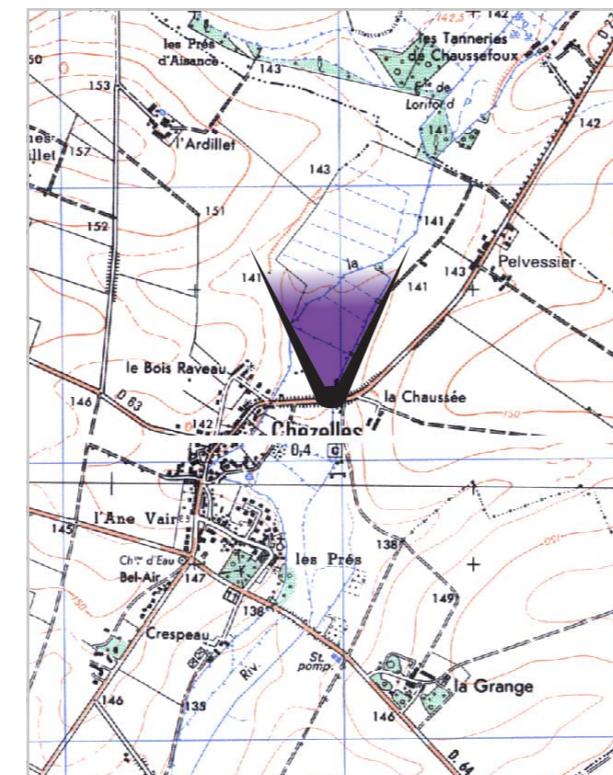
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

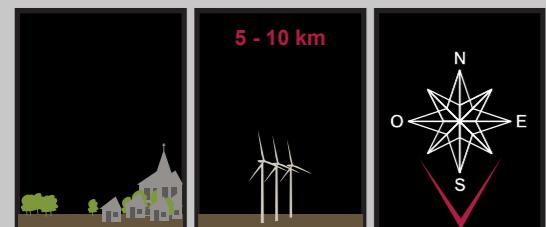
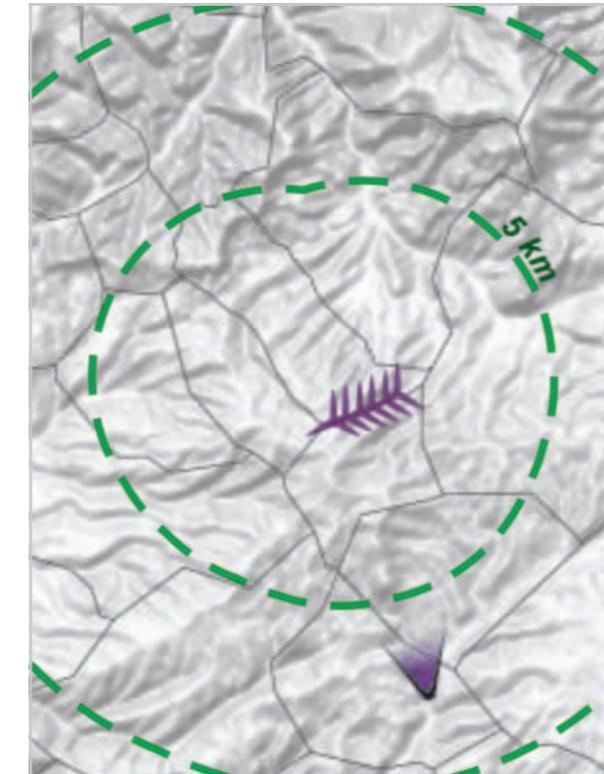
Vue au sein de l'entité Champagne Berrichonne.

Type de perception :

La Champagne Berrichonne peut présenter des vues moins ouvertes comme ici où la ripisylve filtre et stoppe la vue.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Chezelles à 7.7 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel

Point de vue n°16 : La Champagne Berrichonne

Périmètre semi-éloigné : de 5 à 10 km

Synthèse des impacts :

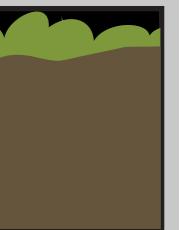
Le projet de Saint-Martin-de-Lamps est entièrement masqué par la ripisylve et le relief depuis ce point de vue.

L'impact du projet est donc nul depuis ce point de vue.



Vue depuis Chezelles à 7.7 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps n'a pas d'impact depuis ce point de vue.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°17 : Sortie d'Argy

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune d'Argy

Distance au projet : 7.9 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 125 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

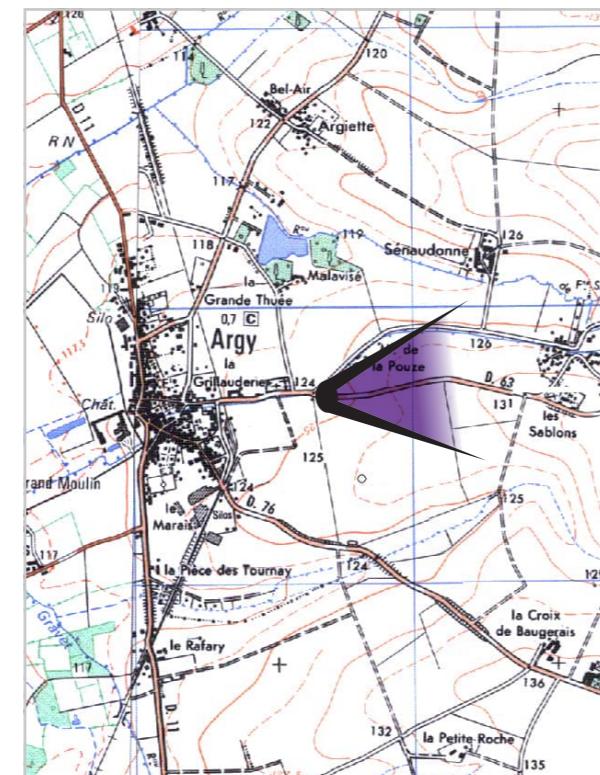
Intérêt du site :

Sortie est du bourg d'Argy, D68

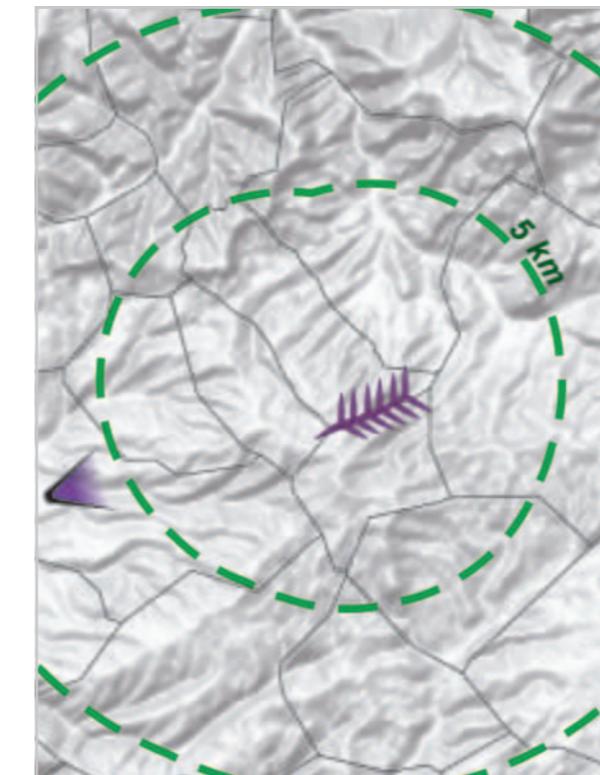
Type de perception :

À droite de la route, la vue est dégagée avec quelques bosquets.

À gauche de la route, les boisements à proximité ferment la vue.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Argy à 7.9 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Point de vue n°17 : Sortie d'Argy

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis la sortie d'Argy, les éoliennes du projet sont en partie masquées par les boisements le long de la route et par le relief. Seules les pâles des machines dépassent au dessus du bosquet.

L'emprise du parc est minimale. Il ne devrait pas créer de point d'appel supplémentaire dans le paysage où l'œil navigue déjà entre plusieurs points d'appels que représentent les bosquets.

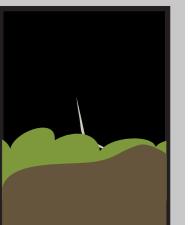


Photomontage et photographies réalisés depuis Argy à 7.9 km à l'ouest de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Zoom à 400 % sur le photomontage

Depuis la sortie d'Argy, les pâles des éoliennes de Saint-Martin-de-Lamps seront visibles au dessus des boisements. L'impact du projet est faible.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°18 : Sortie de Vineuil

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune de Vineuil

Distance au projet : 8.3 km

Orientation / Projet : SE

Altitude : 173 m

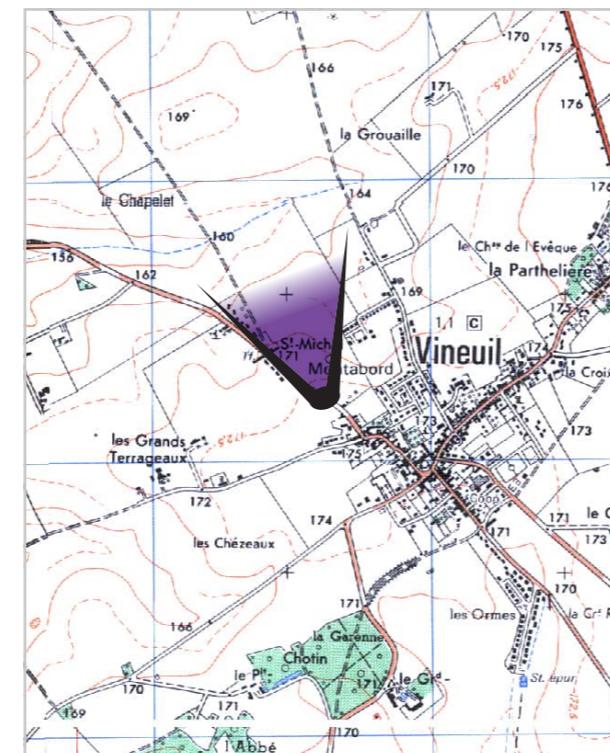
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

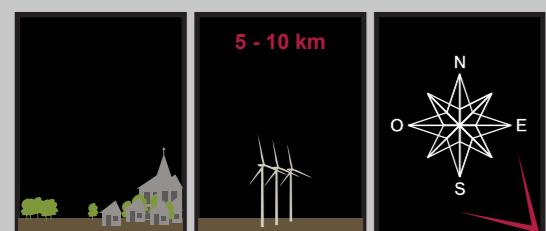
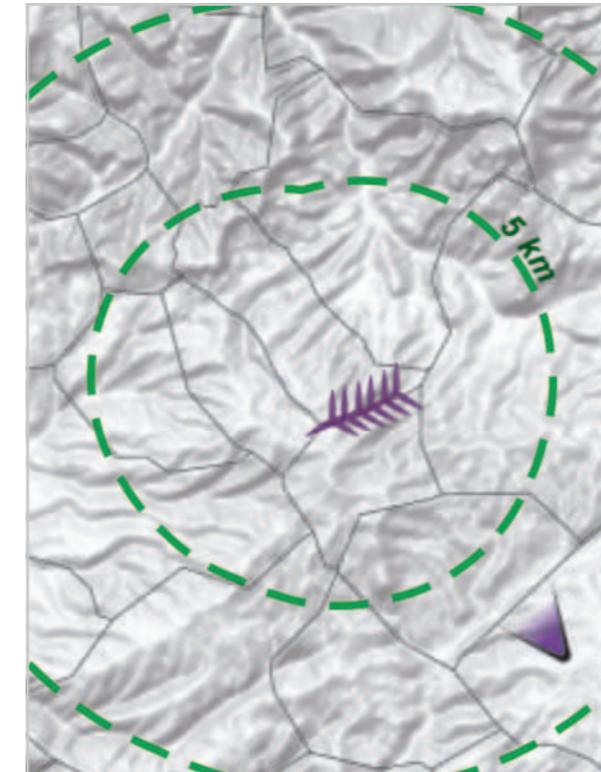
Sortie ouest du bourg de Vineuil.

Type de perception :

La vue est dégagée et lointaine depuis ce point de vue. Les dernières habitations viennent ponctuer le paysage.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Vineuil à 8.3 km au sud-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Point de vue n°18 : Sortie de Vineuil

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue les éoliennes du parc de Saint-Martin-de-Lamps seront visibles au dessus du relief et des boisements. Les rotors de deux machines sont visibles, les pâles de trois autres éoliennes se détachent au dessus des boisements et l'éolienne la plus à gauche est entièrement masquée.

L'impact est existant depuis la sortie du bourg de Vineuil, néanmoins les machines s'intègrent discrètement dans le paysage.

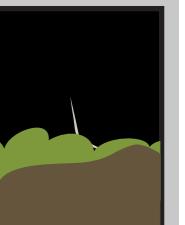


Photomontage et photographies réalisés depuis Vineuil à 8.3 km au sud-est de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Zoom à 400 % sur le photomontage

Depuis la sortie de Vineuil, les éoliennes du projet seront visibles mais leur impact est négligeable au regard de la grande échelle du paysage.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°19 : Sortie de Pellevoisin

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune de Pellevoisin

Distance au projet : 9.6 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 129 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

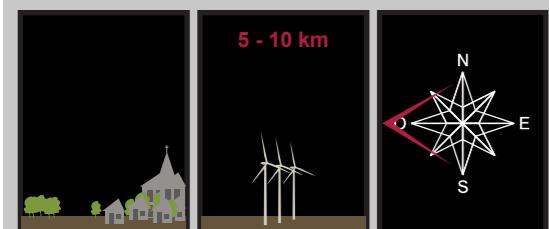
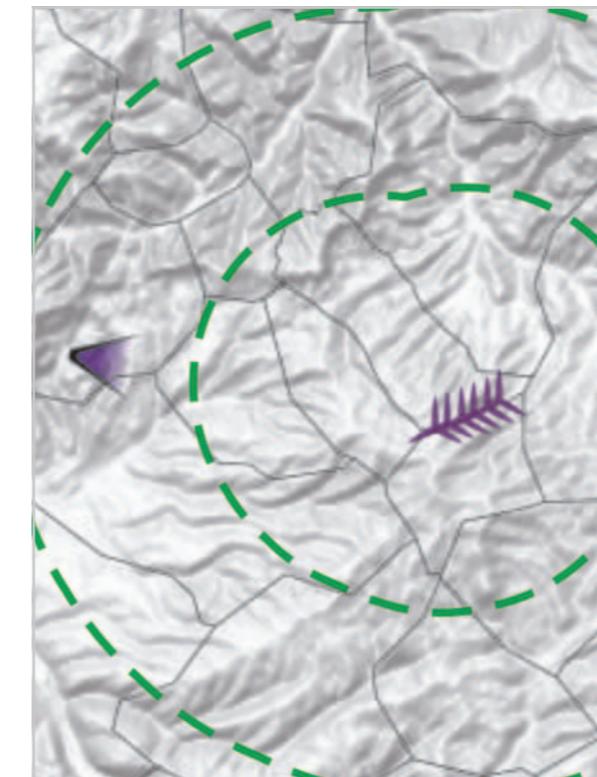
Sortie sud de Pellevoisin, D11.

Type de perception :

La vue est fermée par une haie le long de la D11.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Pellevoisin à 9.6 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel

Point de vue n°19 : Sortie de Pellevoisin

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts :

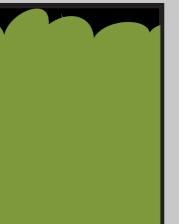
La haie empêche toute perception du projet de Saint-Martin-de-Lamps.

L'impact du projet depuis la sortie de Pellevoisin est nul.



Vue depuis Pellevoisin à 9.6 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Les éoliennes ne sont pas visibles depuis la sortie de Pellevoisin, l'impact est nul.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°20 : Les Gâtines de l'Indre

Périmètre semi-éloigné : de 5 à 10 km

Localisation : Commune de Pellevoisin

Distance au projet : 10 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 161 m

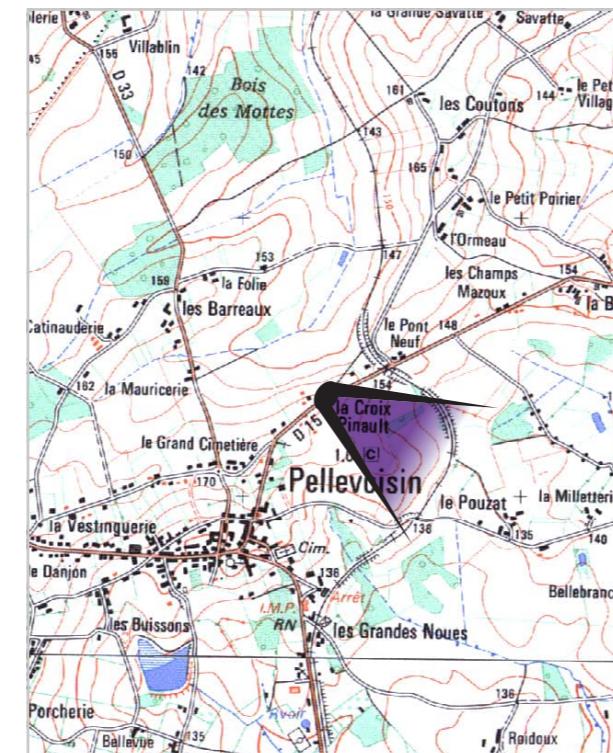
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

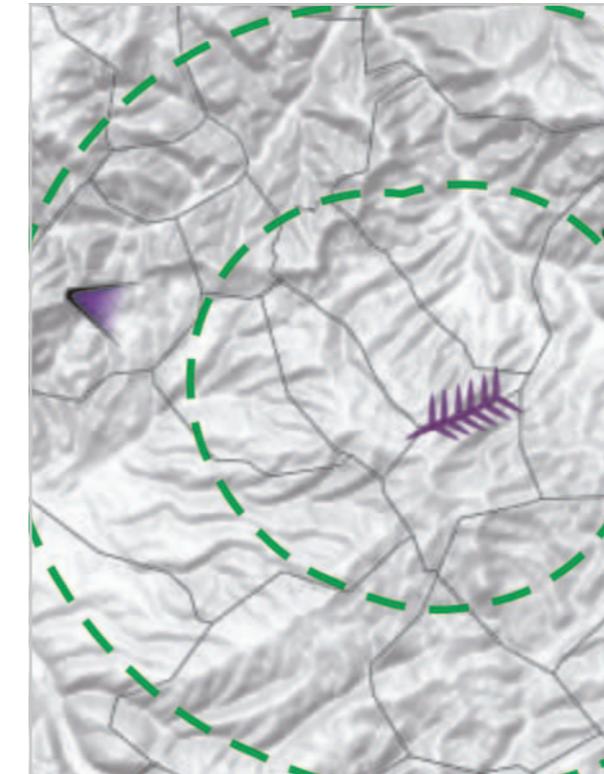
Vue au sein de l'entité Les Gâtines de l'Indre à la sortie nord de Pellevoisin.

Type de perception :

La vue est étendue mais occupée par de nombreux éléments boisés (bois, bosquets, arbres isolés...).



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Pellevoisin à 10 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE VISUEL

POINT DE VUE N°20 : L'ENTITÉ CHAMPAGNE BERRICHONNE

PÉRIMÈTRE SEMI-ÉLOIGNÉ : DE 5 À 10 KM

SYNTHÈSE DES IMPACTS :

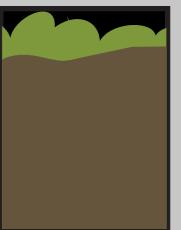
Le projet de Saint-Martin-de-Lamps est entièrement masqué par la peupleraie en second plan et le relief en arrière plan depuis ce point de vue.

L'impact du projet est donc nul depuis ce point de vue.



Vue depuis Pellevoisin à 10 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps n'a pas d'impact depuis ce point de vue.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°21 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Villedieu-sur-Indre

Distance au projet : 11.1 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 152 m

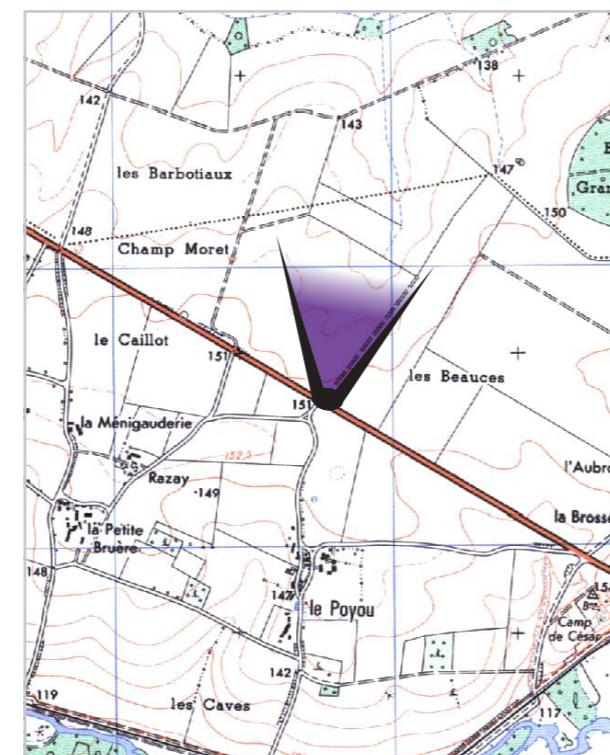
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

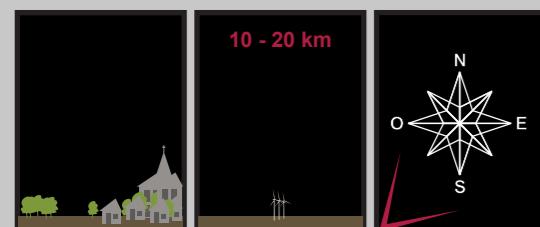
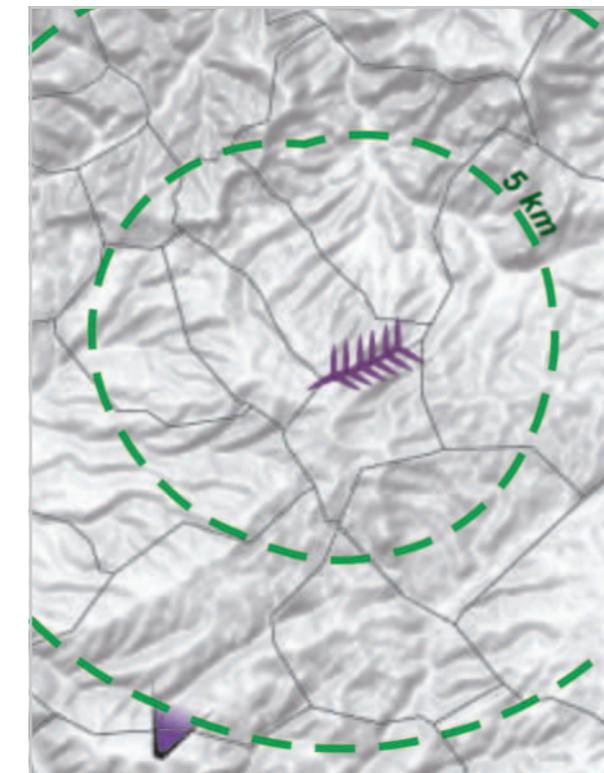
Vue depuis la D943 entre Buzançais et Villedieu-sur-Indre.

Type de perception :

La vue est plane et dégagée depuis cette route. Quelques boisements viennent masquer le dernier plan par endroit.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D943 à 11.1 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis la D943 à 11.1 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Photomontage et photographies réalisés depuis la D943 à 11.1 km au sud-ouest de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°21 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts :

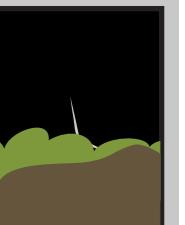
Depuis ce point de vue, les éoliennes sont très peu visibles. Seules quelques morceaux de pâles apparaissent au dessus des boisements au dernier plan.

L'impact paysager du projet depuis ce point de vue est donc très négligeable au regard de la faible visibilité du projet et de la distance (11 kilomètres).



Zoom à 400 % sur le photomontage

L'impact paysager du projet depuis la D943 est très réduit, seules quelques morceaux de pâles apparaissent ponctuellement, le rotor n'est pas visible.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°22 : La Champagne Berrichonne

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Bouges-le-Château

Distance au projet : 11.1 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 129 m

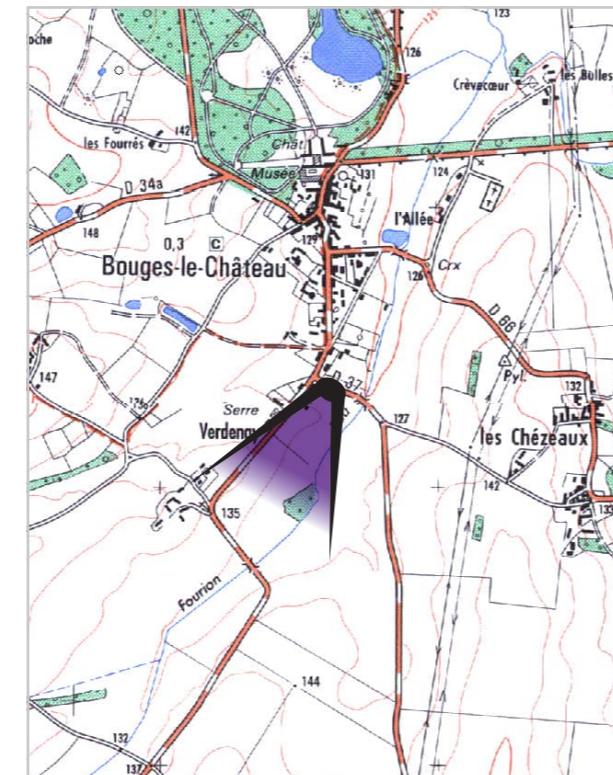
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

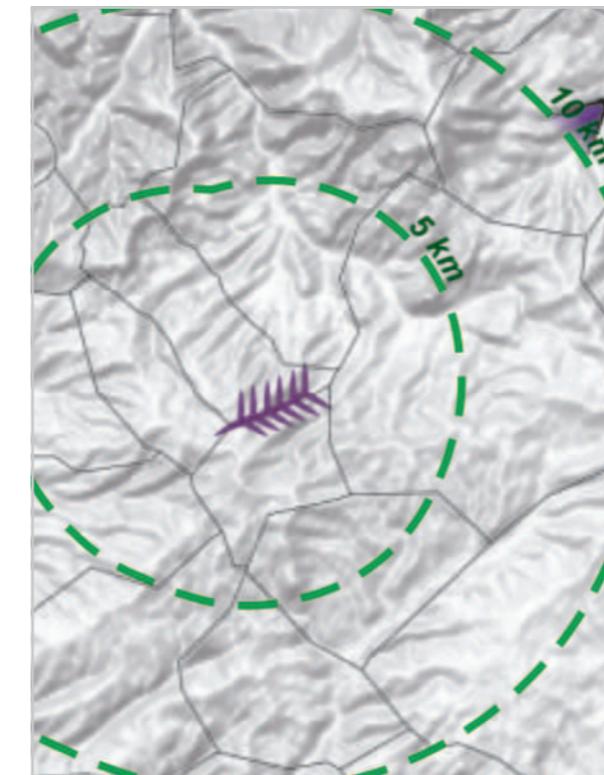
Vue depuis la limite entre les deux entités paysagères : la Champagne Berrichonne au sud et les Gâtines de l'Indre au nord.

Type de perception :

Le paysage est plan, assez dénudé, la ligne électrique marque le paysage. La vue est limitée par le relief.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Bouges-le-Château à 11.1 km au nord-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis Bouges-le-Château à 11.1 km au nord-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Photomontage et photographies réalisés depuis Bouges-le-Château à 11.1 km au nord-est de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°22 : La Champagne Berrichonne
Périmètre éloigné : plus de 10 km

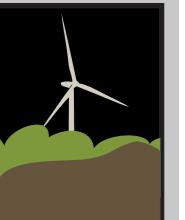
Synthèse des impacts :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps sont visibles au dessus du relief et des éléments boisés, sauf la plus à l'ouest. Le parc reste cependant assez discret dans le paysage.



Zoom à 400 % sur le photomontage

L'impact du projet de Saint-Martin-de-Lamps est réduit depuis ce point de vue.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°23 : Sortie de Buzançais

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Buzançais

Distance au projet : 11.5 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 137 m

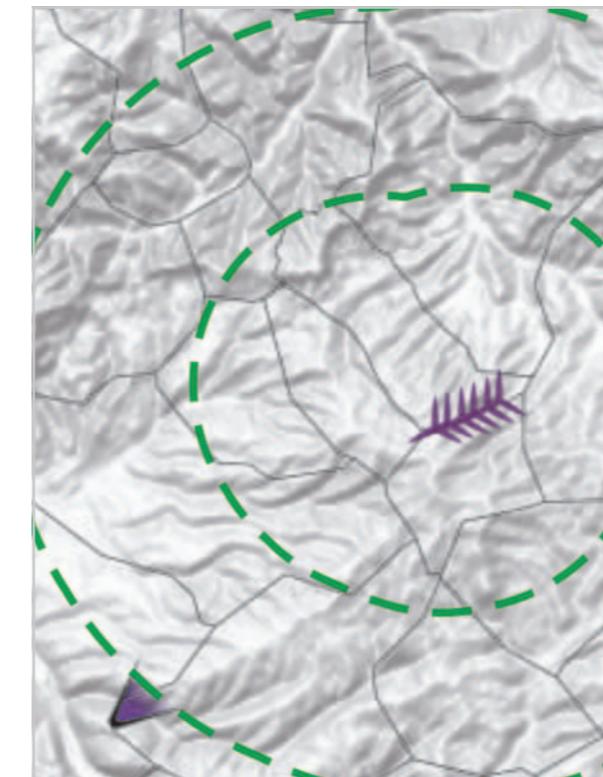
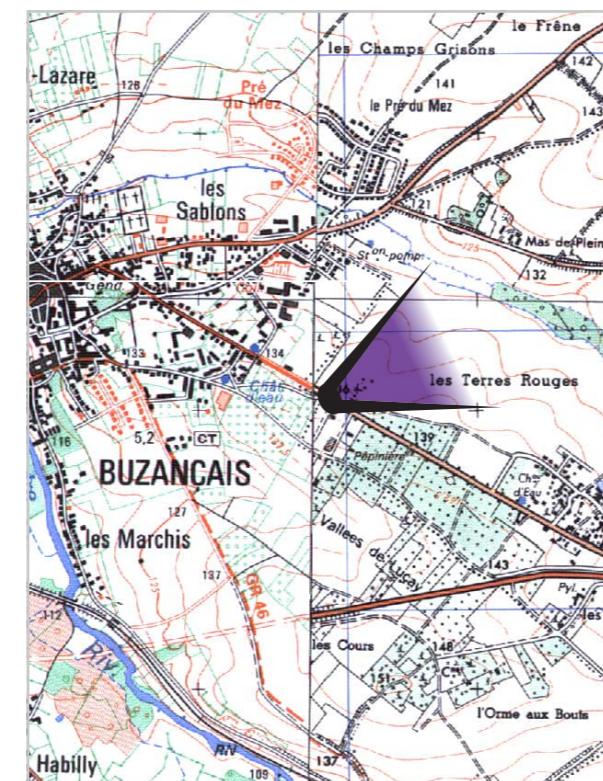
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

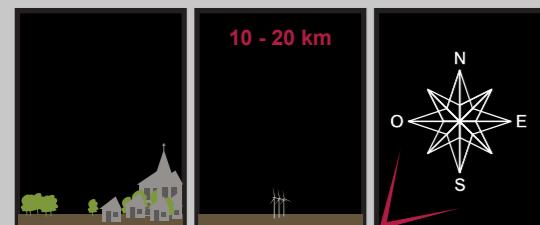
Sortie est de Buzançais, D943.

Type de perception :

La vue est relativement lointaine mais elle est filtrée par les boisements et le relief a tendance à stopper les percées visuelles.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Buzançais à 11.5 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis Buzançais à 11.5 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Zoom à 400 % sur le croquis

Point de vue n°23 : Sortie de Buzançais

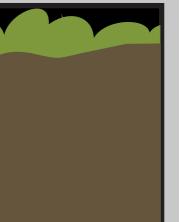
Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps sont entièrement masquées par le relief surplombé de grand boisements en 3ème plan.

À la sortie de Buzançais, le projet ne présentera donc pas d'impact.

Les éoliennes ne sont pas visibles depuis la sortie de Buzançais, l'impact est nul.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°24 : Sortie de Villedieu-sur-Indre

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Villedieu-sur-Indre

Distance au projet : 12.1 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 142 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

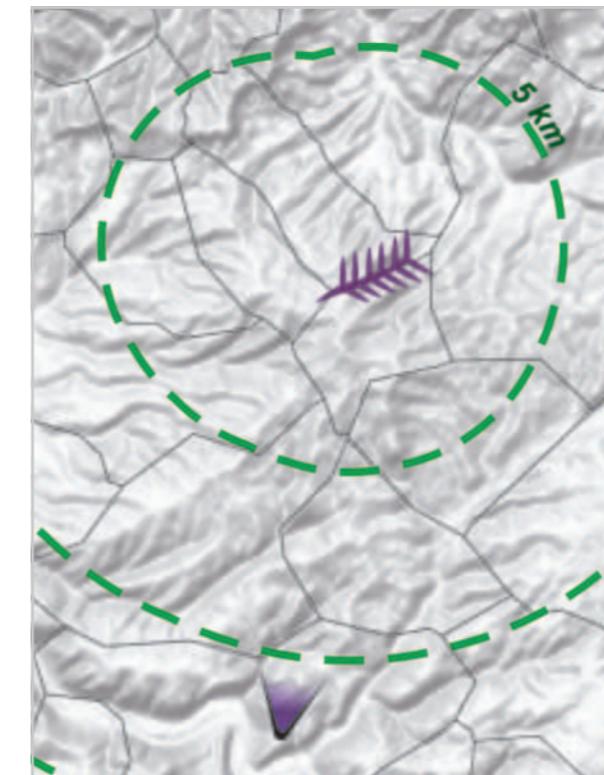
Sortie nord-ouest de Villedieu-sur-Indre, D943.

Type de perception :

La vue est champêtre, large mais parsemée de petits boisements qui conduisent l'oeil du spectateur à sauter d'un bosquet à l'autre.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Villedieu-sur-Indre à 12.1 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis Villedieu-sur-Indre à 12.1 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8$ mm



Zoom à 400 % sur le croquis

Point de vue n°24 : Sortie de Villedieu-sur-Indre

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue, les éoliennes de Saint-Martin-de-Lamps ne seront pas visibles. Les boisements et le relief ne le permettent pas.

À la sortie de Villedieu-sur-Indre, le projet ne présentera donc pas d'impact.



Les éoliennes ne sont pas visibles depuis la sortie de Villedieu-sur-Indre, l'impact est nul.

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°25 : Sortie de l'autoroute A20

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Brion

Distance au projet : 13.7 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 200 m

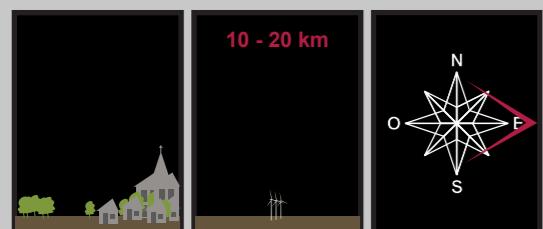
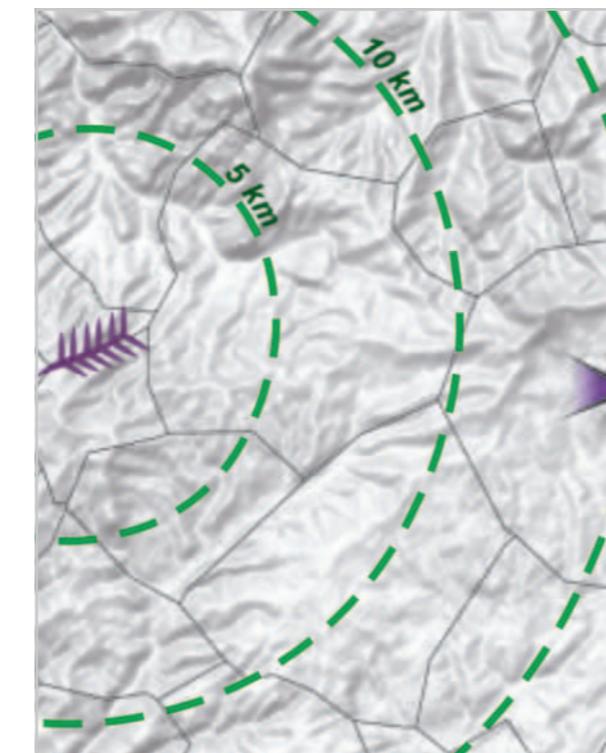
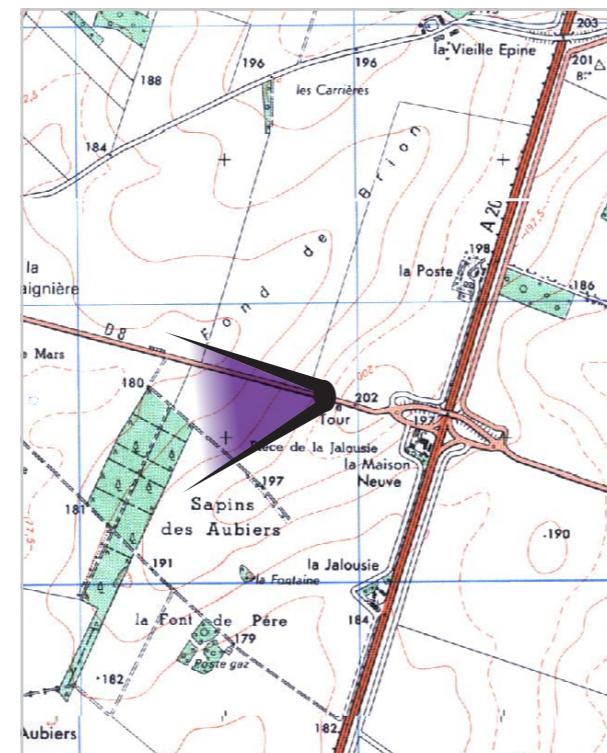
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis la sortie de l'autoroute A20 sur la D8.

Type de perception :

La perception est large et lointaine. Seuls quelques boisements cassent la monotonie.



2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis la D8 à 13.7 km à l'est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Photomontage et photographies réalisés depuis la D8 à 13.7 km à l'est de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°25 : Sortie de l'autoroute A20

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts :

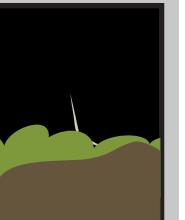
À la sortie de l'autoroute, les éoliennes du projet apparaîtront de manière très discrète derrière le relief et les bois.

Cette perception de bout de pâles au dessus des boisements ne vient pas troubler le paysage perçu. L'impact paysager du projet est très réduit depuis ce point de vue.



Zoom à 400 % sur le photomontage

Les éoliennes sont très peu visibles depuis la sortie de l'autoroute, l'impact paysager du projet est très réduit.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°26 : Sortie de Châteauroux et Déols

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Châteauroux

Distance au projet : 16.6 km

Orientation / Projet : SE

Altitude : 152 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

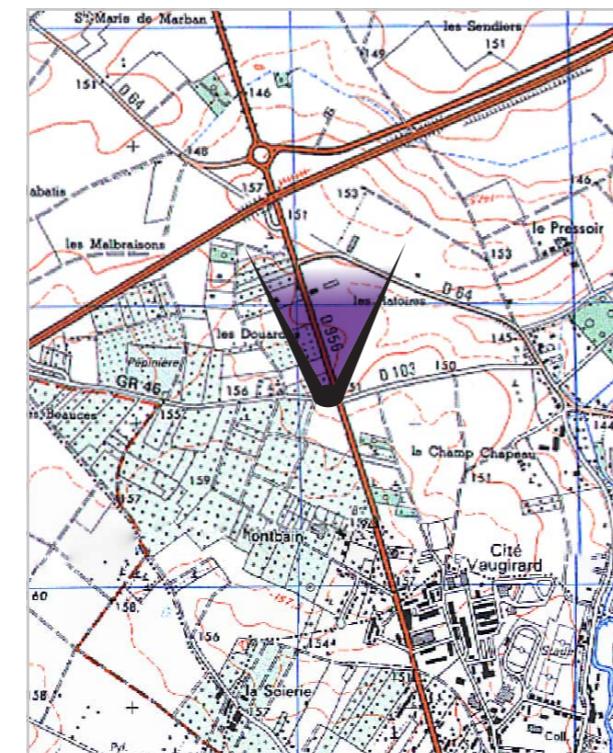
Sortie nord de Châteauroux et de Déols.

Type de perception :

La vue est large et dégagée. Quelques boisements cassent la monotonie des champs cultivés, l'autoroute n'est pas perceptible.



10 - 20 km



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Châteauroux à 16.6 km au sud-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis Châteauroux à 16.6 km au sud-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Zoom à 400 % sur le croquis

Point de vue n°26 : Sortie de Châteauroux et Déols

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue éloigné, les éoliennes de Saint-Martin-de-Lamps seront masquées par les boisements. Seules les pâles de l'éolienne la plus à droite risquent de se détacher au dessus des boisements. Néanmoins, à plus de 16 kilomètres, elles devraient être à peine perceptible par un oeil non averti.

Depuis la sortie de Châteauroux et Déols, l'impact du projet de Saint-Martin-de-Lamps est donc minime.

Les éoliennes sont très peu visibles depuis la sortie de Châteauroux et Déols, on peut considérer l'impact du parc comme quasiment nul.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°27 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Palluau-sur-Indre

Distance au projet : 19.3 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 125 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

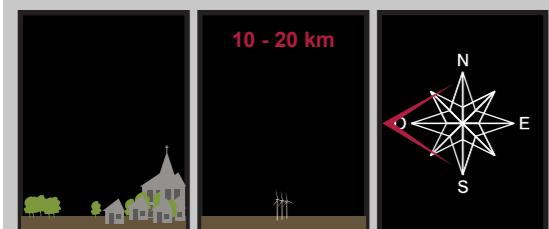
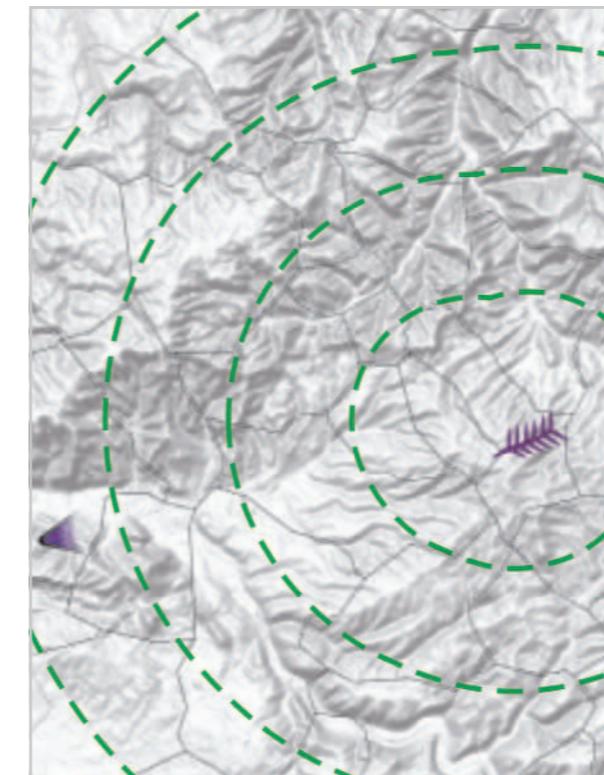
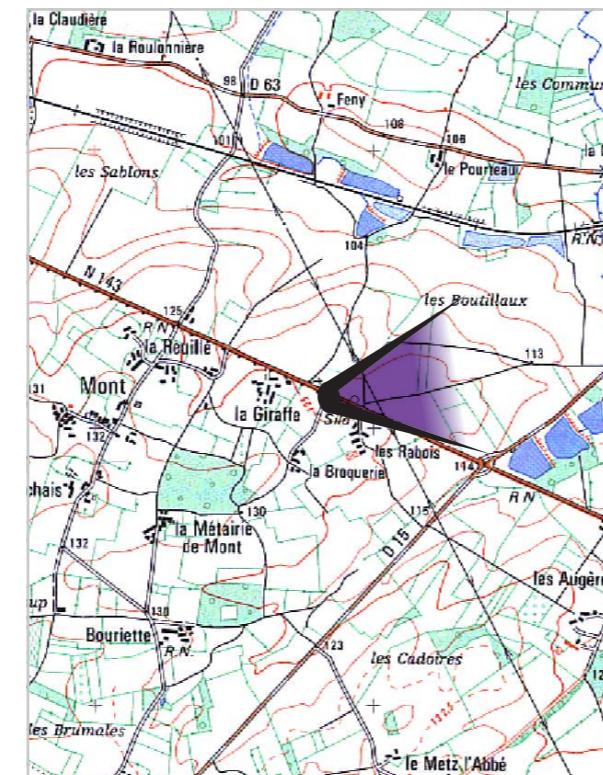
Intérêt du site :

Vue depuis la D943, en direction de Saint-Genou.

Type de perception :

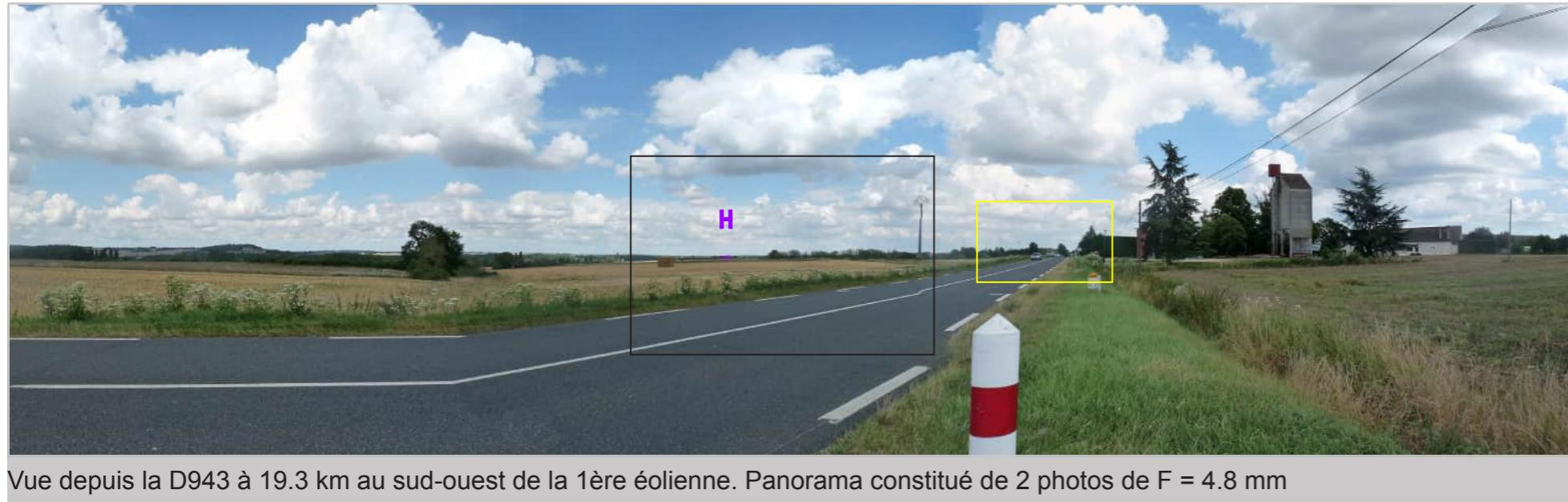
Le troisième plan est occupé par un relief surplombé par les bois.

Le parc de Saint-Genou est visible à gauche de la route.



Vue depuis la D943 à 19.3 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel



Vue depuis la D943 à 19.3 km au sud-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°27 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus de 10 km

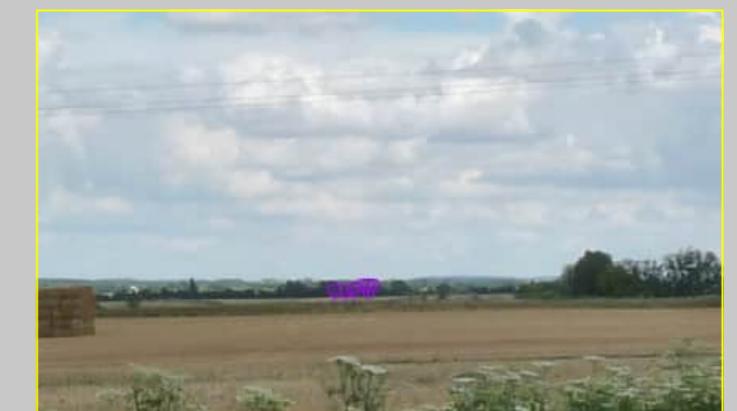
Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue, on constate que les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps pourraient être légèrement visibles au dessus du relief. Néanmoins, la grande distance qui sépare l'observateur du projet (plus de 19km) implique une taille perçue des machines très réduite, ce qui les rend non perceptibles pour un oeil non averti.

Enfin, le parc de Saint-Genou est beaucoup plus visible depuis ce point de vue et vient donc réduire encore l'impact du projet.



Zoom à 400% sur le croquis



Parc de St-Genou
Zoom à 400% sur la photo

Depuis la D943, les éoliennes du projet seront à peine perceptibles. L'impact paysager depuis ce point de vue est quasiment nul.



2. Impact paysager du projet

2.3. Évaluation des impacts sur le paysage visuel

Bilan des impacts sur le paysage visuel

En vue proche, l'organisation du parc est bien lisible, il se présente sous la forme d'une ligne régulière de 6 éoliennes.

L'échelle du parc est bien adaptée à l'échelle de la Champagne Berrichonne, il vient apporter un nouveau point d'appel dans ce paysage qui en était alors plutôt dénudé. Le projet de Saint-Martin-de-Lamps permet également en vue proche à semi-éloignée d'apporter une idée de profondeur en créant un troisième plan dans des paysages qui semblaient jusqu'à présent sans fin.

Au niveau des impacts depuis les Gâtines de l'Indre, ceux-ci sont très réduits puisque les boisements de cette entité masquent souvent l'ensemble du projet.

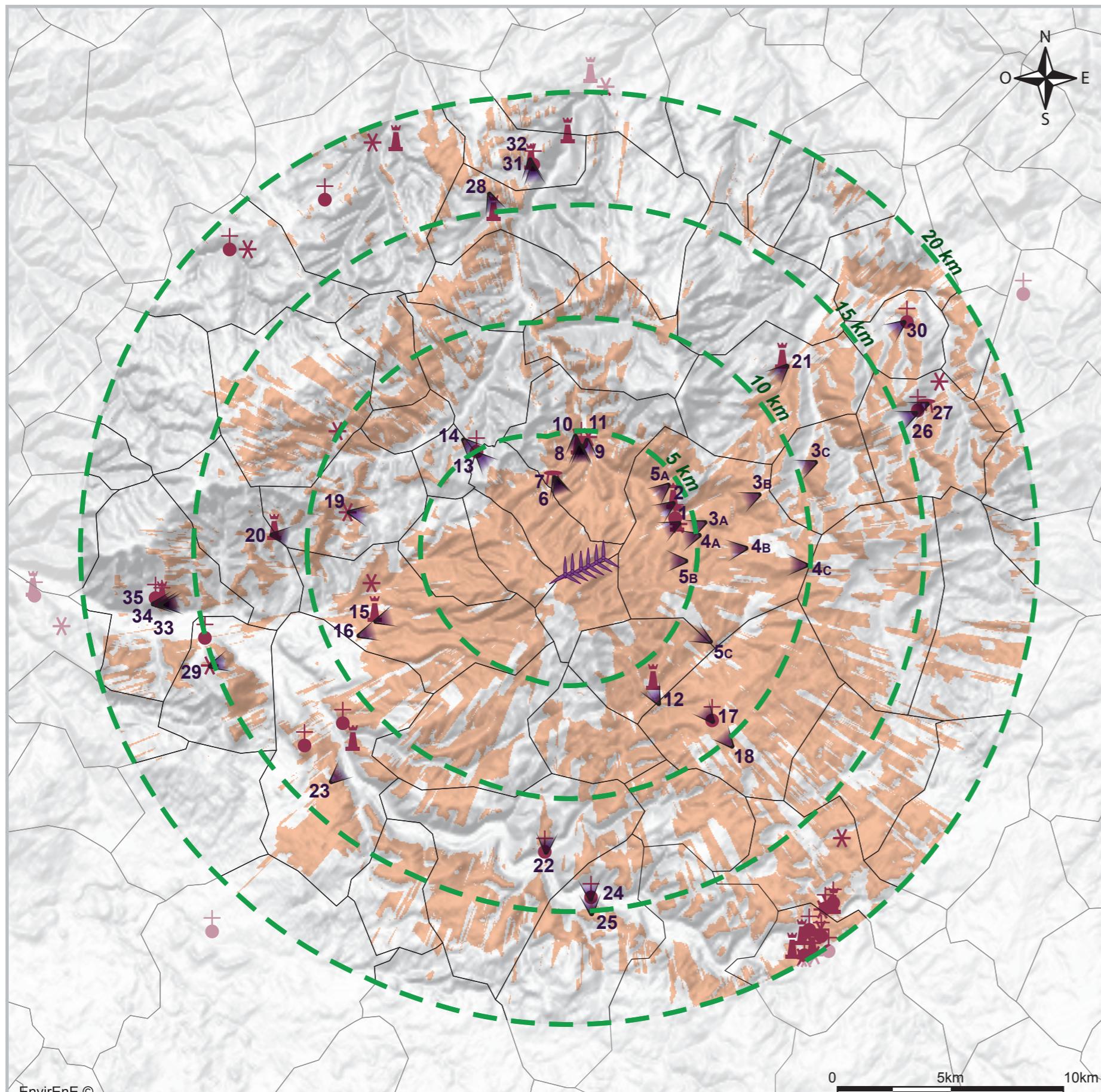
À plus de 10 kilomètres, le parc de Saint-Martin-de-Lamps est très peu visible, ses impacts seront très faibles.



2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel



2. Impact paysager du projet



2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

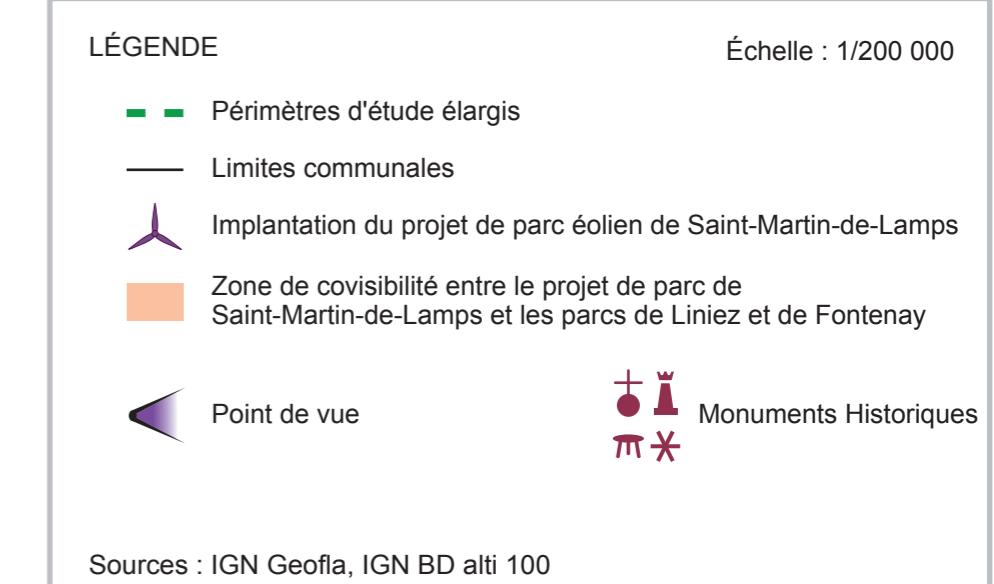
Points de vue réalisés

Pour déterminer l'impact du projet de Saint-Martin-de-Lamps sur les monuments historiques du territoire d'étude, plusieurs points de vue ont été déterminés.

On distingue 2 types de points de vue

- les points de vue depuis le pied de l'édifice qui permettent de vérifier la visibilité du projet depuis celui-ci,
- les points de vue en recul de l'édifice qui permettent de vérifier la covisibilité potentielle entre le monument et le projet.

Pour certains monuments, la visibilité et la covisibilité sont impossibles (par exemple pour les monuments en centre-bourg). Une coupe topographique ainsi qu'une étude de la situation du monument sera alors réalisée.



2. Impact paysager du projet

Points de vue n°1 : Visibilités depuis les monuments du centre de Levroux

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 3.7 km

Orientations / Projet : E

Altitude : 141 m

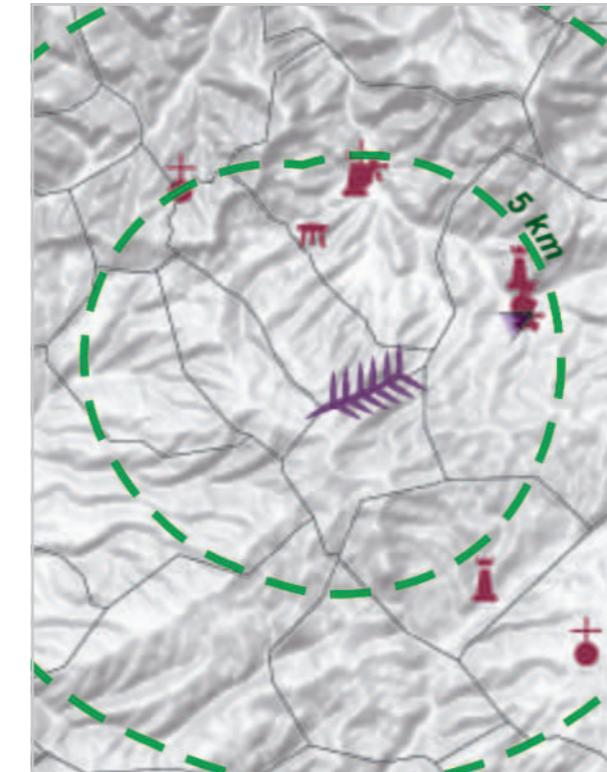
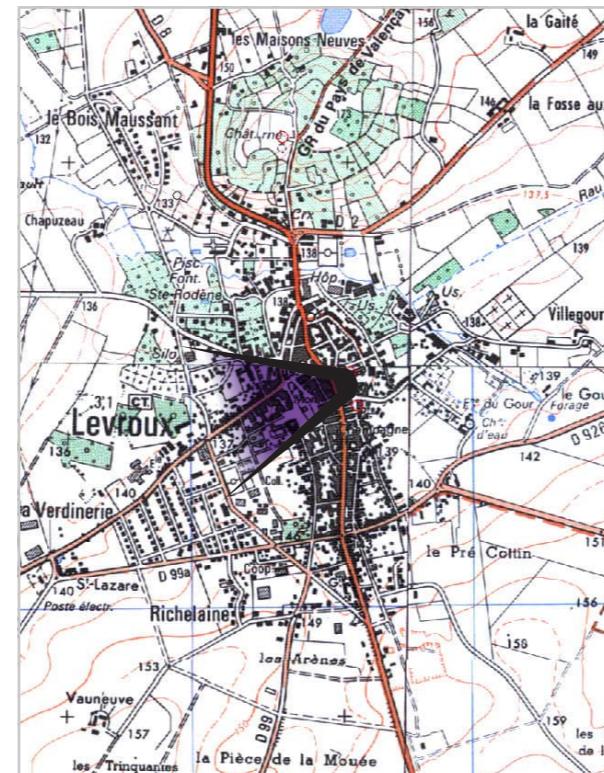
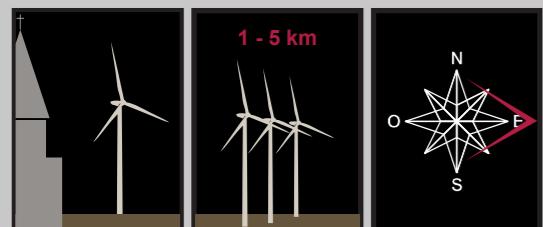
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (éq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vues depuis les monuments du centre-ville de Levroux (Église Saint-Sylvain, Porte de Champagne et Maison de bois).

Type de perception :

Les vues sont restreintes par les habitations du centre-ville.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la maison de bois à l'est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.4. ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE CULTUREL



Vue depuis l'Église Saint-Sylvain à l'est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Vue depuis la porte de Champagne à l'est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

POINTS DE VUE N°1 : VISIBILITÉS DEPUIS LES MONUMENTS DU CENTRE DE LEVROUX

PÉRIMÈTRE PROCHE : MOINS DE 5 KM

SYNTHÈSE DES IMPACTS :

Tous les monuments du centre-ville présentent des vues fermées depuis leurs pieds.

Il n'est donc pas possible de voir les éoliennes du parc de Saint-Martin-de-Lamps depuis le pied de ces monuments historiques.

Les monuments historiques du centre-ville de Levroux ne poseront pas de problème de visibilité sur le parc de Saint-Martin-de-Lamp.



2. Impact paysager du projet

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°2 : Vestiges du Château

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 4 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 172 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis le pied des vestiges du château.

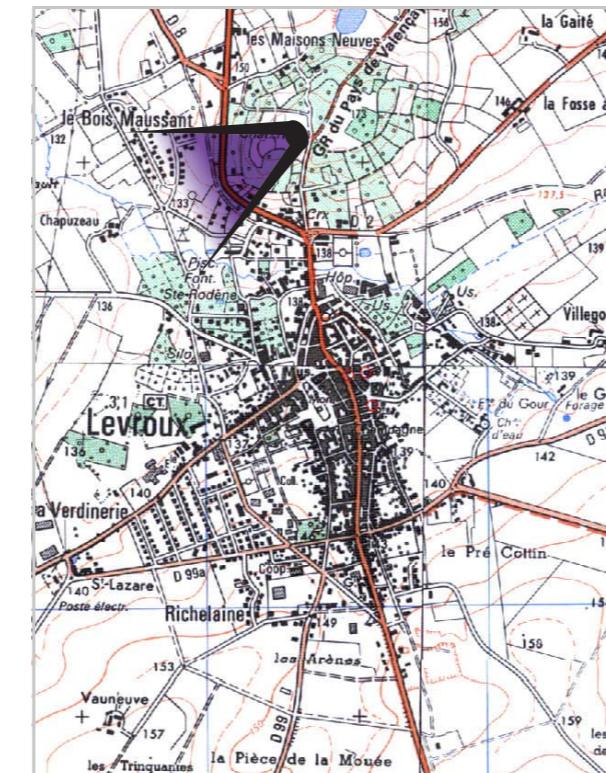
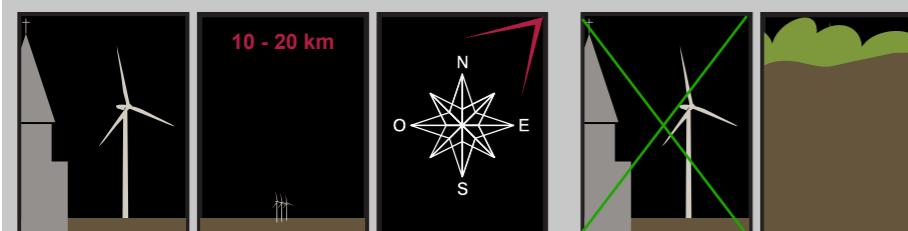
Type de perception :

La vue est dégagée en direction de Levroux avec une belle perception sur l'église Saint-Sylvain. La vue est fermée sur la gauche à cause des boisements.

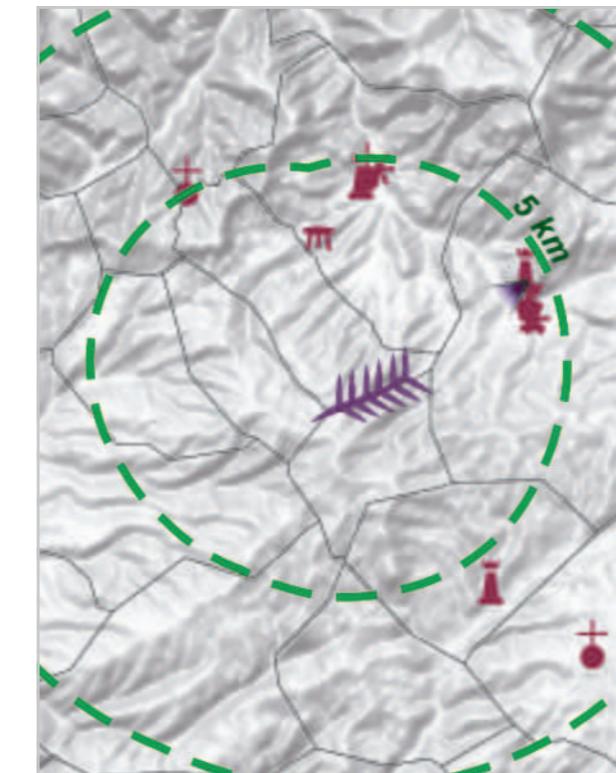
Synthèse des impacts :

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible depuis ce point de vue, il est entièrement masqué par les boisements. Les éoliennes du projet n'entreront donc pas en visibilité depuis les vestiges du château, ni en covisibilité avec l'église depuis ce point de vue.

La visibilité sur le projet ne sera pas possible depuis le pied du château. Le projet n'entrera pas en covisibilité avec l'église de Levroux depuis ce point de vue.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



2. Impact paysager du projet

Points de vue n°3 : Étude de la covisibilité avec l'Église de Levroux depuis la D926

Périmètre proche et semi-éloigné : 0 à 10 km

Localisation : Communes de Levroux et de Bretagne

Distance au projet : 4.8 km, 6.9 km et 10.3 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 145 m, 169 m et 157 m

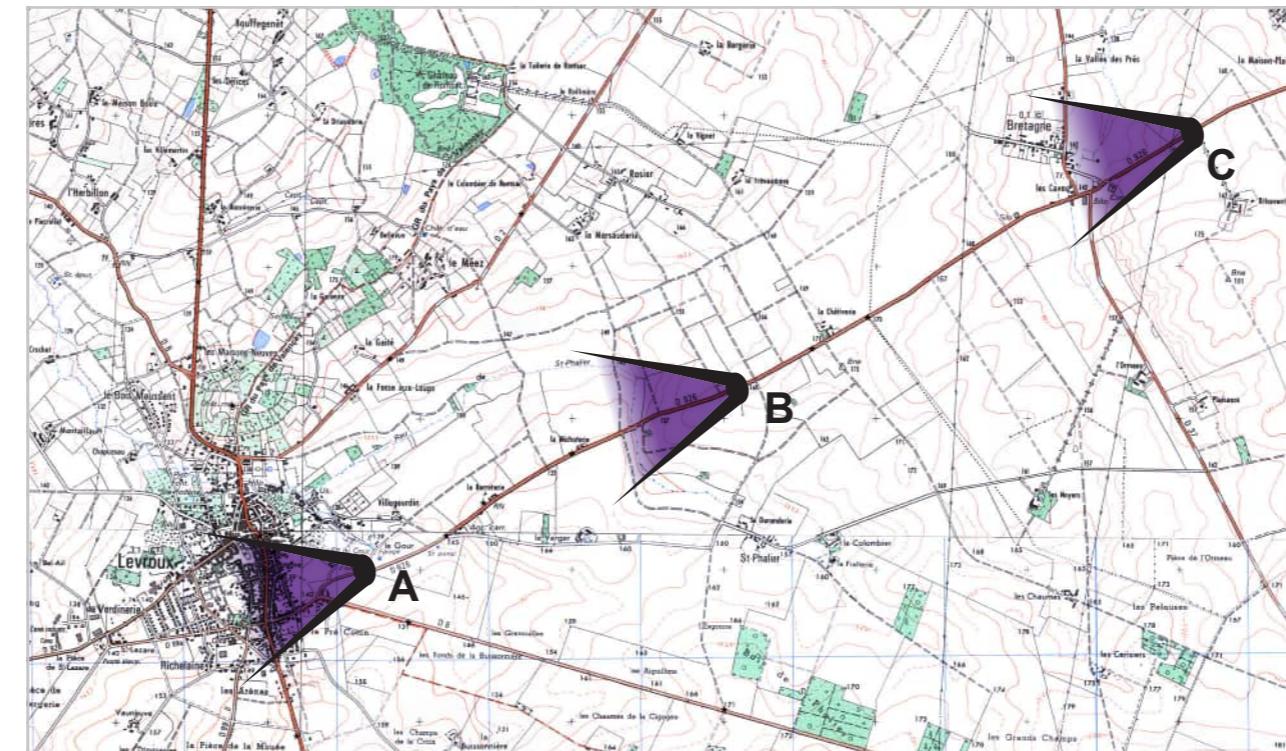
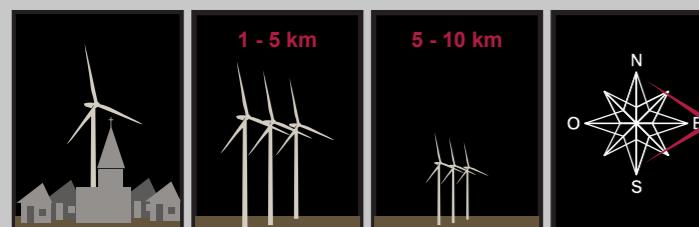
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

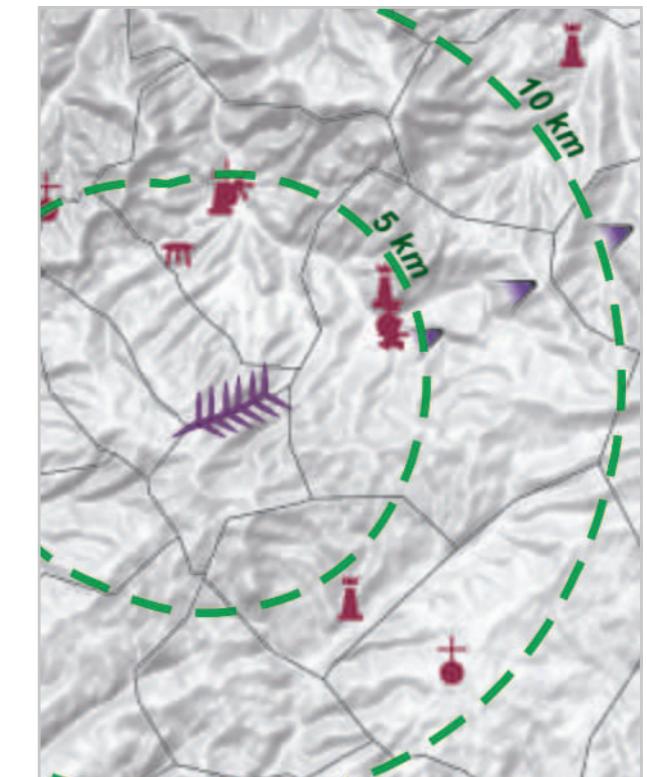
L'église de Levroux est visible depuis la départementale D926. Ces vues étant emblématiques, il est nécessaire d'étudier les covisibilité possibles avec le projet

Type de perception :

Pour les trois vues, les perceptions sont larges et dégagées. Les vues A et B présentent une belle perception sur Levroux et son église. Le relief est léger, les boisements accentuent l'impression de vallonnement autour de Levroux. Sur la vue C, Levroux n'est pas visible.



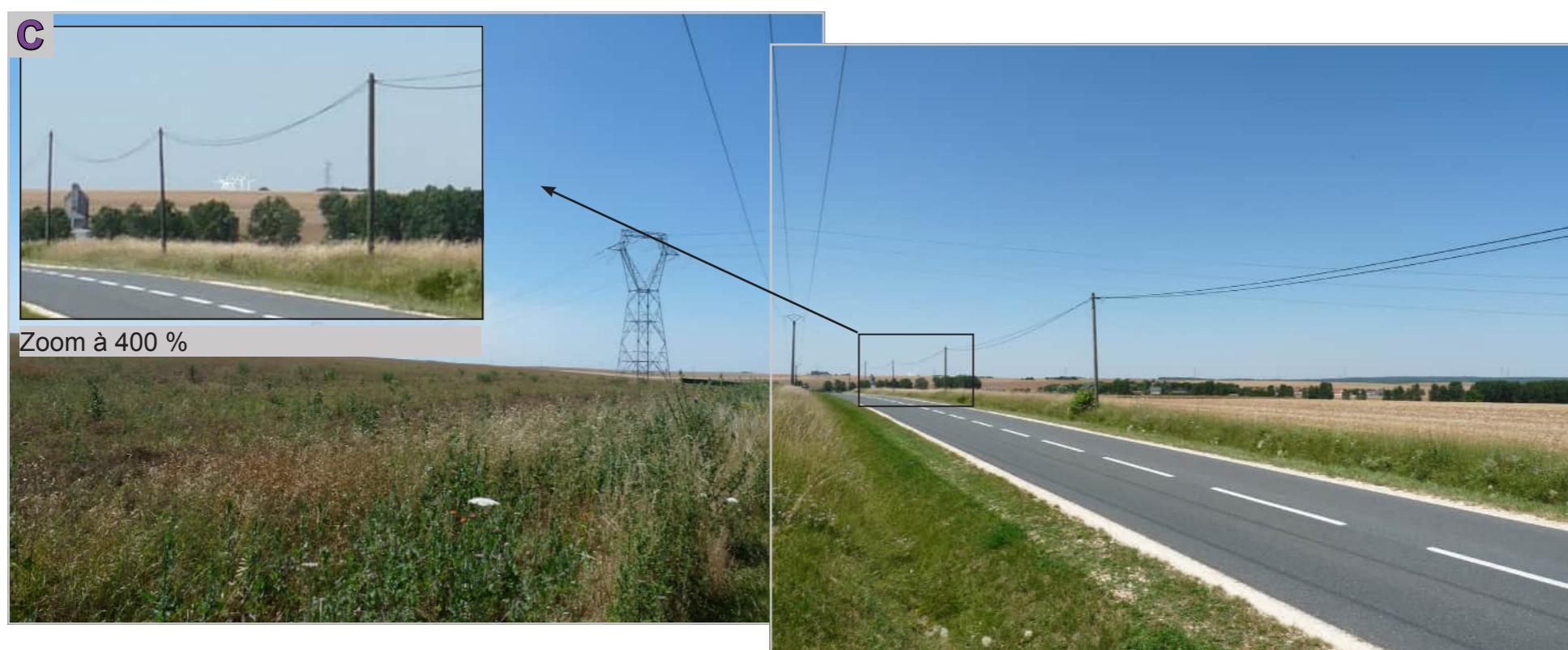
Localisation des prises de vue (Source : IGN Scan25)



2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel



Vue B, l'église apparaît dans le creux du vallonnement, à droite de la route. Photos de F = 4.8 mm



Vue C, la ville de Levroux n'est plus visible, la vue est impactée par la ligne électrique. Photos de F = 4.8 mm

Points de vue n°3 : Étude de la covisibilité avec l'Église de Levroux depuis la D926

Périmètre proche et semi-éloigné : 0 à 10 km

Synthèse des impacts :

On constate que sur les vues depuis la D926 où Levroux est visible (A et B) le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaîtra en covisibilité indirecte.

Sur la vue A, le parc apparaît au dessus du village de Levroux, à gauche de la Collégiale. Cette vue est déjà impactée par le château d'eau qui a une hauteur perçue plus grande que celle du parc. L'église de Levroux apparaît au spectateur dans un second temps sur la droite. Bien que les éoliennes du projet soient visibles, elles n'impacteront donc pas directement la vue sur la collégiale de Levroux.

Depuis le point de vue B, la Collégiale apparaît à droite de la route et représente un point d'appel important. Le projet de Saint-Martin-de-Lamps entre en covisibilité indirecte à gauche de l'église. L'organisation du parc permet une bonne lisibilité du projet.

Depuis le dernier point de vue, la ville de Levroux n'est plus visible. Le parc apparaît de manière ponctuelle derrière le vallonnement.

La covisibilité entre le projet et l'église de Levroux existera depuis la D926 mais elle est atténuee par le château d'eau et par une implantation réfléchie.



2. Impact paysager du projet

Points de vue n°4 : Étude de la covisibilité avec l'Église de Levroux depuis la D8

Périmètre proche et semi-éloigné : 0 à 10 km

Localisation : Communes de Levroux et de Brion

Distance au projet : 4.4 km, 6.4 km et 9 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 151 m, 172 m et 190 m

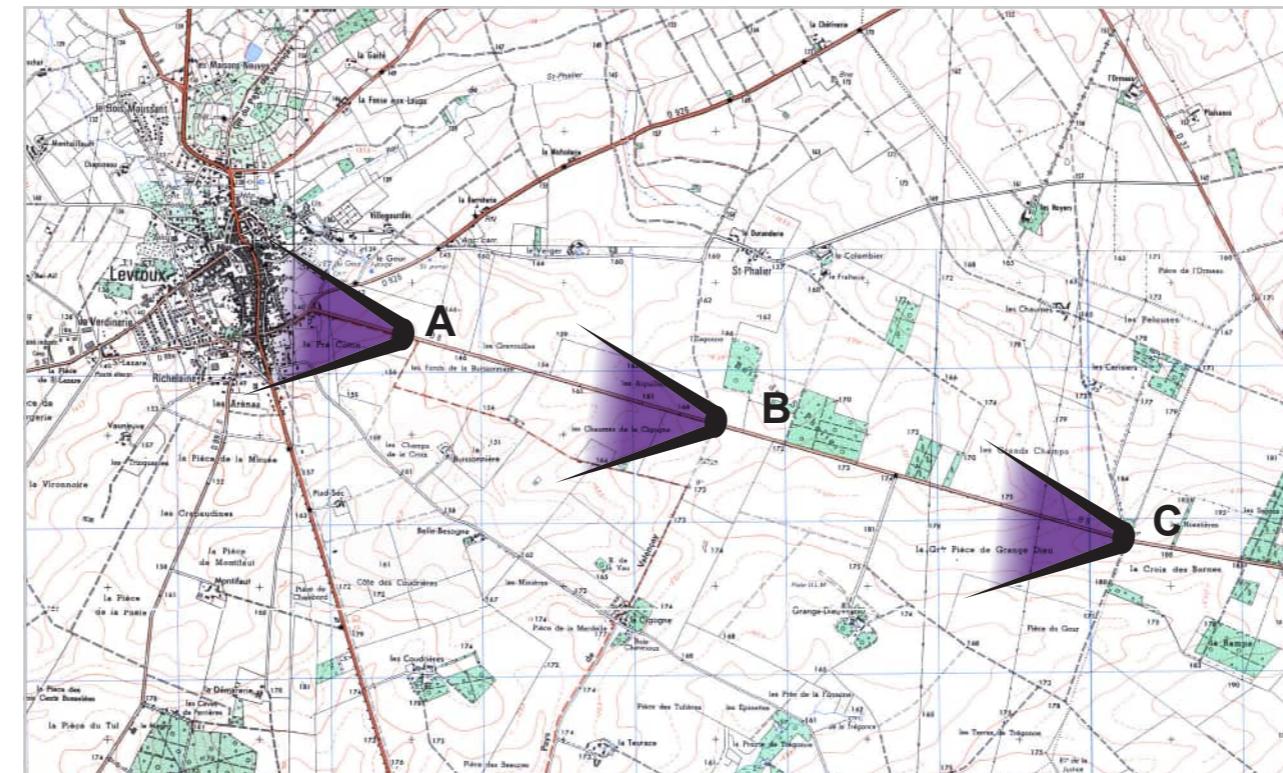
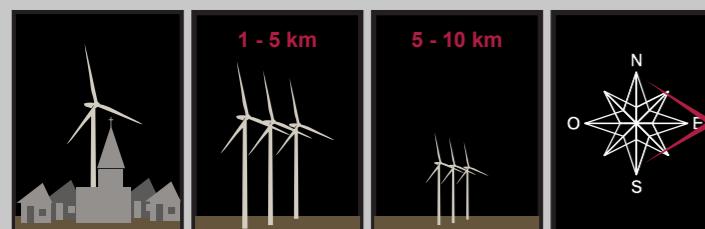
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

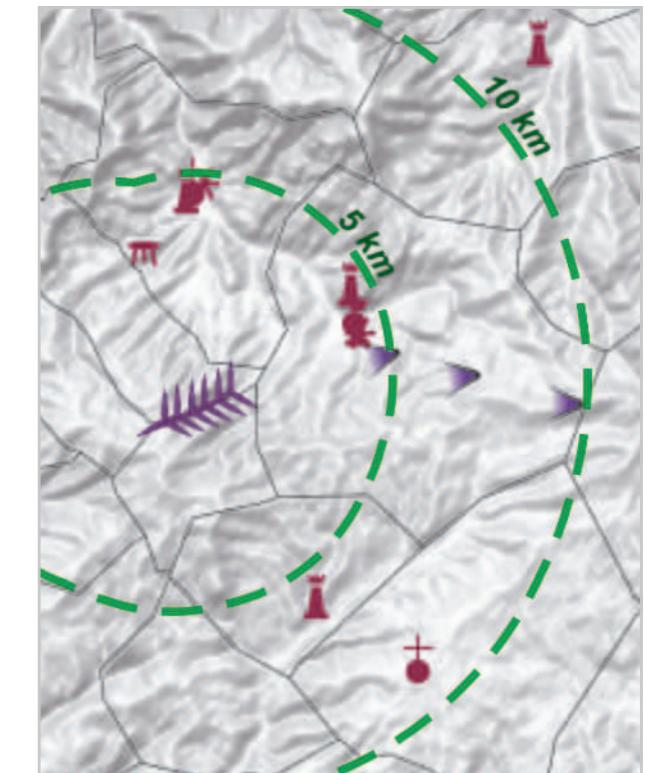
L'église de Levroux peut être visible depuis la départementale D8. Ces vues étant emblématiques, il est nécessaire d'étudier les covisibilités possibles avec le projet

Type de perception :

Les vues sont dégagées et larges. La perception est lointaine. Sur les 2 premiers points de vue, l'église de Levroux est visible mais ensuite elle disparaît dans le vallonnement.



Localisation des prises de vue (Source : IGN Scan25)



2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel



Vue B, l'église apparaît à droite de la route, à côté du château d'eau. Photos de F = 4.8 mm



Vue C, la ville de Levroux n'est plus visible. Photos de F = 4.8 mm

Points de vue n°4 : Étude de la covisibilité avec l'Église de Levroux depuis la D926

Périmètre proche et semi-éloigné : 0 à 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis la départementale 8, quand l'église de Levroux est visible, le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaîtra en covisibilité indirecte.

On constate sur les vues A et B que le parc n'apparaît pas dans le même cône de vue que la Collégiale de Levroux. En effet celle-ci apparaît à droite de la route alors que le parc est visible beaucoup plus sur la gauche du panorama. La visibilité du parc n'entraînera donc pas une modification profonde de la vue sur la Collégiale. A noter que cette vue est déjà impactée par le château d'eau qui a tendance à surplomber l'église.

Sur la vue C, l'église de Levroux n'est plus visible, elle a disparu dans le vallonnement. Il n'y a donc plus de covisibilité possible.

Une covisibilité indirecte existe depuis la D8 entre la Collégiale et le projet. Néanmoins, ces deux éléments n'apparaissent pas dans le même cône de vue, l'impact est donc réduit.



2. Impact paysager du projet

Points de vue n°5 : Étude de la covisibilité avec l'Église de Levroux depuis la D956

Périmètre proche et semi-éloigné : 0 à 10 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 4.3 km, 3.7 km et 6 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 144 m, 162 m et 164 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

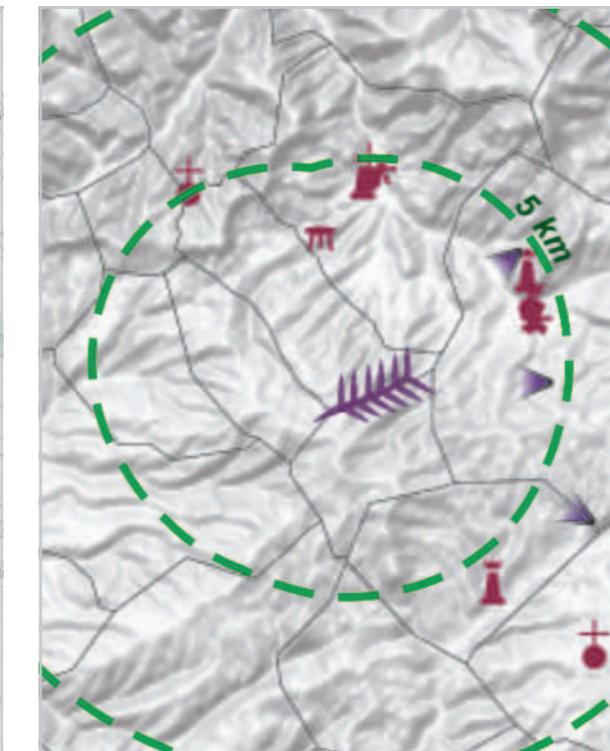
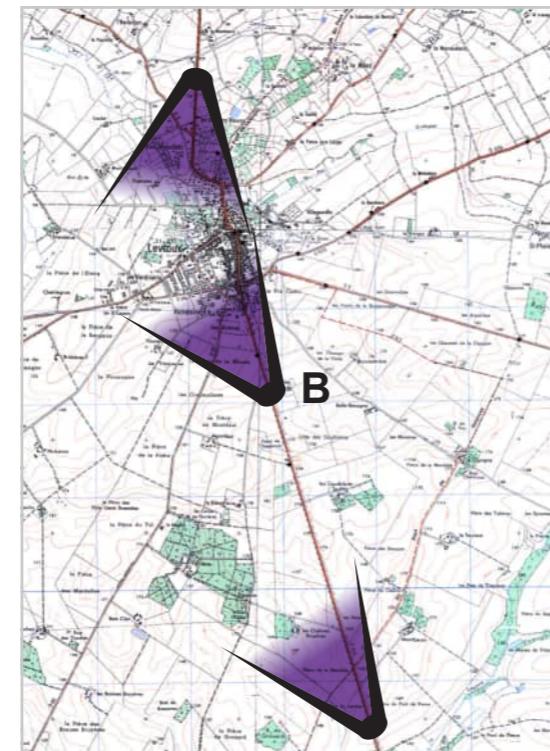
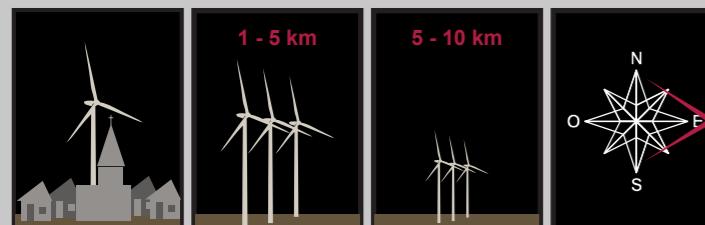
Intérêt du site :

L'église de Levroux peut être visible depuis la départementale D956, il est donc nécessaire d'étudier les covisibilités possibles depuis cette route.

Type de perception :

Au nord de Levroux, sur la D956 (vue A) la vue est filtrée par de nombreux boisements. La Collégiale n'est pas visible.

Au sud (vue B et C) les vues sont plus larges, la route est longée par un alignement d'arbres qui réduit la visibilité sur la gauche. L'église de Levroux apparaît ponctuellement mais disparaît rapidement à cause du relief.

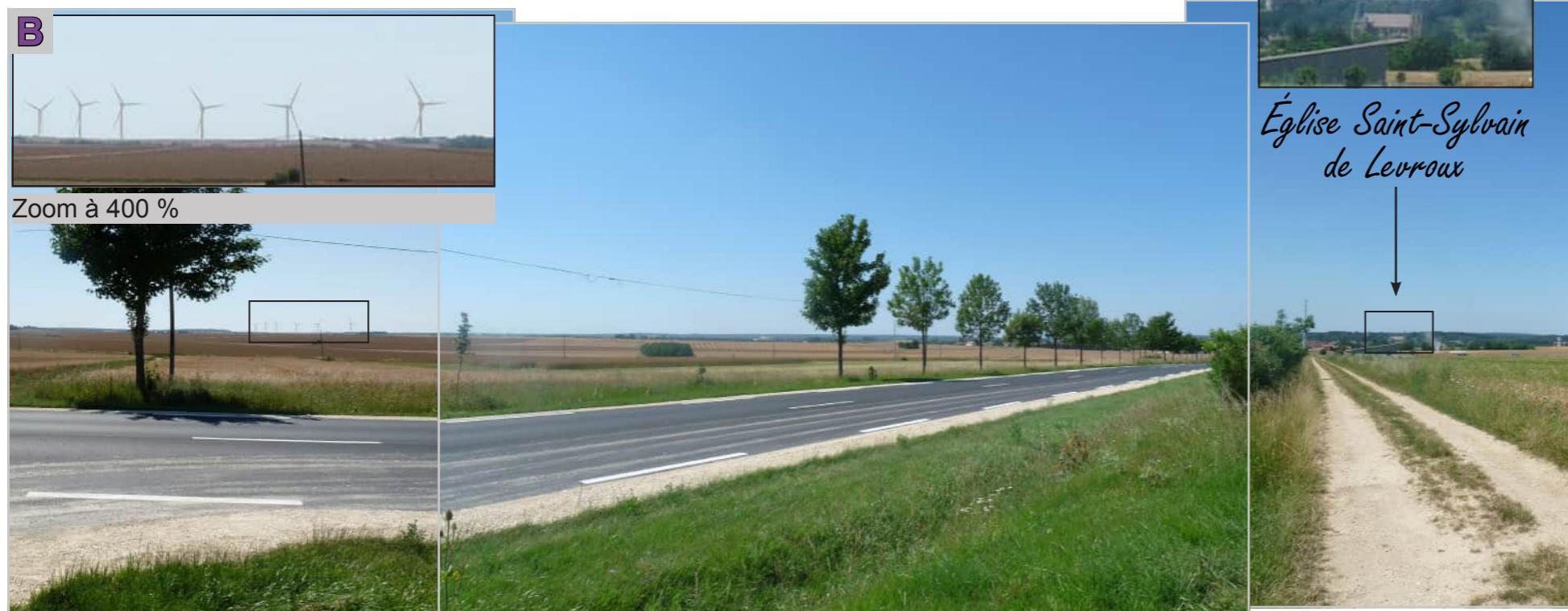


Localisation des prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue A, au nord de Levroux, la Collégiale n'est pas visible. Photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel



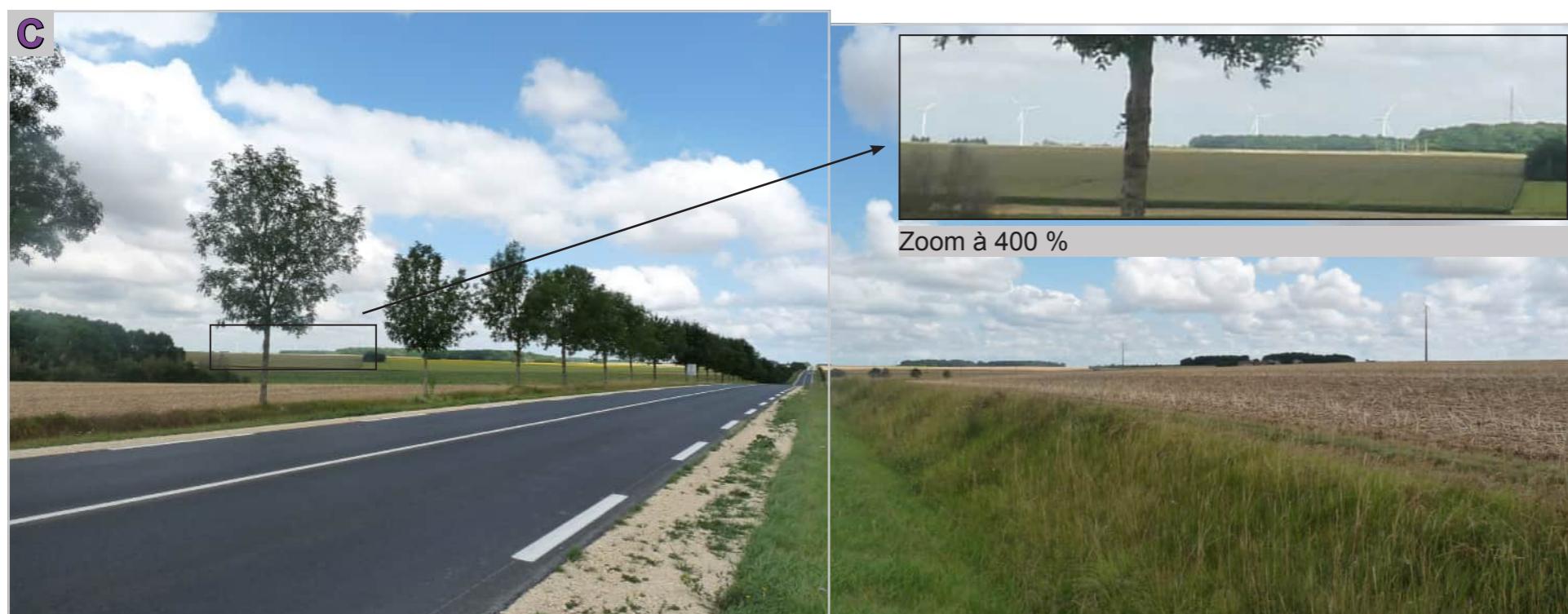
Points de vue n°5 : Étude de la covisibilité avec l'Église de Levroux depuis la D926

Périmètre proche et semi-éloigné : 0 à 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis les vues A et C, la Collégiale de Levroux n'est pas visible, il n'y a donc pas de risque de covisibilité entre le projet et cette église.

Depuis le point de vue B, la Collégiale apparaît sur la droite de la route, nichée au cœur du vallonnement. Le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaît sur la gauche de la route, dans un cône de vue bien différent. La covisibilité sera donc indirecte et non impactante sur la vue de l'église de Levroux.



Lorsque la Collégiale est visible, une covisibilité indirecte existe avec le projet de Saint-Martin-de-Lamps. Néanmoins, la perception de l'église n'en est pas impactée.



Vue C, plus au sud, la ville de Levroux n'est plus visible. Photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°6 : Dolmen - Moulins-sur-Céphons

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 4.1 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 139 m

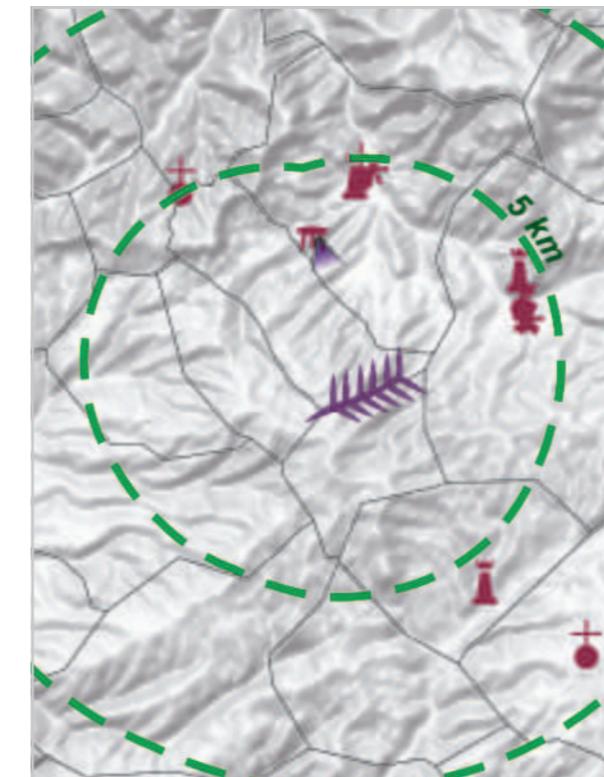
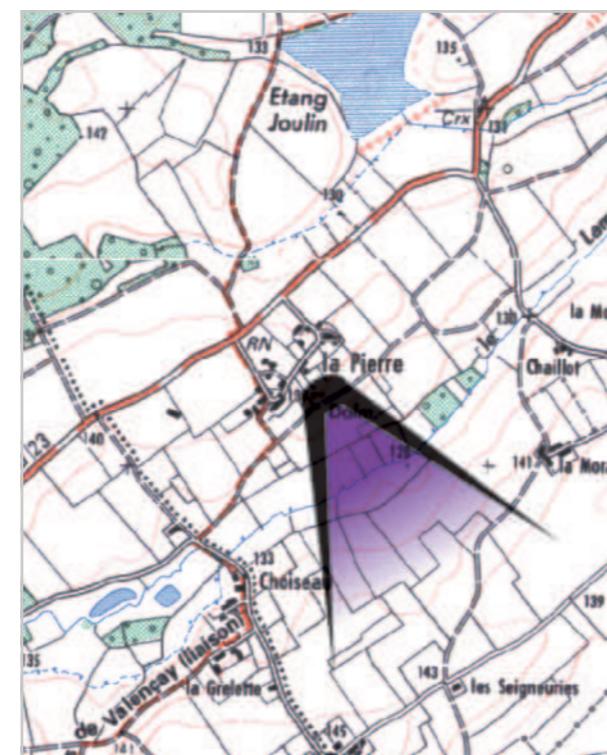
Focale des photos utilisées : 4.6 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

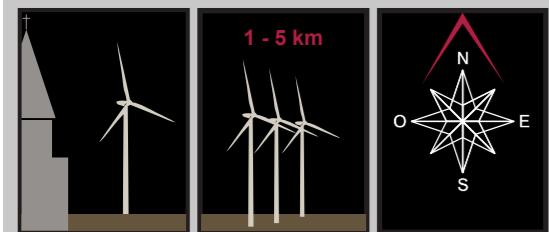
Vue depuis le dolmen.

Type de perception :

La vue est dégagée mais filtrée par quelques boisements.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis le dolmen à 4.1 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.6 mm

B



Vue depuis le dolmen à 4.1 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.6$ mm

C



Photomontages et photographies réalisés depuis le dolmen à 4.1 km au nord de la 1ère éolienne. Photos de $F = 4.6$ mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°6 : Dolmen - Moulins-sur-Céphons

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Depuis le dolmen de Moulins-sur-Céphons, les éoliennes du parc de Saint-Martin-de-Lamps seront visibles mais en partie masquées par la ripisylve. En hiver il sera possible d'apercevoir les éoliennes à travers les arbres. En été seules 2 éoliennes seront bien visibles de part et d'autre de la ripisylve, avec une partie de leur mât masqué.

Ce dolmen n'étant pas un monument historique majeur, il est rarement sujet à des visites régulières de touristes. La visibilité sur le parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps aura donc peu d'impact.



Zoom à 200% sur le photomontage

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps sera visible depuis le dolmen de Moulins-sur-Céphons.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°7 : Covisibilité avec le Dolmen - Moulins-sur-Céphons

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 4.1 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 141 m

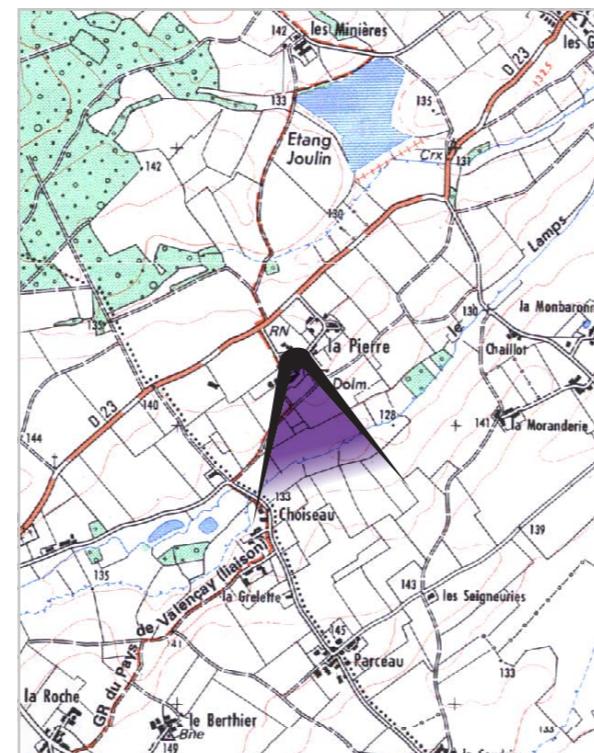
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

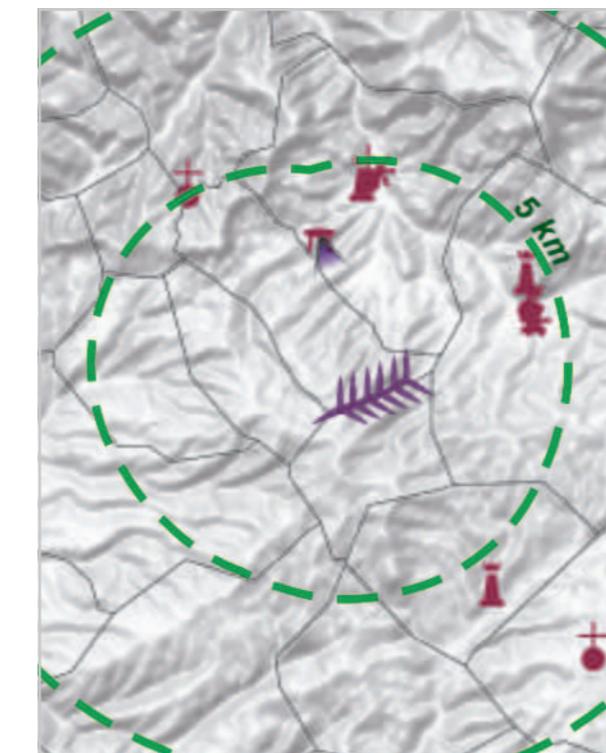
Vue au nord du dolmen, le dolmen est visible

Type de perception :

La vue est dégagée mais filtrée par quelques boisements



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue en direction du dolmen à 4.1 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8$ mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel



Vue depuis le dolmen à 4.1 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Photomontages et photographies réalisés depuis le dolmen à 4.1 km au nord de la 1ère éolienne. Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°7 : Covisibilité avec le Dolmen - Moulins-sur-Céphons

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts :

Au nord-est du dolmen, les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps seront visibles sous la forme d'une ligne régulière.

Le parc ne s'impose pas, les boisements qui filtrent la vue sont plus haut que les éoliennes et une partie du mât est masquée par le relief.

Le dolmen de Moulins-sur-Céphons n'étant pas un monument touristique majeur, la covisibilité entre celui-ci et le parc aura peu d'incidence.



Zoom à 200% sur le photomontage

La covisibilité entre le dolmen et le projet de Saint-Martin-de-Lamps existe, elle n'aura que peu d'incidence vu le peu d'attrait touristique de ce monument.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°8 : Motte Féodale - Moulins-sur-Céphons

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 5.1 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 131 m

Focale des photos utilisées : 4.6 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis la Motte féodale.

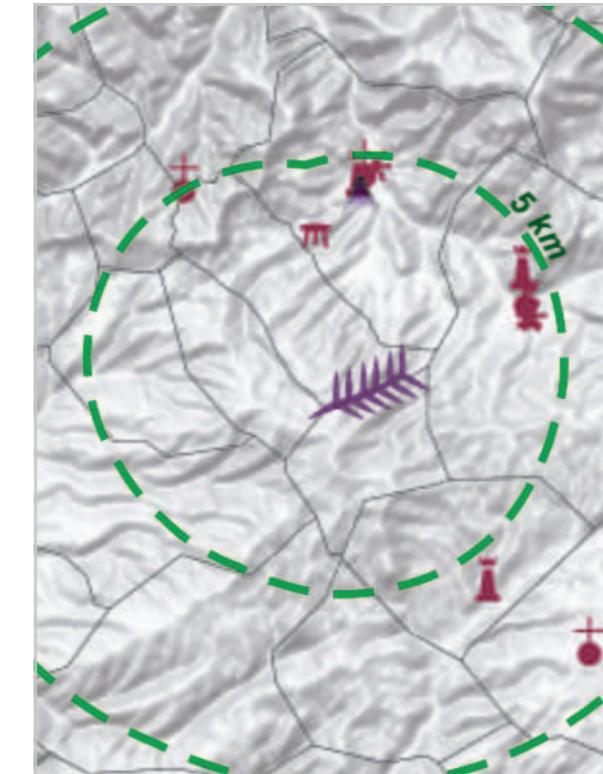
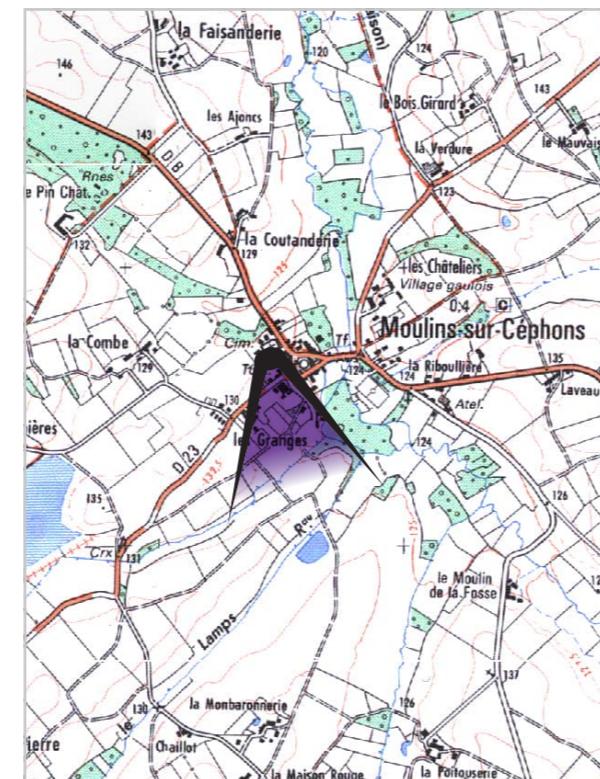
Type de perception :

La vue est fermée par les habitations.

Synthèse des impacts :

La visibilité du parc de Saint-Martin-de-Lamps depuis la Motte Féodale de Moulins-sur-Céphons ne sera pas possible en raison de la position de ce monument en centre bourg.

Depuis la motte féodale de Moulins-sur-Céphons, le parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la motte féodale à 5.1 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.6 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°9 : Église - Moulins-sur-Céphons
Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons
Distance au projet : 5.1 km
Orientation / Projet : N
Altitude : 128 m
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis l'église de Moulins-sur-Céphons.

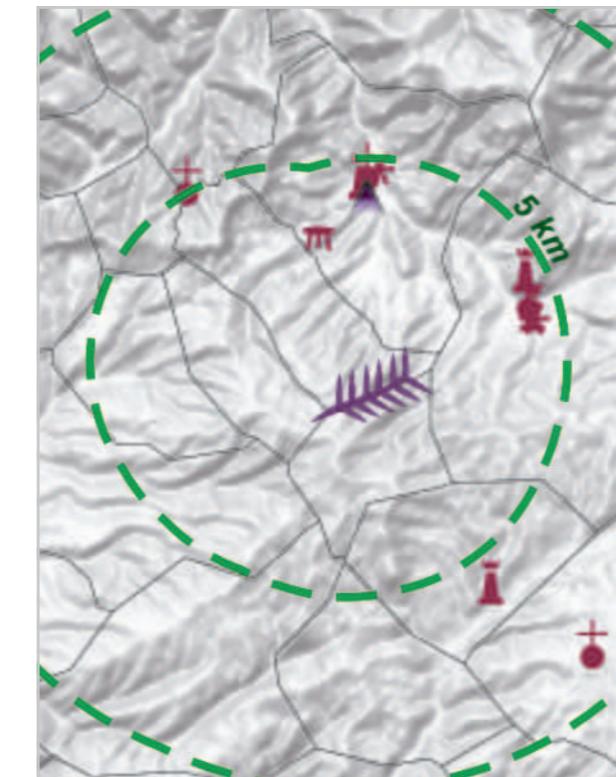
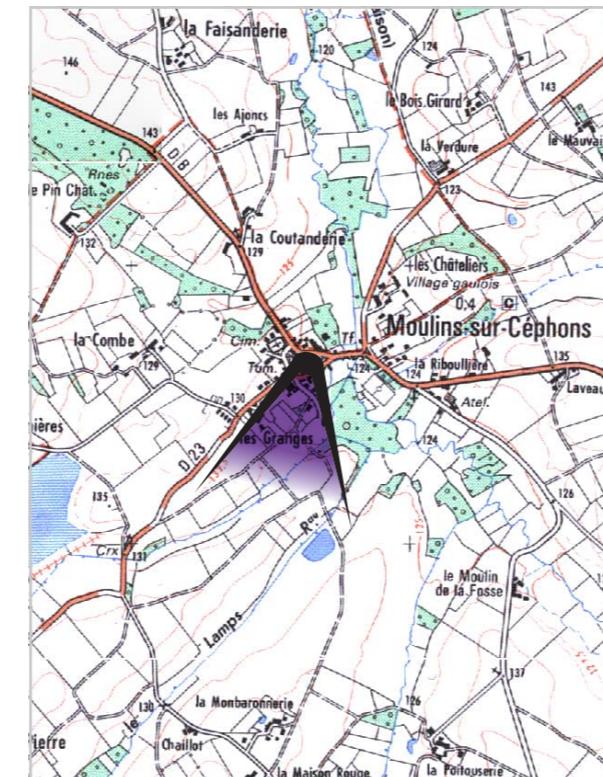
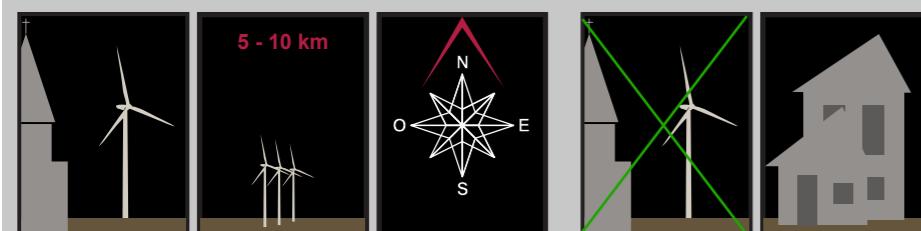
Type de perception :

La vue est fermée par les habitations

Synthèse des impacts :

La visibilité du parc de Saint-Martin-de-Lamps depuis l'église de Moulins-sur-Céphons ne sera pas possible en raison de la position de ce monument en centre bourg.

Depuis le pied de l'église de Moulins-sur-Céphons, le parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis le pied de l'église à 5.1 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°10 : Covisibilité avec les monuments du centre de Moulins-sur-Céphons

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 5.5 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 129 m

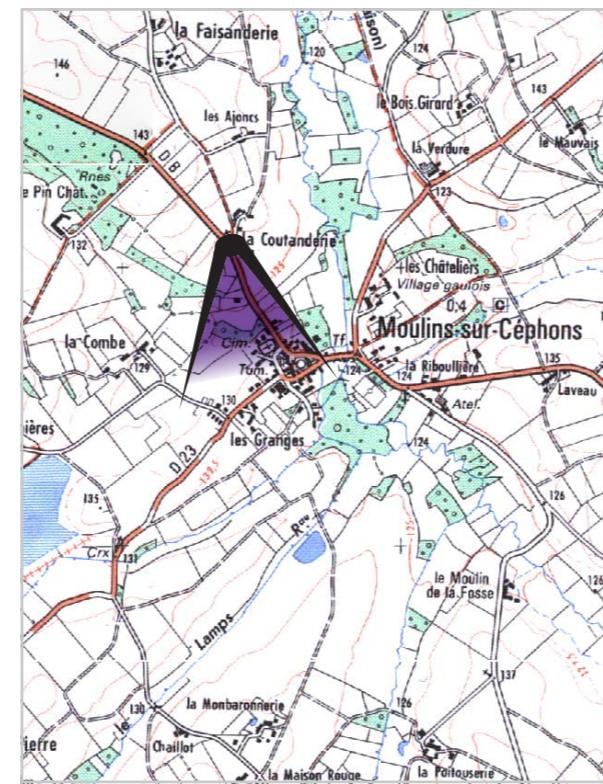
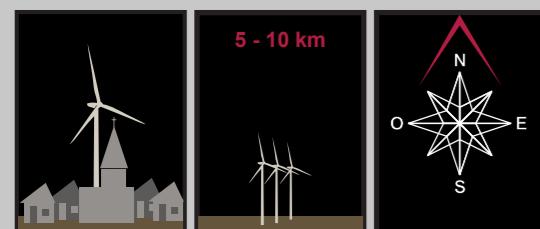
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

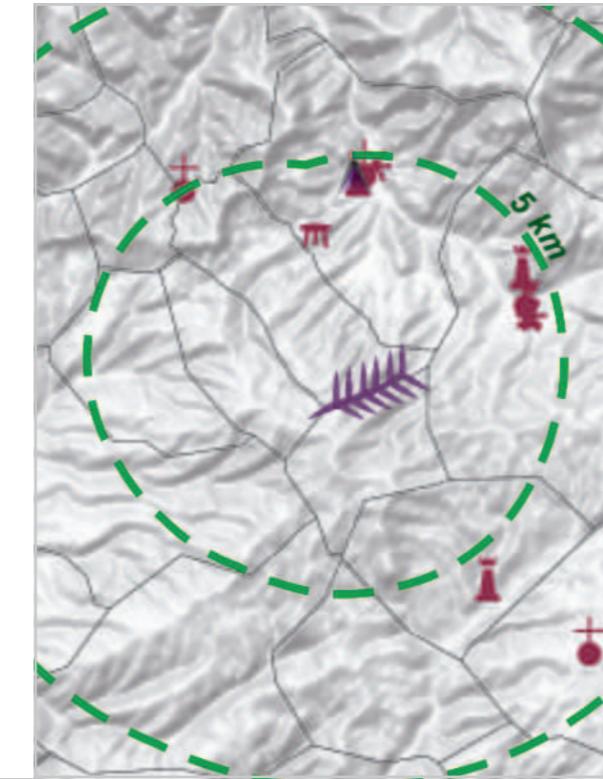
Vue sur le village de Moulins-sur-Céphons, l'église est visible.

Type de perception :

Les boisements ne permettent pas de vues lointaines. L'église est à peine visible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue sur l'église depuis la D8 à 5.5 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°10 : Covisibilité avec les monuments du centre de Moulins-sur-Céphons

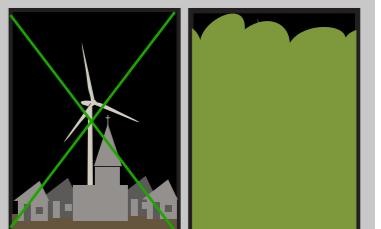
Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne seront pas visibles. Il n'y a donc pas de risques de covisibilité entre les monuments de Moulins-sur-Céphons (église et Motte féodale) et le parc de Saint-Martin-de-Lamps.



Le parc de Saint-Martin-de-Lamps n'entre pas en covisibilité avec les monuments de Moulins-sur-Céphons.



2. Impact paysager du projet

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°11 : Visibilité depuis le camp préhistorique de Moulins-sur-Céphons

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 5.3 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 125 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

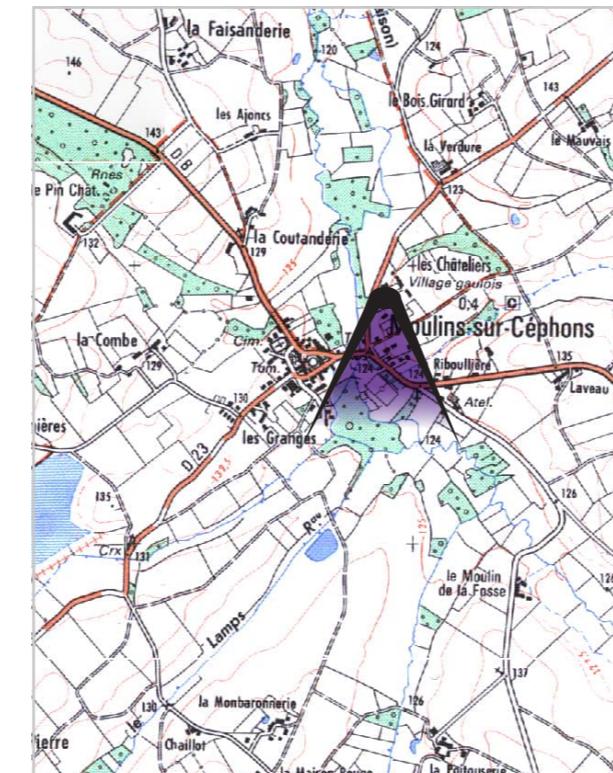
Vue depuis le camp préhistorique de Moulins-sur-Céphons.

Type de perception :

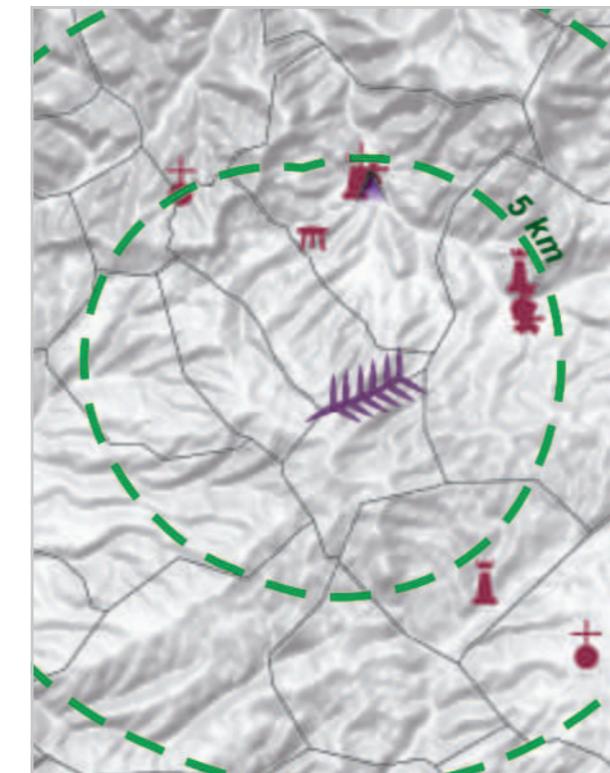
La vue est fermée par les bâtiments.

Synthèse des impacts :

La visibilité du parc de Saint-Martin-de-Lamps depuis le camp préhistorique ne sera pas possible en raison de la position de ce monument en centre bourg.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis le camp préhistorique à 5.3 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°12 : le Château de Villegongis

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Vineuil

Distance au projet : 5.5 km

Orientation / Projet : SE

Altitude : 158 m

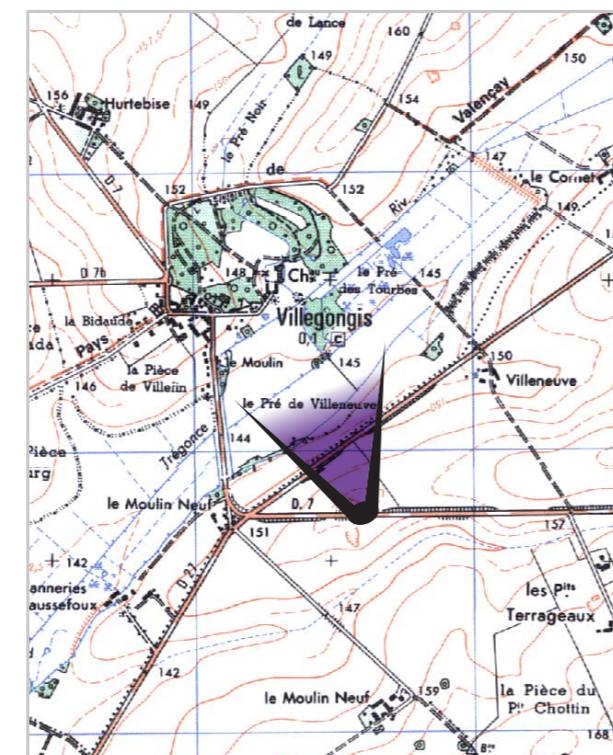
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

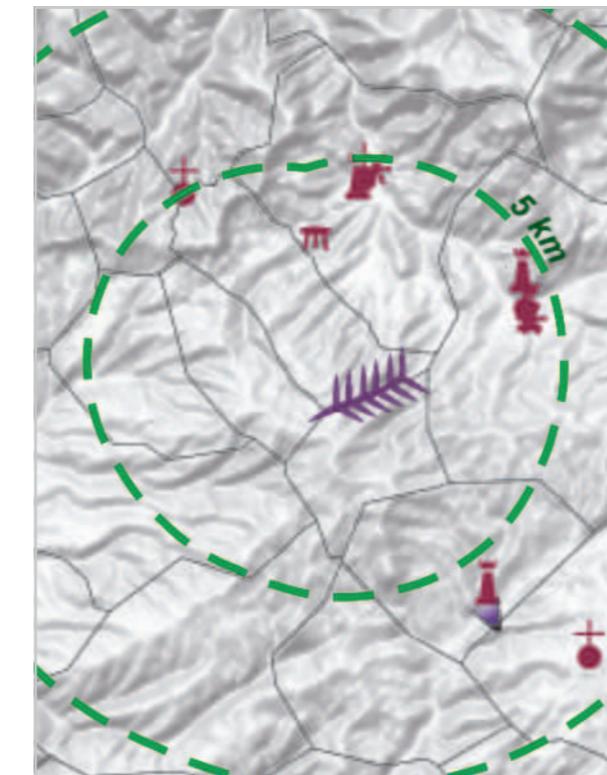
Vue depuis le sud de Villegongis et son château.

Type de perception :

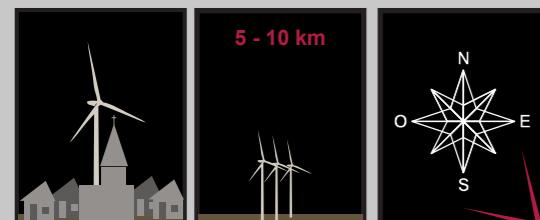
Le paysage est assez dégagé mais quelques boisements, notamment ceux autour du château, filtrent les vues.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue sur le château à 5.5 km au sud-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm



2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel



Vue sur le château à 5.5 km au sud-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

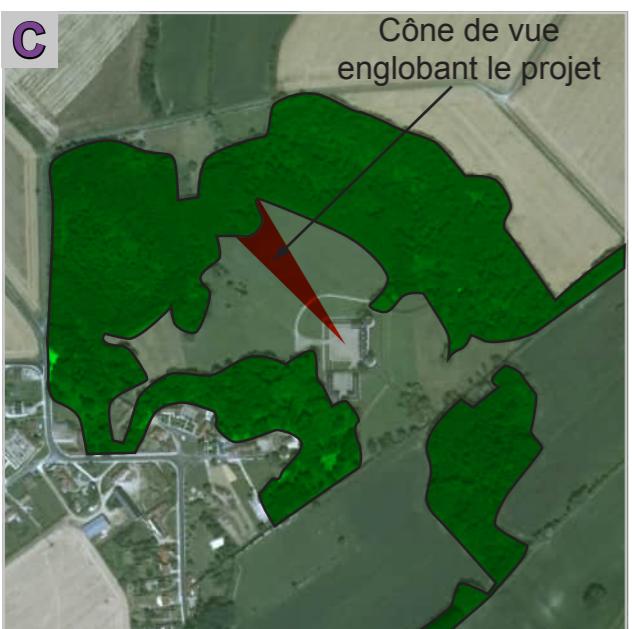
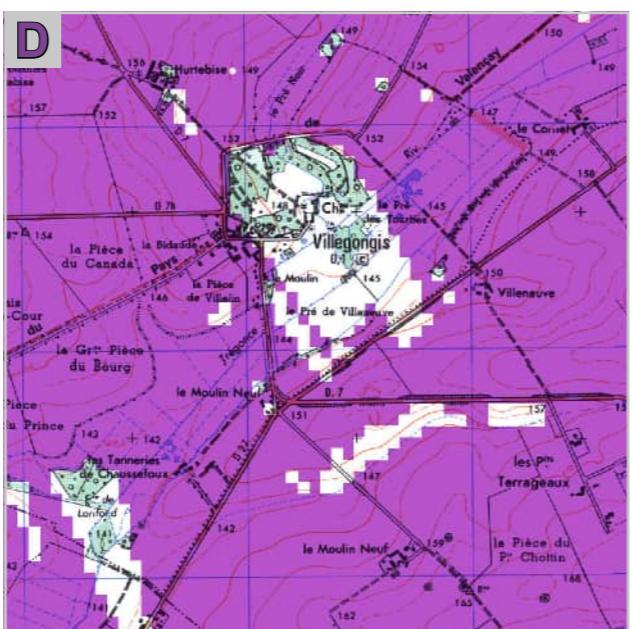


Photo aérienne du château et zone de visibilité du projet autour du château (source : Google Earth, IGN Scan 25)



Point de vue n°12 : le Château de Villegongis

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

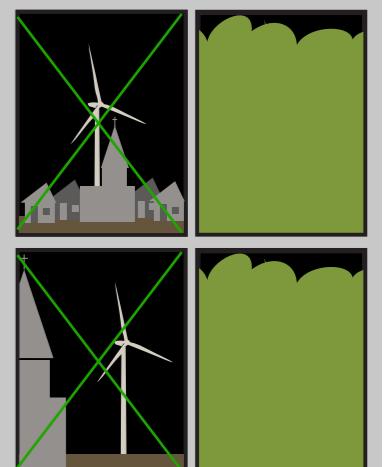
Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du parc de Saint-Martin-de-Lamps sont en grande partie masquées par les boisements entourant le château de Villegongis.

Même en hiver, seules quelques bouts de pâles apparaîtront au dessus des boisements mais devraient être très peu visibles.

Au niveau de la visibilité, sur la photo aérienne du château de Villegongis, on constate que ce dernier est entouré de bois, les vues depuis le pied de cet édifice seront donc fermées. De plus, l'étude de visibilité du projet nous montre également que les éoliennes ne seront pas visibles depuis le château de Villegongis.

Le parc de Saint-Martin-de-Lamps entre en covisibilité avec le château de Villegongis mais de manière très partielle. Les éoliennes sont à peine visibles.



Le parc de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible depuis le pied du château de Villegongis.

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°13 : Ancienne abbaye du Landais - Frédille

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Frédille

Distance au projet : 6.4 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 146 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

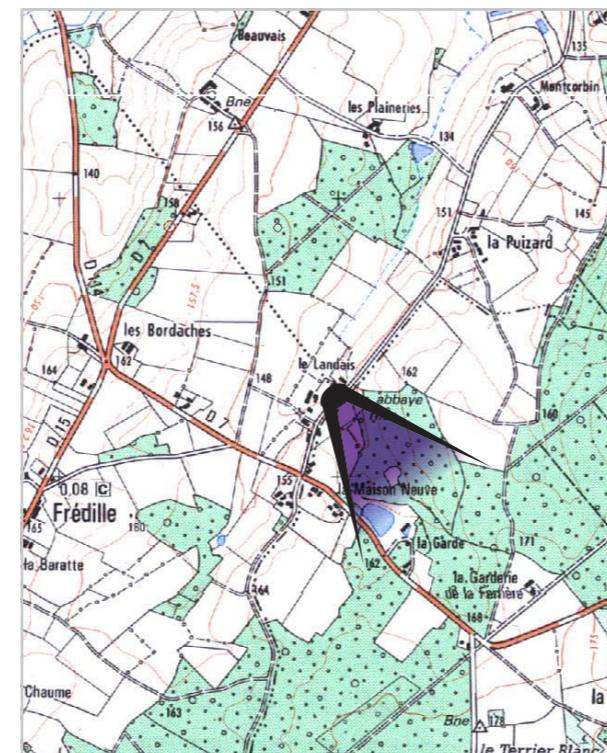
Vue depuis le pied de l'abbaye.

Type de perception :

La vue est fermée par les boisements.

Synthèse des impacts :

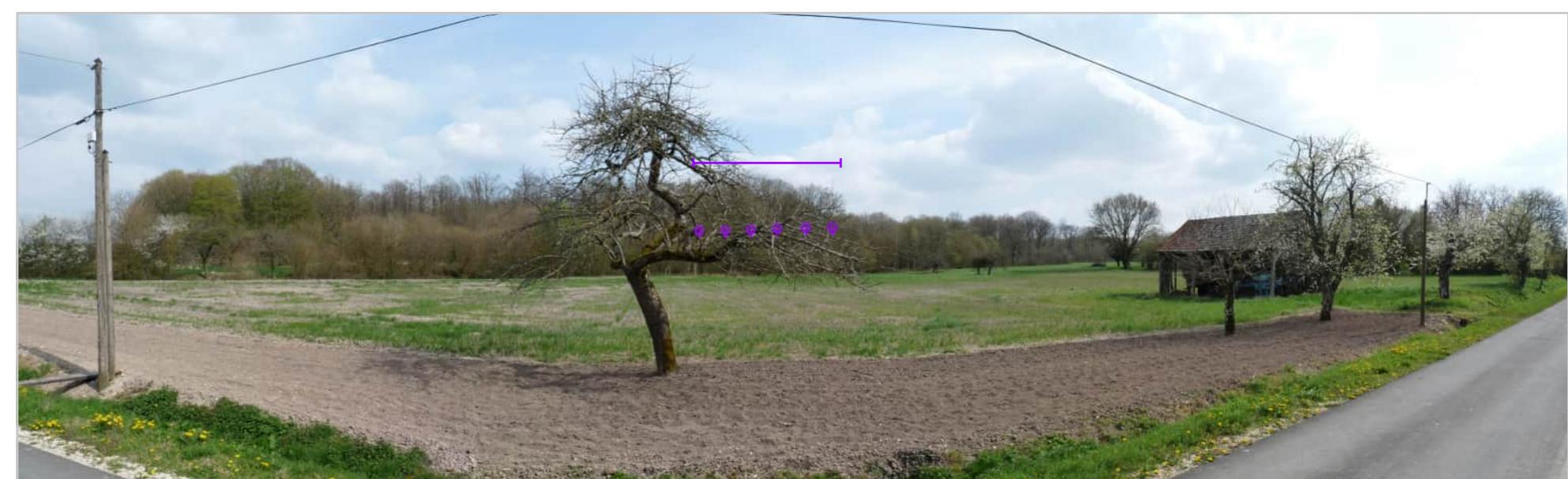
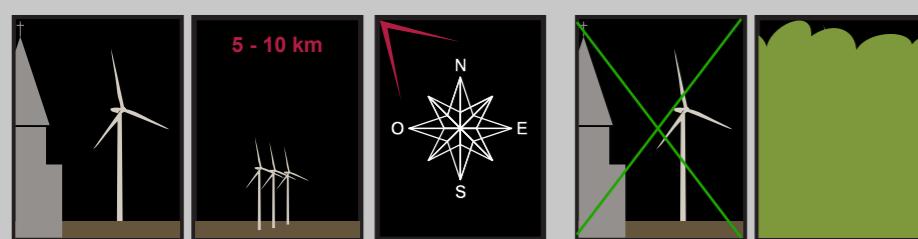
La visibilité du parc de Saint-Martin-de-Lamps depuis le pied de l'abbaye du Landais ne sera pas possible car les massifs boisés masquent entièrement le parc.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Depuis le pied de l'abbaye du Landais, le parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible.



Vue depuis l'abbaye à 6.4 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point devu en°14: Covisibilité avec l'ancienne abbaye du Landais - Frédille

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Frédille

Distance au projet : 7.2 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 158 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue en direction de l'Abbaye du Landais.

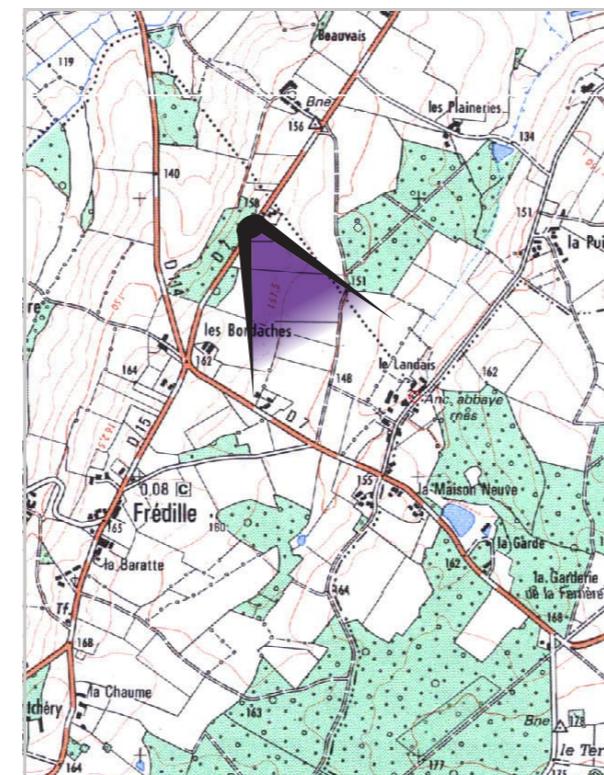
Type de perception :

L'abbaye est à peine visible, la vue est large mais limitée par les boisements et le relief.

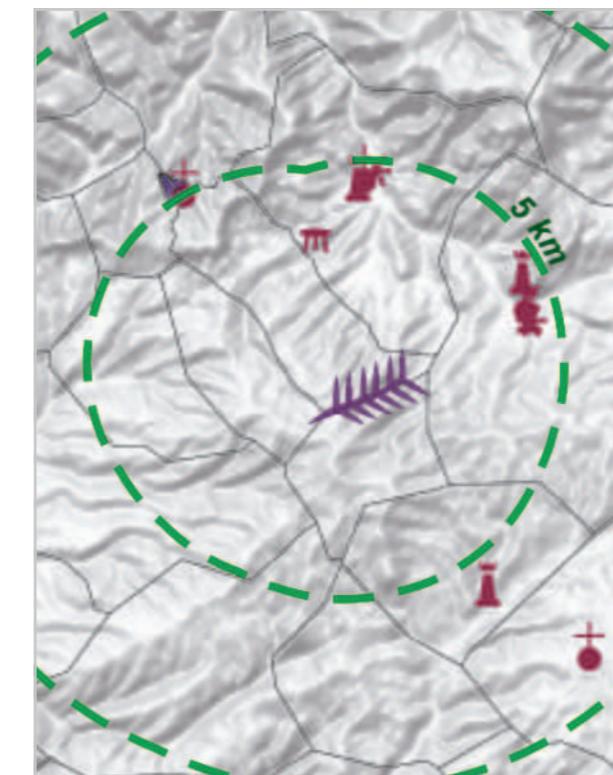
Synthèse des impacts :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne seront pas visibles à cause du relief et des boisements. Il n'y a donc pas de risques de covisibilité entre l'abbaye et le projet éolien.

Le parc n'est pas visible depuis ce point de vue, la covisibilité entre le projet et l'abbaye n'est donc pas possible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D7 à 7.2 km au nord-ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°15 : Château d'Argy

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune d'Argy

Distance au projet : 8.6 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 121 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis le pied du château d'Argy.

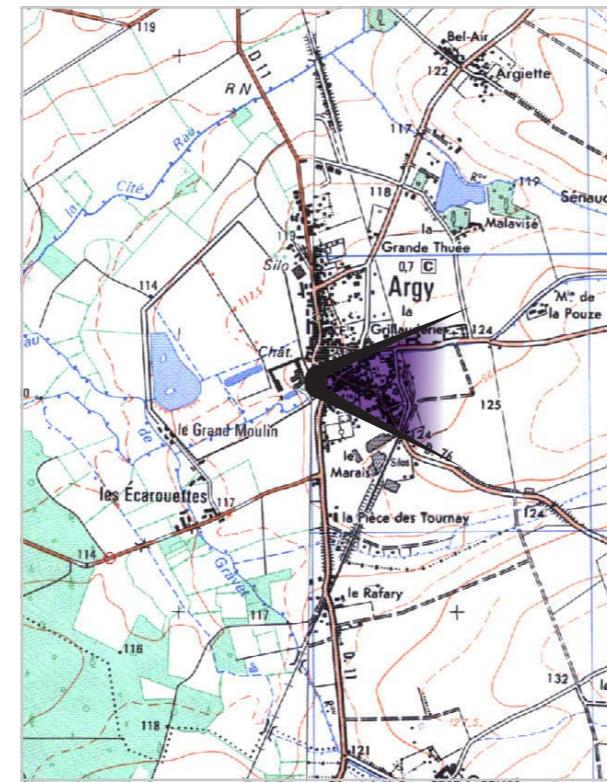
Type de perception :

La vue est limitée par le bâti et les arbres.

Synthèse des impacts :

La visibilité du parc de Saint-Martin-de-Lamps depuis le pied du château ne sera pas possible car les arbres et le bâti masquent entièrement la vue.

Depuis le pied du château, le parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis le château d'Argy à 8.6 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°16 : Covisibilité avec le Château d'Argy
Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 kmm

Localisation : Commune d'Argy

Distance au projet : 9.5 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 114 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

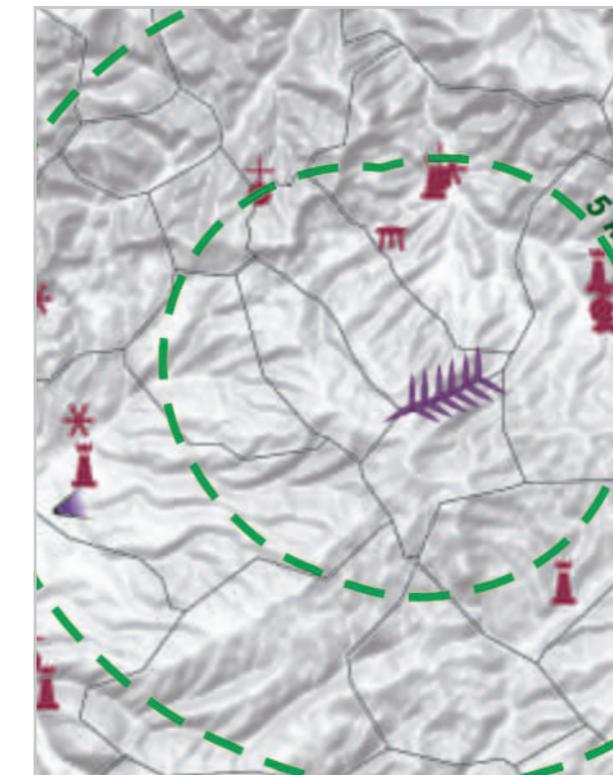
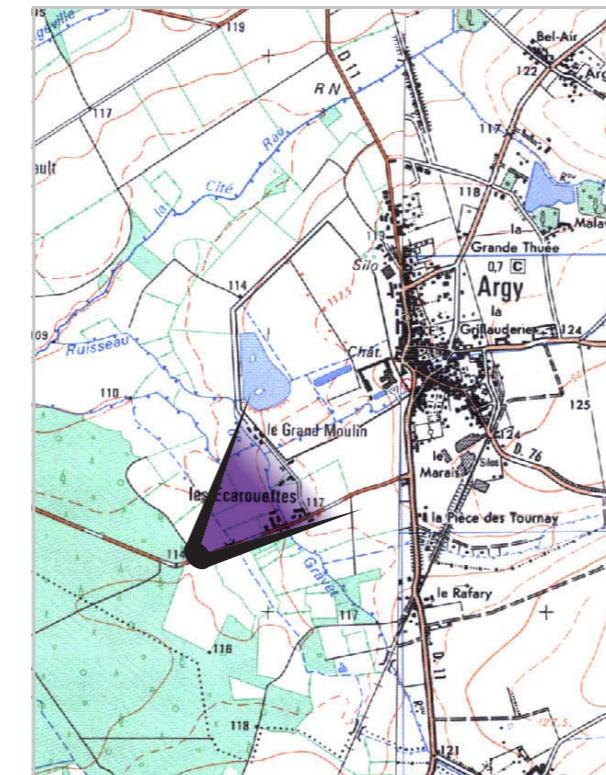
Vue en direction du château d'Argy, depuis la D63.

Type de perception :

Masqué par les boisements qui ferment la vue, le château est à peine visible.

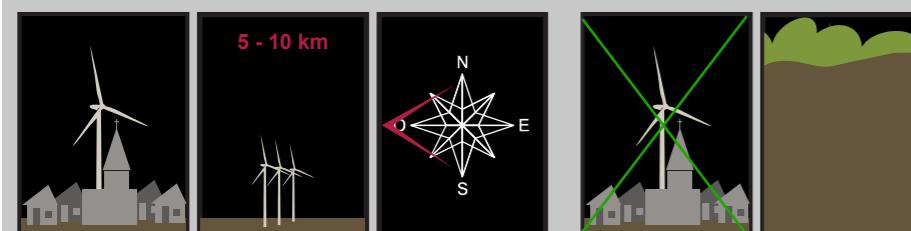
Synthèse des impacts :

Il n'y a donc pas de risques de covisibilité entre le château et le projet éolien. En effet, depuis ce point de vue, les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne seront pas visibles à cause du relief et des boisements.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)

Le parc n'est pas visible depuis ce point de vue, la covisibilité entre le projet et le château d'Argy n'est donc pas possible.



Vue vers le château à 9.5 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°17 : Église de Vineuil

Périmètre semi-éloigné : entre 5 et 10 km

Localisation : Commune de Vineuil

Distance au projet : 8.7 km

Orientation / Projet : SE

Altitude : 173 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis le pied de l'église de Vineuil

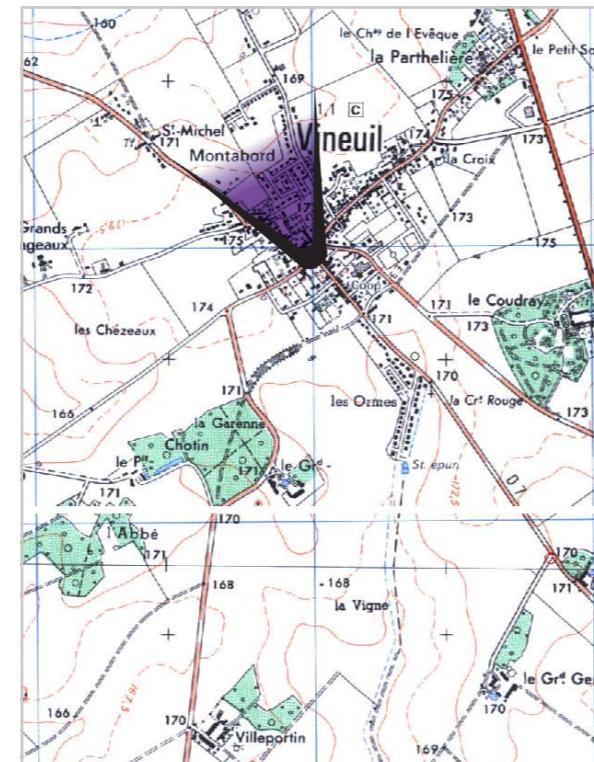
Type de perception :

La vue est limitée par le bâti.

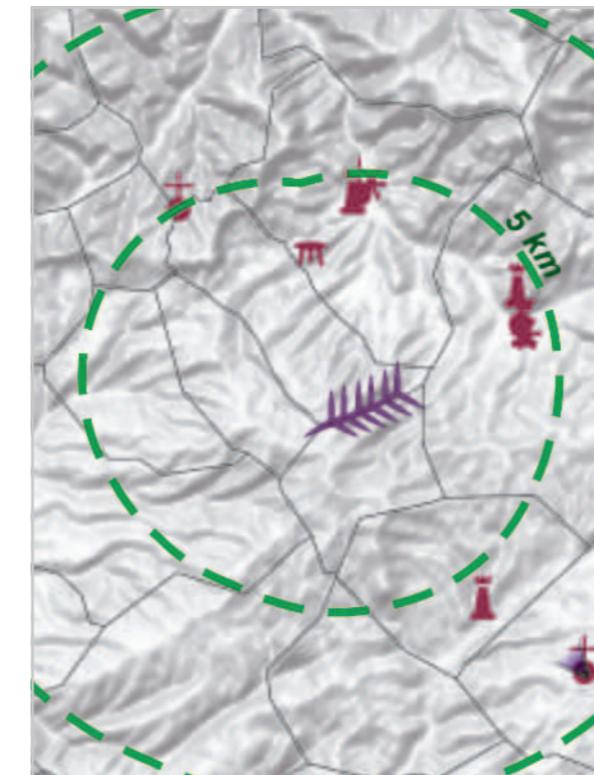
Synthèse des impacts :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne sont pas visibles depuis ce point de vue. Au pied de l'église de Vineuil, le parc ne sera pas visible.

Depuis le pied de l'église, le parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis l'église à 8.7 km au sud-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°18 : Covisibilité avec l'église de Vineuil
Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Vineuil

Distance au projet : 10.1 km

Orientation / Projet : SE

Altitude : 170 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue en direction de Vineuil, depuis la D7.

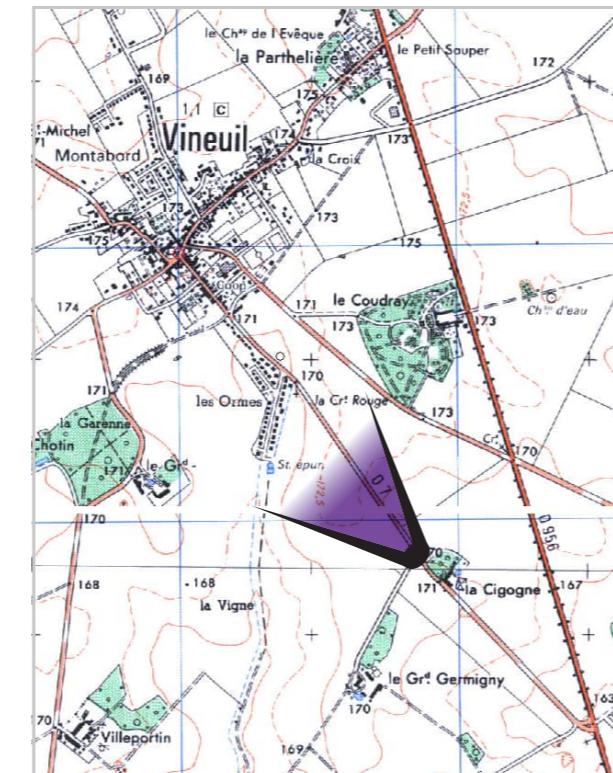
Type de perception :

Le relief est peu marqué ce qui implique une vue large et lointaine. De grands boisements ponctuent la vue. L'église est visible au cœur du village.

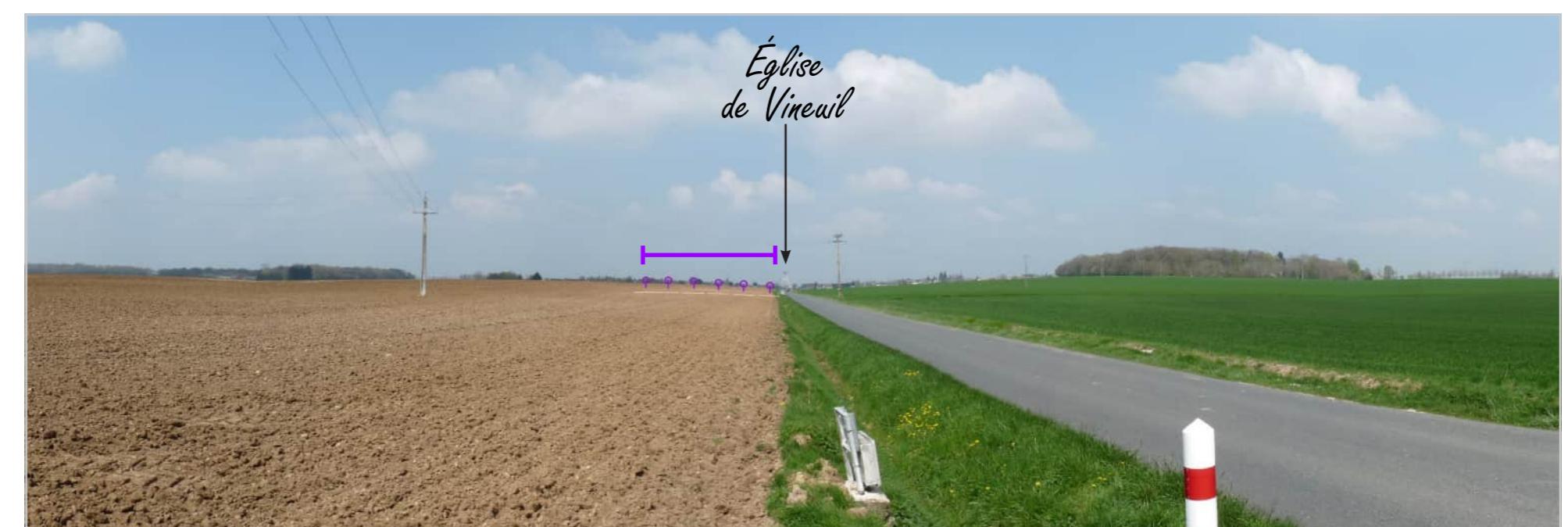
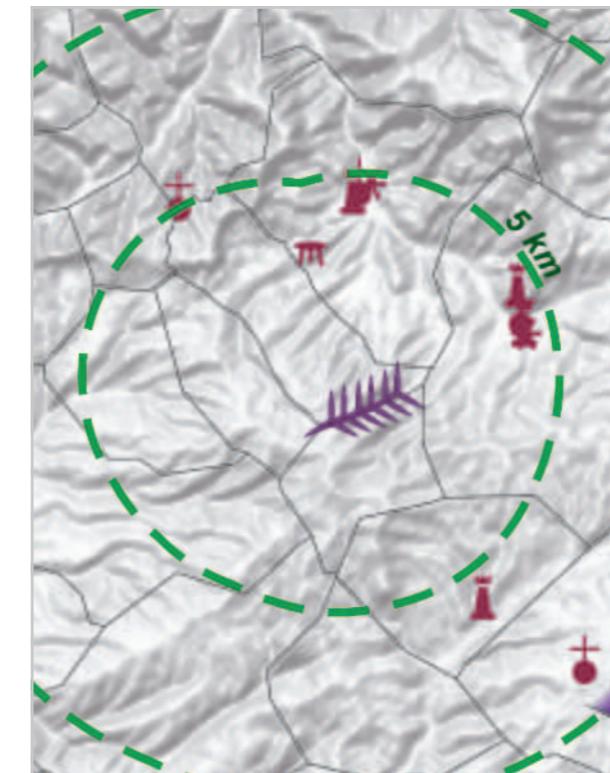
Synthèse des impacts :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne seront pas visibles depuis ce point de vue en raison du relief et des habitations de Vineuil. Il n'y a donc pas de risques de covisibilité.

Le parc n'est pas visible depuis ce point de vue, la covisibilité entre le projet et l'église de Vineuil n'est donc pas possible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue vers l'église à 10.1 km au sud-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°19 : Ligne à voie ferrée métrique le Blanc-Argent à Pellevoisin

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Pellevoisin

Distance au projet : 9.8 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 136 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue au pied de la gare de Pellevoisin, sur la ligne à voie ferrée métrique.

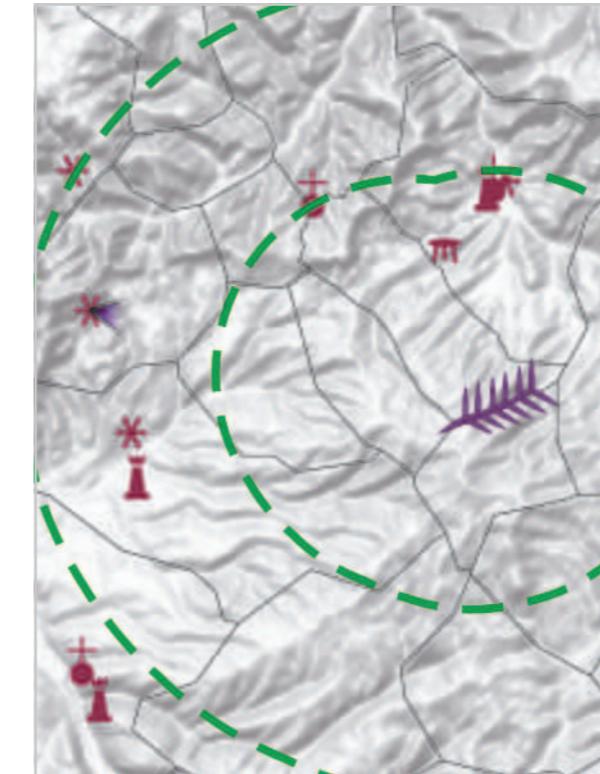
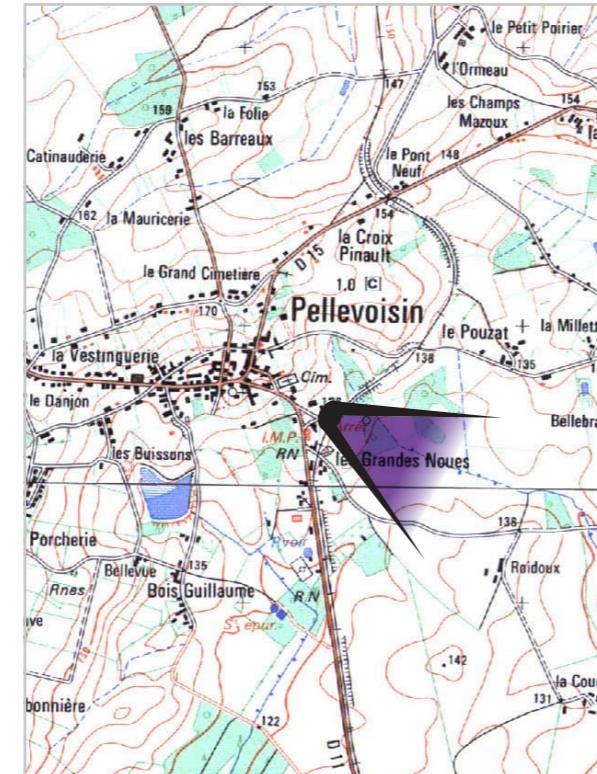
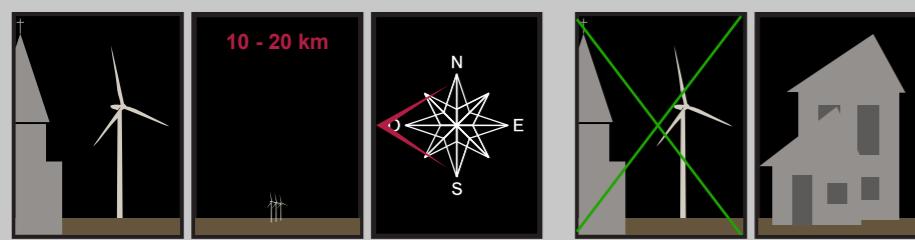
Type de perception :

La vue est limitée par la gare elle-même, ainsi que par une haie juste derrière.

Synthèse des impacts :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne sont pas visibles depuis ce point de vue. Devant la gare de Pellevoisin, les éoliennes du projet ne seront donc pas visibles.

Depuis le pied de la gare de Pellevoisin, le parc éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la gare à 9.8 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°20 : Covisibilité avec Château du Mée - Pellevoisin

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Villegouin

Distance au projet : 13 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 150 m

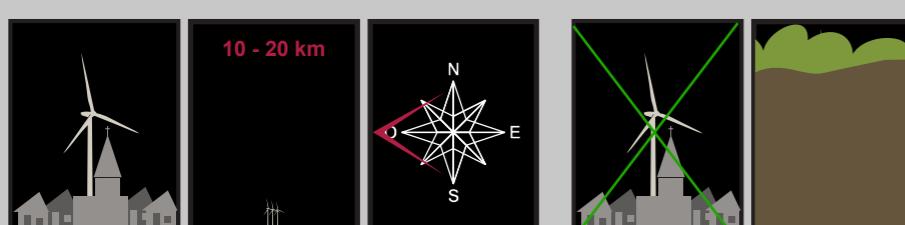
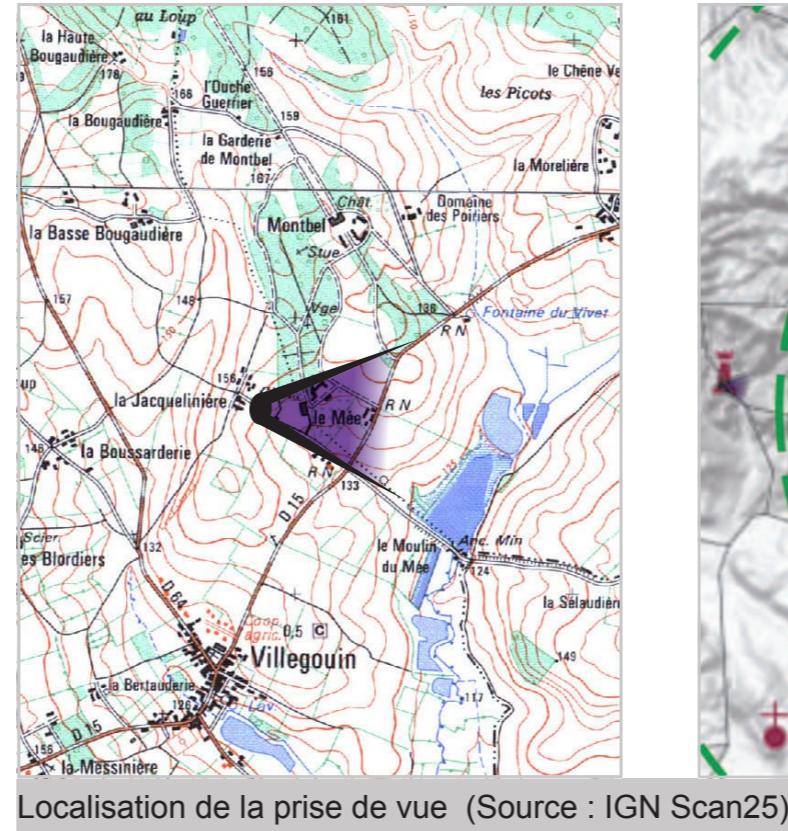
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :
Vue sur le château du Mée.

Type de perception :
La vue est limitée par le relief et les boisements.

Synthèse des impacts :
On constate que les éoliennes du projet ne sont pas visibles depuis ce point de vue en covisibilité. Le château se situant à une altitude plus basse, le parc éolien ne sera pas visible non plus depuis le pied du château.

Le château du Mée ne pose ni problème de visibilité, ni de covisibilité par rapport au projet.

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°21 : Château de Bouges-le-Château

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Bouges-le-Château

Distance au projet : 11.8 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 127 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Depuis la D2, en direction du Château de Bouges.

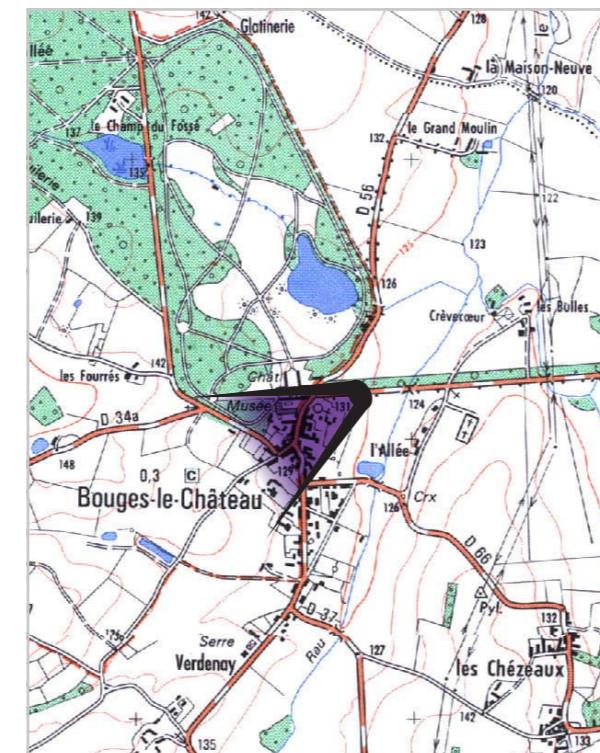
Type de perception :

La vue est large à droite mais de plus en plus limitée par les boisement et l'habitat à gauche.

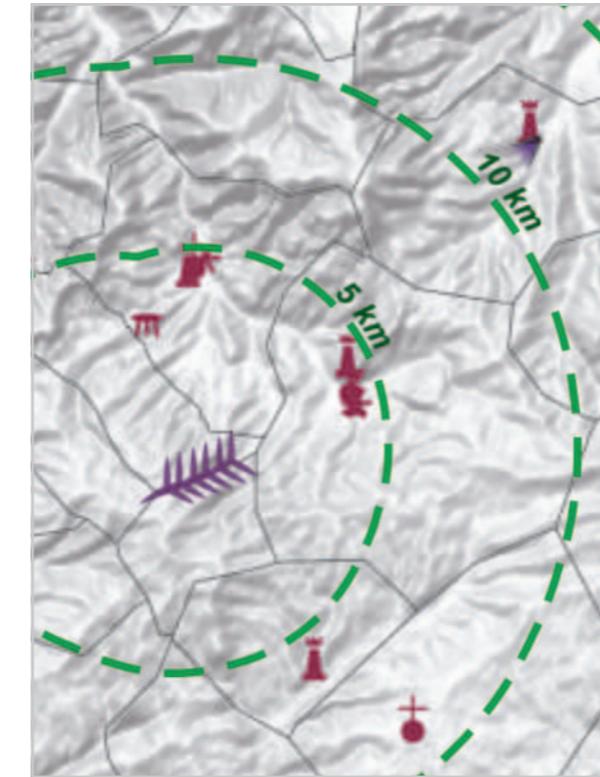
Synthèse des impacts :

Masqué par le relief et les boisements, le projet de Saint-Martin-de-Lamps n'est pas visible depuis ce point de vue. Les éoliennes et le château n'apparaîtront donc pas dans la même vue.

Depuis la route qui mène au château de Bouges, les éoliennes du projet ne seront pas visibles.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D2 à 11.8 km au nord-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°22 : Eglise paroissiale Saint-Sébastien
Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Villedieu-sur-Indre

Distance au projet : 12.5 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 125 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

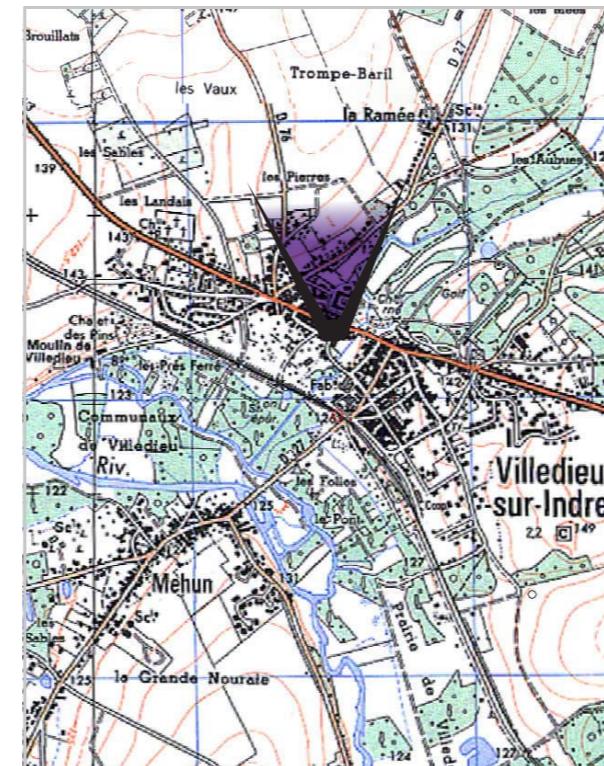
Vue depuis le pied de l'église

Type de perception :

La vue est limitée par les habitations autour de l'église

Synthèse des impacts :

Les habitations ne permettent aucune percée visuelle vers le parc de Saint-Martin-de-Lamps, les éoliennes ne seront pas visibles.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Le projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible depuis l'église paroissiale Saint-Sébastien



Vue depuis l'église à 12.5 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°23 : Étude de la visibilité depuis les monuments de Buzançais

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Buzançais

Distance au projet : 13.8 km

Orientation / Projet : SO

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

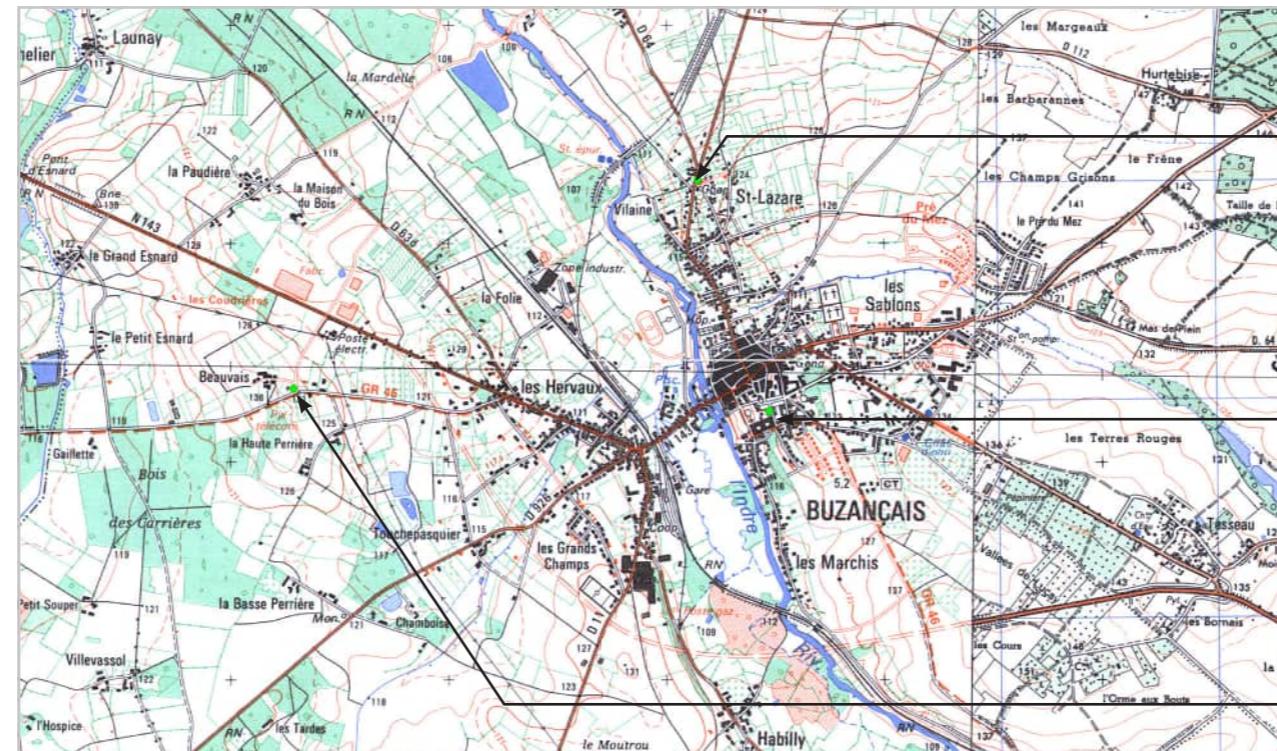
Intérêt du site :

Trois monuments historiques sur la commune de Buzançais.

Type de perception :

La Chapelle Saint-Lazare et Pavillon des Ducs : situation en centre ville, les vues sont limitées par l'habitat

La Chapelle de Beauvais : dans un hameau, les visibilités sont limitées par les boisements.



Localisation des monuments historiques de Buzançais (Source : IGN Scan25)

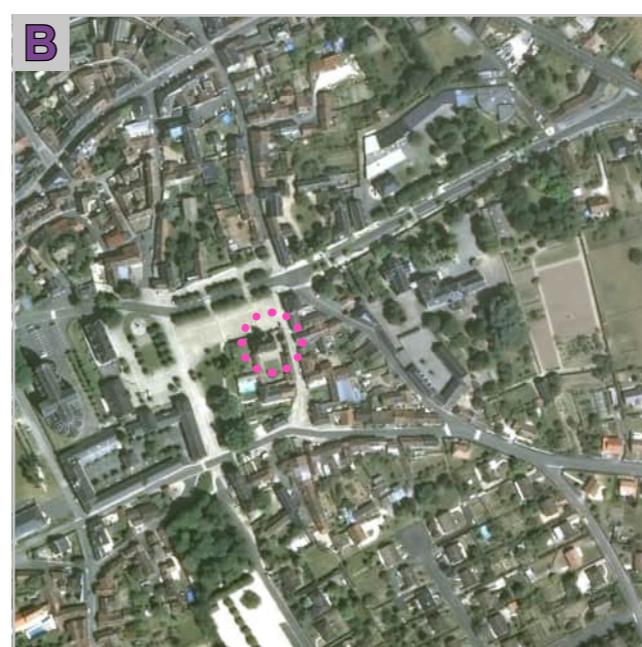
Chapelle Saint-Lazare



Pavillon dit des Ducs

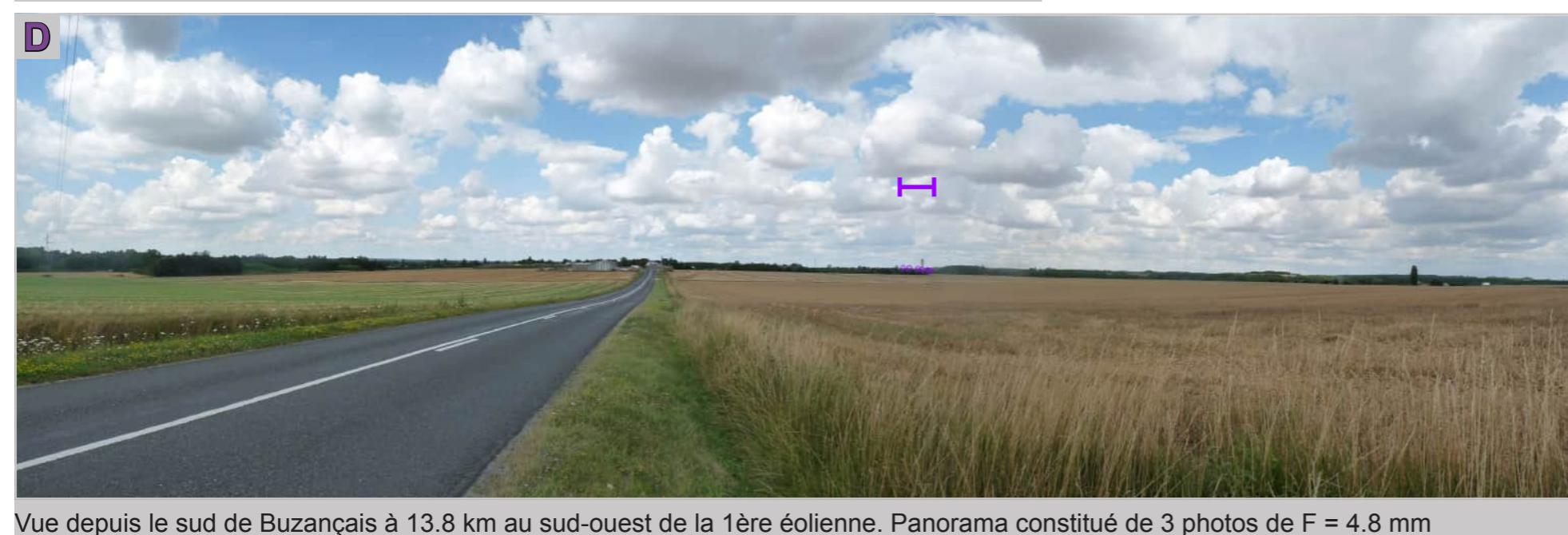
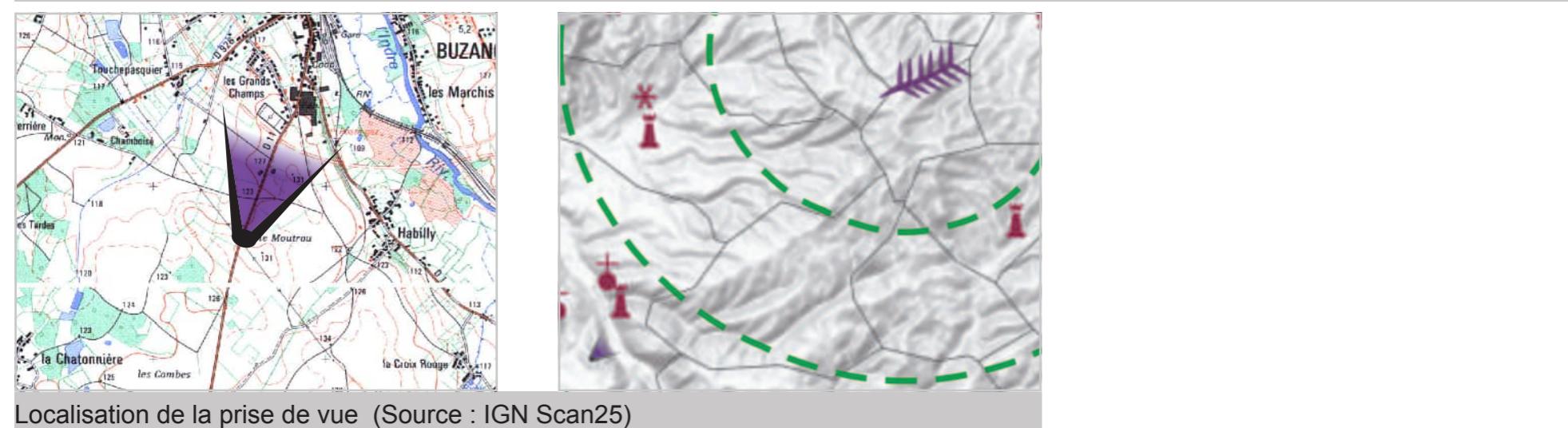
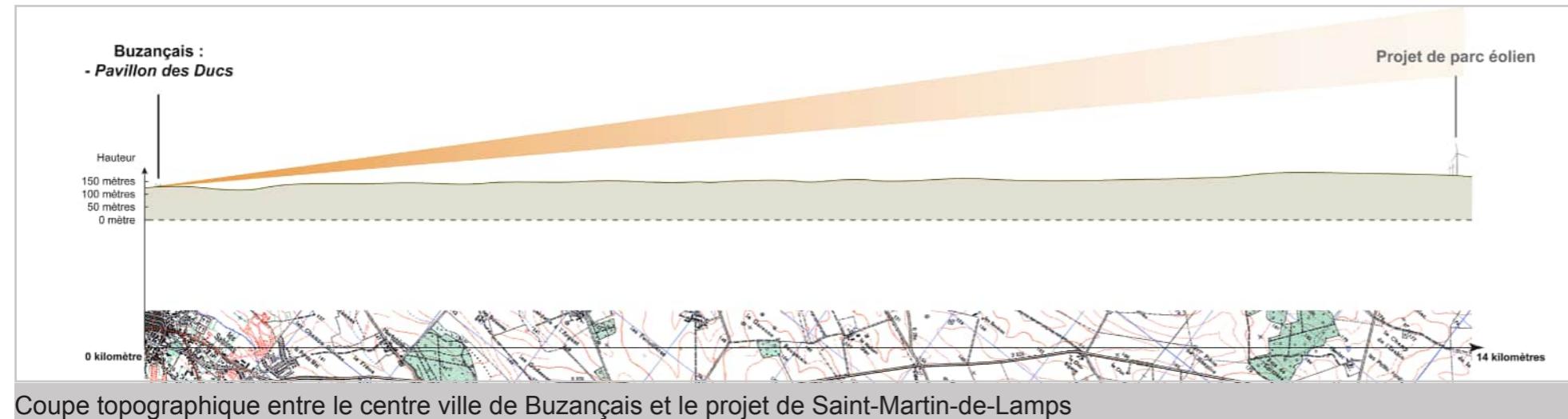


Chapelle de Beauvais



Orthophotos de la Chapelle Saint-Lazare, du Pavillon dit des Ducs et de la Chapelle de Beauvais (source : Google Earth)

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel



Point de vue n°23 : Étude de la visibilité depuis les monuments de Buzançais

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts :

En terme de visibilité depuis les 3 monuments, les vues sont fermées, le risque de visibilité est donc nul.

La coupe topographique vient confirmer l'absence de visibilité depuis le centre ville de Buzançais sur le projet de Saint-Martin-de-Lamps.

En terme de covisibilité, on constate que les monuments de Buzançais ne sont pas visibles depuis l'extérieur de la ville. Il n'existe donc pas de risque de covisibilité entre les trois monuments de Buzançais et les éoliennes du projet.

Ni visibilité, ni covisibilité ne seront possibles en ce qui concerne les monuments de Buzançais



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°24 : Église de Niherne

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Niherne

Distance au projet : 14.5 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 130 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Depuis le pied de l'église de Niherne.

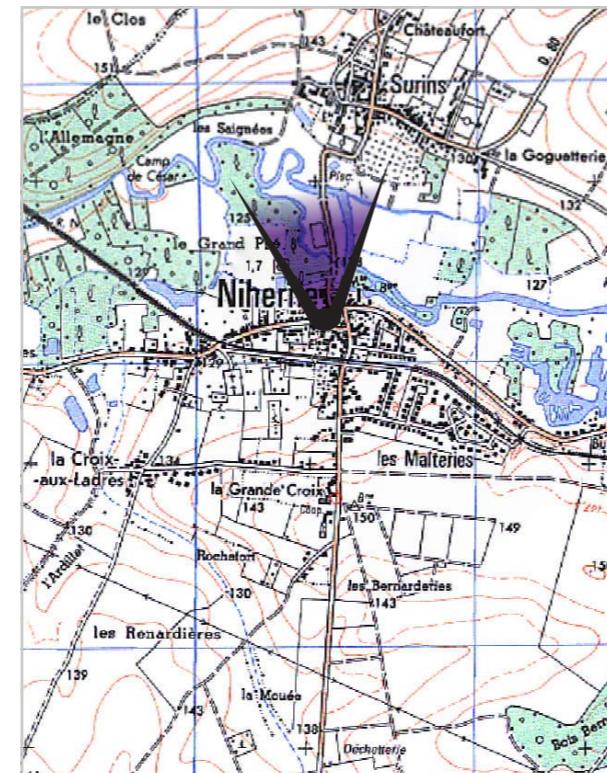
Type de perception :

La vue est limitée par les habitations.

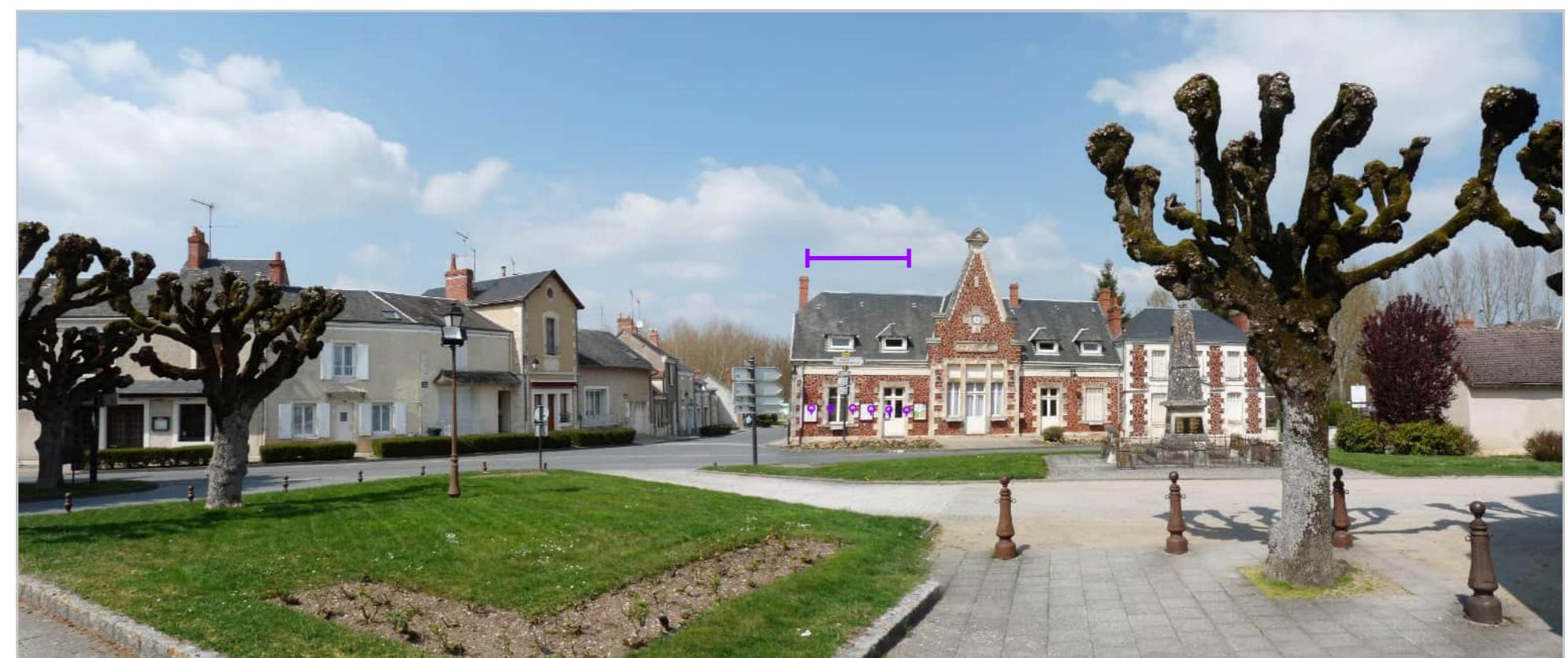
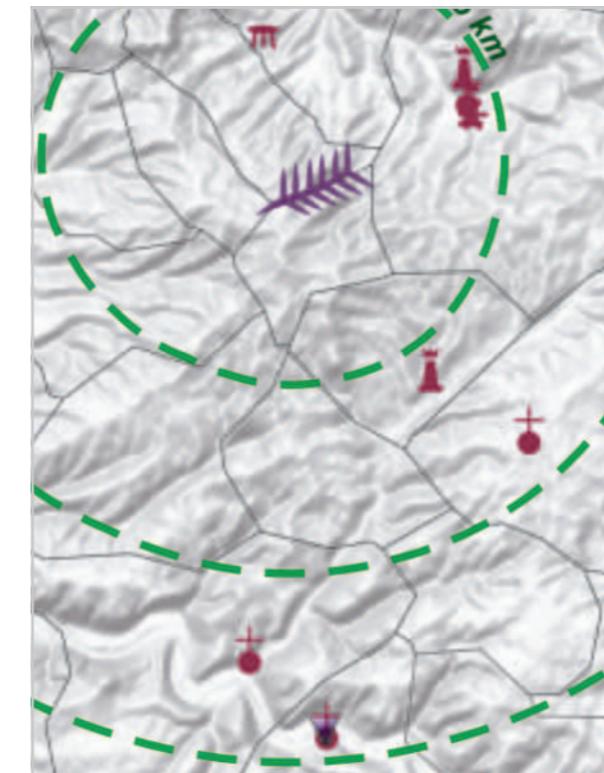
Synthèse des impacts :

Le parc de Saint-Martin-de-Lamps est entièrement masqué par les habitations. Il n'y a pas de risque de visibilité du projet depuis le pied de l'église.

Depuis le pied de l'église de Niherne, les éoliennes du projet ne seront pas visibles.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis l'église à 14.5 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°25: Covisibilité avec l'église de Niherne
 Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Niherne

Distance au projet : 15.2 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 150 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

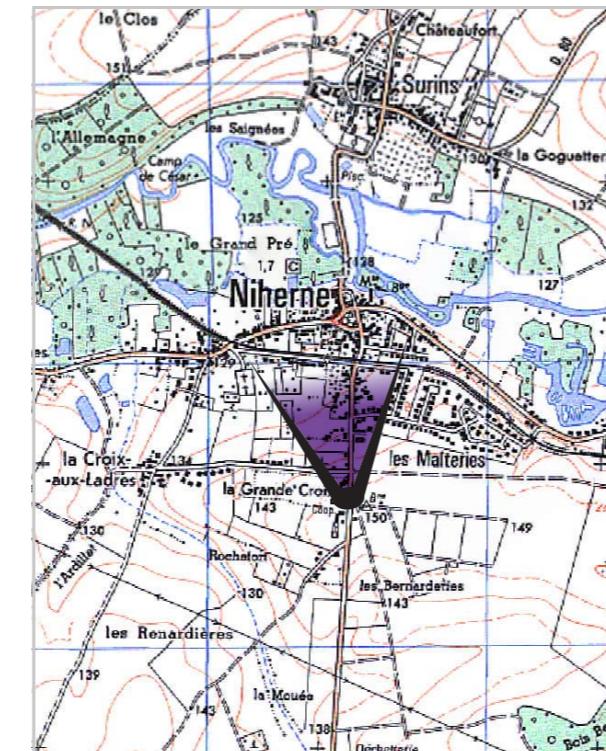
Vue depuis la D80 en direction de Niherne.

Type de perception :

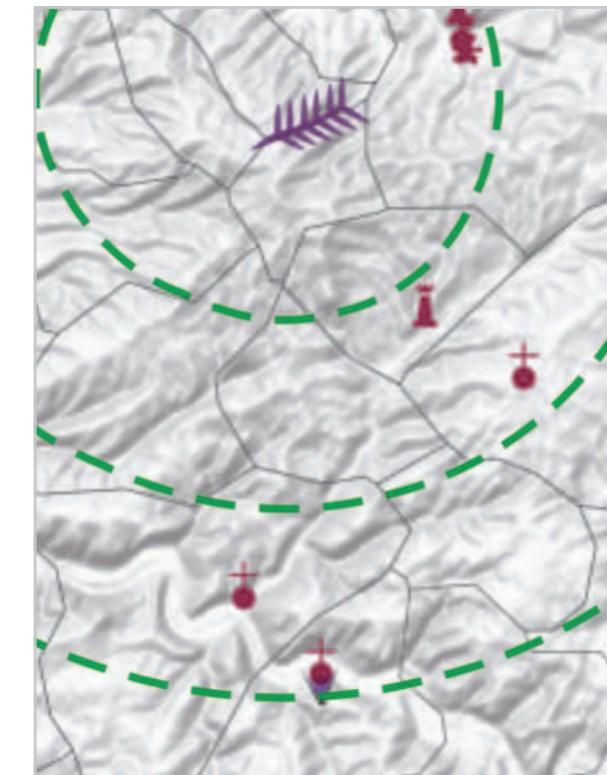
Vue sur le village de Niherne, l'église n'est pas visible. Le troisième plan est occupé par le relief et les boisements

Synthèse des impacts :

A cette distance du parc, les éoliennes du projet sont masquées par le relief et les boisements. Il n'existe donc aucun risque de covisibilité entre le projet et l'église de Niherne.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D80, au sud de Niherne à 15.2 km au sud de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°26 : Église Saint-Martin

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Liniez

Distance au projet : 15.3 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 150 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

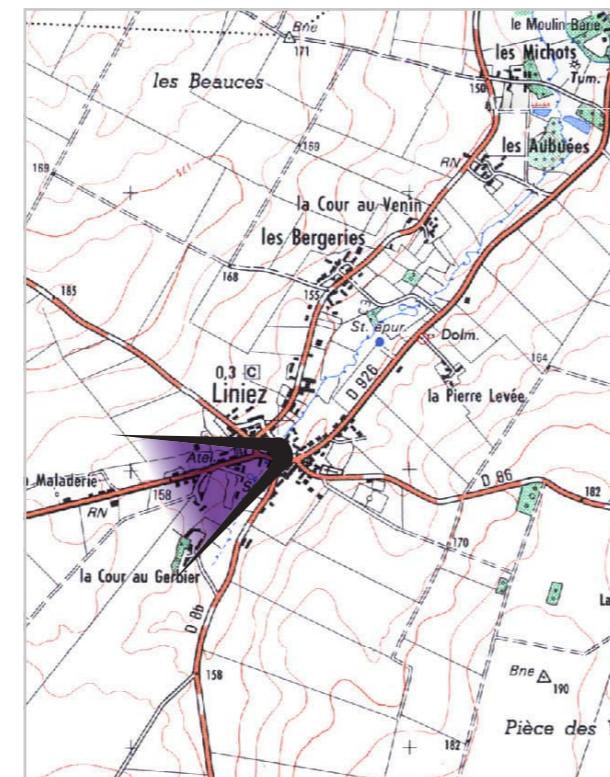
Depuis le pied de l'église Saint-Martin à Liniez.

Type de perception :

La vue est limitée par les habitations.

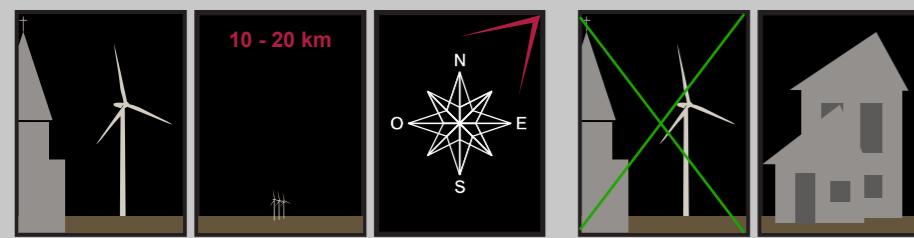
Synthèse des impacts :

Les habitations ne permettent pas d'apercevoir le projet de Saint-Martin-de-Lamps. Il n'y a pas de risque de visibilité du projet depuis cette église.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)

Depuis le pied de l'église Saint-Martin à Liniez,
les éoliennes du projet ne seront pas visibles.



Vue depuis l'église à 15.3 km au nord-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°27 : Dolmen de Liniez

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Liniez

Distance au projet : 15.9 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 150 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis le dolmen à Liniez.

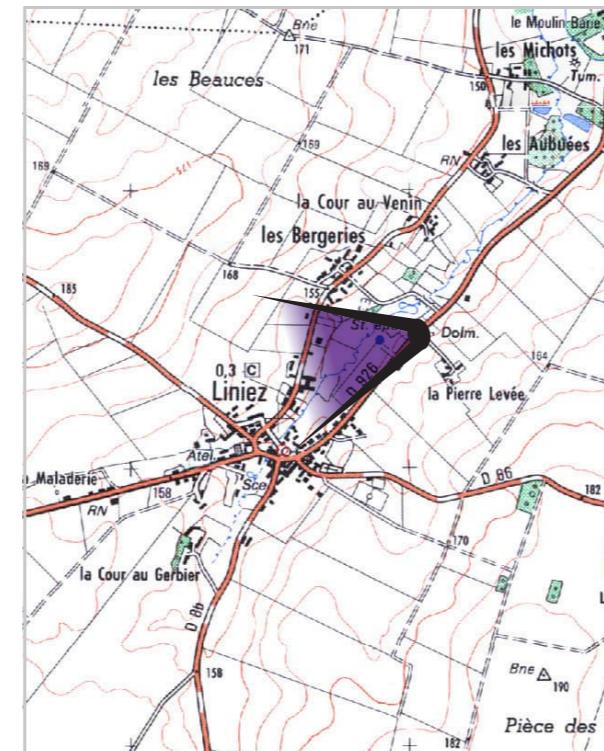
Type de perception :

Depuis le dolmen, la vue est dégagée mais limitée par un petit vallonnement.

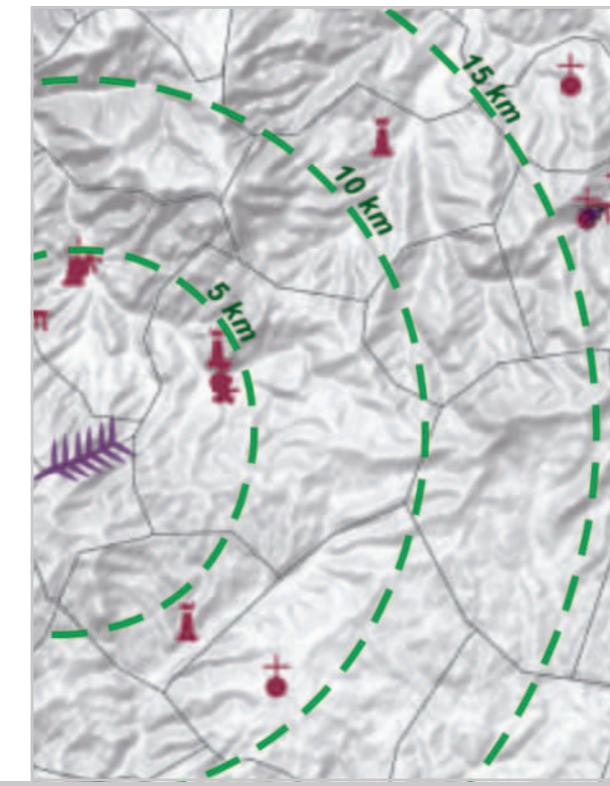
Synthèse des impacts :

A plus de 15 kilomètres du projet, les éoliennes ne seront pas visibles depuis le pied du dolmen de Liniez.

Le projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible depuis le pied du Dolmen de Liniez.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis le dolmen à 15.9 km au nord-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Étude de la visibilité depuis le Tumulus de Liniez

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Liniez

Distance au projet : 16.8 km

Orientation / Projet : NE

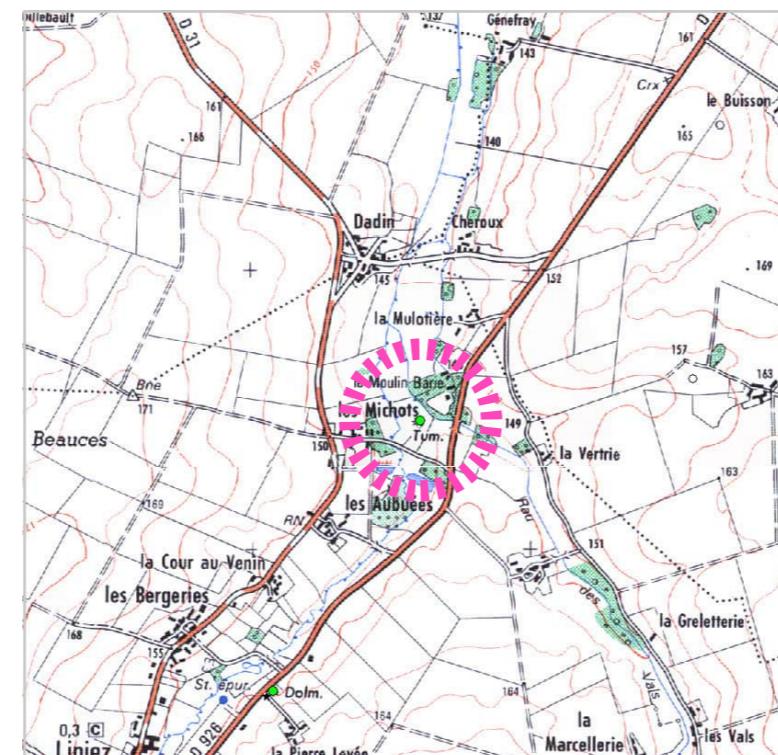
Altitude : 144 m

Type de perception :

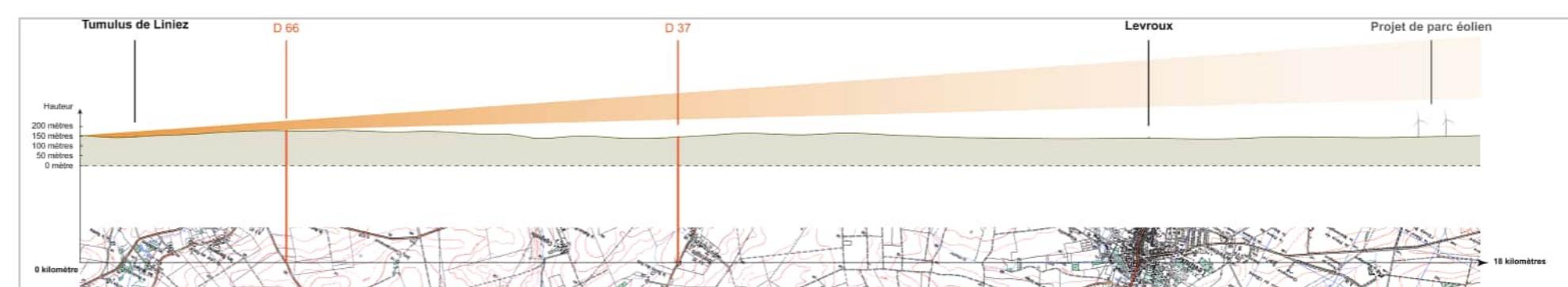
Le Tumulus se situe à l'extérieur de Liniez, au nord. Les vues au nord sont ponctuées par des boisements.

Synthèse des impacts :

La coupe topographique nous montre que depuis le Tumulus de Liniez il ne sera pas possible de voir le projet de Saint-Martin-de-Lamps.



Depuis le Tumulus de Liniez, il ne sera pas possible de voir les éoliennes du parc de Saint-Martin-de-Lamps.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°28 : Château de la Moustière

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Vicq-sur-Nahon

Distance au projet : 16.9 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 150 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Depuis la D22, vue sur le château de la Moustière.

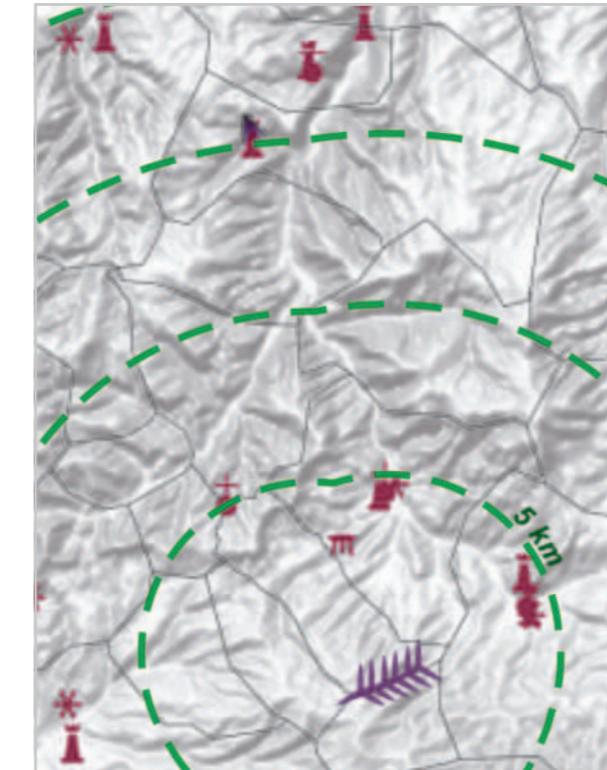
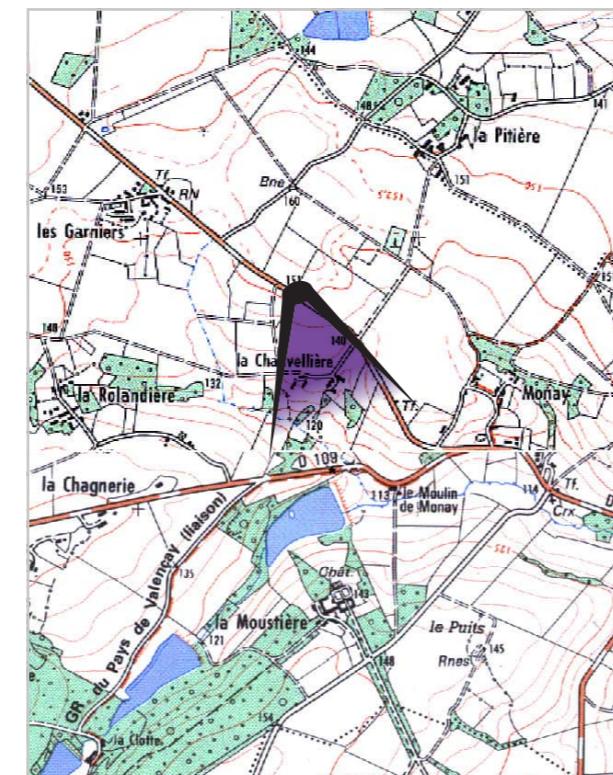
Type de perception :

La vue est large mais le relief a tendance à en limiter la profondeur.

Synthèse des impacts :

Le relief sur lequel se situe le château masque entièrement le projet de Saint-Martin-de-Lamps. Il n'y a donc pas de risque de covisibilité entre le parc et le château.

La vue sur le château de la Moustière n'est pas affectée par le projet de Saint-Martin-de-Lamps.



Vue sur le château à 16.9 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°29 : Lanterne des Morts d'Estrées

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Saint-Genou

Distance au projet : 16.1 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 128 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

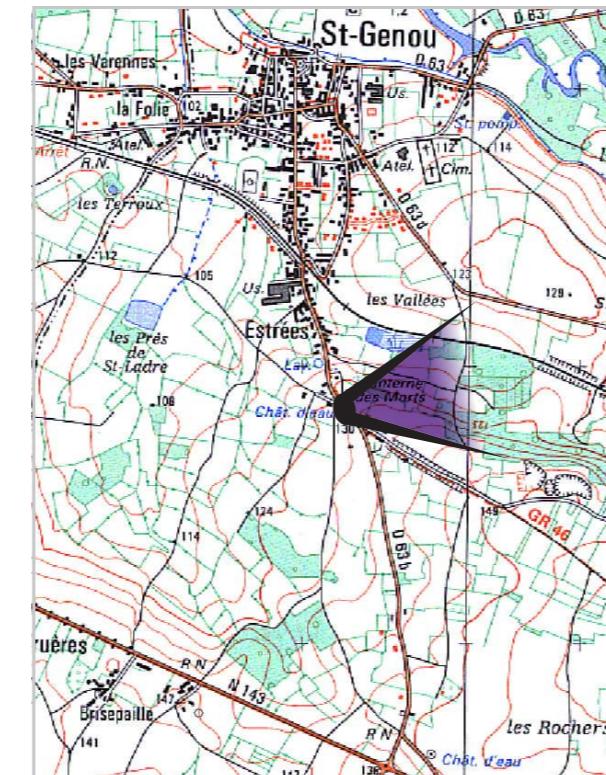
Vue depuis la Lanterne des Morts d'Estrées, le long de la D63b.

Type de perception :

La haie ne permet pas d'obtenir une vue dégagée.

Synthèse des impacts :

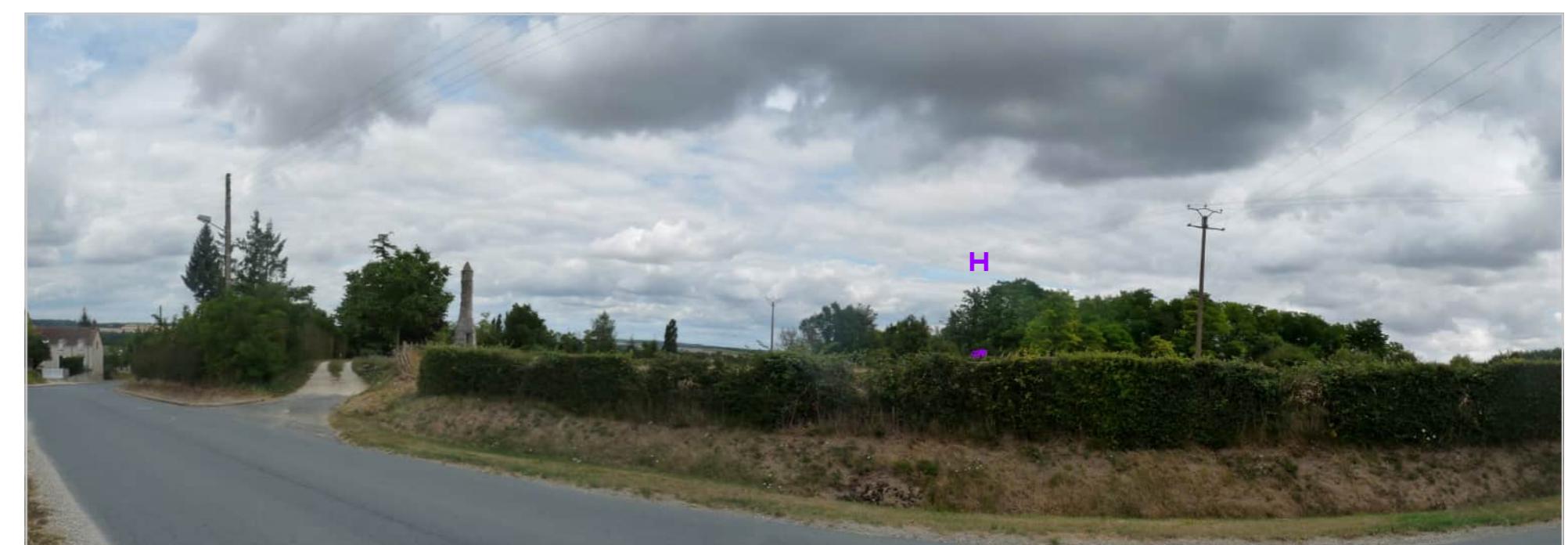
La haie, ne permet pas de voir les éoliennes du projet. Il est probable que dans le cas où la haie venait à disparaître, le relief masquerai également le parc. La visibilité sur le parc de Saint-Martin-de-Lamps depuis cet édifice n'est donc pas possible.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Le projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible depuis la Lanterne des Morts d'Estrées.



Vue depuis la Lanterne des Morts à 16.1 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Étude de la visibilité depuis Saint-Genou, notamment depuis son église.

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Saint-Genou

Distance au projet : 16 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 103 m

Type de perception :

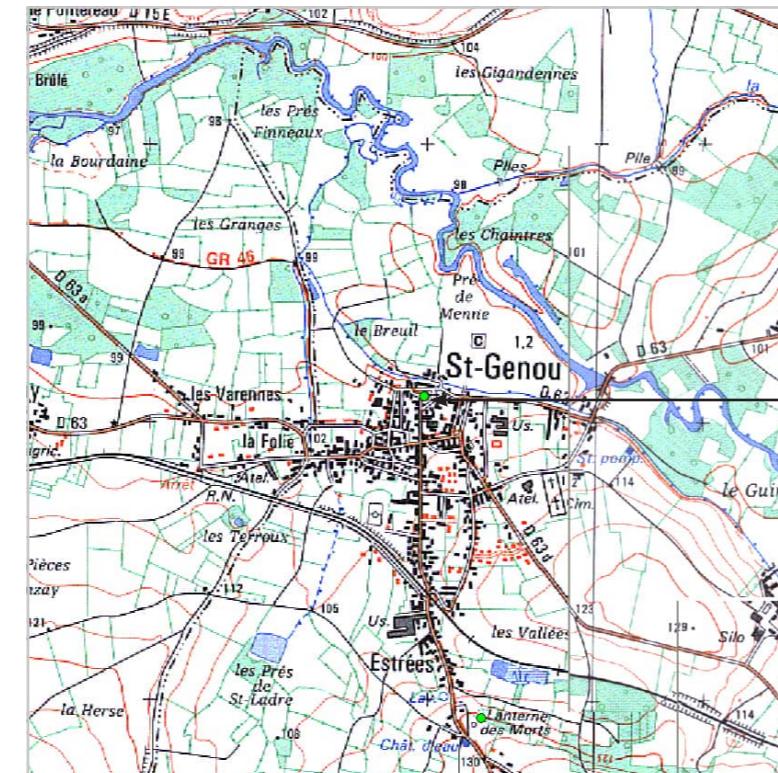
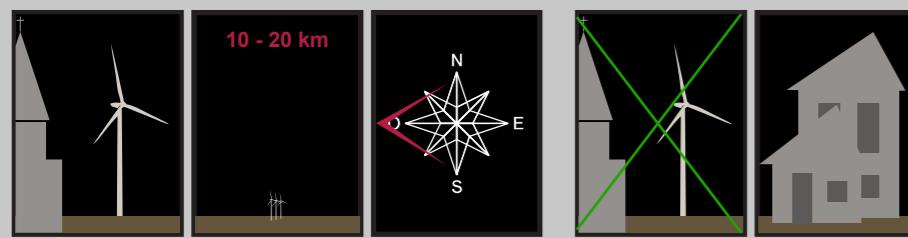
L'église se situe en centre-bourg, les vues sont donc fermées par les habitations depuis son pied.

Synthèse des impacts :

L'église de Saint-Genou ne montrera pas de visibilité sur le parc de Saint-Martin-de-Lamps. Néanmoins, si on prend en compte uniquement le relief, la coupe topographique nous montre que le parc est visible depuis St-Genou.

A une distance de plus de 16 km (distance entre l'église et le parc + distance de l'observateur en recul de l'église), les risques de covisibilité entre l'église et le parc sont moindres au regard de la taille des éoliennes.

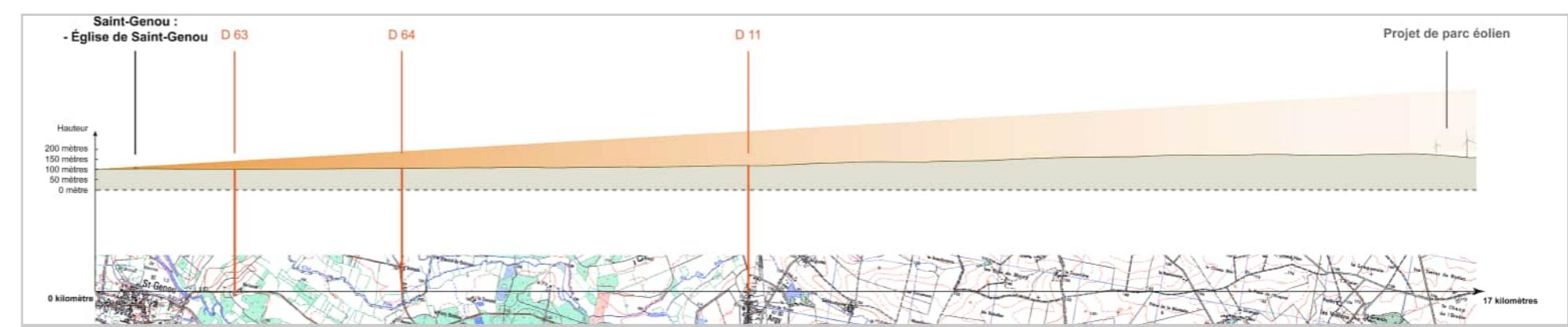
Depuis l'église de St-Genou, il ne sera pas possible de voir les éoliennes du parc de Saint-Martin-de-Lamps.



Localisation de l'église de Saint-Genou



Église de Saint-Genou



Coupé topographique entre l'église de Saint-Genou et le projet de Saint-Martin-de-Lamps

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°30 : Église Saint-Étienne

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Fontenay

Distance au projet : 17 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 131 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis l'église.

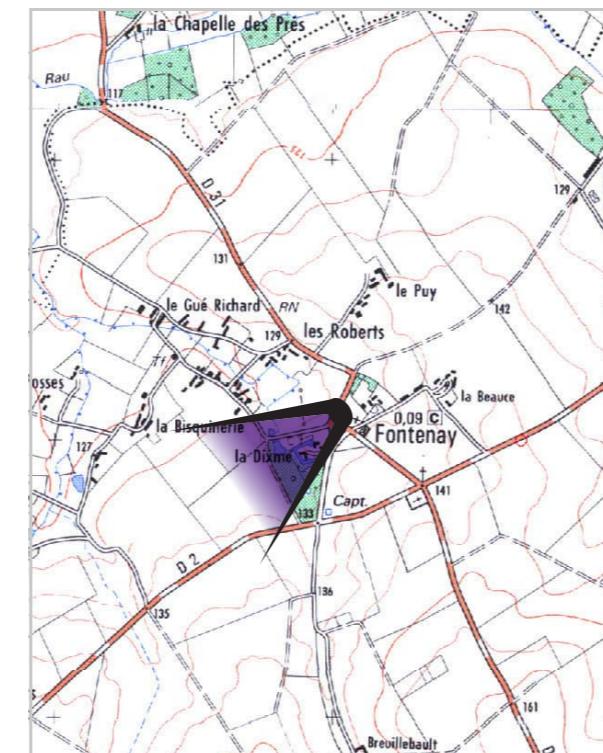
Type de perception :

La perception est dégagée mais des boisements viennent filtrer les vues.

Synthèse des impacts :

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps n'est pas visible depuis ce point de vue à cause du relief et des boisements. Il n'y a donc pas de problème de visibilité depuis l'église.

Le projet éolien de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible depuis l'église Saint-Étienne à Fontenay.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis l'église à 17 km au nord-est de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°31 : Eglise Saint-Pierre

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Veuil

Distance au projet : 17.7 km

Orientation / Projet : N

Altitude : 117 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Depuis l'église Saint-Pierre de Veuil.

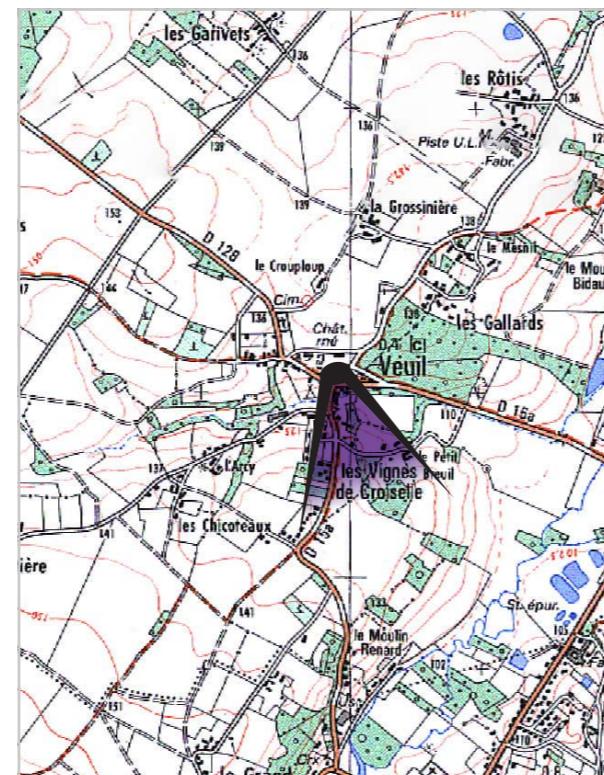
Type de perception :

L'église se situe en centre-bourg, la vue est limitée par les habitations.

Synthèse des impacts :

L'habitat et les boisements masquent entièrement les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps.

La visibilité sur le projet de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas possible depuis l'église Saint-Pierre.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis l'église à 17.7 km au nord de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°32 : Château de Veuil
Périmètre éloigné : plus de 10 km

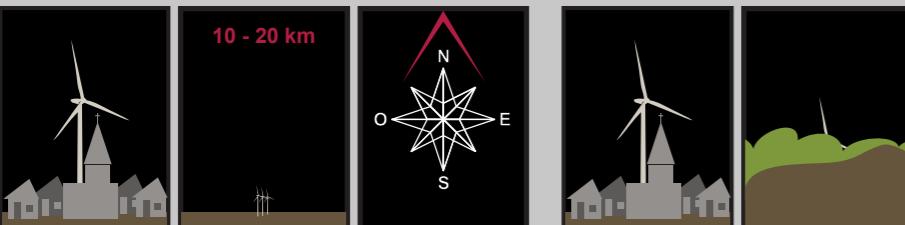
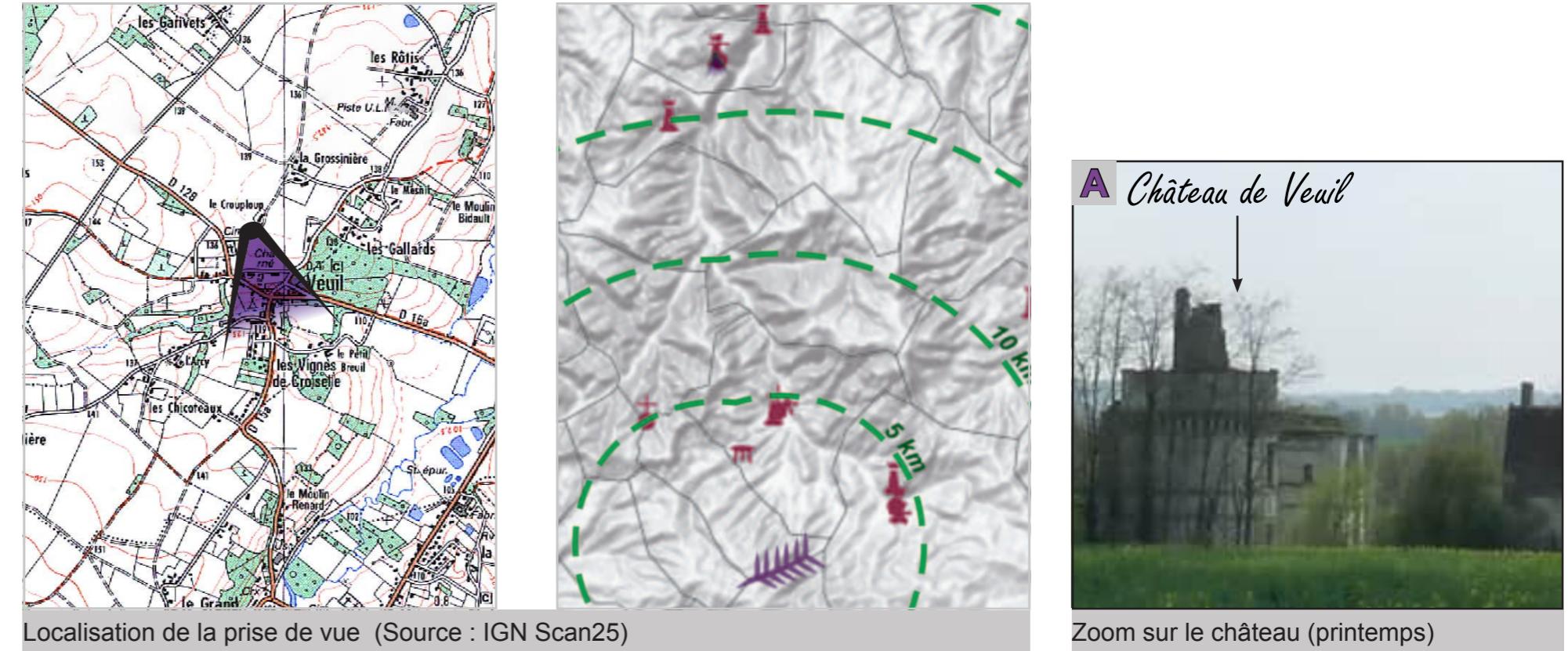
Localisation : Commune de Veuil
Distance au projet : 18 km
Orientation / Projet : N
Altitude : 142 m
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :
 Vue sur le château de Veuil, depuis le nord.

Type de perception :
 La perception est large mais quelques boisements filtrent tout de même la vue et réduisent la profondeur de la vue.

Synthèse des impacts :
 Depuis ce point de vue, on constate que les éoliennes risquent d'émerger au dessus du relief et donc d'entrer en covisibilité avec le Château de Veuil. Néanmoins, à une distance de 18km l'impact des éoliennes sera minime et la covisibilité ne devrait donc pas poser de problème.

La covisibilité existera entre le projet de Saint-Martin-de-Lamps et le château de Veuil mais elle est atténuee par la distance séparant l'observateur et le parc (18 km).

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°33 : Ancienne Collégiale Ste-Ménéhould

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Palluau-sur-Indre

Distance au projet : 17.7 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 140 m

Focale des photos utilisées : 4.6 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Depuis l'ancienne Collégiale Sainte-Ménéhould (église Saint-Sulpice).

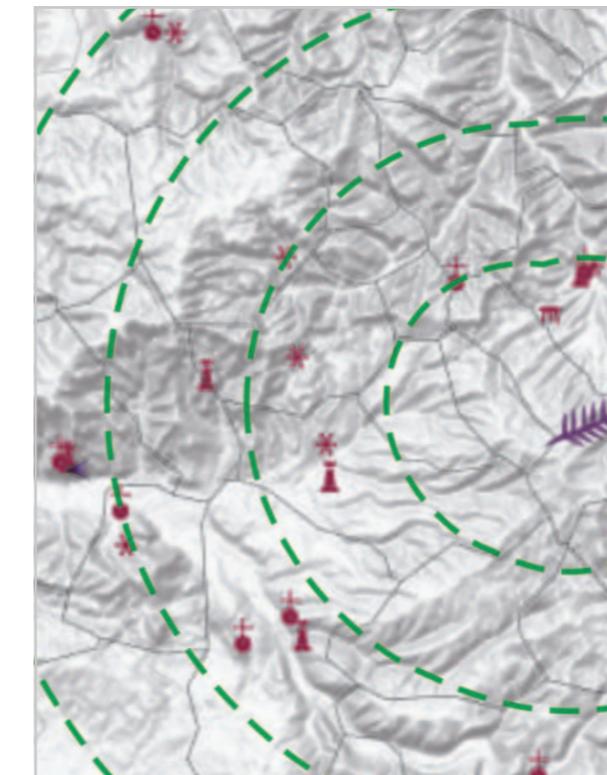
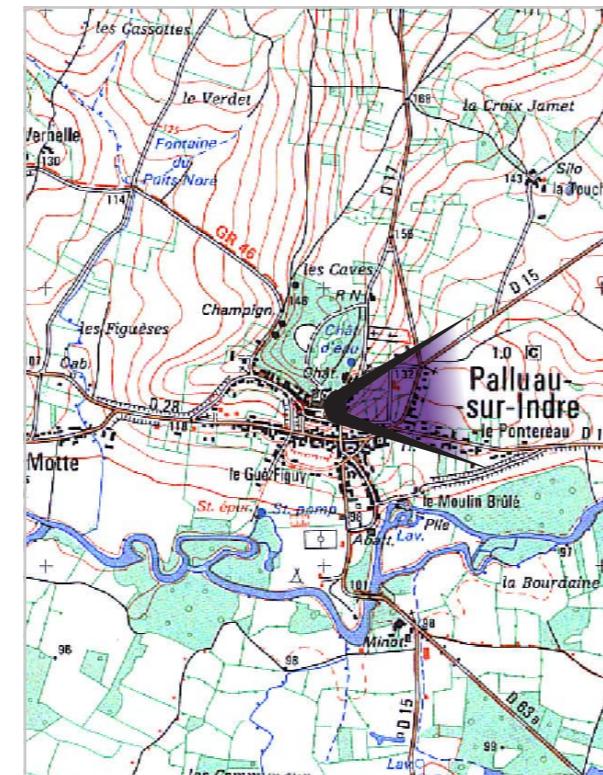
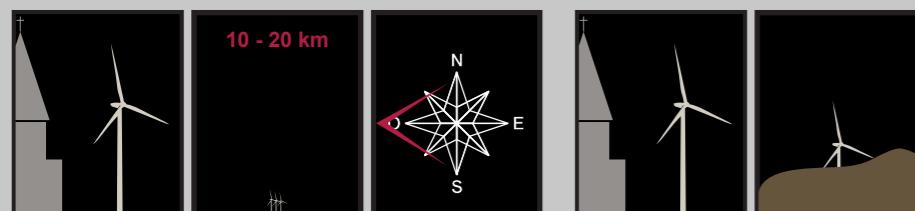
Type de perception :

Le promontoire de Palluau-sur-Indre permet une perception large et lointaine. On remarque le parc de St-Genou au centre de la vue.

Synthèse des impacts :

A cette distance, les éoliennes de Saint-Martin-de-Lamps apparaissent de manière discrète derrière l'arbre à gauche. L'oeil du spectateur sera plus attiré par le parc de St-Genou que par le projet.

La visibilité sur le projet de Saint-Martin-de-Lamps sera possible mais de manière très discrète dans le paysage.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis l'église à 17.7 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.6 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Point de vue n°34 : Château de Palluau-sur-Indre
Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Palluau-sur-Indre
Distance au projet : 18 km
Orientation / Projet : O
Altitude : 140 m
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis le pied du château.

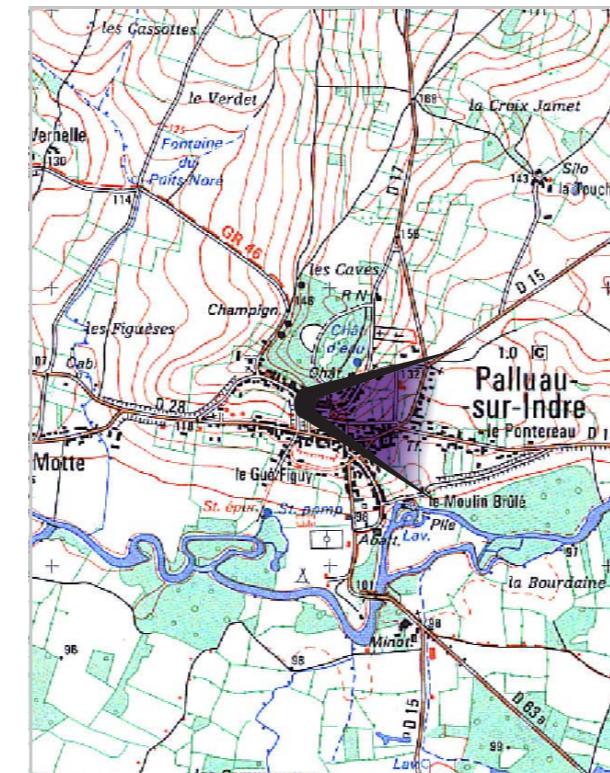
Type de perception :

Le château se situant en centre bourg, la vue est limitée par le bâti.

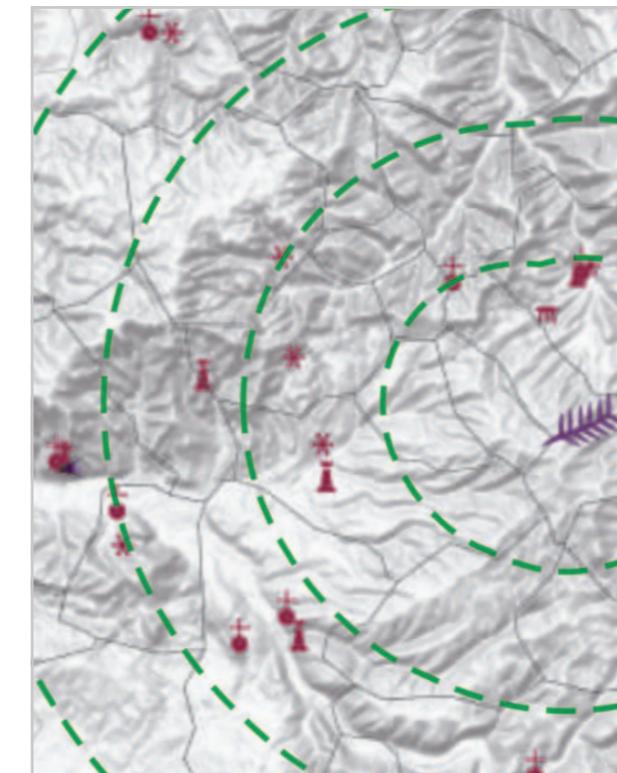
Synthèse des impacts :

Les éoliennes sont entièrement masquées par les habitations. Le parc de Saint-Martin-de-Lamps ne sera pas visible depuis le pied du château.

La visibilité sur le projet ne sera pas possible depuis le pied du château.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue sur le château à 18 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°35 : Village de Palluau-sur-Indre

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Palluau-sur-Indre

Distance au projet : 18.2 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 125 m

Focale des photos utilisées : 4.6 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue sur le village de Palluau-sur-Indre.

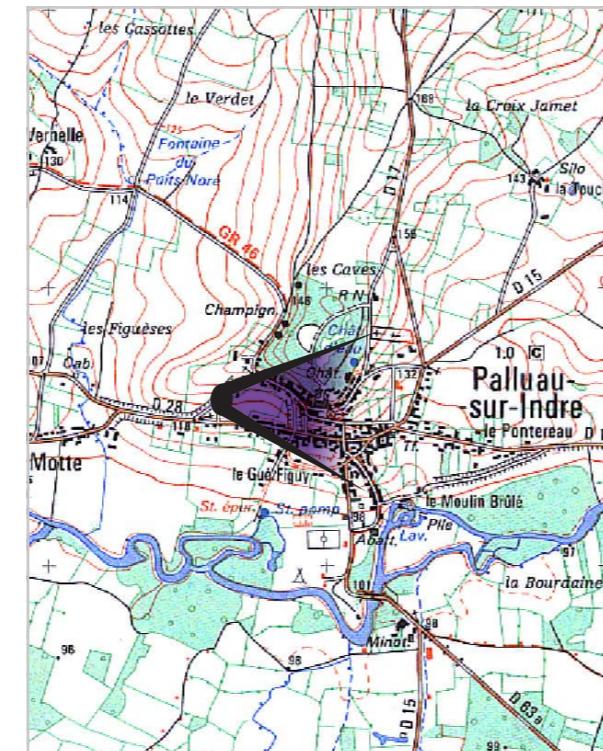
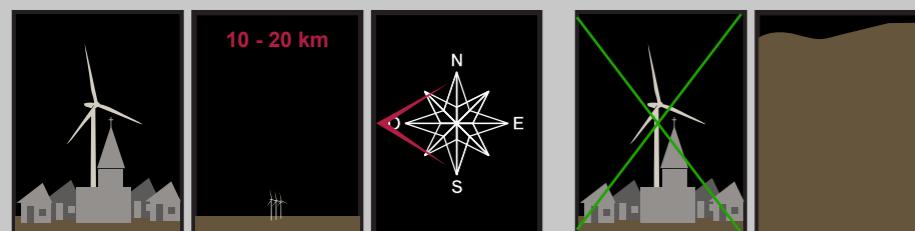
Type de perception :

Beau panorama souvent remarqué par les touristes, le village de Palluau-sur-Indre est bien mis en valeur.

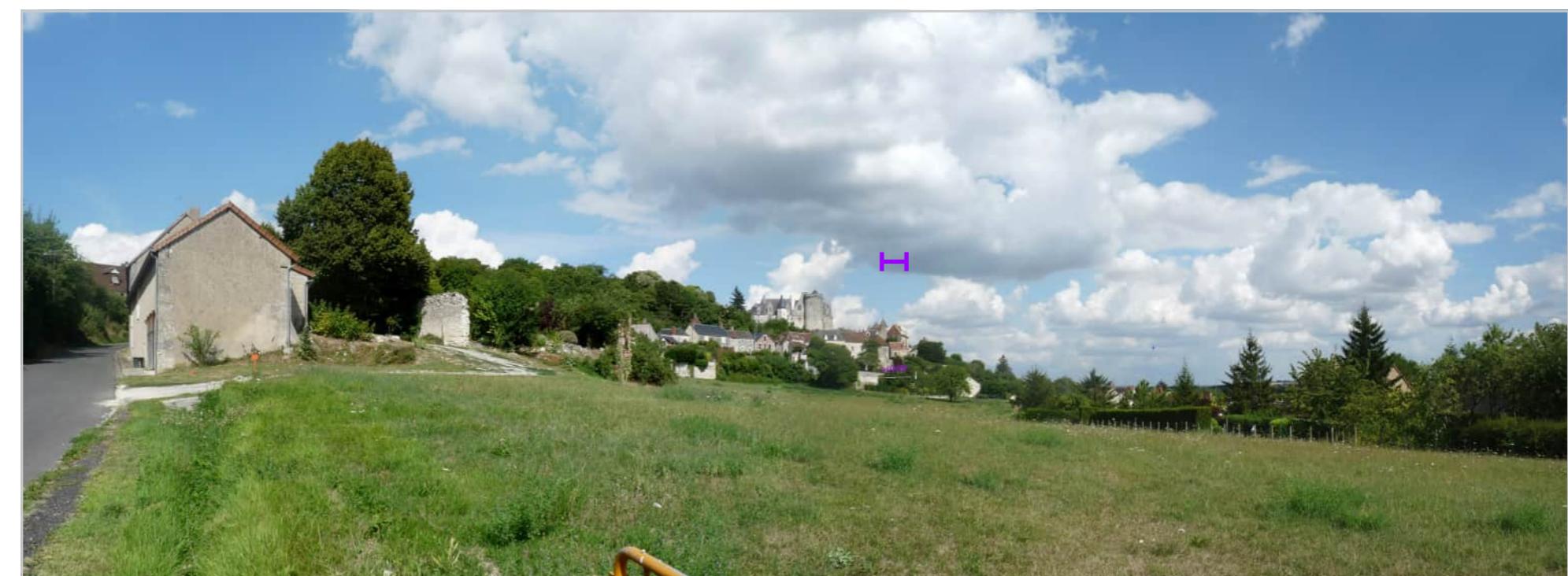
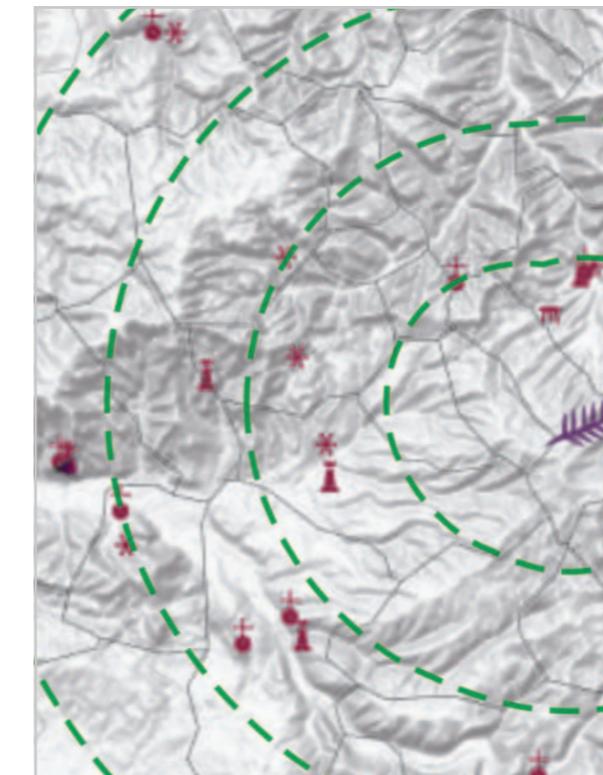
Synthèse des impacts :

Les éoliennes sont masquées par le relief. Il n'y aura donc pas de covisibilité entre le village de Palluau-sur-Indre et ses monuments historiques, et le projet de Saint-Martin-de-Lamps.

La vue sur Palluau-sur-Indre ne sera pas affectée par le projet de Saint-Martin-de-Lamps.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis l'église à 18.2 km à l'ouest de la 1ère éolienne. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Étude de visibilité depuis le Manoir de la Foulquière

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Lucay-le-Mâle

Distance au projet : 19.5 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 165 m

Type de perception :

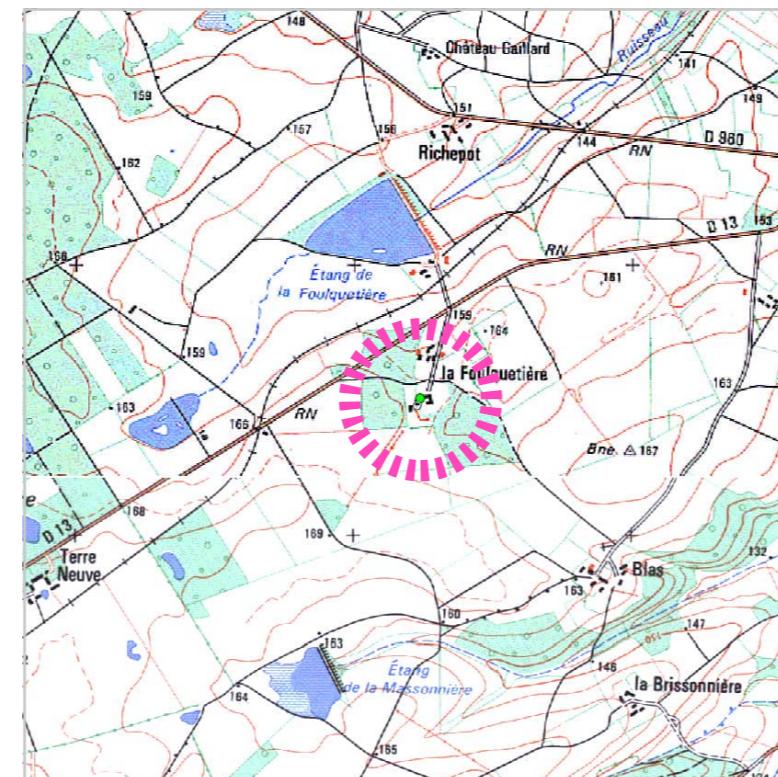
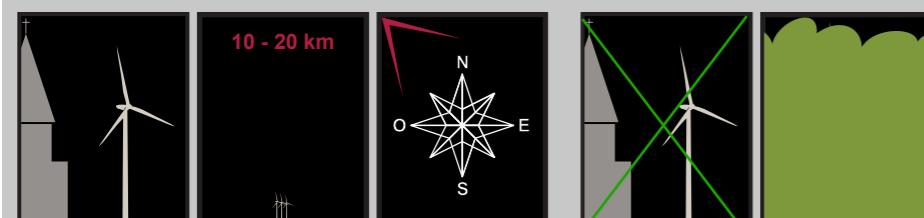
Le Château se situe au nord-ouest de Lucay-le-Mâle au milieu d'un parc boisé. Les vues seront vers le nord-ouest sont fermées.

Synthèse des impacts :

La situation du manoir dans un parc boisé ne permet pas d'obtenir des vues dégagées depuis le pied du monument vers le projet de Saint-Martin-de-Lamps.

La coupe topographique confirme que la visibilité ne sera pas possible. À cause des boisements autour du Manoir, celui-ci est masqué, il n'y aura donc pas de problème de covisibilité.

La visibilité sur le projet ne sera pas possible depuis le pied du Manoir de la Foulquière.



Localisation du Manoir de la Foulquière (Source : IGN Scan25, Google Earth)



Coupe topographique entre le Manoir de la Foulquière et le projet de Saint-Martin-de-Lamps

2. Impact paysager du projet

Étude de visibilité depuis Déols et Châteauroux

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Déols et Châteauroux

Distance au projet : 18 à 20 km

Orientation / Projet : SE

Intérêt du site :

Les villes de Déols et Châteauroux comprennent un grand nombre de monuments historiques. Il est important de s'assurer des visibilité possibles sur le projet. La distance les séparant du parc de Saint-Martin de Lamps réduit les risques de covisibilité.

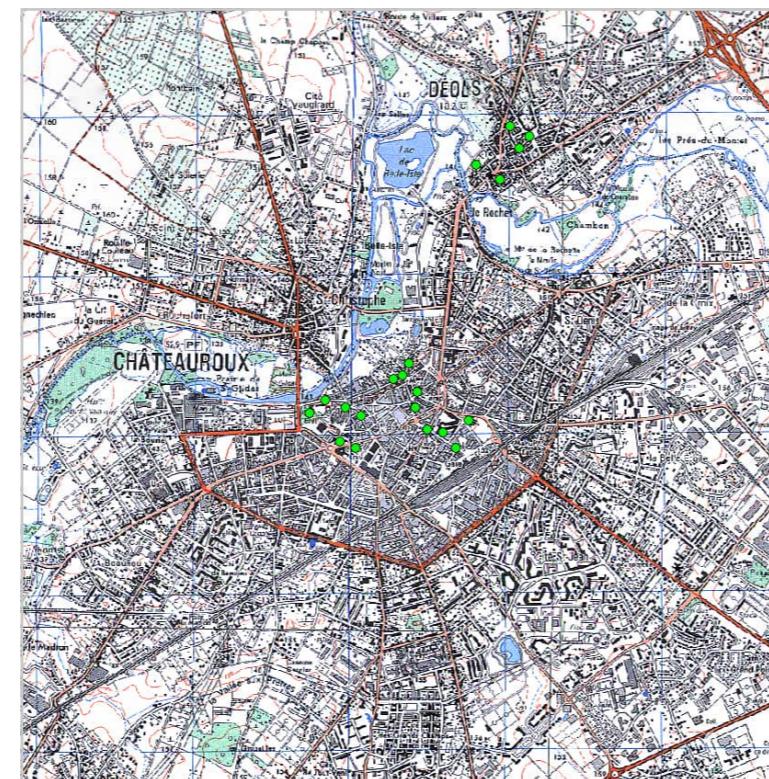
Type de perception :

La situation des monuments en centre-ville implique des vues fermées par les habitations.

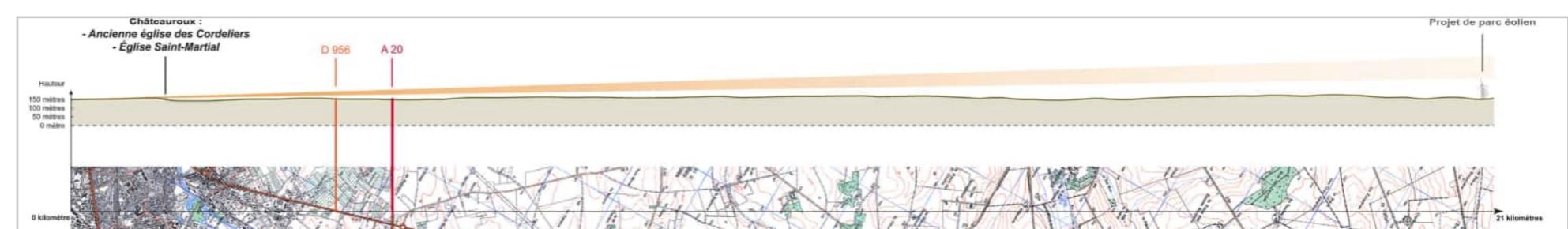
Synthèse des impacts :

Les coupes topographiques montrent que la visibilité depuis le centre Châteauroux ne sera pas possible à cause du relief. La visibilité depuis le centre de Déols pourrait-être possible si les vues étaient dégagées mais les habitations ferment les vues.

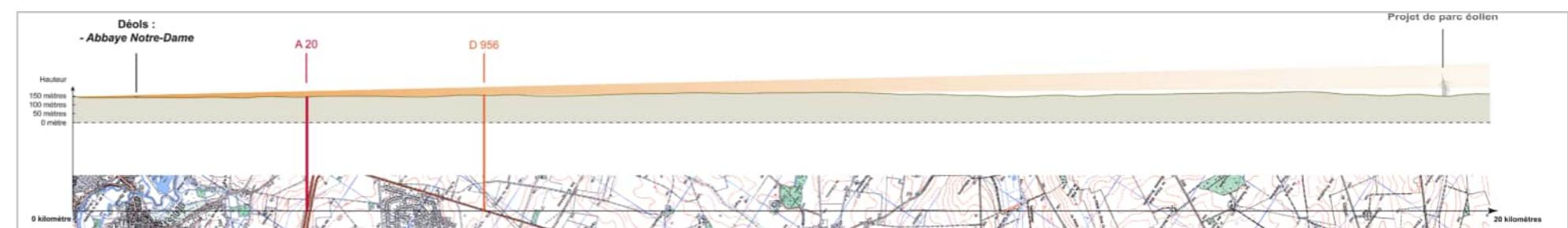
La visibilité sur le projet ne sera pas possible depuis les monuments historiques de Châteauroux et de Déols.



Localisation des monuments historiques (Source : IGN Scan25)



Coupe topographique entre Châteauroux et le projet de Saint-Martin-de-Lamps



Coupe topographique entre Déols et le projet de Saint-Martin-de-Lamps

2.4. Évaluation des impacts sur le paysage culturel

Bilan des impacts sur le paysage culturel

Les photomontages réalisés montrent que depuis le pied de la majorité des monuments historiques du secteur d'étude, les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne seront pas visibles.

La covisibilité entre la Collégiale de Levroux et le projet de Saint-Martin-de-Lamps existera mais elle est minimisée par l'organisation du parc qui a été réfléchie afin d'éviter des covisibilités directes.

Les éléments patrimoniaux lointains ne poseront ni risques de visibilité, ni risques de covisibilité.



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins

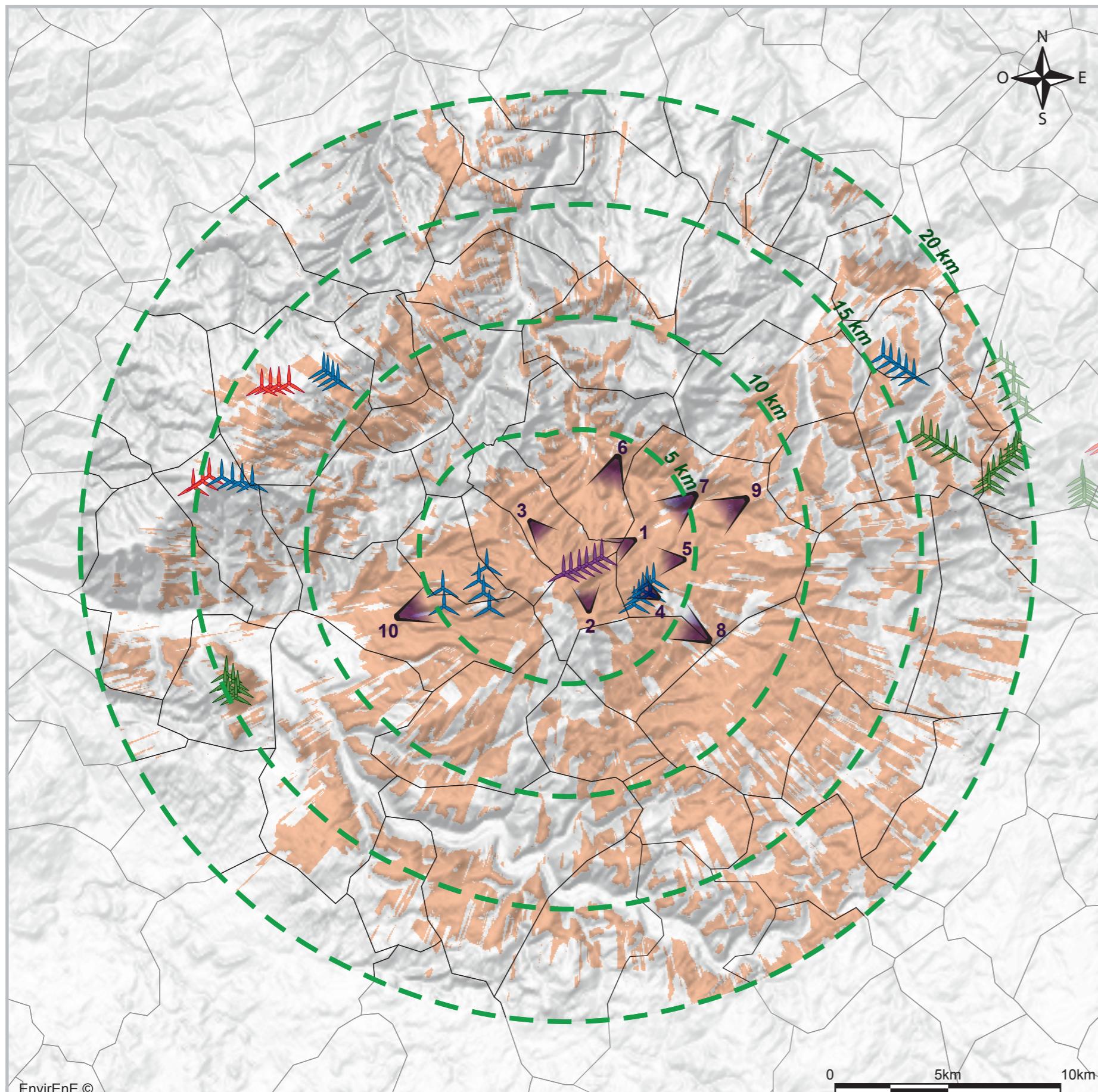


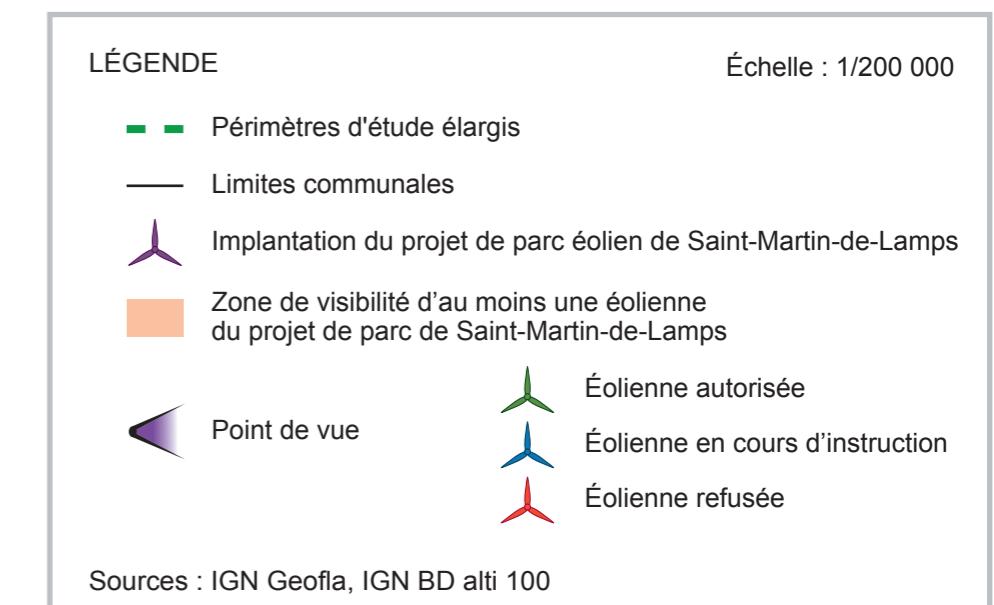
Fig. 104 : Zone de covisibilité et points de vue effectués pour l'étude des impacts cumulés avec le parc de Levroux

Étude de la covisibilité avec les parcs de Levroux et d'Argy-Sougé (en instruction)

La zone de covisibilité entre le projet de Saint-Martin-de-Lamps et les parcs de Levroux et d'Argy-Sougé (actuellement en instruction) sont proches de la zone de visibilité du projet. On peut en conclure que lorsque ces parcs seront visibles, le projet sera visible également et inversement.

Les points de vue choisis permettent d'étudier les covisibilités directes et indirectes entre les trois parcs.

Ces points de vue seront présentés du plus proche du projet de Saint-Martin-de-Lamps au plus éloigné.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°1 : Sortie de levroux

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 1.7 km

Distance au parc de Levroux : 1.9 km

Distance au parc d'Argy-Souge : 7.5 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 148 m

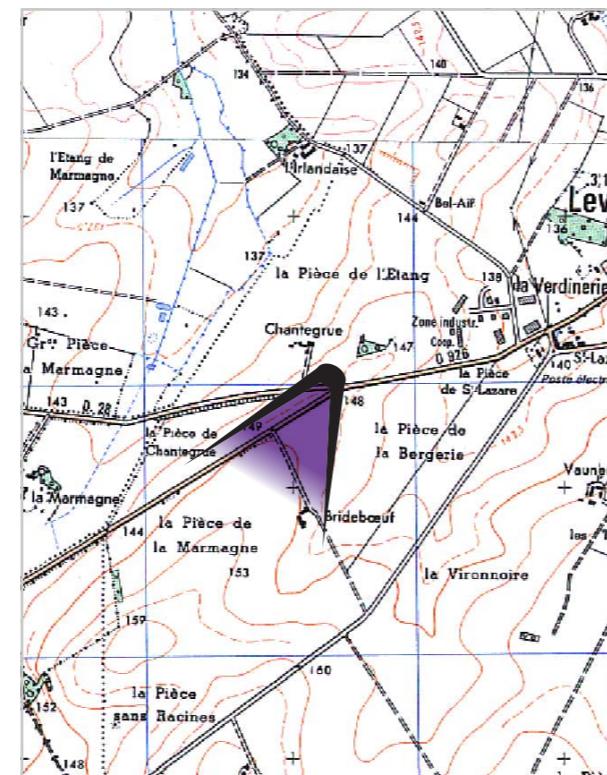
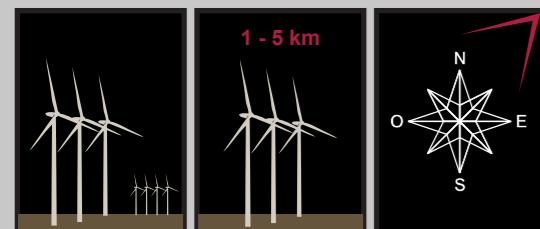
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

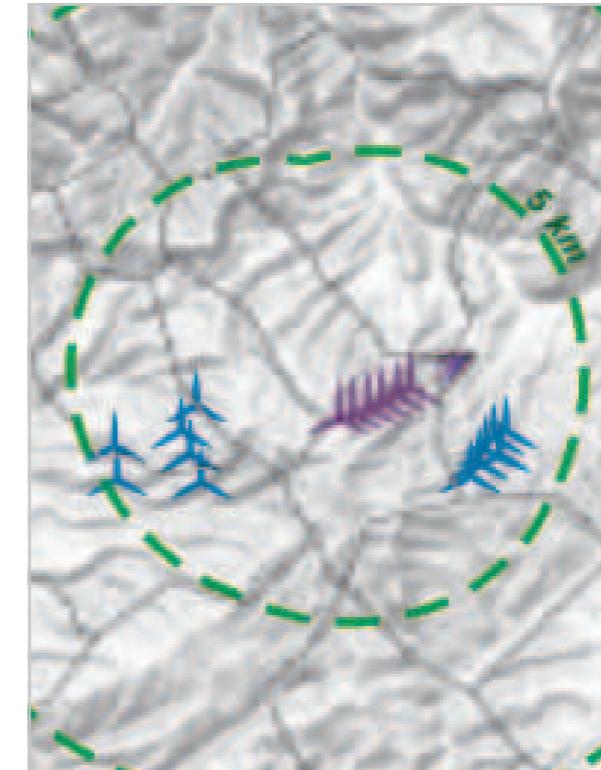
Sortie de la ville de Levroux, covisibilité indirecte potentielle entre le parc de Levroux et le projet.

Type de perception :

Perception dégagée, seuls quelques boisements filtrent la vue.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D28, à 1,7 km au nord-est de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D28, à 1,7 km au NE de la 1ère éolienne du projet - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 300% sur le photomontage (Parc de Levroux à gauche, Projet de Saint-Martin-de-Lamps à droite)



Croquis et photographies réalisés depuis la D28, à 1,7 km au NE de la 1ère éolienne du projet - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°1 : Sortie de levroux

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

Les deux parcs apparaissent dans leur intégralité mais dans deux angles de vue différents.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaît de manière compacte, avec une emprise réduite dans le paysage.

Le parc de Levroux a une plus grande emprise, on peut y lire une ligne de 4 éoliennes et une ligne de 2.

Le parc d'Argy-Sougé est en grande partie caché par le relief et les boisements.

La covisibilité indirecte discontinue entre les trois parcs ne pose pas de problème de lisibilité, elle conduit à la création d'un paysage voué à l'éolien.

Les trois parcs apparaissent en covisibilité indirecte discontinue, la parc d'Argy-Sougé étant partiellement visible. Le paysage en place devient un paysage voué à l'éolien.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°2 : Sortie de Francillon

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : 2 km

Distance au parc de Levroux : 2 km

Distance au parc d'Argy-Souqué : 4 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 186 m

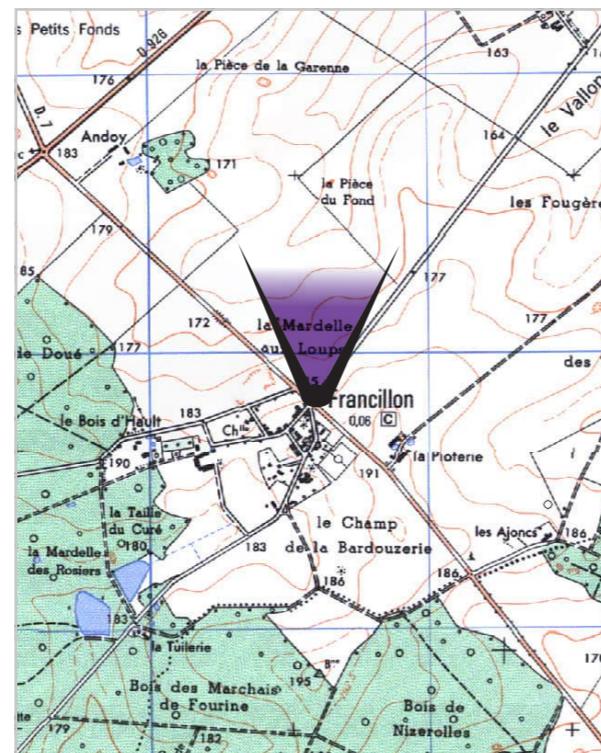
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

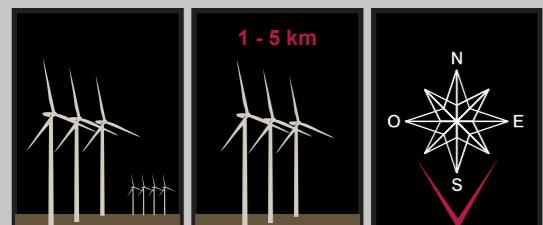
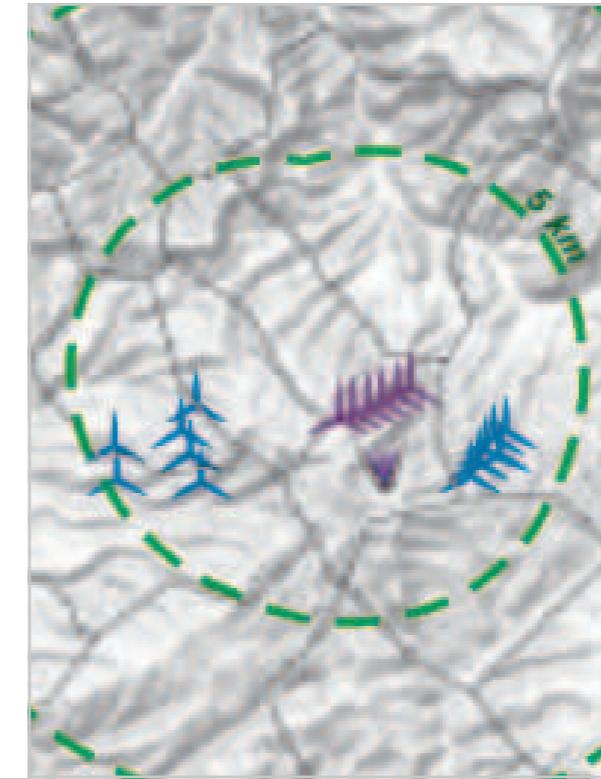
Sortie nord-est du bourg de Francillon, D7, covisibilité indirecte potentielle.

Type de perception :

La vue est large et dégagée, les perceptions sont lointaines. Le relief apparaît en arrière plan avec la ville de Levroux.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Francillon à 2 km au sud de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 3 photos de $F = 4.8$ mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis Francillon à 2 km au sud de la 1ère éolienne du projet - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$



Zoom à 200% sur le photomontage (projet de Saint-Martin-de-Lamps à gauche, parc de Levroux à droite)



Croquis et photographies réalisés depuis Francillon à 2 km au sud de la 1ère éolienne du projet - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°2 : Sortie de Francillon

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

La covisibilité avec le parc d'Argy-Souge n'est pas étudiée sur ce point de vue.

La visibilité des deux parcs est bonne. Ils apparaissent de part et d'autre de la route.

La covisibilité est donc indirecte discontinue depuis ce point de vue. À une distance équivalente, les deux parcs apparaissent dans les mêmes proportions et créent deux points d'appel différents. Le paysage devient un paysage voué à l'éolien.



Depuis ce point de vue, la covisibilité entre les deux parcs est indirecte discontinue. Deux nouveaux points d'appel sont ainsi créés.

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°3 : Vue depuis la D7

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Saint-Martin-de-Lamps

Distance au projet : 2.5 km

Distance au parc de Levroux : 6 km

Distance au parc d'Argy-Sougé : 3 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 158 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

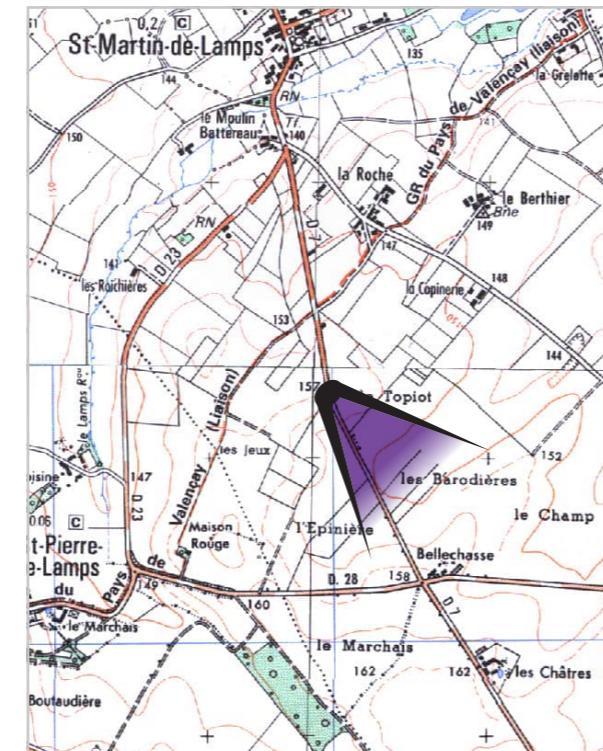
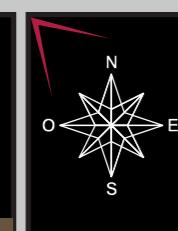
Vue proche du projet depuis la D7, covisibilité directe potentielle.

Type de perception :

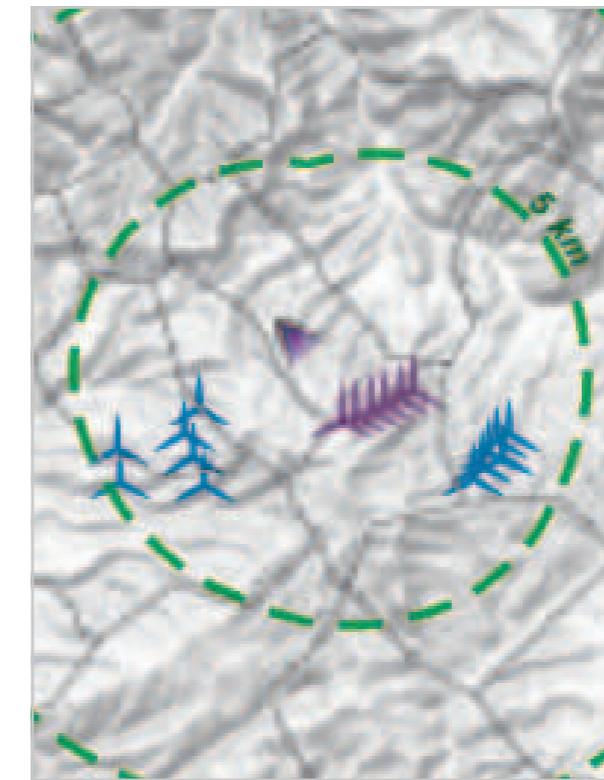
La perception est large et lointaine à gauche de la route. A droite, le troisième plan est occupé par des boisements.



1 - 5 km



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D7 à 2.5 km au nord-ouest de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D7 à 2.5 km au nord-ouest de la 1ère éolienne du projet - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 300% sur le photomontage (projet de Saint-Martin-de-Lamps en premier plan, parc de Levroux en arrière plan)



Point de vue n°3 : Vue depuis la D7

Périmètre proche : moins de 5 k

Synthèse des impacts cumulés :

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps s'impose dans le paysage, ici en vue proche.

Le parc de Levroux apparaît en arrière plan, masqué en partie par le relief et quelques boisements.

Le parc d'Argy-Sougé se situe derrière un boisement : il est très peu visible (2 éoliennes). Il se fond avec la végétation : les impacts des covisibilités sont réduits.

La covisibilité directe avec le parc de Levroux n'entrave pas la bonne lisibilité de la ligne d'éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps. La covisibilité indirecte avec le parc d'Argy-Sougé est cohérente dans le paysage.

Les parcs de St-Martin-de-Lamps et de Levroux apparaissent en covisibilité directe. Ce dernier n'entrave pas la bonne lisibilité du projet. Les covisibilités avec le parc d'Argy-Sougé sont très réduites.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°4 : Vue au pied du parc de Levroux

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 3.1 km

Distance au parc de Levroux : 400 m

Distance au parc d'Argy-Sougé : 7.5 km

Orientation / Projet : SE

Altitude : 176 m

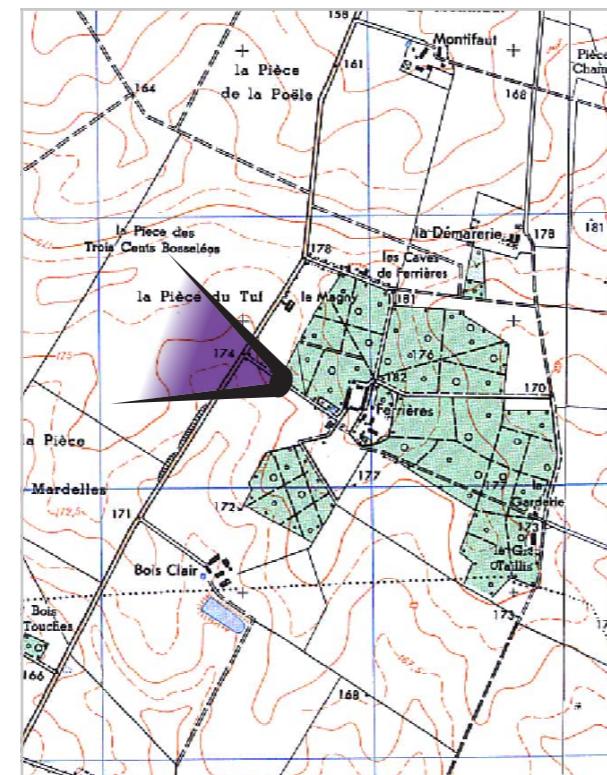
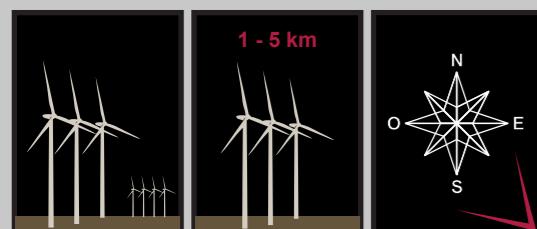
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

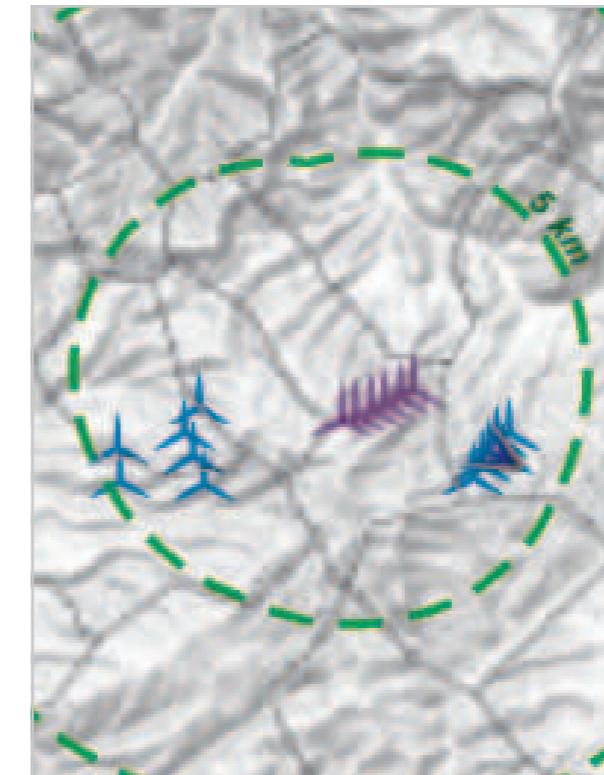
Vue depuis le pied du parc de Levroux, possibilité de covisibilité directe potentielle.

Type de perception :

La vue est large et lointaine, ponctuée de quelques boisements.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D99, à 400 m au sud-est de la 1ère éolienne de Levroux. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

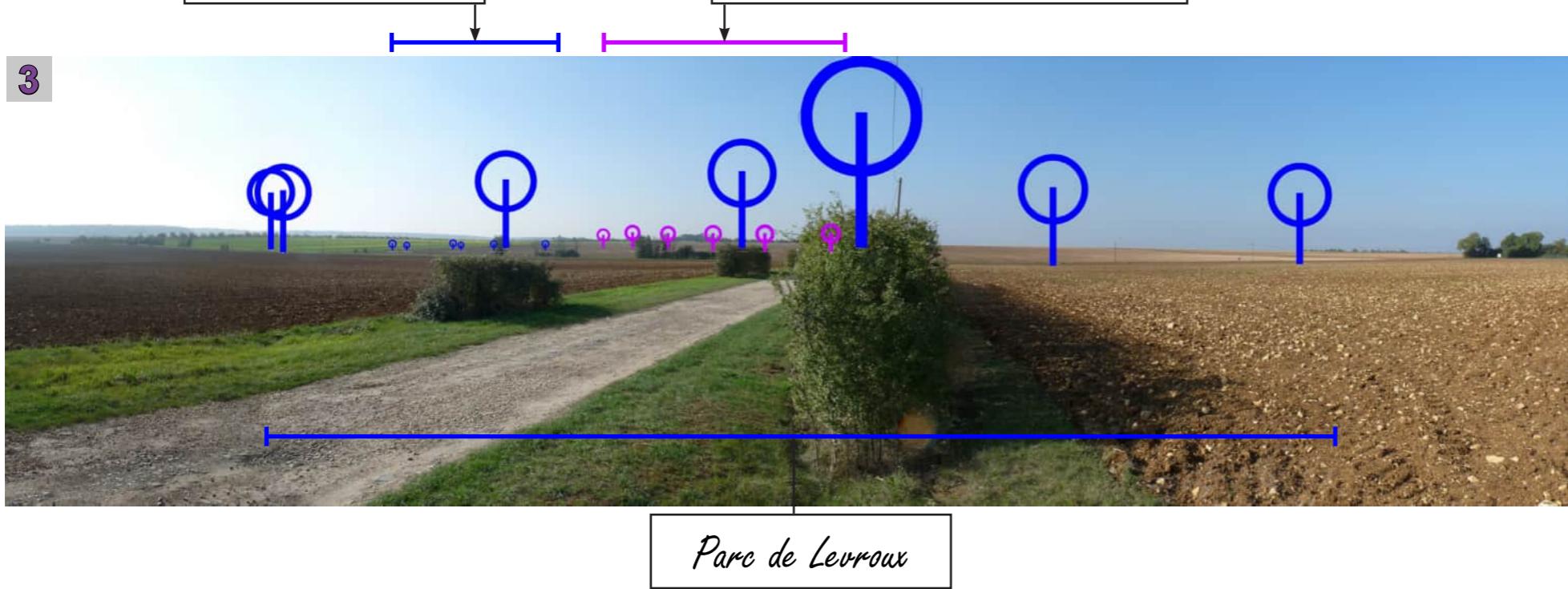
2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins

2



Photomontage et photographies réalisés depuis la D99, à 400 m au sud-est de la 1ère éolienne de Levroux - Photos de F = 4.8 mm

3



Croquis et photographies réalisés depuis la D99, à 400 m au sud-est de la 1ère éolienne de Levroux - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°4 : Vue au pied du parc de Levroux

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

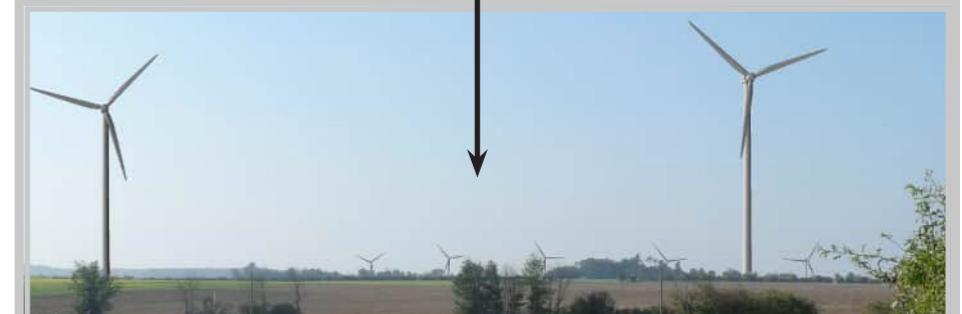
Au pied du parc de Levroux, celui-ci apparaît dans son intégralité, de manière prégnante dans le paysage.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps est en partie masqué par le relief et les quelques boisements sur l'horizon.

Bien que la covisibilité entre les deux parcs soit directe, la lisibilité de l'un ou de l'autre n'est pas entravée. En effet, la dominance du parc de Levroux dans le paysage rend le projet de Saint-Martin-de-Lamps plus discret et n'apparaît que dans un second temps pour l'observateur.

Le parc d'Argy-Souge est caché par le relief : il n'est donc pas visible depuis ce point de vue.

Projet de Saint-Martin-de-Lamps



Zoom à 200% sur le photomontage (parc de Levroux en premier plan, projet de Saint-Martin-de-Lamps en arrière plan)

La covisibilité est directe entre les deux parcs mais le parc de Levroux s'impose dans le paysage et fait passer le projet de Saint-Martin-de-Lamps en second plan.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°5 : Vue depuis la D956

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 3.7 km

Distance au parc de Levroux : 1.6 km

Distance au parc d'Argy-Souge : 9 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 163 m

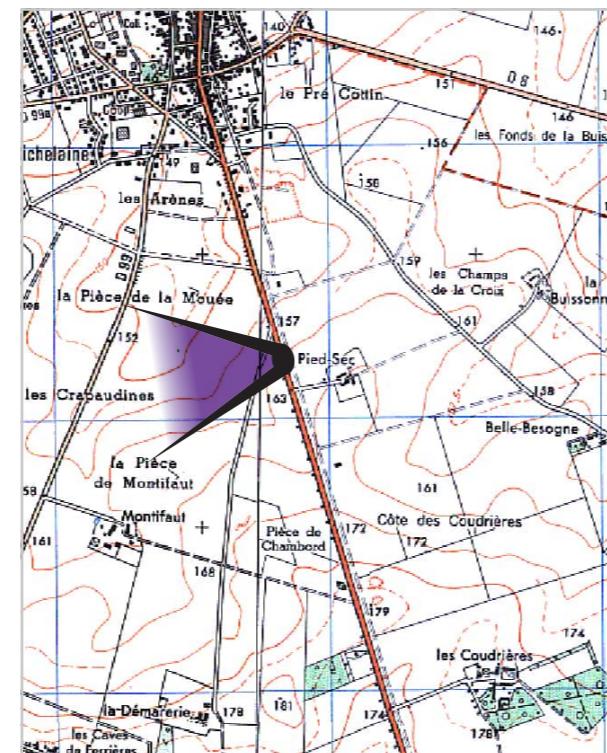
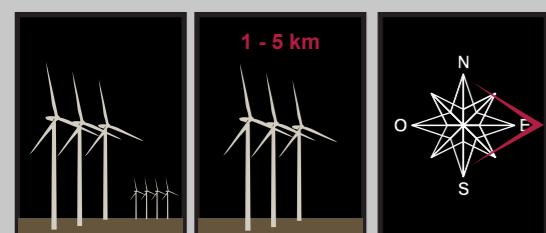
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

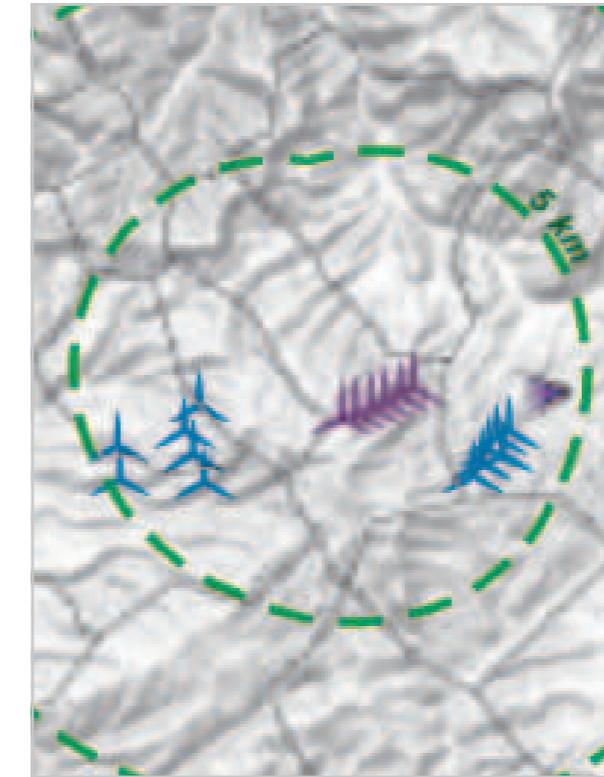
Vue depuis la D956, covisibilité indirecte potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La vue est dégagée et lointaine, les boisements constituent la limite de perception. L'alignement d'arbres le long de la route créé un filtre visuel en direction des deux parcs.



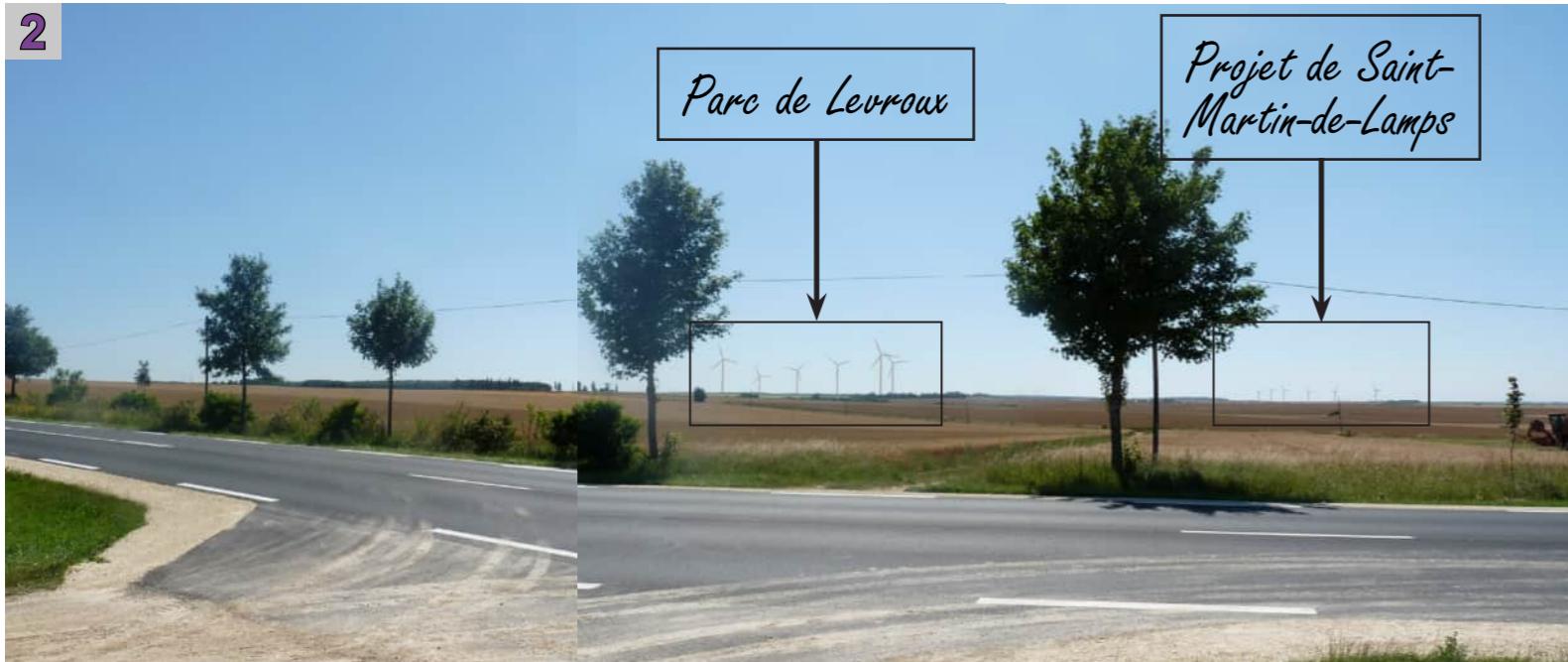
Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D956, à 1,6 km à l'est de la 1ère éolienne de Levroux. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins

2



Photomontage et photographies réalisés depuis la D956, à 1,6 km l'est de la 1ère éolienne de Levroux - Photos de F = 4.8 mm

3



4



Zoom à 400% sur le photomontage (Parc de Levroux à gauche, Projet de Saint-Martin-de-Lamps à droite)

5



Croquis et photographies réalisés depuis la D956, à 1,6 km l'est de la 1ère éolienne de Levroux - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°5 : Vue depuis la D956

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

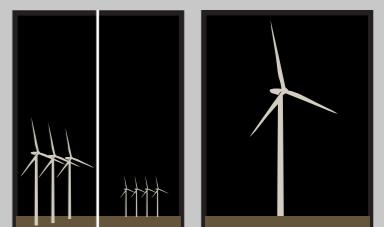
Les deux parcs apparaissent dans leur intégralité depuis ce point de vue.

Le parc de Levroux, plus proche de l'observateur, est plus prégnant dans le paysage.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps se situe plus à droite, d'une manière complètement détachée du parc de Levroux.

Le parc d'Argy-Souge n'est pas visible sur ce point de vue : il est caché par le relief.

La visibilité des deux parcs en covisibilité indirecte discontinue ne pose pas de problème de cohérence dans le paysage. Les deux parcs engendrent deux points d'appel différents et apportent une certaine dynamique à ce paysage relativement dénudé. La différence de taille entre les deux parcs permet aussi à l'observateur de retrouver une idée de profondeur dans sa perception.



Les deux parcs apparaissent en covisibilité indirecte discontinue. Ils apportent de nouveaux points d'appel dans un paysage qui jusqu'alors était plutôt dénudé.

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°6 : Vue depuis la D8

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Moulins-sur-Céphons

Distance au projet : 4.5 km

Distance au parc de Levroux : 5.7 km

Distance au parc d'Argy-Souge : 8.5 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 155 m

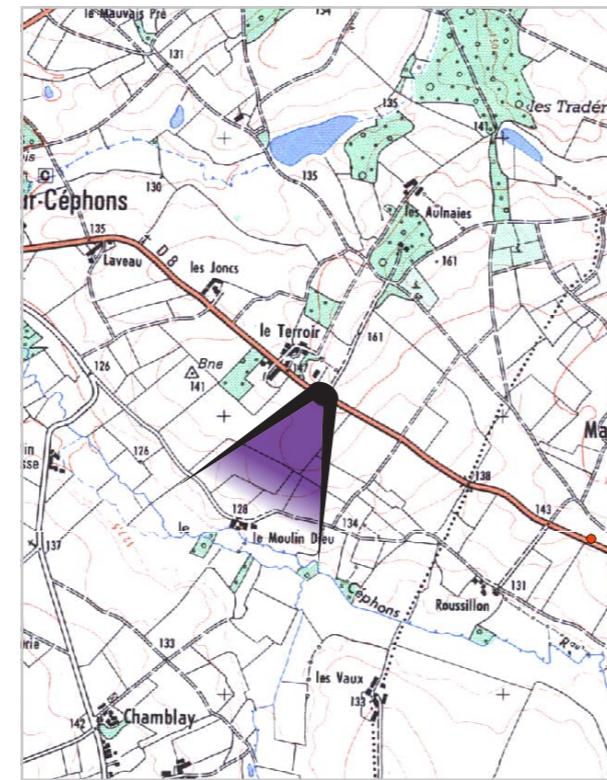
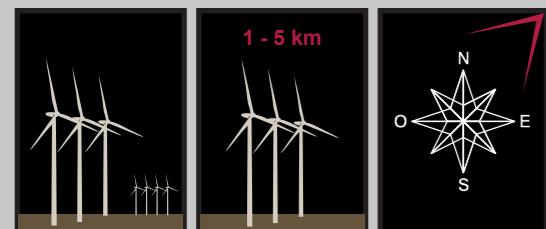
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

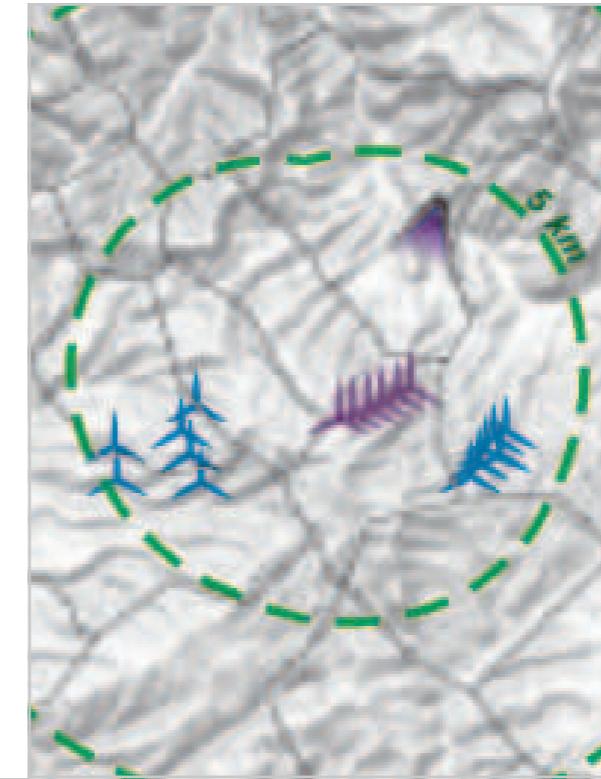
Vue depuis la D8 entre Moulins-sur-Céphons et Levroux, covisibilité indirecte potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La vue est lointaine, agrémentée de petits bosquets. À cette période de l'année, le champ de maïs réduit la visibilité du conducteur.

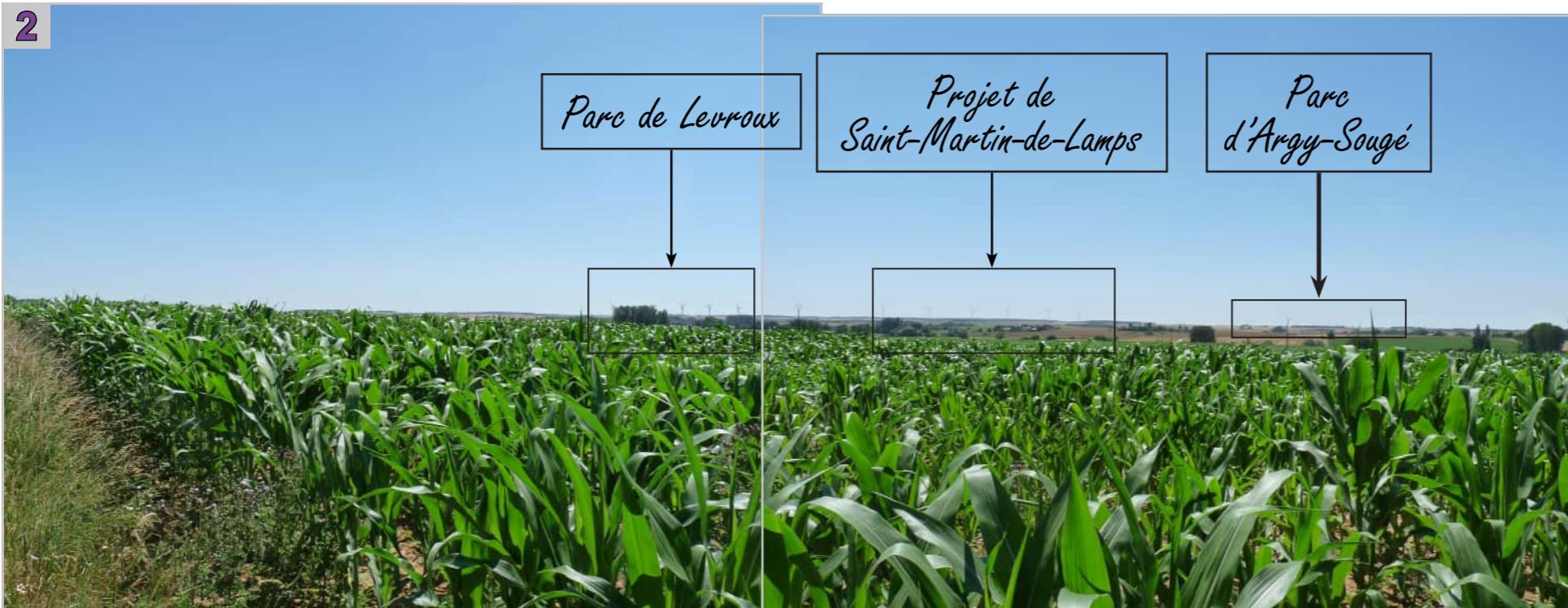


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D8 à 4.5 km au nord-est de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D8 à 4.5 km au nord-est de la 1ère éolienne du projet - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400% sur le photomontage (Parc de Levroux à gauche, projet de Saint-Martin-de-Lamps à droite)

Point de vue n°6 : Vue depuis la D8

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

Le parc de Levroux et le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaissent sous la forme de deux lignes discontinues dans le paysage.

Le parc de Levroux est légèrement masqué par un boisement.

Les deux parcs, en covisibilité indirecte, apparaissent comme un ensemble cohérent dans le paysage. Les deux implantations se complètent l'une l'autre.

Le parc d'Argy-Sougé est éloigné des autres parcs. Il est partiellement visible derrière le relief et s'inscrit sur le même plan que le parc de Levroux et le projet de Saint-Martin-de-Lamps. Sa covisibilité indirecte avec les autres parcs est donc limitée et peu gênante.



Les trois parcs apparaissent en covisibilité indirecte et forment un ensemble cohérent dans le paysage.

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°7 : Vue depuis la D2

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 5 km

Distance au parc de Levroux : 4.2 km

Distance au parc d'Argy-Souge : 10.6 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 150 m

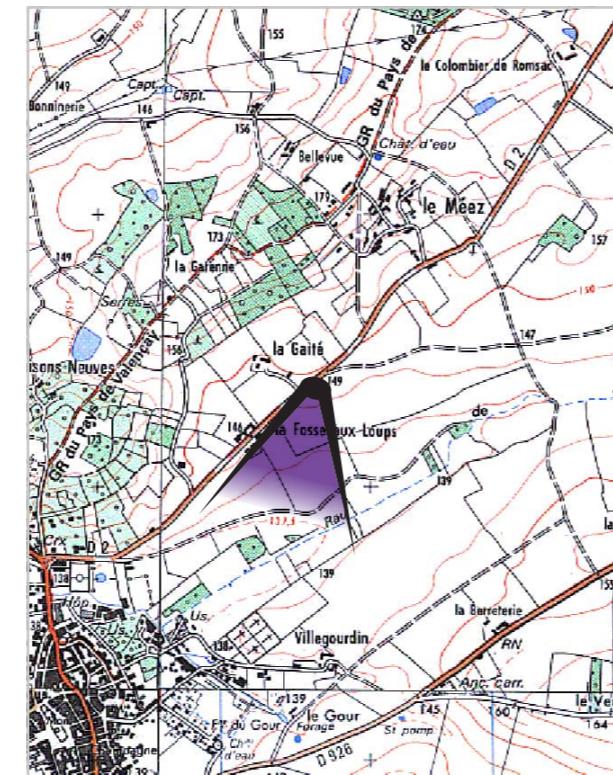
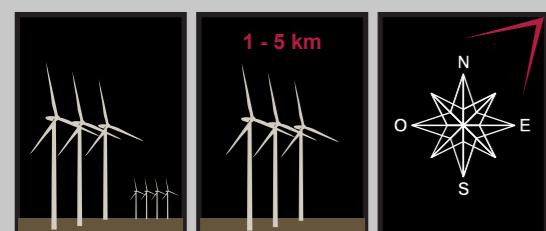
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis la D2 en direction de Levroux, covisibilité indirecte potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La perception dans l'axe de la route est relativement fermée, à gauche la vue se fait plus dégagée et lointaine.



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins

2



Vue depuis la D2, à 4,2 km au nord-est de la 1ère éolienne de Levroux. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°7 : Vue depuis la D2

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

Depuis ce point de vue, les éoliennes des deux parcs sont en partie masquées par les boisements.

La visibilité sur le parc de Levroux est plus importante que celle du projet de Saint-Martin-de-Lamps dont seulement quelques pâles se détachent au dessus des boisements.

La covisibilité entre les deux parcs est très faible depuis ce point de vue.

Le parc d'Argy-Sougé est caché par le relief et les boisements.

3



Photomontage et photographies réalisés depuis la D2, à 4,2 km au NE de la 1ère éolienne - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

4



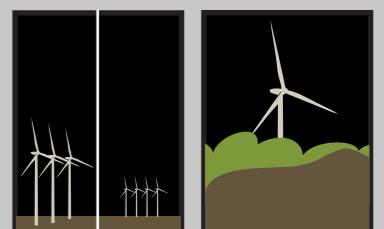
5



Zoom à 400% sur le photomontage
(Parc de Levroux à gauche,
projet de Saint-Martin-de-Lamps à droite)

La covisibilité indirecte discontinue entre les deux parcs est réduite par la faible visibilité des deux parcs.

Il n'y a pas de covisibilité avec le parc d'Argy-Sougé.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°8 : Vue depuis la D956

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 6 km

Distance au parc de Levroux : 3.7 km

Distance au parc d'Argy-Sougé : 10 km

Orientation / Projet : SE

Altitude : 165 m

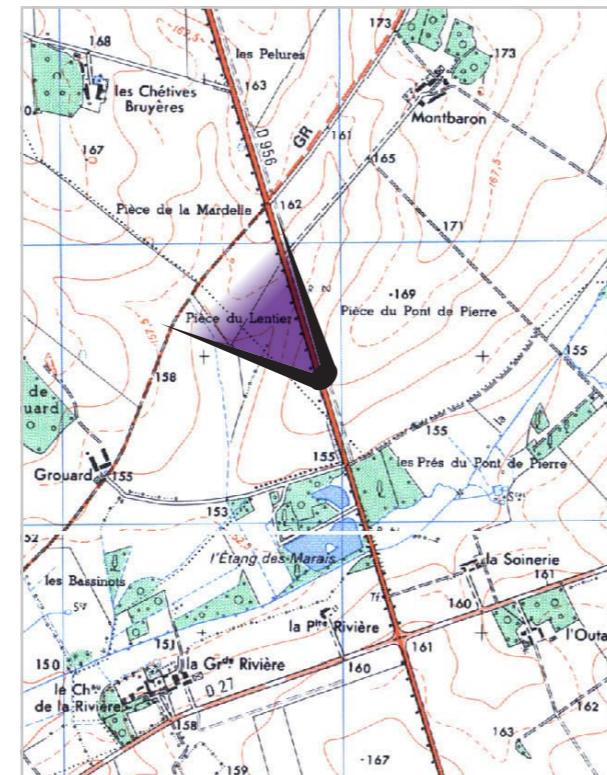
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

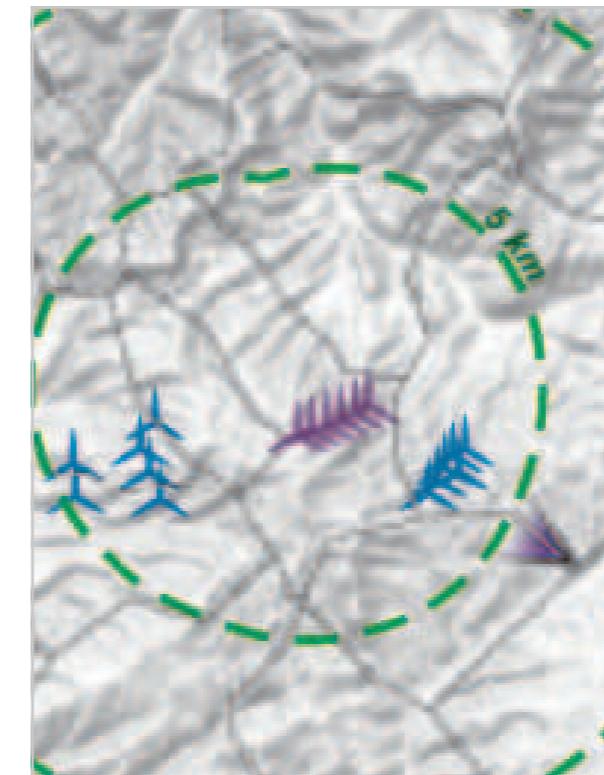
Vue depuis la D956, en direction de Levroux, covisibilité directe potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La perception est limitée à gauche de la route par l'alignement d'arbres, la perception à droite est stoppée par les boisements.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D956 à 3.7 km au sud-est de la 1ère éolienne de Levroux. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D956 à 3.7 km au sud-est de la 1ère éolienne de Levroux - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400% sur le photomontage et le croquis réalisé depuis les prises de vue de la D956

Point de vue n°8 : Vue depuis la D956
Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Les deux parcs apparaissent masqués en partie par les boisements. Leur visibilité est gênée par l'alignement d'arbre qui longe la D956.

La covisibilité est ici directe, les deux parcs apparaissent comme un ensemble d'éoliennes de différentes tailles. Le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaît de manière plus discrète dans le paysage. L'alignement d'arbre masque en partie les machines.

Le parc d'Argy-Sougé n'est pas visible : il est totalement caché par un boisement.

Les parcs apparaissent en covisibilité directe, sauf le parc d'Argy-Sougé, qui n'est pas visible. Le projet de Saint-Martin-de-Lamps apparaît de manière un peu plus discrète que le parc de Levroux.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°9 : Vue depuis la D926

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 7 km

Distance au parc de Levroux : 5.5 km

Distance au parc d'Argy-Souge : 12.5 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 169 m

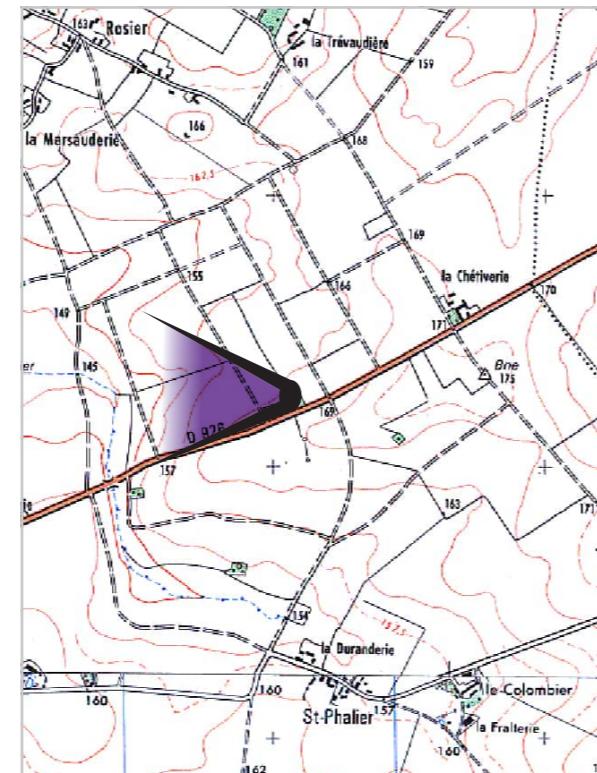
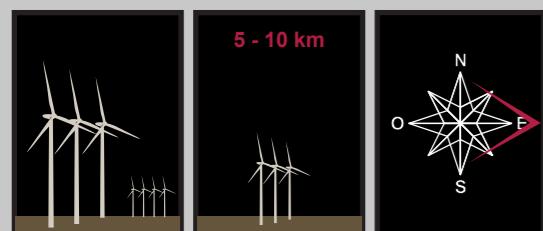
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

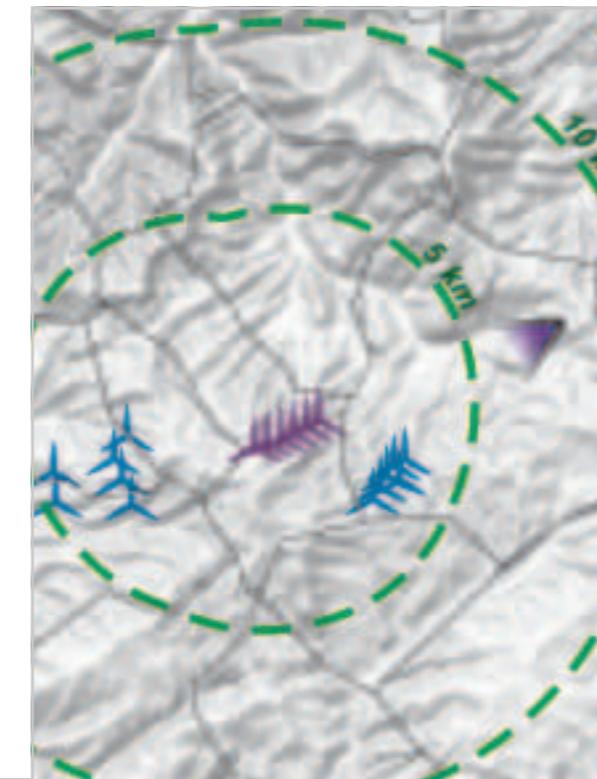
Vue en direction de Levroux, sur la D926, covisibilité indirecte potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La vue s'étend jusqu'aux reliefs à l'est de Levroux, il est possible d'apercevoir la Collégiale de Levroux.

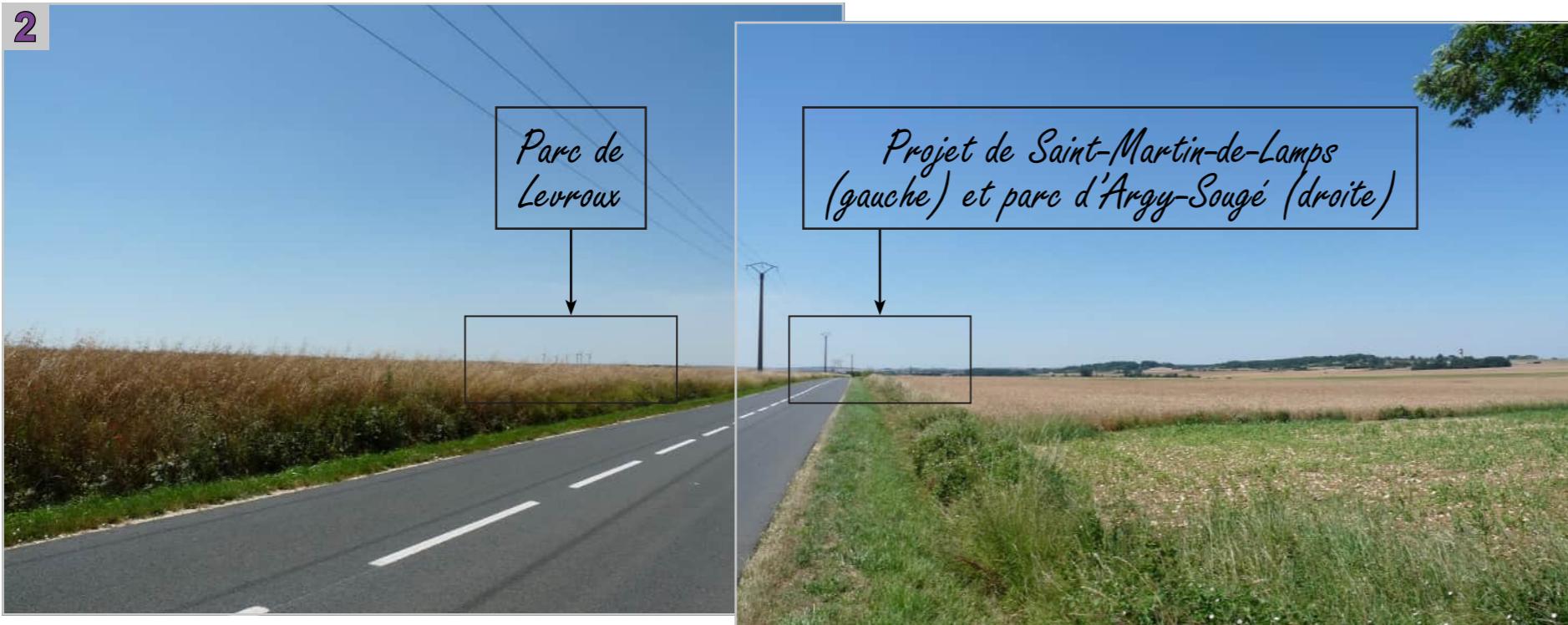


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D926, à 5,5 km à l'est de la 1ère éolienne de Levroux. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

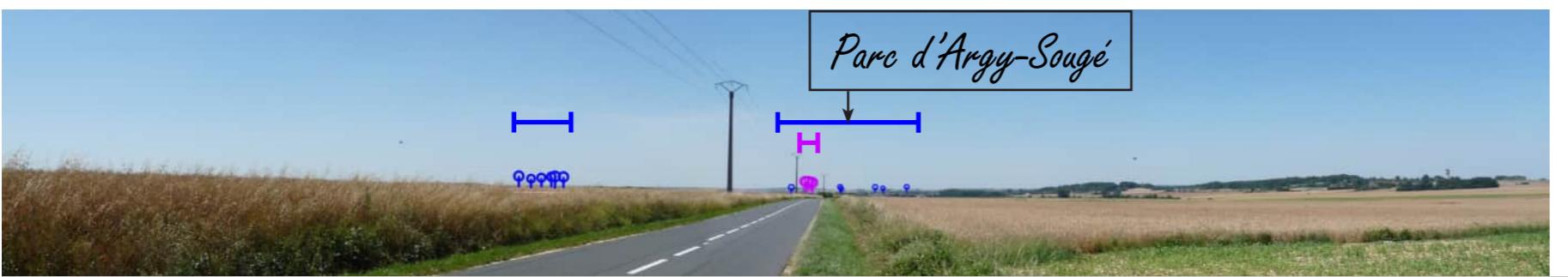
2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D926, à 5,5 km à l'est de la 1ère éolienne de Levroux - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400% sur le photomontage (Parc de Levroux à gauche, projet de Saint-Martin-de-Lamps et parc d'Argy-Sougé à droite)



Croquis et photographies réalisés depuis la D926, à 5,5 km à l'est de la 1ère éolienne de Levroux - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°9 : Vue depuis la D926

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Le parc de Levroux et le projet de Saint-Martin-de-Lamps sont entièrement visibles depuis ce point de vue. Ce n'est pas le cas du parc d'Argy-Sougé qui est partiellement caché par le relief et les bois.

Le parc d'Argy-Sougé se situe derrière le projet de Saint-Martin-de-Lamps. Les deux parcs sont en covisibilité directe. Cependant, le parc d'Argy-Sougé est très en retrait et son deuxième rang d'éoliennes dessine une ligne parallèle à celle du projet de Saint-Martin-de-Lamps : le tout forme un paysage cohérent où le parc d'Argy-Sougé s'efface au profit du projet.

L'emprise du parc de Levroux est plus étendue que celle du projet de Saint-Martin-de-Lamps. Dans l'axe de la route, les éoliennes du projet apparaissent sous la forme d'une ligne compacte.

La covisibilité entre les deux parcs est indirecte et discontinue. La visibilité de l'un n'est pas entravée par celle de l'autre. Leur importance dans le paysage est comparable.

Le paysage résultant de deux parcs bien visibles et d'un troisième en arrière-plan est cohérent : les parcs suivent les lignes du territoire et sont lisibles les uns par rapport aux autres.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°10 : Sortie d'Argy

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune d'Argy

Distance au projet : 7.9 km

Distance au parc de Levroux : 10.9 km

Distance au parc d'Argy-Sougé : 2 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 125 m

Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

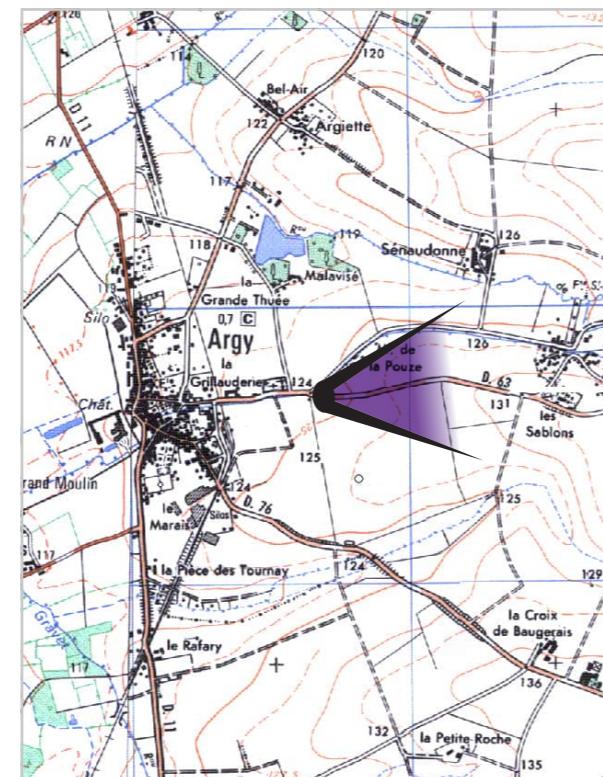
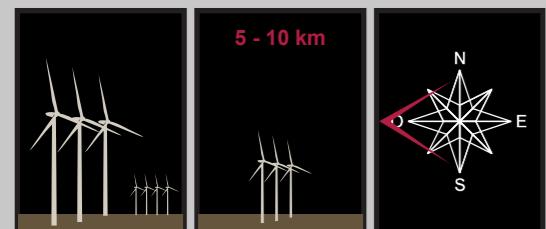
Intérêt du site :

Sortie d'Argy, D63, covisibilité indirecte potentielle entre les deux parcs.

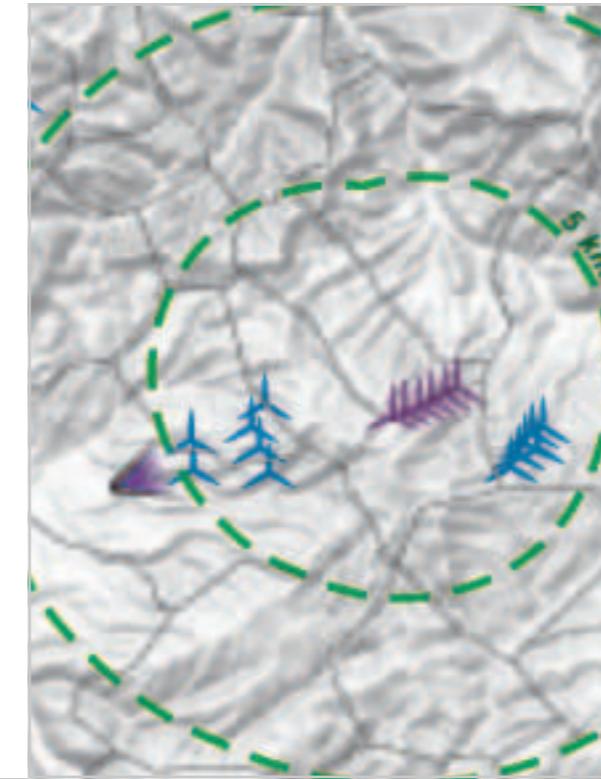
Type de perception :

À droite de la route, la vue est dégagée avec quelques bosquets.

À gauche de la route, les boisements à proximité ferment la vue.

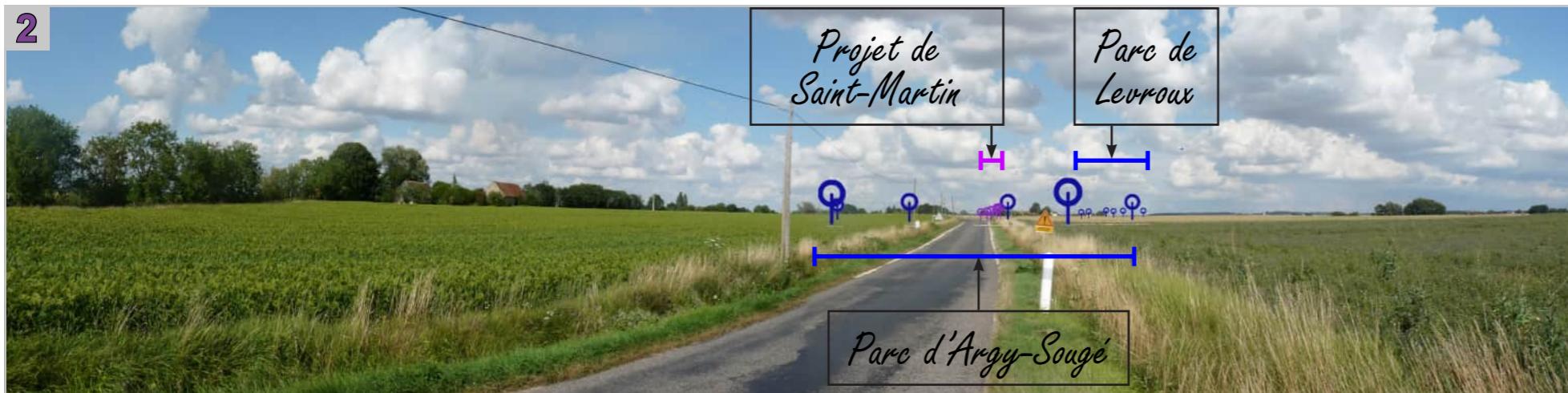


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Argy à 7.9 km à l'ouest de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Point de vue n°10 : Sortie d'Argy
Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps est peu visible depuis ce point de vue. Le parc de Levroux se dégage un peu plus à droite. Le parc d'Argy-Sougé se dégage nettement au premier plan.

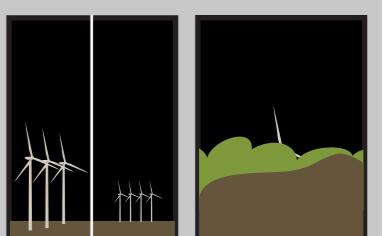
La covisibilité est indirecte entre les deux parcs, et ceux-ci sont en covisibilité directe avec le parc d'Argy-Sougé.

La faible visibilité des éoliennes de Levroux et de Saint-Martin réduit les impacts cumulés entre les trois parcs.

L'espace séparant le parc de Levroux et le projet de Saint-Martin-de-Lamps est comblé par des boisements et des éléments bâtis, l'observateur peut avoir l'impression d'un seul ensemble éolien qui s'intercale entre les éoliennes du parc d'Argy-Sougé. Le tout s'inscrit dans la perspective de la D63.



Les éoliennes des parcs de Levroux et Saint-Martin, en covisibilité indirecte, sont peu visibles. Ils sont en covisibilité directe avec le parc d'Argy-Sougé. L'ensemble est structurant pour le territoire.



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins

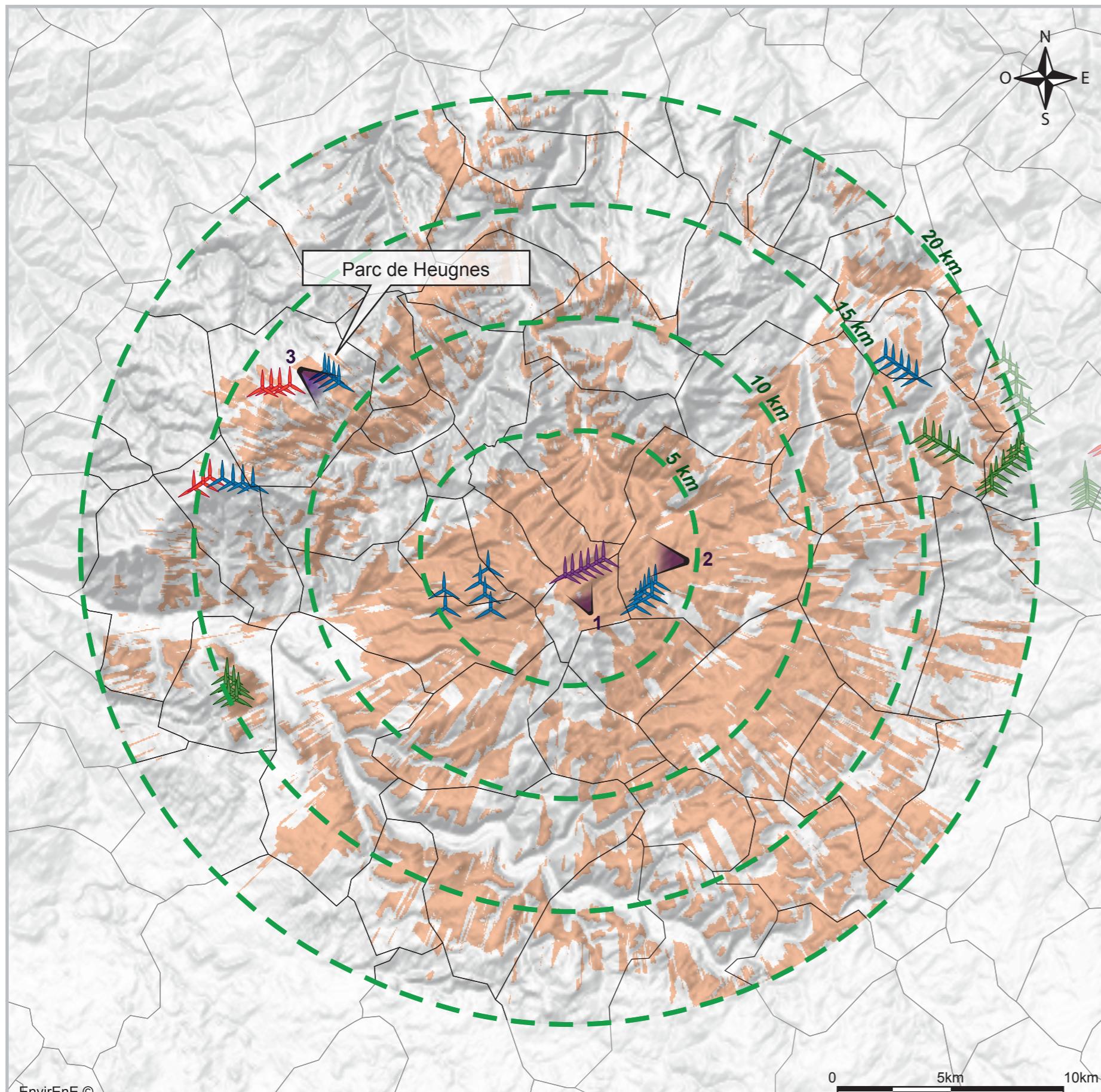


Fig. 105 : Zone de covisibilité et points de vue effectués pour l'étude des impacts cumulés avec le parc d'Heugnes

Étude de la covisibilité avec le parc d'Heugnes (en instruction)

La distance séparant le parc d'Heugnes au projet permet de réduire les impacts cumulés des deux parcs.

Les covisibilités indirectes seront très peu influentes car l'observateur sera très éloigné des deux parcs et leur visibilité sera donc faible.

Les points de vue réalisés permettent d'étudier les possibilités de covisibilité directe entre le projet et le parc d'Heugnes, en vue proche de l'un des deux parcs.

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°1 : Sortie de Francillon

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : 2 km

Distance au parc d'Heugnes : 16 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 186 m

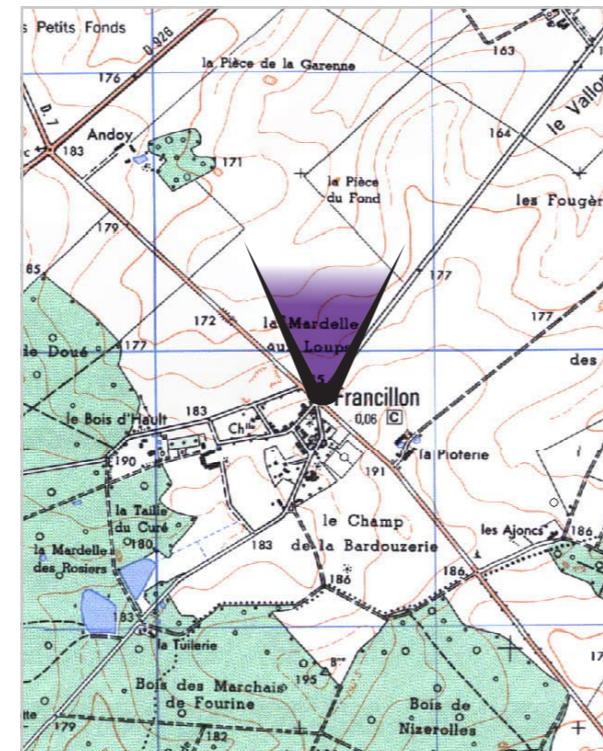
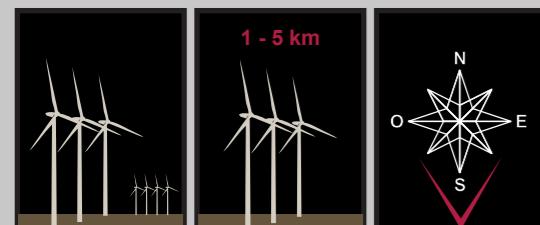
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

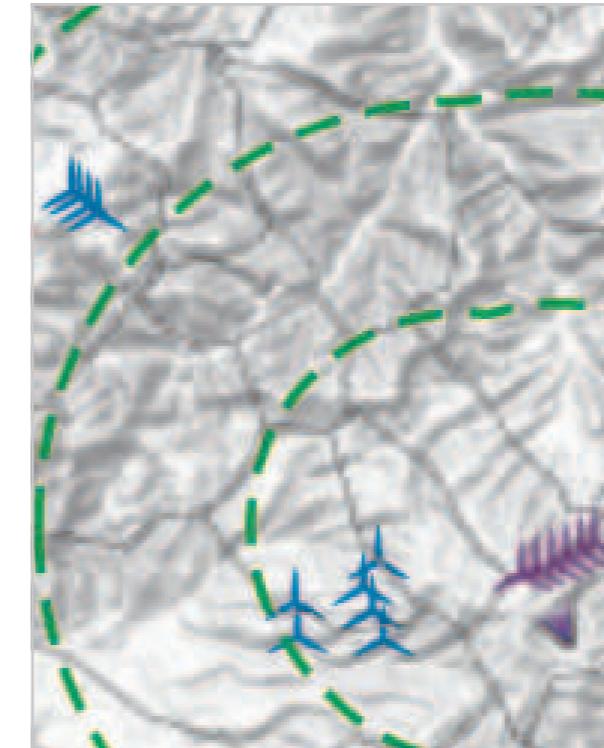
Sortie nord-est du bourg de Francillon, D7, covisibilité indirecte potentielle.

Type de perception :

La vue est large et dégagée, les perceptions sont lointaines. Le relief apparaît en arrière plan accentué par les boisements.

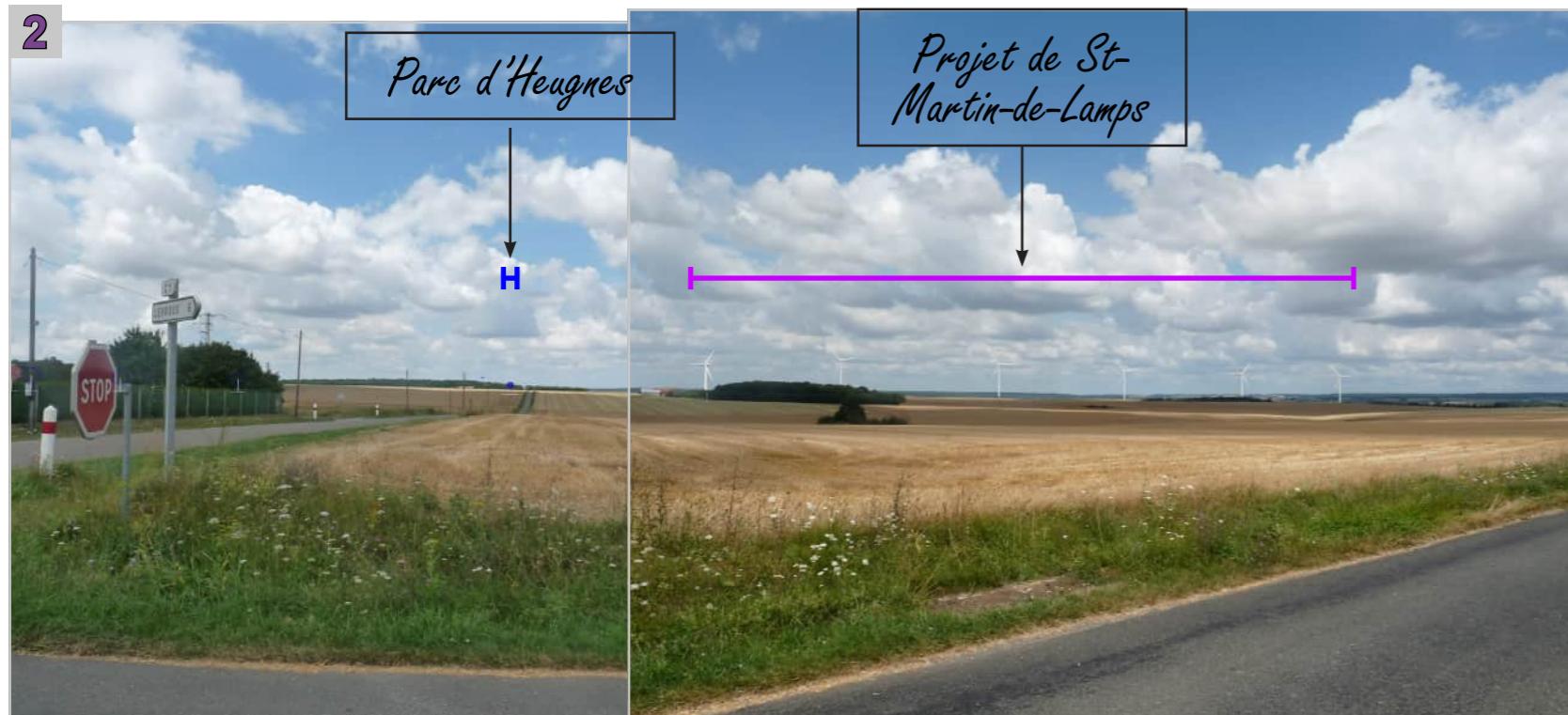


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis Francillon à 2 km au sud de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 3 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis Francillon à 2 km au sud de la 1ère éolienne du projet - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°1 : Sortie de Francillon

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

Depuis ce point de vue proche du projet de Saint-Martin-de-Lamps, les éoliennes du parc d'Heugnes ne seront pas visibles.

Les impacts cumulés entre les deux parcs sont donc inexistant depuis ce point de vue.

Le parc d'Heugnes n'est pas visible depuis ce point de vue, il n'y a donc pas de covisibilité possible avec le projet.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°2 : Vue depuis la D956

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 3.7 km

Distance au parc d'Heugnes : 17.2 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 163 m

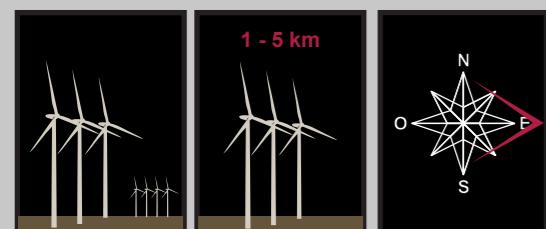
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

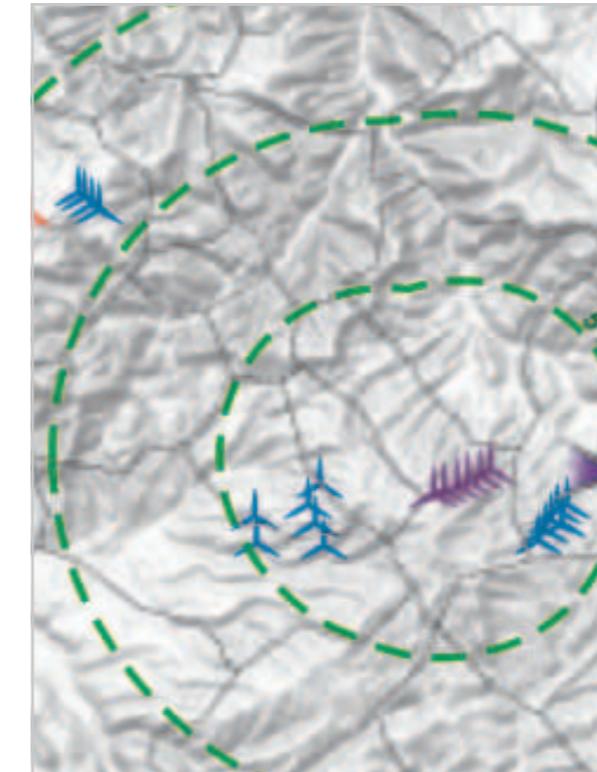
Vue depuis la D956, covisibilité directe potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La vue est dégagée et lointaine, les boisements constituent la limite de perception. L'alignement d'arbres le long de la route créé un filtre visuel en direction des deux parcs.

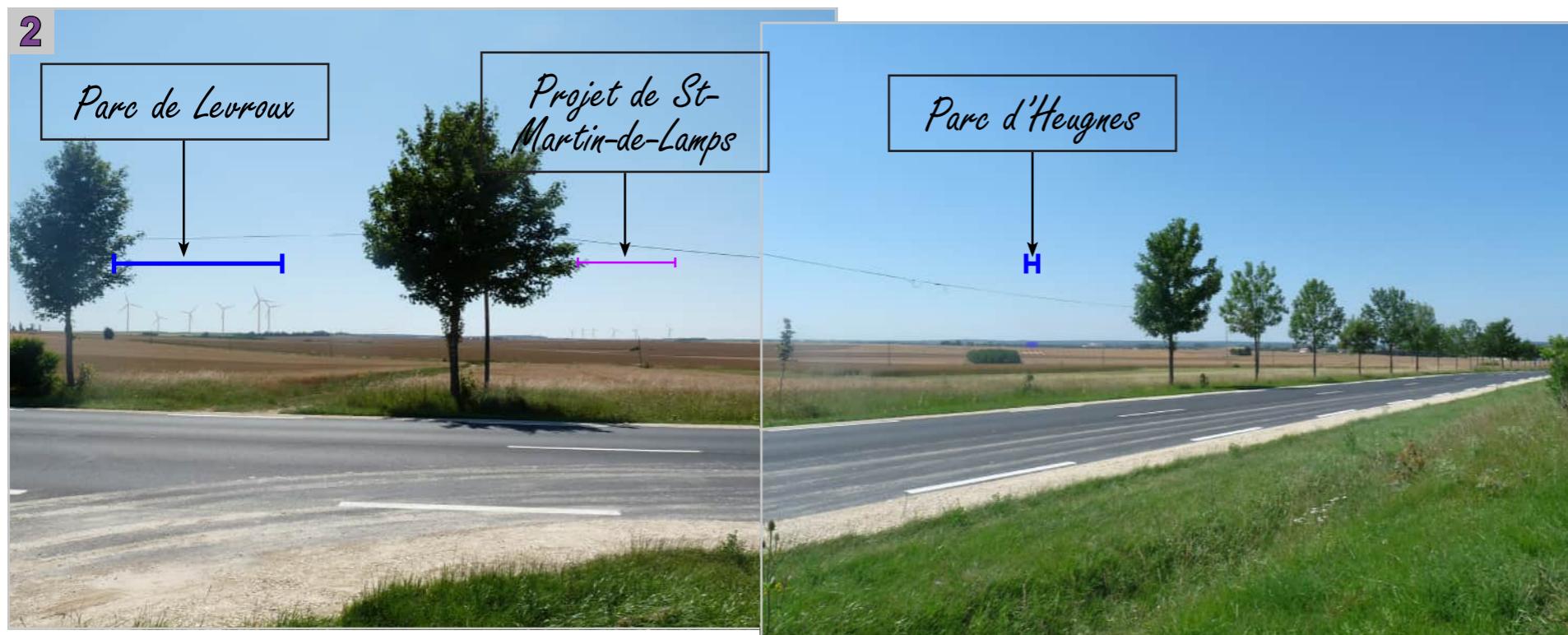


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D956 à 3.7 km à l'est de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D956 à 3.7 km à l'est de la 1ère éolienne du projet - Photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

Point de vue n°2 : Vue depuis la D956

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

Les éoliennes du parc d'Heugnes sont masquées par le relief et les boisements. Elles n'entreront donc pas en covisibilité avec le projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Les risques de covisibilité entre les deux parcs sont donc nuls.

Le parc d'Heugnes n'est pas visible depuis ce point de vue, il n'y a donc pas de covisibilité possible avec le projet depuis ce point de vue.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°3 : Vue au pied du parc d'Heugnes

Périmètre éloigné : plus 10 km

Localisation : Commune d'Heugnes

Distance au projet : 14.6 km

Distance au parc d'Heugnes : 1.1 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 187 m

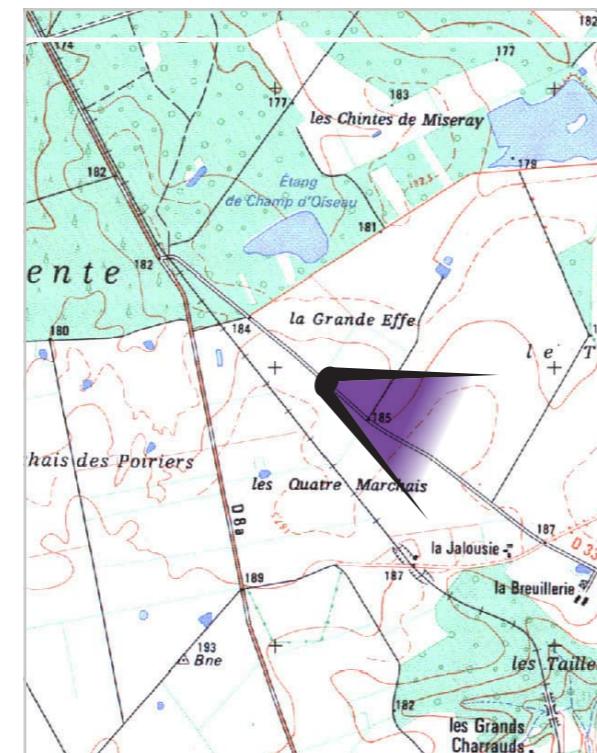
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

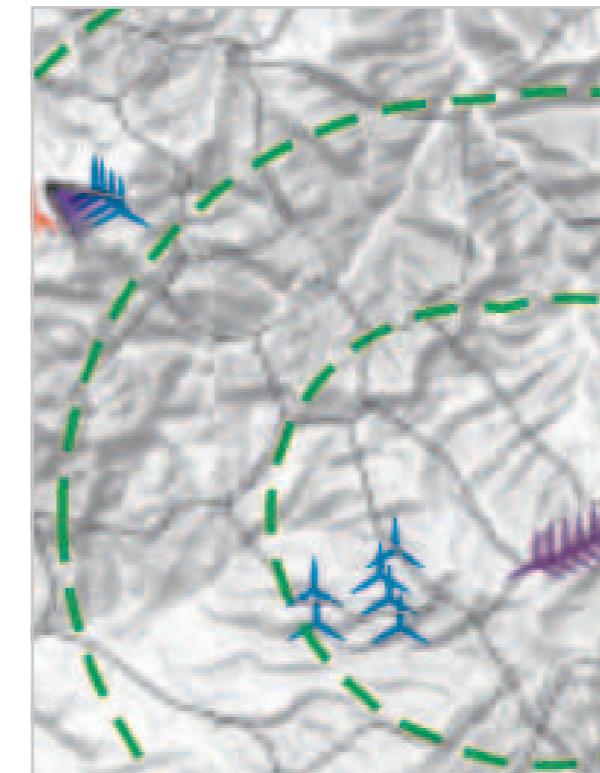
Vue au pied du parc d'Heugnes, covisibilité directe potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La perception est limitée en troisième plan par des boisements.

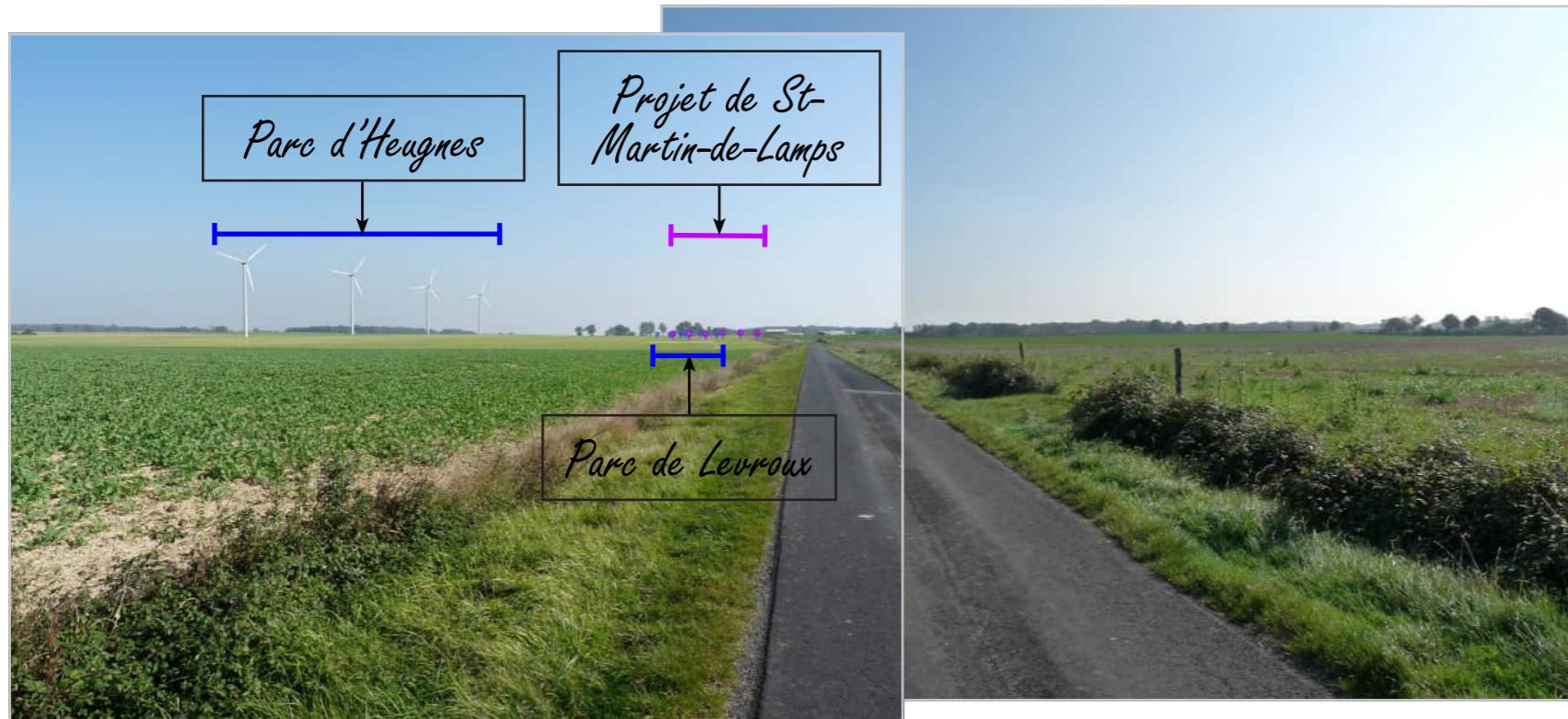


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis le parc d'Heugnes à 1.1 km au nord-ouest de la 1ère éolienne d'Heugnes. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis le parc d'Heugnes à 1.1 km au nord-ouest de la 1ère éolienne d'Heugnes - F = 4.8mm

Point de vue n°3 : Vue au pied du parc d'Heugnes
Périmètre éloigné : plus 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne seront pas visibles puisque masquées par les boisements en troisième plan.

Il n'y a donc pas de risque de covisibilité depuis ce point de vue.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps n'est pas visible depuis ce point de vue. Il n'y a pas de risque de covisibilité avec le parc d'Heugnes.



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins

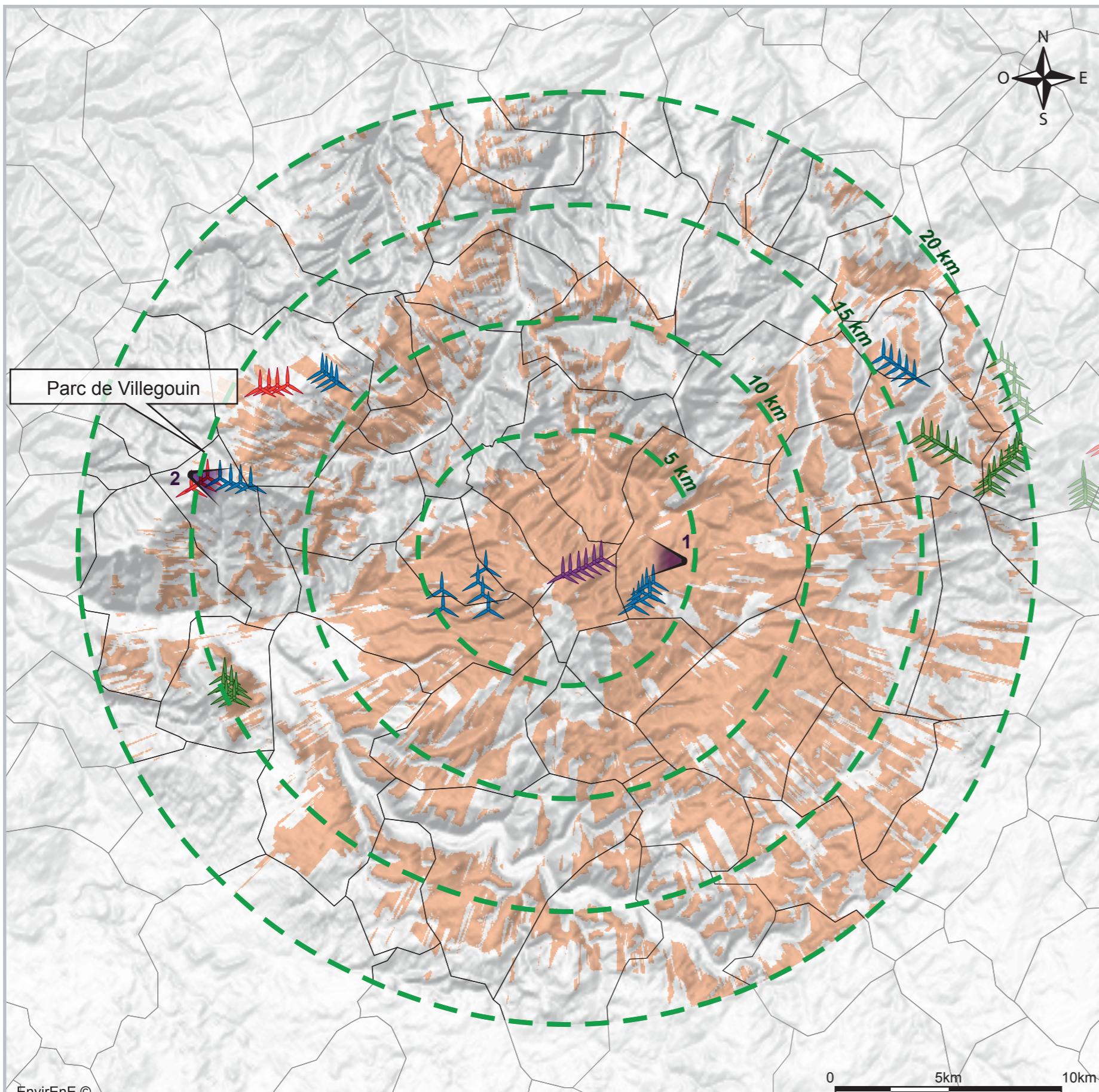


Fig. 106 : Zone de covisibilité et points de vue effectués pour l'étude des impacts cumulés avec le parc de Villegouin

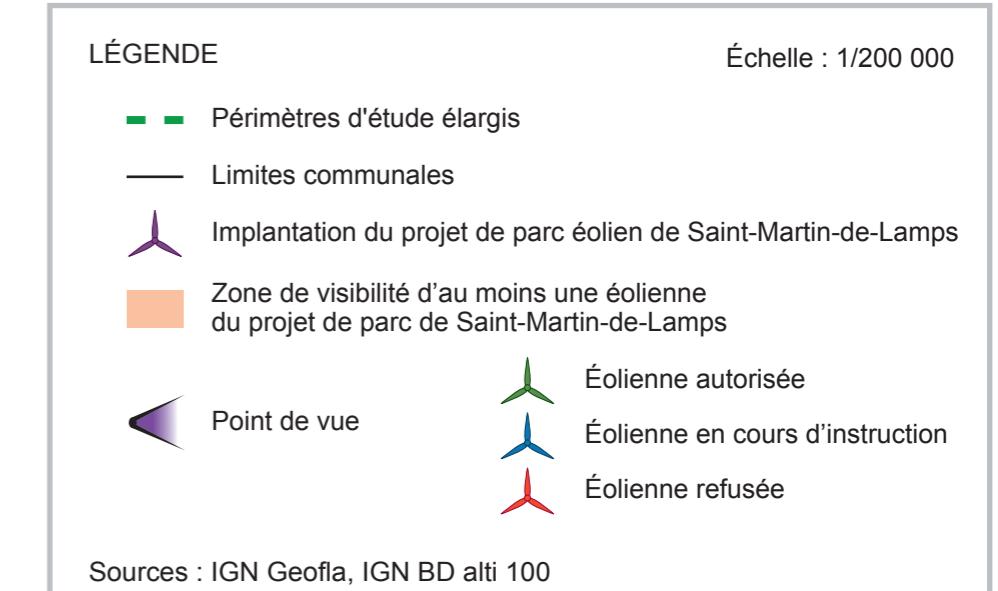
Étude de la covisibilité avec le parc de Villegouin (en instruction)

La distance séparant le parc de Villegouin au projet permet de réduire les impacts cumulés des deux parcs.

Les covisibilités indirectes seront très peu influentes car l'observateur sera très éloigné des deux parcs et leur visibilité sera donc faible.

Les points de vue réalisés permettent d'étudier les possibilités de covisibilité directe entre le projet et le parc de Villegouin, en vue proche de l'un des deux parcs.

Les parcs de Levroux et d'Argy-Sougé sont représentés sur certains photomontages car proche du projet.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°1 : Vue depuis la D956

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 3.7 km

Distance au parc de Villegouin : 19.4 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 163 m

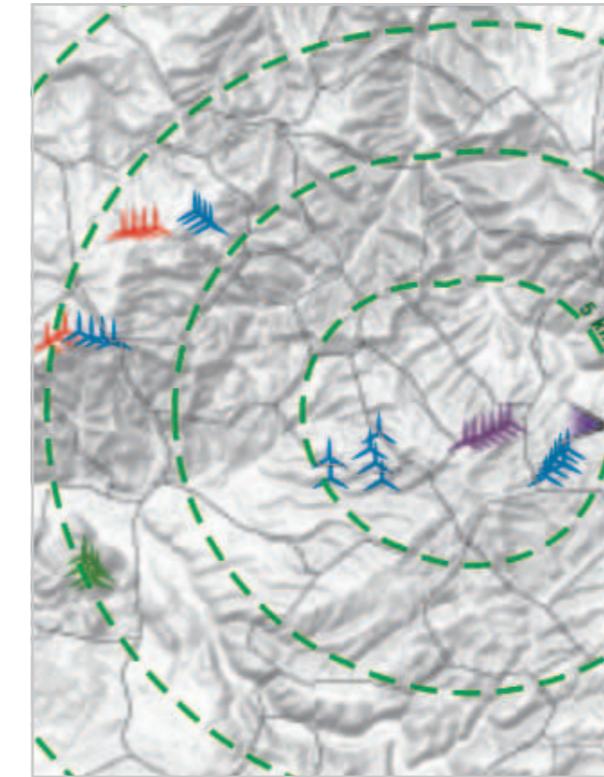
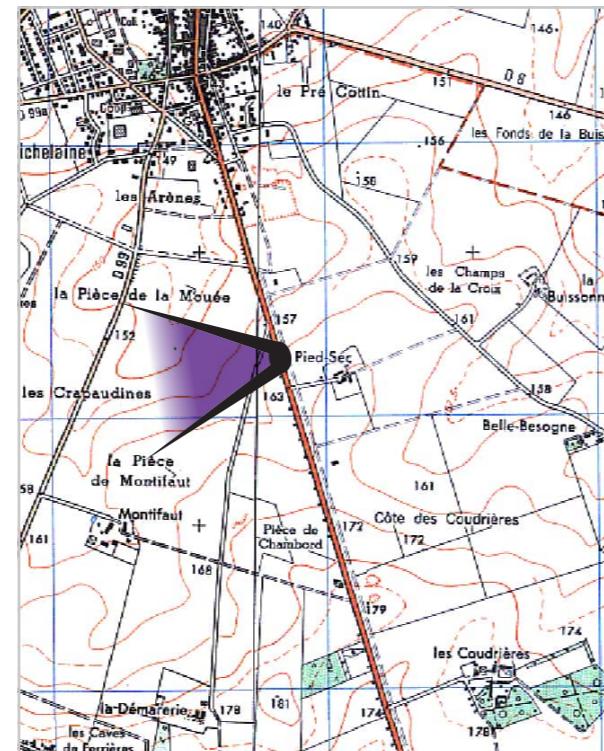
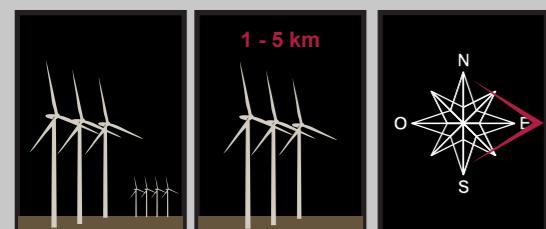
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis la D956, covisibilité directe potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La vue est dégagée et lointaine, les boisements constituent la limite de perception. L'alignement d'arbres le long de la route créé un filtre visuel en direction des deux parcs.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D956 à 3.7 km à l'est de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Point de vue n°1 : Vue depuis la D956
Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du parc de Villegouin ne seront pas visibles car masquées par le relief. Elles n'entreront donc pas en covisibilité avec le projet de Saint-Martin-de-Lamps.



Le parc de Villegouin n'est pas visible depuis ce point de vue, il n'y a donc pas de covisibilité possible avec le projet.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°2 : Vue au pied du parc de Villegouin

Périmètre éloigné : plus 10 km

Localisation : Commune de Villegouin

Distance au projet : 17 km

Distance au parc de Villegouin : 1.3 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 187 m

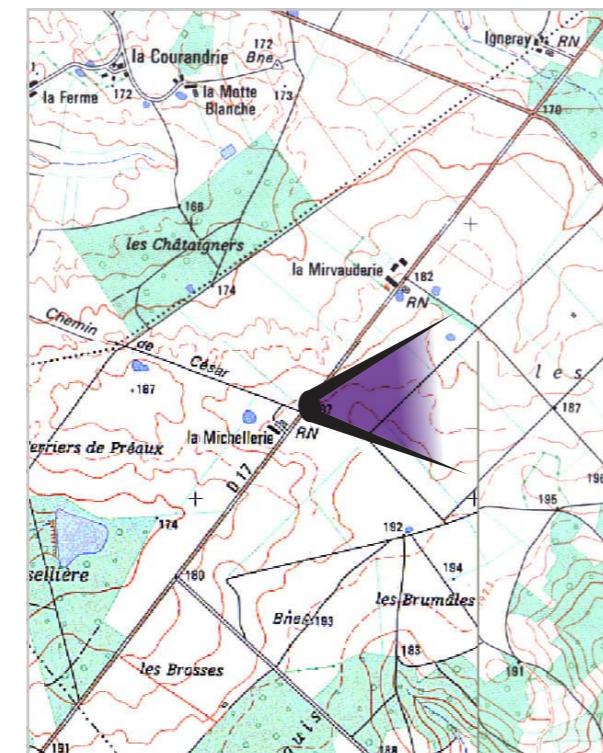
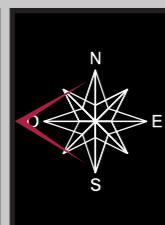
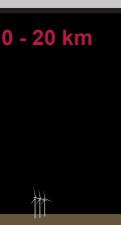
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

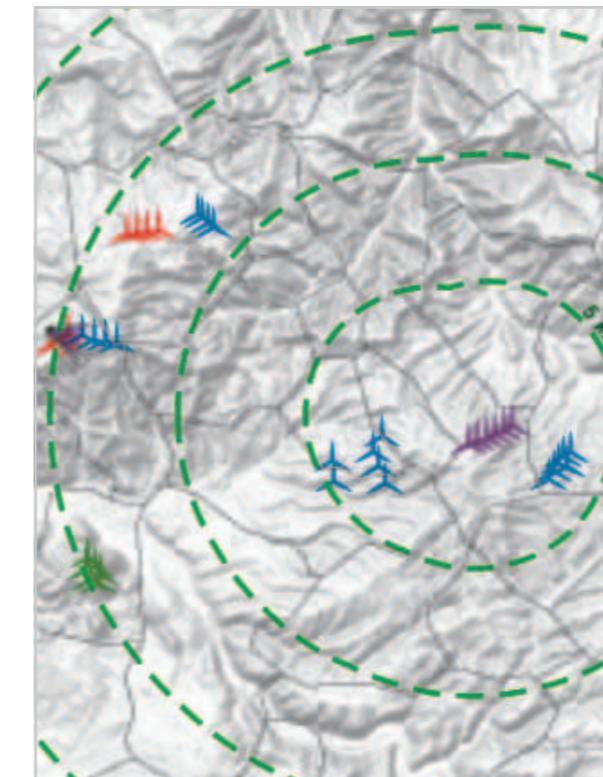
Vue au pied du parc de Villegouin, D17, covisibilité directe potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La perception est large mais les boisements en troisième plan viennent arrêter la vue.

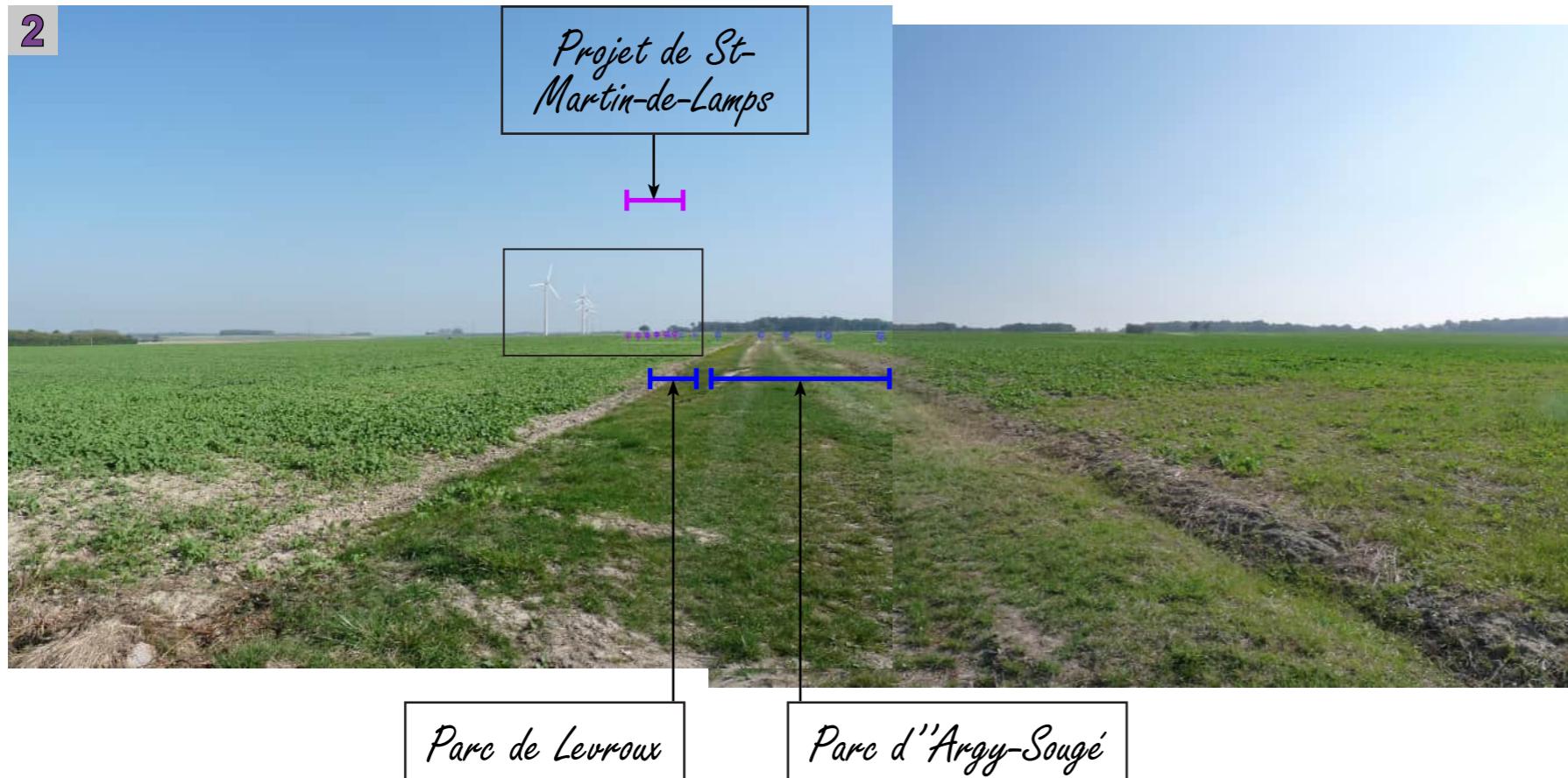


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D17 à 1.3 km à l'ouest de la 1ère éolienne de Villegouin. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D17 à 1.3 km à l'ouest de la 1ère éolienne de Villegouin- Photos de F = 4.8 mm



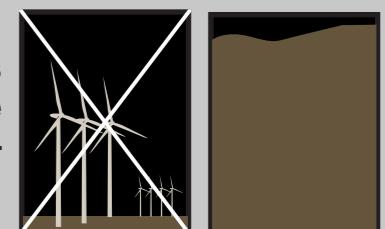
Zoom à 400% sur le photomontage

Point de vue n°2 : Vue au pied du parc de Villegouin
Périmètre éloigné : plus 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps ne sont pas visibles depuis ce point de vue. La covisibilité avec le parc de Villegouin n'est donc pas possible depuis le pied de ce parc.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps n'est pas visible depuis ce point de vue. Il n'y a pas de risque de covisibilité avec le parc de Villegouin.



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins

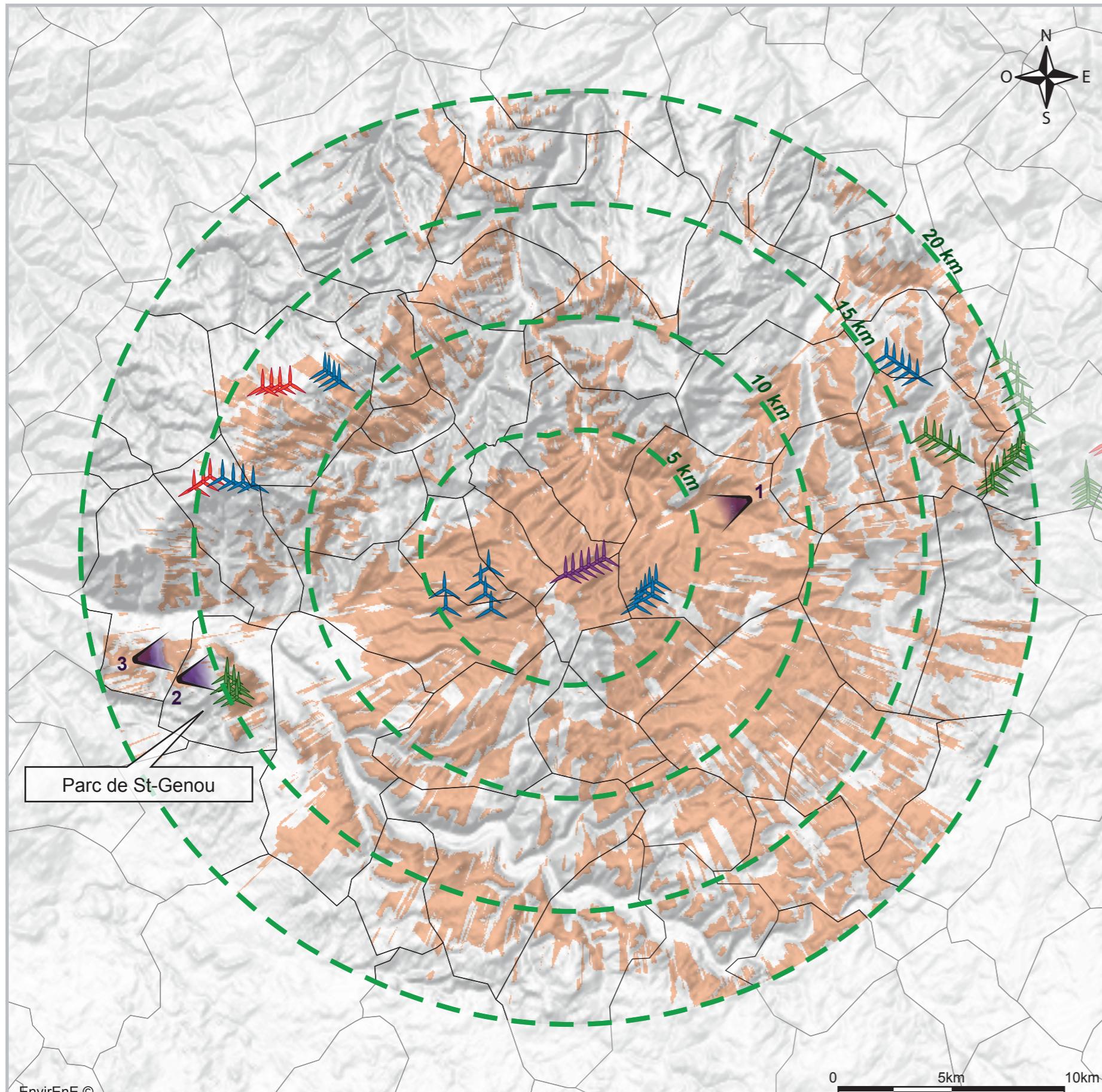


Fig. 107 : Zone de covisibilité et points de vue effectués pour l'étude des impacts cumulés avec le parc de Saint-Genou

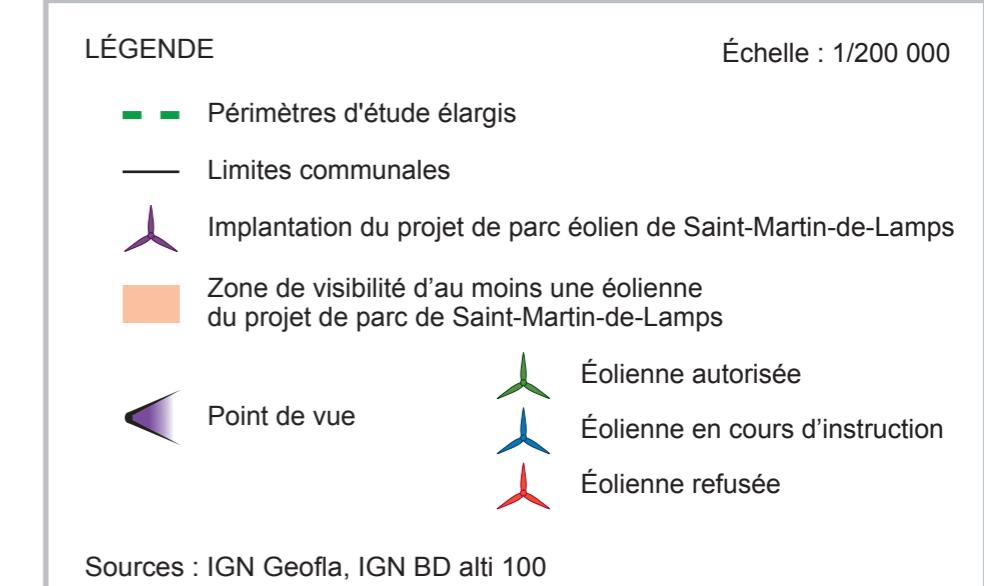
Étude de la covisibilité avec le parc de Saint-Genou (construit)

La distance séparant le parc de Saint-Genou au projet permet de réduire les impacts cumulés des deux parcs.

Les covisibilités indirectes seront très peu influentes car l'observateur sera très éloigné des deux parcs et leur visibilité sera donc faible.

Les points de vue réalisés permettent d'étudier les possibilités de covisibilité directe entre le projet et le parc de Saint-Genou, en vue proche de l'un des deux parcs.

Les parcs de Levroux et d'Argy-Sougé sont représentés sur certains photomontages car proches du projet.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°1 : Vue depuis la D926

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Localisation : Commune de Levroux

Distance au projet : 7 km

Distance au parc de Saint-Genou : 24 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 169 m

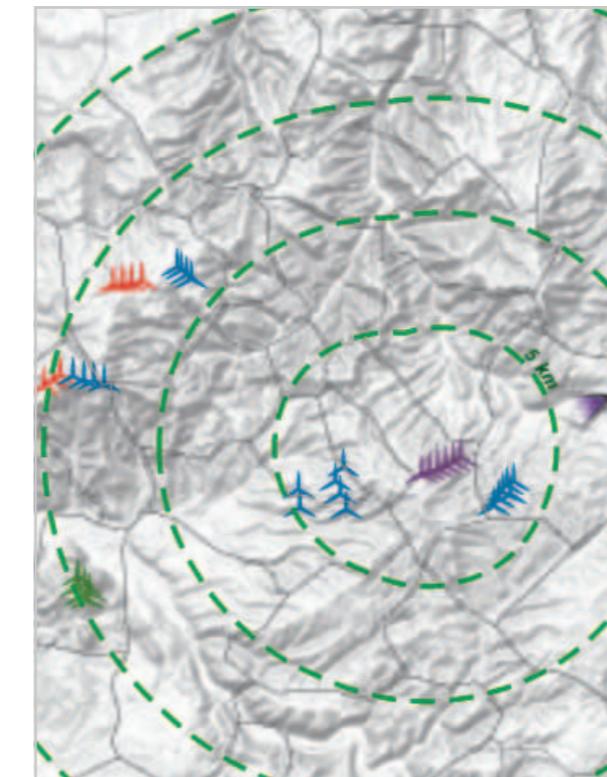
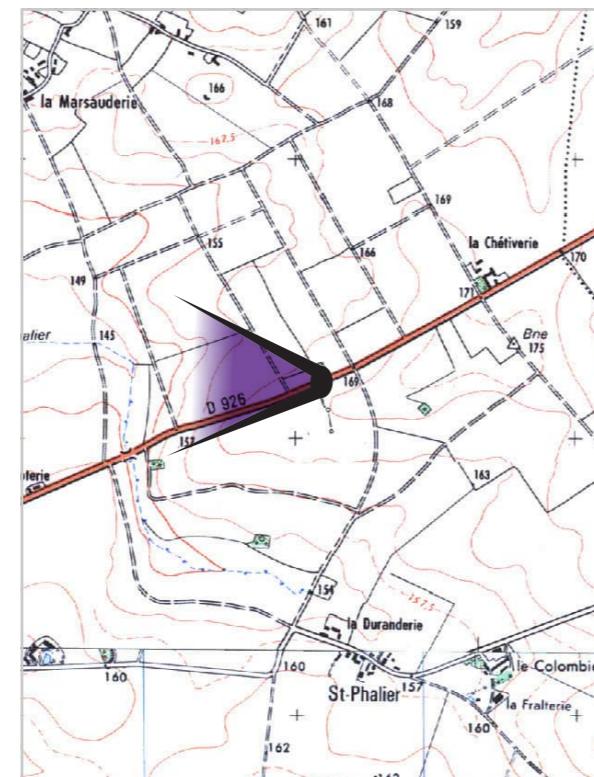
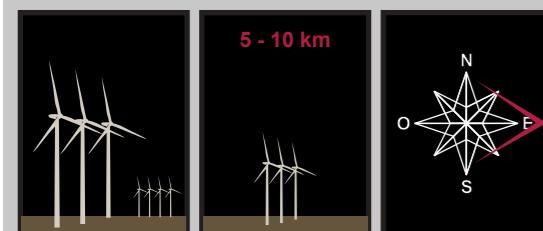
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue en direction de Levroux, sur la D926, covisibilité directe potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La vue s'étend jusqu'aux reliefs à l'est de Levroux, il est possible d'apercevoir la Collégiale de Levroux.

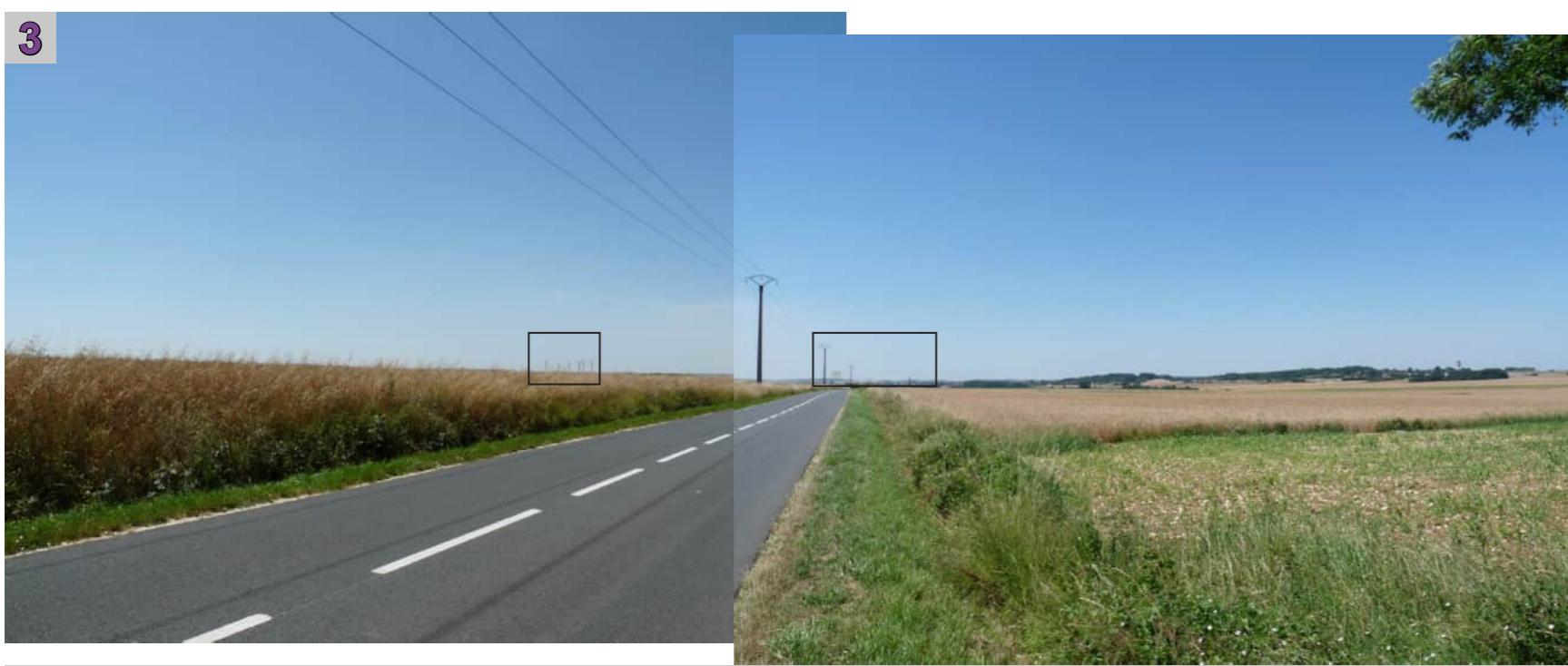
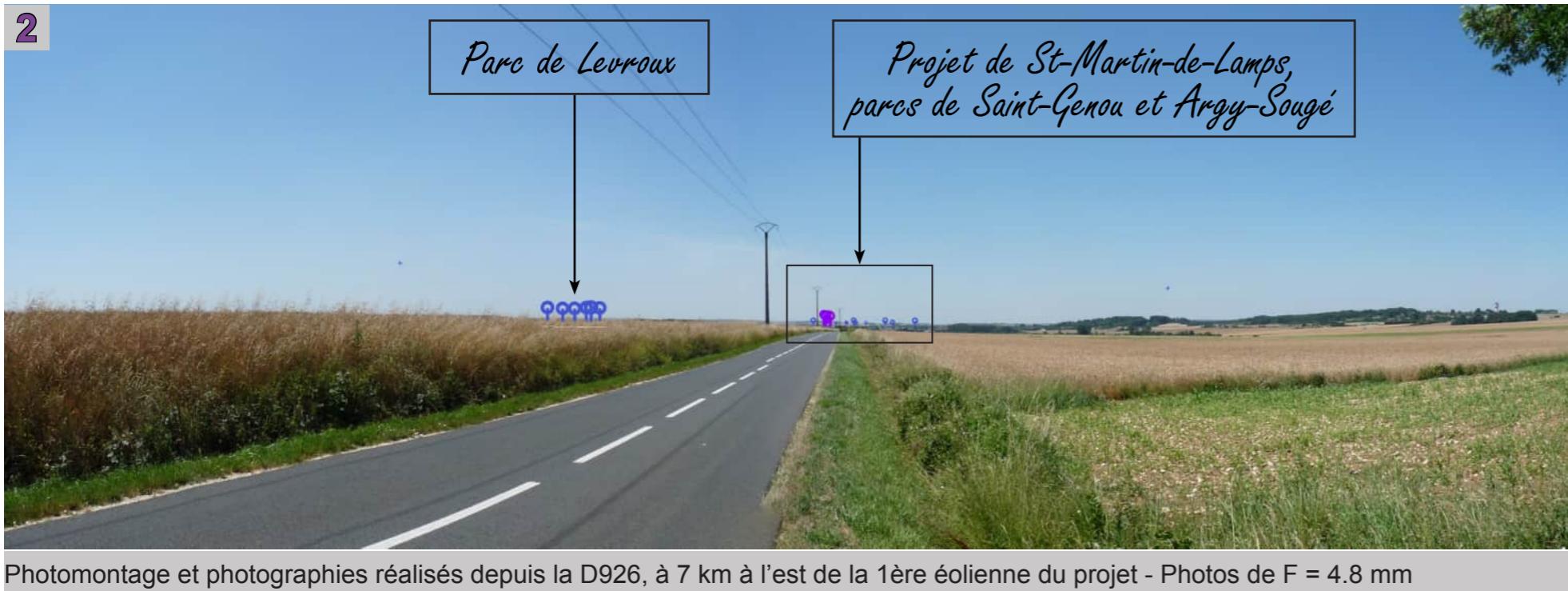


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25, Google Earth)



Vue depuis la D926, à 7 km à l'est de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



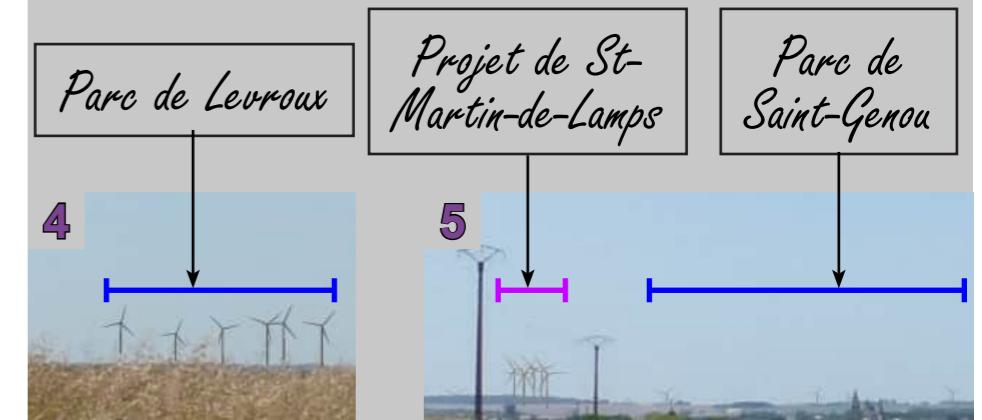
Point de vue n°1 : Vue depuis la D926

Périmètre semi-éloigné : 5 à 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Bien que le relief ne masque pas entièrement les éoliennes du parc de Saint-Genou, à cette distance (environ 24 km), il est très difficile de les apercevoir.

Les risques de covisibilité entre le projet de Saint-Martin-de-Lamps et le parc de Saint-Genou sont donc très réduits, voire inexistant.



Le parc de Saint-Genou n'est pratiquement pas perceptible, il n'y a donc pas de risque de covisibilité avec le projet de Saint-Martin-de-Lamps.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°2 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus 10 km

Localisation : Commune de Saint-Genou

Distance au projet : 17.6 km

Distance au parc de Saint-Genou : 2.1 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 138 m

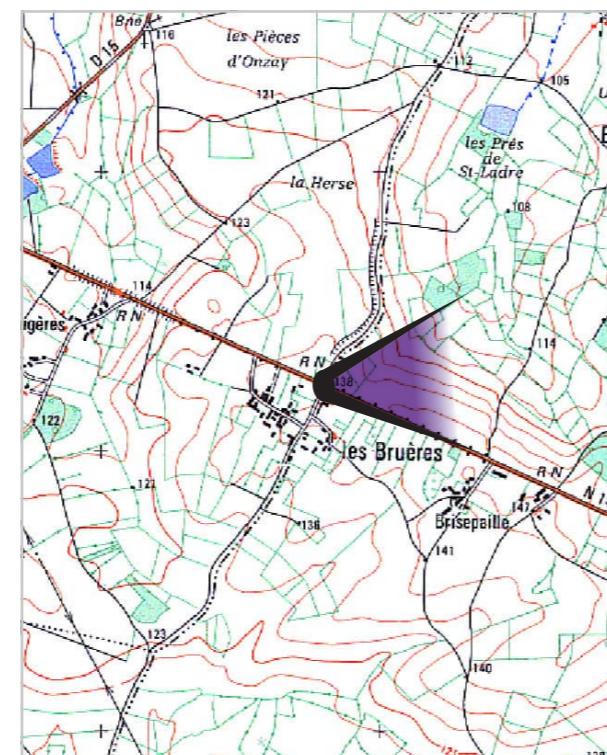
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

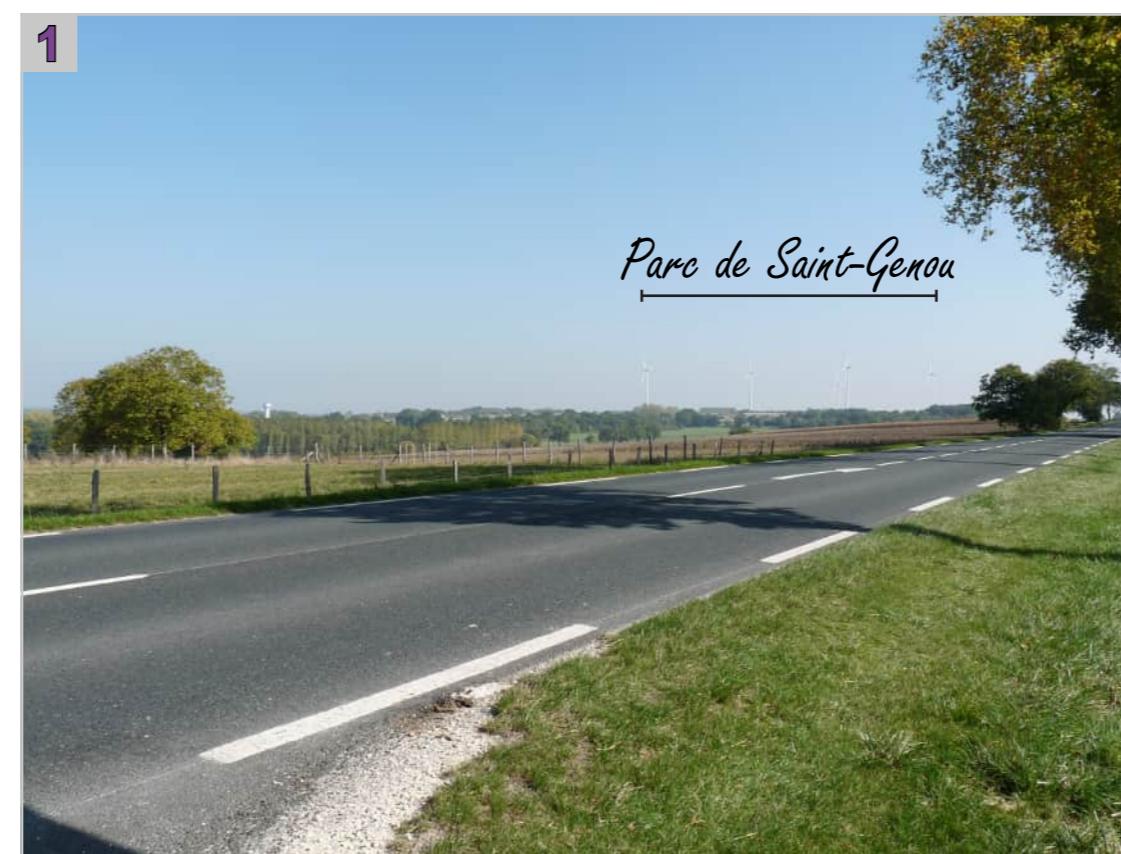
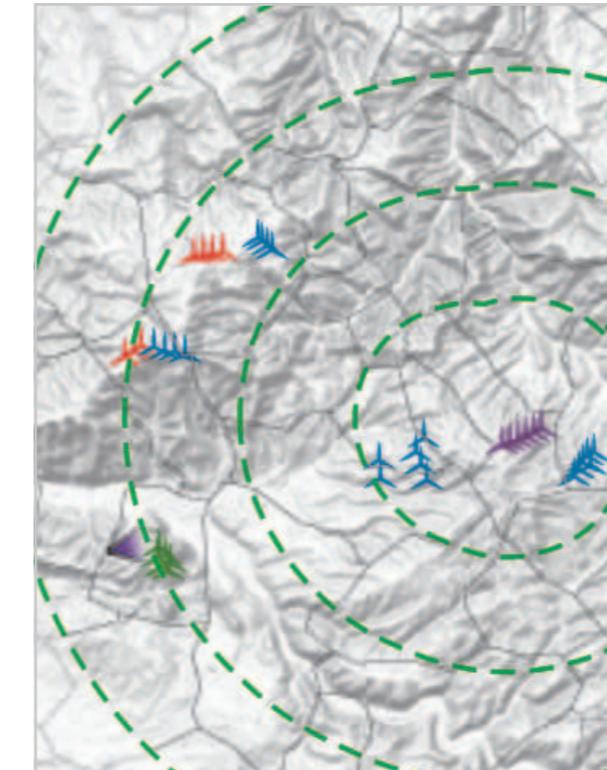
Vue proche du parc de Saint-Genou, sur la D943, covisibilité directe potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

La vue est fermée par de nombreux boisements. Le parc de Saint-Genou est visible à gauche de la route.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D943 à 2.1 km à au sud-ouest de la 1ère éolienne de Saint-Genou. Photo de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographie réalisés depuis la D943 à 2.1 km à au sud-ouest de la 1ère éolienne de Saint-Genou - F = 4.8 mm



Zoom à 400% sur le photomontage (parc de Saint-Genou construit à droite)

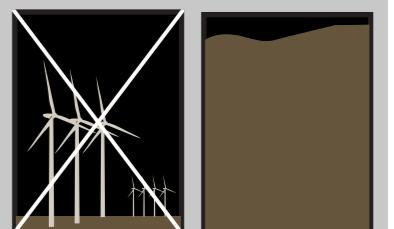
Point de vue n°2 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du parc de Saint-Genou sont bien visibles mais pas celles du projet de Saint-Martin-de-Lamps. La covisibilité entre les deux parc ne sera donc pas possible.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps n'étant pas visible depuis ce point de vue, il n'y a pas de risque de covisibilité depuis ce point de vue avec le parc de Saint-Genou.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°3 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Palluau-sur-Indre

Distance au projet : 19.3 km

Distance au parc de Saint-Genou : 4.2 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 125 m

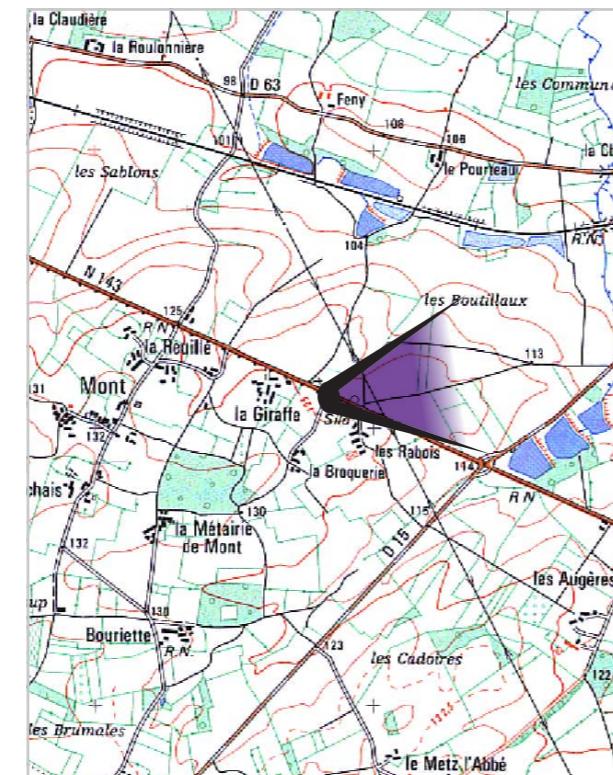
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

Vue depuis la D943, en direction de Saint-Genou, covisibilité indirecte potentielle entre les deux parcs.

Type de perception :

Le troisième plan est occupé par un relief surplombé par les bois. Le parc de Saint-Genou est visible à gauche de la route.

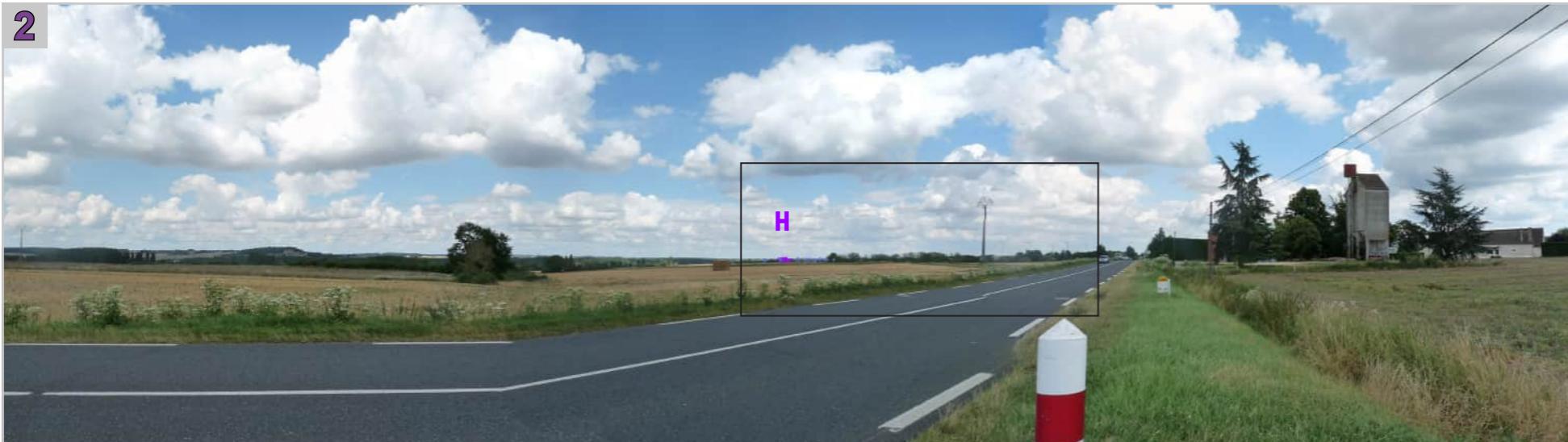


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D943 à 4.2 km à l'ouest de la 1ère éolienne de Saint-Genou. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8 \text{ mm}$

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Vue depuis la D943 à 4.2 km à l'ouest de la 1ère éolienne de Saint-Genou. Panorama constitué de 2 photos de $F = 4.8$ mm

Point de vue n°3 : Vue depuis la D943

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

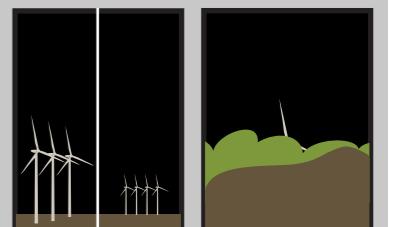
Depuis ce point de vue, les éoliennes de Saint-Martin-de-Lamps seront très légèrement visibles au dessus du relief. Néanmoins, à cette distance, elles devraient-être à peine perçues par l'observateur.

Du fait de cette faible visibilité, la covisibilité avec le parc de Saint-Genou ne posera donc pas de problème depuis ce point de vue. Le parc de Saint-Genou prédomine dans le paysage.

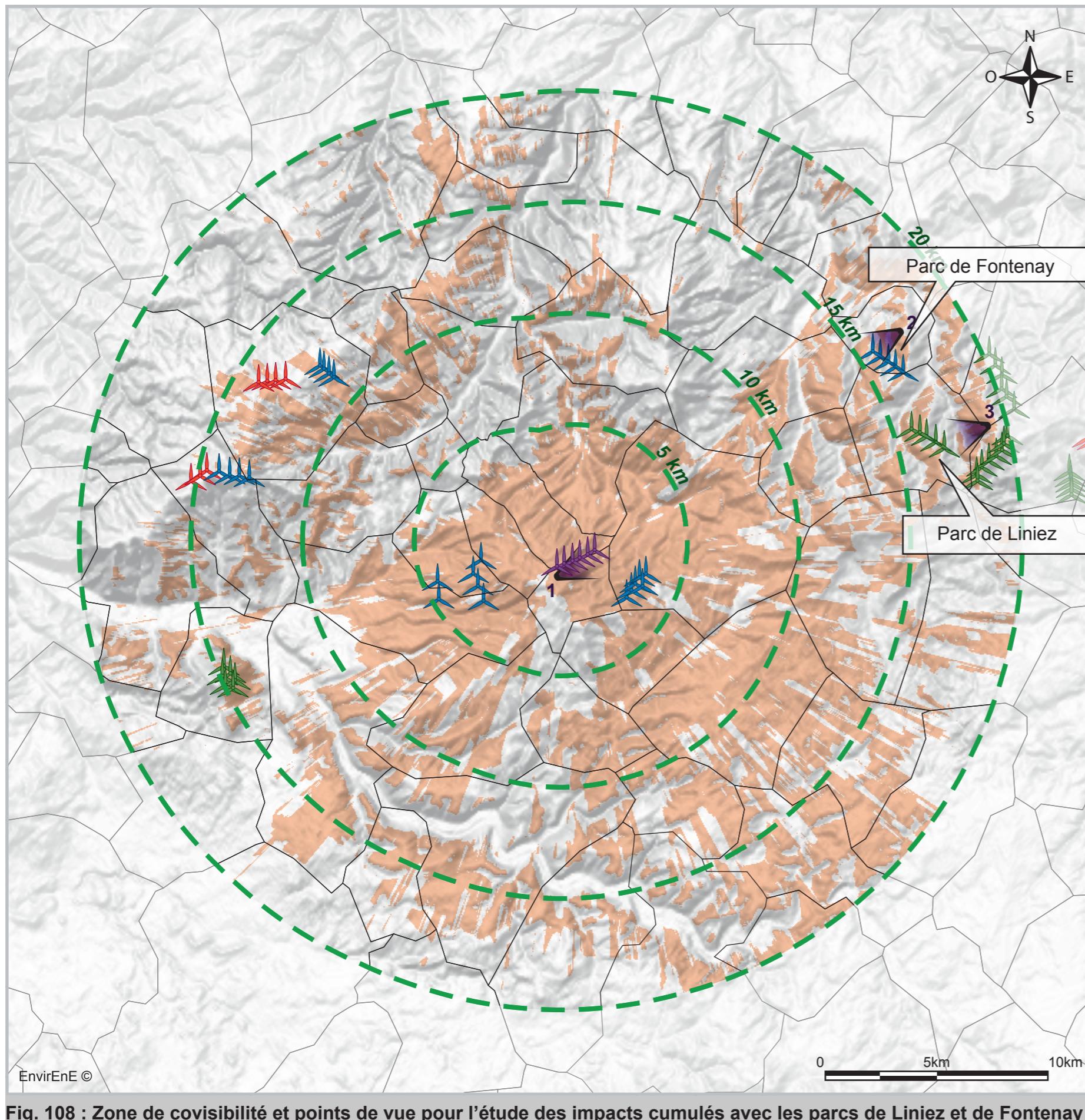


Zoom à 400% sur le photomontage (parc de Saint-Genou construit à droite)

La covisibilité entre le parc de Saint-Genou ne posera pas de problème du fait de la faible visibilité du projet.



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



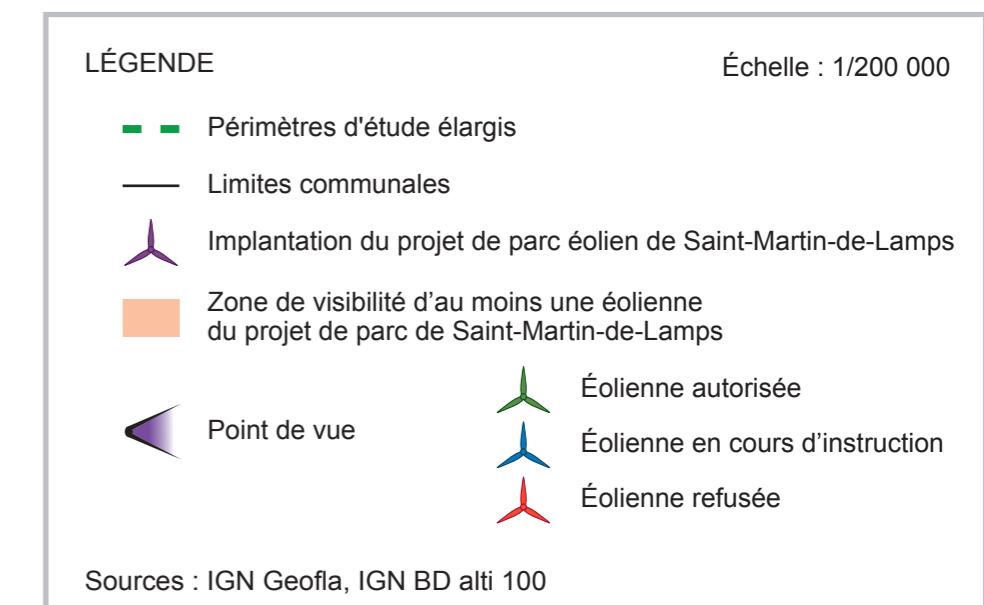
Étude de la covisibilité avec le parc de Liniez (construit) et de Fontenay (en instruction)

La distance séparant les parcs de Liniez et de Fontenay au projet permet de réduire les impacts cumulés des deux parcs.

Les covisibilités indirectes seront très peu influentes car l'observateur sera très éloigné des deux parcs et leur visibilité sera donc faible.

Les points de vue réalisés permettent d'étudier les possibilités de covisibilité directe entre le projet et les parcs de Liniez et de Fontenay, en vue proche de l'un des trois parcs.

Les parcs de Levroux et d'Argy-Souge, proches du projet, sont représentés sur certains photomontages.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°1 : Vue au pied du projet

Périmètre proche : moins de 5 km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : 600 m

Distance au parc de Liniez : 17.2 km

Distance au parc de Fontenay : 17.4km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 182 m

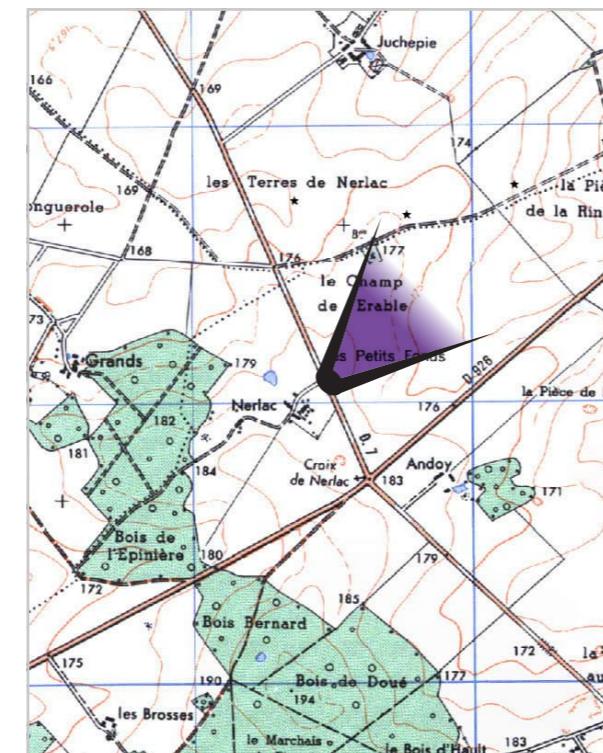
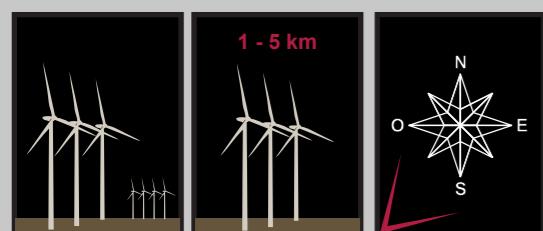
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

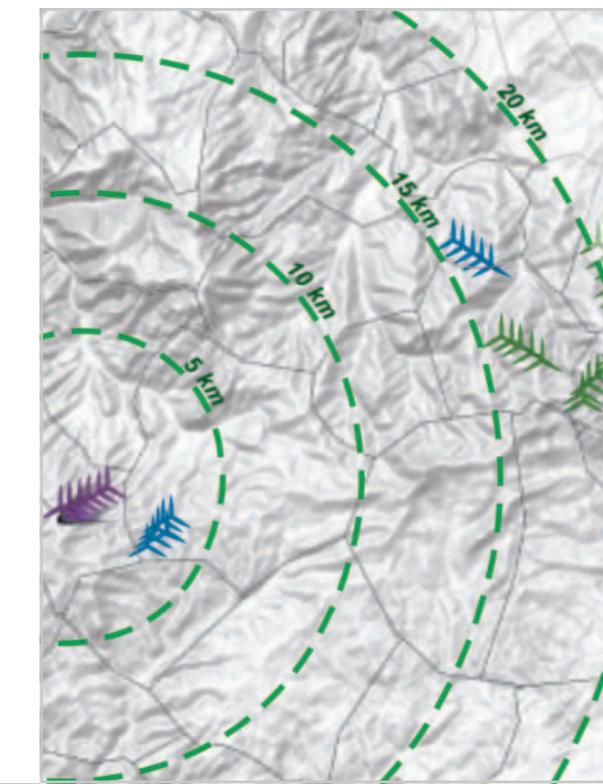
Vue au pied du projet de Saint-Martin-de-Lamps, D7, covisibilité directe potentielle.

Type de perception :

La vue est lointaine mais stoppée par le relief en arrière plan. Les boisements accentuent ce relief.

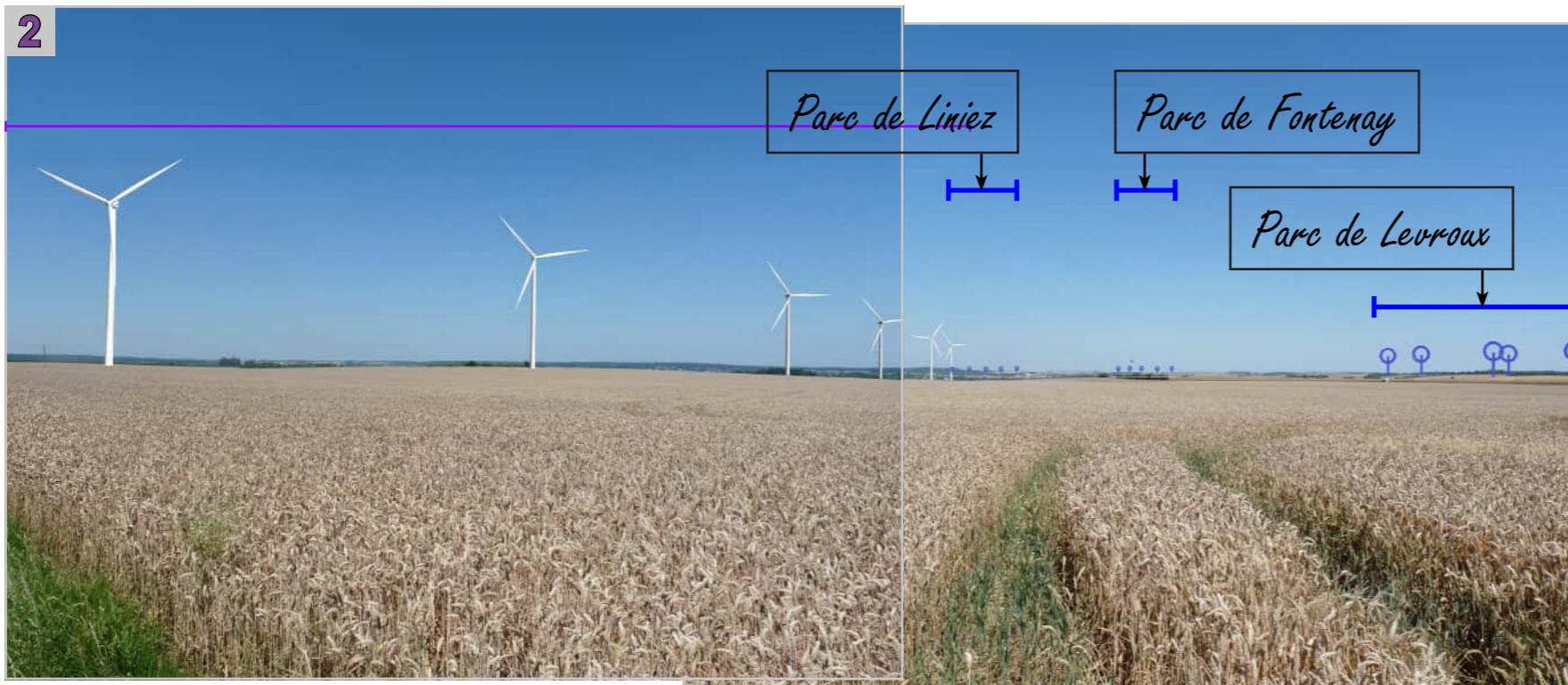


Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D7 à 600m au sud-ouest de la 1ère éolienne du projet. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Vue depuis la D7 à 600m au sud-ouest de la 1ère éolienne du projet. Panc 1 a constitué de 2 photos de F = 4.8 mm



Photomontage et photographies réalisés depuis la D7 à 600m au sud-ouest de la 1ère éolienne du projet - Photos de F = 4.8 mm

Point de vue n°1 : Vue au pied du projet

Périmètre proche : moins de 5 km

Synthèse des impacts cumulés :

Les parcs de Liniez et Fontenay pourront-être visibles depuis ce point de vue. Néanmoins, à plus de 17 kilomètres, leur visibilité est très réduite et un temps très dégagé sera nécessaire.

Les risques de covisibilité existent donc entre les parcs de Fontenay et de Liniez et le projet de Saint-Martin-de-Lamps mais ils sont très réduits en raison de la distance séparant les parcs.



Zoom à 300 % sur le photomontage
(parc de Fontenay à gauche,
parc de Liniez à droite)

La covisibilité existera entre les deux parcs et le projet. Néanmoins, la distance les séparant réduit la visibilité des parcs de Fontenay et de Liniez diminuant ainsi les impacts cumulés.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°2 : Vue au pied du parc de Fontenay

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Fontenay

Distance au projet : 17 km

Distance au parc de Liniez : 4.4 km

Distance au parc de Fontenay : 1.5 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 149 m

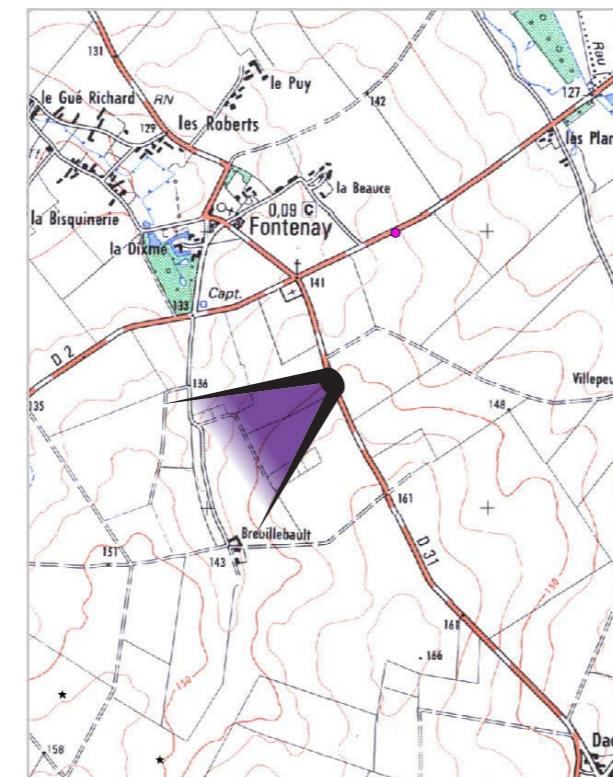
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (éq. 28 mm)

Intérêt du site :

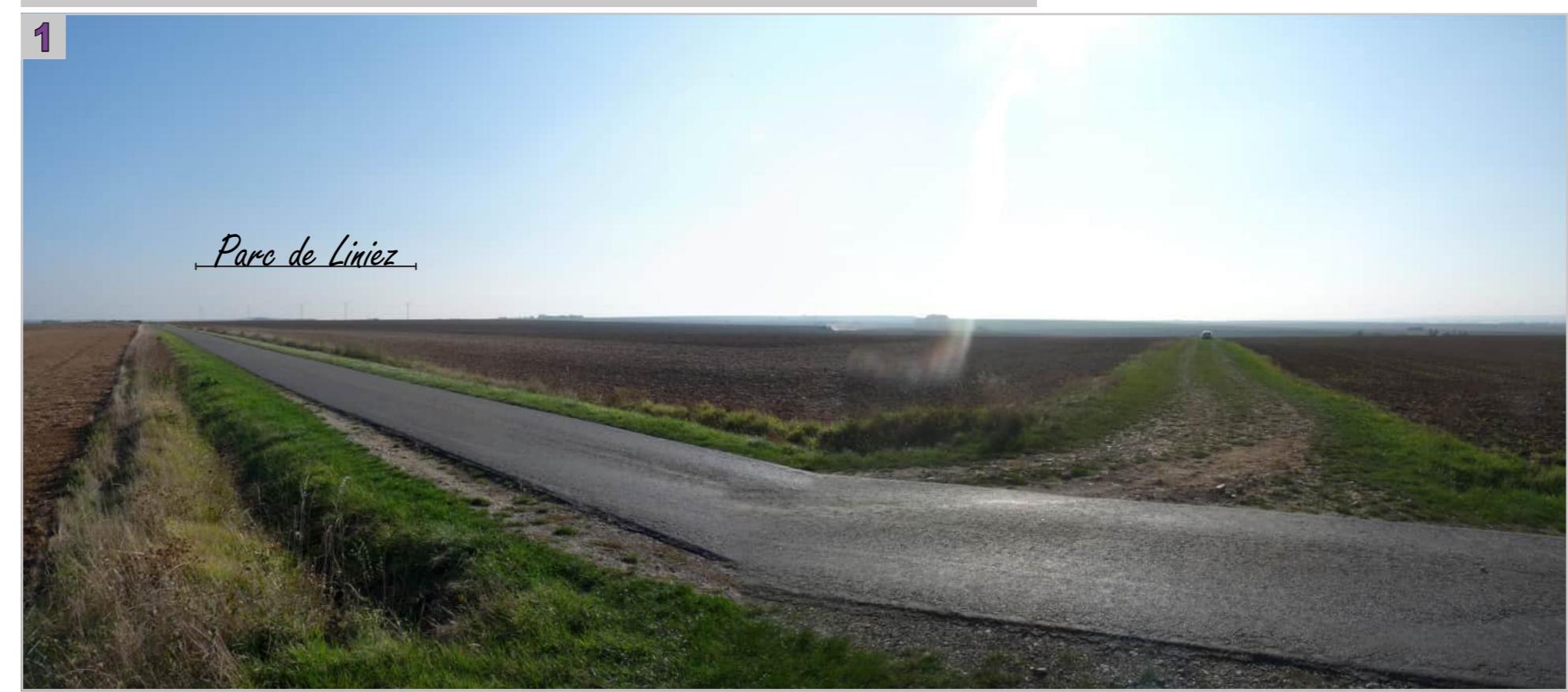
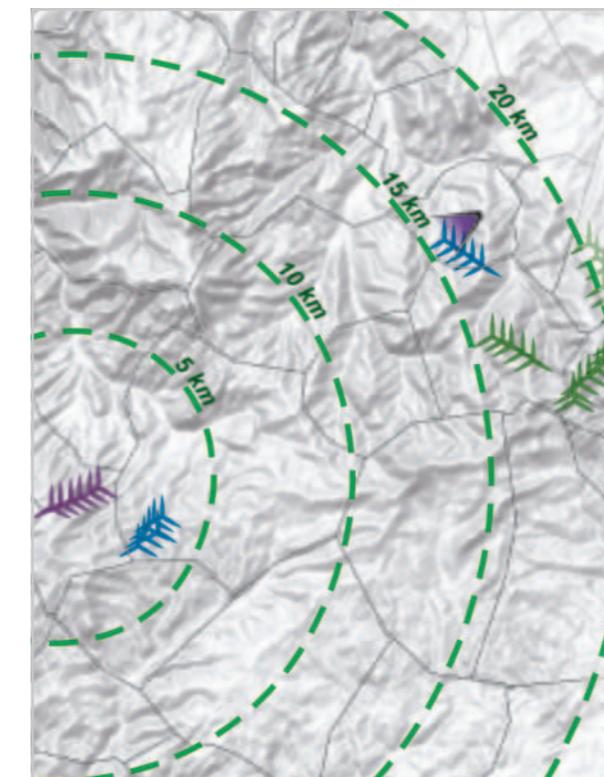
Vue proche du parc de Fontenay, depuis la D31, covisibilité directe potentielle entre le parc de Fontenay et le projet.

Type de perception :

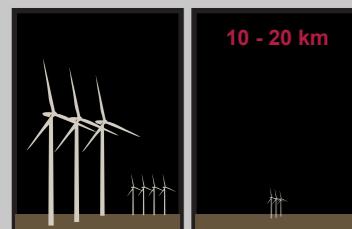
Le paysage est relativement dénudé avec peu de notion de profondeur. Le parc de Liniez est visible.



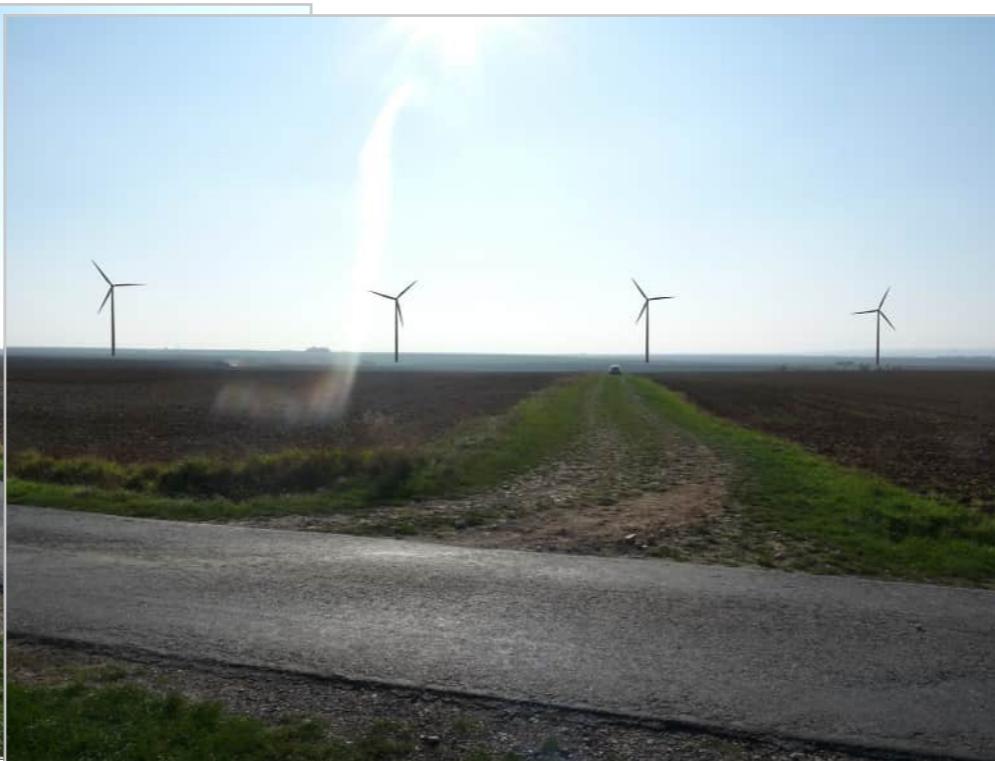
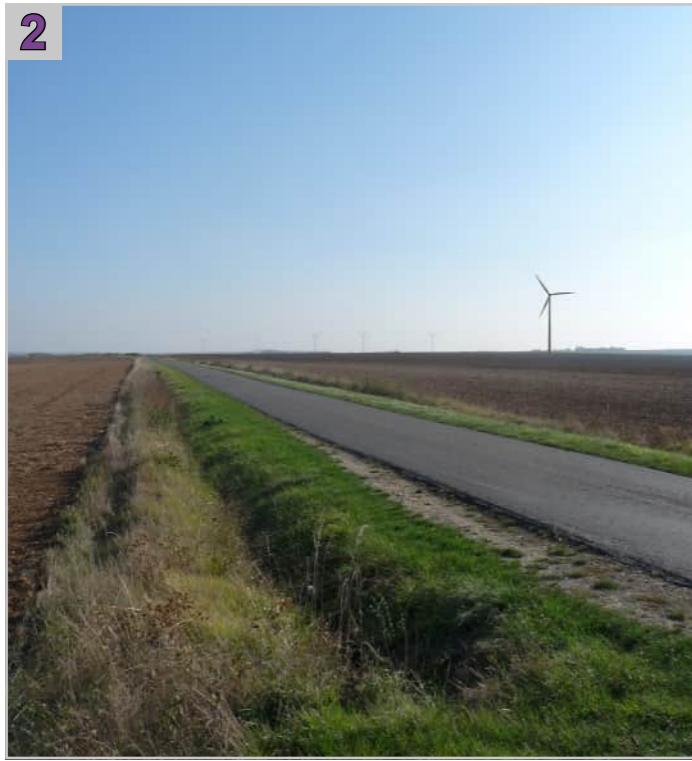
Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



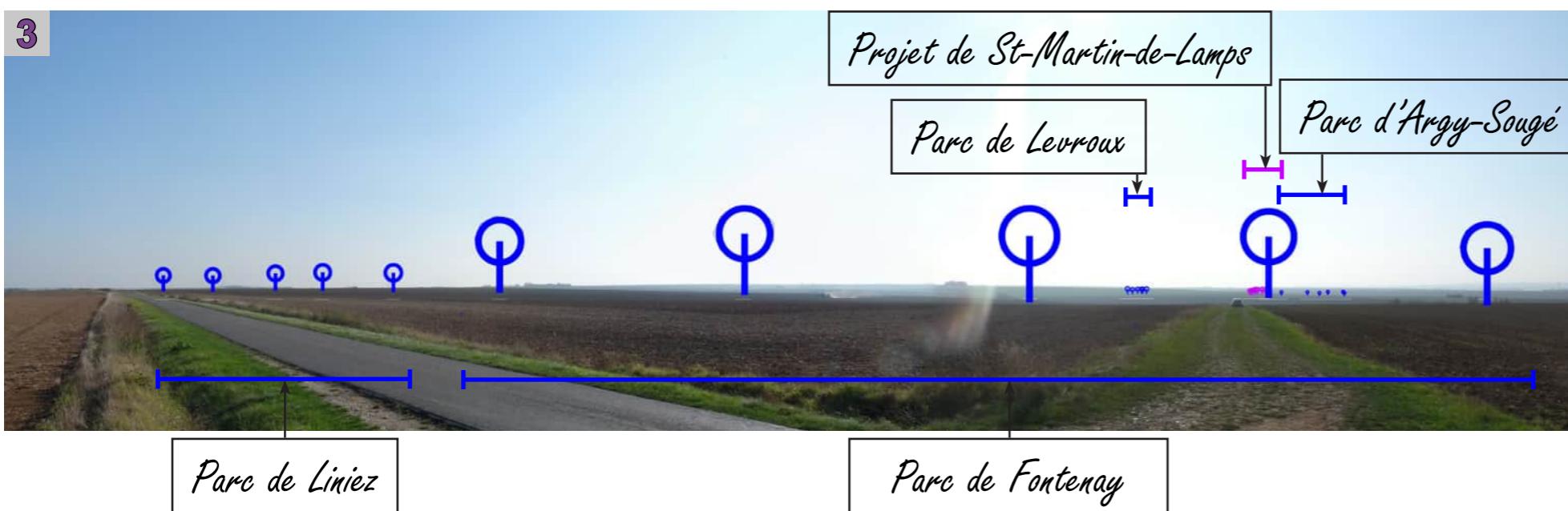
Vue depuis la D31 à 1.5 km au nord-est de la 1ère éolienne de Fontenay. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm



2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D31 à 1.5 km au nord-est de la 1ère éolienne de Fontenay - Photos de F = 4.8 mm



Croquis et photographies réalisés depuis la D31 à 1.5 km au nord-est de la 1ère éolienne de Fontenay - Photos de F = 4.8 mm

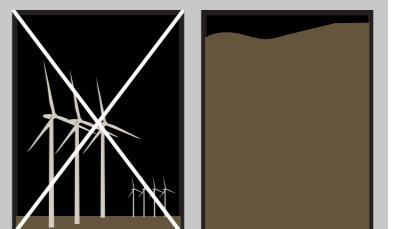
Point de vue n°2 : Vue au pied du parc de Fontenay
Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Depuis ce point de vue, le parc de Fontenay sera visible en premier plan. Le projet de Saint-Martin-de-Lamps est entièrement masqué par le relief, il ne sera pas visible.

Les risques de covisibilité sont donc nuls entre les parcs de Liniez et Fontenay et le projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Le projet n'étant pas visible depuis ce point de vue, les risques de covisibilité sont nuls avec les parcs de Liniez et de Fontenay.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°3 : Vue proche du parc de Liniez

Périmètre éloigné : plus de 10 km

Localisation : Commune de Liniez

Distance au projet : 18.5 km

Distance au parc de Liniez : 2.2 km

Distance au parc de Fontenay : 4.5 km

Orientation / Projet : E

Altitude : 116 m

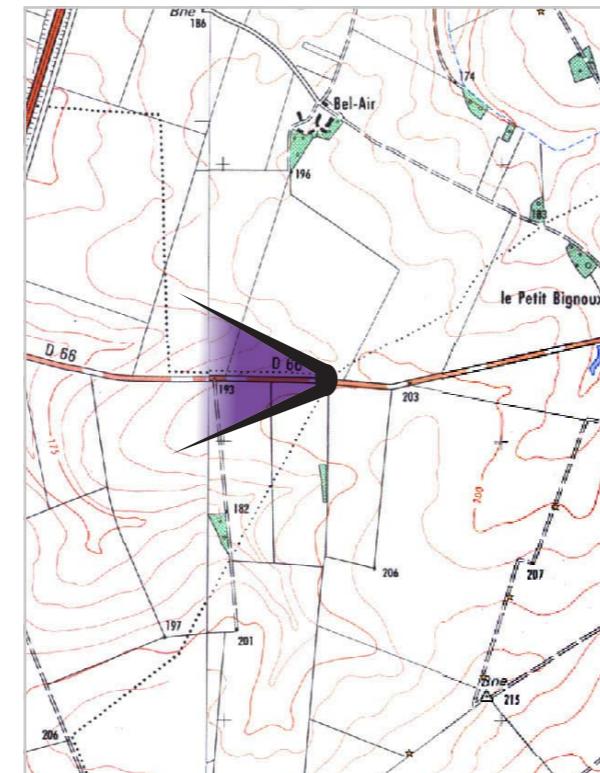
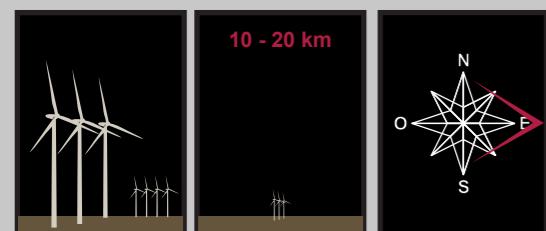
Focale des photos utilisées : 4.8 mm (eq. 28 mm)

Intérêt du site :

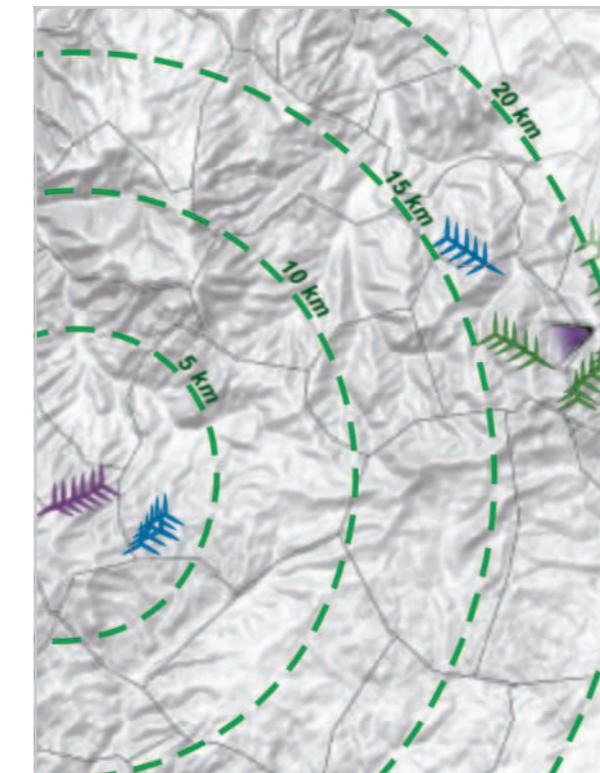
Vue proche du parc de Liniez, depuis la D66, covisibilité directe potentielle entre le parc de Liniez et le projet.

Type de perception :

La perception est large et dégagée. La vue est lointaine mais limitée par quelques reliefs. Le parc de Liniez apparaît dans l'axe de la route.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Vue depuis la D66 à 2.2 km à l'est de la 1ère éolienne de Liniez. Panorama constitué de 2 photos de F = 4.8 mm

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Photomontage et photographies réalisés depuis la D66 à 2.2 km à l'est de la 1ère éolienne de Liniez - Photos de F = 4.8 mm



Zoom à 400% sur le photomontage (parc de Liniez construit à gauche, parc de Fontenay à droite)

Point de vue n°3 : Vue proche du parc de Liniez

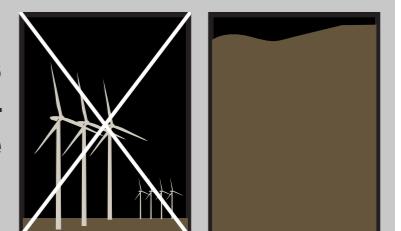
Périmètre éloigné : plus de 10 km

Synthèse des impacts cumulés :

Depuis ce point de vue proche du parc de Liniez, le parc de Fontenay sera visible mais le relief ne permettra pas d'apercevoir les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Il n'y aura donc pas de covisibilité possible entre les parcs de Liniez et de Fontenay et le projet de Saint-Martin-de-Lamps.

Le projet n'étant pas visible depuis ce point de vue, les risques de covisibilité sont nuls avec les parcs de Liniez et de Fontenay.



2. Impact paysager du projet

2.5. Évaluation des impacts cumulés avec les parcs voisins



Bilan des impacts cumulés avec les parcs voisins

Le parc en instruction de Levroux, à proximité du projet, entrera en covisibilité avec le projet de Saint-Martin-de-Lamps. Les deux parcs apparaissent ensemble mais d'une manière cohérente dans le paysage. Des covisibilités directes pourront exister mais la visibilité d'un des deux parcs en arrière plan ne gène pas la lisibilité du parc en premier plan.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps présente des impacts cumulés très faibles voir nuls avec les parcs en instruction et accordés lointains (plus de 10 kilomètres).

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche

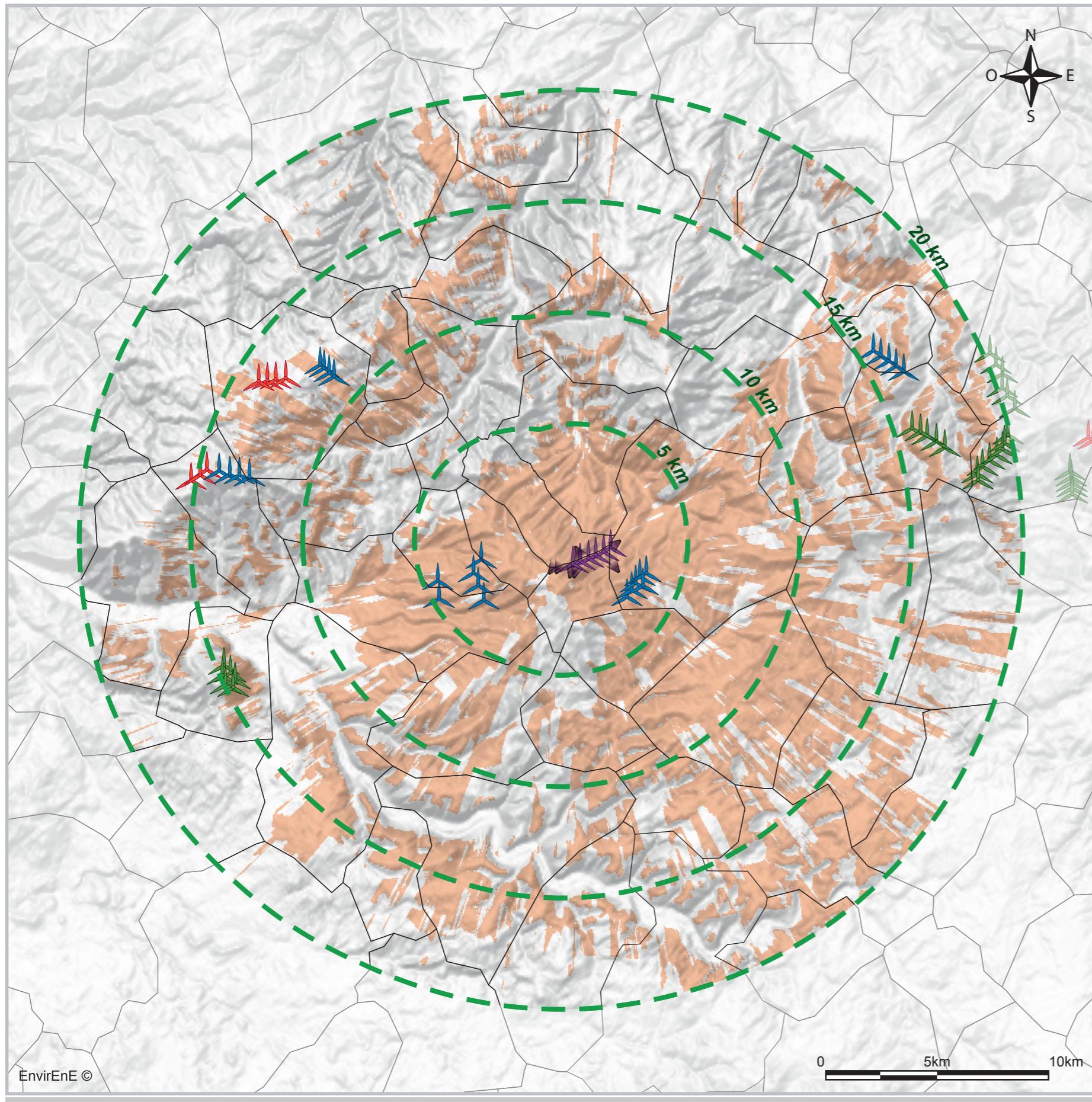


Fig. 109 : Carte des points de vue réalisés pour l'évaluation des impacts sur le bâti proche

Présentation de l'étude

Cette partie cherche à mettre en lumière les impacts du projet éolien depuis l'ensemble des habitations proches, suite à la demande spécifique des services de l'Etat. En effet, elles seront les premières impactées par le projet car elles se situent dans son périmètre immédiat (entre 500 m et 1 km environ), dans un paysage ouvert d'openfield (la Champagne Berrichone).

L'objectif est d'étudier les visibilités et les covisibilités entre le projet de Saint-Martin-de-Lamps et les zones d'habitation les plus proches (entre 500 m et 1 km). Les effets cumulés avec les autres parcs en instruction seront également étudiés.

Les photos utilisées pour les croquis et les photomontages ont été prises avec un appareil photo de focale 50 mm.

2. Impact paysager du projet

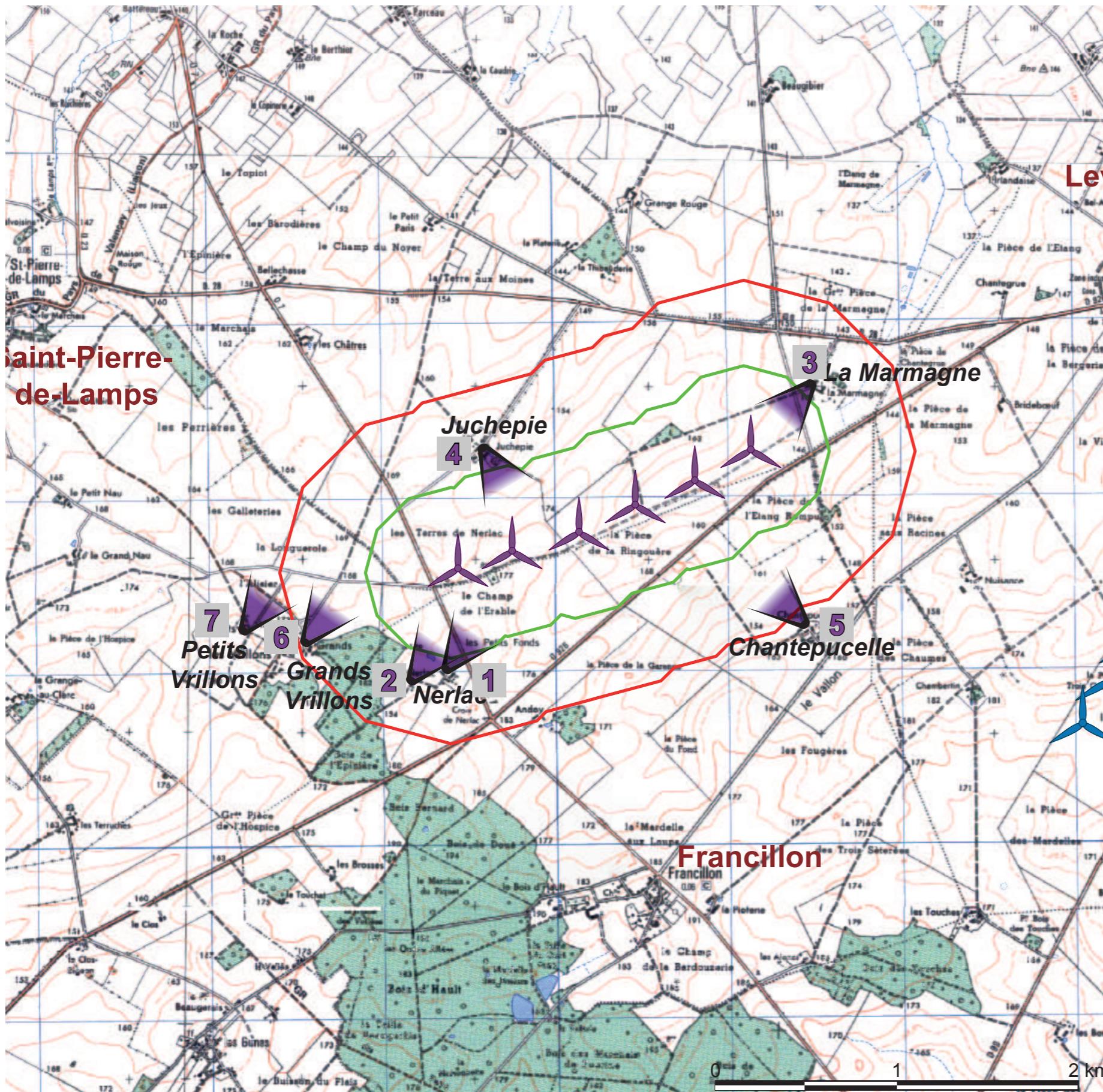
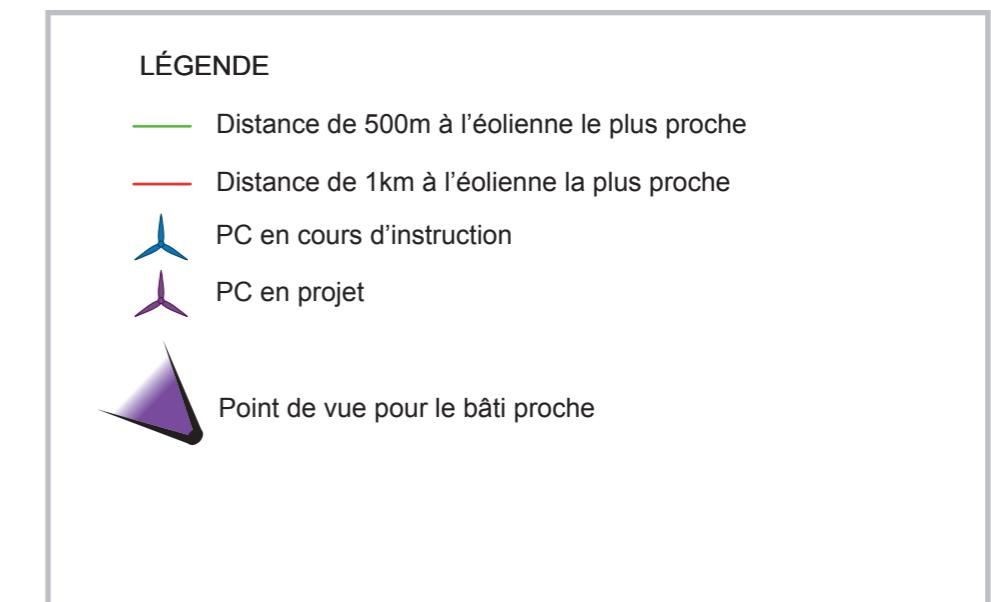


Fig. 110 : Carte des points de vue et des parcs éoliens à proximité

Points de vue réalisés

Sept hameaux et/ou exploitations agricoles se situent dans un périmètre de 500m à 1km autour du projet de parc éolien de St Martin de Lamps, avec une visibilité directe sur les éoliennes. Ils seront présentés du plus proche du projet de Saint-Martin-de-Lamps au plus éloigné.

- 1 et 2 : **Nerlac** est située sur la commune de Francillon. Ce hameau comprend 4 bâtiments et 2 hangars. Il est situé au sud-ouest du projet.
- 3 : **La Marmagne** est située sur la commune de Saint-Martin-de-Lamps. Ce hameau comprend des habitations et une exploitation agricole. Il est situé au nord-est du projet.
- 4 : **La Juchepie** est située sur la commune de Saint-Martin-de-Lamps. Ce hameau comprend des habitations et une exploitation agricole. Il est situé au nord du projet
- 5 : **Chantepucelle** est située sur la commune de Francillon. Ce hameau comprend des habitations et une exploitation agrocole. Il est situé au sud du projet
- 6 et 7 : **Les Vrillons** sont situés sur la commune de Saint-Pierre-de-Lamps. Ces hameaux sont résidentiels. Ils sont situés à l'ouest du projet.



2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Ancienne dépendance de ferme à Nerlac

1



Entrepôt de style agro-industriel à la Juchepie

4

L'habitat autour du Projet éolien de St-Martin-de-Lamps

Traditionnellement, le paysage de St Martin de Lamps est caractérisé par des bourgs, regroupés dans les vallées, et des fermes perdues au milieu des openfields. Ces fermes ont mué soit en exploitations agricoles céréalières, soit en hameaux résidentiels.

Les constructions anciennes

Il s'agit principalement de longères, de bâtiments (habitation et dépendances) constitués d'un rez-de-chaussée et d'un étage de combles. Les murs sont en pierre calcaire de la région, les toits en ardoises ou en tuiles plates. Les ouvertures (portes, fenêtres et lucarnes) donnent généralement sur une cour qu'entourent les bâtiments. Un verger, un potager et un boisement de taille variable flanquaient autrefois les hameaux. Ils subsistent dans certains cas.

Ces constructions anciennes peuvent avoir subi de nombreuses transformations.

Les constructions récentes

Les constructions récentes, qu'elles soient agricoles ou résidentielles, sont souvent de type industriel :

- habitation de type pavillonnaire néo-pittoresque : elles peuvent être considérées comme une simplification de l'architecture traditionnelle. Elles sont peu nombreuses à proximité du projet en dehors des bourgs de Levroux, St Martin, St Pierre et Francillon.

- bâtiments agricoles : hangars, entrepôts et silos à grains en tôle et en acier, ils sont le plus souvent surdimensionnés par rapport au bâti ancien.

Depuis le 19ème siècle (source : carte d'Etat Major), peu de nouveaux bâtiments ont été construits. Leur destination est agricole, en dehors du hameau de Grands Villons où une nouvelle maison a été construite.

Enjeux

Le parc doit être cohérent avec les hameaux étudiés, car il constituera leur paysage quotidien proche. Le projet ne doit pas induire d'effet de saturation visuelle depuis les habitations

2. Impact paysager du projet

Point de vue n°1 : Nerlac

Périmètre très proche : entre 500m et 1km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : entre 550 et 700 m

Distance au parc de Levroux : 3,1 km

Distance au parc de Argy-Souge : 2,8 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 180 m

Intérêt du site :

Nerlac est un hameau situé au sud-ouest du projet, en fin d'open-field. Les vues sur le projet sont transversales.

Forme urbaine :

Hameau constitué de deux groupes d'habitations, aujourd'hui utilisées en hangar. Le premier est traversé par une route secondaire et forme un carré. Le second est constitué d'un unique bâtiment longeant la route (cf détails double page suivante).

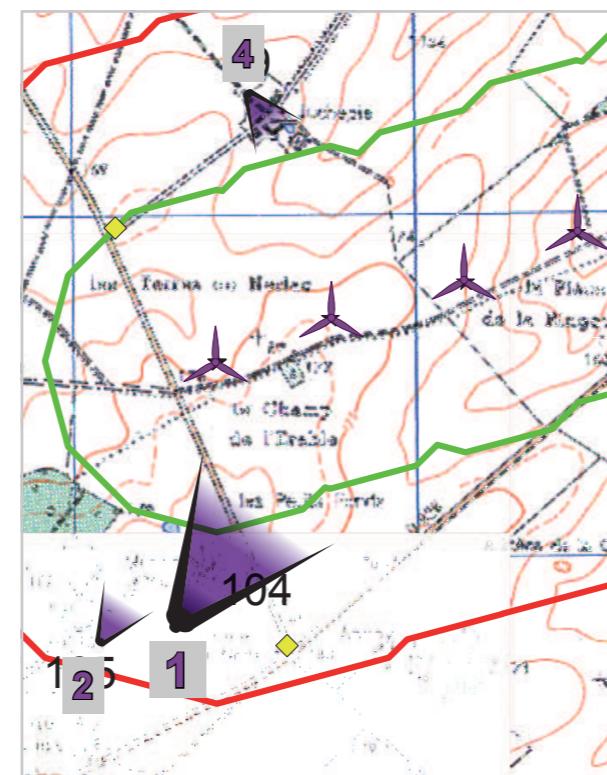
Pas d'accès direct aux routes principales.

Le côté nord est fermé par une haie de conifères hauts.

Habitat ancien :

Architecture rurale traditionnelle : volumes simples, avec une rez-de-chaussée et des combles. Les bâtiments ont été transformés au fil du temps.

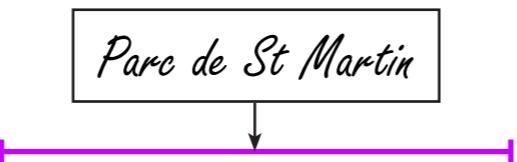
Murs en pierres (calcaire de couleur crème recouvert ou non de crépis gris). Toit à deux pans en ardoises ou en tuiles plates rouge/brun. Boiseries aux couleurs claires. L'habitation possède des lucarnes.



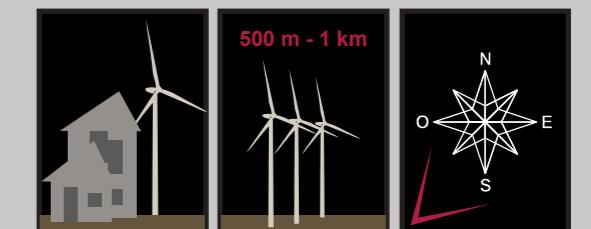
2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Photographies réalisées depuis Nérac, à 550 m au SO de la 1ère éolienne du projet



Croquis réalisés depuis Nérac, à 550 m au SO de la 1ère éolienne du projet - 3 photos



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°2 : Nerlac

Périmètre très proche : entre 500m et 1km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : entre 550 et 700 m

Distance au parc de Levroux : 3,2 km

Distance au parc de Argy-Souge : 2,7 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 180 m

Intérêt du site :

Nerlac est un hameau situé au sud-ouest du projet, en fin d'open-field. Les vues sur le projet sont transversales.

Forme urbaine :

Hameau constitué de deux groupes d'habitation. Le premier est traversé par une route secondaire et forme un carré. Le second est constitué d'un unique bâtiment longeant la route (cf détails double page suivante).

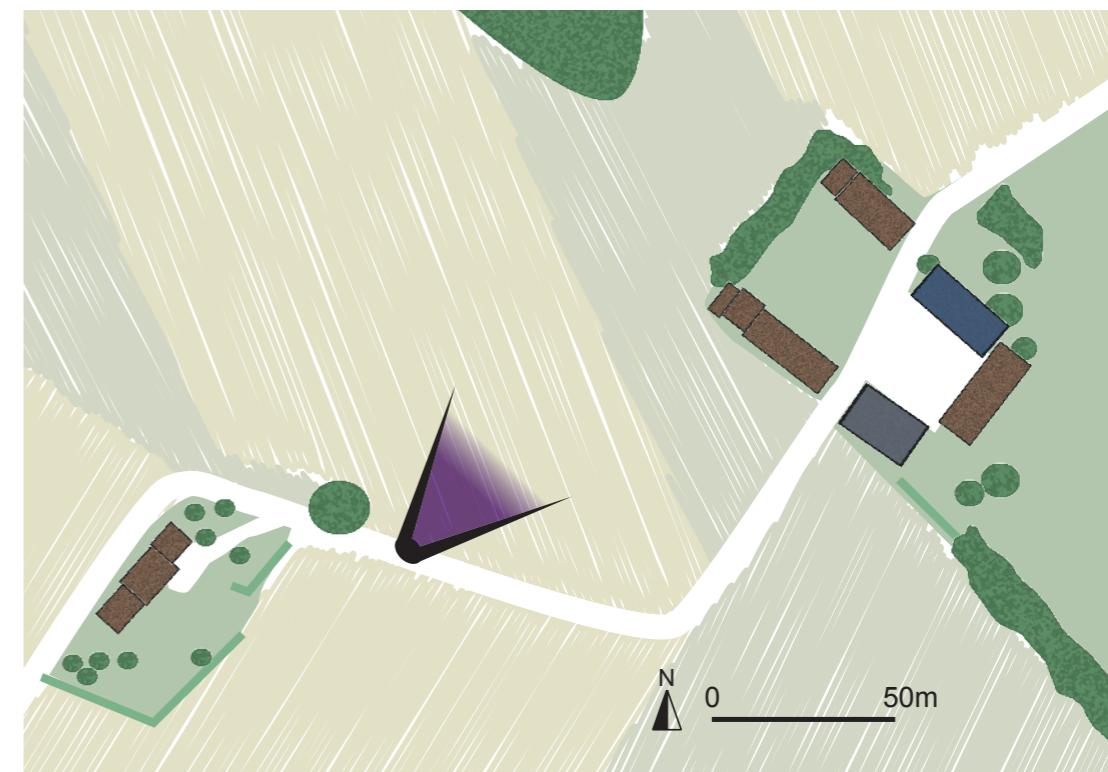
Pas d'accès direct aux routes principales.

Le côté nord est fermé par une haie de conifères hauts.

Habitat ancien :

Architecture rurale traditionnelle : volumes simples, avec une rez-de-chaussée et des combles. Les bâtiments ont été transformés au fil du temps.

Murs en pierres (calcaire de couleur crème recouvert ou non de crépis gris). Toit à deux pans en ardoises ou en tuiles plates rouge/brun. Boiseries aux couleurs claires. L'habitation possède des lucarnes.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Panorama à 360° (16 photos réalisées depuis Nerlac, à 700 m au SO de la 1ère éolienne du projet)

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche

Parc de St Martin



Photographies réalisés depuis Nirlac, à 700 m au SO de la 1ère éolienne du projet



Croquis réalisés depuis Nirlac, à 700 m au SO de la 1ère éolienne du projet - 3 photos



Point de vue n°2 : Nirlac

Périmètre très proche : entre 500m et 1 km

Habitat récent :

Architecture agro-industrielle. Volumes assez imposants mais simples. Murs et toits en tole.

Dissocié du bâti ancien.

Perception :

Si les vues depuis la plaine sont importantes, ce n'est pas le cas depuis les habitations : les ouvertures côté plaines sont réduites dans les bâtiments anciens et un talus protège le second groupe de bâtiments du hameau de Nirlac.

Les enjeux de covisibilités entre le domaine ancien et le projet de parc éolien sont plus importants, du fait de la proximité au projet et du paysage ouvert dans lequel il s'insère. Cependant, la ligne dessinée par les éoliennes se fait dans la continuité du bâti, formant un paysage cohérent.

Les autres parcs ne sont pas visibles.

Synthèse :

Les enjeux de visibilité au hameau de Nirlac sont réduits. La covisibilité entre les bâtiments anciens et le parc éolien s'inscrit dans une transformation positive du territoire.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°3 : La Marmagne

Périmètre très proche : entre 500m et 1km

Localisation : Commune de St Martin de Lamps

Distance au projet : 600m

Distance au parc de Levroux : 2 km

Distance au parc de Argy-Souge : 4,6 km

Orientation / Projet : NE

Altitude : 145 m

Intérêt du site :

La Marmagne est un hameau ouvert sur l'openfield, très proche du site du projet. La vue sur les éoliennes est transversale.

Forme urbaine :

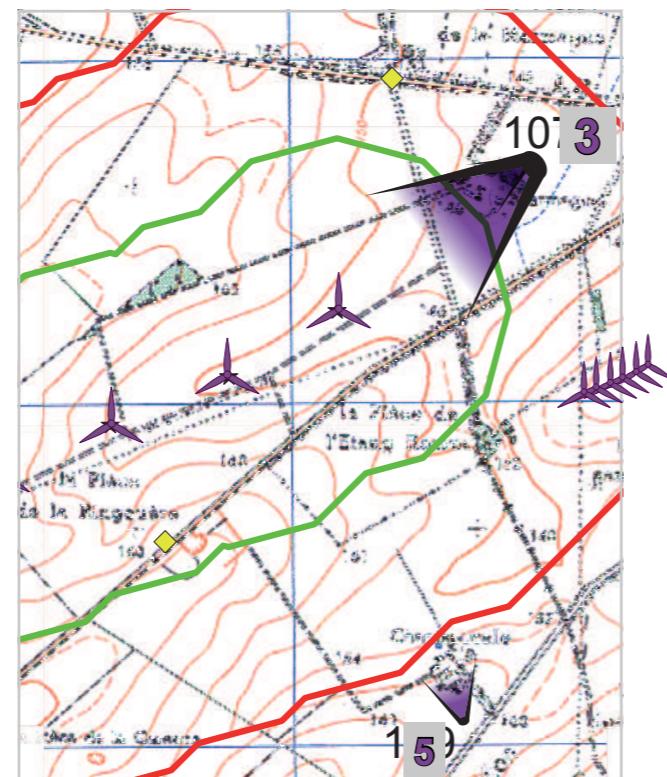
Hameau composée d'une dizaine de bâtiments d'âges différents. Ils sont organisés en hexagone sur une route secondaire. Pas d'accès aux routes principales.

Les bâtiments sont flanqués en partie d'un accompagnement végétal dense et haut, mélange d'espèces persistantes et caudiques.

Habitat ancien :

L'habitation est formée par une ancienne maison de maître et d'extensions. Architecture haute qui domine le reste du bâti (1 étages plus combles), avec de nombreuses et grandes ouvertures. Le crépis blanc-gris est couvert par du lierre.

Mélange d'architectures rurales de différentes époques pour les autres bâtiments. Les volumes peuvent être réduits ou importants. Les bâtiments sont accolés d'une manière désorganisée. Murs en pierres (calcaire de couleur crème), toit en ardoises, en tuiles plates beige ou en tolles (plus de 2 pans), boiseries aux couleurs claires.



LÉGENDE

bâtiment (toit en tuiles)	arbres et boisements
bâtiment (toit en ardoises)	pelouses et jardins
bâtiment (toit en tolle)	cultures (céréales)
surfaces artificialisées	cultures (fourrage)

Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Panorama à 360° (14 photos réalisées depuis la Marmagne, à 600 m au NE de la 1ère éolienne du projet)

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Photomontage et photographies réalisés depuis la Marmagne, à 600 m au NE de la 1ère éolienne du projet

Projet de St Martin
↓



Croquis réalisés depuis la Marmagne : visibilités des parcs de St Martin de Lamps (violet) et d'Argy-Sougé (droite, bleu)

Point de vue n°3 : Le Marmagne

Périmètre très proche : entre 500 m et 1 km

Habitat récent :

Architecture pavillonnaire ancienne du centre de la France, pittoresque reprenant les formes du bâti ancien. volumes simples, avec peu de lucarnes. Murs crépi en blanc, toit en tuiles plates brunes (2 pans), boiseries simples. Cheminées sur murs pignons. Continuité avec le bâti ancien.

Perception :

Du fait de la proximité du projet, les enjeux de visibilités sont importants. Les éoliennes viennent s'inscrire en partie en continuité de la haie haute et du bâti.

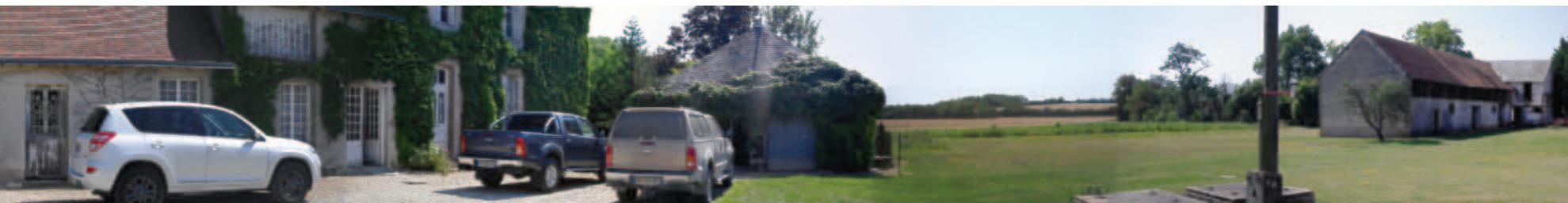
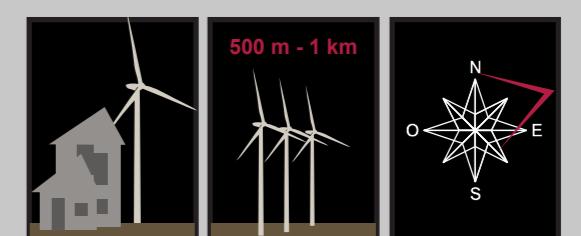
Il n'y a pas de covisibilité avec la partie la plus pittoresque du hameau (orientations différentes), au contraire d'avec les bâtiments les plus à l'ouest.

Les autres parcs éoliens ne sont pas visibles depuis la cour, ni depuis les bâtiments au vu de l'orientation des ouvertures (N/S).

Synthèse :

Les éoliennes du projet de Saint-Martin-de-Lamps viennent souligner le réseau viaire et sont placées en continuité des éléments végétaux et du bâti.

Les effets visuels peuvent être en grande partie supprimés par une prolongation de la haie.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°4 : La Juchepie

Périmètre très proche : entre 500m et 1km

Localisation : Commune de St Martin de Lamps

Distance au projet : 650 m

Distance au parc de Levroux : 3,1 km

Distance au parc de Argy-Souge : 3 km

Orientation / Projet : NO

Altitude : 165 m

Intérêt du site :

La Juchepie est une exploitation agricole située au coeur des cultures, avec une vue perpendiculaire au projet.

Forme urbaine :

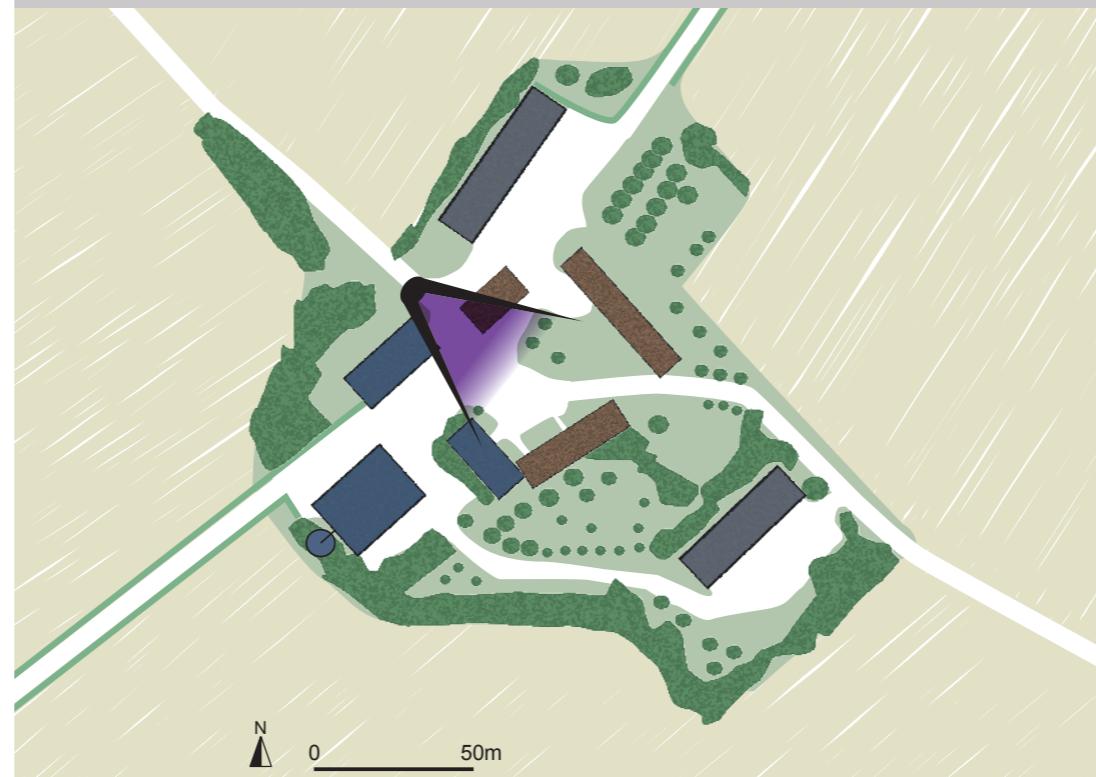
Exploitation agricole composée de 8 bâtiments d'âges différents (bâti anciens et moderne) et organisés en triangles autour d'un croisement de routes secondaires. Pas d'accès aux routes principales.

Les bâtiments sont flanqués d'un accompagnement végétal dense et haut, mélange d'espèces persistantes et caduques, les routes de haies basses carrées et caduques.

Habitat ancien :

Architecture rurale traditionnelle de la Champagne Berrichonne : volumes simples (rez de chaussée plus combles), agrémentés de lucarnes côté cours. Murs en pierre de taille (calcaire de couleur crème), toit en tuiles plates brunes (2 pans), boiseries aux couleurs sombres. Cheminées sur murs pignons. Maison et dépendances.

Localisation de la prise de vue (Sources : IGN Scan25 et Google Street)



LÉGENDE

bâtiment (toit en tuiles)	arbres et boisements
bâtiment (toit en ardoises)	pelouses et jardins
bâtiment (toit en tolle)	cultures (céréales)
surfaces artificialisées	cultures (fourrage)



Panorama à 360° (15 photos réalisées depuis la Juchepie, à 650 m au NO de la 1ère éolienne du projet)

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Photomontage et photographies réalisés depuis la Juchepie, à 650m au NO de la 1ère éolienne du projet



Croquis et photographies réalisés depuis la Juchepie, à 650m au NO de la 1ère éolienne du projet

Point de vue n°4 : La Juchepie

Périmètre très proche : moins de 1 km

Habitat récent :

Architecture agro-industrielle : volumes imposants, toits à plusieurs pans. Ouvertures simples et variées sur une ou deux façades. Toits et murs en tole gris foncé.

Pas de continuité avec le bâti ancien.

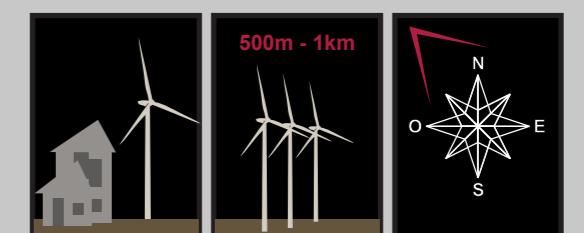
Perception :

Seul le projet de Saint-Martin-de-Lamps est visible depuis la Juchepie.

Le projet de Saint-Martin-de-Lamps est en partie caché derrière les toits mais reste très prégnant dans le paysage vu depuis la cour. Depuis les habitations, les perceptions peuvent être réduites (orientation des ouvertures en grande partie sur la cour, écrans végétaux pour les fenêtres de l'habitation orientées au sud).

Synthèse :

De part sa proximité, le projet de parc éolien surplombe les bâtiments anciens de la Juchepie. Il vient déstructurer un peu plus le paysage de hameau déjà mis à mal par des bâtiments récents de type agro-industriel.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°5 : Lieu-Dit de Chantepucelle

Périmètre proche : entre 1 et 5 km

Localisation : Commune de Francillon

Distance au projet : 1 km

Distance au parc de Levroux : 1,4 km

Distance au parc de Argy-Souge : 4,55 km

Orientation / Projet : S

Altitude : 160 m

Intérêt du site :

Le lieu-dit de Chantepucelle est une exploitation agricole située à un peu plus d'un kilomètre du projet. Les vues sur le projet sont transversales.

Forme urbaine :

Hameau composé d'une dizaine de bâtiments d'âges différents. Ils sont organisés en deux carrés. L'accès se fait par des routes secondaires. Pas d'accès aux routes principales.

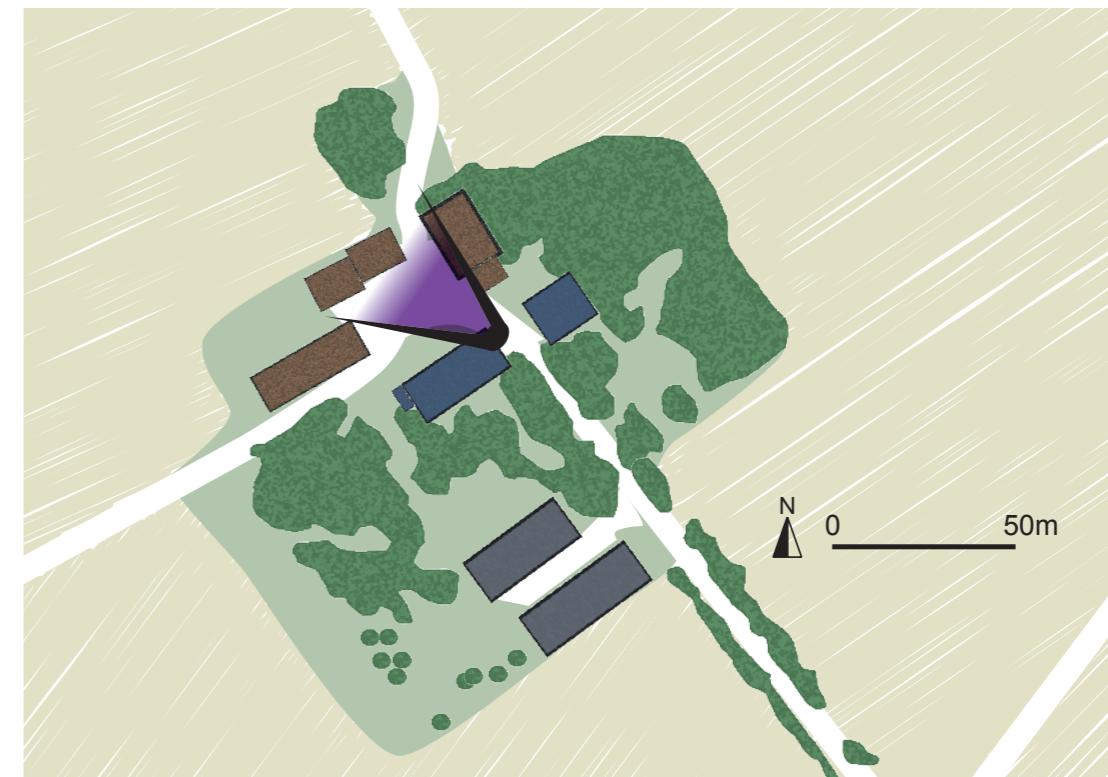
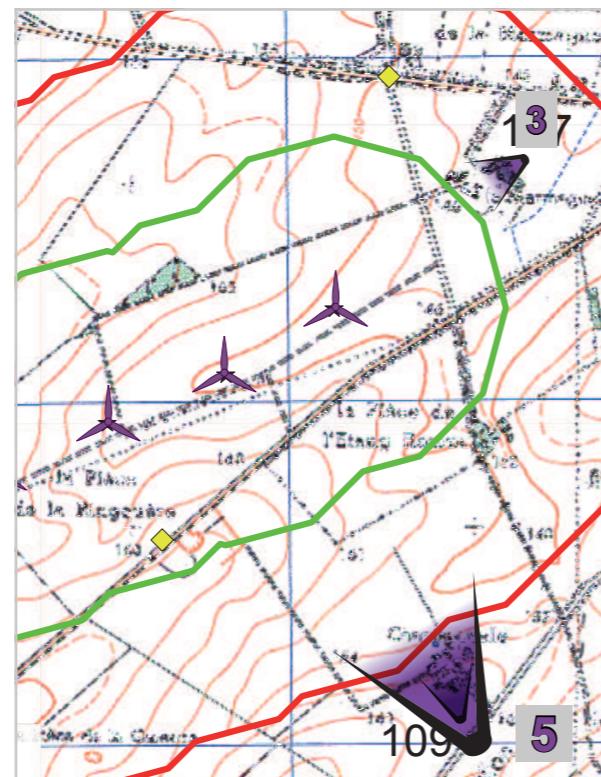
Les bâtiments sont flanqués d'un accompagnement végétal dense et haut, mélange d'espèces persistantes et caduques, sauf en orientation nord-ouest. A cet endroit, le hameau est ouvert sur les openfields.

Habitat ancien :

Les bâtiments anciens présentent un mélange d'architectures rurales, avec des habitations et des dépendances. Les volumes sont réduits (rez-de-chaussée et combles).

Les bâtiments sont accolés d'une manière organisée et ont été transformés plusieurs fois.

Murs en pierres (calcaire de couleur crème), parfois couverts de crépis, toit en ardoises ou en tuiles plates rouge/brun (2 pans), boiseries aux couleurs claires, lucarnes.



LÉGENDE

bâtiment (toit en tuiles)	arbres et boisements
bâtiment (toit en ardoises)	pelouses et jardins
bâtiment (toit en tolle)	cultures (céréales)
surfaces artificialisées	cultures (fourrage)
cimetière	

Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25)



Panorama à 360° (14 photos réalisées depuis Chantepucelle, à 1 km au S de la 1ère éolienne du projet)

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Photomontages et photographies réalisés depuis Chantepucelle, à 1 km au S de la 1ère éolienne du projet



Croquis et photographies réalisés depuis Chantepucelle, à 1 km au S de la 1ère éolienne du projet - 3 photos



Point de vue n°5 : Lieu-Dit de Chantepucelle

Périmètre proche : entre 1 et 5 km

Habitat récent :

Architecture agro-industrielle. Volumes assez imposants mais simples. Murs et toits en tolle.

Dissocié du bâti ancien.

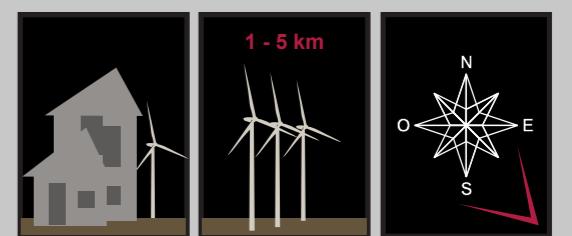
Perception :

Du fait de la relative proximité du projet, les enjeux de visibilités sont importants. Cependant, les éoliennes sont en majorité cachées par les dépendances anciennes. Une seule éolienne est visible. Elle est en grande partie occultée par la végétation.

Une des dépendances est encadrée d'un côté par l'éolienne citée ci-dessus et le parc éolien de d'Argy-Sougé, mais la covisibilité reste réduite du fait de l'éloignement du second parc.

Synthèse :

Les enjeux de visibilité et de covisibilité au hameau de Chantepucelle sont réduits et peu gênants.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°6 : Les Grands Vrillons

Périmètre proche : entre 1 et 5 km

Localisation : Commune de St Pierre de Lamps

Distance au projet : 1 km

Distance au parc de Levroux : 3,7 km

Distance au parc de Argy-Souge : 2,3 km

Orientation / Projet : O

Altitude : 175 m

Intérêt du site :

Les Grands Vrillons est formé de deux hameaux ruraux. Il est situé à plus de 1km du projet, avec une vue de face.

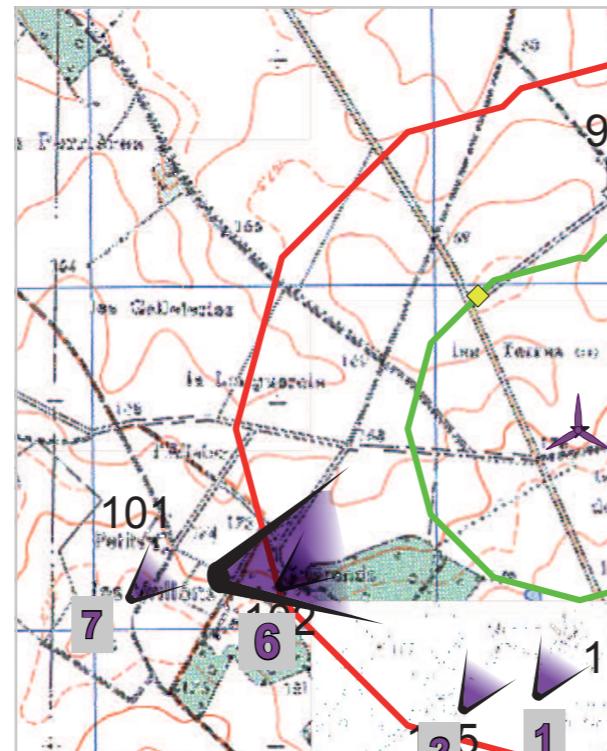
Forme urbaine :

Les deux amonts sont en fin de route secondaire. Pas d'accès aux routes principales. Pas d'organisation spécifique.

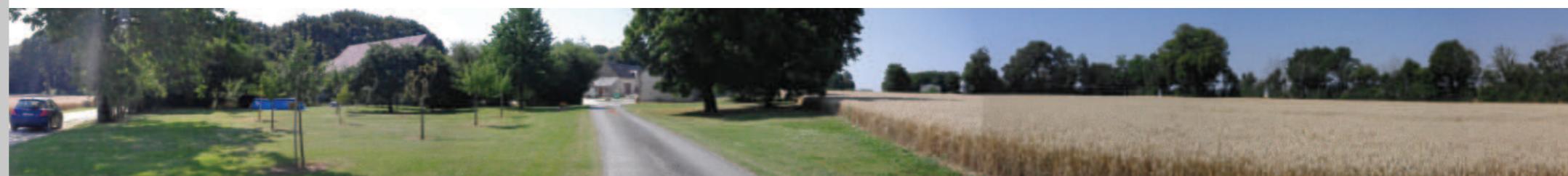
Les bâtiments sont flanqués d'un accompagnement végétal plutôt haut. Certaines routes sont bordées de haies basses ou hautes. Un des hameaux est placé contre un boisement important.

Habitat ancien :

Architecture rurale traditionnelle de la Champagne Berrichone : volumes simples (rez de chaussée plus combles), agrémentés de lucarnes côté cour. Murs en pierre de taille (calcaire de couleur crème), toit en ardoises ou en tuiles plates brunes (2 pans), boiserie.. Cheminées sur murs pignons.



Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25, Google map)



Panorama à 360° (13 photos réalisées depuis les Grands Vrillons, à 1 km à l'O de la 1ère éolienne du projet)

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Photomontage et photographies réalisés depuis les Grands Vrillons, à 1 km à l'O de la 1ère éolienne du projet



Photomontage et photographies réalisés depuis les Grands Villons : visibilités des parcs de St Martin de Lamps (violet), de Levroux et Saint-Genou (gauche, bleu)

Point de vue n°6 : Les Grands Vrillons

Périmètre proche : entre 1 et 5 km

Habitat récent :

Architecture agro-industrielle (entrepôt et silo à grain). Les bâtiments sont construits en tole et sont assez en retrait par rapport aux habitations.

Une construction résidentielle de type pavillon néo-pittoresque.

Continuité relative avec le bâti ancien.

Perception :

Grâce aux nombreux écrans visuels, les visibilités et les covisibilités sont réduites avec les hameaux des Grands Villons : le projet n'est visible de depuis la route.

Le projet a depuis ce point de vue une emprise réduite. Il forme une ponctuation cohérente, avec une hauteur perçue du même ordre de grandeur que le boisement et les haies qui bordent le hameau.

Synthèse :

Les enjeux de visibilités et de covisibilités sont réduites pour le hameau des Grands Villons. Le projet renforce la lisibilité du paysage depuis la route.



2. Impact paysager du projet

Point de vue n°7 : Les Petits Vrillons

Périmètre proche : entre 1 et 5 km

Localisation : Commune de St Pierre de Lamps

Distance au projet : 1,2 km

Distance au parc de Levroux : 4 km

Distance au parc de Argy-Souge : 2,1 km

Orientation / Projet : SO

Altitude : 174 m

Intérêt du site :

Les Petits Vrillons est un hameau résidentiel. Il est situé à plus de 1 km du projet, avec une vue transversale.

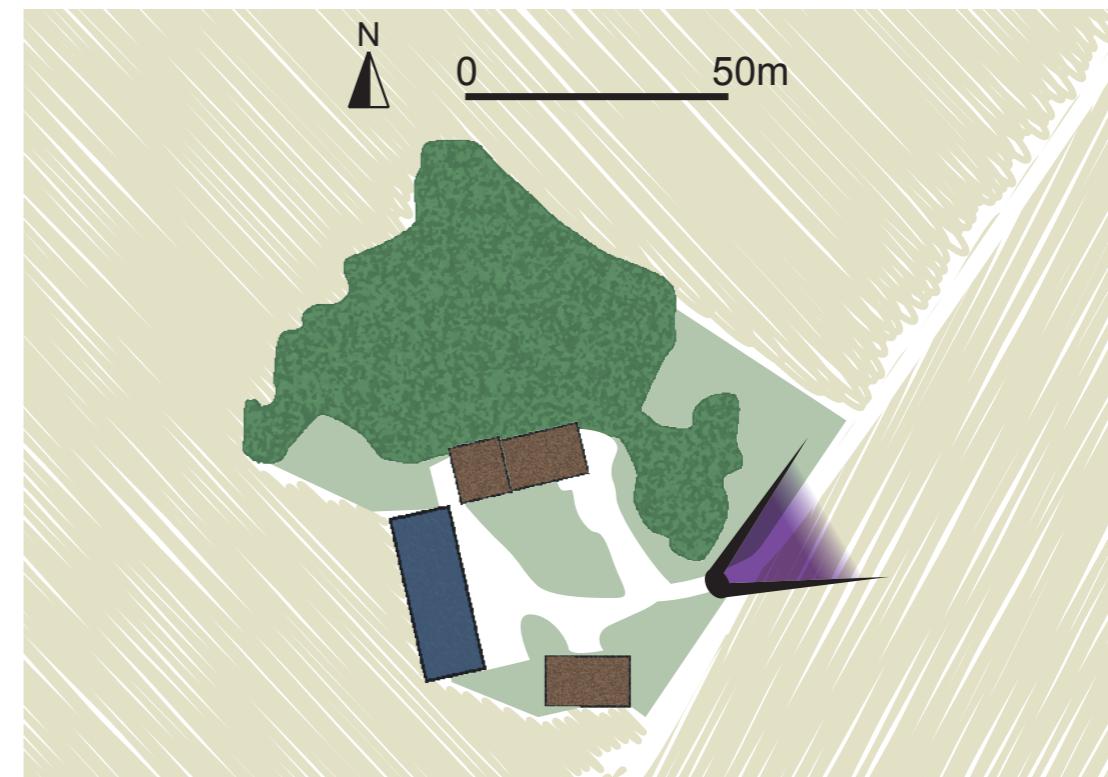
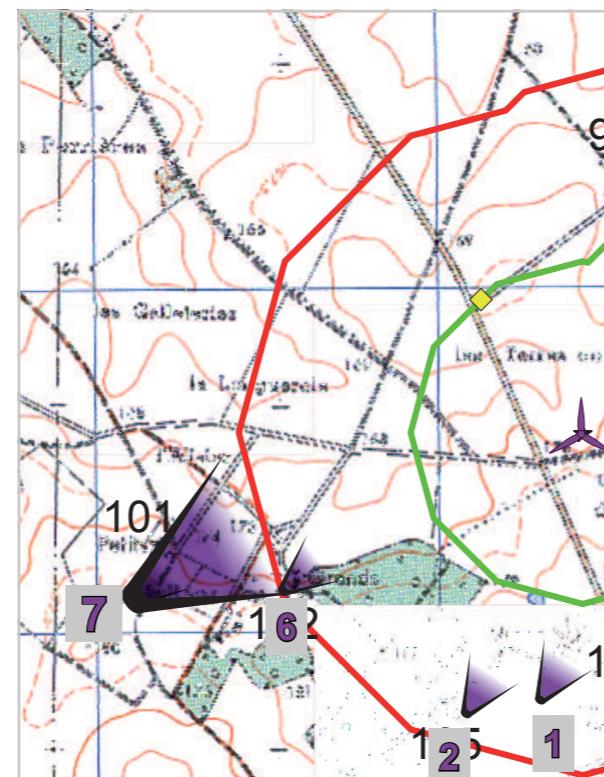
Forme urbaine :

Hameau composée de 3 bâtiments d'âges différents. Ils sont organisés en «U», en fin d'une route secondaire. Pas d'accès aux routes principales.

Les bâtiments sont flanqués d'un accompagnement végétal dense et haut, mélange d'espèces persistantes et caduques, les routes de haies basses carrées et caduques.

Habitat ancien :

Architecture rurale traditionnelle de la Champagne Berrichone : volumes simples (rez de chaussée plus combles), agrémentés de lucarnes côté cours. Murs en pierre de taille (calcaire de couleur crème), toit en ardoises (2 pans), boiseries aux couleurs claires. Cheminées sur murs pignons. Pas de dépendance.



LÉGENDE

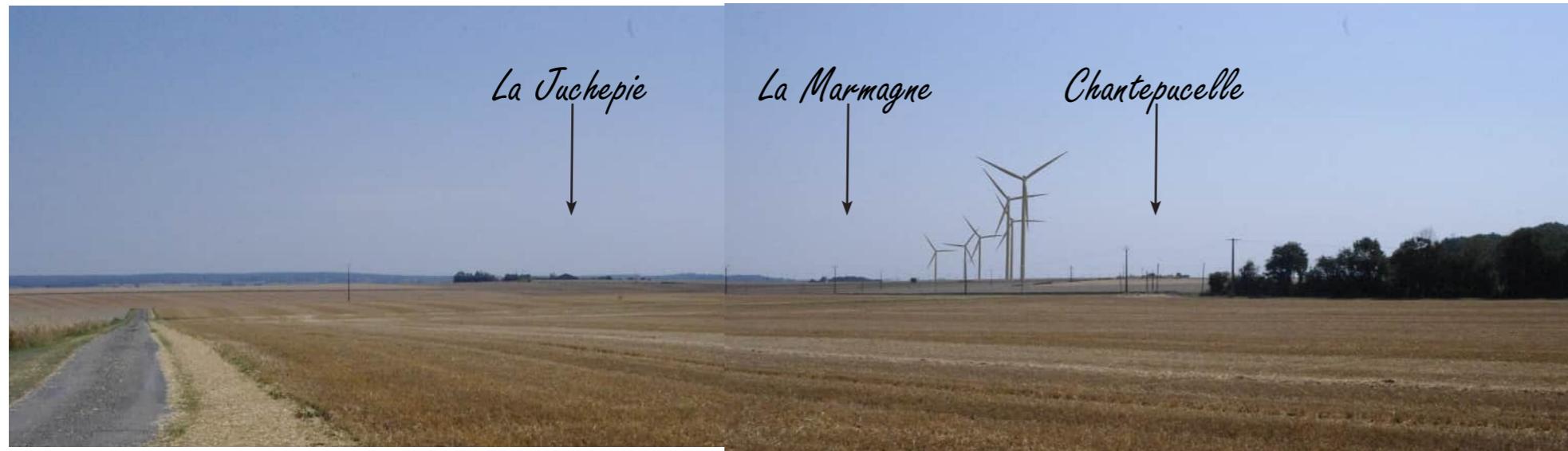
bâtiment (toit en tuiles)	arbres et boisements
bâtiment (toit en ardoises)	pelouses et jardins
bâtiment (toit en tolle)	cultures (céréales)
surfaces artificialisées	cultures (fourrage)

Localisation de la prise de vue (Source : IGN Scan25, Google map)



Panorama à 360° (14 photos réalisées depuis les Petits Vrillons, à 1,2km au SO de la 1ère éolienne du projet)

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Photomontages et photographies réalisés depuis les Petits Villons, à 1,2 km à l'O de la 1ère éolienne du projet



Photomontage et photographies réalisés depuis les Petits Villons : visibilités du parc de St Martin de Lamps (violet)

Point de vue n°7 : Les Petits Vrillons

Périmètre proche : entre 1 et 5 km

Habitat récent :

Pas de constructions récentes.

Perception :

Depuis les habitations du hameau des Petits Vrillons, les visibilités avec le projet de parc éolien sont possibles, même si elles sont réduites par la présence d'écrans végétaux.

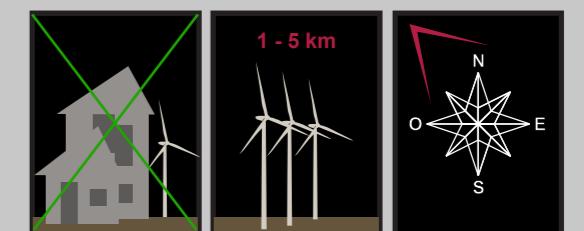
Le projet vient s'appuyer sur des éléments paysagers existants : lignes électriques, boisements. Il s'insère entre les ponctuations boisées que forment les hameaux de la Marmagne et de Chantepucelle.

Son emprise horizontale est faible et son agencement cohérent.

Synthèse :

Dans ce paysage de plaine, ponctué de quelques hameaux, le projet de parc éolien forme un appel vertical respectant les lignes du paysage et à l'emprise réduite.

Il n'entre pas en confrontation avec le bâti ancien.



2. Impact paysager du projet

2.6. Évaluation des impacts sur le bâti proche



Bilan des impacts sur le bâti proche

Dans le périmètre proche du projet éolien, les constructions sont peu nombreuses. Il s'agit presque toujours de vieilles fermes, utilisées comme habitations ou dans le cadre d'exploitations céréaliers. Dans ce dernier cas, des bâtiments de type agro-industriel complètent les hameaux. Il existe également quelques pavillons néo-pittoresques s'associant aux vieilles fermes.

Les hameaux les plus proches du projet ont une visibilité réduite grâce aux nombreux arbres qui flanquent les bâtiments (bois ou bosquets, vergers, haies hautes, arbres isolés). L'orientation des fenêtres, vers les cours, limite également la vue sur les éoliennes.

La covisibilité entre le bâti ancien et le projet est le plus souvent cohérente avec les lignes du territoire et du bâti : le projet s'inscrit dans la continuité des lignes structurantes du paysage.

Les perceptions lointaines (bourgs) sont restreintes par un léger relief et de nombreux écrans végétaux.

Le projet apporte donc une mutation positive du paysage vis-à-vis du bâti ou passe inaperçu, à l'exception faite du cas de la Juchepie.

Conclusion

Cette étude d'impact paysager portait sur le projet de Saint-Martin-de-Lamps, composé d'une ligne de 6 éoliennes et situé sur la commune de Saint-Martin-de-Lamps dans l'Indre. Ce projet est situé au coeur de la Champagne Berrichonne, entité paysagère adaptée au développement de l'éolien. L'implantation de ce parc a été réfléchie en fonction des contraintes techniques du terrain, de la lisibilité de son organisation, des éventuels impacts au niveau du patrimoine culturel (notamment avec l'église de Levroux) et de sa cohérence avec les parcs voisins déjà en instruction (Levroux et Argy-Sougé).

Quatre types d'impacts ont été évalués dans cette étude : les impacts sur le paysage visuel, les impacts sur le paysage culturel et les impacts cumulés avec les parcs éoliens voisins.

Il ressort de l'étude que le projet s'inscrit bien dans le paysage en place en lui apportant une nouvelle dynamique, notamment par la création d'un nouveau point d'appel dans un paysage qui en était alors plutôt dépourvu. Les impacts sur le patrimoine sont relativement faibles grâce à la réflexion qui a été menée sur les propositions d'implantation. Enfin, le projet s'inscrit en cohérence avec le parc éolien voisin de Levroux et présente très peu d'impact cumulé avec les autres parcs.

Du point de vue des impacts sur l'habitat proche, ceux-ci sont réduits malgré la proximité du projet : pour la plupart des hameaux, le projet de parc éolien est peu visible ou, s'il l'est, ne déstructure pas le paysage.

